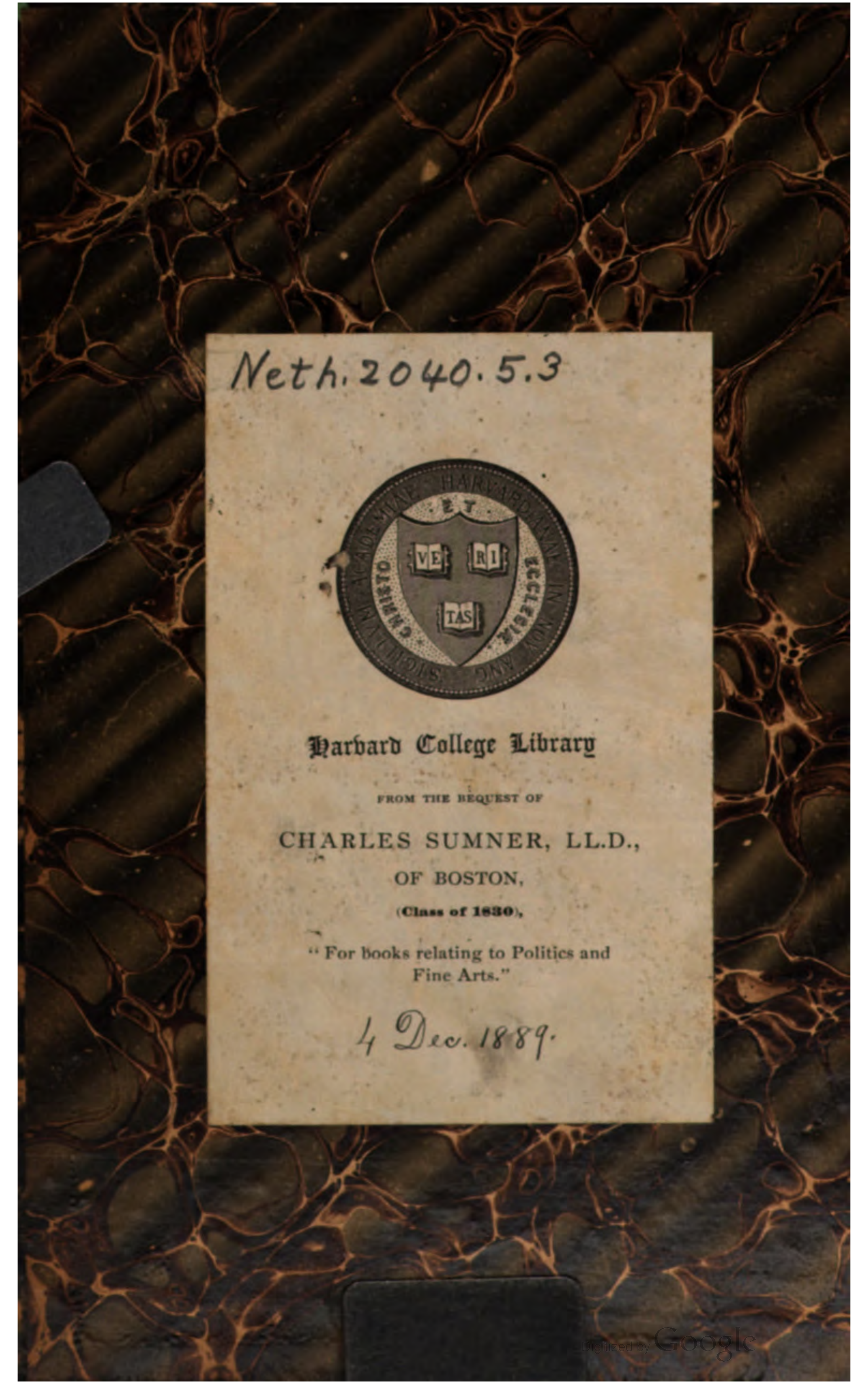
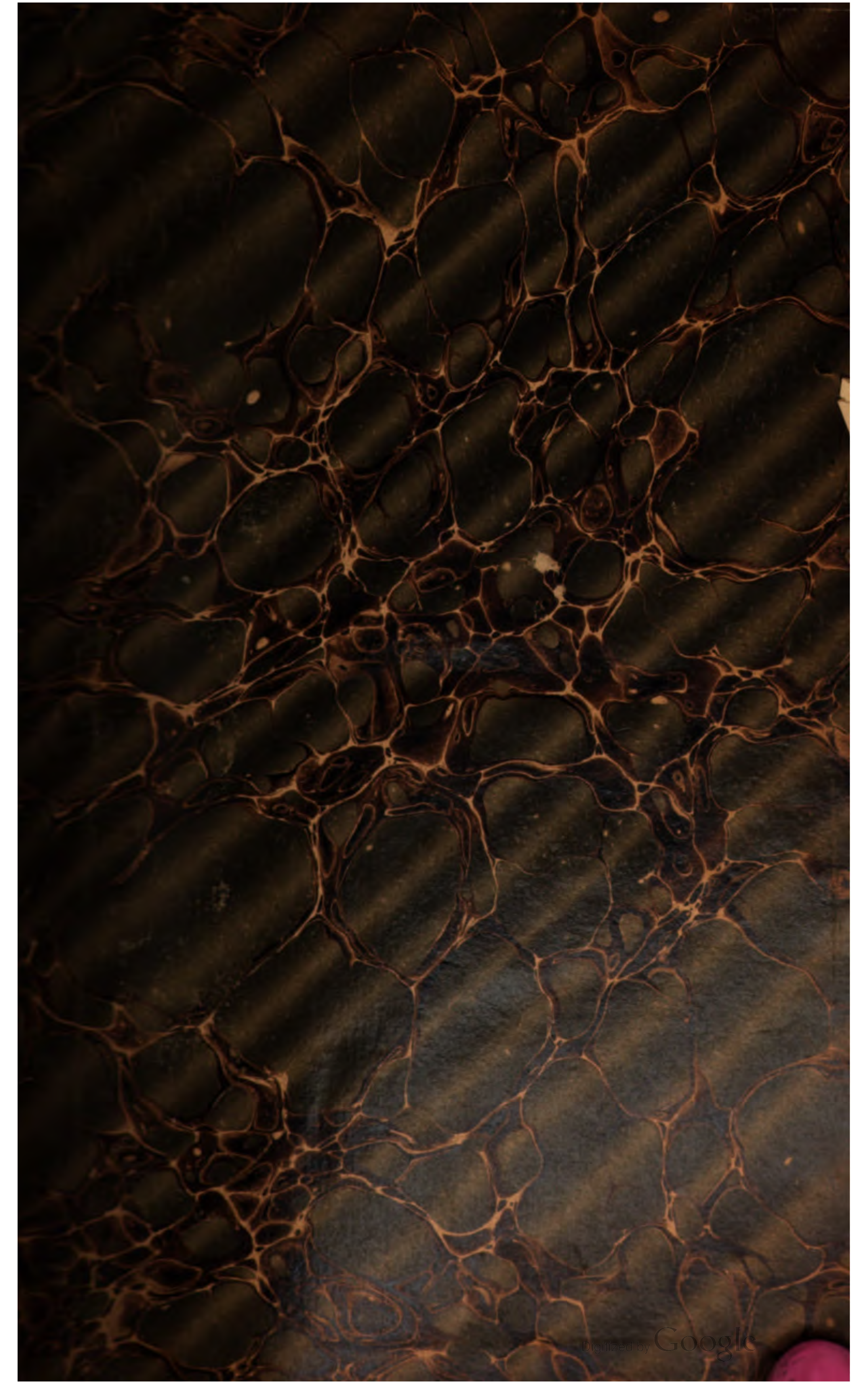



CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG



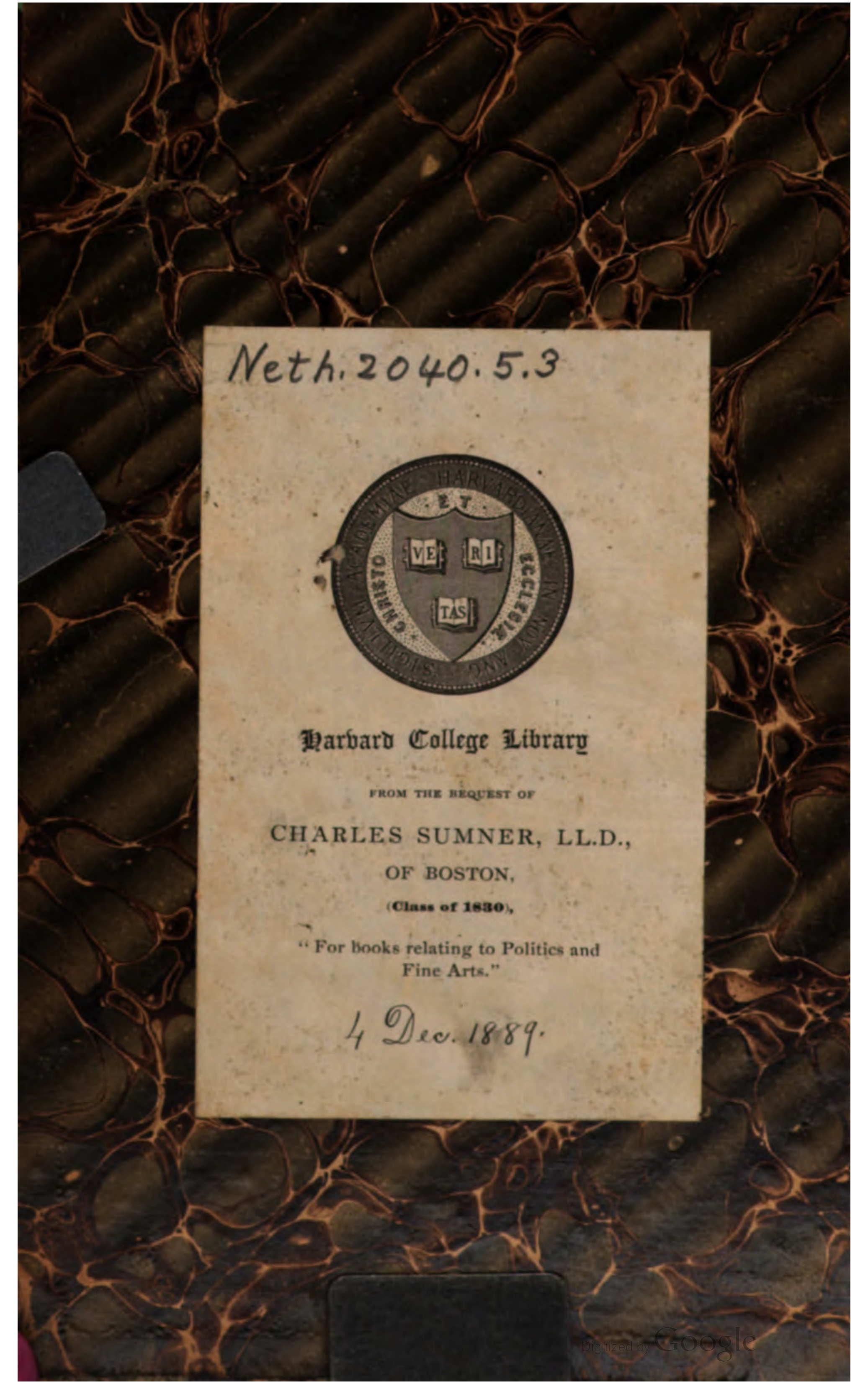
ARCHIVES

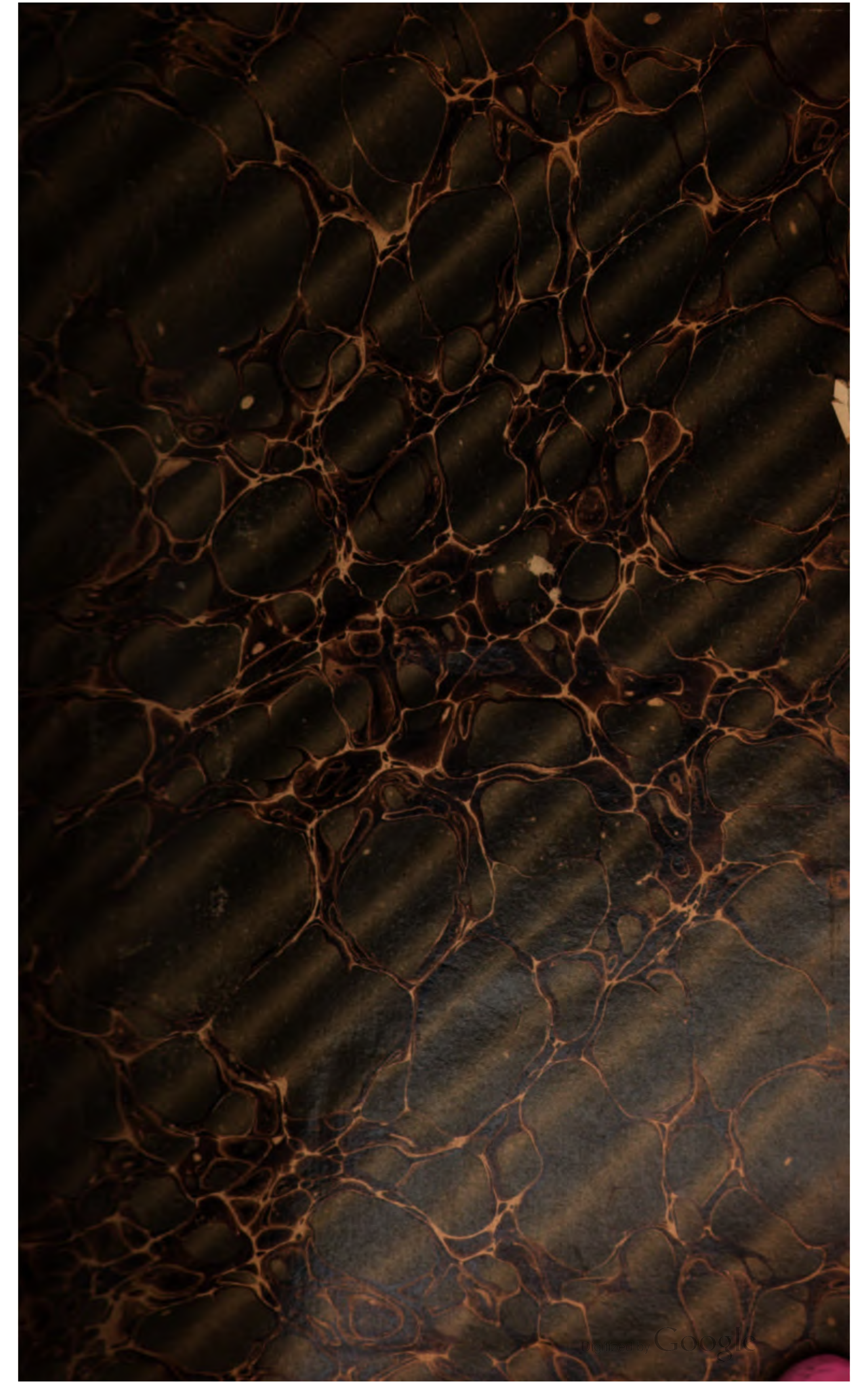
OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.


Neth. 2040.5.3
VE
RI
TAS
ET
CHRISTO
ECCLESIAE
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
Harvard College Library
FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON,
(Class of 1830),
"For books relating to Politics and Fine Arts."
4 Dec. 1889.



ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

IMPRIMERIE DE J. ROERING
A LA HAYE.

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

Recueil

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

M[r]. G. GROEN VAN PRINSTERER,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,
CONSEILLER D'ETAT.

Première Série.

TOME I.

1552—1565.

Deuxième Édition.

Avec des Fac-similés.

LEIDE,
S. ET J. LUCHTMANS,
1841.

A SA MAJESTÉ
Le Roi
Guillaume I.

Sire,

Daignez accepter les prémices d'un ouvrage que Votre confiance me permet d'exécuter.

C'est un nouveau bienfait que la Patrie et que les sciences Vous doivent. C'est un hommage

rendu à la mémoire de Vos Illustres Ayeux:
La Maison d'Orange-Nassau *peut librement ouvrir ses archives, et justifier par là même le haut rang qu'Elle a depuis longtemps occupé.*

Que Dieu protége et conserve le Roi! Telle est la prière d'un Peuple qui Vous chérit; la prière

Sire,

1835.

De Votre très humble et fidèle sujet

G. GROEN VAN PRINSTERER.

Deze *tweede* of herhaalde uitgave van het *eerste* deel der *Archives de la Maison d'Orange-Nassau* bepaalt zich alleen tot *dit* deel, en *zal zich geenszins* tot de volgende uitstrekken.

Wij achten het noodzakelijk de redenen dezer hernieuwde uitgave hier kortelijk op te geven.

De geëerde Schrijver zegt er van, in zijn *Avantpropos*, pag. IX: » La seconde édition de ce Tome est devenue nécessaire par le succès » de nos recherches à Besançon. Les documents que nous y avons » trouvés, nous ont paru, par leur nombre et surtout aussi par leur » nature et leur importance, exiger de notre part un travail nou- » veau." En verder, p. X: » il est précieux de pouvoir mettre en » regard la Correspondance du Prince d'Orange et celle du Cardinal » de Granvelle, son principal antagoniste" etc. Ten gevolge daarvan is dan ook het aantal brieven dezes deels, te voren 123 in getal, thans tot 201 gestegen, terwijl ze echter zich tot denzelfden kring van jaren bepalen.

Maar daarenboven is de waarde van dezen herdruk zeer verhoogd geworden door de vooraan geplaatste *Prolégomènes*, 13 bladen groot, waarin deels over de geschiedkundige bronnen, zoo ongedrukte, als gedrukte, die voor dit werk gediend hebben, gehandeld wordt, deels door den Schrijver zijne staatkundige beschouwingen uit één gezet worden, waarover hij nog in het gemelde *Avantpropos*, p. XVII, zich dus uitlaat: » dans un ouvrage consacré à la publication des docu- » ments et à l'examen des faits, en évitant toute polémique, nous » avons exposé, une fois pour toutes, notre opinion sur *la manière » de considérer l'histoire des Provinces-Unies* (pag. 16*—29*), sur » *la nature des Gouvernements modernes* (p. 76*—94*), et sur *le » principe et les conséquences de la Réforme* (p. 94*—118*)."

Het is door het een en ander (zoo, het vermeerderde aantal brieven als deze belangrijke geschied- en staatkundige *Prolégomènes*), dat dit deel, te voren ruim 20 bladen groot, nu gestegen is tot 47 bladen, waarvan de prijs niet lager kon gesteld worden, aangezien de uitgebreidheid van het Boekdeel en de bewerking, geheel op nieuw, der zes gelithographeerde fac-similé's.

S. EN J. LUCHTMANS.

La seconde édition de ce Tome est devenue nécessaire par le succès de nos recherches à Besançon[1]. Les documents que nous y avons trouvés, nous ont paru, par leur nombre et surtout aussi par leur nature et leur importance, exiger de notre part un travail nouveau. A une époque, où les partis se forment, se dessinent, se mesurent; où, pour ainsi dire, la Révolution des Pays-Bas se trouve en germe; où la variété et la complication des intrigues politiques

[1] Voyez T. IV. p. IX. Nous y renvoyons d'autant plus volontiers qu'on y trouvera l'expression sincère de notre gratitude envers les savants estimables dont l'obligeance nous a été d'un si grand secours.

présentent des obstacles nombreux à une juste appréciation des événements et des hommes; à une époque si remarquable en elle-même et si éminemment intéressante par ses résultats, il est précieux sans doute de pouvoir comparer les récits, les impressions, et les jugements des personnages les plus opposés par leur position et par leurs maximes; de pouvoir mettre en regard la Correspondance du Prince d'Orange et celle du Cardinal de Granvelle, son principal antagoniste, et de se procurer ainsi une abondance de données, au moyen desquelles, à travers les plaintes et les aveux réciproques, il sera plus facile de saisir et de constater, si non tous les détails, du moins les principaux traits et l'ensemble de la vérité.

Nous allons reproduire, avec quelques développements, les indications générales sur la nature et la marche de notre Recueil; à quoi nous ajouterons ensuite un Aperçu du premier Tome en particulier: renvoyant à nos Prolégomènes (p. 1* — p. 208*) ceux de nos lecteurs qui, à l'entrée d'une Collection pareille, pourroient désirer sur divers points historiques de plus amples détails.

Le Roi des Pays-Bas, Guillaume I, dans sa haute

sollicitude pour le progrès des véritables lumières, a autorisé, en 1834, la publication d'une partie des Archives de son auguste Famille, sous le titre de CORRESPONDANCE INÉDITE DE LA MAISON D'ORANGE-NASSAU.

La publication a lieu par SÉRIES. La première embrasse les temps de GUILLAUME PREMIER. Nous avons abordé immédiatement cette époque : en remontant plus haut, nous eussions craint d'user nos forces avant d'arriver au siècle de la Réforme.

Il a fallu, dans un Ouvrage d'un intérêt universel, renoncer à la langue Hollandoise, si belle, si remarquable par sa formation philosophique, illustrée par d'admirables écrits, nécessaire à notre existence comme nation, mais qui, à de rares exceptions près, n'est pas celle de nos documents, et qui d'ailleurs est presqu'inconnue en dehors des Pays-Bas. Nous n'avons guères besoin d'excuse pour des barbarismes et des solécismes nombreux ; on se rappellera sans doute que nous écrivons dans une langue étrangère, par nécessité et à regret.

Il n'y a point ici de traductions. Elles doublent l'épaisseur et le prix du livre; médiocres elles ne servent à rien, si ce n'est à induire en erreur; bonnes, elles sont difficiles à faire et toujours insuffisantes, la

plus légère nuance dans les expressions amenant un changement sensible dans les idées. — Toutefois il a été fait une exception pour les pièces en Espagnol.

Nous nous sommes scrupuleusement astreint à la réprésentation exacte des originaux ; reproduisant l'orthographe[1], indiquant les lacunes, nous rappelant sans cesse que, lorsqu'il s'agit de constater les pensées de l'écrivain, tout devient important, il n'y a rien de minutieux.

Nos explications et nos remarques sont courtes et incomplètes ; d'autant plus que nous avons jugé préférable de livrer, sans trop de délai, des matériaux au monde savant que de nous laisser entraîner à des recherches qui pourroient suspendre indéfiniment le cours de notre publication.

Le titre de *Correspondance* indique le caractère spécial du Recueil. C'est une collection de Lettres non officielles, souvent intimes ; par conséquent inappréciables pour expliquer les événements par les ressorts qui en déterminent la marche, pour

[1] Toutefois on a remplacé le *u* entre deux voyelles par *v*, et le *i*, au commencement d'un mot et avant une voyelle, par *j* ; on a mis des majuscules aux mots *Dieu*, *Créateur*, *Empereur*, etc. ; on a écrit le mot tout entier, quand l'abréviation n'est pas douteuse, et suppléé souvent au manque de ponctuation et d'accents.

juger les actions par leur motifs secrets, pour sonder les coeurs jusque dans leurs détours et dans leurs replis ; en un mot, pour pénétrer jusqu'aux régions éminemment historiques, mais qui d'ordinaire demeurent inaccessibles aux recherches laborieuses des historiens.

Le Roi a daigné nous accorder une confiance sans condition et sans réserve. S'élevant au-dessus des considérations diverses, qui eussent pu arrêter ou pour le moins entraver une entreprise pareille, Sa Majesté a voulu que rien absolument ne vint nuire à une investigation sérieuse de la vérité. Il ne s'agit, ni de rassembler des matériaux pour l'apothéose d'une Dynastie, trop illustre pour avoir recours à de tels moyens, ni de chercher des documents justificatifs de tel ou tel parti, de telle ou telle doctrine. Dans le triage de la masse énorme de papiers qu'il a fallu analyser ou parcourir, les prédilections et les antipathies doivent disparoître devant le désir de faire connoître, sans arrière-pensée, tout ce qui met au grand jour, en face du tribunal de la postérité, les mobiles et les actions des générations passées. Telle est notre honorable mission: nous y avons été fidèle; notre Collection en renferme des preuves suffisantes; toute protes-

tation est superflue, dès qu'on se justifie par des actes.

A une époque où il se publie parfois des Recueils de pièces inédites, dont la centième partie ne méritoit pas de voir le jour[1], une Collection, en plusieurs Tomes, inspire nécessairement des craintes légitimes. Il n'est donc pas superflu de faire observer que nous nous sommes tenus soigneusement en garde contre cette commode et stérile largesse qui accable le public de compilations indigestes : et que nous avons tâché de mettre dans notre travail du choix et de la mesure; en ne donnant qu'une partie numériquement peu considérable des papiers mis à notre disposition. Si toutefois, nous avons publié beaucoup, nous nous en remettons, pour notre défense, à une lecture attentive de nos documents. — D'ailleurs les Archives ne renferment sur aucune

[1] Par ex. en Angleterre, récemment encore et durant un assez long espace de temps, le Gouvernement et la Nation ont été l'objet d'une mystification qui, dans le sens littéral du mot, leur a coûté cher. « In 1800 a *Record Commission* was established, which carried »on its labours for a period of nearly 38 years. It has spent upwards »of *half a million* in the preservation and publication of the legal »and historical records of the country, and nevertheless all these »labours of the commission have left our civil and constitutional his»tory exactly where it was before they began.» *Quarterly Review*, 1838, p. 453.

autre époque autant de papiers remarquables que sur celle de Guillaume Premier: une seconde Série, si tant est qu'elle se publie, pourra, dans un nombre égal de Volumes, s'étendre jusqu'à la fin du Stadhoudérat de Guillaume III.

La plupart des Lettres sont écrites, soit par les Princes d'Orange et les Comtes de Nassau eux-mêmes, soit par ceux qu'ils honoroient de leur confiance et de leur amitié.

On aura donc ici l'histoire presque non interrompue de cette Famille, dont les Annales offrent une succession d'hommes remarquables et de grands hommes telle qu'on n'en trouve guères un second exemple dans les temps, soit anciens, soit modernes.

Plusieurs Maisons Princières, entre lesquelles et la Maison d'Orange-Nassau il existoit des rapports d'amitié ou de famille, recevront, par notre entremise, des détails importants sur les actions, sur les desseins, et sur le caractère de leurs Ayeux.

Les Princes d'Orange-Nassau étoient placés à la tête des Provinces-Unies, dont ils commandoient les armées, dont ils dirigoient les conseils, dont ils déterminoient la politique, et qui leur durent, après Dieu, à diverses reprises et dans les circonstances

les plus critiques, leur liberté et leur salut. On conçoit donc que leur Correspondance abonde en éclaircissements précieux pour l'histoire d'une République qui, durant cent cinquante années, a brillé d'un si vif éclat.

Il y a plus encore. La Maison d'Orange et les Provinces-Unies avoient des rapports continuels et souvent intimes avec l'Allemagne, l'Angleterre, et la France ; l'histoire de ces Pays sera donc complétée ou illustrée, en plusieurs endroits, par notre Recueil. La République eut une influence Européenne ; les Stadhouders tinrent souvent, d'une main habile et ferme, le fil des combinaisons qui devoient fonder ou maintenir l'équilibre des Etats ; notre travail ne sera donc point inutile à l'histoire de l'Europe en général.

Enfin cette Maison ayant dû sa grandeur, et la République jusqu'à son existence, au plus grand évènement des temps modernes, à la Réforme, on peut s'attendre à être constamment ramené vers ce qui constitue la véritable force d'un héros et d'un peuple Chrétien, et à rencontrer incessamment des preuves de cette vérité, la plus grande des leçons de l'histoire, que Dieu règne et que tout pouvoir se brise, quand il s'attaque à l'Eglise de Christ.

La même impartialité qui nous a guidés dans le choix des documents, a présidé à la rédaction de nos remarques. Nous n'avons pas sans doute renoncé à notre indépendance de caractère, ni affecté une impassibilité complète, ni surtout dissimulé nos opinions religieuses et politiques; d'autant moins que notre mot d'ordre a été constamment celui qu'on retrouve partout dans l'histoire de la Maison d'Orange-Nassau : L'EVANGILE ET LA LIBERTÉ. — Mais, dans un ouvrage consacré à la publication de documents et à l'examen des faits, nous avons cru devoir éviter toute apparence de polémique. Il nous suffit d'avoir exposé, une fois pour toutes, notre opinion sur *la manière de considérer l'histoire des Provinces-Unies* (p. 16*—29*); sur *la nature des Gouvernements Modernes* (p. 76*—94*) et sur *le principe et les conséquences de la Réforme* (p. 94*—118*). Seulement il nous sera permis d'ajouter que, sans avoir foi à l'Evangile, par-dessus les traditions et les enseignements des hommes; sans admettre les doctrines qui font de la volonté du Dieu vivant la règle des peuples et des Rois et le fondement des Etats; sans avoir appris à ne considérer la liberté que comme le développement naturel et progressif des droits

historiques sous l'empire des lois éternelles de la justice et de l'équité; on peut sans doute donner encore de grands éloges aux talents militaires et politiques, à l'habileté, à l'énergie, à la persévérance des Princes d'Orange-Nassau, mais on ne sauroit apprécier, ni comprendre leur véritable mérite, leur caractère, leur but, leur sublime vocation.

En effet, quel a été l'objet de leurs efforts?

Ils ont maintenu dans les Provinces-Unies, non pas une liberté idéale et chimérique, mais les libertés du peuple, ses droits réels et positifs. L'Aristocratie communale, ramenant tout à ses prétentions démésurées et à ses intérêts particuliers, ne pouvoit, malgré ses services et les grandes qualités de ses Chefs, faire, abandonnée à elle-même, le bonheur de la Nation.

Ils ont maintenu l'équilibre politique et l'indépendance des Etats. Au seizième siècle le pouvoir prépondérant de l'Espagne étoit menaçant; mais la guerre contre les Provinces-Unies consuma ses forces et les efforts de Guillaume I et de Maurice écartèrent pour toujours ce danger universel. Plus tard l'Autriche entra dans la lice: elle renversa tous les obstacles; le moment sembloit venu où la Chrétienté

tout entière plieroit sous le double joug de l'Empire et du Jésuitisme; mais la guerre de Trente ans, entremêlée avec la continuation de la lutte dans les Pays-Bas, sous les auspices de Frédéric-Henri, aboutit au Traité de Westphalie, où l'indépendance de la République et l'Escaut captif proclamèrent d'une manière bien énergique, que la Maison de Habsbourg étoit mise hors de combat. Puis vint le tour de la France; qui, déjà si forte de ses propres ressources, s'unit à l'Angleterre, de sorte que rien, d'après les probabilités humaines, ne paroissoit devoir leur résister; mais Guillaume III sauva la République; rallia l'Europe par des alliances, dont il fut l'auteur et le chef; devint le libérateur de l'Angleterre, en la faisant concourir à l'accomplissement de ses desseins; et, par l'impulsion de son exemple, encore après sa mort, força Louis XIV humilié à rentrer dans ses limites, et à se voir contenu par une barrière de places fortes, qui devint pour les Alliés une garantie commune. Pour la troisième fois l'Europe fut préservée d'une domination universelle par l'habileté, le courage, la persévérance et le génie de la Maison d'Orange-Nassau.

Ils ont, par leur influence, maintenu, en divers Etats, les libertés publiques et surtout la plus pré-

cieuse de toutes, celle d'obéir à sa conscience dans le culte qu'on rend à Dieu. Les principes de liberté et de servitude furent constamment le fonds de la lutte. Les Philippe II, les Ferdinand, les Stuart, les Louis XIV faisoient bon marché des droits les mieux établis, quand il s'agissoit de leur domination et de celle du Pape, et ils ne craignoient pas de livrer leurs sujets, tantôt par intérêt, tantôt par fanatisme, à la flamme des bûchers ou aux fureurs de la soldatesque. Sous ce rapport encore, traverser leurs projets, fut une belle tâche pour les Nassau.

Ils ont maintenu la prédication de l'Evangile. Dieu a permis que par eux Sa Parole eût un libre cours et que l'oeuvre de la Réforme fut une oeuvre durable, malgré tant de rudes assauts.

Notre Première Série offre un intérêt particulier.

D'abord non seulement la lutte étoit Européenne, mais cette lutte, dont l'issue importoit à tous, étoit plus qu'à aucune autre époque, concentrée dans les Pays-Bas. En Allemagne la paix de religion, sans être une paix réelle, avoit eu cependant une suspension d'hostilités pour résultat; en France, malgré les guerres civiles et les massacres, les partis se balançoient et s'observoient trop encore pour

qu'on en vint à rien de décisif; en Angleterre, malgré des ferments de lutte, il règnoit une apparence de tranquillité. Il y eut pour ces Etats un intervalle de trente années, comme si l'Europe assistoit attentive au combat du Roi d'Espagne contre la Réforme.

Durant cette époque surtout, la question de conscience fut le principe des actions. En effet la religion non seulement se mêloit aux événemens, elle en détermina le cours, elle rendit la crise inévitable. C'est à tort que souvent on a donné à cette régénération Chrétienne d'une partie des Pays-Bas une couleur presqu'entièrement politique. Au commencement des troubles les fâcheux résultats de l'administration aristocratique des communes avoient en grande partie cessé, et si la même cause produisit sous les Stadhouders les mêmes et tristes effets, ce ne fut que lorsque déjà le ressort religieux, véritable mobile de la révolution, avoit perdu de son intensité. On méconnoit entièrement la grandeur de cette lutte, en la réduisant aux proportions mesquines des intérêts de faction. La liberté de servir Dieu selon sa conviction et d'après l'Evangile, le droit de se nourrir de Sa Parole, voilà ce qu'on défendit, d'abord, en obéissant au Souverain, sur

les bûchers ; plus tard, en résistant à des ordres d'extermination, sur les champs de bataille. Voilà des droits que du côté des catholiques on croyoit ne pouvoir reconnoître, et que les Chrétiens protestants ne pouvoient abandonner. Voilà le motif perpétuel d'inimitié, qui mettoit un abyme entre les persécuteurs et les persécutés ; un motif sans lequel on eût aisément prévenu ces sanglantes disputes, et on n'eût certes pas eu besoin de quatre-vingt années pour parvenir à une réconciliation.

Enfin on apprend ici à connoître de près un des personnages les plus remarquables des temps modernes, ce Guillaume Premier, objet de tant de reproches et de tant de panégyriques. On pourra se convaincre que si, dans les commencements de sa carrière politique, des vues ambitieuses ont eu de l'influence sur ses démarches, il n'eut jamais l'intention de préparer la révolte ou de sacrifier les peuples au profit de calculs égoistes ; que plus tard, lorsqu'il comprit l'Evangile, il désira concilier ses devoirs envers Dieu avec l'obéissance au Souverain ; et que chacune des résolutions extrêmes à laquelle il dût successivement se porter, n'offrant aucune chance de réussite, eût été téméraire et même absurde, si elle n'avoit eu pour mobile le dévouement au de-

voir et pour but le triomphe d'une cause dans laquelle on a pour auxiliaire le Tout-Puissant. Nos documents sont une Autobiographie de ce Prince, une vie qu'il a écrite sans le vouloir: mieux encore ; on ne lit pas la Vie du Prince; mais on peut vivre avec lui.

Analysons encore notre Tome Premier; brièvement toutefois; d'autant plus que nous avons, dans nos Prolégomènes, donné une exposition détaillée de la situation religieuse et politique des divers Etats durant l'époque qui a précédé les Troubles dans les Pays-Bas.

Ce Tome s'étend de 1552 jusqu'à la fin de 1565.

Il commence par une vingtaine de Lettres, pour la plupart du Prince d'Orange à Anne d'Egmont, sa première épouse. Dans ces billets intimes, écrits d'un ton libre, tendre et enjoué, il est question d'événements très-remarquables, comme, par exemple, de la réaction en Allemagne qui força Charles-Quint à prendre la fuite ; de l'invasion du Roi de France, « qui prospère en toute chose qu'i commence » (p. 6); du Traité de Passau, par lequel la Maison de Nassau

fut «si préjudiciablement reculée[1]» (p. 12); puis, en 1555, de l'abdication de Charles-Quint (p. 17); enfin, deux ans plus tard, de la campagne de 1557, qui, après la défaite de St. Quentin, fit trembler les François pour Paris, (p. 27). — Deux autres Lettres du Prince sont également fort curieuses; l'une à Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, Gouverneur-Général des Pays-Bas, sur un refus de subsides, à Bois-le-Duc, par les Nobles et les Ecclésiastiques, qui cependant «sont les plus riches et auroient plus à »perdre, si un inconvénient venoit en ce païs, faute d'argent» (L. 19a); la seconde au Roi sur les bonnes dispositions de l'Empereur Ferdinand (L. 22a). En outre l'on trouvera plusieurs détails sur les honneurs et les grâces dont le Prince fut l'objet de la part de Charles-Quint et de Philippe II, et sur ses voyages en Allemagne.

Mais c'est surtout en 1559, lors du départ du Roi pour l'Espagne, que commence, dans une suite de documents authentiques et confidentiels, le récit circonstancié de ces années, qui furent comme le prélude de la Révolution des Pays-Bas.

Il y auroit trop à dire, si nous voulions indiquer

1 *Il y a* nous sumes si pr. recoullés; *mais on a cru pouvoir dans cet Aperçu modifier plus ou moins l'orthographe, pour faciliter l'intelligence aux lecteurs.*

les passages dont l'ensemble forme, selon nous, un tableau animé et complet de ce remarquable épisode. Au reste nous avons essayé ailleurs (p 166*, *sqq.*) de reproduire les traits et la physionomie des principaux personnages, dépeints d'après les pièces de notre Recueil. Peut-être sera-t-on surpris d'apprendre que Philippe II ne semble pas avoir été cruel par caractère; que Granvelle ne fut pas un courtisan lâche et perfide; qu'on doit des éloges à ses talents, à sa constance, et même à sa magnanimité; enfin (car nous avons pris à tâche de dire toute la vérité) que le Prince d'Orange n'étoit pas encore animé de ces sentiments purs et sublimes, qui plus tard devoient être le fruit de ses convictions Evangéliques.

Les six années de 1559 à 1565 se partagent en trois phases, environ d'égale durée. — La première, jusqu'en décembre 1561 (p. 33—122) : on se plaint; partout se montre du mécontentement, de la fermentation, qui fait de rapides progrès. — La seconde, jusqu'en mars 1564 (p. 122—219) : la Noblesse, qui, sous le Prince d'Orange, forme, pour ainsi dire, l'avantgarde de la Nation, se ligue contre Granvelle et réussit à lui faire quitter le pays.— La troisième, jusqu'en décembre 1565 (p. 219—

448): le Prince tend vers une espèce de suprématie et le Roi paroît céder; mais cette illusion est bientôt dissipée par des ordres sévères et formels, dont le désordre et une résistance violente furent les résultats. — On voit donc ici la naissance, la lutte, et le court et dangereux triomphe d'une opposition qui, en désapprouvant les cruautés des Papistes, avoit alors pour but principal l'extension des libertés et des priviléges nationaux.

Le départ du Roi, dans les circonstances où se trouvoient les Pays-Bas, devoit rendre une crise presqu'inévitable. Deux Mémoires de Granvelle (p. 37—39 et p. 71—77) renferment de très-justes observations à cet égard. Il y fait remarquer les suites désastreuses d'une « guerre continuelle de » neuf ans, aux frays la pluspart du pays; les reli» ques de la licence que l'on y prend facilement, .. » le changement du père au fils » (p. 73), « l'autorité » de la justice fort abolie par les guerres,... les Sei» gneurs voulant être adorés pour Roys, tenans » estats grands hors de mesure » (p. 37). — En effet l'agitation intérieure succédant, comme d'ordinaire, aux agitations des batailles; le désordre des finances épuisées par les nécessités de la lutte; les exigences

des Communes dans un pays où elles avoient fait valoir jadis des prétentions démesurées; les embarras d'une Noblesse nombreuse qui, subitement privée des distractions et des bénéfices que lui offroit la carrière des armes, ne pouvoit-être satisfaite, parcequ'elle ne mettoit des bornes, ni à l'arrogance de ses desseins, ni à l'orgueil de ses souvenirs; les préventions nationales contre un Souverain né hors du pays et appartenant à un peuple objet de jalousie et de haine; enfin, plus que tout le reste, des opinions religieuses, tendant, selon l'opinion de leurs adversaires, à faire crouler l'édifice social, c'étoit assez sans doute pour faire naître de grandes difficultés.

Le Roi vouloit l'extirpation du Protestantisme et le maintien, en leur entier, des droits du Souverain. Le Prince d'Orange désiroit la liberté de conscience et redoutoit l'influence des Espagnols; il se proposoit donc de faire modifier les Placards et d'assurer insensiblement aux Etats une plus large mesure de pouvoir. Bien qu'en apparence d'autres questions vinssent en première ligne, en réalité dès les commencements la lutte s'engagea sur ce terrain.

D'abord les choses allèrent mieux que Granvelle

ne s'en étoit flatté. Le Prince d'Orange et le Comte d'Egmont, sans contredit les deux principaux personnages du pays, se distinguoient au Conseil d'Etat par leur zèle et leur bonne volonté. Mais ces beaux semblants d'accord ne pouvoient être de longue durée : ils devoient s'évanouir à la première occasion.

Elle ne tarda point. La susceptibilité nationale, les dissensions religieuses, et les préventions contre le Roi donnèrent naissance à deux griefs.

Le premier étoit le séjour prolongé de quelques milliers de soldats Espagnols. Le mécontentement fut vif et universel. Granvelle fut mis en cause, quoiqu'il n'eut aucune part à cette affaire et que, déjà en octobre 1560, il eut écrit au Roi « qu'il » n'y avoit pas moyen de différer le départ de ces » troupes, sans exposer l'Etat à une révolte subite » (p. 61).

Le second fut l'augmentation du nombre des Evêchés (p. 55, *sq.*). Cette mesure, par laquelle de nombreux intérêts alloient être lésés, fit jeter les hauts cris. On l'attribua de rechef à Granvelle, bien qu'elle eut été prise à son insu, et que déjà en septembre 1561 il s'écrioit: « par suite de cette affaire » des Eglises, tout va ici en confusion... Nous nous

»voyons en un désordre extrême et l'autorité du »Roi en pâtit grandement. Plût à Dieu que jamais »on n'eût songé à la chose; amen, amen!» (p. 117).

En outre deux événements envenimèrent les rapports entre Granvelle et la Noblesse. Le mariage du Prince avec Anne de Saxe, protestante et dont le père Maurice avoit humilié Charles-Quint; union que Granvelle désapprouvoit vivement: puis la promotion de celui-ci au Cardinalat, faveur dangereuse, dans laquelle on crut voir une récompense de ses intentions et de ses desseins encore cachés, et un encouragement à la destruction des hérétiques.

Ainsi tout contribuoit à donner un but à la marche jusqu'alors vague et incertaine de l'opposition. Dans le Cardinal de Granvelle sembloient, d'après les préventions de ses antagonistes, se personnifier l'influence Espagnole, les atrocités de l'inquisition, et l'arbitraire royal. Il devint l'objet de tous les reproches et de toutes les haines; le point de mire de toutes les attaques. — De cette manière fut amenée la seconde phase, qui se résume dans une lutte persévérante contre le Cardinal.

La résistance aux volontés bien connues du Souverain commence à se prononcer plus ouvertement.

Le Prince d'Orange et les siens demandent la réunion des Etats-Généraux; obtiennent une assemblée des Chevaliers de la Toison d'Or; font députer le Seigneur de Montigny en Espagne (p. 135, *sqq.*), enfin se liguent contre Granvelle, auquel ils n'épargnent pas l'insulte et le dénigrement. «Je »parle de leur Ligue,» écrit celui-ci, «vû qu'eux-»mêmes s'expriment ainsi et ne se servent pas d'au-»tre terme; quoique j'aye dit à quelques uns com-»bien il est mal sonnant que les sujets d'un Prince »Souverain traitent de ligue sans la volonté ou le »consentement de leur Seigneur, et bien que dans »d'autres temps on ait ordonné, pour des causes »moins graves, aux Officiers de Justice d'instruire »un procès» (p. 151).

L'effervescence augmente; d'autant plus qu'un grand nombre de Catholiques Romains, ayant besoin d'appui contre les desseins du Roi d'Espagne, ne voyoient plus de si mauvais oeil les progrès de la Réforme. Déjà il y avoit des prêches à Valenciennes et à Tournai (p. 126); déja le bruit se répandoit et trouvoit créance que, si le Roi agissoit dans l'affaire des Evêchés contre les Priviléges du Brabant, on choisiroit pour Seigneur un autre Prince du sang (p. 128). Déjà les Princes Allemands se tenoient

assurés que si, faisant une invasion dans le Brabant, ils garantissoient la liberté et la religion à tous, ils ne « rencontreroient que peu de résistance » (p. 156). — La cause de cette situation menaçante étoit, au dire des Seigneurs, le mauvais Gouvernement du Cardinal, tout puissant sur l'esprit de la Duchesse. Ils se plaignent qu'on « les traicte en facquins, qu'on leur propose au Conseil choses que » ne vaillent la peine, faisant à part l'important » avec Madame, et disposant sans eulx des abbayes » et offices de leur Gouvernement » (p. 289). Ils s'adressent au Roi pour demander le renvoi du Cardinal.

Le Roi répond qu'il n'à pas coutume de renvoyer sur une simple accusation un fidèle ministre; il demande des renseignements plus positifs. — Il est difficile de désapprouver ici Philippe: toutefois le Comte Louis de Nassau écrit: « C'est une triste et » froide réponse; elle est de la fabrique du Cardinal; » c'est une chose déplorable quand les Seigneurs se » laissent gouverner par une seule personne: j'es» père que son autorité ne sera pas de longue » durée » (p. 164).

Les Seigneurs répliquent: ils refusent de prendre part aux délibérations du Conseil d'Etat; la position,

à leur avis, est presque désespérée; eux du moins ne voyent de remède que dans la convocation des Etats-Généraux (p. 168).

L'aigreur augmente de jour en jour. Chaque mesure, chaque évènement devient une source de défiance, de reproches, d'inimitié; tout ce qui se rapporte à la religion surtout, vû l'incompatibilité complète, en cette matière, entre les opinions et les desseins des différents partis. En effet plusieurs, peu contents des peines cruelles incessamment appliquées aux hérétiques, vouloient une plus grande sévérité. L'Archevêque de Cambrai, après l'entrée de troupes à Valenciennes, écrit: « ne fust » qu'on dict que nous aultres de la profession ecclé- » siasticque crions tousjours le sang, je dirois que, » puisque l'on est à ceste heure à la besongne, il » fauldrat pousser vivement oultre et s'atacher aulx » principaulx, sans avoir regart s'ilx sont pouvres » ou riches, ny mesmes que par là la ville pourroit » venir en décadence » (p. 180). D'autre part on s'indignoit de la continuation des supplices; on y voyoit un acheminement à l'Inquisition d'Espagne et à la domination des Espagnols.

La présence du Cardinal étoit devenue insupprotable et toutefois le Roi, lui rendant justice, ne

vouloit point ordonner son départ. Vers la fin de 1563, l'on écrit d'Espagne : « les choses dans les Pays-» Bas vont de mal en pis ; il est à craindre que, la » discorde s'enflammant, le feu ne fasse enfin érup-» tion violente et ne s'étende au loin, ne pouvant » presque être éteint sans beaucoup de peine et de » danger... Je voudrois que le Cardinal s'éloignât » pour quelque temps ; on le redemanderoit bientôt » à grands cris... Mais il y a le point d'honneur, et » puis sa M. ne le veut en aucune façon et n'entend » pas que ses sujets lui fassent la loi » (p. 190, *sqq*).

Granvelle s'éloigna spontanément (p. 219, *sqq*). Il fit un voyage en Bourgogne, dans l'intention de revenir bientôt ; il ne revint jamais.

Ici commence la dernière phase ; celle du triomphe des Seigneurs.

Vainqueurs, ils se hâtent de prendre possession du champ de bataille : « ils ne faillent point se » trouver à tous Consaulx d'Estat et *quasi* tous les » matins se réprésenter en Court vers son Alt. et luy » parler des affaires » (p. 242).

Leur gain de cause est complet. Le Sécretaire de

la Duchesse, Armenteros, devient un intermédiaire très-utile entr'eux et la Gouvernante: « il est de » tout à leur dévotion » (p. 242); et eux par contre » le cajolent fort » (p. 250) « et lui font la Cour » (p. 267); son influence augmente, par leur protection et par son astuce. « Viglius n'est plus appelé » chez elle qu'en présence d'Armenteros, qui y entre- » vient aussy, quand il y a quelque chose d'office ou » bénéfice à consulter » (p. 275). « Il gouverne tout » (p. 317); « Il a tel crédit auprès de son Alt. qu'il » semble qu'elle ne face rien sinon par luy » (p. 330); « il commande absolument à droit et à tort, et » exerce un empire absolu sur la Duchesse » (p. 425). En même temps il est le confident des Seigneurs. «Toujours Armenteros est assistant .. et tiens » que le tout se faict ainsi, pour montrer aux Seig- » neurs qu'elle ne traicte plus riens avec moy à leur » desceu » (p. 291). « Ne lui sçauroys rien dire que » incontinent elle ne le relate à Armenteros, et que » ces Seigneurs sont advertiz » (p. 330).

La Duchesse elle-même ne s'oppose en rien à leurs désirs. Eux et elle se montrent des égards réciproques: « on voit son inclination pour en tout leur » complaire » (p. 257). Ils s'efforcent « de luy com- » plaire et elle à leur correspondre » (p. 263). « Ma-

» dame leur rit et les caresse » (p. 267). « Elle s'est » rangée du tout d'aultre costel » (p. 269). Elle suit leur avis, jusque dans les choses les plus importantes et que Granvelle estimoit les plus dangereuses : « elle » est délibéré de suyvre l'opinion des Seigneurs et » essayer la voye de la communication générale des » Estatz » (p. 273). Loin d'appuyer les nouveaux Evêques, « quant l'on parle des Eveschiés et » unions, elle dit que l'on debvroit vouloir, pour » quelques milions d'or, que oncques n'en fût esté » parlé, et qu'elle en donneroit de son sang » (p. 317). « Les Seigneurs ont tout crédit vers elle » (p. 275). « Elle s'est du tout adonée à eulx » (p. 330). « Madame agit en beaucoup de circonstances » d'une manière entièrement opposée, comme elle » le sait très-bien, aux volontés du Roi » (p. 377).

Ce changement subit paroît avoir été sincère. Marguerite agissoit ainsi par crainte, par inclination, par calcul.

Par crainte. On écrit confidentiellement à Granvelle : « les Seigneurs font trouver mauvais tout ce » qui a été fait de vostre tems, de quoy la Dame n'en » sait que dire ni contredire de crainte » (p. 254). « Sans point de doubte, si son Alt. change, elle

» seroit ingratte, mais que pourroit-elle faire, femme » seule comme elle est, contre ces Seigneurs, sinon » de se joindre à eulx, et croire ce qu'ilz persuadent, » et faire ce qu'ilz voudront? » (p. 301).

Par inclination. D'abord les Seigneurs affectoient de la consulter; elle n'étoit pas insensible à cette jouissance d'amour-propre (p. 257). Ensuite, elle croyoit peut-être à la durée d'un repos momentané. Il paroît même qu'elle en vint à s'imaginer que la résistance de Granvelle avoit été la véritable cause des embarras; oubliant que, si le pilote est soulagé lorsqu'il abandonne le navire au courant, ce n'est pas le moyen d'éviter les récifs. — On écrit au Cardinal: « Il samble à son Altesse, qu'elle est à plus » grand repos » (p. 263). « Elle se laisse persuader » que ce qu'elle est démourée les années passées en » ceste estroictesse et paine, procède de ceste vostre » opinion contraire à la communication générale des » Estatz » (p. 273). Viglius ajoute un autre motif moins honorable: « Ce qu'elle se ressent le plus con- » tre vostre Seigneurie et contre moy, est que l'a- » vons si longuement gardé de faire son prouffit, » qu'elle fait maintenant des offices et bénéfices et » aultres grâces » (p. 406). Aussi étoit-elle bien éloignée de regretter le Cardinal: déjà en juin l'on écrit:

« son Altèse ne me parle plus de vostre Seigneurie » (p. 266).

Enfin la Gouvernante favorisoit les Seigneurs par calcul. Elle croyoit les gagner par sa complaisance, et pouvoir s'entendre avec eux sur les véritables intérêts du pays. Car au fond elle méritoit sans doute encore le témoignage que Granvelle lui avoit donné précédemment: « Madame sent le péril dans » lequel les affaires de v. M. pourroient tomber, plus » qu'on ne sauroit l'imaginer, et elle mourroit à » l'idée que durant son administration il pourroit » survenir quelque chose de mal » (p. 126).

On parloit encore de la résistance des Cardinalistes. C'étoit une véritable dérision. Leur impuissance étoit manifeste: ils étoient soumis au bon-plaisir des vainqueurs. « Aulcuns parlent de déchasser » tous qui sont Cardinalistes » (p. 243); le Duc d'Aremberg est mis de côté (p. 267); « Madame » n'appelle jamais Berlaymont, ne luy parle et à » peine le daigne regarder, le léssant découvert » (p. 372). On n'a qu'à parcourir les Lettres de Viglius, dans notre Recueil, pour se convaincre qu'il n'avoit plus le moindre crédit, qu'il étoit découragé, désesperé. Si le Cardinal se hasardoit à retour-

ner, « il n'y a personne d'authorité qui oseroit lever
» la teste, quant bien l'on vouldroit machiner aul-
» cune chose sinistre contre sa Seigneurie. » (p. 300).

Les Seigneurs prenoient le ton fort haut. Ils condamnoient tout ce qui avoit été fait sans eux. Le Comte d'Egmont poussoit l'insolence jusqu'à venir diner chez la Duchesse avec les signes distinctifs de la Ligue contre le Cardinal « portant une cabotte à
» leur mode ..., garnie de boutons d'argent avec
» flesches » (p. 263). Et une autre fois « il s'est avan-
» cé *post pocula* dire à Hopperus que ce n'estoit point
» à Granvelle que l'on en vouloit, mais au Roy, qui
» administre très-mal le public, et mesme ce de la
» Religion, comme l'on luy at assez adverty » (p. 247).

Ils anéantissoient le pouvoir de la Gouvernante, soit par leur prépondérance au Conseil d'Etat, soit par l'autorité que s'arrogeoient les Gouverneurs Provinciaux. « L'auctorité des Gouverneurs, par la
» connivence de son Alt., s'accroist tant que chascun
» cherche de leur complaire, ou de moins non dés-
» plaire » (p. 319). « On luy a lié les mains aux affai-
» res d'estat, commandement sur les gens de guer-
» re et à celuy qu'elle, comme Goubvernante géné-
» rale, doibt avoir et eust deu retenir en tous les
» aultres goubvernements particuliers » (p. 404).

Leur intention étoit de forcer la main au Roi en s'appuyant sur la nation; c'est pourquoi ils revenoient sans cesse à la charge, afin d'obtenir la réunion des Etats-Généraux (p. 267). « La nécessité de » deniers sert de tortionaire pour y consentir » (p. 269). « Oranges et Berges disent qu'il n'y a » moyen quelconque pour l'entreténement des gar- » nisons ni aultres services, si non avec les Etats- » Généraulx l'on advise quelques moyens généraulx » (p. 292).

La persécution des Protestants leur sembloit devoir prendre fin, pour plusieurs motifs. Ils désiroient introduire la liberté de conscience: « le cop- » per tant de testes n'a profité rien et il faut prendre » un autre chemin » (p. 271).

L'administration, sous leur influence, ne fut pas un modèle d'ordre et de régularité. Au contraire, on vit se multiplier rapidement toute espèce d'abus. « Par lotheries, vendition des offices, avanchement » aux abbayes, *mediantibus illis*, et aultres plusieurs » choses, l'on se haste de faire tost sa main » (p. 265). « Tout est vénal et le Roi frustré de ses droits dans » une foule de choses » (p. 406). « Les offices et es- » tatz se donnent tous à plus offrantz » (p. 405).

Aussi Viglius écrit-il à Granvelle en juin 1564:

« le profit que reçoit ce pays de l'absence de vostre
» Seigneurie se verra cy-après, je n'en ay encores veu
» nul » (p. 263).

On n'accordoit les aides qu'avec la plus grande difficulté (p. 326).

L'affaire de la Religion devenoit de plus en plus inquiétante. « On tient librement partout des propos,
» les ungs pour modérer les placcards, les aultres
» pour laisser les consciences libres » (p. 286); « la
» chose va si avant que peü d'officiers facent plus leur
» debvoir, et encoirres moings ceulx des lois et juges»
(p. 287). « Les députés des quatre membres de Flan-
» dres ont donné une requeste fort générale, pour
» *quasi* du tout anéantir l'inquisition et jurisdiction
» ecclésiastique » (p. 321). « L'on mest en doubte si,
» avec les restrictions avisées, l'on donnera conten-
» tement au peuple » (p. 321). « Molinéus tient desjà
» pour résolu qu'on ne doibve plus empêcher le
» mariage des prestres, ni la communion *sub utrâ-
» que specie*, et tiennent aucuns des Seigneurs tels
» propos d'abolir l'inquisition et de non plus se in-
» former des consciences des gens » (p. 336).

Déjà l'on commençoit à craindre un soulèvement général. « Les affaires, et signament de la Religion,
» vont journellement de mal en pis, et se perd gran-

» dement l'auctorité de sa M., laquelle l'on redressera difficilement» (p. 330). On redoute une rebellion à Anvers et«que les aultres villes des Pays-Bas... se join-» droyent et se feroyent villes impériales » (p. 333). « Pour la dissension qui est en la Religion par deçà, » l'on ne se peut plus fier aux subjectz » (p. 336). On avertissoit le Prince d'Orange que « les huguenods » ...tâcheront à quelque révolte ou émotion au Pays-» Bas, et la Reyne d'Angleterre aide ce qu'elle peult, » de manière qu'il fault bien estre sur sa garde » (p. 315).

La Duchesse voyoit ses belles espérances s'évanouir. Elle ne pouvoit céder encore, sans compromettre évidemment les intérêts du pouvoir royal. Cependant le Peuple et les Seigneurs étoient loin d'être satisfaits. En pareilles circonstances, et lorsqu'on a beaucoup obtenu, le moindre refus irrite. Ils imputoient la situation déplorable des affaires à l'influence secrète du Cardinal, dont l'influence étoit nulle; à la résistance de la Duchesse, qui, durant un an, n'avoit fait que céder; aux bornes trop étroites de leur pouvoir, dont cependant ils avoient, sur plusieurs points, déjà franchi les limites. Selon eux, il falloit concentrer l'autorité dans le Conseil d'Etat; mais un pareil changement de rapports eut

abouti à l'omnipotence des Seigneurs, au détriment du Souverain. C'est ce qui est exprimé naïvement par Bréderode : « Je pensse » dit-il, « que le Roy se » sera du tout résolu, remestant le tout et toutes les » affayres à vos meyns de vous aultres » (p. 308).

Obtenir cette modification essentielle du droit public, fut le but principal de la mission d'Egmont en 1565 : on vouloit « aucuns moyens grands et nou- » veaux » (p. 337).

On anticipoit sur le consentement du Roi. Viglius écrit en juin : « l'on forge icy une nouvelle républi- » que et Conseil d'Estat, lequel aura la sourveraine » superintendence de tous affaires. Je ne sçay com- » ment cela pourra subsister avec le pouvoir et auc- » torité de Madame la Régente et si sa M. mesmes » ne sera bridé par cela » (p. 378). Et environ un mois après : « l'on commence encheminer les af- » faires selon la nouvelle forme, que l'on tient sera » bientost auctorisée par le Roy, et disent ces Seig- » neurs que, si sa M. ne la trouve bonne, qu'ilz sont » d'intention de se retirer de toute la maniance des » affaires » (p. 405).

L'autorité des Seigneurs n'amenoit pas la repression des abus. Il n'y avoit « aucun changement en la » conduite et insolences » (p. 394). La situation étoit

telle que, même parmi les antagonistes du Cardinal, plusieurs soupiroient après son retour (p. 413). Viglius écrit en août: « Je crainds à la fin la confu-»sion et voys grandement pericliter la religion » (p. 405). Granvelle en septembre: « Dieu doint[1] que »trouble ou émotion n'advienne, soit du dehors »ou du dedans» (p. 424). Et en octobre l'on écrit de Bruxelles : « si le Roi n'y met la main à bon escient[2], »il en adviendra quelque émotion, le peuple étant »si volontaire, la justice non révérée, la Duchesse »peu aimée, et le bled si cher» (p. 425).

Le Roi y mit la main à bon escient: mais ce n'étoit plus en temps opportun. En temporisant, en biaisant, il avoit excité des espérances qu'il ne pouvoit réaliser. Maintenant tout à coup il vouloit faire plier tous les obstacles devant sa volonté. Ces ordres inattendus, dans la situation où se trouvoient les esprits, étoient presqu'une déclaration de guerre civile.

Si maintenant l'on se demande quelles furent les causes qui préparèrent la Révolution des Pays-Bas, on voit clairement que ce ne fut pas le despotisme du Roi. En effet pour peu qu'on se rappelle la na-

[1] donne. [2] sérieusement.

ture du gouvernement monarchique et les rapports de l'Eglise et de l'Etat d'après le droit public à cette époque, il seroit mal aisé de dire en quoi, pendant ce temps, pour ainsi dire, préliminaire, ce despotisme, ce pouvoir illégitime ou cet abus de pouvoir, a consisté.

Nous avons suffisamment montré ailleurs (p. 149*, *sqq.* et 166*, *sqq.*) le peu de fondement de plusieurs griefs contre Philippe II; mais nous devons observer en outre que durant les années qui amenèrent la crise, on ne sauroit lui reprocher d'avoir été intraitable ou violent, mais bien plutôt d'avoir montré une condescendance, un laisser-aller, incompatibles avec la direction suprême réservée au Souverain.

Il retire les soldats Espagnols; il ne s'oppose pas à l'éloignement de Granvelle; il ne résiste pas aux empiétements des Seigneurs. C'étoit là une conduite très-conforme à son caractère indolent, foible, pusillanime. Viglius, en parlant des tentatives pour la réunion des Etats-Généraux, ajoute: « Je tiens que » sa M., espérant par ce moyen se déscharger, les lais» sera faire » (p. 269). Philippe persistoit à différer la solution des grandes difficultés, sans songer qu'après chaque délai elles reparoissent, et plus insolu-

bles, et plus menaçantes. « Quant à nostre maistre, » écrit M. de Chantonay, « tout vat de demain à de- » main, et la principale résolution en telles choses est » de demeurer perpétuellement irrésolu » (p. 426). Et ailleurs: « le Roi s'occupe aussi peu de cette affaire » que si elle ne le regardoit point » (p. 377). Granvelle, dont on a supposé qu'il suivoit les avis, restoit « depuis un an sans nouvelles directes de sa M. » (p. 392): en général le Roi n'écrivoit pas assez régulierement; « le mal est que les lectres d'Espaigne debvroient venir plus souvent et la correspondence de » ce coustel-là estre meilleur et continuelle » (p. 322): longtemps impatiemment attendus, ses ordres arrivoient enfin, mais le plus souvent trop tard pour être exécutés avec fruit. — Son impassibilité apparente étoit telle que plusieurs alloient jusqu'à se persuader qu'il approuvoit la conduite des Seigneurs. Viglius écrit: « ne sçay si sa M. ne l'ayme pas mieulx » de le dissimuler; certes aucuns disent que sa M. » tient pour bon ce que les Seigneurs se sont ainsi » liguez, puisque c'est pour le bien du pays et pour » son service » (p. 331): on répandoit même qu'il avoit porté les insignes de la Ligue: « de dire que le » Roy ait trouvé bon la ligue, on se forcompte[1] et

[1] trompe.

» beaulcoup plus disant que sa M. aye faict robe et » la mesme parure et porté icelle à Madrid » (p.376). Le bruit étoit faux, mais quelle n'avoit pas dû être la foiblesse du Monarque, pour qu'un bruit pareil eut pu trouver quelque crédit!

Cette irrésolution habituelle explique pourquoi il n'est pas venu en personne dans les Pays-Bas. Tous ceux en qui il devoit avoir confiance, l'y exhortoient, l'en supplioient. « Berlaymont regrette fort » qu'il y a encoires si peu d'apparence de la venue du » Roy » (p. 267) : Viglius écrit que, « si sa M. venoit, » sa présence pourroit obvier aulx dangers qu'on » craint de la communication[1] des Estats » (p. 274) « sans la briefve venue de sa M., nous allons icy le » grand galop » (p. 323): le Cardinal écrit qu'il insiste là dessus depuis trois ans. « S'il vient, tout est encores rémédiable, et sans grande aigreur; car venant, » chascun chercheroit de faire du bon valet et luy » complaire, et à peu de chose l'on pourroit remettre » le tout en fort bon chemin » (p. 325): Le Roi, » dit M. de Chantonay, « ne cherche qu'à emmieller les » Seigneurs, pour éviter de venir en Flandres » (p. 426).

Ce ne fut donc nullement par du despotisme,

[1] réunion.

mais par un manque complet de vigueur et de résolution, que le Roi contribua, pour sa part, à la crise des Pays-Bas.

Quant au Prince d'Orange, nous ne prétendons pas qu'à cette époque, ses motifs ayent été tous également louables et ses moyens tous également légitimes. Longtemps après, Granvelle rappelant les souvenirs de ces années, dit : « le Prince et aul» tres de sa suyte troubloient les affaires » (VIII. p. 97). « Je impute principallement le mal au Prince » d'Orange, et à ses conseilliers héréticques, et aux » abbez de Brabant, et aultres qui... luy ont donné » tant d'auctorité qu'ilz s'en treuvent oppressez; et » combien de fois leur ay-je dit qu'ilz nourrissoient » en leur seing le serpent qui leur rongeroit le » cueur » (VI. p. 412). Sans vouloir ratifier ce jugement qui respire une violente inimitié, nous conviendrons aisément qu'il y eut différence et même contraste entre la conduite du Prince, avant et après qu'il eut appris à connoître l'influence régénératrice de la vérité qui est en Christ.

Il y avoit des causes plus profondes qui rendoient une révolution, si non inévitable, du moins fort difficile à éviter.

D'abord, les antipathies nationales entre les Espagnols et les habitants des Pays-Bas. Peut-être Philippe II ne savoit-il pas suffisamment dissimuler sa prédilection pour ses compatriotes. On disoit : » rien ne touche le Roi que l'Espagne » (p. 325). « On » fait sy très-peu de cas et d'estime de ceux de » nostre nation en Espaigne qu'il n'est point à dire » (p. 347). « Je me double que, si le Roy ne vient en » ceste prochaine arrière-saison, que Messieurs les » Espagnolz en seront la cause, lesquelz pensent que » de Castille le Roy peult gouverner tout le monde » avec un baston » (p. 283). Même avec plus d'habileté de la part de Philippe, la jalousie réciproque de ses sujets eût été une source perpétuelle des plus grands dangers.

En second lieu, les tendances républicaines devoient tôt ou tard conduire à un changement notable dans les principes constitutifs de l'Etat. Déjà ce Tome en contient des preuves manifestes. Le Conseil d'Etat, modifié conformément au désir des Seigneurs, eût été une nouvelle forme de république. « Les Estatz » de Brabant voulloient tout faire et tenir le Roi sub» ject » (p. 267). Et sans doute plusieurs songeoient aux Etats-Généraux « ayant pleine puissance » (II. p. 37) ; c'est-à-dire, à un gouvernement qui, sous un

nom monarchique, eût été de fait républicain.

Mais la cause principale fut l'intolérance du Papisme.

La Réforme, bien qu'elle sembla longtemps être sur l'arrière-plan, acquit bientôt une influence décisive sur la marche des événements politiques. Peu à peu toutes les autres questions gouvernementales s'effacèrent devant le problême de l'existence simultanée du culte Evangélique et du culte Catholique-Romain. En 1564, Schwendy écrit : « peu à peu nous verrons vers où les choses de la Religion se destourneront et inclineront, et s'il y aura espoir de quelque rétablissement de l'estat ancien, ou si le changement veult par force gaigner le dessus, comme il est fort apparent; et selon cela les Princes et Roys, vouldront ou non vouldront, s'auront à la longue à gouverner » (p. 314). Cette grande question devoit amener des difficultés doublement insurmontables dans les Pays-Bas, parceque Philippe II, vacillant en tout autre article, étoit inébranlable sur ce point ; et parcequ'aux yeux de plusieurs, la persécution religieuse pouvoit aisément servir de moyen à l'asservissement de la nation.

Admirons dans la complication de ces causes di-

verses les voies de l'Eternel. Les Chrétiens des Pays-Bas, par eux-mêmes, n'eussent guères résisté long-temps à Philippe; mais Dieu leur suscitoit des alliés jusques parmi leurs antagonistes. Ceux-ci se défioient du Roi, des Espagnols, de la trop grande extension du pouvoir royal: dès lors le zèle persécuteur qui, en d'autres circonstances, eût obtenu l'assentiment et le concours de la plupart des Catholiques, leur déplut, leur inspira des craintes pour leurs privilèges et pour leurs libertés, les força de la sorte à prendre le parti de leurs compatriotes, les fit devenir presque les protecteurs de la Réforme, en identifiant la cause des confesseurs de l'Evangile avec les intérêts les plus chers de la nation. Ainsi se réalisoit dans les années qui précédèrent la crise d'où surgit la République, cette sublime et consolante promesse que toutes choses doivent concourir en bien à ceux qui, par une foi humble et sincère, appartiennent au Seigneur.

† Les Lettres sont de trois espèces: *a*, autographes; *b*, signées; *c*, copiées par des secrétaires et équivalant donc presque à des origi-

naux. Les secondes sont indiquées par un astérique (*), les dernières par une croix (†).

Des points (....) marquent les passages omis; du papier blanc les lacunes causées par l'état défectueux du manuscrit; des [ ] les mots qu'on ne sauroit affirmer avoir rendu exactement.

Pour les Abréviations relatives aux Manuscrits de Besançon voyez T. IV, en regard de la page 1*. — Dans la Correspondance de Granvelle beaucoup de noms propres et en outre ceux des Colléges, etc. sont désignés par des chiffres, des majuscules, ou d'autres signes arbitraires: puis, la contexture de la phrase se rapportant au signe, on trouve souvent les pronoms et substantifs au singulier ou au masculin, où il devroit y avoir une autre terminaison. Ainsi, par ex. p. 444, l. 17, où il est parlé de la Gouvernante, il y a dans l'original *qu'il;* de même, l. 20, où il est parlé des Seigneurs, il y a *fait*. Nous avons cru pouvoir remédier à ce désordre grammatical. — On comprend d'après la même explication, comment dans une lettre au Cardinal (par ex. p. 443, l. 21) il y a le nom de *Granvelle*, au lieu de *vous*. Dans l'original, il y a simplement un chiffre.

Un (C.) indique les piéces trouvées dans les Archives à Cassel : voyez T. IV, p. x.

Les Lettres ou les fragments avec un (G.) font partie d'une Collection de copies de *Lettres de et à Guillaume de Nassau, recueillies et mises en ordre par M. Gachard*. Ce Recueil, tiré des dépôts de la Belgique et offert dans le temps au Roi Guillaume I, se trouve dans les Archives de la Maison d'Orange-Nassau.

CONTENU.

TOME I.

CORRESPONDANCE.

1560.

1561.

1565.

ADDITIONS.

p. 171*. l. 20. Voici encore un passage fort remarquable, relatif au Comte d'Egmont. — Morillon écrit à Granvelle, de Bruxelles, le 3 août 1567 qu'il « at tousjours crainct ce qu'est ad» venu, que Atrebatensis[1] s'eslargiroit par trop vers Egmont, » duquel il ne cognoit l'humeur, et combien il est hault et » présumant de soy, jusques à vouloir embrasser le faict » de la république et le redressement d'icelle et de la Re» ligion, que ne sont pas de son gibbier, et est plus propre » pour conduire une chasse ou volerie et, pour dire tout, » une bataille: s'il fût esté si bien advisé que de le[2] cognois» tre et se mesurer de son pied; mais les flatteries perdent » ces gens et que l'on leur faict acroire qu'ilz sont plus » saiges qu'ilz ne sont, et ilz le croient et se bouttent si » avant que après ilz ne se peulvent ravoir, et qu'il est » force qu'ilz facent le sault, que seroit peu de mal s'il ne » ce fût que pour eulx seul, et qu'ilz ne tirassent aultres » avec eulx et mesmes le Païs, comme l'on at veu.... » (MS. B. M. IV. p. 214.)

1 L'Evêque d'Arras. 2 *Peut-être* se.

p. 179*. l. 21. Pour comprendre la vie aventurière du Comte de Schwartzbourg et de plusieurs autres hommes vaillants du 16e siècle, il faut se rappeler que dans une fort grande partie de l'Europe le système des troupes régulières étoit encore inconnu. Les Princes étoient souvent obligés de traiter avec des capitaines distingués, qui se chargoient du soin de rassembler des soldats. C'est ainsi que l'Italie avoit eu ses *condottieri*, qui bien des fois subjuguèrent ceux qu'ils devoient protéger. *Languet* indique ce danger. «Saepe mi»ratus sum quo consilio fiat a Germanicis principibus, ut »fere omnes rei militaris studium deponant.... Paulatim »potentiam et auctoritatem amittent, nisi caveant; eaque »tota ipsis inscientibus devolvetur ad eos qui se praebent »duces militibus, qui jam arte res eo deduxerunt, ut ipsi »Germanici Principes vix possint sine eorum opera con»scribere exercitum. Si quis diligenter consideret qualis »fuerit status Italiae ante centum annos, videbit eam ta»libus fere artibus periisse.» *Epistt. ad Camerarium*, p. 28. Ces craintes n'étoient pas chimériques : on en trouve, encore quatre-vingt années plus tard, une preuve dans les actions et dans les projets de Wallenstein.

p. 198*. l. 5. *Jérome*. «Il s'acquitta à merveille de cet emploi, »d'où il passa en 1554 au commandement du Régiment »du Prince:» *Mém. de Granv.* I. 204.

p. 22. l. 11. *D. Fernando de Lannoy*. — Il étoit fils de Charles de Lannoy, Vice-Roi de Naples. Il fut Général de l'artillerie dans les Pays-Bas et épousa Marguerite Perrenot, soeur du Cardinal de Granvelle.

p. 56. l. 28. Toutefois Mélanchthon avoit dit touchant Elizabeth : «ne ita properetis in ferendo de eâ judicio; mulier enim »nihil aliud est quam mulier:» *Languet, Epp. secr.* II. 64. Elle se refusoit à secourir les Réformés en Ecosse, malgré l'avis de Cécil (plus tard Lord Burghley). Aussi cet habile et fidèle ministre lui écrit: «Considering the pro»ceding for removing of the French out of Scotland doth »not contend your Majesty, and that I cannot with my

»conscience gyve any contrary advise, I may.. be spared »to intermeddle therin:» *Queen Eliz. Times*, I. p. 24.

p. 128. l. 1. *M. de la Chaux.* Apparemment le fils de celui qui fut Grand-Ecuyer de Charles-Quint.

p. 153. l. 20. *el Principe en Sicilia.* — Lors de ses démarches pour parvenir à l'Empire, Charles-Quint avoit fait promettre la vice-royauté de Naples à Frédéric Comte Palatin: «er ward dāfur durch die Stelle eines kaiserlichen »Statthalters bei dem Reichsregiment entschädigt:» *Ranke, Deutsche Gesch.* I. p. 451.

p. 215. l. 8. *leeche.* Ainsi Le Duc Christophe de Wurtemberg écrit au Rhingrave, qui étoit au service de France: «im »Reich erschallt ein gemeines Geschrey, als solle dein »Herr mit dem Pabst laichen:» *Pfister, Herz. Christoph*, I. p. 326.

p. 247. l. 17. *Morillon:* «jam dudum in Cardinalis amicitiam fami»liamque transierat, magnamque eâ ratione auctoritatem »apud Cardinalem invenerat, quod prudentiae atque eru»ditioni singularem atque indefessum in rebus agendis labo»rem conjunxisset:» *v. d. Haer, de init. tumult.* p. 259.

p. 284. l. *zu post.* «stationariis equis sive postâ, ut dicimus:» *Languet, Epp. secr.* II. 152.

p. 302. l. avantdern. *angaries.* — «Jus Angariarum et Parangia»rum: vulgo Belgice *Hand- en Spandiensten:*» (*Kluit, Primae Lineae Collegii Dipl. hist. politici*, p. 73.)

p. 308. l. dern. *Utrecht.* «Habuere Trajectenses Brederodium »vicinum infestissimum, cui summo conatu restiterunt, »connivente colludenteque Principe Orangiae tunc tem»poris eorum Gubernatore, nec quicquam ipsis deësse »conqueruntur quam justum judicem:» *Viglius ad Hopper.* p. 571.

p. 423. l. 16. *bougette.* — Ainsi dans une Lettre de la Gouvernante Marguerite de Bourgogne: «Ce jourd'hui est venue »la bagette d'Espagne, par laquelle j'ay receu lettres du »Roy:» *Möne, Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1836, p. 121.

p. 435. l. 8. P. S. de la Lettre CXIX. — *Post data* ist angekommen Monsieur de Marnet, kompt von der flot, zeigt an wie er sie zu Douvres verlassen, und acht man sie sollen als heut in Seeland ankommen; wird von nöten sein, wo E. L. mit und bey sein wollen, das Sie sich gar nichts saümen, sonder auffs fürderlichst die reise an die hand nemen, dan nhunmehr kein verzug bey dem handel sein will... *Datum ut in literis.*

TRADUCTION

DES PASSAGES EN ESPAGNOL[1].

p. 35. l. 26.... Et puis il y a l'émulation que v. M. sait, entre Mad. de Lorraine et Mad. de Parme; le mieux sera de les tenir séparées, parceque ces allées et venues et réunions ne peuvent donner aucun bon fruit; maintenant elle va en Lorraine; nous verrons quelle détermination elle prendra, et si elle laissera ses filles dans quelqu'endroit de ces Etats, ou si elle les aménera avec soi; mais certes, quelque part qu'elle puisse être, elles y seroient mieux qu'ici, et elle et ses filles, pour le service de v. M.

p. 52. l. 14. L'affaire de la religion va, comme v. M. verra par les Lettres de Madame; elle fait ce qu'elle peut; dans quelques ministres elle désireroit voir plus de chaleur; et v. M. ne sauroit croire le bon effet que produit la recommandation si fréquente et si expresse de ces choses dans ses Lettres sur les affaires d'Etat; et ce que v. M. a écrit au Chancelier de Brabant n'a pas été inutile, et je supplie aussi v. M. de vouloir donner souvent des avertissements et de si vifs coups d'épérons par ses Lettres, ce dont nous ferons notre profit, autant que faire se pourra.

Ce mariage du Prince d'Orange me fait de la peine et j'aurois

[1] *Plusieurs endroits dont je n'aurois pas réussi à découvrir le sens, m'ont été expliqués, avec une obligeance extrême, par M. le Chevalier* DE BAZO, *Chargé d'affaires du Gouvernement actuel de l'Espagne. — La traduction est à peu près littérale. — J'ai laissé en blanc les passages que je n'ai pas compris.*

beaucoup souhaité qu'il en eût parlé ici, avant d'en écrire à v. M., mais il doit savoir pourquoi il ne l'a pas fait: à la verité, je n'ai jamais vu chose en laquelle il m'ait donné mauvais soupçon de sa personne, plutôt le contraire; mais, ni pour l'Etat, ni pour la religion, j'eusse désiré qu'il se fût mis dans cette position; et v. M. verra, par la longue Lettre qu'on lui écrit là dessus, ce qui s'est passé, à quoi je m'en remets.

p. 53. l. 4. Quant à la religion, Madame se donne beaucoup de peine, et tous ceux du Conseil; et certes, par dessus tous les autres, le Prince d'Orange et M. d'Egmont ont montré en tout ce qui a pu se connoître jusqu'à maintenant, une très-bonne volonté, et en cela l'on continue à pourvoir le plus possible aux désordres qui ont lieu et à punir ce qu'on peut. — J'ai quelque espérance que le Prince d'Orange ne passera pas outre en cette affaire du mariage.

p. 57. l. 3. En quel mauvais état la Reine d'Angleterre se trouve pour entreprendre et tenter des choses nouvelles, et comme la Reine eût bien fait de ne pas entrer dans les nouveautés dans lesquelles elle est entrée, et de se marier avec quelqu'un qui eût eu du pouvoir pour la maintenir, et en se souvenant des conseils que v. M. lui avoit donnés et de l'obligation qu'elle lui avoit pour cela, et pour lui avoir sauvé la vie, et avoir été principalement cause de ce qu'elle a succedé à la Couronne; et du péril dans lequel elle se mettroit, si venant aux mains avec les François, ceux-ci gagnoient une bataille.

p. 57. l 12. Ce qui pour le moment presse le plus, est, si, ne sachant la Reine d'Angleterre prendre parti, et ne tenant pas conseil, et ne prenant pas celui qui seroit nécessaire pour arranger ses affaires, il surgissoit quelque révolte dans son royaume même, dont les François profiteroient pour mettre le pied en Angleterre et s'y affermir; ce qui seroit, sans aucun remède, notre extrême ruine; comme v. M. le sait mieux que moi. Et il est très-clair que, s'ils réussissoient dans une sédition pareille et que v. M. ne tâchoit pas d'y mettre la main, les auteurs, qui seroient apparemment Catholiques, auroient recours aux François; lesquels je crois eussent déjà essayé de causer là quelque trouble et de mettre le pied sur l'île de Wicht, ou dans quelque port de l'Angleterre, si v. M. n'avoit pas si expressément ordonné de dire à l'Evêque de Limoges que v. M. ne souffrira pas que les Fran-

çois s'emparent de l'Angleterre, comme aussi a été dit ici à M. de la Forest; et, si les François n'eussent été si bas, tant à cause des troubles intérieurs que pour avoir été affoiblis par les guerres passées, qu'ils doivent craindre de donner occasion à v. M. de mouvoir quelque chose contr'eux, ce qui seroit leur ruine, je tiens pour certain qu'ils n'eussent tant tardé. — Dans l'affaire des Evêques ici, la prompte résolution de v. M. est nécessaire, vû que les oppositions se renforcent chaque jour à Rome, comme l'Ambassadeur Vargas l'aura écrit à v. M., lequel est là, soit qu'il reste ambassadeur, soit dans un autre poste, un ministre très-utile de v. M. pour les affaires qui se peuvent offrir; d'autant plus que le Cardinal de Siguença est absent et qu'il (Vargas) est si docte et habile, et s'est occupé depuis tant d'années des affaires de l'Italie. 20 Mai 60.

p. 61. l. 9. J'ai eu avec son Alt. une conférence touchant la demeure des Espagnols ici: et l'on a tenté toutes les voies humainement possibles; mais enfin je ne vois nul expédient ni moyen par lequel, sans mettre ces Etats en péril manifeste de révolte subite, on puisse différer l'exécution de leur départ, si la saison le permet.

Jusqu'à présent, par le sage gouvernement de Madame, les affaires sont à l'extérieur fort pacifiques, et, quant à la démonstration extérieure, le point de la religion comme lorsque v. M. étoit ici; et l'on ne s'apperçoit pas de quelque plus grand mal en cela parmi la Noblesse ni aussi dans la généralité du peuple, qu'il n'y en avoit alors: et ceux qui sont entachés[1] s'absentent et prennent la fuite; ce qui n'est pas mauvais signe. Je ne dis pas que, si les révoltes en France eussent continué, les affaires ici n'eussent pu recevoir de l'altération, ou bien aussi que nous ne pourrions l'avoir chez nous sans cela, d'autant plus que nous sommes si affoiblis et nécessiteux, comme v. M. sait, ce qui par fois nous fait perdre et le courage et l'espoir.

Le Prince d'Orange et le Cte d'Egmont déclarent avec force que, quand même ils auroient la meilleure volonté du monde de servir v. M. en cette affaire, en gardant encore le commandement des Espagnols, ils n'oseroient l'entreprendre, en cas que ces troupes retournassent; pour ne pas perdre et leur crédit et leur réputation auprès des Etats, avec lesquels ils doivent vivre; et la première chose que

[1] *savoir* d'hérésie.

feroient les villes fortes seroit de fermer les portes et de désobéir à Madame, en tout ce qui là dessus leur auroit été commandé; perdant ainsi tout d'un coup toute retenue, et se rendant ainsi coupable de délit.

p. 63. l. 23. Puisque je n'ai plus rien entendu concernant cette affaire du mariage du Prince d'Orange, cela n'a pas dû se passer comme vous m'avez écrit que vous aviez espoir que cela se passeroit; et certes je m'en serois fort réjoui.

p. 63. l. 27. Le Prince d'Orange s'étonne de ce que depuis tant de mois v. M. a répondu quant à son mariage avec la fille de Maurice, disant qu'elle n'y répond point, vû qu'elle estime que la démarche a cessé, laquelle il dit être encore sur pied, et qu'il espère la réponse sur ce dont il a dit vouloir être avant tout informé; savoir, quelle seroit la volonté de la demoiselle quant à la religion; et ceci sera seulement pour que v. M. sache ce qui se passe, puisque Madame a écrit si amplement les considérations qu'il y a sur ce sujet.

p. 64. l. 8. Vous m'avez écrit que vous espériez que l'affaire du mariage du Prince d'Orange ne passeroit pas outre. Et pour cette cause, et parceque je voyois qu'on n'en écrivoit plus, j'ai cru pour sûr que cela avoit cessé; dequoi je me réjouissois beaucoup, vû que c'eût été mieux et que ce que j'eusse tant désiré eût été fait. Mais si néanmoins la chose a eu lieu, je ne sais qu'en dire, mais je le remets à ma soeur, qui, puis qu'elle est à proximité, verra mieux ce qui pourra se faire en cela, ou si l'on pourra encore y mettre obstacle, et quand il n'y aura d'autre remède, (*pourra*) donner la permission; mais quand cela sera fait, le mieux seroit de l'observer, parceque je ne sais comment le Prince a pu trouver bon de se marier avec la fille de celui qui a traité sa M. de glorieuse mémoire, comme (*a fait*) le Duc Maurice.

p. 64. l. 21. J'eusse désiré que ce voyage du dit Prince eût pu être évité, et de même celui de beaucoup d'autres de ces (*membres des*) Etats que le Comte a invité: mais il est si ferme en cela que l'on ne pourroit y contredire sans quelque scandale, et, à ce que je vois, il se détermine à partir sous peu, vu que les nôces seront en novembre. Là le Prince pense qu'on reviendra à parler du mariage, et il dit que, quand même v. M. ne s'y fût pas entremise, jamais, pour sa propre

conscience, il ne viendroit à se marier avec elle, si ce n'est qu'elle eût à vivre en catholique. Et comme v. M. ne lui a rien répondu sur cet article, ni contredit en cela, il pense pouvoir s'y résoudre sans que cela déplaise à v. M. Je ne sais ce qui suivra, et je ne me rappelle point avoir affirmé que ce mariage ne se fera point; quoique beaucoup de chosesse présentoient à moi, tant pour l'affaire de la religion que par ce que le Prince a des enfants de son premier mariage, pour quoi je croyois faire une conjecture probable que facilement il pourroit advenir que ceux de Saxe, avant de tourner la clef[1], ne désirassent pas d'en venir à ce mariage, et qu'il se rompit à cause des conditions. Quant au Prince, je crois qu'il le désire, parcequ'il est d'opinion que cela lui viendra très-à propos pour sa maison de Nassau. Le Prince a demandé a Madame quelle chose il pourroit faire à ces nôces pour le service de v. M. avec les Princes qui se réuniront là en grand nombre; et on lui a dit que, puisqu'il sait la bonne volonté que v. M. a envers les Princes Allemands, et combien est faux le soupçon qu'on a voulu leur donner, il tâche de les détromper, ce qu'il a offert de faire autant qu'il pourra: et tout ceci Madame m'a dit qu'elle écrivoit à v. M. dans ses lettres particulières, et je tiens pour sûr que le Prince le fera bien, et il montre maintenant en toutes choses un très-grand désir de servir v. M.; et véritablement en ce qui s'est offert ces jours-ci, il s'est bien employé, mais personne ici n'agit mieux et avec plus de zèle que Madame. — Dans l'affaire de la religion on continue à faire tout ce qui humainement faire se peut, et tout ce que la condition de ces pays, et les privilèges, et la nature des habitants peut souffrir; ce que j'avoue n'être pas tout ce qui devroit se faire raisonnablement, mais autant que sans empirer les choses, faire se peut; et il est vrai aussi que ce qui a été fait, soit précédemment, soit récemment pour la cause des voisins, va fort mal, mais le remède ne peut être appliqué, comme on le souhaiteroit.

p. 65. l. 27. J'ai espérance que le Prince d'Orange et Lazare de Svendi auront fait de très-bons offices, comme il a été écrit à v. M. qu'on les en avoit chargés, afin que les Allemands connoissent la bonne volonté que v. M. leur porte.

[1] *c. à. d.* av. de terminer l'affaire.

p. 69. l. 14. Dans l'affaire des Evêchés, j'ai écrit par la dernière occasion, et plus on tarde à la terminer, plus les difficultés augmentent, parceque les adversaires gagnent du terrain, et par ce qu'on n'a rien en main pour leur résister. On peut faire peu de chose en faveur des dits Evêchés, si ce n'est répondre, dans les circonstances qui se présentent, aux soupçons qu'on sème pour donner de mauvaises impressions au peuple. Et que les bulles de Rome viennent ou non, je crois qu'en envoyant les lettres de v. M. de sa main propre pour le Prince d'Orange et pour le Comte d'Egmont, il sera nécessaire de les leur donnér et de les informer en même temps plus particulièrement de tout ce qu'il y a. Et si les bulles venoient avant ce temps, de quoi j'ai jusqu'à présent peu d'espérance, voyant comment l'on prend la chose à Rome, ce seroit moins mal, et nous aurions soin de commencer l'affaire, pour voir qui voudroient ouvertement s'opposer, et sur quel fondement; tâchant que par de la persévérance, elle marche en avant, s'il est possible.

Le dit Prince d'Orange est retourné à sa maison, et il se propose de partir pour la Hollande, afin de se trouver à la réunion de ces Etats, et avoir soin du service de v. M., en lequel il se montre très-prompt. Il m'a écrit ce que v. M. verra par la copie, d'où l'on voit clairement que le mariage est conclu : je ne sais si encore les Allemands lui susciteront des embarras en son absence, comme il arrive souvent; et d'autant plus, vû que le Landgrave Philippe a parlé en personne avec le Duc Auguste, s'étant opposé au dit mariage, à cause de la religion, comme v. M. l'a entendu; et il semble pouvoir faire avec plus de force cette opposition, puisqu'ils ont concerté ce qu'ils traitent à Naumbourg. Certes j'eusse beaucoup désiré que ce mariage ne se fût pas fait, pour beaucoup de motifs qu'on a considéré en cela dès le commencement; mais il seroit déjà trop tard pour y contredire, et j'espère encore de la bonté et vertu du dit Prince, que tout cela ne suffira pas pour le séparer de la vraie religion, quoique je regrette que, faisant mention de la religion en ce qu'il m'écrit, il parle de soi, et ne dit rien de la Dame.... 4 février, de Bruxelles.

p. 117. l. 1. Aussi je suis obligé de dire comment, àcause de cette affaire des Eglises, tout va ici en confusion; et je crains pis encore, comme je l'ai écrit à v. S., et le tout causé par le délai... En vérité

nous nous voyons en grande confusion et l'autorité du Roi souffre beaucoup.... Je ressens le tout en mon âme [1] et plus peut-être que personne, parceque je vois plus le péril, et il tombera d'autant plus sur moi que s. M. m'a mis si avant en cela, de manière que je vois la haine des Etats se décharger sur moi, mais plût à Dieu qu'en me sacrifiant, le tout fut remédié: il est bien vrai que l'intérêt ne me meut point, puisque comme je ne tiens rien, mon successeur a déjà la possession, et quand même je l'eusse eu en mains, je perds en cela, en rentes et en redevances; tout cela n'est rien en comparaison du préjudice public, qui est si grand qu'on ne sauroit le croire. Que Dieu porte remède au tout, puisque les hommes ne le font point, et Dieu pardonne à ceux qui en sont coupables. Plût à Dieu que jamais on n'eût songé à ériger ces Eglises, Amen, Amen !

p. 126. l. 20. ....J'apprends qu'en Lorraine et parmi d'autres peuples il s'en publie d'autres, et contre les Evêchés, et contre la persécution qui a lieu envers les hérétiques, tâchant d'émouvoir le peuple; si l'on y parvenoit, il y auroit peu de remède, vû que le pouvoir manque, comme v. M. sait, et que quelques uns de ceux qui nous devroient aider, s'en retirent; bien que pour moi je suis d'opinion qu'ils courroient un danger égal ou plus grand, si ce jeu étoit joué sérieusement. Quand à Madame, j'estime qu'outre les peines continuelles qu'elle se donne, elle sent cela, et le péril dans lequel les affaires de v. M. pourroient tomber, plus qu'on ne pourroit imaginer, et elle se mourroit de penser que de son temps il pourroit arriver quelque chose de mal; et je m'apperçois aussi très-clairement en elle combien elle ressent que la résolution tarde encore sur les choses que le sécretaire du Duc son mari a été solliciter, il y a deux ans.

La possession de Namur a été prise, comme v. M. entendra, avec beaucoup de satisfaction du peuple, et vraiment je crois que, si les principaux Seigneurs eussent montré plus de bonne volonté, et déclaré ouvertement que ce que v. M. fait dans cette affaire des Evêchés leur semble bon, le tout se passeroit mieux; et à la vérité je n'ai vu personne qui en cela ait donné un meilleur exemple que M. d'Egmont, qui toujours a dit qu'il lui sembloit bon qu'à Ypres et à Bruges, qui sont de son gouvernement, l'on envoyât les Evêques, mais malgré tout

[1] dans mes entrailles.

cela depuis quelques jours il paroit qu'il se refroidit;[1] je ne sais si c'est pour se séparer des autres; et si M. d'Hornes avoit été ici ces jours-ci, je tâcherois, par le moyen de Madame, conformément à ce que v. M. lui a ordonné, qu'il retournât à faire son devoir[2], et encore se pourroit-il que, continuant v. M. à les exhorter par ses lettres, ils vinssent à se donner plus de peine en cette affaire, puisqu'ils voient que les Evêques à qui l'on a donné la possession, se conduisent bien. Et ce n'est pas sans raison que j'ai écrit à v. M. qu'il échappe par fois à ces Seigneurs des paroles d'où l'on voit qu'ils ont mille soupçons, et aussi de choses qui ne sont pas ainsi: et Assonville m'a dit, il y a trois jours, que M. d'Egmont lui avoit dit, pour me le dire (sans désirer qu'il déclarât que cela venoit de lui) que quelques uns de ces Seigneurs étoient mécontents de moi, quoiqu'ils ne me le disent point, parcequ'on leur donnoit avis d'Espagne que, par mes desseins et mes projets, je tâchois que sa M. fût mal avec eux. Et, outre leurs [clients], je soupçonne qu'il a dû venir aussi des lettres de M. de la Chaux pour Renard, selon la grande correspondance et intelligence qu'ils ont entr'eux. Et plût à Dieu qu'ils se déterminassent tous à soutenir l'autorité de v. M., et à avancer ce qui convient au service de Dieu, à la sécurité de ces Etats; que je meure, si au plus petit d'entr'eux je ne désire et ne tâche de faire tout le service possible. Et v. M. le sait mieux que personne si, quand ils font quelque chose pour le bien du service de v. M., je le tais; et ils le peuvent voir par les lettres que v. M. leur écrit, en les remerciant de ce qu'ils ont fait pour son service; mais enfin ils sont tels, et j'espère que cette bourrasque passera, et que, si v. M. vient, tous feront de manière qu'ils lui donneront des motifs pour leur faire de grandes récompenses, ce que Dieu sait que seroit mon désir. — Un discours ils m'ont fait, lequel, bien que je n'y donne pas de crédit, comme v. M. entendra ci-après, je ne crois pas pouvoir taire à v. M.; puisqu'il pourroit être que, comme on me l'a dit, de même quelques uns l'écrivissent, et je suis d'autant plus obligé de le dire, parceque cela quadre avec ce que d'autre part l'on m'a dit que à un de ces Seigneurs, je ne sais pas lequel, a échappé, qu'avant de consentir à ce que v. M. agît en Brabant dans cette affaire des Evêchés contre leurs privilèges, ils appelleroient

[1] se fait tiède. [2] office.

comme Seigneur quelqu'autre Prince du sang; ce qui pourroit être plutôt un propos léger que le résultat d'une détermination arrêtée. Et ce qu'ils m'ont dit, est que M. d'Egmont échange très-souvent des Lettres avec le Roi de Bohême, et qu'ils soupçonnent que ce pourroit être avec le dessein de le demander pour Seigneur dans ces Etats, et ils ajoutent, que pour exécuter la chose, le chemin seroit, ce qu'ils ont entendu, qu'il veut tâcher de se faire élire Roi des Romains, en disant que, s'ils ne le font pas de bon gré, il le fera faire aux Electeurs par force, et que ceci pourroit être le prétexte sous lequel il réuniroit la nation pour attaquer ces Etats, et que ici il auroit des intelligences, et d'autant plus si les peuples se soulevoient, en leur lâchant la bride dans le point de la religion. Pour moi je ne serois pas surpris, comme j'ai répondu, que le Roi de Bohême et M. d'Egmont s' écrivissent souvent, à cause de la grande familiarité qu'il y a eu entr'eux, lorsque vivoit sa Maj. Impér. de glorieuse mémoire, quand tous deux étoient en sa Cour, quoique même de ceci, qu'ils s'écrivent si souvent, je n'ai pas conjecture certaine. Qu'il désireroit réunir la nation pour se faire élire par force, seroit un discours très-peu sensé, et il pourroit lui coûter cher de le publier: ni lui, ni son père n'ont les forces nécessaires pour entreprendre une telle chose, qui seroit du vent et entièrement sans fondement; et v. M. sait très-bien la nécessité dans laquelle se trouve le dit Roi, et les plaintes qu'il y a là-dessus. Réunir une armée pour attaquer ces Etats sans son père, il ne le pourroit faire, et je crois que sa M. I. préféreroit mourir que de faire une telle vilainie contre sa M. En outre ils se disposent maintenant à envoyer les enfants du dit Roi de Bohême en Espagne, et on fait pour cela les préparatifs, et il n'y a pas moyen, quand on donne de tels ôtages, de soupçonner une chose de cette nature; et plutôt, si l'on ne vexe pas davantage le peuple par de mauvais offices, je crois que nul d'entre les Grands n'a le pouvoir de disposer de ces Etats; et aussi ai-je réfuté ce discours et cet avis, comme une chose vaine, quoique l'on me disoit que cela étoit sorti de la maison même du dit Comte; parceque vraiment je le tiens pour un des plus francs, et en qui v. M. pourroit le mieux se confier, et en Berlaymont et Glajon, si les apparences ne me trompent point; et puisque je vois que d'Espagne on leur écrit tant de choses, par quelque voie et de

quelque main que cela puisse être, je ne puis laisser de supplier encore v. M. qu'elle veuille garder pour elle-même ce que j'ai écrit.

Mais pour ce qui regarde nos affaires domestiques, il y a plus à craindre, par ce que, comme j'ai écrit à v. M., il y a quelques jours, je ne vois pas la même volonté en ce de la religion, que l'on écrivit à v. M. qu'ils avoient quand ils la montroient bonne (je parle de quelques uns); au contraire je sais que (au lieu de remercier Montigny) Aremberg, Megen, et d'autres ici se sont moqués de lui, lui disant qu'il avoit gagné toute faveur par ce qu'il avoit fait à Tournai, mais qu'ils savoient très-bien le chemin pour l'acquérir d'où il l'avoit acquise, puis-qu'il n'étoit besoin que de brûler (avec ou sans motif) une couple d'hommes: quoiqu'il n'y ait pas tant de sa faute qu'ils le prétendent; car, si les Conseillers Assonleville et Blaser ne s'y étoient pas entremis, il ne se fût pas fait plus à Tournai qu'à Valenciennes. Et je vois que les affaires de France et les nouvelles qui chaque jour viennent de là, tous ne les prennent pas, comme des choses de cette importance devroient se prendre. Et plût à Dieu que quelques uns ne fussent point à l'affût, espérant le succès. La réunion qu'ils ont tous eue à Maestricht, sous prétexte d'aller voir le Comte de Schwartzbourg, ne me contente point, et je crains que des voyages qu'ils ont fait en Allemagne on n'ait pas retiré beaucoup de fruit pour la conscience; et pour ceux qui y ont accompagné, ce n'a pas été un bon exemple de voir avec quelles cérémonies les épousailles se sont faites, ni la conversation; et me paroît peu à propos la réunion qu'ils vont de nouveau faire à [Anvers], sous prétexte des nôces du Comte de Mansfeldt et de celle de Lalain; et il semble qu'on eût pu se dispenser de tant de fêtes, puisque c'est un mariage de veufs et que tous deux ont des enfants, et à l'âge qu'ils ont: pourquoi j'ai d'autant plus d'ombrage d'une aussi nombreuse compagnie qui y vient; vû que cette réunion semble avoir lieu tout exprès et être peu convenable en cette saison. Plût-à-Dieu qu'il en arrive mieux; je tâcherai du moins, autant que possible, qu'il y ait des gens qui fassent de bons offices et qui observent ce qui se fait. Du Prince je ne saurois dire qu'il est gâté dans la religion, n'ayant rien entendu sur quoi je pourrois fonder une telle opinion, mais je ne vois et n'apperçois pas qu'on instruit son épouse dans la foi; et ses frères et soeurs qui vivent dans

sa maison, et quelques frères du Comte de Schwartzbourg, qui sont là presque toujours, sont les mêmes que de coutume: et je crains fort une telle conversation; et aussi quelques uns m'ont dit, et je ne sais s'il changera d'opinion, que le dit Prince a dessein d'envoyer son frère, le Comte Louis, en Bourgogne, afin de tâcher qu'il ait la charge du gouvernement pour lui dans cet Etat, excluant M. de Vergy, et cela avec intelligence et pratique de M. Dessey, bien que cela me semble peu probable.

p. 137. l. 13. ...Quand au ressentiment que le Prince d'Orange montre de ce que je lui ai écrit que, s'il veut, il pourra faire beaucoup dans cette affaire des Evêchés de Brabant, cela est aussi peu raisonnable que de vous en attribuer par fois la faute, et ce qu'il devroit ressentir, c'est qu'il ne fait pas en cela ce qu'il pourroit et devroit, ayant les obligations qu'il a, et vous faites très-bien de m'informer de tout ce qui se présente. Et puisque cela vient à propos, je me suis réjoui d'apprendre qu'il est bien quant à la religion, et qu'on n'entend autre chose de lui, mais j'ai beaucoup ressenti qu'on ne se donne aucune peine pour instruire sa femme, et qu'au contraire elle a des compagnons qui ne peuvent laisser de lui faire beaucoup de mal. J'aurois une bonne occasion d'écrire au Prince là-dessus, à cause de ce qui s'est passé avant son mariage et depuis; mais je n'ai pas voulu le faire, sans savoir votre opinion comment et de quelle manière il faudroit écrire, et si cela pourroit avoir des inconvénients. Il sera bien que vous me donniez avis là-dessus, à la première occasion.

Quant à ce qu'il pense envoyer son frère Louis en Bourgogne, pour le mettre à la place de Vergy, je ne sais pas s'il aura la hardiesse de le faire à mon insu; et aussi je ne crois pas qu'il le fera; mais, s'il l'essayoit, on ne doit y consentir en aucune manière, et aussi vous direz à la Duchesse ma soeur qu'on soit là-dessus sur ses gardes, à cause des inconvénients qui pourroient en résulter pour mon service, et spécialement sur le point de la religion.

p. 151. l. 20. ...Je dis leur *ligue*, parcequ'eux aussi le disent, et ne se servent pas d'autre terme, quoique à quelques uns j'ai dit, afin que cela vint à leurs oreilles et qu'ils apprissent cette opinion, combien il étoit mal sonnant que les vassaux d'un Prince Souverain traitassent de ligue sans la volonté et le consentement de leur Seigneur, et que

dans d'autres temps, on avoit, pour des motifs de moindre conséquence, ordonné au Fiscal de commencer un procès; et, comme je vois que cela n'a point aidé pour qu'ils ne fissent plus usage de la même expression, je n'en parle plus; pour au moins, vû que je ne profite rien, ne pas les offenser.

Quant à Erasso, je soupçonne qu'il ne se conduit pas bien envers moi, et je sais qu'il a des intelligences avec M. d'Egmont et d'autres ici; je ne sais pas s'il en a avec Renard; et ces choses eussent pu servir pour ôter à M. d'Egmont ce qu'il peut avoir d'opinions non convenables, et le confirmer encore plus en ce qui convient au service de v. M.; tout seroit fort bien et j'espérerois beaucoup de lui, et certes le dit d'Egmont est entre ces (je ne sais si je dois dire) ligués le plus traitable et raisonnable, et la plus grande faute qu'il a, c'est qu'il se laisse conduire et persuader par des hommes vils, mais je me flatte qu'un jour il ouvrira les yeux et connoîtra combien importe le maintien de l'autorité de v. M., et il sera un des plus contraires à ceux qui s'élèvent contre elle.

J'avois pensé une chose, savoir que, comme l'on montre généralement ici si peu de satisfaction de tous ceux qui sont de la nation Espagnole dans ces Etats, ce qui paroît naître du soupçon qu'ils ont de ce qu'on a dessein de les soumettre aux Espagnols et de les réduire à la forme où se trouvent les provinces d'Italie qui sont sous la Couronne d'Espagne, ce que je ne sais quel mauvais esprit leur a mis en tête, il seroit bon de leur ôter cette mauvaise opinion et cette mauvaise volonté qu'ils ont envers la nation. Et je ne vois pas comment cela se peut mieux faire qu'en donnant à quelques uns d'entr'eux des intérêts en Espagne, avec dispense de la pragmatique, et donnant à quelques uns quelques Commanderies, afin que, à cause de l'intérêt qu'ils acquéroient par là, afin d'être aidés dans leurs affaires, ils fussent forcés de tenir le parti de la nation, et leurs parents et débiteurs seroient aussi gagnés par cette voie; et quand on donneroit à deux ou trois de ces Etats qui n'ont pas la Toison d'Or, à chacun une Commanderie, il en résulteroit aussi que 25 autres vivroient dans l'espérance, et obéiroient plus volontiers à v. M., et les Etats perdroient l'opinion très-nuisible qu'ils ont, que v. M. seroit résolue de ne leur rien donner en Espagne : ce qui fait beaucoup plus de mal qu'on ne

sauroit croire, et v. M. pourra aussi considérer s'il seroit bon de donner à quelques uns des Grands des charges en Italie, selon que l'occasion s'en présenteroit, comme des gouvernements, ou des charges de guerre, soit par terre, soit par mer, et d'autres à quelques Chevaliers principaux, à chacun selon sa qualité; puisque quelques uns de leurs ancêtres se sont bien montrés dans les choses en lesquelles ils ont été là employés. Et puisque v. M. est le commun Seigneur de tous, il est bon d'agir de manière qu'ils connoissent qu'elle les tient pour ses enfants, et qu'elle ne pense pas que seulement ceux d'Espagne sont les fils légitimes, ce qui est ce qu'on dit ici et en Italie, et je ne crois pas que le Prince serviroit mal en Sicile, si v. M. employoit le Duc de Medina-Céli dans quelque charge plus élevée.

p. 161. l. 13. Je ne puis laisser d'avertir v. M. d'une chose qui se passe; qui est que le Prince d'Orange est allé vers le Duc de Clèves, je ne sais pourquoi, et que depuis le dit Duc est venu à la maison du Prince à Breda, où il est resté un jour seul; il se peut, et ainsi j'aime à le croire, qu'il n'y aura aucun mal en cela, mais beaucoup de personnes en parlent différemment, et il y a de quoi; et à beaucoup d'hommes de bien cela paroît fort mal, et d'autant plus que jusqu'ici le Prince n'en a fait aucune mention à Madame, ni par lettres, ni d'autre manière.

p. 169. l. 18. Très-magnifique Seigneur! ... Je crois que dans la réponse que sa M. leur fera, il sera aussi nécessaire d'user de beaucoup de modération, en disant qu'on connoit, tant par ce qu'a dit Montigny, que par ce qu'ils ont écrit, et ce qui de là résonne, qu'il doit y avoir quelques uns qui font de mauvais et de faux offices, leur donnant à entendre que j'écris et fais des choses contr'eux qui réellement ne sont pas ainsi; et sa M. peut dire cela en toute vérité et sa M. le sait, leur demandant qu'ils abandonnent ces opinions, et qu'ils s'appliquent au service de sa M., comme elle l'attend d'eux, et qu'ils le fassent, comme si je n'y étois point; vû qu'il n'est pas raisonnable que, à cause de moi, ils laissent de faire ce qu'ils doivent au service de sa M.; et qu'elle est occupée à préparer toutes choses pour sa venue, et que venant, et s'informant de tout, elle pourvoira et remédiera aux affaires, à leur raisonnable satisfaction.

p. 171. l. 6. Le Prince d'Orange fait maintenant grande démonstra-

tion de vouloir effectuer que les Etats de Brabant donnent leur consentement aux aides, qui ont coûté tant de sollicitations et durant tant d'années. Et pour cela les dits Etats sont réunis ici; nous verrons bientôt ce qui suivra, et le dit Prince a fait en sorte qu'on appellât le Marquis de Bergues, qui a commencé à faire quelque chose dans l'affaire de Valenciennes, quoique froidement.

p. 175. l. 4. ... Chaque fois que je vois les dépêches de ces trois Seigneurs Flamands, elles excitent ma colère, de sorte que si je ne m'efforçois fort de la modérer, je crois que mon opinion paroîtroit à v. M. celle d'un homme frénétique. Certainement, Sire, il me paroît que v. M. doit garder ce que je crois fort bien, le doit aussi altérer, pour à son temps; sous peine que, si v. M. ne le fait, aucun vasal qui a des intentions mauvaises, ne manquera de perdre toute retenue; et je crois qu'aucune affaire, pour le moment, est de si grande importance à v. M., comme de tâcher, aussi promptement que faire se pourra, de faire de ceci une démonstration très-exemplaire. Et ayant attentivement considéré cet écrit et ces lettres, il me paroît que toute leur plainte, leur haine, et leur inimitié contre le Cardinal provient de ce qu'il leur a refusé la réunion générale des Etats, quoiqu'il doive y avoir aussi quelques motifs particuliers, mais celui qui ne sauroit que ce qu'on peut voir dans ces écrits,

mais jusqu'à ce que cela soit fait, il ne me sembleroit pas bon d'irriter la malice des autres. Quant à ceux à qui l'on doit montrer de la défaveur et qui ne méritent pas de châtiment plus grave, cela suffit; mais à ceux qui le méritent, il faut leur couper la tête, et jusqu'à ce qu'on puisse le faire, dissimuler avec eux; sans que le moins du monde ils connoissent en v. M. trop de douceur. D'après leur lettre, je serois d'opinion que v. M. ne répondit point, si ce n'est que Madame leur dit que v. M. n'avoit pas été satisfaite des raisons que dans leur lettre et écrit ils lui avoient envoyé, pour laisser de servir selon que v. M. avoit ordonné, et que aussi v. M. ne pouvoit laisser de les envoyer pour régir leurs Gouvernements; qu'ils eussent à retourner à servir en cela, parceque v. M. ne se peut contenter qu'ils prissent quelque prétexte pour se dispenser de servir v. M. en ce qu'elle leur avoit commandé; et ainsi espérer ce

qui arrivera de la venue de M. d'Egmont. Ce qui n'est ni trop doux, ni trop rigoureux je ne tiens pas cela pour le véritable remède, mais pour un palliatif; mais dans des affaires si difficultueuses et où l'on ne peut venir au remède véritable, v. M. croira qu'il faudra prendre d'autres chemins pour y remédier, et qu'on ne peut appliquer que des remèdes très-foibles, et en doutant de l'effet qu'ils pourront avoir. Quant à ce que Madame leur a dit qu'elle avoit ordre de v. M. de ne pas réunir les Etats, j'eusse beaucoup désiré qu'elle se fut simplement excusée, tâchant seulement de faire d'une bonne manière ce que v. M. lui a ordonné, plutôt que de leur faire entendre que cet ordre est de v. M.; car, pour autant que je sais, voyant cela et leurs intentions, il ne peut sembler bon, comme aussi il ne me semble pas bon, que ce qu'ils prétendent se fût fait, avant que d'autres choses eussent précédé, par lesquelles on auroit des garanties contre ce que de leur malice pourroit arriver. Retirer de là le Cardinal, comme ils le prétendent et comme ils ont eu l'impudence d'en écrire à v. M., je tiendrois cela pour un grand inconvénient, à cause de ce qui en suivroit; vû que la réunion des Etats-Généraux se feroit bientôt, en quoi ils doivent mettre le fondement de leurs desseins. Et si l'on voit que déjà, sans avoir remarqué en v. M. de la douceur, ils se sont enhardis jusqu'à l'impudence qu'ils ont eue, voyant la chose aussi grave, comme il seroit de faire ce qu'eux demandent de v. M. en de si mauvais termes, il est très-facile de comprendre que la chose dont ils feroient leur point de départ pour aller par ce chemin, me semble peu convenable.

Le châtiment, comme je l'ai dit, seroit la chose la plus juste; mais, comme on ne peut le faire pour le moment, il me semble que ce qui reste au milieu de ces circonstances, c'est de tâcher, par tous moyens, de les séparer, et pour cela me sembleroit la meilleure voie celle que v. M. a commencé à suivre avec M. d'Egmont; et puis qu'elle dise dans ses lettres qu'elle viendra, et il me paroit qu'elle devroit lui montrer beaucoup de bonne volonté, et dire que, s'il sert v. M., elle montrera aussi promptement qu'il sera possible, et lui faire des caresses, pour le retirer et le séparer de la ligue; et lorsqu'il sera séparé, alors il sera temps de mon-

tre. de la défaveur à quelques uns des autres, et de faire du bien et du regal à celui ou à ceux qu'il aura pu retirer avec lui : ils ne pourroient en aucune manière au monde avoir d'eux-mêmes de la défiance et de la crainte quant aux intentions de v. M. : le levain de toutes ces altérations c'est Renard ; et si v. M. ne lui ordonne de se retirer de là, je tiens pour certain que chaque jour cette affaire et beaucoup d'autres iront plus mal.

p. 197. l. 15. Ces Seigneurs, avec la compagnie dont j'ai écrit à v. M., n'ont pas été plus de deux jours à Anvers, et le Prince a été à Bréda, et Egmont y est retourné, et je n'ai pas appris qu'on y ait traité d'autre chose que de faire bonne chère, et je ne sais point s'il aura parlé quelque chose à part avec Strale. Je reviens à dire qu'il eût été fort bon qu'on eût agi[1] avec le dit Seigneur d'Egmont différemment qu'avec les autres, le traitant avec toute amitié ; par ce que, comme j'ai toujours écrit, je crois que son intention est fort bonne, et qu'il est très-bien disposé[2] ; mais ils l'ont trompé.

p. 203. l. 16. Je dis à v. M. que, quand aux mauvaises humeurs que nous avons chez nous, elles vont encore de mal en pis ; et chaque jour de nouvelles et pernicieuses opinions trouvent accès dans l'esprit de ce peuple ; vû qu'on leur donne à entendre mille choses auxquelles jamais n'a été songé, forgées, à ce que je crois, par Renard ; comme ce que dit publiquement le Prince d'Orange à tous ceux qu'il rencontre et à une table publique que j'ai dit qu'il a commis crime de lèze-majesté, et que, en lui coupant la tête, tout seroit fini : si j'ai dit cela, j'ai dû le dire à quelqu'un, et il seroit bon qu'il l'eût nommé. Ils pourront dire que *(je l'ai dit)* à Madame, et son Alt. sait que jamais je n'ai dit chose pareille ; au contraire, je dis que jamais cela ne m'est venu dans la pensée, et v. M. sait mieux que personne si jamais directement ou indirectement j'ai écrit chose qui fut de cette nature ; mais je crois que l'on cherchoit une cause et que ne la trouvant point, on l'a fabriquée : et enfin il est nécessaire de souffrir, afin de ne gâter rien, et avoir patience, bien que ce soit chose dure, puisqu'ils n'admettent ni justification, ni éclaircissement ; mais ils veulent le croire ainsi, ou montrer qu'ils le croyent, afin que d'autres le croyent

[1] correspondu. [2] a les entrailles fort bonnes.

et d'où il me paroit qu'il convient que je dise avec modération ce que je puis, afin que la vérité vienne au jour.

p. 382. l. 25. Plût à Dieu que bientôt nous apprenions que ces visites se sont terminées, et que l'on soit délivré de ce qui semble devoir en résulter; et qu'elles ayent profité, si cela se peut, pour animer la Reine-mère à ce qu'elle applique sérieusement le remède de la religion, ainsi qu'il conviendroit; et elle pourroit fort bien le faire, si elle n'étoit persuadée qu'en tenant les deux partis en discorde, elle peut agrandir ses affaires et établir son autorité; son fils avance en âge, et, si Dieu veut qu'il demeure Catholique, la Reine pourra se voir embarrassée avec lui, lorsqu'il connoîtra le dommage que son pays a reçu, parcequ'on a traité cette affaire de la manière que nous voyons.

p. 383. l. 7. M. d'Egmont, à ce qu'on me dit, retourne fort content de v. M., et montrant souhaiter beaucoup de chercher en tout à suivre les saints et justes désirs de v. M., spécialement dans l'affaire de la religion.

p. 439. l. 26. Je me réjouis d'entendre, par ce que v. M. m'écrit, qu'il n'y a pas de fondement à ce qui se dit des changements qui devroient se faire; parceque, à la vérité, ainsi que je l'ai déjà écrit d'autres fois, tout changement d'importance, durant l'absence de v. M., pourroit amener un très-grand et notable préjudice, et je crains fort que ceux qui mettent en avant des changements pareils, ne doivent pas avoir tous les intentions bonnes, et je ne crois pas qu'il puisse y avoir une meilleure forme de conseils et de traiter les affaires pour le gouvernement de ces provinces que celle qui y est établie depuis le temps des Ducs de Bourgogne, et tout le mal qu'il y a résulte de la faute qu'il y a dans l'observation des instructions et ordonnances, et du peu d'autorité qu'on donne à v. M et à la justice.

ERRATA.

---

p. 55. l. 10. 14e. *lisez* 15e.
l. 18. Engelbert *lisez* Jean IV.
p. 96, in f. l. avant-dern. verenderung der *lisez* ver. d. religion
p. 122. l. 2. Juliane *lisez* Julienne
p. 162. l. 4. truilich *lisez* treulich
p. 217. l. 22. Philippe *lisez* Philippe.
p. 247. l. 10. LXXXIIIe. *lisez* LXXXIIIe.
p. 243. l. 8. à Allemagne *lisez* à l'Allemagne
p. 254. l. 19. *[1]LETTRE *lisez* *LETTRE
p. 255. l. 21. *[2]LETTRE *lisez* *LETTRE
p. 304. l. 19. jurons. *lisez* jurons[12]
l. avant-dern. *ajoutez* [12] jouerons
p. 314. l. 10. ou *lisez* où

PROLÉGOMÈNES.

PROLÉGOMÈNES.

Il nous a paru indispensable de placer, outre nos considérations générales, quelques observations plus détaillées en tête de ce Recueil.

D'abord, à l'entrée d'une Collection de pièces inédites, il convient de faire plus ou moins connoître, non seulement les Dépôts où l'on a puisé le texte, mais encore les principaux ouvrages qu'on a consultés dans la composition des remarques.

Ensuite, en publiant une correspondance des Princes de la Maison d'Orange-Nassau, il faut préalablement jeter un coup d'oeil sur les faits et gestes de leurs Ayeux.

Enfin, les Lettres transportant tout-à-coup le lecteur au milieu du seizième siècle et de ses complications diverses, il ne sera pas inutile de rappeler quelles étoient alors les idées dominantes et les relations politiques.

Il y aura donc matière à trois Chapitres; sur les sources de notre travail; sur les Origines de la Maison d'Orange-Nassau; sur la situation religieuse et sociale des divers Etats.

CHAPITRE I.

SOURCES HISTORIQUES.

Ce premier Chapitre forme deux Sections. La première traitera de la nature et de l'importance des Dépôts dont l'entrée nous a été ouverte; la seconde indiquera la mesure de crédit que méritent, à notre avis, les Auteurs dont nous avons cité le témoignage et dont nous avons suivi ou combattu les opinions.

§ I.

Pièces inédites.

Avant tout parlons des Archives de la Maison D'ORANGE NASSAU. — C'est pour nous le fonds principal; tout le reste est accessoire et ne sauroit venir qu'en seconde ligne.

Elles sont à la Haye et forment une collection très-riche, qui renferme, outre beaucoup de pièces appartenant aux anciens Princes d'Orange-Châlons, tous les papiers de la branche cadette de Nassau; la Maison de Nassau-Dietz les ayant réunis par l'extinction des rameaux d'Orange en 1702, de Hadamar en 1711, de Dillenbourg en 1739, et de Siegen en 1743[1].

[1] Le Duc de Nassau possède, à Wisbaden ou à Idstein, les papiers de la branche aînée.

Un assez grand nombre de pièces appartient à une époque reculée; aux siècles qui forment la transition du Moyen-Age vers l'Histoire Moderne. Beaucoup de papiers sont relatifs aux Comtes et Princes de Nassau restés en Allemagne. Mais la partie la plus remarquable est sans contredit celle que nous publions; les Documents relatifs au seizième et au dix-septième siècle et aux Princes d'Orange Stadhouders des Pays-Bas.

Il y a des actes de toute espèce; des extraits baptistaires, des contrats de mariage, des testaments, des comptes, des titres divers de proprieté, des commissions de Gouvernement; tout ce qui concerne la vie publique et privée. Il y a enfin beaucoup de documents du genre qui forme l'objet spécial de notre Recueil; une infinité de correspondances particulières, de Lettres confidentielles, intimes.

En appréciant la libéralité éclairée de notre Roi, on comprendra que ces papiers de Famille n'ont jamais pu être livrés inconsidérément aux regards du public, et que, la science n'étant pas toujours une garantie suffisante de discrétion parfaite, les savants eux-mêmes n'y ont guère eu accès[1]. Maintenant donc, que des révolu-

[1] Il n'y a eu que M[r] *Arnoldi*, Conseiller de Régence à Dillenbourg, auquel la confiance du Prince d'Orange, en le nommant conservateur de ce Dépôt, ait également permis d'en faire usage pour l'avancement des études historiques. Il a publié ou analysé plusieurs documents dans deux ouvrages : l'un (*Historische Denkwürdigkeiten*, Leipzig 1817) renferme un grand nombre de particularités intéressantes et environ une soixantaine de Lettres, appartenant presque toutes à la première moitié du 16[e] siècle; l'autre (*Geschichte der Or. Nass. Länder und ihrer Regenten*, Hadamar 1799—1819, 3 Th.) donne un récit détaillé de la vie de plusieurs

tions successives, mettant un abyme entre le présent et le passé, ont permis de publier une partie de ces manuscrits précieux, nous avons l'avantage d'aborder une mine non exploitée et de communiquer des documents qui, presque tous, ont le mérite de la nouveauté.

La Correspondance de Guillaume Premier est infiniment plus riche que celle des Stadhouders qui vinrent après lui. Ceci s'explique, entr'autres par ses rapports intimes avec la Maison de Nassau-Dillenbourg, dont les papiers ont été conservés dans un ordre parfait, tandis que les Archives de la Maison d'Orange semblent avoir éprouvé de grandes pertes. Il n'est pas impossible que beaucoup de pièces aient été détournées durant les commencements de la minorité de Guillaume III; et, sans aucun doute, par suite de son avénement au trône de la Grande-Bretagne, une infinité de Manuscrits sont restés

Comtes de Nassau, mais s'arrête à Guillaume I. —Le Professeur H. W. Tydeman (*Bilderdijk*, *Geschied. des Vaderlands*, T. VII p. 241) affirme que M. Bilderdijk a eu connoissance des Lettres que nous publions; mais cette assertion, hasardée et en tout cas beaucoup trop générale, se fonde uniquement sur ce qu'en effet Bilderdijk semble avoir vu la correspondance de Guillaume I avec Anne d'Egmont; peut-être se trouvoit-elle encore entre les mains d'un particulier; ce qui est d'autant plus vraisemblable, puisque nous l'avons déterrée parmi les papiers de Louise de Coligny; ce qui montre bien que les préposés aux Archives ne l'avoient pas encore attentivement examinée. Du reste, il se peut que tel ou tel document, tel ou tel registre, soit avant d'entrer dans les Archives, soit ensuite, ait été communiqué à quelque savant; mais on peut être sûr que, si un homme comme Bilderdijk avoit eu accès aux Archives, les traces de ses recherches seroient profondément empreintes dans ses écrits.

en Angleterre qui devroient se trouver parmi les documents de la Famille.

Les Lettres sont écrites en entier de la main de celui qui les envoye; ou bien elles n'ont d'autographe que la signature; ou bien enfin elles sont de simples copies[1].

Gardons nous toutefois de supposer que des sécretaires aient rédigé toutes celles qui ne sont pas écrites par les Princes eux-mêmes. On conservoit la copie d'une Lettre autographe; on expédioit parfois des Duplicata; souvent aussi le sécretaire écrivoit sous dictée. Le hasard a fait retrouver, tantôt la copie, tantôt l'original; et il est clair que, pour décider qu'une Lettre n'est pas émanée de l'esprit et du coeur de celui au nom duquel elle est écrite, il faut avoir recours à des indices d'un genre moins matériel.

Cette remarque, touchant la rédaction des Lettres par les Princes eux-mêmes, est particulièrement vraie à l'époque où commence notre Recueil.

Au seizième et au dix-septième siècle les Souverains, surtout les Princes d'Allemagne, manioient également l'épée et la plume. Maîtres de pays patrimoniaux, ne connoissant guère de différence entre leurs affaires personnelles et celles de l'État, n'étant pas à même d'avoir une Chancellerie coûteuse, ils traitoient communément sans intermédiaire, quelquefois dans des réunions personnelles, le plus souvent par des lettres intimes, d'une manière simple et directe[2]. Leurs correspondances pri-

[1] Nous désignons les secondes par un astérique (*), les dernières par une croix (†).

[2] Unemasse énorme de ces Lettres et billets autographes, expres-

vées étoient en même temps des correspondances politiques. Au reste bien des fois le ton des Lettres non-autographes indique suffisamment qu'elles n'ont pas été rédigées par procuration[1].

Il importe surtout de savoir si Guillaume I lui-même rédigeoit d'ordinaire ses Lettres.

Nous publions de lui quelques brouillons. Les uns[2] écrits négligemment, à la hâte; des idées fugitives, des notes jetées rapidement sur le papier. D'autres revus et corrigés avec soin; chaque phrase est retouchée, chaque expression mûrement pesée; documents précieux dans lesquels, après des siècles, on assiste à la formation des idées, on suit le travail de l'esprit[3]. — Puis il y a un nombre considérable de ses Lettres autographes. Et nous n'hésitons pas à dire que la plupart de celles dont nous n'avons pu donner que de simples copies, ont néanmoins été écrites, ou tout au moins dictées par lui.

En effet comment se persuader que, correspondant

---

sion vivante de la diplomatie de l'époque, est sans doute enfouie encore dans les Bibliothèques d'Allemagne. On peut en juger par ce que M. *von Rommel* a publié des Archives de Cassel; et récemment M. *Ranke* a écrit (*Deutsche Geschichte*, I. p. VIII) que la correspondance entre l'Electeur Jean-Fréderic de Saxe et le Landgrave Philippe de Hesse, à Weimar, formeroit à elle seule une série de Volumes.

[1] Ainsi par ex. en lisant la Lettre 92, écrite par le Landgrave Guillaume, on avouera, je pense, qu'un sécretaire eût employé des termes plus élégants et moins énergiques (p. 294).

[2] Par ex. T. VI. p. 64.

[3] N.° 304c, L. 731, et L. 748.

presque toujours sur des matières graves, secrètes, délicates; connoissant, mieux que personne, l'influence de la parole, soit prononcée, soit écrite; se trouvant habituellement dans des circonstances critiques, dans des conjonctures où la moindre indiscrétion pouvoit le compromettre, il ait confié souvent à d'autres le travail important et difficile de mettre en rapport les nuances des expressions avec celles des idées[1].

Mais ce n'est pas notre seul argument. Les Lettres d'un personnage tel que Guillaume I, même en voyageant *incognito*, portent la marque indélébile de leur origine; et, mieux encore que la main par l'écriture, l'âme se révèle par le style[2].

Toutefois nous devons faire une observation relative aux Lettres en Allemand. Nous ne serions pas surpris que plusieurs d'entr'elles aient été traduites sur un brouillon François autographe[3].

---

[1] Il se plaint d'être mal entouré. La correspondance est suspendue dès qu'il se trouve indisposé (T. V. p. 46).

[2] En veut-on des exemples frappants; on n'a qu'à lire les Lettres 657, 689, 690 et surtout (T. V. p. XXVIII, *sqq.*) la Lettre 692, expression admirable et touchante d'un coeur brisé et d'un esprit pénétrant et calme au milieu des coups redoublés de la mauvaise fortune. — De même on peut aisément démêler les Lettres qui ne sont pas destinées uniquement à celui à qui on les adresse (par ex. les Lettres 311, 515, 1060). Il y a un contraste frappant entre le ton ordinaire du Prince et la gravité, la retenue, la solennité de ce style sémi-officiel.

[3] Le Prince connoissoit plusieurs langues. Parlant de ses alentours *Languet*, (*Epist. secretae*, I. 2. 92) écrit: « animadverti plerosque in eâ aulâ varias linguas tenere: » et il ajoute: « ipse Princeps est plurium peritus. » Mais, élevé à la Cour de Bruxel-

Mais, si le Prince s'est servi très-rarement de sécretaires pour sa correspondance, faudra-t-il également lui attribuer la rédaction des documents apologétiques, des déclarations solennelles, et autres pièces du même genre publiées en son nom?

Nous ne doutons pas qu'il n'y ait souvent eu une grande part[1]. Cependant il est également hors de doute que, surtout à des époques où il étoit surchargé de travaux, il aura mis à profit les talents de ses serviteurs et de ses amis pour la rédaction de documents pareils[2].

---

les, il paroît avoir écrit de préférence en François. Du moins nous n'avons guère de Lettres autographes de lui en Allemand. Celle qui se trouve T. II. p. 31, est probablement une copie écrite de sa main; elle aura été faite sur une traduction, et, même en supposant le contraire, la délicatesse extrême du sujet rend le cas tout-à-fait exceptionnel. Ses Lettres autographes au Comte Jean de Nassau et au Landgrave Guillaume de Hesse (T. III. L. 331—335, 337—339) sont toujours en François, tandis que parmi les copies un bon nombre est en Allemand et que le Comte Louis de Nassau leur écrit toujours dans cette dernière langue (L. 182, 184, 209). Les brouillons de tout genre (N.° 304c) sont en François; et, ce qui est plus significatif encore, parfois on trouve un *Post-Scriptum* en François à une Lettre en Allemand (T. III. p. 91, *in f.*). Un indice assez curieux vient à l'appui de notre supposition; c'est qu'à la Lettre 26, qui est une minute autographe, on a joint une version en Allemand. La Lettre 29 est évidemment un brouillon destiné à être traduit pour l'Electeur de Saxe.

[1] Par ex. à la Justification de 1568, communément attribuée à *Languet* (III. p. 186): le n.° 304c prouve que la même année il travailla en personne à un Mémoire justificatif de la prise des armes.

[2] Le Mémoire sur la situation critique des Pays-Bas en 1566 paroît être du Comte Louis de Nassau (T. II. p. 429, *in f.*).

Une circonstance particulière nous oblige à traiter incidemment la question si Guillaume I a écrit des Mémoires biographiques.

L'affirmative a été soutenue, il y a quelques années, par un de nos hommes d'Etat, distingué par ses talents, sa droiture, et son érudition, et dont la mort, survenue en 1835, a été un sujet de regrets sincères et universels. M. le Baron Roëll désiroit provoquer des recherches touchant ces Mémoires dans nos Archives et dans celles de Berlin.

Il se fondoit sur un passage des *Lettres*, *Mémoires et Négociations de M. le Comte d'Estrades*[1].

L'Apologie en 1580 est de Villiers (T. VII p. 263, *medio*); certes l'enflure qu'on y remarque n'a rien de commun avec le style du Prince; style mâle et vigoureux, où la simplicité est toujours unie à la force. Probablement le Prince aura mis plus d'une fois à contribution la plume ferme et élégante de Marnix. Avant de confier à d'autres le travail de la composition, il les aura soigneusement mis au fait de l'ensemble et du détail de ses idées; puis il se réservoit le jugement définitif, sur le fonds et sur la forme. — Il examinoit attentivement les actes dont il assumoit la responsabilité; et l'on reconnoit sa main, même dans des déclarations qui n'émanoient pas directement de lui; par ex. dans la Justification des Etats-Généraux en 1578 (T. VI. p. 347)

[1] « Après avoir reçû en plusieurs rencontres des preuves de l'amitié et confiance de M. le Prince d'Orange Henri, il m'en donna un jour une grande marque, en me menant dans son Cabinet, où m'ayant montré les Mémoires du feu Prince Guillaume son Père, il me permit de les lire. »

« Je puis dire n'avoir jamais rien lû de si beau. Les sujets des mauvais offices qu'il avoit reçûs du Cardinal de Granvelle y sont très bien expliquez; tous les conseils qu'il donnoit à la Duchesse de Parme, lors Gouvernante des Pays-Bas, pour ne pousser pas

Malgré cette citation, nous ne saurions croire qu'un écrit du Prince sur les principaux événements de sa vie ait réellement existé.

Il devroit se trouver dans nos Archives. La Maison d'Orange-Nassau eût conservé un tel document avec un soin extrême : on ne peut supposer que, lors du partage de la succession de Guillaume III, elle s'en fût dessaisie en faveur de la Maison de Brandebourg. Et cependant il n'est pas inscrit sur notre Catalogue; Mr *Arnoldi* n'en fait aucune mention; nos recherches ont été infructueuses, et dans la correspondance du Prince il n'y a nul indice d'une composition de ce genre. Comment une pièce si remarquable s'est-elle égarée? Comment le souvenir ne s'en est-il pas perpétué dans la Maison d'Orange, au moins par tradition? Comment, supposé même qu'elle ait été transportée à Berlin, n'en a-t-on aucune connoissance? Comment se fait-il que *d'Estrades* seul nous ait révélé l'existence d'un trésor aussi précieux?

Mais, dira-t on, les *Mémoires de Frédéric-Henri*, retrouvés dans les papiers de la Princesse sa fille, épouse

---

»ses Peuples dans le désespoir, y sont marqués avec tant de force »et de zèle pour le maintien de ces Pays, que le meilleur sujet du »Roi d'Espagne n'eût pas mieux agi pour le service de son Maître, »que ce Prince n'avoit fait. »

« Je lus ensuite l'Apologie qu'il a faite contre le Roi d'Espagne, »et l'Instruction qu'il donna au Prince Maurice son Fils.....

« Ensuite de cette Lecture je remerciai M. le Prince d'Orange, »et lui témoignai la reconnoissance que j'avois de la confiance qu'il »prenoit en moi. Il me répondit à cela avec tant de bonté que j'en »fus sensiblement touché, et me fit monter seul dans son carosse »pour l'accompagner à la promenade » (*Lettres de d'Estrades*, I. 46).

du Prince d'Anhalt-Dessau, restèrent également inconnus durant quatre-vingt années.

Il est vrai; mais d'abord, après 80 années ils ont vu le jour, tandis qu'après deux siècles et demi on ne sait rien encore de ceux de Guillaume I; mystère d'autant plus inexplicable, vû que *d'Estrades* en avoit eu connoissance, qu'il avoit sans doute communiqué la chose à plusieurs amis, et que ses Lettres ont eu un très-grand nombre de de lecteurs. — En outre l'original des Mémoires de Fréderic-Henri est aux Archives, écrit de la main du célèbre *Constantin Huygens*: la Princesse d'Anhalt n'en avoit reçu que la copie. Il en existe une autre à Berlin[1], donnée sans doute à l'Electrice de Brandebourg, fille aînée de Fréderic-Henri. Si Guillaume I a composé des Mémoires, tous ses enfants auront désiré posséder ce récit. D'où vient que rien n'a transpiré de tant de copies? D'où vient que nous n'avons pas retrouvé l'original? — Enfin (et sans discuter ici la question si Fréderic-Henri a écrit lui-même ses Mémoires, ou s'il n'a fait que revoir et corriger le travail d'un officier ou d'un sécretaire) il y a loin d'un récit de faits militaires à une exposition raisonnée d'événements politiques; et c'est néanmoins ce dont il s'agit ici, et même d'une composition fort achevée, *d'Estrades* s'écriant n'avoir jamais rien lu de si beau. Il semble difficile, impossible même, que, dans une vie aussi agitée, surchargé d'occupations, suffisant à peine aux travaux indispensables de la journée, et d'ailleurs constamment au point de voir s'évanouir le fruit de ses

[1] D'après le témoignage de M. le Baron d'Yvoy de Mydrecht (chez *de Wind*, *Bibliotheek der Nederlandsche Geschiedschrijvers*, I. 483).

efforts, Guillaume I ait eu le loisir et l'envie de rédiger un pareil écrit.

Il y a encore d'autres difficultés. D'Estrades a lu sans doute les Mémoires en entier; car il dit, « je lus *ensuite* » l'apologie,» et il n'aura pas interrompu la lecture d'un écrit qu'il trouvoit de toute beauté. Et néanmoins tout ce dont il parle se rapporte aux temps antérieurs à l'explosion des troubles dans les Pays-Bas. Ces Mémoires eussent donc fini, au plus tard, avec le départ du Prince en 1567. Ce n'eût donc été qu'un commencement de Mémoires, un préambule, une espèce d'introduction.

Puis il affirme avoir lu ce travail, et l'Apologie, et l'Instruction pour Maurice, dans une seule visite. Même en supposant une concision de style extrême, la visite doit avoir été d'une longueur démésurée. — Cette remarque, dira-t'on, subsiste, même en supprimant les Mémoires; l'Apologie seule occupant dans le *Corps Diplomatique de Dumont* environ dix-huit pages *in folio* à deux colonnes. Mais on oublie que le cas ici n'est pas le même; car d'Estrades connoissoit l'Apologie; imprimée du vivant de Guillaume I en plusieurs langues, envoyée aux Cours de l'Europe, et qui avoit fait grande sensation dans le monde politique: il a donc pu se borner à parcourir le Manuscrit, rédigé par Villiers, et sur lequel le Prince avoit peut-être fait des corrections autographes.

Faudra t'il supposer que d'Estrades ait fait un conte à plaisir? Ce seroit se débarrasser de la difficulté fort aisément; mais n'allons pas trancher un noeud avant d'être sûr qu'il est insoluble[1].

---

[1] C'est l'opinion de M. *Schlosser* dans les *Heidelberger Jahr-*

Voici l'explication qui nous paroît la plus naturelle. *D'Estrades* aura eu en main les minutes des Avis et des discours dans lesquels le Prince, avant que les troubles éclatèrent, exposa plus d'une fois ses vues sur la marche des affaires et la situation critique du pays[1]. Dès lors, abandonnant l'idée d'une espèce d'écrit biographique, on comprend qu'il n'est parlé que des événements avant-coureurs de la révolution; on ne s'étonne plus que *d'Estrades* ait pu lire ces exposés, parcourir l'Apologie, et lire en outre l'Instruction pour Maurice en une seule visite, et l'éloge qu'il donne à ces compositions, écrites avec beaucoup de soin, n'a rien que de fort naturel. Quant au titre de Mémoires, il convient parfaitement à des Exposés de ce genre[2].

Quoiqu'il en soit, l'existence de Mémoires biographi-

bücher, 1837, n.° 1, p. 7. Il trouve notre explication forcée et tout-à-fait inadmissible: mieux vaut, dit-il, simplement déclarer « c'est une erreur, un mensonge, » que d'avoir recours à une fiction aussi étrange.

[1] *Bor*, I. 131 et ci-après T. II. p. 429.

[2] Un Mémoire est « un écrit dans lequel on expose et l'on »approfondit une affaire » (*Dictionnaire de Laveaux*). L'Ouvrage de *d'Estrades* lui-même (*Lettres*, Mémoires *et Négociations*) en fournit un exemple. Il y en a un autre dans une Lettre du Prince écrite en 1584 au Comte Jean de Nassau : « Je le dédui »plus amplement dans mes mémoires que j'envoie à la Reine d'An»gleterre » (ms.). Nous crûmes d'abord qu'il s'agissoit de Mémoires biographiques; mais, continuant à lire, nous vîmes bientôt qu'il étoit question d'un avis spécial sur la nécessité d'avoir recours à la France; que le Prince lui-même donnoit le nom de *Discours* à ce Mémoire, et que par conséquent *d'Estrades* avoit pu donner le nom de *Mémoires* à des Avis et à des Discours.

ques, très-invraisemblable à notre avis, n'est cependant pas décidément impossible. Beaucoup de personnages célèbres, au 16e siècle et particulièrement en France, rédigèrent ou firent rédiger un narré plus ou moins exact de leur carrière militaire ou politique. Nul ne contestera à Guillaume I les talents requis pour transmettre dignement le souvenir de ses destinées et les leçons de son expérience à la postérité. Le prix d'un pareil trésor est assez grand pour qu'on le cherche aussi longtemps qu'il reste la moindre chance de le trouver.

Après avoir parlé des Archives que le Roi a daigné placer sous notre surveillance, nous dirons un mot, en passant, des autres Dépôts qu'on nous a permis de consulter.

La collection des Archives du Royaume des Pays-Bas, quoique très-vaste, ne m'a fourni, malgré l'obligeance extrême de M. l'Archiviste *de Jonge*, qu'un très-petit nombre de matériaux. La raison en est simple; les pièces officielles et diplomatiques n'ayant pas ce caractère de communication intime qui doit être le trait saillant et distinctif de notre Recueil.

Dans l'Introduction de notre Tome IV il y a quelques détails sur nos recherches dans les Archives de Paris, de Besançon, et de Cassel. Les Manuscrits de Granvelle nous ont particulièrement intéressé, et l'on pourra se convaincre dans ce Tome-ci, que nous les avons mis largement à contribution[1].

---

[1] Les travaux préparatoires étant terminés, l'on commencera bientôt à publier ces Manuscrits. D'abord on avoit voulu donner

Les circonstances politiques ne nous ont pas permis de profiter des nombreux documents dans la Bibliothèque de

---

séparément ce qui a rapport aux différents Etats; un Recueil pour l'Espagne, un autre pour les Pays-Bas, et ainsi de suite. Nous nous sommes élevé contre cette forme de publication (T. IV, p. IX); on semble l'avoir abandonnée. M. *Gachard* (*Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, à Bruxelles*, III. 1. p. 25) le regrette; mais c'est, à ce qu'il nous semble, par un mal-entendu. Il n'a jamais été question, comme M. *G.* le suppose, d'amalgamer les Mémoires de Granvelle et les documents du même genre avec l'Apologie de Charles-Quint, ou l'ambassade de St. Mauris, ou les Ambassades de Simon Renard, ou quelqu'une des collections qui, par leur nature, forment un tout distinct et complet. Il faut faire de celles-ci un ouvrage à part; c'est même ce que nous avons dit expressément (*l. l.*); il seroit inconcevable et nous n'avons aucun motif de le penser, que, tombant de Charybde en Scylla, on se fût décidé maintenant à former un pêle-mêle universel. Si nous sommes bien informé, l'alternative concernoit uniquement la Correspondance du Cardinal, qu'il falloit publier, soit d'après la division par Etats, soit d'après l'ordre chronologique. Nous persistons à croire qu'en prenant ce dernier parti, l'on a bien choisi et qu'il n'y avoit pas à hésiter. Le Cardinal ne considéroit pas les diverses parties de la Monarchie isolément; il les embrassoit sous un point de vue général (Comme M. *Ranke* a dit de Charles-Quint, qu'il gouvernoit « die einzelnen Lande von »einem allgemeinen Gesichtspunkte aus: » *Fürsten u. Völker*, I. p. 101. « Nur aus dem Complex seiner Reiche konnte die Einheit »seines Denkens hervorgehn; » *Deutsche Geschichte*, I. p. 469). En morcelant les Lettres de Granvelle, de Morillon, de Viglius, et d'autres, pour en recoudre arbitrairement les lambeaux, on auroit non seulement méconnu la nature et la connexité des faits, mais en outre brisé l'unité de la pensée; tandis que, lorsqu'on ne fait que suivre la série du temps, les événements se présentent dans leur marche et leur enchaînement naturels, et chaque Lettre explique et complète celles qui l'avoisinent.

Bourgogne et dans les autres Dépôts en Belgique. Nous le regretterons moins, si le zèle pour les souvenirs nationaux qui s'y est manifesté depuis quelques années, se portant aussi sur l'époque la plus mémorable de nos annales, les Manuscrits relatifs aux temps de Charles-Quint et de Philippe II ne tardent pas trop à être livrés au public.

---

§ II.

Ouvrages historiques.

Les livres dont il nous a fallu faire usage formeroient une Bibliothèque. Leur énumération seroit fastidieuse et tout au moins inutile. Il suffira d'en indiquer, d'en caractériser un petit nombre; ceux auxquels nous avons eu plus particulièrement, plus constamment recours dans nos recherches.

Auparavant, pour fixer le point de vue d'où il faut, selon nous, considérer cette littérature historique, il nous semble nécessaire de montrer rapidement dans quel esprit l'histoire de la Maison d'Orange et celle des Provinces-Unies a été traitée depuis l'origine de la République jusqu'à nos jours.

Incontestablement dans le dernier quart de siècle nous avons fait des progrès, quant à la manière de considérer les temps passés. La preuve en est que, sans crainte d'être contredit par ceux dont l'opinion a du poids, nous pou-

vons affirmer que l'Histoire de la Patrie a été longtemps exposée avec injustice et passion, de part et d'autre, il est vrai, mais surtout d'après les opinions et les intérêts du parti anti-Stadhoudérien.

Ce fait s'explique aisément. Dès la fin du seizième siècle l'Aristocratie communale fut opposée aux Stadhouders. Elle voyoit en eux les seuls antagonistes qu'elle eût vraiment encore à redouter. Par la révolution, le Clergé Catholique-Romain étoit banni et le Clergé Protestant n'avoit acquis aucune influence immédiate sur les affaires de l'Etat; la Noblesse étoit appauvrie, décimée; les Régences des Villes n'avoient donc, pour devenir toutes-puissantes, qu'à se débarrasser entièrement du pouvoir royal. C'est assez dire que, par calcul et presque par instinct, leurs efforts alloient se diriger contre le Stadhoudérat. En effet cette charge, ce pouvoir, dont, par la confusion des rapports, il devenoit facile de modifier la nature et de restreindre les limites, étoit néanmoins un reste de Monarchie au milieu d'une République improvisée; une espèce de protestation permanente contre la forme de Gouvernement que les circonstances avoient substituée à l'ordre traditionnel; et, qui plus est, cette autorité (aux yeux des Aristocrates, une espèce d'anomalie) offroit un point de ralliement, une pierre d'attente, une espérance à tous ceux qui revendiqueroient des droits usurpés.

Ce n'est pas qu'il n'y eût eu moyen de s'entendre; pourvu que le Stadhouder, au lieu d'être le Chef et le modérateur des Etats, eût consenti à devenir tout de bon leur ministre: on eût changé ainsi un adversaire importun, un dangereux rival, en un auxiliaire pré-

cieux; par lui on eût contenu et réprimé le peuple; on se fût déchargé sur lui de toute responsabilité. Mais les Princes de la Maison de Nassau ne se prêtèrent pas à cette combinaison, n'acceptèrent pas ce rôle subalterne et passif. Investis d'un pouvoir que généralement on jugeoit essentiel et inhérent à la République; forts du souvenir des services rendus au pays; soutenus par la plus grande partie de la nation, qui voyoit en eux ses défenseurs naturels; justement indignés des prétentions de la Hollande et en particulier de la Ville d'Amsterdam, trop souvent le centre de bien des intrigues déplorables et illicites, ils se crurent tenus de rétablir l'équilibre, de repousser les attaques de l'intérêt particulier contre le Corps de l'Etat, et de récupérer ou tout au moins de maintenir les libertés du peuple que les entreprises des patriciens avoient enlevées ou venoient incessamment menacer. Dès lors il y eut entr'eux et l'Aristocratie un antagonisme perpétuel; et, lorsqu'elle n'eut pas besoin de leurs services, elle s'efforça de se soustraire à un contrôle parfois très-embarrassant. On conçoit donc avec quelle défaveur, surtout dans des moments de crise et de lutte, leurs actions et leurs intentions furent jugées. Ils furent accusés de flatter la populace, de viser au despotisme.

Au dixhuitième siècle, le parti anti-Stadhoudérien se renforça du parti révolutionnaire et libéral. Le champ de l'histoire fut exploré au profit des opinions nouvelles, le mot de République fut jugé synonyme de celui de liberté; par conséquent rien de plus simple que de voir dans nos oligarques des patrons du peuple et dans les Stadhouders des tyrans. Ayant adopté ce point de vue, un débordement de reproches et d'injures contre ceux-ci fut inévi-

table. Il y eut une époque où la haine les transforma en antagonistes des droits de l'humanité.

Ce n'est pas tout. — Le culte Réformé étoit la religion de l'Etat. Les lois devoient être conformes au principe Chrétien qui formoit la base de cette Eglise Evangélique; au reste tous les membres de l'Eglise dominante étoient, sans acception de personne, soumis au pouvoir temporel. Sur tous ces points les différents partis étoient d'accord. Mais il y avoit néanmoins de graves dissentiments. Fidèles aux principes des Réformateurs et aux notions de la véritable liberté, les Stadhouders défendoient, par attachement et par devoir, d'abord la liberté de conscience pour tous, puis la foi et l'indépendance de l'Eglise Réformée, tenue de faire respecter dans son sein les points fondamentaux de sa croyance; libre de refuser toute intervention de l'Etat; lequel, à moins de circonstances exceptionnelles, ne prenoit connoissance de ses décisions, en matière de dogme et de discipline, que pour les faire exécuter. L'Aristocratie avoit des vues moins larges et plus intéressées. Le parti anti-Stadhoudérien eut constamment des affinités, des rapports, des alliances avec le parti héterodoxe. Désirant étendre sa domination, il prêtoit facilement l'oreille aux suggestions des sectaires qui, pour n'être pas mis au ban de l'Eglise, faisoient assez bon marché de ses libertés. Un tel accord eût produit un contrat de servitude pour prix d'une protection funeste. Ici encore les Stadhouders intervinrent en faveur de l'Eglise établie et de ses principes constitutifs. De là de nouvelles invectives; ils prenoient, disoit-on, les dehors de la piété, les apparences de la ferveur religieuse, pour acheter l'appui du Clergé orthodoxe. Ce

fut pis encore quand à l'héterodoxie succéda l'incrédulité. Elle admit à peine dans le passé la sincérité d'une foi qu'elle avoit abandonnée; dans les efforts des Princes d'Orange et de leurs adhérents elle ne vit que deux mobiles, l'ambition et le fanatisme.

Ces préventions injustes se propageoient avec facilité. Le parti anti-Stadhoudérien, qui longtemps eut en mains un pouvoir arbitraire et exclusif, fut constamment nombreux dans les classes qui donnent le ton à l'opinion publique; il domina surtout dans la province de Hollande, contre les empiétements de laquelle les Stadhouders avoient eu le plus fortement à lutter, et qui, plus qu'aucune autre, étoit le centre des lumières et la résidence des gens de lettres. L'affluence des étrangers étoit extrême, par suite du commerce et par les événements politiques; la plupart contractoient des relations avec les familles opulentes de nos grandes villes. Endoctrinés par la noblesse bourgeoise; encouragés, salariés par leurs patrons, ils répétoient la leçon qu'on leur avoit faite; de bonne ou de mauvaise foi, ils adoptoient les préjugés de la caste qu'ils avoient le plus habituellement fréquentée; excités par l'ambition et la reconnoissance, ils les répandoient dans de nombreux écrits. Ainsi l'opinion des Aristocrates devint générale, à force d'être proclamée; et l'écho de ces mille voix réagît souvent sur les habitants des Provinces-Unies émerveillés de ce nombre infini de témoignages, dont il eût toutefois été facile d'expliquer l'admirable concert.

Il fut démontré que les Stadhouders, auxquels du reste on vouloit bien ne pas refuser, ni quelques talents militaires, ni quelque habileté diplomatique, avoient eu le

pouvoir absolu pour but constant, principal, unique; que, pour y atteindre, ils avoient employé toute espèce de moyens; caressé, excité les passions de la multitude, provoqué la guerre, favorisé l'intolérance et la fougue dogmatique des Calvinistes; et que notre histoire pouvoit se résumer dans le récit de leurs projets d'usurpation, déjoués chaque fois par la prudence extrême et le dévouement sublime des autorités municipales. On ne se contenta point de vanter les talents extraordinaires des Barneveld et des de Witt, de louer leur caractère énergique, de déplorer la triste fin d'une carrière, dans laquelle d'importants services semblent avoir racheté de graves erreurs; mais l'on s'obstina à métamorphoser ces chefs habiles et audacieux d'un parti lequel aspiroit à réunir tous les pouvoirs, en véritables démophiles, en martyrs sublimes de leur amour pour la liberté. La détermination hardie de Guillaume II, subjuguant, jeune encore, ses adversaires par son audace, devint un crime de lèse-majesté-aristocratique. Guillaume III, sauvant l'Europe par les combinaisons de son génie, ne fut qu'un ambitieux ordinaire, sacrifiant les intérêts de la République au désir de se ceindre le front du bandeau royal; Maurice, après quarante années de victoires, après l'abaissement de ses adversaires dans l'Eglise et dans l'Etat, se refusant à toute augmentation de pouvoir, et donnant ainsi par le fait, le plus éclatant démenti aux accusations d'absolutisme, fut, à force de calomnies, assimilé au dernier des tyrans; le père de la patrie, le fondateur de la liberté, Guillaume I lui-même, malgré une vie de sacrifices, ne put échapper au soupçon d'avoir été guidé par un égoïsme hypocrite. Ainsi, grâces à l'esprit de parti, notre his-

toire, travestie, défigurée, étoit, par des métamorphoses successives, devenue un recueil de contre-vérités.

Vers la fin du siècle dernier il y eut une dissonnance au milieu de cet accord presqu'universel. Le célèbre Kluit, Professeur à Leide, dans des Ouvrages d'une rare érudition, souleva le voile qui couvroit une foule d'erreurs; mais ses écrits, rédigés avec beaucoup de ménagements et de réticences, eurent fort peu de retentissement en dehors du monde savant. Ce n'étoit pas à cette époque qu'on approfondissoit sérieusement des doctrines peu en harmonie avec les idées reçues. On ne s'inquiéta guère des preuves; on crut faire assez en condamnant hautement les résultats. On admira la science prodigieuse de l'écrivain; on regretta la tendance des opinions qu'il avoit professées. Aussi ne franchirent-elles pas les bornes de quelques dissertations académiques. La protestation contre les préjugés fut, pour le moment, à peu près inutile. Auprès du public ils se maintinrent dans leur droit mal acquis de chose jugée: on mettoit au ban de l'opinion quiconque osoit émettre un doute modeste et discret.

Mais il n'est pas donné à l'homme d'exclure la vérité pour toujours. Quand, en 1813, au terme de la triste époque de nos disputes révolutionnaires et de notre anéantissement politique, une nouvelle lumière se leva sur la patrie réhabilitée, un souffle de rénovation en toute chose se fit sentir. Il y eut alors une de ces époques trop courtes et qu'il faut saisir au passage, parcequ'elles ne reviennent qu'à de longs intervalles, où le sentiment religieux et national, longtemps comprimé, réagit avec force et promet un meilleur avenir. L'influen-

ce favorable sur les études historiques fut manifeste. Le mouvement spontané contre le double joug d'un Gouvernement anti-national et d'un despotisme militaire et administratif, le retour à une existence indépendante, le loisir d'une situation pacifique et tranquille après des troubles multipliés et des guerres qui sembloient ne devoir jamais finir; le besoin d'échanger le vague des théories arbitraires contre quelque chose de positif; le désir si naturel de fonder et d'affermir le patriotisme sur la base inébranlable des traditions communes, firent reporter les regards avec amour sur les actions mémorables de nos Ayeux. Un examen libre et impartial devenoit plus facile; l'organisation de la République ayant été abandonnée, ce qui avant 1795 se rattachoit d'une manière plus ou moins directe aux intérêts de la génération contemporaine, tomboit définitivement dans le domaine paisible du passé: le feu de la souffrance, on le croyoit du moins, avoit consumé jusqu'au dernier germe de la discorde.

Cependant il falloit laisser beaucoup à l'action lente et régulière du temps. On ne détruit pas en un jour des opinions qui ont joui, durant plusieurs générations successives, d'un empire incontesté. D'ailleurs la tendance anti-Stadhoudérienne avoit, non pas réellement, mais moyennant une légère illusion d'optique, assez de conformité avec les idées libérales qui, dans notre pays comme ailleurs, reprenoient un libre cours après la chute de Bonaparte. Il étoit donc à craindre que longtemps encore les tentatives de réforme céderoient à l'influence de la routine. Mais un esprit d'une trempe extraordinaire vint bientôt par ses attaques hâter la démo-

lition de l'édifice que plusieurs auroient encore voulu étayer. Bilderdyk, homme d'un rare génie et d'un caractère ardent, et qui n'avoit jamais fléchi devant les nouveaux systèmes, soit en religion, soit en droit public, saisissant avec ses forces gigantesques les armes préparées par Kluit, rattachant l'étude de notre histoire aux grands principes de la légitimité et du Christianisme, fondit tout à coup sur ceux qui se traînoient paisiblement dans le sentier battu; troubla, terrassa ces foibles antagonistes, qui, dans un doux sentiment de quiétude, ne songeoient qu'à se livrer à leurs goûts littéraires, ou à leurs penchants politiques. Dans le sentiment de sa force, il attaqua de front ce qui sembloit inattaquable; il renversa des réputations usurpées, et, comme s'il eût visé à des résultats inverses, il exalta ce qu'on avoit coutume de traiter avec mépris; il traîna par la boue ce qui avoit été l'objet d'une constante adoration. Il y eut, pour l'étude de notre histoire un choc violent, une espèce de tremblement de terre du monde moral. L'impression fut vive, particulièrement sur les jeunes étudiants auxquels il communiquoit ses vues et le feu dont il étoit dévoré; leurs thèses et leurs écrits en firent foi.

On jeta les hauts cris. C'est la coutume et presque le droit de ceux qui se sentent griévement blessés. On accusa Bilderdijk de paradoxe, d'obscurantisme, et, malgré l'absurdité du reproche, vû la tendance prononcée du Gouvernement vers les principes libéraux, on ne rougit pas de parler même de servilisme. Peu s'en faut qu'en l'honneur de la liberté de penser ce qu'on veut et de dire ce qu'on pense, on eût imposé à Bilderdijk le silence ou

l'exil[1]. On le regardoit comme un perturbateur public. Quoi de plus naturel? Il contestoit à la plupart de nos hommes de lettres la légitimité de leurs affections, et de leurs antipathies, et, ce qui peut-être leur étoit plus douloureux encore, il les dérangeoit dans le repos de leurs convictions et de leurs habitudes; et, si, lors de la première apparition des Institutes de Gajus, des Professeurs en Droit se sont irrités contre le malencontreux

---

[1] Aux mérites de M. KEMPER, Professeur à Leide, qui en 1813, par un dévouement énergique, s'est acquis des droits impérissables à la gratitude de ses concitoyens, il faut ajouter l'indignation généreuse avec laquelle il repoussa de pareils desseins. « In een »land waar vrijheid van denken en schrijven een grondwettig beginsel »van Staat is, zoude men met gezag tusschen beide komen, in de be»handeling van geschiedkundige geschilpunten; en zij die dit voor»stellen, noemen zich voorstanders van liberaliteit? » *Verhandelingen enz van Kemper*, III. p. 165. — Toutefois, les doctrines du libéralisme régnant presque sans contradiction, on conçoit parfaitement l'animosité contre les enseignements de B. — KEMPER lui même, défenseur zélé des principes de la Révolution et ne voyant dans leurs conséquences funestes qu'une fausse application de ce qu'il croyoit être la vérité, écrit en 1805: « Ik verfoei zijne staatkundige »gevoelens, omdat zij in mijne oogen alle zedelijke waarde van den »mensch als zoodanig te gelijk met alle burgerlijke vrijheid onder»mijnen: » *l.l.* p. 153. Ses opinions s'étoient beaucoup modifiées en 1823: « Hoe zeer ik van onzen grooten B. in de meeste zijner Staat»kundige resultaten verschille, is het echter niet te ontkennen dat... »zijne verdiensten aan onze Vaderlandsche geschiedenis zeer groot »zijn: » p. 166. Mais cette espèce de palinodie, disons mieux, ce noble aveu de préventions exagérées, ne trouvoit alors guère d'écho. — Du reste nous ne prétendons nullement embrasser toutes les doctrines de B., surtout en politique; au contraire nous croyons que parfois il est tombé dans de graves erreurs; entr'autres en faisant de la Monarchie la forme essentielle de la légitimité.

antiquaire qui bouleversoit leurs études par sa découverte, comment n'auroit-on pas repoussé avec indignation Bilderdijk, provoquant un remaniement complet de nos Annales par sa violente attaque! En outre, liant le passé à des vérités universelles, il avoit donné à ses principes et à ses idées une actualité menaçante. Une levée de boucliers étoit donc inévitable. Mais il étoit trop tard; le coup étoit porté. Bilderdijk avoit dissipé le prestige d'infaillibilité dans lequel l'opinion dominante avoit trouvé sa sauvegarde; il avoit fait sentir, même à ses antagonistes, la nécessité de revenir sur des questions qu'on avoit crû décidées. Nous regrettons l'aigreur, l'amertume, qui, de part et d'autre, vinrent trop souvent changer les discussions en disputes; mais au moins, et ce fut là un gain immense, la science, longtemps stationnaire, parcequ'on croyoit avoir atteint les limites de la vérité, reprit sa marche par l'impulsion du doute.

Il nous semble qu'on peut résumer à peu près de la manière suivante l'opinion actuelle de la plupart des hommes modérés et impartiaux. Son principal caractère est de n'être pas encore définitivement fixée, mais de marcher à la conquête de la vérité avec une hardiesse qui, après la découverte de beaucoup d'erreurs, n'a qu'un très-foible respect pour les jugements traditionnels. Se rappelant qu'il n'y a pas de marque de partialité plus sûre et plus ridicule à la fois, que de vouloir louer ou condamner les adhérents d'un parti en masse, on convient que l'aristocratie communale a rendu de très-grands services et qu'une foule d'hommes distingués est sortie de ses rangs, mais on se demande si les efforts de cette classe ont mérité les éloges qu'on lui a si prodigalement donnés;

si, jalouse de son indépendance, elle a eu un respect égal pour les libertés publiques; si elle n'a pas eu constamment en vue l'extension de ses privilèges et l'agrandissement de son pouvoir, accaparant, aux dépens des Stadhouders et du peuple, la direction de l'Etat; si sa domination n'est pas devenue un joug difficile à porter, insupportable même à plusieurs époques; si ses relations à l'étranger ont toujours été marquées au coin d'un véritable patriotisme; et si, dans le cas que ses empiétements successifs n'eussent rencontré que de foibles obstacles, elle n'eût pas dégénéré aisément, à l'instar de Venise, dans un gouvernement d'Oligarques. De même, sans se laisser égarer par un enthousiasme sans bornes, on croit qu'il est juste d'examiner si les Princes d'Orange, auxquels on reproche de s'être opposés plus d'une fois à la paix, n'ont pas déjoué ainsi les manoeuvres d'un ennemi doublement redoutable lorsqu'il sembloit vouloir déposer les armes; si, en maintenant la Religion Réformée, ils n'ont pas, à part leur conviction personnelle, agi conformément à leurs obligations envers Dieu et envers les hommes; si les jugements sévères sur chacun d'eux en particulier ne reposent pas, en grande partie, sur des bruits controuvés et des calomnies accréditées; enfin, pour ne pas oublier ici une accusation qui leur fut commune, si, au lieu de pencher vers la tyrannie, ils n'ont pas avec un zèle, qui souvent au moins, fut désintéressé, combattu la tendance d'une caste égoïste, disposés à lui laisser une influence légitime, mais décidés à ne pas sacrifier à ses exigences hautaines les droits du reste des citoyens.

On ne craint plus d'aborder même les points sur lesquels autrefois l'esprit de parti ne pouvoit supporter la moindre contradiction. La mémoire de Guillaume II a

été, jusqu'à un certain point, réhabilitée. On rend plus de justice aux actes et aux intentions de Guillaume III. On convient que le titre d'amis du peuple va mal aux chefs d'une faction oligarchique. On reconnoît que les Régences avoient, par de longues menées, mis successivement les droits des bourgeoisies à néant. Si tous ne voient pas en Maurice le défenseur de l'Eglise et de l'Etat contre l'oppression des Arminiens et des Aristocrates, plusieurs avouent que sa conduite en 1618 et 1619 a été atrocement dénaturée. On comprend même, chose qui longtemps parut si difficile à concevoir, que le fameux Synode de Dordt n'a pu être l'objet d'un jugement équitable à une époque d'incrédulité ou d'indifférence, et que cette Assemblée, en condamnant des erreurs, déplorables en elles-mêmes et plus funestes encore par leurs conséquences, a rendu un service important à la Chrétienté et sauvé l'Eglise de la corruption, comme le Stadhouder a préservé l'Etat de la guerre civile. Enfin l'on est d'accord que l'ignorance ou l'esprit de parti ont beaucoup omis et beaucoup exagéré, qu'ils ont dépeint une multitude de faits sous des couleurs fausses, et qu'avant de se disputer sur l'appréciation des événements et des personnages, il faudra savoir si les hommes et les choses ont réellement été tels qu'on a eu coutume de se les réprésenter.

Voici donc où nous en sommes. Une Histoire des Pays-Bas, ou même des Provinces-Unies, n'existe pas encore et ne sauroit encore exister. L'insuffisance de tout ce qu'on nous a donné sous ce titre, est manifeste, et l'on commence à se défier, même plus ou moins, croyons

nous, a se moquer de l'outrecuidance avec laquelle plusieurs de nos écrivains ont raconté les événements, indiqué les causes, déduit les conséquences, tracé les portraits, analysé les caractères, et démêlé, comme par un art magique, jusqu'aux plus fines nuances du coeur et de l'esprit. Dans l'investigation des faits l'on a recours aux sources contemporaines et aux pièces inédites. On comprend qu'il faut une autre base à l'édifice et que les travaux préparatoires ont à peine commencé.

Quels sont les devoirs que cet état de choses prescrit? Mettre une grande ardeur dans les recherches, éviter toute précipitation, quand il s'agit de juger; s'abstenir de toute arrière-pensée, de tout but particulier qui pourroit rendre suspect le dévouement à la vérité.

Ces réflexions préliminaires nous permettent d'être brefs en ce que nous avons à dire sur

1°. les Ouvrages relatifs à l'Histoire générale de notre Pays.

2°. ceux qui se rapportent spécialement aux temps de Guillaume I.

3°. quelques écrits récents qui, sans traiter directement des Pays-Bas, nous ont néanmoins été fort utiles.

Nous ne ferons mentiou que d'un nombre d'Auteurs très-restreint: non seulement parceque nous ne voulons ici parler que de quelques uns d'entre les livres que nous avons le plus fréquemment cités; mais encore parcequ'il y a une infinité d'écrits de divers genre sur notre Histoire, qui ont joui durant un temps d'une grande renommée, et que toutefois nous avons passé sous silence dans notre

Recueil. Des compositions souvent détestables, où l'ignorance le dispute à la mauvaise foi, eurent la vogue, aussi longtemps que les passions y trouvèrent leur écho. L'éclat trompeur de ces productions éphémères est un grand mal: la satyre contemporaine auroit dû en faire bonne et prompte justice; les réfuter maintenant seroit un anachronisme; on ne feroit que les sauver de l'oubli. En outre, parmi la multitude des Auteurs d'un vrai mérite, nous avons été contraints de faire un choix[1]; sans cette précaution il n'y eût pas eu de fin à nos recherches.

———

Nous avons, quant aux Histoires générales des Provinces-Unies, laissé de côté plusieurs mauvaises rhapsodies qu'on a décorées de ce nom; ne citant que les Ouvrages de WAGENAAR et de BILDERDYK, qui nous semblent être l'expression des deux tendances que nous avons décrites.

En effet le premier réprésente l'opinion anti-stadhoudérienne et le *statu quo*, prolongé chez plusieurs jusqu'à nos jours; l'autre les principes nationaux et orangistes et le réveil historique dont nous sommes témoins.

Le travail de WAGENAAR[2] a été durant de longues années l'objet de panégyriques outrés. On se félicitoit d'avoir le récit complet de nos annales; puis l'écrivain appartenoit à la clientelle de la Régence d'Amsterdam, et sa prédilection manifeste pour ses patrons étoit un titre aux éloges des

[1] Par ex., sans négliger entièrement *Bentivoglio*, *Burgundus*, *Dinothus*, *v. d. Haer* et tant d'autres, nous avons cru devoir, entre les écrivains étrangers sur les Troubles du 16e siècle, nous attacher spécialement à STRADA.

[2] *Vaderlandsche Historie*, Amst. 1752—1759, 21 Tom. 8°.

modérateurs de l'opinion publique. Il y eut compensation plus tard ; car l'on conçoit que, dans la lutte contre les traditions aristocratiques, son ouvrage ait été l'objet des plus violentes attaques. En bonne justice, Wagenaar ne pouvoit échapper à la sévérité de la critique. Il a traité le Moyen Age sans les connoissances requises et surtout avec une profonde ignorance du Droit Féodal, qui néanmoins est la base de tant de droits et de rapports. Il a considéré la République d'après le point de vue étroit des Etats de la Hollande. Son talent de rédaction est médiocre, le style lourd et diffus. Toutefois on ne sauroit l'accuser de mauvaise foi ; et, s'il est aisé de rassembler dans sa longue histoire une quantité de bévues et d'erreurs, qui maintenant nous semblent même ridicules, l'équité exige qu'on lui rende le témoignage qu'à son époque il a fallu un labeur prodigieux pour composer un ouvrage lequel, encore de nos jours, malgré tant de critiques, n'a pas été remplacé de manière à ce qu'on puisse entièrement s'en passer.

Il faudroit être peu jaloux de la gloire de Bilderdyk pour prétendre que le récit superficiel, entremêlé d'observations acerbes et d'invectives parfois très-inconvenantes, qu'on a publié sous le nom d'Histoire de la Patrie [1], soit une oeuvre digne de lui. Peut-être, malgré tous les vices de cette composition informe et bizarre, est-il néanmoins permis de dire que Bilderdijk, poète incomparable, sublime, avoit le génie de l'histoire ; car un génie tel que le sien a toujours quelque chose d'universel. Ajoutons qu'avec des principes arrêtés, avec un coup-d'oeil pénétrant et ferme,

---

[1] *Historie des Vaderlands*, Amst. 1832—39. 12 Tom. 8°.

il lui a été facile de saisir le caractère des évènements et de les grouper autour des grandes lignes qui déterminent leur cours. Un homme comme lui a le tact de bien choisir ses sources; c'est ainsi que, dans le commencement des Troubles, on le voit suivre pas à pas, mais toujours avec discernement, le Mémorial de *Hopper*, petit ouvrage très-propre à contrebalancer l'exagération de nos historiens. Toutefois, s'il eut les prérogatives du génie, il en eut aussi les inconvénients : cette confiance qui s'abandonne aux inspirations faciles d'une espèce de divination historique; cette surabondance de force qui ne permet pas la médiocrité même dans les écarts; cette ardeur qui, au lieu de guider, emporte; cette inflexibilité devant laquelle les événements se plient, pour ne point la heurter. Idéalisant, en bien ou en mal, les objets de ses sympathies ou de ses répugnances, son zèle à refouler l'erreur lui fait outrepasser les bornes de la vérité[1]. D'ail-

---

[1] Après s'être élevé avec raison contre les détracteurs outrés du régime féodal, il va jusqu'à prétendre que l'oppression même n'avoit rien d'humiliant et que la classe qui gémissoit sous le despotisme, étoit ennoblie (anoblissement d'un genre nouveau!) par le caractère élevé de la Noblesse dont elle avoit à supporter le joug cruel. «Daar was onderdrukking, ja, maar zij verlaagde, zij schand»vlekte, zij fletrisseerde niet.... Alles strekte om den mensch te »verheffen, ook de onedelen werden veredeld door den invloed »dien het op hen had: » I. p. 123, *sq.* Le passage entier, véritable dithyrambe sur les avantages de la Féodalité, est très-curieux, en ce qu'il nous montre le poète, se livrant tout entier à une idée favorite et perdant de vue les considérations qui chez un simple historien, eussent aisément contrebalancé et modifié cet enthousiasme. — Après avoir parfaitement senti qu'on avoit exagéré les torts et méconnu les droits et la situation difficile des Espagnols nos antagonistes, il

leurs rien ne sauroit suppléer à la connoissance des faits, et Bilderdijk, dans la plupart des sciences humaines fort au dessus de la médiocrité, ne possédoit cependant pas en histoire le degré de science indispensable pour éviter une foule d'inexactitudes et d'erreurs. Et nous ne parlons point de ces erreurs de détail, que personne, dans un ouvrage d'une telle étendue, ne sauroit éviter; nous parlons d'erreurs graves et fondamentales, qui font révoquer en doute la compétence de l'écrivain[1]. Pour apprécier cet ouvrage, il faut se rappeler son but spécial. C'est une ébauche; une récapitulation des principaux faits, assaisonnée de remarques piquantes, une analyse raisonnée, servant de fil conducteur à des enseignements particuliers. Bilderdijk avoit déclaré une guerre à mort à cette histoire stéréotypée qui avoit pris possession des esprits. Dans la chaleur du combat, il se laissoit entraîner par fois à frapper plutôt fort que juste; et on lui en voudra moins peut-être, si, comme il est probable, il avoit le dessein, non de faire adopter aveuglément des convictions opposées, mais de provoquer un examen nouveau et de sérieuses recherches. C'est par cette ardeur de polémique

---

excuse leurs intentions et leurs actes de manière à briser de nouveau l'équilibre qu'il avoit entrepris de rétablir (voyez ci-après T. IV. p. 35).

[1] B. prétend que les Capitulaires des Rois de France se faisoient de commun accord avec le Peuple (T. I. p. 131); tandis qu'aucune classe d'habitants n'avoit à intervenir dans la volonté du Monarque. Puis il attribue à de fort ignobles motifs le zèle des Princes Allemands pour la Réforme (ci-après, II. 266); tandis que, s'il avoit étudié cette époque, il auroit vu que, durant deux générations au moins, leur désintéressement, leur dévonement fut hors de doute.

qu'on peut expliquer la critique perpétuelle et violente de Wagenaar; celui-ci sembloit avoir posé des bornes aux recherches, et ces bornes il falloit les renverser. Sous ce rapport les leçons de Bilderdijk ont rendu de grands services; mais ces cahiers ont fait leur temps; on a pu subvenir à leur aridité par des remarques parfois très-intéressantes, mais il n'en est pas moins vrai que cet écrit, en lui même, ressemble déjà à une armure antique, objet curieux, mais inutile dans nos luttes et qu'on transporte de l'arsenal au musée.

Ici nous devons parler des Ecrivains qui, traitant un objet spécial, poursuivent leurs recherches à travers toutes les époques de la République. Ainsi, par ex., M. Bosscha a exposé la suite de nos faits d'armes sur terre-ferme[1], et M. de Jonge les fastes de notre Marine[2]. M. Meyer, en décrivant nos Institutions judiciaires, a raconté, d'une manière fort intéressante, la marche et les excès de l'Aristocratie communale; ses prétentions, ses empiétements, son insolence; les causes qui contre-balancèrent l'action funeste d'une multitude d'abus[3]. Nous omettons d'autres écrits plus ou moins recommandables;

---

[1] *Neêrlands Heldendaden te Land:* voyez Tom. III. p. 211.

[2] *Geschiedenis van het Nederlandsche Zeewezen.*

[3] *Esprit, origine et progrès des Institutions Judiciaires*; la Haye et Amst. 1819—1823. 6 T. 8°. Le Tome IV traite des Pays-Bas. — Israélite et libéral, on ne s'étonne pas qu'il ait méconnu la nature de notre révolution, s'imaginant « qu'elle ne prit qu'accidentellement un caractère religieux » (p. 207). Comme la plupart des révolutions du 16e siècle, elle prit nécessairement ce caractère; c'étoit l'esprit de l'époque et la conséquence de la persécution systématique contre la Réforme.

mais nous ne saurions entièrement nous taire sur l'Histoire Ecclésiastique de M. M. Ypey et Dermout[1] et la réfutation par M. van der Kemp[2]. Sans vouloir examiner si l'Ouvrage attaqué est réellement une accusation perpétuelle du Clergé orthodoxe et une Justification, quelquefois même un panégyrique, de ses antagonistes, il nous semble évident que l'Eglise Réformée des Pays-Bas, fidèle à son origine, fidèle à l'ensemble des vérités qui la caractérisent, ne pourroit ratifier la mission d'historiographes que M. M. *Ypey* et *Dermout* se sont attribuée, et nous devons avouer en outre que les progrès de la science depuis l'impulsion donnée par *Kluit* n'ont été mis à profit par eux, ni durant l'époque si particulièrement importante de Leicester, ni dans celle de Guillaume I. Les rapports de celui-ci avec l'Eglise sont même défigurés[3]. La franchise est ici d'autant plus impérieusement prescrite que plusieurs écrivains venus plus tard ont suivi à l'égard de M. *van der Kemp* (dont l'Ouvrage, quoiqu'on aimeroit à y effacer un bon nombre d'expressions trop acerbes, a sans contredit de grands mérites) une tactique, qui, pour être assez commune, n'en est pas moins digne de mépris. Un livre ébranle-t-il les opinions reçues, on a garde de le réfuter; on feint de ne pas le connoître; on évite d'attirer sur lui l'attention publique; on tâche de le tuer par le silence et l'oubli. Triste manège qui peut réussir pour un temps, lorsqu'un parti s'est emparé de la direction des journaux et que la

---

[1] *Geschiedenis der Nederlandsche Hervormde Kerk*, Breda 1819—1827, 4 Deelen 8°.

[2] *De Eere der Nederl. Herv. Kerk gehandhaafd*, Rott. 1830—1833, 3 Deelen 8°.

[3] T. V. p. 272.

somnolence d'un peuple et d'une époque double la force de ces influences soporifiques. Toutefois à la longue ces petites intrigues tournent à la confusion de leurs auteurs; elles trahissent leur manque de courage et leur peu d'amour pour la vérité[1].

[1] Reconnoissons qu'ils ne se taisent pas toujours par un sentiment d'impuissance et que souvent aussi le désir de conserver la paix est leur principal mobile. On ne doit point, disent-ils, réfuter l'erreur, de crainte d'occasionner des disputes. Même si la chose n'étoit pas de notoriété publique, nous ne serions pas dans le cas de devoir chercher nos preuves au loin; car ce systême de mutisme est prôné dans l'Ouvrage de M. M. *Y.* et *D.*, comme une garantie contre la renaissance des excès du fanatisme. « Men hield er »zich van overtuigd dat, hoe krachtiger ongegronde gevoelens »wederlegd worden, zooveel te beviger doorgaans de gemoederen, »en van hen welke tegenspraak lijden, en van de tegensprekers, aan »het gisten geraken, wijl de ijver van den eenen dien des anderen »gaande maakt: » T. IV. p. 670. Et il ne s'agit pas de points secondaires; car ils appliquent immédiatement leur théorie à un Auteur dont ils déclarent eux-mêmes : « Hij had zich eenige vrijheden »veroorloofd die veler aandacht tot zich trokken.... Die vrijheden »bestonden in het maken van allerlei bedenkingen tegen of op de »voornaamste hoofdwaarheden van het Evangelie, gelijk dezelve »van de protestantsche kerkgenootschappen beleden worden, als op »die aangaande de Godheid van den Zaligmaker der wereld, den »oorsprong van het zedelijk kwaad, de eeuwigheid der straffen, »inzonderheid den waren aard der verzoening door J. C. te wege »gebragt, euz. » p. 671 et p. 433, *sq.* Cet exemple est un entre mille par lesquels on pourroit aisément montrer que cette doctrine craintive et paresseuse, assez généralement admise dans notre pays, s'étend même aux erreurs les plus funestes. Dès lors l'on conçoit que la prudence humaine donne des conseils de ce genre; seulement il est assez difficile de les concilier avec les préceptes Evangéliques. On avoit cru jusqu'ici que la défense et même l'attaque contre des

Parmi les Ecrivains qui ont plus spécialement traité les temps de Guillaume I, nous avons eu recours surtout à trois auteurs contemporains, Bor, van Meteren, et van Reyd[1]; on hésite à leur donner le titre d'historien et toutefois ils méritent un nom plus relevé que celui d'annaliste.

L'Ouvrage de Bor[2] est sans contredit le plus remarquable. C'est le récit des événements de 1555 à 1600, composé en grande partie par l'insertion textuelle ou l'analyse scrupuleuse de pièces authentiques. L'exactitude de cet homme laborieux est étonnante et sa véracité ne sauroit être révoquée en doute. Son livre est un magasin rempli de documents précieux; et l'intérêt qui s'attache à une narration simple et circonstanciée, fait oublier ce que le manque total d'art historique et d'agréments de style a de monotone et de déplaisant.

Le travail de van Meteren[3] embrasse la période de 1559 à 1612. Même bonne foi, même ardeur dans la recherche de faits et de documents; beaucoup de particularités

---

opinions subversives du Christianisme faisoit partie du *bon combat de la foi* (1 Tim. 6. vs. 12 et 2 Tim. 4. vs. 7): on ne s'étoit pas persuadé que la paix avec le mensonge étoit recommandée par le Seigneur, quand il dit: « Je suis venu mettre en la terre la division » (St. Luc. 12. vs. 51); ni que ce fut cette paix de l'indifférence et de la mort dont il parloit à ses disciples: « Je vous laisse la paix: Je vous donne ma paix: Je ne vous la donne point comme le monde la donne » (St. Jean. 14. vs. 27).

[1] *Bor* a vécu de 1559 à 1635, *van Meteren* de 1535 à 1612, *van Reyd* de 1550 à 1602.

[2] *Oorsprongk, begin en vervolg der Nederl. Oorlogen*, Amst. 1679, 4 Tom. fol.

[3] *Historien der Nederlanden*, Rott. 1647. fol.

remarquables que son prédécesseur semble avoir ignorées: ce second Ouvrage est le complément indispensable du premier.

On trouve plusieurs Lettres de VAN REYD dans notre Recueil[1]. Sécrétaire du Comte Jean de Nassau, il fut témoin oculaire de beaucoup d'entre les faits qu'il raconte; admis dans la société des personnages marquants, il apprit à connoitre à fond les événements et les hommes. Son Histoire[2] ne parut qu'après sa mort. Elle va de 1566 à 1601, mais ne devient détaillée qu'en 1583. Homme franc et droit, il étoit incapable de déguiser la vérité.

Peut-être les admirateurs de HOOFT nous reprocheront de n'avoir presque jamais fait mention de celui qu'ils appellent le Tacite des Pays-Bas. Son Ouvrage[3], par l'éloquence des discours, par la beauté et le fini des tableaux, par la concision et le style vigoureux du récit, est un monument impérissable, un chef-d'œuvre national. Toutefois, s'il nous est permis de communiquer franchement nos impressions personnelles à la lecture d'un Auteur si vanté, il nous semble que l'imitation de l'historien Romain y est trop souvent forcée, qu'elle devient presque un tour de force, et se montre beaucoup plus dans la coupure des phrases que dans la profondeur des idées on dans la pénétration du coup d'oeil politique. Dans bien des endroits on sent le travail du rhéteur; et nous aimons la rude et naïve simplicité des écrivains à la manière de *Bor*, s'inquiétant fort peu de la forme, beaucoup

---

[1] Voyez surtout T. VI. p. 324, *sq.*

[2] *Historie der Nederl. Oorlogen*, Leeuwarden, 1650. fol.

[3] *Nederl. Historien*, Amst. 1703, 2 Tom. fol.

plus, que cette composition au style prétentieux et aux couleurs éblouissantes, où la forme souvent emporte le fond. Quelque grand que puisse être son mérite sous le rapport littéraire, nous ne voyons pas que l'histoire ait beaucoup profité de son travail.

Nous devons beaucoup aux Lettres de LANGUET. — François et l'un des hommes les plus remarquables de son époque par ses talents littéraires et politiques, amené à la Réforme par les écrits de Mélanchthon, et longtemps en divers pays agent secret de l'Electeur Auguste de Saxe, il avoit un grand talent d'observation, beaucoup d'usage des Cours, voyoit de près les événements et les intrigues, et rendoit un compte détaillé de ses remarques[1]. Il entra en rapports avec la Maison de Nassau[2]. Il étoit intimement lié avec le S[r] Du Plessis-Mornay. C'est un bel éloge d'avoir été l'ami de ce personnage si remarquable, qui unissoit aux talents de l'homme d'État la foi simple et fervente d'un véritable disciple de

---

[1] Son épitaphe décrit fort bien son aptitude à une vocation si »délicate: «Excellens ingenium, prompta memoria, peracre judi»cium. Praestans morum elegantiâ, comitate gravitateque perinsig»ni, fide animique magnitudine, sapientiâ et pietate.»

[2] Déjà en 1559 il accompagna en Italie le Comte Adolphe de Nassau. En 1564, le Prince d'Orange ayant voulu l'employer auprès de sa personne (*l.l.*), il s'offrit à le servir dans sa Principauté: «non quod sperem me meis rebus bene consulturum (nam non possum »ibi sine summo periculo vivere), sed quia turpe judico vivere in »otio et in nullâ re prodesse Reipublicae aut Ecclesiae Dei:» *l.l.* Cette offre n'eut pas de suites; ce ne fut qu'en 1579 qu'il se rendit auprès du Prince et, après avoir fait pour lui un voyage en France (T. VII. p. 335, *sq.*), il mourut dans les Pays-Bas en 1581.

Christ. — Les Lettres d'un tel voyageur abondent, on peut le croire, en détails précieux.[1]

Les écrivains que nous avons cités, avec la meilleure volonté d'être justes envers leurs antagonistes, vivoient cependant au milieu des passions agitées et ne pouvoient toujours se soustraire à ces influences, pour ainsi dire, atmosphériques. Delà de fortes préventions contre le Roi, les Espagnols, et les Catholiques[2]. En outre ils ne sont pas suffisamment instruits des faits qui se passèrent en Belgique; leurs renseignements ne sont très-exacts, ni sur les commencements des troubles, ni sur l'époque où les 17 Provinces firent de nouveau cause commune. Il a donc fallu prendre des renseignements chez l'ennemi, et consulter surtout le principal Auteur Catholique, STRADA[3]. Il est parfaitement informé, ayant à sa disposition beaucoup de documents secrets, entr'autres la correspondance inédite et confidentielle du Roi

---

[1] La Collection principale contient les rapports à l'Electeur (*Epistolae secretae ad Augustum Saxoniae Ducem*, Halae 1709, 4. 1559—1581). Puis il y a les Lettres aux Camérarius, père et fils, savants distingués (*Epp. ad Camer.*, Groningae, 1646, 8°. a°. 1554—1580). Enfin celles au jeune Philippe Sidney, si connu par sa valeur, ses talents, et sa pieté (*Epp. ad Ph. Sydnaeum*, Lugd. B. 1646, 8°, a°. 1573—1580). Le premier de ces Recueils est publié avec une négligence extrême; plein de fautes typographiques, et quelquefois dans un désordre complet. Une nouvelle Edition des Lettres de *Languet*, rangées par ordre chronologique, en y ajoutant les inédites qui se trouvent encore, par ex., à Cassel, seroit très-désirable; on en a fait jusqu'ici trop peu de cas.

[2] Par ex., ci-après p. 221 et VI. p. 448.

[3] *De Bello Belgico*, Antw. 1649, 2 Tom. 8.

avec la Duchesse de Parme[1]. Jésuite, il n'étoit nullement porté pour le Prince d'Orange, ni pour les Protestants en général; on s'en apperçoit; mais sa partialité n'est pas aussi excessive qu'on pourroit le supposer[2]. Il semble, malgré ses préventions nationales et religieuses, s'être souvenu

---

[1] « Cognitio mihi abunde suppeditatur ab illorum qui haec ipsa »aut gesserunt aut gerenda mandârunt, autographis et commenta»riis; quorum a copiâ delectuque instructior haud facile quis »aliquando scripsit historiam: » I. 4, *sq.* « Apud me supra cente»nas literae Philippi Regis ejusdem manu aut arbitrariis notis exara»tae ad Margaritam: » p. 170. Nous n'avons trouvé que deux faits sur lesquels il a des rapports inexacts. D'abord il partage l'opinion commune sur le départ de Granvelle *par ordre du Roi* (ci-après, p. 220). Ensuite il attribue dans la Conférence de Bayonne beaucoup d'ardeur contre les Huguenots à la Reine Cathérine de Médicis; toutefois elle avoit montré des dispositions bien différentes (ci-après, p. 380, *sqq.*) Mais *Strada* se justifie en citant le témoignage de Philippe II: «conjecturis omissis, ex literis manu Regis ad »sororem super hoc colloquio scriptis comperta haec habeo. »(I. 181): et il paroît en effet que le Roi, craignant de décourager sa soeur, avoit cru, en cette occasion, devoir dissimuler (ci-après p. 419).

[2] On a pris plus d'une fois pour des calomnies ce qui ne méritoit pas ce nom. Par exemple, s'il accuse le Landgrave de Hesse d'avoir offert sa fille en mariage au Prince d'Orange, même en consentant à ce qu'elle devint Catholique, il paroît en effet que ce bruit, quoiqu'indigne du caractère de Philippe de Hesse, avoit trouvé créance en Allemagne (ci-après p. 59, *sq.*). S'il reproche au Prince d'Orange d'avoir promis à la Duchesse de Parme que sa seconde épouse se conformeroit aux usages de l'Eglise Romaine, il est maintenant avéré que de telles promesses furent données dans les termes les plus formels (p. 53). Quelquefois *Strada* écarte d'odieux soupçons, ou du moins les révoque en doute (III. p. LXVII et T. VI. p. 512). M. *Broes* loue cette modération, dans ses remarques sur *Strada* (*F. van Marnix*, Amst. 1838, I. p. 289—365).

de la loi fondamentale de l'histoire: peut-être faut-il remarquer qu'il étoit Italien, que son ouvrage est dédié au Prince de Parme, Italien, et qu'en Italie on n'aimoit pas les Espagnols[1].

Le Recueil de M. HOYNCK VAN PAPENDRECHT[2] nous a fourni plusieurs Mémoires curieux.

D'abord la *Vie de Viglius*, qu'il a écrite ou dictée, et dont le meilleur commentaire se trouve dans ses Lettres, soit à Hopperus, soit à d'autres personnages[3].

Puis les Commentaires de *J. B. de Tassis*[4], de 1559 à 1598, moins remarquables cependant qu'on ne pourroit le supposer d'après les talents et les relations du général diplomate.

Surtout le *Recueil ou Mémorial des Troubles des Pays-Bas* par *Hopperus*, de 1559 à 1565; opuscule très-intéressant; où, parfaitement informé, il retrace l'origine et les progrès du mécontentement universel[5].

---

[1] Cette antipathie perce dans le passage suivant: « nimiâ Hispanorum gratiâ apud Regem offendi paullatim Belgae; inde in « mores, quorum ubique retinens est Hispanorum natio, transferre » odia. » (I. 80).

[2] *Analecta Belgica*, Hagae, 1743, 3 Tom. 4°.

[3] A quoi il faut ajouter les Lettres de Hopperus publiées séparément (*Hopperi Epistt. ad Viglium*, Traj. ad Rhenum, a°. 1802), et qui du reste ne donnent pas une haute idée des talents de l'écrivain. Peut-être les passages inédits, en dialecte Frison, contiennent-ils des détails plus importants.

[4] T. VII. p. 29.

[5] Il y a quelques erreurs de détail. Lui aussi fait partir Granvelle par la volonté secrète du Roi. La fameuse Lettre des trois Seigneurs (p. 153) est donnée, mais à tort, comme résultat direct de

Nous avons cité plus d'une fois la biographie de Guillaume Premier, par M. DE BEAUFORT[1]. Quant à l'investigation des faits, ce travail n'est pas sans mérite; mais il y a des longueurs, des hors-d'oeuvre, des dissertations et des diatribes continuelles contre toute espèce de tyrannies et de tyrans, sauf l'aristocratie et les aristocrates; et, ce qui est plus à regretter encore, l'auteur, appartenant au parti des Régences, à une époque où ce parti étoit tout-puissant, ne se borne pas à cette influence indirecte, mais trop souvent il dénature les faits en les décrivant au point de vue de ses passions politiques. Nous aurons occasion d'en faire la remarque[2].

Il nous reste à indiquer quelques publications récentes sur l'histoire des divers pays de l'Europe au 16ᵉ siècle.

C'est surtout en Allemagne que nous avons trouvé de puissants secours.

Une érudition solide est l'apanage de ce pays. L'étude y absorbe la vie des savants. L'existence est concentrée dans le travail du cabinet; on le poursuit, quelquefois malgré le bruit des armes, et plus souvent au milieu des distractions plus étourdissantes encore des discussions

---

l'Assemblée des Chevaliers; l'une fut écrite en 1563, l'autre eut lieu une année auparavant. Simon Renard quitta les Pays-Bas plusieurs mois après le Cardinal; cependant Hopperus place son départ avant celui de Granvelle. — Ces inexactitudes se retrouvent chez *Bilderdyk* (voyez *Hist. des Vaderlands*, VI. p. 31 et 34, et ci-dessus, p. 32*).

[1] *Leven van Willem* I. Leijden en Middelburg, 1732. 3 T. 8°.

[2] Par ex. T. II. p. 170, T. VII. p. 10, *sqq.* et p. 590, *inf.*

politiques. Là est encore un ardent amour de la vérité et une stricte fidélité au devoir, qualités précieuses dont le dévouement consciencieux est le résultat.

Il a fallu ce mobile relevé à M. von Rommel pour le faire persévérer dans une tâche aussi laborieuse que son Histoire de la Hesse. Les trésors des Archives de Cassel sont dispensés avec choix et largesse dans ce beau travail, sans contredit une des plus excellentes compositions historiques de notre époque.

Le même témoignage est dû aux écrits de M^r^. Ranke[1]. Non seulement par ses laborieuses recherches, il a découvert une infinité de documents, mais avec une grande sagacité il a mis à profit d'autres qu'on connoissoit déjà; il a indiqué des rapports, des aperçus nouveaux; faisant jaillir la lumière où avant lui il n'y avoit eu que ténèbres; enfin il a réussi à rendre ses écrits populaires par la fraîcheur et l'intérêt du récit. Il réunit quelques traits de caractère et dépeint ainsi, avec des couleurs naturelles, les personnages marquants[2]. Souvent cette réunion de science et de vie nous a rappelé les paroles de Mme de Stael sur Jean de Muller: « Son érudition, » loin de nuire à sa vivacité naturelle, étoit comme » la base d'où son imagination prenoit l'essor, et la

[1] Ses deux principaux ouvrages sont l'Histoire des Princes et des Peuples de l'Europe Méridionale *(Fürsten und Völker von Süd-Europa*, Hamb. und Berlin, 1827—1836, 5 Th.) et l'Histoire de l'Allemagne durant l'époque de la Réforme (*Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, Berlin 1839, 2 Th).

[2] La figure est reproduite alors par la lumière historique et non par le pinceau de l'écrivain: ce sont, pour ainsi dire, des portraits daguerréotypés.

» vérité vivante de ses tableaux tenoit à leur fidélité scru-
» puleuse[1]. »

Ayant cité plusieurs fois deux Ouvrages de M. von Raumer, nous sommes tenus d'exprimer, sans détours, notre opinion à leur égard.

Le premier, ses Lettres écrites de Paris[2], ne nous semble pas un modèle à suivre; au contraire c'est, à notre avis, *res mali exempli.* Même sans avoir les connoissances étendues et variées de cet écrivain renommé, il est très-facile, pour quiconque aura fait quelques études historiques, d'extraire dans les Bibliothèques, en compulsant les Manuscrits, un bon nombre de passages saillants, de les ranger dans un certain ordre de matières, et d'y ajouter quelques remarques; mais, si des travaux de ce genre sont bons pour piquer la curiosité des oisifs, la science en profite peu. Il lui faut plus que des morceaux détachés, pris au hasard, en grande partie traduits, qui rarement donnent une idée de l'ensemble et de l'esprit des originaux, et dont l'assemblage ne paroît pas être le résultat de sérieuses recherches.

Le second Ouvrage est son Histoire de l'Europe depuis la fin du 15e siècle[3]. C'est, ce nous semble, un des meilleurs résumés de l'Histoire Moderne; et comme tel, nous avons cru pouvoir y renvoyer nos lecteurs, bien

---

[1] Comme exemple de la touche vigoureuse avec laquelle il caractérise une époque, nous citons, entre beaucoup d'autres morceaux, le remarquable fragment *Ueber die Zeiten Ferdinands I und Maximilians II*, inséré dans le *Historisch-politische Zeitschrift* (Hamburg, und Berlin, 1832—1839), I. p. 223—339.

[2] *Briefe aus Paris* (Leipzig 1831, 2 Th.)

[3] *Geschichte Europas seit dem Ende des fünfzehnten Jahrhunderts* (Leipzig 1832—1838).

que nous ne soyons d'accord avec l'Auteur, ni en religion, ni en politique[1]. Nous devons faire observer en outre que dans le jugement qu'il porte sur ce qui a eu lieu dans les Pays-Bas, il a tout uniment adopté les erreurs traditionnelles, avec cette conviction naïve et facile qui ne tient pas compte des opinions opposées[2].

[1] Quant à sa manière de juger le Christianisme, il suffira de transcrire un seul passage, relatif à une prédication en Ecosse: « Als der Geistliche immer wieder darauf zurückkam: Gottes Zorn »habe nur durch das Blut seines einzigen Sohnes gestillt werden »können, ward mir diese Theorie einer Versöhnung der Menschen »mit Gott zum Entsetzen, und die alttestamentarische Erzählung »(wo statt des Sohnes der Bock geschlachtet wird) erschien mir milde, »im Vergleich mit der umgewandelten Lehre dieses angeblich intensivsten und tiefsinnigsten Christenthums» (*Briefe aus England*, II. 374). Avec une telle ignorance de l'Evangile, exprimée sur un ton pareil, on est incapable de comprendre les Réformateurs et la Réforme. — La profession de foi de M. v. R. en politique ne semble pas très-explicite. On doit le ranger parmi les admirateurs de ce sémi-libéralisme changeant, qui prend pour de l'impartialité et de la modération son manque de fixité et de force, et, presque sans le vouloir, se plie aux impressions du présent et du passé; opinion vague qui tantôt rampe à terre, et tantôt se perd dans les nuages, pour ne pas marcher sous l'empire d'un principe positif. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir son Opuscule *Ueber die geschichtliche Entwickelung der Begriffe von Recht, Staat, und Politik*, où il lance ses arrêts avec une assurance et une légéreté qui contraste singulièrement avec la profondeur des vues dont parfois il ne semble entrevoir, ni le caractère, ni la portée.

[2] Ainsi, par ex., dans le triste épisode de 1618, il dit du Prince Maurice: « er ging darauf aus sich fast unumschränkt zu machen » (III. p. 205); il nomme Barneveld « einen unbefangenen parteilosen Vertheidiger der Rechte und Gesetze seines Vaterlandes » (*l.l.*); il prononce anathême sur le Synode de Dordrecht (*l.l.* p. 209).

Dans un livre qui embrasse des siècles, il seroit injuste et ridicule de vouloir une exactitude parfaite dans les détails. Mais on est en droit d'exiger, d'abord que là où l'écrivain tranche les questions les plus difficiles et les plus délicates, il soit à la hauteur de la science, au lieu d'être un demi-siècle en retard; ensuite que, précisément à cause de l'imperfection inévitable dans une oeuvre pareille, il mette de la circonspection dans ses arrêts et parfois s'abstienne de juger. Une Histoire générale doit constater les conquêtes que l'étude a faites; si, au contraire, l'Auteur accrédite, par un suffrage respectable, des erreurs déjà réfutées, plus sa renommée est grande et son mérite réel, et plus il contribue à retarder les progrès de la vérité.

La France d'autrefois peut, en matière d'érudition, marcher de pair avec l'Allemagne moderne. On est saisi d'admiration à la vue de ces Collections gigantesques où des générations successives d'ouvriers obscurs transmirent à la postérité le résultat de leurs travaux et de leurs veilles. Mais que dire du temps présent? Nous serons le premier à citer avec respect les noms de M. Champollion-Figeac, Guérard, Weiss, et de plusieurs autres savants, dans lesquels les Bénédictins trouveroient encore de dignes émules; mais eux-mêmes, placés dans l'époque actuelle par exception et, pour ainsi dire, par anachronisme, reconnoissent et déplorent la décadence des études historiques, au moins pour ce qui en concerne les bases et la véritable solidité.

Nous n'en rechercherons pas ici les causes. On pourra, croyons nous, les trouver en grande partie dans l'esprit

d'une génération qui répugne à ces travaux sans éclat, dont l'amour de la science est le mobile et le progrès de la science le but. L'histoire en France est devenue un moyen; on l'étudie pour y trouver des armes[1]. Dès lors elle devient une cire molle que chacun façonne d'après ses préoccupations diverses. Les faits se plient aux systèmes avec une facilité étonnante; les raisonnements contraires trouvent leur appui dans des événements identiques. On aborde l'histoire avec des convictions arrêtées; on veut les y retrouver; il est rare qu'on ne croye les y retrouver en effet. Des hommes doués du génie historique par excellence n'ont pas entièrement évité cet écueil. Voyez M. *Guizot!* Méditant les révolutions de l'Angleterre pour y indiquer la prophétie d'un changement dynastique, il a, malgré sa rare sagacité, méconnu l'influence des opinions religieuses; c'est-à-dire, la cause déterminante des événements qu'il a du reste décrits avec un si admirable talent. Voyez encore M. *Thierry!* Se livrant à l'investigation du Moyen Age, avec la ferme assurance d'y rencontrer la réalisation des doctrines du libéralisme, il a, nonobstant sa pénétration dans le génie aussi bien que dans les moindres détails d'une époque, sous quelques rapports mal

---

[1] « Die Schriften französischer Autoren sind im Grunde eben so »viele politische Acte: völlig zu verstehn und zu erklären nur »durch die Lage des Verfassers in jedem Momente... Eine deutsche »Arbeit wird dagegen immer das Product einer dem Gegenstande »gewidmeten Einsamkeit seyn; auch werden wir übereinkommen, »dasz die Historie sich von den Tendenzen des Augenblicks frei zu »halten und den Inhalt ihrer Epoche rücksichtlos und objectiv an »das Licht zu bringen hat: » *Ranke*, *Hist. polit. Zeitschrift*, II. 604.

caractérisé l'affranchissement des Communes; en attribuant l'origine de ce mouvement universel au besoin d'une liberté dont les hommes d'alors n'auroient pas même saisi le sens et la portée. Toutefois on profitera toujours à lire et à méditer les ouvrages d'écrivains pareils. Il y a une autre classe d'auteurs dont on ne sauroit dire autant. Ce sont ceux qui, se donnant l'air d'avoir fouillé les Bibliothèques, pâli sur les MSS., épuisé les textes, cachent souvent une ignorance extrême sous les dehors d'une profonde érudition. Plus nous admirons le style inimitable de *M.* de Chateaubriand, et plus nous éprouvons un sentiment pénible (car c'est une douleur réelle de voir le génie se mettre au niveau de la médiocrité) en lisant ses *Etudes historiques*, où la connoissance la plus superficielle des faits semble vouloir se déguiser par un ton tranché et par une présomption inconcevable dans les jugements. De même nous ne saurions grandement nous féliciter de l'apparition des nombreux volumes publiés sous le nom de M. de Capefigue. Cet écrivain *cum suis* (car, malgré le peu de profondeur des recherches, nous n'admettons pas même la possibilité qu'il ait composé cette bibliothèque historique à lui seul), désirant exciter l'intérêt de ses lecteurs, use et abuse à cet effet de deux moyens. D'abord il donne avec profusion des lambeaux de Manuscrits, et il faudroit jouer de malheur, si, dans le nombre, il n'y en avoit pas d'intéressants; ensuite il manie fort bien le levier de l'exagération. Toutefois, quand il outre les caractères, quand il pousse les suppositions à l'extrême, quand il prend le contrepied de l'opinion reçue; quand il frappe d'étonnement par ses paradoxes; quand il saisit

une idée piquante, mais qu'il en fait une source d'erreurs, en l'isolant, en la fortifiant, en lui faisant dépasser sa véritable portée[1], il sera permis de dire que des ouvrages pareils, quel que puisse être, sous d'autres rapports, leur mérite, servent plus à embrouiller les études historiques qu'à les faire avancer.

Il nous est également pénible de devoir parler du Recueil des *Archives curieuses de l'Histoire de France*[2]. Rarement nous fumes à un tel point désappointé, comme en parcourant les volumes publiés sous ce titre pompeux. Au lieu de pièces inédites, des documents déjà publiés; au lieu de pièces rares, un bon nombre de documents très-connus[3]; au lieu de pièces intéressantes, beaucoup d'un intérêt médiocre, ou qui même, loin de mériter une édition nouvelle, n'auroient jamais dû voir le jour[4]. Et c'est à Paris, au milieu d'une abondance de Manuscrits dont l'impression seroit pour la science un service réel, qu'on fait une publication[5] pareille!

Quant à des ouvrages Anglois, n'en ayant guère cité, nous nous bornons à émettre le voeu que les savants de

---

[1] Voyez, par ex., ci-après III. 498, 500.

[2] 1e Série, Paris 1834—1837, 15 Vol. in 8°; Louis XI à Louis XIII.

[3] Par ex., le Testament de Mornay, T. XV. p. 305—345.

[4] Par ex., la Vie de Calvin par Bolsec: T. v. p. 303—386 Catholique ou Protestant, on devroit avoir honte de reproduire un ramas de calomnies pareilles.

[5] *Spéculation* seroit plus caractéristique. M. *Nisard* a écrit spirituellement contre la Littérature légère; la Littérature *vénale* offriroit ample matière à un Manifeste.

la Grande-Bretagne nous donnent, à l'exemple de Mr Ellis[1], un choix des Lettres historiques enfouies encore dans les collections particulières et surtout dans les Bibliothèques et les Musées Nationaux[2].

---

[1] *Original Letters illustrative of English History*; London, 1825—1827.

[2] Après la composition de ce Tome nous avons lu le *Coup-d'Oeil sur la Révolution Belge du 16e siècle*, inséré par M. *de Gerlache* dans son *Histoire du Royaume des Pays-Bas*, Brux. 1839, 2 Vol. 8°. Cet aperçu est remarquable; l'auteur est instruit, il est doué d'une grande perspicacité, et d'ailleurs il se connoit en révolutions. Toutefois il commet de graves erreurs. Il nie (T. I. p. 55) que Viglius se soit opposé à l'impôt du 10e denier: cependant, dans une autobiographie de V., on lit, à l'an 1571: «Opponit se fortiter et imperterritus, quantumvis Albanus visus sit gravius aliquid in eum attentaturus;» et l'on peut voir dans les *Analecta Belgica*, I. p. 287—320, les détails de cette résistance courageuse. — Il affirme (p. 83) qu'après le départ de Granvelle, «l'esprit du Gouvernement »ne changea point; les anticardinalistes n'ayant pas plus de part aux »affaires qu'auparavant, continuèrent à cabaler;» toutefois il est évident, par le témoignage unanime des historiens, auquel on pourra joindre maintenant de nombreux passages de nos Lettres, que les Seigneurs devinrent tout-puissants et la Gouvernante elle-même anticardinaliste. — Il prétend (p. 24) que, depuis la mort de Charles-quint, «les Belges se voyaient dégradés du rang de nation, pour »n'être plus que de simples provinces espagnoles:» et toutefois l'histoire est là qui prouve que, si jamais Philippe II eût nourri un tel projet, il eût perdu l'Espagne avant de pouvoir l'exécuter. — «Il »est digne de remarque, «dit-il», que le calvinisme qui avait envahi »les Flandres, s'arrêta presqu'aux limites du pays Wallon. Cela »s'explique, je crois, par le caractère différent des deux peuples» (p. 85). Avant de vouloir expliquer un fait, il est bon de le vérifier. C'est précisément le pays Wallon qui fut envahi par la Réforme: «primae inter Belgas urbes nutavere Tornacum, Insulae, ac Valen-

»cena : »*Strada*, I. p. 126. Elle y poussa des racines et ce ne fut que par la violence, par les supplices, et par des expéditions militaires (voyez par ex I. p. 180 et III, p. 13) qu'on parvint à l'en extirper. — M. *de G.* se fait l'écho de tous les préjugés et de toutes les calomnies contre le Protestantisme. Ce fut, selon lui, « un élan »vers la servitude;... chaque chef de secte se mit à la place du Pape» (p. 31) : nous renvoyons ici à la 2e Sect. de notre 2d Chapitre. — Durant la première époque des Provinces-Unies, dit-il, « les »Hollandais ont peu de chose à reprocher à l'inquisition espagnole »elle-même. » (p. 88). Puisque M. *de G.* ne croit pas à la tolérance Chrétienne de nos Ayeux, nous nous bornerons, pour preuve de la fausseté de cette accusation, à citer notre remarque T. V. p. 69, où l'on verra que le nombre des Catholiques, à l'époque dont il parle, n'eût pas permis de suivre les errements, je ne dis pas de l'inquisition espagnole, mais en général des inquisiteurs papistes. — Enfin M. *de G.* cite (p. 67) *le Mire*, qui dit, dans sa *Chronique Latine*, qu'en « France, pendant la seule année 1562, »les calvinistes donnèrent, d'après leur aveu, la mort à 4000 »religieux des deux sexes, déshonorèrent 12000 religieuses; dévas»tèrent 20,000 églises, détruisirent 2000 couvens, 90 hôpitaux, »etc. » La citation est exacte : *le Mire* dit : « Hugonotti ipsi suis »in libris fatentur. » Il est toutefois fort à regretter qu'il n'ait pas jugé à propos de nommer ces auteurs. Ce n'est pas apparemment *de la Noue*, qui, parlant précisément de cette époque et du commencement des guerres civiles, écrit : « Quand il se »commettoit un crime en quelque troupe, on bannissoit celui »qui l'avoit commis, ou on le livroit ès mains de la justice, et »les propres compagnons n'osoyent pas mesmes ouvrir la bou»che pour excuser le criminel, tant on avoit en détestation les »méschancetez, et estoit-on amateur de vertu : » *Discours*, p. 819. Ce n'est pas *de Bèze*, qui consacre deux volumes de son *Histoire des Eglises Réformées de France* à l'an 1562, et raconte en détail la série de massacres commis par les Cath. Romains, à laquelle s'applique en général ce qu'il dit des horreurs qui eurent lieu en Provence : « s'ensuivirent infinis et incroyables désordres, n'y ayant espèce »de cruauté plus que barbare et inhumaine qui n'y ait esté exécu–

»tée » (III. p. 318); tandisque, du côté des Protestants, le nombre des traits de vengeance est extrêmement restreint; et que, par ex., même le Baron des Adrets, un des plus cruels, entra à Grenoble, après que la Principauté d'Orange eut été mise à feu et à sang par les Catholiques, « avec si bon ordre qu'il n'y eut pillage ni sacca»gement fait en la ville » (III. p. 269). Sans doute, et *de Bèze* lui même en convient, il y eut, de part et d'autre, « d'horribles et plus »qu'énormes desbordements » (II. 251); mais la proportion, chez les deux partis, ne fut point la même, et on put remarquer, dans le tumulte des camps et des discordes civiles, l'influence salutaire des principes Evangéliques. — Il est souvent difficile de se tenir en garde contre la partialité outrée de récits pareils; ici au contraire, (et il est assez surprenant que M. *de G.* ne s'en soit point aperçu) il est difficile d'être induit en erreur, l'exagération et le zèle mensonger du Chroniqueur étant poussés décidément jusqu'au ridicule. Que deviendroit l'Histoire, si, pour faire prévaloir ses opinions, il étoit permis de mettre de côté toute espèce de critique, et de présenter, comme arguments sérieux, de pareilles balivernes!

CHAPITRE II.

ORIGINES DE LA MAISON D'ORANGE-NASSAU.

En faisant dans les Archives de la Maison d'Orange un triage parmi les documents antérieurs à Guillaume I, il y aura de quoi former un Recueil curieux[1]. Nous laissons cette tâche, qui demande de fortes études préparatoires, à ceux qui viendront après nous. Toutefois, mais sans tracer une espèce d'aperçu généalogique[2], nous croyons devoir jeter un coup d'oeil rapide sur les ayeux de Guillaume premier.

L'histoire des Nassau remonte au douzième siécle; au delà l'on se perd dans les incertitudes et les récits fabuleux. Vers 1159 Walram, Comte de Laurenbourg, ayant hérité du Château de Nassau, en prit le nom; ayeul de Walram II et d'Otton qui, au milieu du 13[e] siècle, partagèrent les Etats de leur père Henri, et furent les chefs des deux lignes perpétuées jusqu'à nos jours.

La branche aînée resta en Allemagne; y produisit les rameaux de Nassau-Idstein, Usingen, Sarbrück, et Weilbourg; parvint un instant à l'Empire dans la personne du fils de Walram, Adolphe, élu Empereur en 1292 et mort en 1297, de la main de son compétiteur Albert de Habsbourg;

---

[1] Surtout par le grand nombre de Commissions et d'autres actes authentiques. — Quant à des Lettres, il y en a fort peu.

[2] Mieux vaut renvoyer à l'excellente Histoire de M. *Arnoldi*; on y trouvera une infinité de détails d'histoire et de géographie, depuis les temps les plus reculés.

donna plusieurs Archevêques à Mayence et à Trèves; à l'Allemagne des Electeurs, des Conseillers, des Capitaines; entretint, par des mariages et par le service militaire, des rapports fréquents et intimes avec la postérité d'Otton; s'illustra, et dans les armes, et dans la politique; et ne fut éclipsée que par la branche cadette qui, transplantée dans les Pays-Bas, devint, par un concours de circonstances providentielles, l'objet d'un intérêt universel.

Otton en fut le Chef[1]. — Déjà à l'entrée du 14e siècle, par le mariage de l'héritière de Polanen avec le Comte Engelbert de Nassau, cette Maison, considérable en Allemagne[1], acquit des possessions fort étendues dans les Pays-Bas[2]. Ainsi, de bonne heure, elle prenoit pied dans la contrée qui devoit être le théâtre de sa grandeur. Bientôt les Nassau acquirent une grande influence auprès de la puissante Maison de Bourgogne, qui alloit, en peu d'années, règner sur la presque totalité des Pays-Bas[3]. Engel-

[1] Dillenbourg, Herborn, Siegen, le Westerwald, Beilstein, endroits fréquemment mentionnés dans notre Correspondance, lui échurent en partage.

[2] En Brabant, la ville de Bréda, bientôt résidence habituelle de la famille, Oosterhout, Rosendael, Steenbergen, les Seigneuries de Geertruidenberg et du Klundert; plus tard (aº 1420) en Luxembourg, le Comté de Vianden et la Seigneurie de St. Vit.

[3] Le Comte Engelbert aida le Duc Jean de ses conseils dans la fondation de l'Université de Louvain en 1426; il suivit à la guerre le Duc Philippe le Bon. Son fils Jean IV, qui lui succéda en 1442, rendit des services très-importants à l'Electeur de Cologne, qui, en récompense, lui conféra la charge honorable et lucrative de Maréchal du Duché de Westphalie. En 1436 Drost ou Sénéchal du

bert mourut en 1475 à Dillenbourg, après avoir régi ses Etats durant 33 années.

Ses deux fils, Engelbert II et Jean V, aieul de Guillaume I, se partagèrent les biens de la famille. L'aîné eut les possessions dans les Pays-Bas; préférables aux autres, moins encore par leur étendue que par l'importance des relations avec les Ducs de Bourgogne[1].

Engelbert est un des personnages les plus marquants de cette époque agitée. Né à Bréda en 1451, il suivit dès 1470 la Cour de Charles le Téméraire, reçut l'Ordre de la Toison d'Or, et fut admis en 1473 à la Conférence de Trèves, où l'Empereur Fréderic III, soit qu'il se proposât de réaliser les espérances qu'il faisoit naître, soit qu'il voulût simplement ménager et flatter un personnage remuant et redoutable, fit entrevoir au Duc le bandeau royal. Puis il fut nommé en 1475 Lieutenant de Charles en Brabant, « avec autorité de pouvoir mettre sus tous » les fiefs et arrière-fiefs du Duché[2]; » prit part à la dernière expédition de Charles, après l'avoir déconseillée; et fut fait prisonnier dans cette fameuse bataille de Nancy, qui fit échouer le projet de créer un Etat enveloppant la France depuis la Mer du Nord jusqu'à la Suisse.

Remis en liberté, il contribua beaucoup à la réussite du mariage de Marie de Bourgogne avec l'Archiduc Maxi-

---

Brabant, il fut confirmé dans ce poste par le Duc Charles en 1469. Ayant épousé l'héritière de Loon et Heinsberg, il acquit Milten, Gangelt, et Vucht, échangés ensuite contre Diest, Sichem, et le Margraviat d'Anvers.

[1] Ce partage a duré jusqu'a la mort de Guillaume III en 1702.

[2] MS*.

milien; union qui, en dépit des entreprises de Louis XI, resserroit les liens des Pays-Bas avec l'Allemagne. En 1479 il gagna contre les François la journée de Guinegates[1]. Ainsi, par la victoire aussi bien que par les combinaisons de la politique, il préludoit à ces longues luttes où plus tard les Nassau devoient contenir ou refouler la France dans de justes limites.

On rencontre partout des indices de la bienveillance et de la gratitude de Maximilien. A son départ pour l'Allemagne, en 1486, il lui donne une part considérable au Gouvernement. A son retour, Roi des Romains, il reste un jour à Bréda[2]. Le Comte, défait, blessé, et pris par les François près de Béthune en 1487, est relâché en 1489[3], pour une rançon énorme, dont le Roi aura payé une forte part. Engelbert ne tarda pas à lui rendre de nouveaux services. En 1490 il punit les habitans de Bruges des mauvais traitements qu'ils s'étoient permis envers Maximilien[4]. En

---

[1] « Ayant par son asseurance retenu les gens de pied ensemble, »estans les gens de cheval mis en route, au moyen de quoy furent »arrestées les grandes conquestes du Roy Louis XI, ce qui asseura »depuis l'estat de Maximilien: » *Apol.* p. 387b.

[2] « Excipiturque a Nassavii uxore lautissime » (*Pontus Heuterus*, *Rer. Austriac.* II. 76, Lovanii, 1643 fol.).

[3] Par Phil. de Crevecoeur, moyennant 80000 francs.

[4] Le Prince écrit dans son Apologie: « mon grand-oncle Engel»bert fit entretenir l'accord aux habitans de Bruges, dont encores »en demeurent aujourd'huy les marques illustres et de sa fidélité et »de la gratitude des bourgeois: » *l.l.* Toutefois, après avoir énuméré les conditions sevères qu'il leur dicta, *P. Heuterus* ajoute: « Omitto majorem fere summam urbi ac agricolis extortam et in »rem Nassavii numeratam, e quâ certum est Palatium Nassavicum, »quod hodie Bruxellae visitur amplissimum, pro majori parte »fuisse constructum: » p. 108.

1492 il eut à remplir une fâcheuse mission. Charles VIII, Roi de France, avoit fait une double injure à l'Empereur, en renvoyant sa fille Marguerite, à laquelle il étoit fiancé, pour épouser Anne de Bretagne, promise à Maximilien. Engelbert ramena Marguerite; lui aussi avoit conclu ce mariage de Bretagne qui eût si admirablement complété le cercle dans lequel la Maison de Habsbourg, venant de tous côtés avoisiner la France, sembla bientôt vouloir la resserrer.

Maximilien ayant remis en 1493 les Pays-Bas à son fils l'Archiduc Philippe, devenu majeur, Engelbert servit ce dernier avec le même zèle. En 1496, il signe à Londres un traité de commerce; en 1498, à la mort de Charles VIII, il est envoyé à Paris; en 1501, Philippe, marié à l'héritière de Castille et se rendant en Espagne, lui confie des pouvoirs fort étendus[1]. Il en jouit peu; et meurt à Bréda, en 1504, sans posterité. Il avoit consolidé la puissance de sa Maison; la Bourgogne et l'Autriche le comptèrent parmi leurs plus fermes soutiens; la France parmi ses plus redoutables antagonistes.

La vie de son frère JEAN V, né à Bréda en 1455, fut moins brillante, mais toutefois ne s'écoula pas dans un repos uniforme. En 1483 il se joignit à l'expédition de Maximilien contre le Duc de Clèves, terminée sans effusion de sang. En 1484 il fit, apparemment pour remplir

[1] Archidux praeficit Belgis Nassavium: » *P. Heut.*, *l.l.* p. 140. « Les mérites et valeurs du Comte Engelbert furent si grands en »ce païs, qu'il fut Lieutenant-Général par tout le Pays-Bas: » *Apol.*, *l l.*

un voeu, un voyage en Palestine. Il fut souvent mêlé aux affaires très-confuses de l'Allemagne, Maximilien lui témoignant beaucoup de considération et demandant parfois ses avis. En 1482 il épousa Elizabeth de Hesse-Catzenelenbogen, par qui la Maison de Nassau acquit une partie considérable de ce Comté.

Mort en 1516, il laissa deux fils; Henri le confident de Charles Quint; Guillaume, le réformateur du Pays de Nassau et le père du libérateur des Pays-Bas.

Le Comte HENRI[1], né à Siegen en 1483, fut élevé dans les Pays-Bas par son oncle Engelbert. Dès sa 16e année il fut à la Cour de l'Archiduc Philippe, devint son ami, le suivit en 1501 en France, en Espagne; reçut en 1505 la Toison d'Or; puis, après la mort de Philippe, survenue en 1506, l'Empereur lui confia, conjointement avec Guillaume de Croy et Adrien d'Utrecht, l'éducation de l'Archiduc Charles son petit-fils, né en 1500. Maximilien le nomma en 1511 « Lieutenant et Capitaine-Général de

---

[1] Espérons que bientôt il y aura des matériaux pour écrire avec détail sa biographie. *Arnoldi* a publié une partie de sa Correspondance (*Hist. Denkw.* p. 186—226), tirée apparemment de nos Archives, bien qu'on ne semble point l'y avoir replacée; et M. *Mone* a donné, dans différents numéros de son Journal historique, plusieurs Lettres du Comte relatives à l'élection de Charles-Quint, trouvées par lui à Lille. Il ajoute: « vieles habe ich freilich zurück »lassen müssen: » *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit:* VII. I. p. 14. Peut-être M. *L. Ph. C. van den Bergh*, qui a visité la même ville en 1838, (voyez son *Verslag van historische nasporingen in Frankrijk gedaan;* Arnhem, 1839) nous donnera-t-il le reste.

» Brabant et Pays d'Outremeuse, Chef et conducteur général » des gens de guerre; en 1513 Chef et capitaine de l'armée[1].»

Charles, devenu majeur, envoya le Comte en France, en 1515, pour y requérir en mariage Renée, fille de Louis XII, négociation qui ne réussit point; puis encore pour conclure avec le Roi un Traité et répresenter l'Archiduc, en qualité de Comté d'Artois et de Flandre, à l'avènement de François I. — La même année Henri devint Gouverneur de Hollande, Zélande, et Frise[2].

Peu après, il détermina, par son influence, la nomination de Philippe de Bourgogne à l'Evêché d'Utrecht.

En 1517, au moment où, Roi de Castille par la mort de Ferdinand le Catholique, Charles se préparoit à partir pour l'Espagne, la Légion noire, ramassis de gens sans aveu, fit une invasion en Frise et en Hollande, à l'instigation du Duc de Gueldre. Le Comte Henri repoussa ces brigands[3] : Charles, déjà prêt à mettre à la voile, lui envoya une Commission comme chef et capitaine général de l'armée, avec la Lettre autographe qui suit:

« Mons[r] de Nassou, je vous envoye par ce porteur le » mandement de Capitaine Général de la Gendarmerie de » par deçà, et combien que je n'y met que deux mille » Phil.[1] par an de pension, si est ce que, quant vous séré

---

[1] MS*.

[2] Il y a une promesse de Charles, en cas que le Comte d'Egmont résigne; une convention entre celui-ci et le Comte Henri; enfin la Commission de l'Empereur (MS*).

[3] « Wassenarius et Nassavius, subitario e Belgis collecto milite: » *P. Heut.*, *l.l.* p. 175.

[1] Philippus.

» au chans[1], que vous aurés quiconque[2] moi[3] pour tres-» tement, comme on a accoustumé de bailler aulx Capi-» taines Généraulx ou [tien[4]] qu'il sera avisé avec vous. » Mons[r] de Nassou, vous savés mes affaires [qui où] ils » sont, et le tour que Mons[r] de Geldre me fit; mais je » vous prie que vous me serviés bien en ceste guerre. Car » je suis délibéré de mestre le tout pour le tout, et ne » vous soussiés[5]; car je ne vous lesseray en dangier et » recognoisteray ancores mieulx les services que vous » m'avés faict et que j'espère que vous me ferés encores. » A tant fai fin, priant Dieu qu'Il vous donne quelque » bonne fortune contre les ennemis. Escript à Middel-» bourg, ce 12 de juillet de l'an VII et [dice]. Vostre bon » mestre et cousin CHARLES. »

Arrivé en Espagne, Charles en donna immédiatement connoissance au Comte Henri, par une Lettre également autógraphe[1]:

« M[r] de Nassou. Il a pleut à Dieu me donner ci bon » temps que suy arrivé en mes royaulmes de par-deçà et » ocy[6] toute ma compagnie.

» M[r] de Nassou, pour ce que vous cuydoie[7] bien revoir » devant mon partement, je ne vous rescrivis point et ocy[6] » pour ce que le vous espérois dire de bouche.

» M[r] de Nassou, je vous mercye du bon service que vous » m'avez fet, lequel n'oublieray jamais, et vous assure et

---

[1] Les deux Lettres, très-bien conservées, se trouvent aux Archives.

[1] champ, camp. [2] chaque. [3] mois. [4] tant(?). [5] inquiétez. [6] aussi. [7] pensois.

» promets que je le recongnoitray quelque jour et bien » tost, car je suy icy en lieu, là où je vous peulx bien ferre[1], » et verrez que ne suy point ingrat et qu'il fest bon servir » tienle[2] mestre.

» Mr de Nassou, pour ce que j'ay grand desir de savoir de » vostre besoigne de Geldres, je vous prie que m'en rescri- » viés ce que y avés fait, et vous prie que ayés toujours » bon vouloir à me ferre[1] service, comme je ne doute point » que me ferés, et vous me trouverés toujours vostre bon » mestre. Nous cuidions arriver à Saint-Ander à Biscaye, là » où toute la compagnie nous attendroyt, mès nos pilotes » nous ont un peu fourvoyés et nous a fallu prendre ce » port, qui est au principauté de Asturias, là où n'avons » trouvé guerres de gens; et sommes tous arrivés, sauf le » navire de mon escurie, là où étoit Montrigart et Henry » de Bruxelles, deux vieux serviteurs dont suy bien mary » les avoir perdu; toutes fois nous ne savons de vrai si » c'est [sti la[3]]; car je ne fay que arriver et ne l'avons vu de » tout le voyage, qui a duré XII jours, mes il a esté si beau » qu'il n'est possible de plus. A tant fai fin, priant Dieu » vous donner bonne vie et longue. Escript à Ville Viciosa, » ce 19 septembre, de la main de [sti[4]] qui a esté, est, et » sera à jamais votre bon maistre et Cousin, CHARLES. »

L'Empereur Maximilien vint à mourir le 12 janvier 1519. Le succès de la négociation en faveur de Charles fut l'ouvrage du Comte de Nassau. Comme Engelbert II « a maintenu l'Empereur Maximilien, employant ses biens, sa vie, » et son entendement pour le conserver[1], » de même:

[1] *Apol*, p. 387b.

[1] faire. [2] tel (?). [3] celui-là (?). [4] celui (?).

« personne ne peut nier que de son temps il n'y a eu Sei-
» gneur en ces Pays qui plus ait travaillé pour le service de
» l'Empereur Charles que le Comte Henri. » Mais c'est surtout par les négociations pour l'Empire que cet éloge fut bien mérité. Henri, par sa constance et son adresse, triompha de tous les obstacles[1]. Il prépara la grandeur de Charles-Quint[2] et fit échouer les projets ambitieux de la France, lui suscitant une puissance rivale qui devoit un jour, auxiliaire des Provinces-Unies et guidée avec elles par la Maison de Nassau, maintenir en Europe l'équilibre politique.

En 1521 Charles, Empereur, envoya le Comte contre le Duc de Bouillon qui, soutenu par la France, lui avoit déclaré la guerre. Après plusieurs succès, Henri, réduit, par les maladies des soldats, à lever le siège de Mézières, défendue par Bayard, donna, en s'emparant de Tour-

---

[1] « C'est luy qui a mis la Couronne Impériale sur sa teste, »ayant tellement poursuivy cest affaire, lorsque l'Empereur, pour »son jeune âge et pour son absence, n'estoit capable de le poursui- »vre, qu'il persuada aux Electeurs de préférer l'Empereur au Roy de »France: » *Apol.* p. 388. Les alliés du Comte prirent chaudement le parti de l'Autriche. « Le Conte de Conicstein m'advertit que luy, »mon frère, et autres Contes de ceste ligue se sont trouvés vers »aucuns Princes Electeurs, et leur ont dit ouvertement, par la bou- »che du dit de Connicstain, que s'ilz se jouent d'eslire le Roy de »France à roy des Romains, que les dessus dits Contes, avec trente »ou quarante telz qu'eulx, mettront le tout pour le tout, jusques à »la dernière goutte de sang, pour l'empescher, à l'ayde de beaucop »d'autres qui n'entendent d'estre François pour leur singulier »prouffit. » *Mone*, *l. l.*, VII. 1. p. 125.

[2] « La Couronne Impériale a esté le pont qui par après a fait »passage à l'Empereur pour tant de conquestes: » *Apol.*, *l.l.*

nai, une nouvelle preuve de sa valeur et de son habileté[1]. Il paroît avoir aussi rendu de grands services au frère de l'Empereur, l'Archiduc Ferdinand: celui-ci en 1521 lui assure une pension annuelle de *f* 1000.

L'Empereur aimoit à l'avoir auprès de sa personne. De 1522 à 1526 le Comte est avec lui en Espagne. En 1530 il l'accompagne à la Diète, et reçoit de lui l'original de la Confession d'Augsbourg en Latin, pièce conservée longtemps dans les Archives de Bréda. En 1531 il fut créé Grand-Veneur du Brabant; en 1535 chargé d'assister au mariage du Comte Palatin avec Dorothée de Danemark, nièce de l'Empereur.

En 1536, les François ayant recommencé la guerre, l'Empereur lui confia son armée dans les Pays-Bas. Expédition de courte durée! Charles-Quint ayant été repoussé, le Comte dut se retirer aussi; toutefois, entré en Picardie, il avoit assiégé Péronne, et par son invasion rapide fait trembler Paris.

Il mourut en 1538 à Bréda, n'ayant qu'un fils, René, issu de sa seconde épouse.[2].

---

[1] Dans un Diplôme de 1523, Charles-Quint s'exprime ainsi: « Comes H. de N., primarius et supremus Cubicularius et Consiliarius noster Longum[1],... Mouson, Douserium, et Tornacum summâ in bellicis rebus et peritiâ et virtute et strenuitate expugnavit: » *Arnoldi*, *Gesch.* III. 224.

[2] Il avoit été marié trois fois.

D'abord, en 1503, à Françoise de Savoie, fille du Comte de Vaux, décédée en 1511.

Puis, en 1515, à Claudine de Châlons-Orange. Ce n'étoit pas

[1] Longwy (?).

Guillaume, né en 1487, succéda en 1516, par la mort

sans de bons motifs; savoir, écrit-il à son père, « om gehoirsam »te zyn der Keis. Maj. ende ooc om te wille te zyn den Coninc van »Vrancryk, ende sonderlingen[1] om myner eeren ende prouffyts wille:» *Arnoldi*, *Hist. D.* p. 187. Le parti étoit brillant. Guillaume I. écrit: « Je confesse que la succession de Châlon et du Principauté »d'Orange a esté un grand accroissement à nostre Maison; si nous »en sommes obligez à quelqu'un, vrayement c'est au grand Roy »François... Quoiqu'il sçavoit ce que mon oncle avoit fait pour »son compétiteur, ne laissa de luy donner en mariage ceste Prin»cesse, héritière présomptive de son frère le Prince Philibert:» *Apol.* p. 388. — Remarquons que Charles-Quint compta celui-ci parmi ses plus vaillants capitaines et que probablement il en fut redevable à l'influence du Comte de Nassau; car Philibert, dans le conflit entre la France et l'Autriche, devant craindre la confiscation de ses biens, soit en Provence, soit en Bourgogne, avoit longtemps hésité.

Trois ans après la mort de sa seconde épouse, le Comte se remaria, en 1524, en Espagne, à Menzia de Mendoza, Marquise de Zenette, jeune, belle, et riche. Dans la pensée de Charles-Quint ce fut un mariage politique. Il prévoyoit qu'un Grand d'Espagne, en se mariant avec une aussi riche héritière, pourroit devenir trop puissant: Le Comte écrit lui-même: «I. M. sagte mir, wo sie einem »hern von Hispanien, der von seiner seiten her auch von den mächtig»sten were, vermahelt sein werden, und derselbig Her ire gemahel »vielleicht darnach nit für I. M. in diesen iren Künigreichen, wie die »nu zur Zeit steen, seyn, und mit samt seiner und seiner gemahel »freundschafften gegen I. M. etwas fürnemen oder handeln wult, das »der I. M. zu mechtig werden und solches I. M. zu grossen nachteil »gelangen möcht:» *Arnoldi*, *H. D.* p. 192. Il semble que le Comte se fit prier. «Nachdem mir I. M. fur meinen langgethanen schweren »getrewen Dinste bissher nie keine sunderliche Gnade gegeben, das »sie mir deszhalb hie in Hispanien etwas und sovill gueter ausz gna»den will geben, das ich auf dieselbigen der Jungfraw Ires widomps »versichern müge:» *l. l.* p. 195. L'Empereur lui accorda « des jars

[1] singulièrement, surtout (*Holl.* vooral).

de son père, à la partie Allemande des biens de la Maison de Nassau[1].

Il ne consuma point sa vie, comme le Comte Henri, en de lointains voyages et de fréquentes expéditions militaires. Il quitta peu l'Allemagne. Il se prononça vivement, il est vrai, contre les intrigues des François[2], et, en 1521, il se trouva au siège de Mézières; mais, en général, il recherchoit les occasions d'être utile beaucoup plus que celles de remporter des succès éclatants. Il semble avoir sacrifié l'amour de la gloire au désir de se vouer exclusivement au bien-être de ses Etats. Il n'a pas été apprécié comme il auroit dû l'être. La gloire de son fils, en rejaillissant sur lui, a beaucoup trop

»am Renten fünf Cuenten nach Hispanischer Rechnung: » p. 200. Puis on se disputa sur le rang des Familles; les Espagnols vouloient donner la préséance à Zenette; le Comte jugeoit « das es dem »Hause Nassau etwas vercleinerung were und sein wurde: » p. 199. Il fut convenu qu'en Espagne Zenette auroit le pas, et en Allemagne Nassau. — Ce mariage, désagréable à la Noblesse Castillane, le fut spécialement au Duc d'Albe: « der Hertzog von Alva ist »mein widerparthey etwas gewest, darumb, das er sie für seinen »Enckel selbs gern gehabt hette: » p. 198. — Veuve de Henri, la Marquise, en 1539, se remaria à Ferdinand d'Arragon, fils du Roi de Naples. Peut-être le Comte eut-il à se plaindre de sa prodigalité: écrivant, en 1529, à son frère sur le choix d'une épouse, il observe, on diroit presque, avec un pénible retour sur lui-même; « das die »ein gut Hairatsgut mitbrachte; [waad] was sie ainem dickmals »zubrengen, das vertzehren sie auch wol: » p. 211.

Le Comte avoit ajouté aux biens de sa Famille quelques endroits, Hooge en Lage Zwaluwe, Dongen, Heusden.

[1] M. *Arnoldi*, dans son Histoire, a donné une excellente biographie de ce Prince; III 1. p. 76—296.

[2] Voyez ci-dessus p. 63*.

éclipsé ses propres mérites. Il est juste de rappeler qu'il tient un rang distingué entre les Princes les plus estimables de l'Allemagne et parmi les plus courageux témoins de la foi.

Il faut qu'on ait eu confiance en sa valeur et son habileté; car, en 1532, on lui offrit un commandement supérieur dans les armées Impériales.

Il avoit à lutter contre l'exiguité de ses ressources. Le surnom de *Riche* lui fut donné mal à propos. Après de longues et vives disputes avec la Hesse, il acquit enfin une partie du Comté de Catzenellenbogen; mais moyennant bien des fraix, et des sacrifices[1].

La principale affaire de sa vie fut l'introduction et le maintien de la Réforme[2]. Il montra dans cette oeuvre beaucoup de courage, de fermeté, et de persévérance; il y joignit la prudence et la modération doublement nécessaires à cause de sa position difficile. La petitesse de ses Etats lui rendoit le courroux de l'Empereur redoutable, et la résistance à ses ordres ou à ses désirs étoit pénible, son frère et plus tard son fils se trouvant à la Cour de Charles-Quint[3].

---

[1] «Il a consumé en ceste poursuite son bien et son âge» (ci-après p. 12). La Lettre 51 fait voir que la succession du Comte ne fut rien moins que brillante, et un de ses fils écrit en 1564: «maintenant »enfin nous connoissons l'état de nos affaires mieux que personne »n'a pu le savoir depuis cinquante ans et au delà» (p. 343).

[2] «Ensuivant les exemples des bons Roys David, Josias, et »autres, il a réformé les Eglises de ces Terres qu'il tenoit en Alle»magne et les a répurgées des abus, selon la parolle de Dieu:» *Apol.* p. 386.

[3] On a prétendu que le Comte Henri étoit partisan de la Réforme. «Aan het hoofd der regenten die het werk der Hervorming

Déjà en 1517, c'est-à-dire, lorsque la lumière du réveil Evangélique ne faisoit encore que poindre à l'horizon, le Comte s'opposa sérieusement au scandaleux trafic des indulgences. Il assista en 1521 à la Diète de Worms; il n'aura pas entendu sans émotion la défense courageuse de Luther. Mais il semble surtout avoir reçu une impression salutaire et durable d'une visite que le jeune Duc Jean-Fréderic de Saxe lui fit en 1526 à Dillenbourg[1].

»begunstigden stond Hendrik van Nassau... Verbazend groot was de »invloed van dezen voortreffelijken Vorst op het werk der Hervorming in de Nederlanden:» *Ypey en Dermout*, *Gesch. der Nederlandsche Hervormde Kerk*, I. 67. Cette assertion ne repose sur aucun fondement solide. Le Comte, quoique déplorant peut-être la corruption du Clergé, étoit fort loin de faire cause commune avec les adhérents de Luther. Au contraire, il combattoit avec zèle les ennemis du Pape. Il n'épargna pas les insinuations et les instances pour détacher son frère du parti Protestant. A l'occasion d'un projet de mariage, il lui écrit, en 1529: «die von Saxen ist mir etwas zu»wider, ausz dem das ich nit zweifel E. L. sei Ires tails unsers alten »christlichen loblichen Glaubens und wesens, und so weisz E. L. »wie es deszhalb in Sachsen stet. Und solt nu zweierlei Glauben »in einem Hause sein, so kan E. L. wol ermessen wie sich das »zusamen schicken wurde, das mich besser vermieden dünkt. Und »so bets mit denen von Wirtemberg, sorg ich, deszhalb auch vast »dieselbe Gelegenheit:» *Arnoldi*, *Hist. D.* p. 210. Il y a aux Archives une Lettre Papale du 4 mars 1531, permettant au Comte et à son épouse de faire gras les jours défendus (✝ MS.). — *Arnoldi* dit avec raison: «Es ist ganz ungezweifelt dasz Heinrich, eine ifriger »Anhanger Carls und der Religion, in der er erzogen war, keine »Gelegenheit unbenützt liesz den Grafen Wilhelm ebenfalls bei »derselben zu erhalten:» *Gesch.* III. p. 166.

[1] Le 16 mai le Duc lui écrit: «Nachdem ich euch auch zu »Tillenberg zugesaget ettliche Lutterische Bücher zu schicken, so »thue ich euch der so fyl ich ir hab in disser eile bekommen

En 1530 il se rendit à la Diète d'Augsbourg. L'Empereur le chargea de détacher l'Electeur de Saxe du parti Evangélique. Ignoroit-on ses croyances, ou bien vouloit-on dissimuler, espérant peut-être, par cette marque de confiance, le faire revenir de son penchant vers la Réforme? En ce cas on fut désappointé: au lieu de ramener les autres au Papisme, il se décida bientôt à embrasser ouvertement la Confession d'Augsbourg.

A son retour il introduisit à Dillenbourg et à Siegen des pasteurs Evangéliques. Successivement il abolit la

»mügen, überschicken, und hoff ich wil damit eynen gutten »Christen aus euch machen mit Götlicher Hülff:» *l. l.* p. 167. — Il semble y avoir eu également plus tard entre lui et le Comte des rapports assez intimes. Dans les papiers de celui-ci nous trouvons la lettre suivante de Luther adressée au Duc et relative à Mélanchthon: « Ich bitte gantz undertheniglich E. L. wolten *Magistro* »*Philippo* im nahmen Gottes erlauben in Franckreich zu ziehen. »Zu solcher bith bewegen mich der ehrlichen frommen leut »klegliche schrifft, so dem feur kaum entgangen sindt, undt, »auff *M. Philippi* zukunft, den König mit allem vleisz dahin »bracht das des mordens undt brennens ein endt worden ist. Solt »nun den guten leuten ihr trost feilen[1], möchten die bluthunde »ursachen gewinn die sachen mehr zu verbithern undt mit brennen »undt würgen weither fahren, das ich acht *M. Ph.* kan fast nit »wol mit guthem gewissen sie in solchen nöthen lassen .... Wer »weisz was Gott thun will, welchs gedancken seindt ja alzeit »höher undt besser dan die unsern.... Unser gebet ist ohn das E. »Chf. G. für Goth teglich erbothen, darzu auch in vleyszigen »werck; Derselbige stercke und leite E. Chf. G. mit Seinem heiligen »Geiste zu seinem gnedigen guthen willen, Amen. Dinstags nach »Assumpt. 1535. E. Chf. G. undertheniger MART. LUTHER. » (✝ M.S.)

[1] fehlen.

Messe et les autres cérémonies contraires à la Parole de de Dieu. — En 1536 il prit part à la Ligue de Smalcalde. C'étoit une détermination hardie pour un Prince auquel la prudence humaine devoit conseiller tout au moins une stricte neutralité.

La violence n'est pas ce qui ébranle le plus aisément la foi. Souvent on y résiste, tandis que l'on tombe bientôt dans le piège tendu à l'ambition et à la cupidité. Les séductions de ce genre ne furent point épargnées au Comte; d'autant plus dangereuses que, sans exiger de rétractation formelle, on essayoit de le gagner d'une manière indirecte.

En 1531, la Maison d'Autriche, ayant pris possession du Würtemberg, lui en offrit le Stadhoudérat. Son frère lui conseilla d'accepter ce poste important, dont il pourroit tirer honneur et profit[1]; mais Guillaume ne se laissa point amorcer par ces avantages, ne voulant, en aucune façon, prendre part à des actes nuisibles à la cause Evangélique.

En 1532 on voulut le nommer général de l'armée impériale. Refus pour les mêmes motifs.

En 1533 on tâcha de lui faire accepter la Toison d'Or. Les Chevaliers juroient le maintien de la Religion Catholique Romaine[2]. Le Roi Ferdinand invita le Comte à venir recevoir les insignes; il s'excusa sur l'impossibilité d'observer fidèlement les Statuts.

Le Comte avoit extrêmement à coeur l'affaire de Catze-

---

[1] Il refusa, « wie es scheint, aus Rücksichten auf Religion: » *Arn., Hist. D.* p. 215.

[2] Voyez ci-après p. 111.

nellenbogen. En 1546 la guerre ayant éclaté entre les Protestants et Charles-Quint, celui-ci désiroit que Guillaume, attaquant le Landgrave de Hesse, son voisin, s'emparât de ce Comté. Conformément aux intentions de l'Empereur, la Gouvernante des Pays-Bas, Granvelle, le Comte de Buren, soufflant volontiers la discorde entre les partisans de la Réforme, l'excitoient à profiter de cette occasion unique pour faire valoir ses droits si longtemps méconnus[1]. Guillaume avoit trop de noblesse dans le caractère pour écraser un antagoniste abattu. Il fut inébranlable. Ne se joignant pas aux Protestants, soit par suite de ses différends avec le Landgrave qui même avoit paru le repousser; soit à cause de ses rapports avec l'Empereur, soit aussi parceque l'opposition lui sembloit outrepasser les justes limites, il ne voulut, ni spéculer sur les embarras de son adversaire, ni surtout nuire, même indirectement, à la Réforme[2]. Et lorsqu'en 1547 il fut obligé, en janvier, de se rendre à Ulm vers l'Empereur, d'y séjourner un mois, et de promettre

---

[1] Le Landgrave de Hesse lui-même ne doutoit pas que son antagoniste ne saisit une proie facile; il écrit, sous un nom supposé, au réformateur Bucer: « dartzu helffen auch die fromen Graven inn »der Wetteraw, und sonderlich ewer Christlicher schuler Grave »Wilhelm von Nassau, von welchem man auch sagt, er und andere »wolten den Landgraven übertziehen» (*von Rommel*, *Philipp d. Gr.* III. p. 227).

[2] Dans une Instruction au Comte de Stolberg il écrit: « E. L. »will ich auch zu bedenken geben, dasz mich das allerhöchst »dünkt, da es das Gemein antreffen solt, da Gott vor sey, und ich »mich itzo also erpietten thet, wie ich mich alsdenn gegen Gott »und den Menschen zu verantworten hett, da ich lieber alles das »ich uff Erden hab verlieren wolt: » *Arn.*, *Gesch.* III. 1. 125.

600 chevaux, il parvint, sous divers prétextes, à différer l'exécution de cet engagement jusqu'à la paix.

S'il dût se soumettre à l'*Interim* fait en 1548, il adoucit, autant que possible, ce que les dispositions de cet acte avoient de fâcheux. A cette époque Granvelle le sollicita, avec de magnifiques promesses, de retourner au Catholicisme[1]. Il y perdit sa peine: le Comte, après avoir affronté tant de périls et résisté à des tentations si diverses, n'étoit pas disposé à renier sa foi.

Il mourut en 1559. Avoir été le père du Prince d'Orange, n'est pas son titre unique au souvenir de la postérité.

Les Lettres de sa seconde épouse, la Comtesse Julienne[2],

---

[1] Le 29 mars 1551 un Conseiller du Comte écrit: «ex quodam »magno et fide digno viro audivi Dominum Atrebatensem cum »domino nostro Comite de mutandâ religione, *ubi nunc judica»tum consecutus fuerit*, acriter egisse, eumque satis constanter »respondisse:» *Arn.* III. 1. p. 197. — «Er ist ein Evangelischer Her »gewessen bisz in seinen todt,» écrit le Landgrave de Hesse (*v. Rommel, Ph. d. Gr.*, III. p. 321).

[2] Fille de Botho Comte de Stolberg, née le 27 févr. 1506. Elle avoit cinq soeurs et huit frères. L'un d'eux, le Comte Louis de Königstein, né en 1505, mort en 1574, marié à une Comtesse de Wied, étoit Protestant zélé (*Apol.* 386b, II. 498). Julienne étoit veuve de Philippe Comte de Hanau, né en 1501, mort le 28 mars 1529. Elle en avoit cinq enfants; Catherine, Comtesse de Wied, Reinhard, Philippe, Reinhard le jeune, et Julienne. — Le mariage de Guillaume eut lieu le 20 septembre 1531. La dot fut de *f* 8000, auxquels le Comte de Konigstein, son oncle maternel, en ajouta *f* 7000. — La première épouse de Guillaume, de 1505 à 1529, fut Walpurge, fille du Comte Jean d'Egmont. Il en eut Madelaine née en 1522, mariée en 1538 au Comte Herman de Nuenar né en 1514, mort en décembre 1578; personnage, à ce qu'il paroit, lâche (III. p.

qui lui donna douze enfants, attestent que les fils de cette pieuse mère pouvoient s'écrier, comme David: « Seigneur, » tourne-toi vers moi et aie pitié de moi; donne la force à » ton serviteur, et délivre le fils de la servante[1]. » — Il est » écrit: Je fais miséricorde en mille générations à ceux qui » m'aiment et qui gardent mes commandements, » et l'on ne sauroit, en se rappelant la piété des parents du Prince et les destinées de leur Famille, ne pas être frappé encore de la fidélité de l'Eternel.

René fils unique du Comte Henri, né en 1518, devint en 1530 Prince d'Orange, d'après le testament de son oncle maternel, Philibert.

Ici nous pourrions entrer dans de nombreux détails sur la Maison d'Orange et citer ou extraire les Chartes et autres Documents de nos Archives. Nous préférons renvoyer à l'Ouvrage de *de la Pise*[2].

La Principauté d'Orange avoit appartenu successivement, et sans relever d'aucun Suzerain[3], à trois Maisons; Orange, Baux, et Châlons. — Celle de Châ-

---

15), colère (L. 103; ci-après, p. 366), qui fit le malheur de son épouse (p. 173) et se dit très-affligé de sa mort (en 1567 : III. 118).

Le veuvage du Comte Guillaume lui fut bientôt à charge. Une Lettre de son frère, où celui-ci passe en revue les Princesses de Lorraine, de Würtemberg, et de Saxe, est du 14 octobre 1529.

[1] Ps. 86, v. 16.

[2] *Tableau de l'Histoire des Princes et Principauté d'Orange*, La Haye 1640. folio.

[3] Le Prince d'Orange dit: « das Fürstenthumb ist mein aigen » frey gut... Die jurisdiction gehoert mir als dem Landfürsten und » Oberherrn allein und sunstet niemandt zu: » ci-après, p. 232. p. 391. II. 48.

lons, très-puissante dans les deux Bourgognes[1], y parvint par mariage en 1393. Elle donna cinq Princes; Jean I, Louis le Bon, qui régna durant 44 années, et Guillaume VIII; puis Jean II, de 1475 à 1502, mêlé aux guerres entre la France et la Bourgogne, et le plus souvent, ainsi que ses prédécesseurs, ennemi de la France; enfin son fils le Prince Philibert, frère de la Comtesse Claudine de Nassau. Celui-ci, né en 1502, fut à 24 ans, par la mort du Connétable de Bourbon, généralissime de l'Empereur en Italie; il conclut le Traité avec le Pape. Mais il périt en 1530, « faisant contre les Florentins, plustot » debvoir de soldat que de capitaine[2]. »

A la mort de son père, en 1538, René étoit donc un personnage très-considérable. Aussi Charles-Quint, en 1540, lui donna le Gouvernement de la Hollande, Zélande, Utrecht, et Frise. La même année il épousa Anne fille d'Antoine Duc de Lorraine, née en 1522. — Digne fils d'un capitaine auquel l'Empereur étoit redevable d'une bonne partie de ses succès, il ne trompa point la confiance que celui-ci lui témoignoit déjà. En 1542, surpris près d'Anvers par les troupes du Duc de Clèves sous les ordres de Martin van Rossum, célèbre par sa bravoure et son audace, il répara promptement cet échec; encore la même année il remporta des avantages considérables dans le Luxembourg. En 1543, Général de l'armée contre la Gueldre, il força le Duc de Clèves à se désister de ses prétentions sur ce pays, dont il devint Gouverneur[3].

---

[1] V. 89.

[2] *De la Pise.*

[3] Par Commission du 20 septembre (*MS.).

En 1544, accompagnant l'Empereur dans son expédition contre Paris, il fut blessé mortellement devant St. Dizier et mourut le 21 juillet : « Prince valeureux qui avoit fait » tant de services à l'Empereur: ayant par la force des » armes non seulement réparé le dommage d'une bataille » perdue, mais aussi luy ayant reconquis le Duché de » Gueldre, et par après venu iceluy mesmes mourir aux » pieds de l'Empereur et pour son service[1]. »

N'ayant pas d'enfant légitime[2], il institua, par Testament du 20 juin[3], Guillaume, son cousin germain, son héritier.

Ainsi périrent, à 28 et 26 ans, Philibert et René, jeunes héros qui sembloient destinés à marquer sur la scène du monde, et qui, dans les desseins de la Providence, ne firent que préparer les voies à un enfant de onze ans, sur lequel désormais se concentrèrent les souvenirs et les espérances des Maisons d'Orange et de Nassau.

---

[1] *Apol.* p. 388.

[2] Un fils naturel, Palamède (II. 109).

[3] Cet acte fut confirmé par Charles-Quint au camp de St. Dizier, le 14 juillet († MS.).

CHAPITRE III.

SITUATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

Le titre de cette partie de nos Prolégomènes fera nécessairement pressentir que nous ne pouvons qu'effleurer un sujet si vaste. Nous exposerons d'abord quelle étoit, quand le Moyen Age fit place à l'Histoire Moderne, la nature des Gouvernements ; ensuite quel fut le principe et quelle a été l'influence de la Réforme ; à quoi nous ajouterons, dans une troisième Section, pour l'intelligence des commencements de notre Recueil, quelques remarques sur la position des différents Etats à cette époque.

§ I.

Nature des Gouvernements.

Assez généralement on a prétendu que les Monarchies de l'Europe au seizième siècle étoient des Républiques dégénérées.

Cette opinion, entièrement fausse, à notre avis, étant celle de la plupart des historiographes, des littérateurs, des philosophes politiques, et des politiques philosophes, il est urgent de montrer que leur accord apparent se résout et se dissipe en une foule d'assertions diverses ; qu'au lieu d'unité de vues, il y a variété et contradiction, et qu'à vrai dire, ils ne se réunissent que pour proclamer, comme axiômes politiques, les bévues les plus énormes.

En effet les écrivains qui ne voyent à l'entrée du Moyen Age que des Etats populaires avec un Chef électif, dès

qu'ils en viennent à exposer leur système, soutiennent avec ardeur et opiniâtreté des thèses diamétralement opposées.

C'est ce qu'a remarqué M. *Guizot* lorsqu'il écrit, à l'égard des temps où chaçun a nécessairement placé les bases de son édifice: « L'époque du 5e au 10e siècle s'est » prêtée à toutes les vicissitudes de la société, à tous les » besoins de l'esprit de parti, à toutes les hypothèses de » la science... Elle a été complètement et diversement » méconnue[1] : » Se condamnant, se réfutant, s'entredétruisant, comme autrefois les soldats de Cadmus, nos adversaires nous épargnent presque, par cette espèce de suicide collectif, la peine de les combattre.

En outre, la variété de leurs hypothèses correspond à leurs préjugés de caste ou de secte, et se ressent des opinions et des principes dominants de leur époque. « Les vicissitudes, » dit encore M. *Guizot*, « de l'opinion savante, » lisez à demi-savante, « ont toujours correspondu aux vicissitudes politiques de la société même[2] : » Cette conformité remarquable n'est assurément pas un indice d'un jugement impartial.

Enfin leur adhésion unanime à la supposition d'une démocratie royale, aboutissant à une usurpation monarchique, repose sur des données fausses et en outre par fois ridicules. Les trois exemples suivants peuvent faire juger du reste.

On affirme l'existence presque non-interrompue d'Assemblées nationales, décidant avec le Roi les affaires de l'Etat; des Champs de Mars ou de Mai législatifs[3] ; tandis

---

[1] *Essais sur l'Histoire de France*, p. 349.

[2] *l.l.* p. 346.

[3] Louis XVIII lui-même a jugé devoir en faire mention hono-

qu'il n'y a rien, nous ne disons pas de moins avéré, mais de plus positivement faux.

On soutient avec opiniâtreté que la Monarchie étoit élective; tandis qu'il est indubitable que, dès qu'elle eut acquis de la fixité, la Couronne fut considérée comme héréditaire et patrimoniale, et les Etats partagés, comme un commun héritage, entre les Princes du Sang.

On répéte à satieté que le Roi et la Nation se partageoient le pouvoir législatif, et, pour preuve, on s'appuye sur un Capitulaire de Charles le Chauve qui n'a aucun rapport à l'objet auquel on le rattache[1].

---

rable dans le Préambule de la Charte. Qui croiroit, en lisant ce qu'on a débité à cet égard, que, parmi les Annalistes de la première race, il n'y en a qu'un, Grégoire de Tours, qui fasse mention d'un Champ pareil; qu'il en parle une seule fois, et que, dans ce passage unique, il s'agit d'une revue simplement militaire, sans le moindre rapport à des loix ou à des délibérations communes; «phalanx ostensura suorum armorum nitorem.» Qui croiroit que dans la Collection de Formules par le moine Marculfe, où se trouvent les protocoles des procédures même les moins intéressantes, il n'y en a pas une qui se rapporte, de près ou de loin, à la tenue de l'Assemblée générale de la Nation. Qui croiroit enfin que, ni sous la première, ni sous la seconde race, il n'y eut de réunions générales, si ce n'est les Plaids Royaux; c'est à-dire le Conseil du Monarque, auquel n'assistoient que ceux qu'il vouloit bien y admettre, et où, sans être lié par des avis, même unanimes, il décidoit à volonté.

[1] Il y est dit: «Lex fit consensu populi et constitutione Regis.» La simple lecture de l'acte en son entier fait voir qu'il ne s'agit nullement d'une loi générale; mais, selon le contexte et la signification usuelle des termes *populus* et *legem facere*, uniquement de l'instruction d'un procès d'après le témoignage des habitants, de la *population*, d'une Cité. La chose est prouvée jusqu'à l'évidence par *Moreau*, *Discours sur l'Histoire de France* (Paris, 1789). IV. p. 283—301.

Les écrivains les plus illustres sont tombés dans mille erreurs de ce genre. Il est bon d'en faire la remarque, afin de n'être pas entrainé par l'influence de leur renommée.

Durant une longue suite d'années nulle autorité, en histoire et en politique, ne fut plus imposante que celle de MONTESQUIEU. La parole du maître (*ipse dixit!*) ne souffroit pas de contradiction. Sans discuter ici la valeur de ses conceptions sociales et législatives, nous le récusons comme autorité historique. *Moreau* observe spirituellement : « il a trop plané au dessus de tous les Gouverne» mens de l'Univers ; il les voit de trop loin, et, pour » défricher les premiers siècles de notre Histoire, il faut » ramper à travers des broussailles[1]. » De même M. *Guizot*, ayant spécialement en vue *l'Esprit des Loix*, écrit : « Un grand nombre d'écrivains, et des plus érudits, sur» tout dans les deux derniers siècles, sont souvent tom» bés dans cette erreur de prendre les documens et les » témoignages historiques pêle-mêle, sans critique, sans » en examiner l'authenticité, sans en bien établir la date » et la valeur.... Delà néanmoins dépend toute la valeur » des résultats[2]. »

M. DE MABLY[3], « proximus, sed longo proximus inter-

---

[1] *l. l.* V. p. 265.

[2] *Histoire de la Civilisation en France* (Brux. 1835), IV. p. 243.

[3] *Observations sur l'Histoire de France.* — Sur les bévues des historiens de la France, même les plus renommés, il y a des remarques frappantes dans les *Lettres de M. Thierry* (Paris, 1827). Il a raison de dire : « sans une vue ferme des premiers temps de notre » histoire, il est impossible de bien juger les événements posté» rieurs : » p. 38.

» vallo, » a eu, de son temps, un grand nombre d'admirateurs. A une époque où l'on dédaignoit la science modeste, une manière tranchée et hautaine d'exprimer des idées jusqu'alors inouïes sembloit un gage de pénétration et un signe de talent. Nous nous bornons à transcrire l'opinion de Mr *de Châteaubriand*, pas trop exigeant, croyons nous, quant à la profondeur des recherches: « Ses observations » dit-il, « sont écrites d'un ton d'arrogance et de fatuité;... » il a le désir de dire des choses immenses en quelques » mots brefs; il y a peu de mots en effet et encore moins » de choses[1]. »

Nous professons une haute admiration pour le rare génie de Mme de Stael; mais elle est un exemple de plus qu'en histoire le génie, sans de fortes études, est un don dangereux. On n'en bâtit que plus aisément des systèmes qui pèchent par la base. Parcourez, dans les *Considérations sur la Révolution*, le chapitre sur l'Histoire de la France. Elle y cite avec approbation le passage d'un auteur renommé, M. *de Boulainvilliers:* « les Français étaient des peu» ples libres qui se choisissaient des Chefs sous le nom » de rois, pour exécuter des loix qu'eux mêmes avaient » établies. » Elle ne craint pas d'affirmer « qu'il ne reste » aucune Ordonnance des deux premières races de la » monarchie qui ne soit caractérisée du consentement des » assemblées générales des Champs de mars ou de mai. » Elle déclare, sans aucun scrupule, que « les Rois de France, » depuis Saint-Louis jusqu'à Louis XI, ne se sont point » arrogé le droit de faire des loix sans le consentement » des Etats-Généraux. » En histoire cette femme illus-

---

[1] *Etudes Histor.*, I. 61.

tre, malgré son indépendance d'esprit et de caractère, a été l'esclave des préjugés de son temps.

La plupart des écrivains influents à une époque encore plus récente répètent, avec un redoublement de hardiesse, les assertions de leurs devanciers. Mr MIGNET, par exemple, dans les premières pages de son *Histoire de la Révolution Française*, donne à plein dans les erreurs accréditées. Avec la concision et la netteté de style qui le distinguent, il a l'art de réunir un très-grand nombre d'assertions anti-historiques dans un très-petit nombre de lignes; son résumé de Droit Public est véritablement la quintessence des préjugés traditionnels. Il s'exprime ainsi: « Sous les premières races la Couronne était élective, la nation était souveraine, et le roi n'était qu'un simple chef militaire, dépendant des délibérations communes, sur les décisions à porter et les entreprises à faire. La nation élisait son chef; elle exerçait le pouvoir législatif dans les Champs de Mars, sous la présidence du roi, et le pouvoir judiciaire dans les plaids sous la direction d'un de ses officiers[1]. » On voit que cet écrivain n'est pas homme à biaiser et que, en ce qui regarde les commencements de la Monarchie Françoise, il a toute la hardiesse requise pour réformer l'histoire, disons mieux; pour mettre l'histoire à la réforme.

Ici encore M. DE CHATEAUBRIAND doit être nommé. Peu d'auteurs ont eu autant de crédit sur cette classe nombreuse de lecteurs auquel le travail de la réflexion répugne; aucun peut-être n'est, à un tel degré, à la fois superficiel et positif. Il se débarrasse fort lestement des problêmes les

[1] I. p. 4. *sq.*

plus difficiles. Jamais il ne doute, toujours il affirme. Il dit, par ex.: «Le chef du gouvernement était *électif* sous » les deux premières races...; des Conseils *décidaient* les » affaires avec le Roi[1].... L'élection du Maire du Palais » appartenait à la nation tout aussi bien que l'élection du » roi, » et, pour prouver cette double erreur, il cite un passage de Tacite relatif aux Germains vivant encore dans leurs antiques forêts[2]: Il parle de « liberté politique carlo» vingienne, » et prétend qu'au 8[e] et 9[e] siècle existoient déjà les Etats « tels qu'ils reparurent sous Philippe le » Bel[3]. » Lui aussi copie d'anciennes erreurs ; mais, par un bon nombre de suppositions hasardées, et surtout par les vives couleurs de l'imagination et du style, il leur prête du relief, et leur donne une apparence de nouveauté.

En regard de cette diversité d'opinions manifestées par les écrivains qui, recherchant les élégances du style et les beautés de la forme, désirant faire sensation dans le monde politique, n'eurent garde de descendre fort avant dans les profondeurs de la science, nous placerons le jugement constant et unanime des savants véritablement érudits et consciencieux, qui, peu occupés du présent, se vouèrent presqu'exclusivement à la méditation des siècles écoulés. M. *de Châteaubriand* a parfaitement raison, plus même qu'il ne croit ou ne désire, en disant : « Il n'y a pas

---

[1] III. p. 213.
[2] « Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. »
[3] III. p. 269.

» de frère lui, déterrant dans un obituaire le diplôme » poudreux que lui indiquait Don Bouquet ou Don Mabil- » lon, qui ne fût mille fois plus instruit que la plupart de » ceux qui s'avisent aujourd'hui, comme moi, d'écrire » sur l'histoire [1]. » Pour connoître un pays, le simple témoignage d'un habitant est préférable aux descriptions pompeuses de cent hommes, d'esprit et de talent sans doute, mais qui donnent, par oui-dire et suppositions, leurs impressions de voyage sur une contrée où ils ne mirent jamais le pied. De même il est bon d'ajouter plus de crédit à un seul de ces Bénédictins ou autres, ornements de la France érudite, au plus obscur des infatigables travailleurs qui passèrent leur vie au milieu des diplômes et des chartes, qu'à tous ces écrivains brillants qui, sans avoir jamais sérieusement consulté les sources, mettent les intérêts de l'histoire au second rang et visent, en premier lieu, à la renommée littéraire ou au pouvoir politique. En effet, tandis que ceux-ci, à la lumière vacillante de quelques recherches vagues et incomplètes, s'égarent par mille sentiers, en courant après le feu follet d'une hypothèse, ceux-là, véritables contemporains du Moyen Age par leurs travaux et leurs veilles, marchent tous ensemble dans la même direction et se rencontrent au moins sur les principaux traits et les linéaments distinctifs de chaque époque. Les grandes questions que l'opinion dominante tranche souvent avec une admirable naïveté, sont depuis longtemps décidées par eux, dans un sens diamétralement opposé, et ces prétendus Gouvernements républicains placés en tête du Moyen Age n'existoient, à leur avis,

[1] *l.l.* I. p. 30.

que dans le cerveau des rêveurs philosophico-politiques[1].

Si les Gouvernements, tels que l'Europe Moderne au seizième siècle nous les offre, n'ont pas été populaires et électifs à leur origine, de quelle autre manière ont-ils donc été formés ?

On ne s'attendra pas ici à une réponse détaillée à cette question. Nous ne pouvons que donner le résumé de ce qui eut lieu en France, faisant remarquer que, dans le développement de sa Constitution historique, il y a eu longtemps identité, plus longtemps encore analogie, entre ses destinées et celles des pays voisins. Et comme il est impossible de conduire le lecteur aux sources mêmes à moins de donner à une remarque faite en passant l'extension d'un volume, nous ferons appel au témoignage de deux écrivains, auxquels, pour la science des faits, aucun de ceux que nous venons de citer, ne sauroit être comparé; à Moreau dans ses *Discours* et à M. Guizot dans ses *Essais sur l'Histoire de France*. Le premier, historiographe de France du temps de Louis XVI, s'oc-

---

1 Aucun d'eux ne prétendra, par ex., que le Royaume de France ait été électif sous la 1e race. Du Tillet, Fauchet, Bignon, les Bollandistes, le Cointe, Adr. de Valois, toutes ces lumières de la France avant la Révolution, ont fait voir le contraire, et surtout M. de Foncemagne, dans une Dissertation spéciale, insérée aux *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (T. vi. et viii) et où la chose a été prouvée jusqu'à l'évidence. (« Ik verbeelde mij dat die verhandeling de zaak tot *een* »*betoog* gebracht heeft, ten minste voor dezulken die niet willens »blind zijn, of door sterke vooroordeelen beneveld: » *Kluit*, *Hist. der Holl. Staatsreg.* V. 119.) Aucun aussi ne prétendra assimiler aux Etats du 13e et 14e siècle les Plaids de Charlemagne ou les revues militaires des Mérovingiens.

cupoit, sous la protection du Gouvernement, de former une Collection générale des documents authentiques; dirigeant tous les efforts, il savoit en mettre à profit les résultats pour ses propres études et dans la composition de ses écrits[1]. Quant à M. *Guizot*, nous n'oserions affirmer que, ramené chaque fois dans la sphère des intérêts du moment, il ait eu assez de loisir pour fouiller, à la manière des Bénédictins, dans les Archives et dans les vieilles Chroniques; nous avons avoué déjà qu'il a transporté par fois les souvenirs de son époque dans les événements des siècles passés et que ses espérances en ont coloré souvent le récit: toutefois il pénétre fort avant dans l'esprit du Moyen Age, et ne dédaigne pas les traditions de la science historique, pour mettre de vaines hypothèses à la place. On ne niera point sans doute qu'il surpasse de beaucoup la plupart de ses compatriotes par le travail de ses recherches, par la profondeur de ses vues, et par la rectitude de ses jugements.

---

[1] « L'organisation du travail, » écrit M. *Champollion-Figeac*, « étoit sagement centralisée dans ses mains. » Position unique pour l'historien: voici ce qu'il en dit lui-même. « Plus à portée que per» sonne de profiter des lumières de ces Savans, j'assiste à leurs con» férences, et intéressé à tirer d'eux toutes les connoissances qui » me manquent, je parcours tous ces documents, je les distribue, je » les classe, je profite des notes dont ils les enrichissent » (T. X. p. XLIII). Et *Kluit*, dont le jugement met, croyons nous, quelque poids dans la balance, atteste à l'égard de ses *Discours*: « Ad veras » origines, progressus, ac pristinum regni ac populi Gallici per » varias Epochas statum, et ad diversa publici Regiminis fata recte » intelligenda, plus, me judice, conferunt quam sexcenti alii qui » nostris diebus in lucem protruduntur in Galliâ libri ac libelli: » *Hist. Federum*, p. XIV.

Gardons nous d'abord de chercher sous la première race, au milieu des désordres et des brigandages, conséquences inévitables de la corruption des Gaulois et de la barbarie des Germains, une Monarchie bien organisée; et toutefois ne perdons pas de vue, à travers cet assemblage confus d'éléments en fermentation, la tendance monarchique se faisant jour et prévalant, par les nécessités de la guerre, par les souvenirs des Césars, et par l'acquisition des domaines royaux. Pas d'assemblées populaires, pas de Princes électifs, pas de séparation des pouvoirs; la Royauté est une propriété de puissance, est transmissible, est un véritable patrimoine: « un pouvoir person» nel, non un pouvoir public; une force en présence » d'autres forces, non une magistrature au milieu de la » société[1]. »

L'avènement de la seconde race ne change rien à cet état de choses; bien au contraire, la nécessité de maintenir le pouvoir royal contre les usurpations des grands fut le principe de la révolution[2]. Les Maires du Palais sauvent la Monarchie défaillante, en se mettant à la place du Souverain. Ici encore, dans ce retour au principe monarchique, il n'est question, ni « d'un peuple qui se gouverne » lui-même en vertu d'institutions nationales, ni d'une » aristocratie forte et constituée qui partage avec un » Monarque le pouvoir Souverain[3]. » — Charlemagne sur-

---

Guizot, *Essais*, p. 305.

[2] « Le pouvoir ne fut que déplacé, il ne fut point dénaturé: » *Moreau*, T. XI. *Avert.* x.

[3] *Guizot*, *l. l.* p. 335. *Moreau*, réfutant l'opinion de *Mably* que Charlemagne ne fut que le premier Magistrat de la Nation, chargé de publier et d'exécuter les loix d'une immense *Démocratie*, consacre

vient ; singulier Chef d'une république : « il est le centre » et l'âme de toutes choses ;... en lui résident la volonté » et l'impulsion ; c'est de lui que tout émane pour reve- » nir à lui[1] : »

La Couronne est héréditaire et le génie est personnel. Charlemagne ne le transmit point à ses descendants. Dès lors, plus l'Empire avoit étendu ses limites, plus sa dissolution fut inévitable. Elle eut lieu par la nature des institutions même et par le développement de leurs germes vicieux. Les offices, c'est à dire, les hautes Magistratures, devinrent inamovibles ; les bénéfices, c'est à dire, les terres dont le Monarque avoit cédé l'usufruit, furent conférés à vie ; de là vers l'hérédité, et de l'hérédité à l'indépendance, il n'y eut qu'un pas. Le Roi fut dépouillé par le Clergé et la Noblesse. Les Grands traitèrent bientôt avec lui d'égal à égal ; s'interposèrent entre le Souverain et le corps de la nation ; et, n'étant plus sujets que de nom, se mettant au dessus des loix constitutives de l'Etat, rendirent leur protection nécessaire à tous ceux qui, après l'affoiblissement du pouvoir central, ne pouvant se défendre eux-mêmes, avoient besoin d'un appui. Il n'y a pas de confusion si affreuse qui ne tende à se régulariser. La société monarchique fut remplacée par une hiérarchie basée sur des pactes individuels. Le Souverain, quelque

---

deux volumes (VII et VIII) à examiner quelle fut, sous ce règne, la nature du Gouvernement et de la Législation. Partout il arrive au résultat que la Souveraineté indivise appartenoit au Roi. Il y avoit des délibérations sans doute : « Charlemagne écoutoit, exami- » noit, consultoit : mais non seulement on n'ordonnoit point sans » lui, on n'ordonnoit point même avec lui : il commandoit seul : » XIII, p. 148.

[1] p. 336.

temps encore, fut le suzerain de ses vassaux; plus tard, en dehors d'un territoire fort restreint, le pouvoir royal fut entièrement annullé, oublié. Il y eut « une Confédé- » ration de petits despotes[1]; une collection de despotis- » mes individuels, exercés par des aristocrates isolés, » dont chacun, souverain et législateur dans ses domai- » nes, ne devoit compte à aucun autre et ne délibéroit » avec personne de sa conduite envers ses sujets[2]: » le peu- ple perdit son défenseur naturel et subit leur joug. A la fin, comme résultat, « un certain nombre d'hommes, » sous le nom de seigneurs et de vassaux, établis chacun » dans ses domaines, et liés entr'eux par les relations féo- » dales, étaient les maîtres de la population et du sol[3]. »

Ce despotisme multiple, ce pouvoir d'autant plus violent qu'il étoit plus rapproché, devoit avoir un terme. Deux causes le battirent en brêche : la régénération de la Royauté et la naissance des Communes. Le nom de Roi, dévolu à Hugues-Capet, longtemps un vain titre, reprit une valeur réelle. A l'aide de ce titre, seul reste de son pouvoir, « le premier des Seigneurs féodaux travailla à » se faire le maître de tous; » et, par une révolution en sens inverse, » à changer sa suzeraineté en souveraineté[4]: » « De son côté la masse du peuple essaya de reconquérir » quelques libertés, quelques propriétés, quelques droits: »

---

1 *Guizot*, p. 355. — « Une foule de despotes qui ne reconnoissent » plus ni règle, ni autorité commune. Le Roi et la Nation vont tou- » jours ensemble, et, lorsque l'un est sans pouvoir, il faut que l'autre » soit esclave: » *Moreau*, T. XI. p. XI.

2 *Guizot*, p. 358.

3 p. 354.

4 p. 363.

Les Rois, par politique, par instinct, favorisèrent ces efforts; la Royauté et la liberté se prêtèrent un mutuel appui, et le Tiers-Etat naquit à l'ombre du pouvoir royal. « Au commencement du 14e siècle la royauté est à la tête » de l'Etat, les communes sont le corps de la nation. Les » deux forces sous lesquelles devait succomber le régime » féodal ont atteint alors, non pas certes leur entier » développement, mais une prépondérance décidée[1]. » La Monarchie féodale, organisant la féodalité que plus tard elle devoit abattre, au lieu d'être la dégénération d'une République, fut la résurrection de la Royauté presqu'anéantie par les Officiers de la Couronne, par les Magistrats et le Clergé.

Après avoir tracé ces linéaments de l'histoire constitutionnelle et monarchique de la France, qui se retrouvent dans d'autres contrées avec des différences secondaires, montrons encore comment on en est venu à se tromper si généralement à cet égard.

Les erreurs que nous venons de combattre, datent de loin, et il ne suffit donc pas pour les expliquer, d'avoir recours à l'influence des opinions révolutionnaires cherchant, depuis un siècle, des analogies, et, grâces à leur prisme trompeur, s'imaginant en faire une riche moisson. Sans exclure cette cause pour les publications de notre époque, nous ferons remarquer, en outre et en général, que si le Gouvernement, en France et ailleurs, n'a pas été Républicain, néanmoins, au 15e et au 16e siècle, il courut risque de le devenir et que c'est précisément cette

[1] *Guizot, Hist. de la Civilisation en Fr.*, IV. p. 7.

dégénération de la Monarchie qui a faussé dès lors les doctrines politiques.

La tendance vers la République eut sa source entr'autres dans la convocation fréquente des Etats pour subvenir aux besoins du Monarque.

Ces Assemblées n'avoient aucune influence directe sur le Gouvernement. En effet, qu'arrivoit-il? De simples sujets se réunissoient, par ordre du Monarque, pour subvenir à ses embarras financiers; comme toujours, ils lui devoient obéissance et respect; ils ne recevoient aucune parcelle du pouvoir. Leurs refus ne mettoient pas le Souverain aux abois; car celui-ci, sans leur concours, percevoit le revenu de ses domaines, les impôts et les droits régaliens; il étoit maitre de faire des emprunts; et l'adage « point de redressement de griefs, point de subsides » ne pouvoit avoir la signification anarchique que l'organisation actuelle des Gouvernements constitutionnels lui donne. La réunion des Etats étoit quelque chose d'irrégulier, d'accidentel; une mesure extraordinaire et exceptionnelle; non pas un élément constitutif, non pas une autorité permanente dans le système gouvermental. Toutefois leur influence grandit bientôt; et cela s'explique aisément. Avant de satisfaire à la demande, il falloit, pour en examiner les motifs, entrer dans le détail et l'appréciation des actes du Souverain. Puis, dans l'occasion, on mettoit le consentement à prix; on formoit obstacle aux déterminations du Monarque; des Privilèges, qu'autrefois on eut reçus comme dons grâcieux, prenoient aisément l'apparence d'un contrat synallagmatique; et, à mesure que les Rois s'habituèrent à mettre la main qui

reçoit au dessous de celle qui donne, les Etats, la Nation, et quelquefois jusqu'au Souverain lui-même, surtout au milieu de l'agitation des crises politiques et sociales, se méprirent sur le véritable caractère de ces assemblées, sur l'origine de leur droit, sur sa nature, et sur ses limites.

D'autres causes encore vinrent, au 14e et au 15e siècle, donner aux tendances républicaines de la force et de l'essor. L'organisation démocratique ou aristocratique des communes, faisoit confondre la nature de l'Etat avec celle de la cité. Le retour fréquent des guerres nationales et des troubles civils contraignoit le Souverain à recourir sans cesse à la libéralité des sujets. Les rapports avec l'Italie, morcelée en Républiques, dont quelques unes avoient atteint un haut degré de splendeur, généralisèrent les doctrines de Machiavel. L'usage de la langue Latine introduisit des locutions républicaines, pour désigner des institutions monarchiques. L'autorité du Droit Romain mêloit aux souvenirs du Moyen-Age un autre ordre d'idées. L'enthousiasme pour les monuments impérissables du goût dans la littérature et dans les arts faisoit de la Grèce et de l'Italie une seconde patrie pour les savants; ils vivoient dans la Rome et dans l'Athènes des siècles passés; on désiroit imiter ces cités-modèles; les théories du Droit Public prirent l'organisation des communautés Grecques et Romaines pour base, et par là même devinrent hostiles aux Gouvernements et incompatibles avec la réalité [1]. Elles

[1] Il y a beaucoup de vérité dans ce que dit M. von Haller: «On ne peut se dissimuler que l'étude exclusive de la littérature »romaine, l'usage de la langue latine généralement répandu parmi »les savans, et un certain respect idolâtre pour le droit romain »n'aient été la première et presqu'imperceptible cause qui fit mé-

s'insinuèrent d'autant plus aisément qu'elles sembloient se prêter aussi bien aux exigences du pouvoir qu'à celles de la liberté. Les Jurisconsultes exploitèrent les souvenirs des Césars en faveur de l'autorité du Monarque. Ce fut un déplorable calcul et qui devoit aboutir à un résultat opposé. Tandis qu'ils s'imaginoient établir le pouvoir sur des fondements solides, ils en sapoient la base; car d'autres, s'appuyant sur les mêmes données, en tiroient des conséquences d'un genre tout différent. Oui, disoient-ils, le pouvoir des Empereurs ne connut pas de limites. Mais la situation de Rome alors, dans ces siècles de despotisme, étoit-elle un état normal? Au contraire; la liberté étoit anéantie, le droit du peuple méconnu, et les formes républicaines s'élevoient encore en témoignage contre l'usurpation d'une longue série de tyrans. — Les adversaires de l'autorité monarchique, profitant ainsi des faux pas de leurs antagonistes, se gardèrent de nier l'identité du pouvoir Impérial et de la Royauté moderne; ils acceptèrent la comparaison; mais ce fut pour attaquer le pouvoir dans son origine. D'analogie en analogie, on en vint à considérer la Royauté comme une oppression permanente des libertés populaires; et dès que diverses circonstances amenèrent des collisions, des griefs, on se persuada aisément que les Rois étoient des tyrans, des magistrats rebelles, des mandataires infidèles et coupables, et que les Assemblées des Etats étoient les organes légitimes d'un peuple souverain.

»connoître la différence essentielle entre les monarchies et les »républiques (entre les seigneuries et les communautés), et donner »l'idée d'un contrat social pour base à tous les empires: » *Restauration de la science politique*, I. 98.

Ainsi les Monarchies de l'Europe étoient essentiellement héréditaires et patrimoniales. L'autorité n'avoit, ni son origine, ni sa règle dans la volonté du peuple; mais, indivise et absolue, elle n'étoit cependant ni arbitraire, ni illimitée[1]; elle avoit pour loi suprême les préceptes de la justice et de l'équité et pour bornes les droits des vassaux et des sujets; par intérêt aussi bien que par devoir, elle tenoit compte des libertés et des privilèges des individus, des corporations, et des différents Ordres, des classes, des Etats de la Nation. Mais cette Constitution primitive étoit en effet fort dégénérée. Par les changements successifs des relations sociales, la plupart des institutions du Moyen Age avoient perdu leur signification et leur force. On avoit des formes surannées, sans esprit, sans vie; et le despotisme sembloit presque l'unique préservatif contre la dissolution. L'Angleterre étoit servilement soumise aux Tudor; la France avoit appris

[1] Ne confondons pas l'autorité absolue avec ce que, de nos jours, on appelle communément absolutisme; c'est-à-dire, un pouvoir sans frein et sans limites. « Dire que le pouvoir de nos Rois est »absolu, c'est dire qu'il n'y a en France d'autre Souverain que le »Roi: » *Moreau*, *Discours*, I. p. 15. « Etre absolue, est la nature »de toute espèce de Souveraineté, appartint-elle au peuple: » p. 2. « Ce n'est pas le pouvoir absolu qui caractérise le Despo»tisme, c'est son usage arbitraire, c'est l'absence des loix, c'est le »mépris des formes, c'est la funeste habitude de substituer à l'au»torité constante et à l'exercice uniforme de la règle, les volontés »passagères et les caprices injustes du prince: » p. 13. « L'autorité »royale est absolue. Pour rendre ce terme odieux et insupporta»ble, plusieurs affectent de confondre le Gouvernement absolu et »le Gouvernement arbitraire; mais il n'y a rien de plus distingué: » *Bossuet*, *Politique tirée de l'Ecrit.*, IV. art. 1.

à fléchir sous la violence systématique et cruelle de Louis XI; l'Allemagne étoit livrée, sous des chefs foibles par position ou par caractère, aux maux de l'anarchie et aux tiraillements des partis; là aussi on sentoit le besoin d'un pouvoir plus concentré et plus ferme. L'organisation historique, faussée par des abus et des empiétements divers; étoit en outre sourdement minée par les progrès de l'esprit républicain, manifestes dans les délibérations des Assemblées, dans les tendances des événements politiques, et dans les écrits des savants. Il y a de la réalité et de la force dans une opinion même erronée. Elle tend à maîtriser, à transformer ce qui existe. Partout à cette époque il étoit aisé d'appercevoir les commencements ou les signes précurseurs de l'agitation, du désordre, d'un bouleversement universel. On vit alors une situation qui devoit se reproduire, avec des symptômes semblables, mais d'après des principes bien autrement anarchiques, deux siècles plus tard. Heureusement au seizième siècle, au lieu de l'esprit impie de la Révolution pour élargir l'abyme, on eut l'esprit Evangélique de la Réforme pour le fermer.

§ II.

Principe et conséquences de la Réforme.

A l'entrée d'un Recueil consacré à l'histoire d'une Dynastie Réformée qui, dans un pays Réformé, se voua constamment au service de la Réforme, il est indispensable de caractériser la grande et sainte querelle qui,

durant 150 années, domina l'Histoire Moderne. Cette nécessité se fait doublement sentir à une époque où, d'un côté le Catholicisme-Romain, et de l'autre un Protestantisme bâtard et incrédule s'efforcent, comme à l'envi, de dénaturer et de rendre méconnoissables les principaux traits de cette régénération Chrétienne et d'en faire un simple mouvement politique ou social.

C'est pourquoi nous résumerons brièvement ce qu'il y a de constaté touchant les *motifs*, la *nature*, le *point de départ*, la *marche*, et les *résultats* de la Réforme.

Ses *motifs*. — Ce n'est pas surtout dans tel ou tel abus, c'est dans l'essence même du Papisme qu'on doit les chercher. La Réforme ne fut rendue inévitable, ni par le joug des cérémonies, ni par la corruption des moeurs, tant du Clergé que des laïques, ni par les prétentions de la hiérarchie, ni par les abominations des Couvents, ni par le culte des images, ni par la vente des indulgences, ni par le despotisme Papal, ni par les persécutions atroces contre ceux qu'on désignoit sous le nom d'hérétiques. Même sans commotion violente, il y eût eu moyen de s'entendre sur l'abolition d'horreurs et de scandales pareils. Beaucoup d'entre les Catholiques, sans vouloir toucher le moins du monde au dogme, déploroient ces énormités flagrantes; sentoient la nécessité et l'urgence d'un remède; déclaroient hautement qu'il falloit rétablir la discipline, veiller sur les moeurs, mettre fin à un honteux trafic, donner une autorité plus efficace aux Conciles, ne plus chercher dans les supplices une garantie de la foi. Mais, en admettant la possibilité de ces améliorations réelles, qu'en fût-il résulté? On eût ébranché

l'arbre, mais sans couper le mal dans sa racine. Un prétendu vicaire du Christ s'arrogeoit insolemment l'autorité divine; l'oeuvre de l'Esprit par lequel le fidèle est sçellé pour la vie éternelle, n'étoit plus reconnue, si ce n'est par l'intermédiaire de l'Eglise visible, et sous le sceau du Vatican; les prêtres, par des traditions, souvent fausses et supposées, tordoient les S. Ecritures à leur perdition; la justification gratuite par le sang de Christ et le sacrifice vivant en actions de grâce faisoient place à l'observation des oeuvres cérémonielles et aux offrandes d'or et d'argent; un homme, pécheur et mortel, fermoit à volonté l'accès au trône des miséricordes ouvert par le Fils de Dieu. Une partie du Clergé ne connoissoit plus la Bible; le culte d'une foule d'idoles avoit remplacé celui du Seigneur; le pardon du crime étoit devenu vénal; l'incrédulité, quant au fond, étoit protégée, pourvu qu'il y eût hypocrisie dans les formes; on eût dit, sur le tombeau du Christianisme, la superstition, l'immoralité, et l'athéisme se tendant la main. Lors donc qu'il plut à Dieu de répandre son St. Esprit sur cette génération impie et perverse, tous ceux qui eurent faim et soif de la justice de Christ, éprouvèrent le besoin, non seulement de s'élever contre la manifestation extérieure et les conséquences funestes de l'erreur, mais avant tout de retremper les croyances de l'Eglise de Rome dans la Parole Sainte et dans les eaux vivantes de la foi.

La *nature* de la Réforme, devant correspondre à la nature du mal, fut un retour à l'Evangile. La lumière avoit été ôtée du chandelier, elle y fut replacée; on avoit obéi à

l'homme, à son autorité, à sa parole, à ses commandements: on obéit de nouveau à l'autorité, à la Parole, aux commandements de l'Eternel; le Seigneur étoit enlevé, il fut retrouvé; le salut étoit obscurci, il fut remis en évidence; le Ciel étoit fermé: on entendit de nouveau la voix de Celui qui a les clefs de l'enfer et de la mort, qui est le chemin, la vérité, la vie, et la porte du Ciel.

A chaque réveil de l'Eglise Chrétienne il y a un *point de départ;* savoir un dogme Evangélique qui, pour ainsi dire, ouvre la marche; et, vû la liaison intime et l'unité admirable de toutes les croyances dont l'ensemble forme la voie du salut, ce dogme devient l'anneau par lequel on ressaisit la chaîne entière de la vérité. Comme l'abandon d'un seul article fondamental entraîne nécessairement l'abandon de tout le reste, de même le retour à un seul point essentiel, pour peu qu'on suive la voie à l'entrée duquel il est placé, conduit à une épuration complète et fait reconquérir l'ensemble de la doctrine par laquelle l'homme pécheur peut être sauvé. Ce point essentiel, cette vérité première fut, pour la Réforme au 16e siècle, la justification par la foi, le salut accompli, le pardon gratuit, au nom des mérites de notre Seigneur; pardon dont l'obéissance est le fruit, au lieu d'en être la condition et le moyen[1].

La *marche* de la Réforme fut successive et scripturaire.

[1] Aussi le Landgrave Guillaume de Hesse écrit-il: « Quand un »vieux bâtiment s'ébranle en un ou deux endroits, et surtout »lorsque l'article de la *justification* commence à retentir, toute la »boutique Papale est près de crouler: » p. 235.

La Parole de Dieu fut le flambeau ; on avança guidé par sa lumière : elle fut un glaive ; avec cette arme flamboyante de l'Esprit, on renversa les ennemis, à mesure qu'ils se présentoient sur la route. A chaque erreur on opposa une vérité. On répondit à la doctrine des oeuvres : « vous êtes sauvés par grâce, par la foi ; et cela ne vient » point de vous ; c'est le don de Dieu ; non point par les » oeuvres, afin que personne ne se glorifie[1]. » Aux inepties sur la tendance qu'auroit le salut gratuit à rendre les Chrétiens inactifs, le verset par lequel cette déclaration sur la foi pure et simple est immédiatement suivie : « nous som» mes créés en J. C. pour les bonnes oeuvres que Dieu a » préparées, afin que nous marchions en elles. » Au culte des images : « abstenez vous des idoles[2]. » A la messe : « nous sommes sanctifiés par l'oblation qui a été faite une » seule fois du corps de J. C.[3] » A la domination du Pape : « Paissez le troupeau de Christ, non point par contrainte, » mais volontairement ; non point pour un gain déshon» nête, mais par un principe d'affection ; et non point » comme ayant domination sur les héritages du Seigneur, » mais en telle manière que vous soyez pour modèle au » troupeau[4]. » A l'invocation des Saints : « il y a un seul » Médiateur entre Dieu et les hommes.[5] » A l'exclusion des laïques : « il sembla bon aux Apôtres et aux anciens, » avec toute l'église[6] : » « vous avez été oints par le St. » Esprit et vous connoissez toutes choses[7]. » A l'interdic» tion de la Bible : « que la Parole de Christ habite en vous

---

[1] Eph. 2. v. 8 et 9.
[2] 1 St. Jean. 5, v. 21.
[3] Hebr. 10, v. 10.
[4] 1 Pierre 5, v. 2.
[5] 1 Tim. 2, v. 5.
[6] Actes 15, v. 22.
[7] 1 St. Jean. 2, v. 20.

» abondamment[1]. » — En général les Réformateurs pouvoient dire : « Tu m'as rendu plus sage par tes commandements que ne sont mes ennemis, parceque tes commandements sont toujours avec moi. J'ai surpassé en prudence tous ceux qui m'avaient enseigné, parceque tes témoignages sont mon entretien[2]. »

Au reste, durant le seizième siècle, on remarque dans l'histoire de la Réforme trois phases, assez distinctes en général, bien que différentes en divers pays, quant à leur durée ; les temps du *martyre*, de la *résistance*, et de la *sécurité*.

Epoque de souffrance. — Dans la sainte guerre commencée contre l'erreur de l'homme par la vérité divine, d'un côté on employoit le fer et le feu, de l'autre « le bouclier de la foi, le casque du salut ; et l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu. » L'Evangile se propagea rapidement[3] ; la prédication la plus éloquente, la plus efficace partit des bûchers.

Epoque de lutte. — Après un demi-siècle les Chrétiens, las d'être martyrs, prirent les armes. Dieu lui-même sem-

---

[1] Col. 3, v. 16.

[2] Ps. 119, v 98, *sq*.

[3] Le triomphe ne fut pas douteux ; les souffrances devinrent des victoires. Il fut prouvé que l'Evangile, comme le disoit *de la Noue*, « ne se plante ès entendemens des hommes qu'avec la prédication accompagnée de la sainteté de vie, » (p. 540) ou, comme disoit le Landgrave Philippe, que « Dieu maintient la cause des Chrétiens Evangéliques, non par l'épée et la violence, mais par la prédication, la confession, les souffrances, la mort, et la croix. » *Henry*, *Leben Calvins*, II. 361.

bloit préparer les voies et susciter des libérateurs; mais, par une conséquence inévitable de notre nature déchue, à une cause, si pure jusqu'alors, se mêlèrent bientôt les passions mondaines et les combinaisons politiques. La voix de l'Evangile, si pénétrante du milieu des tortures et du fond des cachots, fut moins persuasive sur les champs de bataille. Les Eglises se consolidèrent davantage, mais l'œuvre se développa moins. Il y eut désormais rupture ouverte; il y eut deux camps à part et comme deux populations séparées; cette séparation mit des bornes au prosélytisme et arrêta les progrès et les conquêtes de la vérité.

Epoque de repos. — Le Papisme ayant senti que la violence n'étoufferoit plus la Réforme, se résigna et posa les armes; la vérité Evangélique eut son terrain, comme aussi l'erreur eut le sien. La sécurité est souvent pour l'homme ce qu'il y a de plus fatal. N'ayant plus rien à craindre du dehors, les Protestants commencèrent à se disputer entr'eux; les Catholiques-Romains en profitèrent; dès lors il y eut une décadence marquée de la Réforme, jusqu'à ce que de nouvelles guerres de religion, amenant pour les Chrétiens une longue suite de désastres, ranimèrent les flammes languissantes de la foi.

Les *résultats* de la Réforme firent, depuis les thèses de Luther jusqu'à la paix de Westphalie, le fond de l'histoire Moderne. Sans entreprendre de les résumer, nous en dirons un mot sous le rapport religieux et politique.

La foi vivante créa des Eglises dont le mot d'ordre fut le salut gratuit par le sang de la Croix. Prenant la Bible pour règle unique, elles formulèrent leurs croyan-

cès dans ces Confessions si simples, si belles, si énergiques, dont le merveilleux accord est le témoignage le plus irrécusable de l'influence du St. Esprit qui conduit en toute vérité. Les disputes violentes qui formèrent souvent un déplorable contraste avec cette harmonie et cette unité, avoient leur source, non dans une différence de vues sur les vérités nécessaires au salut, mais dans la susceptibilité de l'orgueil humain, impatient de contradiction, voulant soumettre les vues de tous à ses vues particulières, et oubliant le précepte de St. Paul aux Philippiens: « Marchons suivant une même règle pour les choses auxquelles » nous sommes parvenus, et ayons un même sentiment... » Et, si en quelque chose vous avez un autre sentiment, » Dieu vous le révèlera aussi[1]. » — Quoiqu'il en soit, la foi ne demeura point stérile; l'amendement des moeurs et le progrès des lumières manifestèrent l'influence des Eglises Evangéliques.

La condition de l'Eglise de Rome devint meilleure sous un rapport et pire sous un autre. Meilleure; car cette Eglise, déchue si profondément, fut émue à jalousie et entra dans la carrière d'amélioration et de progrès: indirectement les Protestants eurent une influence très-salutaire, même sur le Papisme. Par contre le Concile de Trente fut un misérable replâtrage; il donna à des assertions erronées une sanction solennelle et irrévocable. En face des Eglises Protestantes, l'Eglise Romaine formula ces erreurs; et, après avoir, jusqu'à cette époque, gémi, comme le disoit Luther, dans la captivité de Babylone, elle devint dès lors positivement hérétique.

---

[1] Ep. aux Philipp. 3, v. 15.

La question religieuse domina les rapports politiques. On lui subordonna tout; organisation intérieure, guerres, alliances, traités. Les liens d'une foi commune eurent infiniment plus de force que ceux du patriotisme; et la lutte prit et garda longtemps le caractère d'une guerre, à la fois intestine et universelle. Dans le co-religionnaire étranger, on voyoit un frère; et dans le compatriote, un hérétique et trop souvent un réprouvé. L'unité de croyances devint le principe d'après lequel se formèrent les Etats. Ils furent désormais Protestants ou Catholiques-Romains. Leurs alliances eurent les sympathies Chrétiennes pour mobile et les intérêts religieux pour but.

La Réforme opposa une digue à la superstition, à l'impiété, et au libertinage. Bref, la lumière reparut dans les ténèbres et l'esprit débrouilla encore une fois le chaos.

———

Examinons maintenant ce qu'en disent les Catholiques et ceux d'entre les Protestants qui n'ont du Protestantisme que le côté négatif. Nous avons à faire à des détracteurs fougueux et à de malencontreux panégyristes.

Et d'abord renversons l'assertion première d'où les reproches des uns et les éloges des autres découlent: savoir que la Réforme a eu pour principe une liberté d'examen illimitée.

Oui sans doute, la Réforme a voulu la liberté de conscience. L'homme, vis-à-vis des autres hommes, est libre de repousser l'Evangile, libre de négliger un si grand salut, libre d'interpréter la largeur, la longueur, la hauteur, et la profondeur de la charité Divine d'après les proportions de son entendement borné et de sa raison déchue; il est

libre de renier Christ, de renier Dieu; libre de méconnoître le sens, et des paroles de l'Apôtre: « lorsque vous » étiez esclaves du péché, vous étiez libres quant à la jus» tice[1]; » et des paroles du Seigneur lui-même: quicon» que fait le péché est esclave du péché...; si le Fils vous » affranchit, vous serez vraiment libres[2]. » Il est libre de rester dans la situation où se trouve tout homme irrégénéré; situation que l'Ecriture appelle la mort du péché et la servitude de Satan. Le Chrétien déplore cette liberté funeste: mais il sait que l'homme n'a, ni le droit, ni le pouvoir de contraindre son prochain à renoncer à l'incrédulité; que la foi est un don de Dieu, que la conviction ne cède point à la force, que le coeur doit être un sanctuaire inviolable au prêtre et au Souverain, et que tout fanatisme persécuteur est en abomination à l'Eternel. Si c'est là ce qu'on entend, l'on a raison; les martyrs Protestants ont prouvé, par la victoire de leur foi, l'insuffisance des bûchers, et la Réforme Evangélique a proclamé que les supplices ne sont pas un moyen de conversion à l'usage des Chrétiens.

Mais on se trompe grossièrement, dès qu'on suppose que la Réforme ait exigé la tolérance pour la manifestation publique des croyances les plus diverses; en d'autres termes, qu'elle ait, pour ainsi dire, inauguré la souveraineté de la raison.

Si les Protestants demandèrent, outre la liberté de conscience qu'ils jugeoient devoir être commune à tous, l'autorisation de leur culte, ce fut parceque ce culte étoit Chrétien, conforme aux principes et aux Confessions de

[1] Ep. aux Romains, 6, v. 20.

[2] St. Jean, 8, v. 34 et 36.

Il est incroyable jusqu'à quel point les premières illustrations de l'époque ont dénaturé ce qui se rapporte aux temps de la Réforme.

Les grands écrivains Catholiques ont multiplié des

---

leurs les livres qu'on a surtout en vue, sont, pour la plupart, des déductions historiques, applicables à tel ou tel pays en particulier, mais auxquelles on n'avoit garde de vouloir donner un caractère d'universalité. Ni *Buchanan* dans son livre sur l'Ecosse, ni *Hotoman* dans sa *Franco-Gallia*, qui n'est qu'un malentendu historique perpétuel, ne semble avoir formulé une théorie générale, un corps de doctrine. *Languet* lui même, dans ses *Vindiciae contra Tyrannos*, tout en considérant les Rois comme les Magistrats suprêmes de la République, n'exclut néanmoins pas la possibilité et la légitimité de Gouvernements où le Monarque seroit véritablement le Souverain. — Quoiqu'il en soit, un acte d'accusation doit se fonder sur des faits personnels à l'accusé; et puisque les Eglises Réformées ont donné leurs Confessions de foi, c'est d'après ces pièces qu'il faut les juger. Dans celle des Eglises de France on lit: « Nous »croyons que Dieu veut que le monde soit gouverné par loix et »police, afin qu'il y ait quelque bride pour réprimer les appétits »désordonnez du monde; et ainsi, qu'Il a établi les Royaumes, »Républiques, et toutes autres sortes de Principautez, soit héré»ditaires ou autrement... Il faut donc, à cause de Lui, que non »seulement on endure que les supérieurs dominent, mais aussi »qu'on les honore et prise en toute révérence... Nous tenons donc »qu'il faut obéir à leurs loix et statuts, payer les tributs, impôts, »autres devoirs, et porter le joug de sujection d'une bonne et fran»che volonté, encore qu'ils fussent infidèles; moyennant que l'Em»pire souverain de Dieu demeure en son entier: » *Art.* 38 et 39. Citer une de ces Confessions, c'est les avoir cité toutes; chacune d'elles contient, en termes à peu près identiques, un résumé du droit public Chrétien. En comparant ces déclarations si simples et si évangéliques aux écrits verbeux des publicistes, on seroit porté

attaques, disons le hautement, indignes de leur talent et de leur juste renommée.

à s'écrier, comme Cicéron, en parlant de la législation antique des Romains: « Fremant omnes licet; dicam quod sentio; bibliothecas » mehercule omnium philosophorum unus mihi videtur libellus, et » auctoritatis pondere, et utilitatis ubertate, superare: » *de Oratore*, I. 44. Ceci suffit quant à la théorie; voyons maintenant la pratique. Irons nous chercher des excuses? Non certes; ce n'est pas à de pénibles justifications que nous aurons recours. La résistance des Protestants aux persécutions les plus atroces, constamment entremêlée de ménagements envers le Prince légitime et naturel, fournit à chaque instant la preuve d'une fidélité scrupuleuse au Souverain; on en trouvera des exemples nombreux dans notre Recueil. Et, préalablement à cette résistance, quel spectacle s'offre à nos regards? Un demi-siècle de dévouement sublime; des hommes, non seulement prêts à mourir pour leur foi, mais, qui plus est, par respect pour l'autorité établie de Dieu, se laissant passivement égorger. Et puisqu'on reproche souvent à Luther d'avoir favorisé une opposition séditieuse, nous rappellerons ici, en les traduisant, les paroles de M. *Ranke* (*Deutsche Geschichte*, III. p. 185, *sq.*), sur ce que firent en 1529, d'après les conseils du Réformateur, les Princes Evangéliques de l'Allemagne. L'Empereur se préparoit à leur faire la guerre; on ne se faisoit aucune illusion sur ses desseins; on étoit convaincu qu'il alloit se porter aux plus terribles extrêmités; on étoit encore à même de former contre lui une Alliance redoutable; et néanmoins on repousse cette idée. Par crainte, par défiance de ses propres forces? Nullement; par des motifs de religion. Malgré la grandeur et l'imminence d'un danger qui semble inévitable, on ne veut pas mêler à la défense de la foi des intérêts politiques: puis, on ne veut défendre que sa propre foi, non par intolérance, mais parcequ'on tient à péché de s'associer sans être complètement d'accord sur tous les points essentiels au salut: enfin, malgré l'avis contraire des juristes et d'un grand nombre de théologiens, on doute si, d'après le Droit Public de l'Allemagne, il est permis de résister. Luther; « séducteur, De ligues, de complots pernicieux

M. DE CHATEAUBRIAND, abuse du privilège qu'il a de faire lire tout ce qu'il écrit. Dans ses *Etudes historiques* il affirme gravement que le Protestantisme, qui cependant ne fit que tendre la main aux Pères de l'Eglise par dessus les superstitions du Moyen-Age, « se détacha du passé » pour planter une société sans racines, et qu'il avoua pour » père un moine allemand du 16e siècle[1]. » Puis il lui fait le procès dans quelques assertions dont la hardiesse va jusqu'à l'absurdité. Ainsi il prétend, par ex., que, « retranchant » l'imagination des facultés de l'homme, le Protestantisme » coupa les ailes au génie et le mit à pied ; qu'il soulage l'in» fortune, mais n'y compâtit pas ; que le pasteur protestant » abandonne le nécessiteux sur son lit de mort[2] ; que la » Réforme ébaucha Gustave-Adolphe, et n'aurait pas fait » Bonaparte[3] : » de toutes ces phrases étincelantes il forme un feu d'artifice, un acte d'accusation très-brillant, mais qui, dès qu'on veut le soumettre à l'analyse, s'évanouit.

M. DE HALLER, si admirable « quand il foudroie et » pulvérise les fausses et dangereuses doctrines d'un con» trat social originaire et de la souveraineté du peuple[4] : » sembloit avoir gardé dans sa *Restauration politique* des

»auteur; » Luther, le révolutionaire Luther déclare que, si l'Empereur paroît pour exercer des violences, il faut lui donner libre entrée et le laisser agir d'après sa volonté. On ne consulte qu'avec Dieu et la conscience. On attend le péril. Le Seigneur est fidèle, dit Luther, et ne nous abandonnera point. M. *Ranke* ajoute: «Gewisz, »klug ist das nicht, aber es ist grosz. » Ce n'est pas de l'habileté politique; mais c'est de la grandeur d'âme; c'est mieux encore, c'est le renoncement et la confiance à toute épreuve du Chrétien.

[1] I. 177. [2] IV. 271. [3] IV. 276.

[4] *Ancillon*, *Nouv. Essais*, II. 139.

ménagements envers la Réforme. On aimoit à croire que le petit-fils du fameux Albert de Haller, en qui le génie et l'érudition s'unirent à la simplicité et à la ferveur de la foi, qu'un homme élevé lui-même dans les doctrines de la Réforme et qui ne pouvoit ignorer son histoire, entraîné vers Rome par une fausse application de ses théories politiques, répugneroit toujours à se faire l'écho des outrages dont lui du moins devoit sentir l'injustice et le néant. Il a donné un éclatant démenti à cet espoir dans sa *Réforme Protestante de la Suisse Occidentale*[1]. L'ignorance et l'immoralité du Clergé, vers l'époque de la Réforme, est reconnue, même des plus zélés Catholiques; néanmoins M. de Haller, oubliant l'adage, « qui nimis probat, nihil probat, » affirme qu'avant la révolution du 16e siècle, « la presque totalité » des pontifes, des évêques, et des prêtres étaient irrépro» chables[2]. » Répétant, sans hésiter, les invectives contre Luther, il l'appelle « un homme orgueilleux, impudique, » qui se signale par un effronté libertinage[3] : » S'il eût consulté les sources, il n'eût pas copié les calomnies contre les Réformateurs[4] ; il n'eût pas dit du Catéchisme de Heidelberg, où respire d'un bout à l'autre la foi et la charité, « qu'il ne consiste que dans une polémique sèche, haineuse » et pleine de mauvaise foi contre les Catholiques[5] : » il n'eût pas, après la lecture même d'une seule page des magnifiques commentaires de Luther sur l'Epitre aux Romains, ou sur celle aux Galates, écrit qu'il « fallait, selon lui, » pécher beaucoup pour que la grâce abondât[6] : » S'il eût lu et médité ce qu'il cite, il n'eut pas trouvé dans les Actes du Synode de Berne de 1532 (qu'il a, dit-il, attentivement

[1] 3e Ed, Paris, 1838.
[2] p. 6. [3] p. 7. [4] p. 264. [5] p. 398. [6] p. 294.

examinés) que « toute la religion se réduit à une vague » croyance en J. C...., sans s'embarrasser de ses comman» dements[1]: » et, s'il eût voulu conserver quelqu'ombre d'impartialité, il n'eût pas cité aux Protestants Chrétiens, comme témoins irrécusables de leur croyance, le sceptique Bayle et le rationaliste Paulus[2].

---

[1] p. 96. [2] p. 340, *sq.* — Nous donnerons, sans le qualifier, encore un exemple frappant du crédit qu'on peut ajouter aux assertions de M. de Haller dans ce libelle si peu digne de lui; même quand il déclare avoir puisé dans les documents authentiques. Il s'agit du Colloque de Lausanne en 1536 et spécialement de la thèse sur la justification par la Foi. L'auteur cite l'excellent ouvrage de M. *Ruchat* sur *la Réformation Suisse.* En parcourant, dans le 15[e] Livre de cette Histoire, les actes abrégés de la dispute, il a dû lire plusieurs déclarations du pieux et courageux Farel semblables à celles-ci: « Il faut » en l'affaire de la Foi tenir le droit chemin, sans décliner n'à la » dextre n'à la senestre... Ceux vont droitement et selon Dieu, qui... » croyant vraiment en Jésus, n'ont une Foi vaine et oisive, sans » rien faire et pour demeurer en la fange, mais font les bonnes » oeuvres: » T. IV p. 216. « On a grand tort d'accuser les réformés » de détruire la nécessité des bonnes oeuvres, puisqu'ils les incul» quent de tout leur pouvoir, mais ils veulent enseigner aux hom» mes quelle en est la véritable source, savoir la Foi; car sans la » Foi nous ne pouvons pas avoir l'Esprit de Dieu. Et sans l'Esprit, » nous ne pouvons pas faire les fruits de l'Esprit: » *l.l.* p. 227. Maintenant dans le résumé de M. de H. que lit-on? La plus acerbe des remarques, en contradiction manifeste avec ces témoignages positifs. « La justification par la foi sans les oeuvres, » dit-il, « méritait le premier rang, car les réformateurs avaient pour cette » doctrine commode,... une prédilection particulière... Quant aux » oeuvres, ils en étaient dispensés: » p. 294.

« Point de salut par les œuvres, point de salut sans les œuvres; » tel est le principe de l'Evangile remis en évidence par la Réforme.

M. de la Mennais, lorsqu'il prêchoit la fidélité à l'Eglise de Rome, lorsqu'il ne persifloit[1] pas encore le Pape, et qu'il avoit horreur des sophismes révolutionnaires, écrivoit que la Réforme « ne fut dès son origine, » qu'un système de philosophie anarchique et un monstrueux attentat contre le pouvoir général qui régit la » société des intelligences. Elle fit reculer l'esprit humain

---

Cela n'empêche pas que ce qu'on vient de lire, ne soit une des calomnies les plus habituellement répandues dans les écrits de beaucoup de Catholiques. Récemment encore M. l'Evêque de Liége n'a pas craint d'écrire: « le Protestantisme admet la nécessité de la »foi, *moins* l'obligation d'y conformer sa vie, en niant la nécessité »des bonnes œuvres: *Exposé des vrais principes de l'Instruction publique* (Liège, 1840), 3e Partie, p. 383.

[1] Cette expression n'est pas trop forte envers l'Auteur des *Affaires de Rome* et des *Paroles d'un Croyant*. Nous pourrions citer bien des passages qui la justifient. Celui-ci par ex.: « le »gouvernement pontifical, si renommé pour sa sagesse, n'a »garde d'embarrasser le moins du monde sa politique par rien »de ce qui ressemble à de la gratitude, et c'est le côté par où il »s'élève le plus au-dessus des choses humaines: » (*Oeuvres complètes*, Brux. 1839. II. 524). Ailleurs, le récit du voiturier Pasquale, qui, célibataire, « peut-être serait devenu cardinal, »peut-être pape: qui sait? on avait vu des choses plus extraordi»naires... Un peu de bonheur, un peu de faveur, on arrive à tout »avec cela. Et quelle douce vie, que de loisir, que de repos, que »de *far niente!* » *l.l.* p. 546. Il est vrai, l'auteur a soin d'observer: « j'ai voulu seulement donner une idée du genre d'esprit qui »caractérise le peuple romain et de sa mordante verve: » *l.l.*). Puis l'antithèse foudroyante par laquelle il nie que le christianisme auquel les peuples se rattacheront, puisse être jamais celui qu'on leur présente sous le nom de Catholicisme: « d'un côté le pontificat, »de l'autre la race humaine: cela dit tout: » p. 600.

» jusqu'au paganisme[1]. » C'est là le thême qu'il a reproduit sans cesse avec la flexibilité et l'énergie de son style de feu.

Une foule de passages tout aussi curieux et significatifs se trouve dans les écrits de M. DE BONALD, MICHELET, et autres que nous nous abstenons de citer.

Encore si nous n'avions à combattre que nos antagonistes Catholiques; mais il faut se défier en outre du secours de nos prétendus alliés Protestants.

Prenons pour exemple, « ex uno disce omnes », M. GUIZOT, si distingué par ses talents et son érudition, et dont on aime à supposer la foi plus vivante que ne semblent l'indiquer plusieurs de ses écrits. Eh bien ! en traitant la question dans son *Cours d'Histoire moderne*, il s'imagine pouvoir considérer la Réforme, « sans rien dire » de son côté purement dogmatique, de ce qu'elle a fait » dans la religion proprement dite, et quant aux rap» ports de l'âme avec Dieu et l'éternel avenir[2]. » C'est parler de la Réforme, sans parler de son principe, de son but, et de son essence. On comprend toutefois l'opinion de l'auteur, en lisant ensuite : « la Réforme a été » un grand élan de liberté de l'esprit humain, un besoin » nouveau de penser,... une grande tentative d'affranchis» sement de la pensée humaine, et, pour appeler les » choses par leur nom, une insurrection de l'esprit » humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spiri» tuel[3] : » « La crise du 16e siècle n'était pas simplement » réformatrice, elle était essentiellement révolutionaire.

---

[1] *Oeuvres complètes*, I. p. 30.

[2] 12e Leçon, p. 33.

[3] p. 18.

» Il est impossible de lui enlever ce caractère, ses méri» tes et ses vices[1]. » — En décrivant la Réforme d'une manière si opposée à sa nature, à sa règle, et à son but, on justifie complètement les assertions des Catholiques touchant les affinités entre elle et les aberrations les plus terribles de la Révolution.

Ces idées se retrouvent chez une infinité de philosophes protestants et de théologiens rationalistes[2].

Il y a plus. Ces reproches injustes et ces éloges non mérités, reparoissant partout chez les auteurs dont les études

[1] p. 22. — La Réforme sans doute fut un progrès, mais en quel sens? Voyez notre Tome III. p. LXXIII.

[2] Un de leurs chefs de file, *J. J. Rousseau*, très-fort en théologie, comme chacun sait, après avoir parlé des Réformateurs, s'écrie : « Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique inter» prête de l'Ecriture; Voilà l'autorité de l'Eglise rejetée; voilà » chacun mis pour la doctrine sous sa propre juridiction. Tels sont » les deux points fondamentaux de la Réforme: reconnoître la Bible » pour règle de sa croyance et n'admettre d'autre interprête du sens » de la Bible que soi. Ces deux points combinés forment le principe » sur lequel les Chrétiens Réformés se sont séparés de l'Eglise Ro» maine » (*Lettres de la Montagne*, dans les *Oeuvres de J. J. R.* Amst. 1764 IX. p. 43). On est conduit nécessairement à se former des notions aussi fausses sur le caractère de la Réforme, dès qu'on méconnoit les doctrines des Réformateurs et de l'Evangile touchant le Saint Esprit et la Sainte Eglise Universelle: l'oubli de ce point fondamental a été et est encore l'erreur capitale de mille et mille auteurs et même prédicateurs Protestants *à la Rousseau*. Si nos antagonistes s'en prévalent pour dénaturer la Réforme, nous pourrons riposter en caractérisant le Catholicisme-Romain d'après les opinions de Voltaire et par les écrits d'abbés et de prêtres déïstes ou athées. Néanmoins, avant de prendre part à cette ignoble lutte, nous attendrons qu'on nous fasse voir ce que la vérité gagne à des discussions pareilles.

et la carrière sont en rapport direct avec la théologie, l'histoire, et la politique, ont été adoptés aveuglément et ardemment par ceux qui dans d'autres genres, en poésie, en littérature, exercent une grande influence sur l'opinion publique. On a répété, commenté, dépassé leurs bévues et leurs fausses hypothèses. Les Réformateurs et la Réforme ont été indignement travestis dans des tragédies et des romans soi-disant historiques, et dans mille et mille articles de Journaux. Chacun a lancé sa pierre ou apporté sa couronne; Voltaire et Robespierre, à n'en pouvoir douter, descendoient en droite ligne de Luther[1].

Les moyens ne manquent point aujourd'hui pour rectifier de pareilles erreurs. M. Merle d'Aubigné publie son *Histoire de la Réforme*[2], si propre à dissiper les préjugés d'une ignorance, souvent presque complète, par la simplicité et les détails du récit. M. Ranke répand avec profusion les trésors de la science dans des Ouvrages où l'on trouve partout l'exposition consciencieuse des faits[3]. En Allemagne et ailleurs on se livre avec une

[1] «Wer hat es nicht gesagt das die Reformation eine Art von »Vorbereitung war für die Bewegungen der Revolution? Victor »Hugo drückt es so aus: ««Luther devait, préparant l'anar»»chie politique par l'anarchie religieuse, introduire le germe de »»mort dans la vieille société pontificale et royale d'Europe.»» »Es sind das Gedanken, die Allen angehören, die alle nachspre»chen und keiner untersucht:» *Ranke*, *Hist. pol. Z.* II. 606.

[2] Paris et Genève, 1835 et 1837.

[3] L'artifice grossier et ridicule par lequel, à Paris, on a voulu catholiciser son Histoire des Papes en la traduisant avec des variantes qu'on présentoit comme conformes à l'original, n'a servi qu'à couvrir de honte ceux qui ne craignoient pas de commettre un faux littéraire à leur profit.

ardeur nouvelle à l'étude des temps passés. Ayons donc confiance; un examen critique et de bonne foi nous suffit.

Nous n'avons qu'un mot à ajouter sur le Papisme et sur la Révolution.

Le reproche de favoriser les tendances révolutionnaires, adressé à la Réforme, sied-il bien aux Catholiques? Ici encore remarquons d'abord qu'il est malaisé de saisir l'unité de la foi Romaine à travers ses transformations successives et ses contradictions manifestes. Nous ne prétendons pas nier que la Cour de Rome ait recommandé quelquefois l'obéissance au Souverain; bien au contraire, elle aussi invoquoit les principes de soumission, quand les circonstances rattachoient ses intérêts propres à l'affermissement des pouvoirs politiques. Mais, et voici ce qu'il est important de signaler, nous ne nous souvenons guère qu'à l'instar des Protestants, les Papistes persécutés ayent respecté les droits de l'autorité, à leur détriment, à leur péril, à leur perte. D'ailleurs l'obéissance au Monarque vient en seconde ligne, après celle qu'on doit au Pontife Romain. Rome semble établir dogmatiquement une suprématie complète de son Evêque sur l'Eglise et sur l'Etat. Rien de plus naturel. Le Chrétien reconnoit que toute Souveraineté temporelle, comme tout pouvoir spirituel, émane de Dieu, et qu'au Christ seul est donnée toute puissance dans le Ciel et sur la terre. Rome met le Pape à la place du Christ. Dès lors l'Evêque de Rome, s'arrogeant en tout point le Vicariat du Seigneur, se croit appelé à commander aux Empereurs et aux Rois, qu'il considère comme ses Ministres, soumis ou rebelles,

auxquels il prête son appui ou qu'il destitue à volonté[1]. Il domine par les Rois sur les peuples, ou par les peuples sur les Rois. Il se sert à cet effet de voies diverses. Tantôt il délie les sujets de leur serment de fidélité; tantôt il fait tourner à son profit les principes les plus dangereux.

En outre il est digne de remarque que les sophismes anarchiques reproduits de nos jours et qu'on a complaisamment déduits des principes et des raisonnements qu'on supposoit avoir été ceux de Luther et de Calvin, forment au contraire la base des théories exposées, à différentes époques, avec l'assentiment formel ou tacite de la cour de Rome, dans les écrits des Auteurs Catholiques. On y prêche la souveraineté du Peuple, comme un dogme universel, applicable aux formes les plus diverses de la société; la permanence de ce pouvoir souverain; la légitimité du tyrannicide. Au dessus de tous, peuples et Rois, plane l'autorité du Pape; songer à lui désobéïr est un crime de lése-majesté divine: au reste c'est là l'unique différence d'avec les doctrines du contrat social et les dogmes du plus fougueux radicalisme[2].

---

[1] Ce système est parfaitement formulé dans la fameuse bulle de Boniface VIII: « Le glaive spirituel et le glaive matériel sont l'un » et l'autre en la puissance de l'Église; mais le second doit être » employé pour l'Église, et le premier par l'Église. Celui-ci est » dans la main du prêtre; celui-là est dans la main des rois et des » soldats, mais sous la direction et la dépendance du prêtre. L'un » de ces glaives doit être subordonné à l'autre, et l'autorité tempo» relle doit être soumise au pouvoir spirituel. »

[2] Tel étoit bien le système de M. *de la Mennais*. De nos jours Rome le désavoue; mais désavouoit-elle également ces principes au temps de la Réforme? M. *Ranke* a donné à cet égard des renseignements curieux. Il expose le Droit public des Jésuites d'après leurs principaux Auteurs; d'abord dans son *Hist.-Pol. Zeitschrift* (*Die*

On parle souvent des analogies de la Révolution et de la Réforme; tâchons de les résumer.

Idee der Volkssouveränet it in den Schriften der Jesuiten; II. p. 606—616); ensuite dans son Ouvrage *Fürsten und Völker* (III. p. 179—190; *Kirchlich politische Theorie*). Il montre, par de nombreuses citations, qu'ils avoient, pour ainsi dire, greffé l'omnipotence du Pape sur la souveraineté du peuple. « Sie trugen kein »Bedenken die fürstliche Macht vom Volke herzuleiten. Mit ihren »Lehren von der päpstlichen Allgewalt verschmolzen sie die Theo»rie von der Volkssouveränetät zu einem Systeme: » *F. u. V.*, *l. l.* p. 184. Ainsi, par ex., en 1562 Lainez, Général des Jésuites, se trouvant au Concile de Trente, affirme qu'originairement tout pouvoir réside chez le peuple ou la commune; celle-ci le délègue à ses magistrats, mais ne s'en dépouille point. *Hist.-P. Z.*, *l. l.* p. 608. Bellarmin, en citant l'Ep. aux Romains, chap. 13, ajoute: «Potestas »totius est multitudinis... Nota hanc potestatem transferri a multi»tudine in unum vel plures eodem jure naturae... Pendet a con»sensu multitudinis super se constituere regem, vel consules, vel »alios magistratus.» *Mariana* pose en principe la guerre de tous contre tous. La société, selon lui, est née du chaos: « adjuncta est regia »majestas. » La monarchie n'est qu'une forme de la république. La volonté du peuple est toujours le droit suprême. «Respublica »non ita in principem jura potestatis transtulit ut non sibi majorem »reservârit potestatem.» Il est aisé de s'appercevoir où ces maximes aboutissent. Le peuple change les loix à volonté; le Roi est sa créature, à laquelle il commande, de même qu'un père commande à son fils. Quiconque prend ou retient le pouvoir contre le gré du peuple, est tyran; le tyrannicide est glorieux. Telle étoit la doctrine; en France, en Angleterre, et dans les Pays-Bas, des assassins se chargèrent de la pratique. Les Jésuites, à ce qu'on dit, ont condamné le livre de Mariana : ont-ils condamné ceux de Lainez et de Bellarmin? La Cour de Rome a-t-elle manifesté sa réprobation? Il nous semble que M. *de Haller*, en écrivant l'Histoire philosophique de la théorie révolutionnaire (*Restauration de la Science*

La Révolution part de la souveraineté de l'homme; la Réforme de la souveraineté de Dieu. L'une fait juger la révélation par la raison; l'autre soumet la raison aux vérités révélées. L'une débride les opinions individuelles; l'autre amène l'unité de la foi. L'une relâche les liens sociaux et jusqu'aux relations domestiques; l'autre les resserre et les sanctifie. Celle-ci triomphe par les martyres, celle-là se maintient par les massacres.

L'une sort de l'abyme et l'autre descendit du Ciel.

§ III.

Situation des Etats.

Quand on considère au seizième siècle les rapports mutuels des Etats, un fait dominant se présente; savoir *la rivalité entre la* FRANCE *et* l'ESPAGNE, *entre la Maison de* VALOIS *et celle de* HABSBOURG. Les autres Etats, les autres Dynasties se trouvoient dans une position secondaire et souvent presque subalterne.

Déjà la FRANCE préludoit à ses magnifiques destinées. Son étendue, sa population, les richesses de son sol, le caractère vif et ardent de ses habitants, lui assuroient une prépondérance marquée, surtout depuis que les ressources du pays se concentroient sous l'influence renais-

politique, I. p. 86), auroit pu faire aux Jésuites une plus large part. Leur système, comme on vient de le voir, étoit le Contrat Social de Rousseau — plus un Pape.

sante du pouvoir Royal, et après que les longues guerres contre les Anglois, en ranimant la nationalité, en avoient fait sentir le prix et la force. Toutefois, à l'entrée de la carrière, elle rencontra un antagoniste; ce fut l'Autriche. Cette puissance, qui de longtemps n'eût pu se mesurer avec aucun Etat du premier ordre, décupla rapidement ses forces par la plus douce des combinaisons politiques[1]. Trois mariages lui valurent sa grandeur. Par Marie de Bourgogne, elle eut le riche domaine des Pays-Bas; par le Roi Louis, la Hongrie; par Jeanne d'Arragon, l'Espagne, Milan, Naples, et la Sicile. La France fut, de toutes parts enveloppée; surtout quand la Couronne Impériale, pomme de discorde que convoitoit François I, fut devenue le partage de son heureux rival. Dès lors, par nécessité de position non moins que par les inspirations de la jalousie, la guerre devint imminente, inévitable, interminable; jusqu'à cinq fois[2] elle éclata avec fureur; les Traités n'étoient que des Trèves, arrachées, par le besoin de réparer ses forces, à la lassitude des combattants. Les Pays-Bas et surtout l'Italie furent le théâtre de cette lutte. Le partage de l'Italie sembloit le seul moyen efficace pour concilier les antagonistes[3]. Même après une tentative pareille, le résultat n'eût pas répondu à l'attente. Quand deux puissances formidables se rencon-

---

[1] «Bella gerant alii, tu, felix Austria! nube.»

[2] En 1521, 1525, 1528, 1536, 1541.

[3] C'étoit l'opinion du Landgrave de Hesse: «wen der Franzose »Mailandt, der Keiser Romaniam hette, und weren die grossen »häubter also im vermügen einander gleich in Italia,... so wurdt »das mistrawen zwischen den grossen häubtern gestilt mügen wer-»den:» v. *Rommel*, *Ph. v. H.* III. 91.

trent partout ; quand chacune d'elles aspire à une domination universelle ; après s'être partagé le monde, elles redoubleroient d'acharnement pour le posséder en entier. Cette rivalité a eu de grands avantages ; elle a été la sauvegarde des foibles et la garantie efficace de l'équilibre politique. Elle a préservé l'Europe du despotisme de Louis XIV; elle a rendu inutiles, à une époque antérieure, durant la guerre de 30 ans, les tentatives ambitieuses et fanatiques de l'Autriche ; et l'on vit les Princes d'Allemagne, déjà au 16ᵉ siècle, recourir à la France et faire échouer, par son secours, les projets de Charles-Quint[1].

Il n'y eut que la Réforme qui rapprocha plus d'une fois ces ennemis, par le triste lien d'une haine commune. En 1526, l'Empereur et le Roi s'allient pour des « expé» ditions tant contre les Turcs et infidèles que contre » les hérétiques aliénés du grème de la St. Eglise[2]. » En 1559, Philippe II traite avec Henri II une alliance d'extermination contre la Réforme[3]. Et en 1563 Charles IX offre du secours pour le maintien de l'obéissance dans les Pays-Bas[4].

Néanmoins en France on étoit assez porté, par sagesse humaine, à ne pas entraver par des scrupules de religion le libre cours des intrigues politiques. La persécution des Huguenots n'empêchoit pas le Roi de former alliance avec les

---

[1] *De la Noue* écrit : « Les Allemands ne voudroyent pas aussi » aider à la ruine de la France, la quelle ils sçavent estre, pour le » dedans de la Chrestienté un bon contrepoids et pour le dehors un » très-ferme escusson : » *Discours*, p. 543.

[2] *Dumont*, IV. 1. 405*.

[3] p. 34.

[4] p. 171.

Protestants d'Allemagne. Dans cette complication d'intérêts divers l'Autriche suivoit une marche simple et facile; car, en combattant la France, elle réprimoit en même temps les entreprises des Princes Evangéliques. Au contraire les Princes de la Maison de Valois flottoient entre deux idées impossibles à concilier; l'extinction du Protestantisme, considéré par eux comme le germe fatal des discordes civiles, et l'abaissement de l'Espagne, dont ils voyoient avec déplaisir les formidables ressources. Tantôt, brûlant de se mettre en garde contre leur voisin, ils tâchent de le supplanter dans la succession au Trône Impérial; ils lui suscitent des difficultés dans les Pays-Bas, ils lui cherchent des ennemis jusque chez les Turcs. Tantôt, au contraire, ils craignent de nuire aux intérêts catholiques et de favoriser l'hérésie en s'alliant aux Chefs du parti de la Réforme[1].

Henri II régnoit en France depuis 1547. Ses fils lui succédèrent, François II en 1559, Charles IX en 1560.

La Cour étoit livrée à la corruption et à la débauche[2]; le Royaume en proie aux troubles religieux qui prenoient de plus en plus une couleur politique. Longtemps les Protestants avoient pu dire « nous ne sommes pas beau- » coup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, » ni beaucoup de nobles.... Eprouvés par des moqueries

[1] Surtout dans notre 4e Tome il y a, durant l'année de la St. Barthélemy, des exemples frappants et déplorables de ce revirement continuel.

[2] Le Duc Christophe de Wurtemberg écrit en 1564: « Adi »France mit aller seiner Untrew, Leichtfertigkeit, Ueppigkeit, und »Unglaubens: » *Pfister, H. Chr.* p. 417.

» et par des coups, par des liens et par la prison; mis à » mort par le tranchant de l'épée, errants çà et là, réduits » à la misère, affligés, tourmentés, errants dans les déserts » et dans les montagnes, dans les cavernes et dans les » trous de la terre[1]. » Mais enfin l'Evangile avoit pénétré dans les hautes classes. Deux partis puissants s'étoient formés. D'un côté les Guise, de l'autre les Princes du sang et les Châtillon. La résignation eut un terme. On se groupa autour des hommes puissants, que Dieu sembloit appeler à être les défenseurs de la foi. Bientôt le choc des armées succéda au brûlement des hérétiques. Notre premier Tome est plein de détails sur les événements de la guerre[2], sur le caractère des personnages[3], tant des zèlés défenseurs de Rome ou de la Réforme, que de la Reine Catherine de Médicis, longtemps contraire aux persécutions, abhorrant les guerres civiles[4], et dont Granvelle caractérise fort bien la politique, lorsqu'il écrit: « elle croit qu'en perpétuant la discorde entre les » deux partis, elle avancera ses affaires et établira son

---

[1] Cela n'empêche pas que M. *de Châteaubriand* ne dise, « le »protestantisme s'introduisit par la tête de l'Etat, par les princes, »et les nobles, par les prêtres et les magistrats, par les savans et »les gens de lettres, et il descendit lentement dans les conditions »inférieures: » *Etudes histor.* I. p. 175.

[2] Voyez par ex., les Lettres 46, 47, 50. Aussi p. 97, 132, 270.

[3] Sur Condé et Coligny voyez T. III p. 283. Sur le Cardinal de Lorraine I. p. 240. « Il touche véritablement au doibt que la »[présence] des pasteurs (dans leurs diocéses) est ung des souverainz »remède aux calamités de ce temps. »

[4] p. 380.

» pouvoir[1] » « Elle est longuement persuadée que, pour » se maintenir en auctorité, il convient maintenir les deux » parties, que, comme je tiens, sera la ruyne du Royaulme » et du Roy son filz[2]. »

Bien que des motifs particuliers se mêlassent de part et d'autre aux discordes civiles[3], chez plusieurs le zèle de la religion ne fut pas douteux; et, quoique les Calvinistes de France, après avoir saisi les armes, n'ayent pas toujours, dans la pratique, respecté scrupuleusement les droits du Souverain, ils étoient bien loin cependant de les méconnoître entièrement, même au plus fort de la lutte[4].

Les événements de la France agirent puissamment sur les Pays-Bas. La foi est communicative; des émissaires et des émigrés François y prêchèrent l'Evangile, et le désir de suivre l'exemple des Huguenots se fortifioit à l'ouïe aussi bien de leurs souffrances que de leurs succès. La situation des partis, la nature des intérêts, étoit à peu près la même[5]. En 1560, Granvelle redoute une

---

[1] p. 382.

[2] p. 419. Voyez aussi T. IV. p. 109. *De Bèze* écrit: « jusqu'a- » lors (en 1559) la Royne-mère avoit donné quelques signes de » n'estre point ennemie de la religion: » *Hist. des Egl. R.* I. 211. Et en 1560 « elle sembloit ne servir que d'ombre en les entreprises » des Guise: » *l.l.* p. 250.

[3] Le Prince d'Orange écrit: « les picques et inemités sont si » grandes.. qu'i, je suis seur, ne cherchent aultre chose, que comme » ils pourront donner ung coup de bâton l'ung à l'aultre...; et tous » sur prétext de maintenir la religion; » p. 430.

[4] T. III. p XXXVI.

[5] *Strada* a relevé ces ressemblances et ces analogies. « Haec Gal- » lorum mala in Belgium plane eadem transmissa facile comperiet

altération dans les Pays-Bas, si les mouvements de révolte en France continuent[1] : en 1562, il craint que quelques uns ne soient à l'affût, désirant le succès[2] : en 1564, on se plaint « que les Franchois et même les Huguenotz de » France mènent incessamment les practicques contre ces » pays[3]. Les Franchois se vantent de beaucoup d'intelli- » gences[4]. »

La fraternité Chrétienne avoit ici des antipathies à surmonter. On n'aimoit pas les François dans les Pays-Bas, pas même dans les Provinces Wallonnes[5]. La défiance envers eux avoit de bons motifs. « Quand ils » flattent, » dit Granvelle, « ils ont desseing de tromper[6]. » De même Madame de Bréderode: « quand ils montrent » bon visage, on est asseuré qu'ils couvent quelque chose » de mal[6]. »

Nous allons considérer la Maison de HABSBOURG dans ses relations avec l'Empire et avec ses Etats patrimoniaux.

En 1555 eut lieu l'abdication de Charles-Quint. Son âge mûr fut l'époque de ses revers. Peu d'hommes furent, à un tel degré, le favori et le jouet de la fortune. A sept ans, Seigneur des Pays-Bas; à quinze, Roi d'Espagne et de Naples, et Duc de Milan; à dix-huit, Chef de l'Empire; à vingt-quatre, maître, par la bataille de Pavie, de son rival captif; quelle destinée, quel avenir! Mais des événements divers

»cui otium sit conferendi haereticorum utrobique conatus, utrius»que aulae dissidia;... eadem ferme omnia, nempe ex eisdem »causis. » I. 126.

[1] p. 61. [2] p. 130. [3] p. 336.
[4] p. 339. [5] T. II. p 196. [6] p. 270.

interrompent le cours de ces prospérités: l'ennemi terrassé se relève, la guerre recommence, les difficultés se multiplient; l'Allemagne, divisée par la Réforme, augmente les embarras de tout genre; les Princes Allemands se coalisent, résistent, menacent. Toutefois ce n'est qu'une crise passagère. La France accepte la paix; Charles-Quint en profite; il écrase les Protestants d'Allemagne; tout tremble, tout obéit, et la guerre de Smalcalde, en 1547, semble mettre un terme à toutes les résistances. Jeux bizarres du sort, disons mieux, dispensations justes et sévères de l'Eternel! A son apogée, cet astre brillant pâlit et marche rapidement vers son déclin. Amis[1] et ennemis se réunissent, et le vainqueur superbe se sauve à peine par une fuite précipitée, poursuivi par ceux-mêmes qu'il avoit comblés de bienfaits. Après avoir acheté la paix par de grands sacrifices, il veut venger ses injures sur la France et ressaisir les districts envahis par elle: nouveau mécompte; il est forcé de lever le siège de Metz. Aux souffrances de l'âme se joignent celles du corps; des maladies l'assaillent, sa vigueur l'abandonne; et, tandis que les dangers redoublent, la force pour les affronter lui échappe. Ayant eu trois projets favoris, l'union de l'Empire avec l'Espagne, l'extirpation de la Réforme, et l'abaissement de la France, il désespère de leur réussite. Ferdinand son frère, jaloux de la Couronne Impériale, lui refuse ce qu'il désiroit, soit pour le bien de l'Empire, soit pour la grandeur de la Maison de Habsbourg; et les vicissitudes que l'Empereur éprouve, lui

[1] « Les Allemands ne le désirent pas plus puissant, de crainte »qu'il ne jettast la patte sur eux, comme sur le Duc de Saxe et sur »le Landgrave: » *de la Noue*, *Discours*, p. 542.

font craindre d'être forcé à ternir l'éclat de son règne en signant à la fois le triomphe de la France et celui des Protestants. Faut-il s'étonner qu'il ait senti les atteintes du découragement, qu'il ait déposé la couronne, qu'il ait cherché la solitude, le recueillement, et la mort; que, dégoûté des choses de la terre, il ait cherché peut-être celles du Ciel!

L'opposition très-vive de Ferdinand[1] fut un bonheur pour l'Allemagne et la Chrétienté: sans elle, la Maison de Habsbourg eût acquis une puissance presqu'irrésistible[2]. Au contraire, le souvenir d'une tentative pareille fut un germe de désaccord dont les ennemis de cette Dynastie surent tirer plus d'une fois parti. Philippe II semble

---

[1] En 1547 à Augsbourg l'Empereur négocia pour qu'on élût son fils Roi des Romains. Mais Ferdinand « respondit Philippum »Hispaniae ac tot aliis ingentibus aliquando Regnis imperaturum, »addito Germaniae Imperio magis obrui ac pessundari quam juvari »honorarique:» *Pontus Heut.*, *Rer. Austr.* p. 301. L'Empereur n'insista point, soit qu'il vit que son frère étoit inexorable, soit qu'il sentit la justesse de sa remarque: il paroît que la Duchesse Marguerite de Parme croyoit à ce dernier motif: p. 112. *sq.* Outre la difficulté de régir un si grand nombre d'Etats, il étoit évidemment impossible de ne pas sacrifier quelquefois aux intérêts de l'Empire ceux des pays patrimoniaux. On y voyoit rarement le Prince; on y étoit entraîné dans des guerres sans fin. Les Pays-Bas avoient beaucoup souffert. En Espagne on disoit: « das Kaiserthum sey eines groszen »Baumes Schatten, ein Nichts, welchem der König keineswegs »aus leerer Eitelheit nachtrachten solle: » *v. Raumer*, *Gesch. Europas*, I. 114.

[2] Mornai écrit en 1584, « l'Empire d'Allemagne et tout l'Estat »que tient le Roy d'Espagne se verront rejoints ensemble. Alors ce »sera la plus grande Monarchie qui fut onc, redoutable sans doute »à tous les Princes de l'Europe: » *Mémoires*, I. 363.

avoir entièrement abandonné l'idée de fixer l'Empire dans sa Famille[1] ; formant des relations en Allemagne, il évite tout ce qui pourroit alarmer Ferdinand : étant « d'inten- » tion de faire et dresser quelque ligue avec aulcungs » Princes de l'Empire, sa M. n'a voulu mestre ce en train » sans préalablement en avoir le bon avis du Roy des » Romains[2]; » et celui-ci de son côté répond avec une grâce et une obligeance parfaite[3]. Mais le trait avoit pénétré fort avant dans l'âme de Maximilien[4]. Du même âge que Philippe, il y avoit entr'eux antipathie et contraste[5]. La défiance et la jalousie fortifièrent cette inimitié naturelle. Rival, adversaire du Roi d'Espagne dans tous les intérêts de famille, Maximilien, par là même, étoit l'espoir des mécontents[6].

Les forces de la Maison de Habsbourg perdirent l'unité

---

[1] p. 112. [2] p. 30. [3] p. 31. [4] p. 30. [5] T. III p. 473.

[6] En 1562 le bruit courut que les Grands Seigneurs des Pays-Bas lui offroient la Souveraineté (p. 128, sq.); et trois ans après Granvelle écrit : « J'entendis, il y a diverses foiz par desà que »tous les Pays désiroient l'Empereur ou ses enfans, sinon nostre »Maison. » (p. 394). Auparavant il écrit : « Plusieurs, pour leurs »particuliers respectz et désirantz la ruyne de la Maison, pro- »curent d'y mestre deffiance » (p. 115), et l'on ne sauroit douter que beaucoup de personnes n'aient désiré et fomenté le désaccord. Plus tard la tentative de l'Archiduc Matthias vint causer de nouveaux embarras à Philippe : « il ne nous manqueroit, en sus de »tant de maux, que la division dans la famille, pour achever de »perdre le tout » (T. VI. p. 195). Du reste le Roi d'Espagne songea de bonne heure au mariage d'une Infante avec un Archiduc (T. IV. p. 33*, 39*), projet accompli dans les personnes d'Albert et d'Isabelle, et qui sembloit concilier tous les intérêts par un terme moyen.

qui les avoit doublées sous Charles-Quint. L'Autriche et l'Espagne furent des Puissances distinctes et quelquefois séparées.

La ligne AUTRICHIENNE eut Ferdinand I et Maximilien II pour Chefs. Tous deux se concilièrent, ce qui n'étoit pas alors chose facile, amour et respect.

Maximilien II étoit partisan de la Réforme. Les Protestants attendoient de lui de vigoureuses résolutions. Il alloit, croyoit-on, marcher sur Rome et contraindre le Pape à se renfermer dans les limites de ses droits spirituels[1]. Mais il s'apperçut bientôt qu'il ne suffit pas de vouloir, qu'exécuter est moins facile que promettre, et

---

[1] Voyez p. 282. Cette opinion étoit exagérée. « Nous avons de »nouveau, » écrit Guillaume de Hesse, « un Empereur pieux, »intelligent, et pacifique » (p. 293). Et Schwendi : « le nouveau »Empereur embrasse fort ses affaires et crois qu'il gouvernera sin»gulièrement bien » (p. 295). Maximilien ne put réaliser, quant à la Réforme, les belles espérances qu'il avoit données. L'Electeur Palatin lui écrit, à son avènement: « als ich mich des gantz christlichen »und trewhertzigen Gesprechs so E. M mit mir zu Heydelberg, gleich »nach jüngst gehaltenem zu Franckfürth Wahl- und Krönung-tag, »auch etlicher massen daselbst unser wahren ungezweiffelten Reli»gion halben gehalten ,... so hab ich nicht umbgehen sollen dessen »E. M... zu erinnern dasz sie in solcher ihr Kayserlicher Regiering »ihr die Bekanntnisz, Pflanzung und Fortzetzung unserer wahren »Christlichen und allein seeligmachenden Religion fürnemlich »befohlen sein lassen... » *Struève, Pfältz. K. Historie*, p. 145. Déjà Schwendi ajoute : « Je ne pense pas qu'il fera quelque soudain »changement ès choses de l'encienne religion, mais je croys que peu »à peu il les accommodera à quelque réformation, toutefois le plus »moderrement et avec la moindre offence de ceulx d'Eglise qu'il peult »faire : » *l. l.*

que la position de Prince héréditaire n'est pas la même que celle de Souverain.

Le pouvoir Impérial étoit considérablement diminué. Au 15e siècle l'Empereur Fréderic III fut réduit par fois à un dénuement qui faisoit pitié[1] et qui rendoit fort difficile le maintien de ses prérogatives. Maximilien I, son fils, eut à soutenir, de 1493 à 1517, une lutte presque non interrompue contre les Etats de l'Empire; ceux-ci formèrent avec persévérance une organisation, une opposition compacte[2], dont la résistance étoit redoutable et qui sut profiter aussi, d'abord de la jeunesse[3], et plus tard des embarras de Charles-Quint.

Ce que nous avons dit de l'Europe en général, touchant le manque de fixité dans les rapports, s'applique particulièrement à l'Allemagne. Là surtout il y avoit cette agitation intérieure[4], ce balancement des esprits, inséparable de chaque époque où les institutions, ayant survécu à leur principe, ne possédent plus aucune garantie de leur

---

[1] « Der Inhaber einer Gewalt, welche ihrer Idee nach die Welt »beherrschen sollte, forderte gleichsam das Mitleiden heraus: » *Ranke*, *Deutsche Geschichte*, I. 84.

[2] « Die Städte traten den Magnaten in Deutschland nicht entge-»gen, sondern zur Seite. Zusammen bildeten diese Stände eine »compacte Corporation, gegen welche kein Kaiser etwas ausrich-»ten konnte, in welcher die Summe der Reichsgewalt representirt »war: » *Ranke*, *l. l.*, p. 92.

[3] « Im J. 1521 setzten die Stände ihren alten Gedanken durch »und brachten es zu einem Antheil an der Reichsregierung, den »ihnen Maximilian nach dem ersten Versuch niemals wieder hatte »gestatten wollen: » *Ranke*, *l. l.*, p. 458.

[4] « Eine innere Gährung; » décrite par *Ranke*, *l. l.*, p. 200—218.

durée. Chacun aspiroit à l'indépendance, et faisoit bon marché de celle d'autrui. L'affaissement du pouvoir légitime amenoit le règne de la violence et du désordre[1]. On en étoit à cette alternative fatale où il n'y a de choix qu'entre l'anarchie et le despotisme. La Réforme (car c'est à elle qu'est dû ce service immense) remit au jour un principe d'obéissance et de liberté; toutefois elle ne mit l'ordre dans le chaos, qu'après un demi-siècle de déchirements affreux. Outre les luttes sans cesse renouvelées contre les Turcs et contre la France, il y eut la guerre des paysans, en 1525; les ligues et les contreligues des Catholiques et des Protestants; les excès criminels des Anabaptistes; le rétablissement du Duc de Wurtemberg à main armée, en 1534; l'expédition contre le Duc de Brunswick, en 1545; les triomphes de l'Empereur, en 1547, et ses défaites, en 1552. Et quelle fut, dans l'organisation politique, l'issue de cette série de guerres, de révolutions, et de désordres? La consolidation et l'accroissement du pouvoir des Princes; leur Souveraineté territoriale triompha[2].

Ils profitèrent aux dépens de l'Empereur et du Pape[3].

---

[1] « Da die höchste Gewalt sich so wenig geltend machen, so »wenig Billigung und Anerkennung gewerben konnte, so erwachs»te ein allgemeines Streben nach Selbständigkeit auf eigne Hand, »eine allgemeine Gewaltsamkeit, welche diese Zeiten höchst eigen»thümlich charakterisirt: » *Ranke*, *l. l.*, p. 203.

[2] « In den Fürstenthümern machte sich die Landeshoheit »weitere Bahn: » *Ranke*, *l. l.*

[3] Par ex., en 1521. « Die Bestimmungen gereichten hauptsäch»lich zum Vortheil des Fürstenthums... Für den gemeinen Mann »geschah eigentlich gar nichts...; der Adel war und blieb von aller »Theilnahme an den Reichsgeschäften ausgeschlossen: » *Ranke*, *l. l.*, p. 464.

La Réforme agrandit le cercle de leurs attributions. Le pouvoir Impérial fut de beaucoup restreint. L'Allemagne devint ainsi une espèce de République féderative et presque une association de Souverains[1], présidée, d'après les loix d'un contrat réciproque, par un chef électif.

La résistance, au lieu d'ébranler, vint encore consolider ce pouvoir. Les Comtes, les Chevaliers, les Villes, accoutumés aux rapports directs avec l'Empire, qui d'ordinaire mettoient peu d'entraves à leur liberté, redoutoient fort une suprématie souvent insolente et tracassière de la part de cette nouvelle classe de Seigneurs. La répugnance à plier sous un joug que plusieurs considéroient comme illégitime, le désir de conserver ou de reprendre une indépendance à laquelle on attachoit un si haut prix, causèrent une fermentation prolongée[2], qui, par de sourdes menées et des commotions violentes, trou-

---

[1] Le Landgrave Philippe de Hesse, écrivant en 1530 à Luther, lui décrit le droit Public de l'Allemagne: « Es ist mit den deutschen »fürsten vil ein ander ding dan mit den vorzeiten, die schlecht land»pfleger gewest sein, und nit erbhern... Nie hat ein kaiser macht »gehapt einichen underthan eines fürsten mit gewalt zu faben... »Kein Kaiser hat jhe in deutschen landen macht gehapt einichen »fürsten mit gewalt 1 gulden abzufordern... Der kaiser ist uns so »wol gelobt und geschworen als wir Ime; wir seind Ime nicht »allein geschworen, sondern Im und dem reich zugleich: » *v. Rommel*, *Ph. v. H.* III. 43.

[2] « Die Reichsritterschaft war über den Einflusz unzufrieden »der von den Mächtigen auf das Gericht ausgeübt werde: » *Ranke*, *D. Gesch.* I. p. 202. « Vor allen fühlten sich die Ritterschaften »von der zunehmenden Fürstenmacht eingeengt: » p. 204. « Gra»fen, Herrn und Edelleute waren über die rechtlichen Austräge »gegen Fürsten und Churfürsten, die sie schleuniger und gleich»mäsziger verlangten, in steter Aufregung: » p. 464.

bla le repos de l'Allemagne. Les projets vagues et gigantesques de Sickingen se rattachoient à cette opposition turbulente[1]; ceux de Grumbach, mis à mort comme brigand, mais dont les desseins avoient une haute portée, en furent, un demi siècle plus tard, pour ainsi dire, un dernier écho. Sa défaite fut pour la Noblesse moyenne un coup mortel.

L'Allemagne, plus qu'aucun autre pays, mérite le nom de patrie de la Réforme. Les destinées de la vérité Evangélique y sont le centre vers lequel tous les événements aboutissent. Le Protestantisme (nous parlons ici des armes, non de la chair, mais de l'Esprit) attaqua d'abord; il fut réduit à se défendre plus tard. Entre ces deux époques la Paix de Religion, en 1555, forme la limite. Le besoin impérieux de repos assura seul quelque durée à ce pacte; c'étoit du reste un singulier compromis; car, au lieu de résoudre les difficultés, il ne faisoit que constater, par des décisions et des réserves, les points sur lesquels devroit un jour recommencer la lutte.

Après cette paix, l'incompatibilité entre Rome et la Réforme fut bientôt constatée. « Il n'y a pas d'accord possi» ble, » disoit un Prince Evangélique, « entre Christ et

---

[1] « Sickingen und die Ritterschaft hielten die Opposition »(gegen die Fürsten) allein aufrecht. Der Gedanke erhob sich in »ihnen noch einmal die alten Grundlagen der Unabhängigkeit des »Adels zu beleben, sich der Territorialherrschaft geistlicher und »weltlicher Fürsten zu entledigen, der neuen religiösen Ueberzeu»gung Bahn zu brechen: » *Ranke*, *D. G.* II. 119.

«Der Adel war in einer allgemeinen und lebhaften Gährung »gegen die... Fürstenmacht. In dieser Gesinnung fand W. von Grum»bach Anhalt und Hoffnung: » *Ranke*, *Hist. Pol. Zeit.* I. 300, *sq.*

»Bélial: les Papistes trouveront toujours moyen de faire »condamner et de poursuivre les vrais Chrétiens[1].» Aussi les Protestants n'étoient pas toujours dupes des prévenances Catholiques: on n'a qu'a lire la réception peu amicale des envoyés du Pape à la Conférence de Naumbourg[2]. Bientôt la séparation devint complète; il dût en être ainsi, quand le Concile de Trente eut stéréotypé les erreurs de Rome, en les résumant sous la forme de dogmes irrévocables[3].

Il y eut réaction du Catholicisme-Romain, dans une grande partie de l'Europe et surtout en Allemagne; les Jésuites mirent à cette œuvre de la suite, et y déployèrent une extrême persévérance et une grande habileté. Il y avoit une question bien importante, sur laquelle dans les Diètes les Protestants revenoient chaque fois à la charge. Ils prétendoient que les Evêques devoient rester Evêques, même après avoir embrassé la Réforme: Rome, au contraire, ayant le sentiment que, privée de l'appui des intérêts mondains, elle seroit perdue sans ressource, n'osant donc lutter à armes égales, écartoit chaque année[4]

---

[1] p. 361.

[2] p. 91.

[3] C'est cette réaction que M. *Ranke* a décrite dans son Ouvrage *ueber die Römischen Päbste*: « Nach den tridentinischen Concilium ward Rom noch einmal eine erobernde Macht; es machte »Entwürfe, es fing Unternehmungen an, wie sie von diesen sieben »Hügeln in der alten Zeit, in den mittlern Jahrhunderten ausge»gangen waren: » *Fürsten u. Völker*. III. p. 4.

[4] Déjà en 1545 le Landgrave Philippe écrit: « Man hat auf allen »Reichstage hart daruf bestanden das man di religion nit solt einzeu»nen lassen:» *v. Rommel, Ph. v. H.* III. p. 114. Ailleurs il dit qu'il faut mettre « Got aus der acht und bann: » *l. l.*, p. 91.

une solution qui lui eût, complétement et définitivement, enlevé l'Allemagne.

Les liens de la communion Evangélique ne furent que trop souvent déchirés par les disputes entre les Luthériens et les Calvinistes; relatives à la signification de quelques dogmes, particulièrement au mode de la présence réelle du corps de notre Seigneur dans les signes Eucharistiques. On n'examina point ces questions subtiles avec la modération et la tolérance que l'Evangile prescrit à l'égard de tous et surtout envers des frères en Christ. Les passions s'en mêlèrent; la jalousie, l'ambition, l'orgueil, l'animosité, la haine; la science qui enfle, au lieu de la charité qui édifie[1].

---

[1] Les Calvinistes des Pays-Bas déplorent ce manque de charité, d'une manière belle et touchante, dans leur allocution à l'Empereur et aux Etats de l'Empire, à la Diète de Spires, en 1570: «Nos qui unum Deum ac Patrem Jesu Christi, qui unum »Servatorem Christum Jesum verum Deum verumque hominem »pro nobis crucifixum, qui unum Spiritum Sanctum vobiscum »profitemur: in unâ Christi satisfactione acquiescimus: ejusque »nomine, patriâ bonisque omnibus privamur, et quasi oves ad »occisionem destinamur: unam sanctam Ecclesiam agnoscimus: »unum Verbum Dei pro salutis nostrae fundamento recipimus: »unam denique a mortuis Resurrectionem vitamque aeternam ex »gratuitâ Dei misericordiâ ac liberalitate vobiscum expectamus: »nolite existimare diversam a vobis religionem profiteri. Quod si in »nonnullorum verborum explicatione quaedam fortasse est discre»pantia, cogitate ne Apostolos quidem ipsos eorumve discipulos »per omnia ita ad amussim convenisse, ut non esset aliquâ parte »dissensio. Cogitate in veteri Patrum Ecclesiâ multa summorum »hominum ac praestantissimorum doctorum non modo errata, sed »apertas inter se repugnantias extitisse. Quod certe Domini pro»videntiâ certissimâ ac sapientissimâ ita comparatum fuit, ut

Ces différends, que le Landgrave de Hesse avoit bien raison de nommer une querelle maudite[1], eurent une influence fatale sur les affaires de la Chrétienté. Les ennemis des Réformés de France endormoient les Princes Evangéliques d'outre-Rhin, en leur assurant que ce n'étoit pas le Protestantisme, mais l'exécrable Calvinisme qu'on vouloit extirper[2]. Les Princes Luthériens ne vou-

»imbecillitate ingenii nostri agnitâ, in uno Dei Verbo discamus »acquiescere, neque vel hominum authoritatem, vel nostra judicia »Verbi Dei authoritati anteponere: sed alteri alterorum onera »portare, atque errata et infirmitates Christianâ charitate tegere ac »prudentiâ tolerare... Nolite permoveri neque committite ut ad- »versariorum calumnia plus ad disjunctionem corporis Christi, »quam ipsius Christi Jesu praeceptum ac verbum... ad conjunc- »tionem copulationemque ejusdem corporis valuisse videatur, neve »plus momenti habuisse unius vocis paulo diversior interpretatio »quam totius reliquae Scripturae, fidei, religionis certa atque »indubitata consensio. » *Gerdes, Scrinium Antiquarium sive Miscellanea Groningana*, VIII. 647.

Chez plusieurs théologiens, « écrit le Landgrave Guillaume de Hesse, «l'amour fraternel est si refroidi et l'orgueil diabolique »s'est tellement accru qu'avant d'abandonner le plus petit point de »leurs opinions, ils préféreroient laisser périr des Royaumes »entiers: et dès que quelqu'un ne veut pas approuver en tout leurs »chimères et leurs raisonnements scolastiques, ils fulminent contre »lui, comme s'il étoit le plus méchant Arien sur la terre. »

[1] « verfluchter Zank: » II. p. 391.

[2] *Mezeray* (V. 51) en donne un exemple. «Le Duc de Guise »et le Cardinal son frère feignirent adroitement une grande propen- »sion vers la doctrine de Luther, et firent entendre au Duc de »Wirtemberg que s'ils étoient d'intelligence avec les Princes Alle- »mans, qui suivoient presque tous cette croyance, ils rangeroien »à la raison, et les Catholiques, et les Zwingliens, et par ce moyen »rétabliroient l'unité de l'Église. Le Duc de Wirtemberg se laissa

loient guère faire des sacrifices pour les Pays-Bas, à moins qu'on n'y abjurât les opinions calvinistes[1].

»prendre à cet appât et se détacha d'autant plus aisément des »Huguenots, que les Luthériens ne les haïssoient guères moins que »les Catholiques Romains.» *Languet* écrivoit, en 1561, à Auguste, Electeur de Saxe, qui lui-même étoit un des partisans les plus outrés de l'opinion Luthérienne: « Miror aliquos principes Germa- »nicos esse adeo faciles, ut possint ipsis persuadere Guisii se hoc »agere ut Augustana confessio hic (Lutetiae) recipiatur, sed impe- »diri a Genevensibus... Si cupiunt consultum iis qui causam »Christi agunt, credant nostrorum hominum actionibus potius »quam verbis..... Quam deplorandum est multos ex Germanis ita »esse affectos, ut magis favere videantur parti Pontificiae; cujus rei »causam si quis ab iis requirat, nihil aliud respondent quam nos- »tros esse Calvinistas; quasi vero dissentire in modo praesentiae »corporis Christi in coena, et in ipsius coenae effectibus et in »omnibus aliis religionis partibus consentire, sit aliquid multo »deterius quam more Pontificiorum totam religionem profanare. »Si vel minimum in nobis esset istius charitatis et fraterni amoris »quem tantopere commendat Christus, is haec omnia odia facile »restingueret. Sed usitatum est hominibus dicere se hoc zelo »pietatis facere quod faciunt indulgentes suis affectibus. » *Epist. secr.* II. 142.

[1] En 1566 et 1567 les Calvinistes ne cédèrent point à ces exigences; et dès lors le secours fut refusé et la résistance devint impossible. III. 66. La Députation des Princes Allemands, en faveur de leurs co-religionnaires, fut presque sans objet: III. p. 80, *sq.* En 1575 l'Empereur favorisoit les Pays-Bas, prévoyant que « si l'on »ne pacifie avec les Gueux, l'Empire sort de la Maison d'Austriche, »et que c'est la résolution des Electeurs: » V. 81; mais bientôt l'ultra-Luthéranisme, en lui ôtant cette crainte, par l'élection de son fils Rudolphe, fit rentrer la Diète dans son insouciance et dans son inactivité: V. p. 299, 342. Durant les troubles, l'obéissance des Luthériens en Hollande, à Anvers, et ailleurs (II. 475, III. 51), semble avoir été motivée aussi par le désir de se distinguer avantageusement des Calvinistes.

Ce zèle outré, en soufflant la discorde parmi les Protestants, fut extrêmement favorable à la restauration du Papisme. L'influence de l'Allemagne au dehors fut longtemps neutralisée. Une stérile orthodoxie, remplaçant la foi, étouffa la charité. Les moeurs se relâchèrent; l'ardeur que donne l'esprit de parti, en tout ce qui a trait au dogme, s'allia fort bien à la tiédeur, l'indifférence, et l'égoïsme dans la pratique. — La religion de Rome poussa de nouveau des racines; s'étendit, s'affermit, répara ses pertes, refoula la Réforme vers le Nord, et l'Allemagne expia par une guerre de trente années sa négligence et son lâche abandon[1].

Il y a peu de chose à dire sur les possessions patrimoniales de la Maison de Habsbourg en Allemagne; l'Autriche, la Bohême, et la Hongrie. La Réforme y avoit fait des progrès considérables[2]. Quant à la Hongrie, elle étoit continuellement assaillie par les Turcs.

Si maintenant nous feuilletons notre premier Tome pour y chercher ce qui concerne les différents Etats de l'Allemagne, nous n'y trouverons guère de détails sur les Princes Catholiques-Romains; pas même sur ces puissants Ducs de Bavière, qui, se concertant avec le Pape, profitèrent de la Réforme, et obtinrent, pour prix de leur fidélité intéressée, une espèce de suprématie sur le Clergé.

Il y a exception pour les Ducs de Brunswick. Henri le

---

[1] Ce fut un sujet continuel de désolation et de plaintes pour le Comte Jean de Nassau: on le remarquera dans un grand nombre de ses Lettres.

[2] Sur l'Autriche voyez la Lettre 83; sur la Hongrie la Lettre 120, *inf.*

Jeune, déjà vieux, étoit ami du Prince d'Orange[1] ; amitié qui ne tint point contre le dévouement au Pape. Il étoit peu recommandable[2] ; « fort suspect à ses voisins à cause » de la religion[3] : » ayant « le corps remply de sang Espa» gnol et mauvais François jusqu'à la gorge[4]. »

Son cousin, Eric II de Brunswick-Calenberg, né en 1528, abjura la Réforme et mourut en 1584. En 1563 il est « à Bruxelles, pour certaines grandes entreprises, *more* » *solito*[5] ; » personnage turbulent, ne visitant ses Etats que pour les exploiter ; courant le monde pour chercher des occasions de faire la guerre ; et préférant la mort au repos. Les Protestants redoutoient sa présence dans les Pays-Bas[6].

Guillaume, Duc de Clèves et Juliers, ne fut ni décidément Protestant, ni décidément Catholique. Né en 1516, allié de la France, il fit valoir ses prétentions sur la Gueldre contre Charles-Quint. Défait, humilié en 1543, il devint en 1545 gendre de l'Empereur Ferdinand et demeura fidèle à l'Autriche. Il ne sut pas résister aux exigences des Papistes. Toutefois ses antecédents le rendoient suspect au Roi d'Espagne ; d'autant plus qu'il entretint

---

[1] p. 51.

[2] Philippe de Hesse fait sans doute allusion à lui, quand il parle de Princes qui trahissent l'Evangile « um ihres hasz willen » den sie etlichen personen haben, deshalben das ihn ire laster ange» tzeigt worden seind : » v. *Rommel*, *Ph. v. H.* III. 44. Il donne à entendre qu'il a fort peu de confiance en ses promesses : p. 306.

[3] p. 108.

[4] T. IV. p. 2*.

[5] p. 182.

[6] p. 209.

longtemps des rapports assez intimes avec les Chefs de l'opposition dans les Pays-Bas[1].

Parmi les Princes réellement Evangéliques, parmi les hommes qui se servirent de leurs biens, de leurs talents, de leur influence, pour l'avancement du règne de Christ, il faut compter le Duc Christophe de Wurtemberg, l'ami intime de l'Empereur Maximilien II[2]. Très-exclusif dans ses opinions ultra-Luthériennes, il étoit excellent Chrétien.

L'Electeur Palatin[3], si distingué par une foi vivante, active, et ferme, et qui plus tard fit à la cause des Pays-Bas de si grands et de si douloureux sacrifices, y étoit, comme en Allemagne[4], mal vu de plusieurs, à cause de son attachement aux opinions qu'on décrioit sous le nom de doctrines Calvinistes[5]. On admiroit néanmoins la fran-

---

[1] p. 161 et *passim*. Ce personnage, dont la jeunesse fut très-agitée, avoit beaucoup de foiblesse dans le caractère et une grande susceptibilité (T. III. p. XXXI. « Le moyen sera un peu »difficile à trouver pour contenter le Duc de Clèves; car cognoissés »l'umeur de ce bon Prince: » I. p. 186. « Vous cognoissés l'home, »je ne le veus fascher: » p. 374. « Vous congnessés l'homme, il y »oroit assés à grogner pour toute ma vye: » p. 384).

[2] Nous avons publié deux de ses Lettres (L. 77 et L 297).

[3] Ses trois prédécesseurs avoient professé les croyances Evangéliques; Louis, de 1517 à 1544, avec modération; Fréderic II, de 1544 à 1546, avec timidité; Otton-Fréderic, de 1546 à 1559, avec zèle.

[4] On comprend que le Prince d'Orange, allié à la Maison de Saxe et nullement porté pour le Calvinisme, n'étoit pas content que son frère voyageat « avecque un gentilhomme Alleman qui at »esté au Conte Palatin ou avecque son fils : » p. 400.

[5] L'Electeur écrit en 1566 au Comte de Henneberg : « Sie sollen »wissen das ich weder uff *Calvinum* oder einigen Menschen, son»dern uff *Christum* getaufft bin, darum ich mich auch desselbigen

chise avec laquelle, au risque de perdre la dignité Electorale, il confessoit sa croyance; on attachoit du prix à ses conseils[1].

Dans le Brandebourg régnoit, depuis 1535, l'Electeur Joachim II, né en 1505, et qui avoit, en 1539, embrassé la Réforme; modéré, pacifique, ayant une influence considérable en Allemagne[2]. Mais il fut loin de prendre aux grands événements de son époque une aussi large part que trois Princes dont le nom revient à chaque page des premiers Tomes de notre Recueil: savoir Auguste de Saxe et les Landgraves de Hesse.

L'Electeur de Saxe étoit frère et successeur de ce Maurice, dont Charles-Quint récompensa la fidélité, probablement pas tout-à-fait désintéressée[3], en transférant l'Electorat

---

»Nahmens allein berühme... Ich kan es, mit Gott und meinen »Christlichen Gewissen, bezeugen das ich *Calvini* Bücher bisz »daher nie gelesen: » *Strueve*, *Pf. Kirchen-G.* p. 211.

[1] Le Landgrave Philippe aimoit à prendre ses avis: voyez par ex. p 218, *sq.* La Lettre 102[b] (p. 357—365) est apparemment de lui. Il y montre que les propositions d'accord de la part des Papistes en France ne sont qu'un leurre pour mieux tromper les Huguenots.

[2] « Gutmüthig, prachtig, freigebig: ein Fürst, welcher lebte »und leben liesz. Seine Politik war die Reformation ohne Ungestüm, durch allmäblige Aenderungen, ohne viel Streitigkeiten »mit Kaiser und Reich, ins Werk zu richten: » *Ranke*, *Hist.-pol. Zeit.* I. p. 240. Il est fait mention de lui T. II. p. 512, parmi les Princes qui vouloient intercèder auprès du Roi d'Espagne pour les Luthériens des Pays-Bas. — Il y avoit un pacte de famille entre le Brandebourg, la Saxe, et la Hesse.

[3] Le Landgrave Philippe connoissoit parfaitement son gendre: en 1543 il écrit à Bucer: « wir gleuben unser lieber sohn herzog

de la branche Ernestine à la branche Albertine ou cadette; dont on a pu dire, en quelque sorte, que, par son secours nécessaire et par son intervention subite, il avoit deux fois changé la face de l'Empire, et qui périt en combattant, n'ayant encore atteint que sa 32[e] année. Auguste fut un des Princes les plus puissants de l'Allemagne[1], ami de Maximilien II, et beau-frère du Roi de Danemark, mais du reste distingué, à notre avis[2], ni par la grandeur de son âme, ni par la sagacité de son esprit[3].

»Maurizen mocht ein gute reformation leiden und gern sehen das »man zu einer vergleichung keme; dasz aber sein liebte solten »di spitz gegen den pfaffen abbeissen, haben wir ursach das solchs »schwerlich bescheen werde: dann gegen euch vertreuelich zu »melden,... halten wirs dafür es werd seiner liebten ein beinlein »im mund geworffen sein, mit einem stifft vor iren Bruder Herzog »August: » *v. Rommel*, *Ph. d. Gr.* III. 98. En 1547 Maurice ne se fit pas scrupule d'accepter les dépouilles de l'Electeur : Philippe écrit: « es bekomert mich nit wenig das S. L. sich des überreden lest »das S. L. des Churfürsten landt einnehmen und ime ein verwa- »rung zuschikt: » p. 170. « Es ist on zweiffel die Pfaffen werden »lachen und frolocken das sie diese beide Chur- und Fursten, so »eines gepluts, standes und glaubens..., selbst under ein verder- »ben: » p. 192. Plus tard, indigné de la détention de son beau-père et de l'influence Espagnole en Allemagne, Maurice tourna ses armes contre l'Empereur.

[1] « Der mächtigste und reichste Fürst von Deutschland: » *Ranke*, *Hist.-pol. Z.* I. 239.

[2] T. III. p. xxix.

[3] Nous le verrons manquer de procédés et même de bonne foi envers le Landgrave de Hesse dans une affaire très-délicate: p. 88. Il ne pouvoit exister entre eux une fort grande amitié; car Auguste, successeur de Maurice, avoit, au moins d'une manière indirecte, participé aux évènements qui causèrent la longue captivité du

Il se montra peu généreux envers son cousin le Duc Jean-Frédéric II[1], devenu odieux par son ultra-Luthéranisme[2], suspect et dangereux par ses rapports avec Grumbach[3]. Mis au ban de l'Empire, assiégé, saisi, jeté en prison, cet infortuné Prince mourut après une captivité de 28 années.

Philippe le Magnanime, Landgrave de Hesse, durant

Landgrave: celui-ci n'avoit pas oublié en 1552 la crise fatale de 1547; L'Electeur, de son côté, n'en avoit pas perdu le souvenir, et l'on hait aisément ceux à qui on a fait tort. — Auguste n'aimoit pas la guerre; le Comte de Schwartzbourg, qui donnoit dans l'excès contraire, semble lui reprocher ses goûts pacifiques et sa parcimonie extrême: «er thut mit das mist seines holzes ab und »macht eine mappa, bekümmert sich umb keinen krigh: » p. 158. — Il donna l'exemple déplorable de jeter les Calvinistes dans les prisons. M. *Ranke* écrit: «er befolgte, wie in dem Innern des »Landes, das er zu guter Aufnahme brachte, mächtig und »rücksichtslos bewältigte, so in den Sachen des Reiches eine »entschlossene Politik: » *Hist.-pol. Z.* I. 240

[1] Né en 1529 et régnant depuis la mort de son père, Jean-Fréderic le Magnanime en 1554.

[2] Seul il refusa, lors de la Conférence de Naumbourg, de signer la Confession Augustane. Le Comte de Schwartzbourg, du reste peu compétent en pareille matière, écrit: «denn seine «schwermer haben es ihm widerrathen : » p. 90. Et le Comte Louis de Nassau observe, d'un ton moqueur, qu'il « est parti opiniâtre, »comme une principale personne qui s'entend mieulx aux choses »de la religion que tous les aultres, comme il présume: » p. 87.

[3] Aussi le Landgrave de Hesse déconseille-t-il au Prince d'Orange de former des relations avec lui : « damitt hiedurch der »Churfürst, an dem mehr gelegen, nicht von E. G. alienirt: » T. II. p. 420. Le Prince tenta des voies de réconciliation: *l. l.* p 451.

vingtcinq années chef des Princes Evangéliques, défenseur des libertés de l'Allemagne, antagoniste redoutable de Charles-Quint, avoit une grande habileté[1]; mais sa force consistoit moins encore dans ses talents que dans la bonté des principes et la fermeté du caractère. Franc et intrépide, sa hardiesse auroit pu dégénérer en imprudence, si elle n'eût été contenue et dirigée par les sentiments Evangéliques; elle avoit sa source dans un dévouement qui, dès que le devoir a clairement parlé, ne calcule, ni les sacrifices, ni les périls. Presque toutes les mesures de vigueur de la part des Protestants émanèrent de lui: leur attitude courageuse en 1530 à Augsbourg; la ligue de Smalcalde, qui manifesta la résolution de ne pas se renfermer dans un système passif; la réintégration du Duc Ulric de Würtemberg en 1534, qui enlevoit à l'Autriche un pays qu'elle avoit eu dessein de garder; l'envahissement subit du Duché de Brunswick, en 1542, qui mit hors de combat un des ennemis les plus acharnés de la Réforme; enfin la guerre de 1547 qui, après quelques années de revers, eut néanmoins l'abaissement de l'Em-

[1] Il étoit bon capitaine; dans plusieurs expéditions il en donna des preuves non équivoques. Il est vrai, en 1546 l'issue de ses efforts fut malheureuse; mais on l'abandonna: « Denmark, Pfaltz, »Pommern, Leunnenburg haben gar nichts zu disem zug gethan; »die neutrales unserer religion haben zum theil gantz nichts, und »zum theil gar wenig gethan...; Franckreich und Engelland haben »viel verhaissen und wenig geleistet: » v. *Rommel, Ph. der Gr.* III. 174. Durant la bataille on ne suivit pas ses conseils: « het mann »des Lantgraven bedencken gevolgt, so wer (wie die freundt und »zum theil auch die vheindt sagen und offentlich bekennen) der »Keyszer des tags geschlagen geweszen: » p. 143.

pereur, la liberté de l'Allemagne, et la paix de Religion pour dernier résultat. Sans dissimuler ses écarts et ses chutes ; sans atténuer le scandale et le désordre qui, par un second mariage, du vivant de sa femme, deshonorèrent, malgré les prétextes et les apologies, sa vie domestique[1], on auroit tort de révoquer en doute la sincérité de la foi d'un homme, qui non seulement avoit une connoissance très-approfondie de la vérité[2], mais dont l'esprit Chrétien se révèle dans ses écrits, ses discours, et ses actes, et qui, à la lueur de la Parole de Dieu, évita, presque toujours au milieu des orages, un grand nombre d'écueils. Il ne foiblit pas devant la sédition et le fanatisme, même

[1] Il en fut puni, comme le Roi David, par les malheurs de sa famille. Le jugement de Dieu s'exerça d'une manière terrible sur les enfants de cette seconde union. Trois fils périrent en 1569 et 1570, en combattant contre les Huguenots; un quatrième mourut, la même année, à l'Université de Tubingue; un autre, peu après, dans une expédition contre la Suède; le sixième, de maladie en 1575; enfin le dernier expia ses écarts par une captivité de plus de 30 années. Une fille unique vécut jusqu'en 1608. (*v. Rommel, Neue Geschichte Hessens*, I. p. 87, *sqq.*). Le Landgrave Guillaume écrit en 1595 : « Man erkenne nun den schrecklichen Zorn Gottes ueber »das unordentliche Beilager, und dasz der Eltern Missethat an den »Kindern gerochen werde. Aber Gott müsse man demüthig bitten »dasz er nicht an ihnen ihre eigenen und ihrer väter Missethaten »strafe, denn da sechs junge Personen so plötzlich gestorben seyen, »so könnte Gott auch sie züchtigen : » *l. l.* 91.

[2] Pour s'en convaincre on n'a qu'à parcourir le 3e volume de sa Biographie (*v. Rommel, Gesch. Philips des Gr., Urkundenband*). Dès les premières pages, les Lettres qu'il écrit, à l'âge de 15 et 16 ans, à sa mère Anne de Mecklembourg et à son beau-père le Duc George de Saxe, montrent un esprit nourri de la Bible, et qui en fait l'application pratique aux différentes circonstances de la vie.

quand ils prenoient le zèle religieux pour masque ; il contribua puissamment à terminer la guerre des paysans et à délivrer la Westphalie des excès et des fureurs des Anabaptistes. Dans les disputes contre les Papistes, sa fermeté fut inébranlable, en tout ce qui se rapportoit aux bases de la foi, et sa condescendance extrême sur tout le reste[1]. Enfin dans les dissidences des Protestants, il insista toujours sur l'obéissance au précepte Apostolique : « la vérité dans la charité[2]. » Ses Lettres, par la naïveté et la fraicheur du style, semblent indiquer la droiture et la franchise de l'écrivain[3]. Après s'être opposé au mariage du Prince

---

[1] Encore en 1542 il veut conserver la dignité du Pape : « dem »Bapst musz auch ein ziemlich underhalt gelassenn werden, als das er »ein Bischoff zu Rom wie von altershero, bliebe: » *v. Rommel*, III. p. 91. Il ne considère pas toutes les cérémonies, en elles-mêmes, comme un si grand mal : «sein viel Ceremonien im Babstthumb welche man »leiden konte: » *Ibid.* p. 117; mais il en réprouvoit l'abus, et jugeoit beaucoup d'entr'elles illicites. « Die papistische und deren kirche »Ceremonien, ler, und satzung seint widder Got und sein wort: » p. 77.

[2] Déjà en 1530, il écrit à ses Députés à Augsbourg : « In kei»nen weg verwilligt das man die Zwinglischen mit gewalt dempffe, »noch verjage oder überziehe. Dann Christus hatt uns nitt beruf»fen zu vertreyben, sonder zu heilen : » *v. Romm.* III. 41. Il se consuma en efforts inutiles pour réunir les opinions divergentes : à Marbourg en 1529, à Wittemberg en 1536. Peu avant sa mort il écrivoit douloureusement aux Chrétiens de Zurich : « Wir befin»den das der Zangk so grosz, und deme das mehrer Theil in »Teutschland so geheszig, auch das kein theil von seinem fürneh»men abweichen will, das wir also nicht wissen wie der Handel »antzufahen unnd antzugreiffen ist. » *Ibidem*, III. 339.

[3] En compulsant le Recueil de M. *von Rommel*, on pourroit citer de nombreux documents, où l'on admire la simplicité, la bonhomie,

d'Orange avec sa petite-fille Anne de Saxe, sans user de détours[1] et pour de bons motifs[2], il ne garde pas rancune[3]; il montre un intérêt touchant pour le salut éternel de la jeune Princesse[4], et le Prince d'Orange eut à se louer de la sagesse de ses conseils[5].

Durant sa longue captivité, son fils Guillaume le Sage, très-jeune encore, fit preuve de cette prudence qui lui valut un si honorable surnom. Lors de la réaction des Protestants contre Charles-Quint, qui amena la paix de Passau, non seulement l'Electeur Maurice, par un calcul égoïste, inclinoit à accepter des conditions insuffisantes, mais en outre le Landgrave Philippe, captif et craignant que l'Empereur, poussé à bout, ne se vengeât en le faisant mourir, enjoignoit à son fils, dans les termes les plus formels et qui trahissoient la vivacité de ses angoisses, de ne pas se montrer trop difficile[6]. Guillaume, dans ce conflit appa-

autant que la foi, la grandeur d'âme, et la fermeté de Philippe: par ex. la Lettre à Luther (n. 11); celle à l'Electeur de Brandebourg, trop circonspect peut-être et qu'il adjure de permettre la prédication du pur Evangile (n. 19).

[1] Il le déclare au Prince lui-même (voyez la Lettre 28).

[2] p. 49, p. 58, *sq*. [3] Voyez la Lettre 38.

[4] Voyez la Lettre 41, où il s'enquiert de la Princesse « ob E. »L. bey der religion, darinnen E. L. uff erzogen ist, bestendig »pleiben. »

[5] Il leur dut peut-être la vie. Le Landgrave, instruit par l'expérience, lui recommandoit, en 1567, à l'approche du Duc d'Albe, «sich durch wörtt nit das maul schmiren oder zu viell versiebern »lassenn wollen: » T. III. p. 42.

[6] « Gueter und geldt kann Gott dir und mir noch wol geben, »ein andern Vatter aber von natur kannst du nit bekommen: » v. *Rommel*, III. p. 283.

rent de devoirs, sans oublier les intérêts de son père, n'oublia point aussi qu'on avoit commencé la lutte pour les intérêts de la liberté politique, et surtout pour ceux de la Réforme[1].

Ce Tome contient dix-sept Lettres du Landgrave Guillaume, presque toutes au Prince d'Orange, ou à son frère Louis de Nassau. Il respectoit l'un[2]; il chérissoit l'autre[3]. Zèlé pour la cause de l'Evangile[4], il détestoit la polémique haineuse des théologiens[5]. Marchant avec plus de précaution que son père, il marchoit néanmoins droit et ferme. Ses Lettres abondent en expressions qui dénotent l'énergie et la vivacité[6].

---

[1] Il écrit à l'Electeur Maurice: « E. L. wolle auch in alwege »dahin verdacht sein das man bevor allen Dingen unsere wahre »Christliche Religion und lobliche Freiheit erhaltte, da ohne das »wehre beszer wir hetten dieses wercks nie nit gedacht, viel weniger »das wir ausgezogen wehren: » v. *Rommel*, III. 291.

[2] La première Lettre en est déjà une preuve remarquable: p. 133, *sq.* Dans l'affaire du mariage du Prince il avoit usé de beaucoup de réserve: lui-même affirme «se ne, aut parentem, aut prin»cipem offenderet, nec suasisse, nec dissuasisse: » *Languet*, II. 116.

[3] « Ich wolte Lotzgen sonderlich gern in der compaignie mit »haben: » p. 154.

[4] Ayant appris qu'on vient d'octroyer en France la liberté Evangélique, il s'en réjouit vivement; ne doutant point que la parole de salut, désormais annoncée en beaucoup d'endroits, ne pousse racine par la grâce du St. Esprit: p. 148. Il sent très-bien quelles sont les bases de la vérité qui sauve: p. 235.

[5] Il veut leur imposer silence, *sub gravi poenâ*, quant aux questions abstruses et inutiles, et spécialement sur le mode de la présence de Christ dans la S. Cène: p. 349.

[6] « Die beyde Cardinal... samptt iren hellischen Vatter, dem

La Suède et le Danemark étoient unis à l'Allemagne par des affinités d'origine et de langage, par des sympathies religieuses et politiques.

En Suède, au noble et brave Gustave-Wasa succède, en 1560, un fils très-peu digne de lui; Eric XIV, soupçonneux, vindicatif, et qui, pour prix de sa défiance et de sa cruauté, perdit le trône en 1568 et la vie en 1578.

Sa légéreté et son étourderie se montrent dans une double négociation de mariage entamée, en Hesse avec une fille du Landgrave; en Angleterre avec la Reine Elizabeth[1].

Dans le Danemark Christiern II avoit été dépossédé en 1523 par le Duc de Holstein, Fréderic I, dont le petit-fils, Fréderic III[2], monta sur le trône en 1559. Le Roi déchu étant mort la même année, sa fille, la Duchesse de Lorraine, se flattoit de faire reconnoitre les droits du Duc de Lorraine son fils, et se donna des peines infinies pour exécuter ce projet[3]. Mais elle avoit surtout compté sur l'appui de la Maison d'Autriche, l'épouse de Christiern ayant été soeur de Charles-Quint. Cet appui lui manqua: ni l'Empereur, ni le Roi d'Espagne ne profitèrent des embarras du Danemark[4], et loin d'attaquer le Roi, on

»Bapst, werden die *decreta* ires gottloser *conciliabuli* vortsetzen: » p. 294. « Die papisten werden die protestirenden Stende selbst in »einander verhetzen, dasz sie sich ausmatten und selbst fressen »musten: » p. 329.

[1] La lettre 73. [2] T. III. p. 109.

[3] Il en est souvent question: par ex. p. 193.

[4] La guerre de la Suède contre le Danemark, de 1563 à 1570, sembloit le prélude de plus vastes desseins: le Landgrave écrit en 1564: «man mourmelt von einer seltzamen Handel, als solten Schweden,

n'épargna rien pour gagner et conserver l'amitié d'un Monarque qui pouvoit nuire au commerce, en fermant à volonté le Sond[1].

Venons à la ligne ESPAGNOLE. Jetons d'abord un coup-d'œil sur le caractère et les actes de celui qui en fut le Chef; pour considérer ensuite les différents Etats soumis à son pouvoir.

Le nom de Philippe II, mêlé comme celui de Charles-Quint, durant un demi-siècle à tous les grands intérêts de la Chrétienté, inspire sous quelques rapports, une hor-

---

»Lottringen, und etzliche vorneme evangelische fürsten im Reich »*in tractatibus* stehen deutsch und ander kriegsvolck auffzuprengen und Denmarck ein bancket zu schencken: » p. 328. La discorde entre les Protestants lui faisoit craindre des conséquences funestes pour la Réforme. « Darüber würd *totus orbis* erschüttet »werden: » *l. l.* «Es würde dem lauff des Heiligen *Evangelii* einen »mercklichen schaden zufügen: » *l. l.* Ailleurs il nomme cette lutte «*cruentum*, *perniciosum et civile bellum*. » p. 407. — La Duchesse de Parme écrit en 1561 que le Roi de Danemark a « peu sçavoir »que, quelque practicque que l'on aye mené à l'encontre de luy, le »Roy d'Espaigne n'y a jamais voulu donner l'oreille, ains conser»ver l'amitié inviolablement:» p. 111. Même Philippe II s'efforça de détourner la Duchesse de ses desseins; p. 254. Et l'Empereur écrit à Granvelle; « que deusse conseiller la Duchesse à mouvoir chose »préjudiciable au repos publicque, soit par guerres, practicques, ou »aultrement, plustost que par l'amiable voye, je ne fus oncques de »l'opinion, ni le seray encores: » p. 255. Granvelle étoit également contraire à la chose: neanmoins plus tard il paroît avoir été ébranlé: p. 301, *in f.*

[1] La France et l'Espagne se la disputoient. La lettre 36 est très-curieuse sous ce rapport.

reur très-légitime; car la réprobation attachée aux doctrines, rejaillit inévitablement sur leurs défenseurs. Toutefois on a fait peser trop exclusivement sur lui une responsabilité commune à son époque. C'est pourquoi, désirant être juste envers tous, nous ajouterons à ce que nous avons dit ailleurs[1], quelques remarques sur la tendance et les motifs de sa politique.

On doit repousser les calomnies, admettre les excuses, et préciser les griefs.

Il n'est point avéré que Don Carlos ait péri de mort violente[2]; il est hors de doute que ce jeune homme, doué, de par les romanciers et les poëtes, de toutes les qualités imaginables du cœur et de l'esprit, étoit non seulement inhabile à règner, mais tout-à-fait incapable de se gouverner soi-même; que, loin d'avoir des relations intimes avec les grands Seigneurs des Pays-Bas, on y faisoit peu de cas de sa personne[3]; que sa mélancolie habituelle dégénéroit

[1] T. III. p. XXXVIII—XLII.

[2] En 1827 M. *Ranke* n'ose décider si Don Carlos est mort de mort naturelle ou s'il a été décapité: « Genug, in so unglückseligen Verhältniszen lebte Philipp, dasz er von seinem Sohne sterben oder »ihn tödten lassen muszte: » *Fürsten u. Völk.* I. p. 129. — M. *von Raumer*, en 1831, se fondant sur de nouveaux manuscrits, n'a plus aucun doute: « Er und die Königinn sind natürlichen Todes gestor»ben, und niemals hat auch nur das geringste Liebesverhältnisz »zwischen ihnen statt gefunden: » *Briefe aus Paris*, I, 157. Voyez T. III. p. 187, *sq.* p. 195.

[3] Viglius écrit: « on parle de la venue de notre Prince, au lieu »du Roy, mais je ne le croy, ni ne seroit ce qui convient: » p. 292. Longtemps il eut la parole embarrassée: Granvelle écrit, en 1564, d'après des lettres d'Espagne: « maintenant il parle beaucoup plus »expéditement qu'il ne souloit par le passé: » p. 301. M. de Chan-

par fois en véritable fureur, et qu'il nourrissoit contre son père d'abominables desseins. Il est résulté d'un examen approfondi qu'il n'y a aucun motif de croire à l'empoisonnement de la Reine Isabelle; peut-être des recherches ultérieures réduiront d'autres accusations du même genre à néant.

Apprécions ensuite les difficultés de la position de Philippe II. Pour lui autant d'ennemis que de voisins. La France étoit en état permanent d'hostilité ouverte ou cachée. Les Princes d'Allemagne, qui avoient souffert pour l'Evangile ou qui s'étoient crus lésés dans leurs droits politiques, haïssoient en lui le fils de Charles-Quint. Le Roi d'Espagne, malgré son zèle pour la religion Romaine, comptoit, chose incroyable! même le Pape parmi ses antagonistes. Puis il faut mettre en ligne de compte l'étendue et la variété de ses Etats: car la diversité et l'antipathie mutuelle de tant de nations dont il étoit le Souverain, lui causoit des soucis et des embarras continuels. Ensuite il voyoit le culte Catholique-Romain, dont l'organisation étoit entrelacée par une infinité de liens avec les institutions politiques, assailli de toutes parts par des croyances qui sembloient tendre au renversement de l'ordre social. Enfin il fut le successeur d'un Prince, dont le règne avoit eu un très-grand éclat, qui avoit su se concilier l'affection de ses sujets[1], et il monta sur le trône, à une époque

tonay écrit, en 1565: «on dist que nostre Prinche est asteure sy »morne, sy mélancolique et pensif qu'il ne prent plésir à chose »quy soit:» p. 347. Voyez aussi la Lettre 119.

[1] «Erat, supra quam credere posteritas facile queat, incredibilis »cum veneratione observantiàque in Caesarem voluntas:» *van der Haer, de init. tumult.* p. 58.

où Charles-Quint lui-même avoit quitté les grandeurs de la terre parcequ'ayant épuisé ses ressources[1], il reculoit devant une situation presque désespérée[2].

On reproche à Philippe II de s'être ingéré des affaires des autres, afin de parvenir à la domination universelle par l'intrigue et la discorde. Mais on n'a pas suffisamment remarqué peut être que, dans les grands intérêts de la Chrétienté, le maître de tant d'Etats avoit le droit et que même c'étoit son devoir d'exercer une influence considérable sur les délibérations communes. On a trop aisément ajouté foi à des inculpations hasardées; il auroit fallu s'en défier; car la puissance d'une Monarchie telle qu'étoit alors l'Espagne, excite nécessairement des craintes, des soupçons; qui, pour être chimériques, n'en acquièrent pas moins presque toujours un certain degré de consistance et de

---

[1] « Wenn man im J. 1567 die Summe, für welche so viele Besitz»thümer Philipps II verpfändet waren, auf 35 Millionen Duc. berech»net, so fällt davon bei weitem der gröszte Theil auf Karls Rech»nung: » *Ranke*. *F. u V.* I. 346. « Karls Mittel waren erschöpft. »Es ist leicht möglich dasz diese Erschöpfung zu seinem Entschlusse »(das Reich nieder zu legen) beigetragen: » *l. l.* p. 347. Le Comte Louis de Nassau écrit en 1566 que les Pays-Bas ayant « librement »accordé à sa M. de grandes et excessives aides...., ce fust cause »que, jugent sa M. n'estre possible de se pouvoyr plus longuement »maintenir, et qu'ilz avoient plus fait que ne pouvoient porter, se »délibéra de s'en aller en Espaigne: » ci-après, II. p. 446.

[2] « Nicht leicht wird ein Fürst seinen Thron unter miszlichern »Verhältnissen bestiegen haben, als Philipp.... In dem ihm zugleich an niederländischen, mailändischen und neapolitanischen Grenzen »gefährliche Kriege drohen, -- findet er alle Hülfsmittel erschöpft, »die Quellen der regelmäszigen Einkünfte aufgezehrt, die Lande »mit Schulden beladen, die Zinsen drückend, den Credit schwach » *Ranke*, *l. l.* p. 355.

probabilité[1]. La conduite de Philippe II, durant tout le cours de son règne, a été en général pacifique[2]; il a constamment désiré la paix; il n'a fait la guerre qu'avec répugnance, après de longs délais, et le plus souvent parceque ses adversaires l'y avoient contraint par leur perfidie et par leur astuce[3].

On l'accuse d'avoir maintenu le Papisme, d'avoir obéi,

[1] Les Princes Protestants d'Allemagne voyoient toujours Philippe II prêt à leur tomber dessus. « Der argwohn und verdacht damit die »protestirende Fürsten und Stende die kön. M. mit dem Pabst einer »bundtnüs verdencken, ist noch unerloschen: » p. 132. Aussi se rejouissent-ils de chaque embarras qui lui survient: les nouvelles touchant les troubles dans les Pays-Bas, écrit le Landgrave Guillaume à son père, « geben mir die hoffnunge es sollen die grosse »potentaten mit iren eigenen undertänen so viel zu schaffen bekom»men dasz sie uns zu reformiren vergessen: » p. 165. Ils songent même par fois à le prévenir « den vorsprung einemen und Brabant »anfallen : » p. 156. — Le Roi avoit en Allemagne de nombreux pensionaires; p. 67, 104. « Plusieurs sécretaires des princes, » écrit le Prince d'Orange, « sont pensionaires des princes estran»giers: » p. 367. On peut croire que Philippe désiroit la ruine de tout Souverain Evangélique; mais il y a loin de là à des projets positivement hostiles. Il souhaite fort mettre fin à ces soupçons: p. 65, *in f.* Et le Cardinal de Granvelle écrit qu'il est faux que le Roi « veuille mouvoir, pour la Religion ou aultrement, quelque »chose contre les Princes Protestans, et qu'il est véritable que, ny »à Trente, ny ailleurs, ne s'est oncques négocié chose quelconque »quand à l'exécution du Concile à l'endroit [des Princes] Protestans : » p. 248.

[2] Voyez, spécialement sur la dernière partie de son règne et sur ses rapports avec l'Angleterre et la France, T. VII. p. 87—89.

[3] M. *Ranke* écrit: « er ward ein groszer Beförderer und Ver»mehrer der Entzweiung der Welt: » *Fürst. u. V.* I. 124. Ce jugement me paroit sévère et même injuste.

en esclave, aux volontés du Pape, d'avoir persécuté la Réforme. — La première accusation n'en est pas une; les yeux fermés à la lumière, il confondoit l'Eglise de Rome avec la Sainte Eglise Universelle; il étoit donc tenu de la maintenir; devoir auquel, d'après un usage immémorial, il s'étoit obligé par serment[1]. Quant à son obéissance au Pape, elle ne fut jamais implicite; dévoué à la Religion Romaine, il veilloit néanmoins à l'indépendance de l'Etat[2]. Enfin l'hérésie lui parut un crime digne de mort; mais cette opinion détestable est presque un dogme essentiel du Papisme.

Avec des talents très-médiocres, Philippe II avoit une aptitude, disons mieux, une application extrême au travail; c'étoit peut-être le plus grand travailleur de ses

---

[1] II. 353.

[2] Comme Charles-Quint, il sut résister plus d'une fois à l'influence et aux ordres du Pape. « Er gebot (in 1561) jedweden zu »züchtigen, wer die Dreistigkeit habe, irgend ein Decret ohne seine »Billigung im Reiche bekannt zu machen: » *Ranke*, *F. u. V.* I. p. 277. Il fit occuper Rome par ses soldats en 1557, sous le Pontificat de Paul IV: ce Pape, ennemi juré de l'Autriche, disoit que « le »roy Philippe tenoit de race de vouloir ruiner le St. Siège et le con»fondre entièrement: » *l. l.* II. p. 297. Le Roi eut plusieurs démêlés avec Pie V: « so devot Philip II auch war, so hat er doch einmal den »Papst erinnern lassen er möge nicht erproben was ein aufs Aeuszerste »gebrachter Fürst zu thun vermöge: » *l. l.* II. 357. Le Landgrave Guillaume se flatte, qu'ayant appris à connoitre les vues du Clergé, il commencera bientôt à douter de l'autorité du Pape: ci-après, p. 411.— En cédant au Pape, le Roi songeoit sans doute aussi à ses propres intérêts: « seine Macht in Spanien war zum groszen Theil auf geistliche »Interessen gegründet: » *Ranke, l. l.* II. 337. Puis il ne vouloit pas que ses disputes avec le Pape préjudiciassent en aucune façon aux intérêts de l'Eglise: ci-après, p. 288, *in f. et sq.*

Etats[1]. Absorbé dans les petites affaires, incapable, par là même, de s'élever jusqu'aux grandes, il se faisoit illusion par son incroyable activité de cabinet. Il n'étoit pas exempt de cet orgueil, de cette morgue Castillane, si odieuse aux autres nations[2]; toutefois il s'efforçoit de surmonter ce penchant; peut-être même, par suite d'une timidité naturelle, l'embarras, le manque d'aplomb, le sentiment de ne pas être à sa place, contribuèrent-ils beaucoup à lui donner des apparences hautaines[3].

---

[1] « Die Geschäfte des weitlaüfigsten Reiches versammelten zich »sämmtlich an seinem Tische... Die Bittschriften, die Briefe, die »an ihn einliefen, die Berathungen seiner Minister, die geheimen »Berichte kamen hier sämmtlich in seine Hand. Sein Arbeit und »sein Vergnügen war, sie zu lesen, zu bedenken, zu beantworten, »zu expediren: ...so war er der allerthätigste Geschäftsmann von »der Welt. » *Ranke*, *F. u. V.* I. p. 118.

[2] Le Prince d'Orange atteste qu'en sa présence et en celle de plusieurs autres Seigneurs, Charles-Quint dit à son fils que, « s'il ne »retenoit cet orgueil d'Espaigne, il prévoyoit bien qu'il seroit »cause de la ruine entière de ce pays: » *Apologie* chez *Dumont*, V. 1. p. 391[b]. A sa première venue dans les Pays-Bas « et esse et videri »omnibus Hispanus; parce loqui nec nisi Hispanice: publico liben»ter abstinere, et quasi ex abdito venerationem intendere: » *Strada*, I. 80.

[3] « Im Jahre 1554... zeigte er zich bescheidener und leutseliger, »er gab gern Audienz und genügende Antworten: » *Ranke*, *F. u. V.* I. 115. Mais M. *Ranke* croit que c'étoit uniquement par intérèt et calcul: *l. l.* — M. *Bilderdijk* suppose que le Roi n'ayant pas dans les Pays-Bas cet ascendant si utile et même si nécessaire à un Souverain, étoit embarrassé, et que ce sentiment lui donnoit de l'aigreur; tandis que, si un des Seigneurs eût eu le bon esprit de le mettre à son aise, il eût facilement gagné sa confiance et son affection : *Gesch. des Vad.* VI. p. 11.

On vantoit généralement sa bonté et sa douceur[1]. Il avoit peu d'énergie; il étoit habituellement indécis, irrésolu[2]. Quelquefois il s'est montré magnanime[3]. Il étoit religieux, non, comme son père, principalement par politique[4], mais avant tout par conviction sincère et avec un dévouement qui ne connoissoit ni exception, ni limite. Hors de l'Eglise de Rome il n'admettoit pas la possibilité du salut: donc il falloit contraindre à y entrer; il falloit sauver les âmes par le supplice du corps; il falloit être, en quelque sorte par charité, inexorable et cruel[5]. Dès lors on ne sauroit être surpris, en examinant l'administration de ses Etats, de rencontrer partout des

---

[1] II. 443, 447, 487.

[2] p. 426.

[3] Par ex. lors qu'après la destruction de son Armade, par la tempête, revoyant son Amiral, il lui dit: « Je vous avois envoyé »combattre les hommes, et non pas les vents et les flots. » Ce fut aussi une belle parole, celle qu'il adressa à une Dame qui se tenoit sur les marches de l'autel; « ce n'est là, » dit-il, « une place, ni pour »vous, ni pour moi: » *Ranke*, *F. u. V.* I. 122.

[4] « Es ist klar dasz die Politik an dem Verfahren Carls V in Lu»thers Sache den gröszten Antheil hatte. » *Ranke*, *Deutsche Gesch.* I. 489.

[5] « Roi catholique, il se croyait responsable envers Dieu du »salut de ses sujets; les sectaires étaient, à ses yeux, des criminels »pires que des empoisonneurs et des assassins, puisqu'ils tuaient les »âmes; sa charité s'émouvait, en faveur des victimes, et non des cou»pables, et sa sévérité s'excitait par sa pieté même: » *de Gerlache*, *l. l.* I. 97. « Es werden ihm die Fortschritte seiner Macht und die »Fortschritte der Religion, identificirt, und in jenen sieht er diese... »Wenn er England zu erobern, wenn er die Krone von Frankreich »an seinen Neffen und an seine Tochter zu bringen sucht, so über»redet er sich, er thue das zum Besten der Welt, ja zum Heile der »Seelen: » *Ranke*, *F. u. V.* I. 123.

marques, disons mieux, des flots de sang, de ce sang innocent que rien n'efface; et c'est ainsi qu'on a pu donner le nom de Démon du Midi à un Roi qui cependant écrivoit à la Duchesse de Parme, sa soeur, dans une Lettre destinée à rester secrète : « Dieu sait que je n'évite rien plus » volontiers que l'effusion du sang humain et tant moings » de mes subjects de par delà, et je tiendrois bien pour un » des plus heureux poincts de mon règne qu'il n'en fust » jamais besoin[1]. »

L'Angleterre est tout-à-fait en dehors du cercle de ses Etats. Il fut, pendant quelques années, le mari de la Reine, de cette Marie Tudor, dévote et sanguinaire, qui fit heureusement place à Elizabeth. Celle-ci, demandée en mariage par Philippe, se soucia fort peu de suivre l'exemple de sa sœur[2]. Elle maintint son indépendance personnelle et celle de son Royaume et, loin d'entrer dans les vues du Roi d'Espagne, favorisa la Réforme[3].

Dans notre Correspondance il n'est guère fait mention de l'Italie; ni de Naples, ni du Duché de Milan.

Il y a plusieurs passages relatifs à l'Espagne. Une Lettre à Gonzalo Pérez[4], une autre du Duc d'Albe; celle-ci est très-caractéristique[5].

On voit souvent percer des sentiments de crainte et de jalousie envers les Espagnols[6].

---

[1] *Procès des Comtes d'Egmont et de Hornes*, II. p. 349 (Lettre du 6 mai 1566).

[2] p. 56. [3] Il y a quelques détails sur Marie Stuart, p. 352.

[4] L. 58*. [5] L. 61*. [6] p. 339.

Toute influence étrangère blesse partout et toujours l'amour propre national. En outre le caractère des habitants de Espagne avoit quelque chose de particulièrement offensant par sa hauteur[1]. Race opiniâtre et passionnée, ils avoient contribué à étendre la domination de Charles-Quint et à établir son pouvoir: ils aspiroient à une suprématie que les autres nations n'étoient guère disposées à leur déférer. On les haïssoit en Italie[2] et en Allemagne.

Plusieurs parties de la Monarchie étoient des pays conquis. Les Espagnols le leur faisoient durement sentir. Même sans parler des horreurs commises en Amérique, leur domination, par exemple, à Naples et en Sicile étoit de nature à inspirer aux autres peuples un amour d'autant plus vif pour leur indépendance et leurs libertés[3].

On frémissoit à l'idée de leurs institutions religieuses et politiques. Le Gouvernement en Espagne étoit très-absolu; surtout depuis la repression du mouvement des

---

[1] «Es war eine Mischung von Verachtung und Ingrimm, mit »der man diese fremdgebornen halbbarbarischen Herrscher im Lande »sah:» *Ranke*, *F. u. V.* II. 102.

[2] En Sicile il y avoit, pour le moins, «58 Familiën Sicilianischer Baronen, welche alle catalonischen Geblütes waren:» *Ranke*, *F. u. V.* I. p. 257. A Naples, «hatte die aragonesische Faction der »Baronen dreymal den Sieg für ihre Könige davon getragen und »dafür eine ausgezeichnete Stellung empfangen:» *l. l.* p. 265. Il en étoit de même dans le Milanois.

[3] Philippe de Hesse écrit en 1558: «da nun die Spanier widderumb Lust hetten eine Reformation in Deutschland, und, wie »sie es hievor fürgenommen, ein blutbad über die Teutschen anzu»richten, sie werden es so leichtlich nicht anfahen können noch ver»mügen:» *v. Rommel*, *Philipp d. G.* III. p. 208. — Voyez plus tard les tentatives de l'Empereur Rodolphe II. T. V. p. 424, *sq.*

Communes en 1520. Une attaque qui échoue étant toujours doublement avantageuse au vainqueur, l'influence des Cortès fut depuis lors en grande partie annullée[1]: en Castille la Noblesse entouroit presque dévotement le trône et les Evêques étoient nommés par le Roi[2]. Partout les libertés avoient grandement souffert, si du moins on peut parler de libertés dans un pays qui tolère les procédures atroces de l'Inquisition.

———

Les Pays-Bas étoient, depuis le 15 siècle, le centre du commerce, de l'industrie, et des richesses de la Chrétienté. La fertilité du sol dans les superbes plaines de la Belgique, l'accroissement rapide de la navigation, une position centrale offrant de tous côtés des débouchés et des ressources, la prospérité croissante de tant de populeuses cités, l'augmentation des fabriques, le courage des bourgeoisies et la valeur brillante de la Noblesse, le luxe et la civilisation importés par les Ducs de Bourgogne, une Cour distinguée par sa magnificence et par son éclat; surtout un peuple industrieux, entreprenant, actif en tout genre de négoce et de travail; tant d'avantages réunis faisoient de ces Provinces, bien que peu étendues, un des Etats les plus florissants et les plus remarquables, et dont

---

[1] Surtout sous Philippe II — Un de ses secrétaires écrit en 1563 au Prince d'Orange: «Ir Ma. registrirt die Stende diser drey Königreich weit anderst und mehr als etwa Kay. Ma. gethan; dörffen schier nichts wider ir M. mauchzen:» p. 192.

[2] «Von den drey Ständen, welche früher dem Könige Widerstand geleistet, ging nun jene Unterwürfigkeit, jene Ruhe aus, welche Castiliën in diesem Jahrhundert so auszeichnete:» *Ranke*, *F. u. V.* I. 239.

l'influence n'étoit pas à dédaigner dans le balancement des intérêts politiques[1].

La Constitution y étoit Monarchique. Les Ducs et Comtes, ayant succédé aux droits de l'Empereur, par l'hérédité des bénéfices et par l'abandon successif des prérogatives du Suzerain[2], ne conservant avec l'Empire que des rapports vagues et insignifiants, étoient Seigneurs du territoire[3]; vivant de leurs domaines, donnant des loix, faisant administrer la justice, déclarant la guerre ou concluant la paix, levant des tributs, exerçant les droits régaliens, accordant des faveurs et des Privilèges, et y

---

[1] Mornay disoit avec vérité: « le Roi d'Espagne en tout ce qu'il »possède, n'a rien plus beau, plus riche, plus poli que les Pays-»Bas; rien qui ait plus nui à la France:» et l'on ne s'étonnera pas s'il ajoute: «rien qui la puisse plus accommoder en toutes sortes.» *Mém*. I. p. 364.

[2] «Majestate Imperatoriâ paullatim imminutâ, ea quae Imperato-»res possederant *Dominia* in manus *Episcoporum*, *Ducum*, *Comitum* »devenerunt, qui etsi nexu cum *feudali*, tum *allodiali* adstricti Im-»perio manebant, tamen jura *Superioritatis Territorialis* pleno jure »sibi vindicârunt:» *Kluit*, *Primae Lineae Collegii Diplomatico-historico-politici* (Lugd. B. 1780), p. 78. Cet ouvrage du célèbre *Kluit* est peut-être le meilleur qui existe sur la Constitution des Pays-Bas. — Déjà au 12e siècle «waren de Graafschappen ten eene-»male van aard veranderd, en verre van, naar de oorspronkelijke »beteekenis des woords, in een ambt of eene persoonlijke bediening »te bestaan, erfelijke bezittingen geworden van hoog en laag regtsge-»bied en andere koninklijke en heerlijke regten, gedeeltelijk met »grondeigendom verbonden:» *Nyhoff*, *Gedenkwaardigheden uit de Gesch. v. Gelderland*, I. p. v.

[3] On avoit coutume de les nommer: «rechte Landsheer, rechte »geboren Landsheer, natuurlijke Heer, natuurlijke en erflijke Heer, »souvereine Prinse en Vorst:» *Kluit*, *l. l.* p. 78.

ajoutant des conditions d'après leur bon plaisir; c'est-à-dire, non pas en violant les droits des autres, mais sans être tenus à demander, dans ce qui concernoit l'exercice de la Souveraineté, l'avis et le consentement de leurs sujets.

Ce pouvoir absolu n'étoit donc, ni sans règles, ni sans limites. Maître de ses domaines, le Souverain des Pays-Bas étoit soumis aux loix de la justice et de l'équité; lié par les droits du Clergé, de la Noblesse, des Villes, des corporations, des particuliers, il avoit besoin, pour le plus léger subside extraordinaire, du consentement formel des Etats. Leurs Assemblées, où les différentes classes des habitants envoyoient des députés, inconnues dans les Pays-Bas avant le quatorzième siècle, se réunissoient par ordre du Prince, quand il le vouloit, aussi longtemps qu'il le jugeoit bon, pour délibérer sur les propositions qu'il leur faisoit soumettre.

Malgré le nom générique de Pays-Bas, il n'y avoit ni fusion, ni amalgame. — Au contraire; chaque Province, par son existence propre et ses souvenirs particuliers, formoit une agrégation séparée. On remarque une opposition de races tranchée entre les Provinces Wallonnes et Germaniques. Il y avoit dans les Pays-Bas des idiômes, des peuples différents, des antipathies, des hostilités par tradition et presque par instinct. Les guerres entre Namur et l'Artois, entre la Flandre et le Brabant, entre la Hollande et la Frise, entre la Hollande et la Flandre, avoient laissé des traces presqu'ineffaçables dans la mémoire des habitants. A peine se fait-on une idée de la diversité des lois, des droits, et des coutumes que le Prince étoit tenu de respecter. Le droit public ne varioit pas avec le changement de Souverain. La Maison d'Autriche avoit acquis ces

provinces successivement et à différents titres, comme Duchés, Comtés, Seigneuries; les nouveaux sujets stipuloient presque toujours le maintien et l'inviolabilité de leurs droits spéciaux; et même il n'étoit pas besoin de le stipuler expressément.

Les Ducs de Bourgogne et les Princes de la Maison d'Autriche s'étudièrent à délier les liens de suzeraineté qui unissoient ces Provinces, soit à l'Empire[1], soit à la France, à les ranger peu à peu sous des lois communes, et à faire de tant de Principautés diverses, sans effaroucher l'esprit de localité, des parties intégrantes d'un seul et même Etat[2]. Ils restèrent en deçà du but de leurs efforts. L'union plus intime des Provinces devoit naître plus tard de la résistance au Souverain[3].

Durant le Moyen Age l'histoire des Pays-Bas est le récit presque non-interrompu de séditions et de révoltes[4].

Les villes puissantes, où se concentroient les travaux et les trésors de l'industrie et du commerce, étoient le plus souvent en proie au luxe, aux passions, et au désordre. Leur administration, d'abord très-populaire, avoit pris, de degré en degré, un caractère très-aristocratique. A des émeutes contre le pouvoir souvent oppressif des Ma-

[1] Voyez, par ex., sur le Traité d'Augsbourg en 1548, T. II. p. 501.

[2] Charles-Quint ne tarda pas à voir les difficultés de ce projet: «Moribus, linguâ, institutisque et, ut inter finitimos, aemulatione »discrepantes populi ad unam regiminis formam aegre omnes coer- »ceri posse videbantur: » *Strada*, I. 33.

[3] On s'en apperçut bientôt; et alors on chercha des moyens «pour »rompre cette généralité: » II. 450.

[4] «Licentiae interdum quam libertati propiores: » *Strada*, I. 31.

gistrats, succédoient des rebellions contre le Souverain. Toutefois, depuis l'avènement de Philippe le Bon, l'autorité du Prince, malgré des réactions funestes sous Charles le Téméraire et durant la régence de l'Archiduc Maximilien, avoit triomphé enfin de ces soulèvements du peuple; et Charles-Quint, en châtiant l'insolence des Gantois, réprima, pour le reste de son règne, les velléités d'indépendance et les tentatives de l'esprit républicain[1]. — Le

[1] Notre histoire sous les Ducs et Comtes a été étrangement défigurée. Aux causes indiquées ci-dessus (p. 16*, *sqq.*) ajoutons la défaveur extrême qui, par les horreurs de la guerre contre Philippe, rejaillit sur le pouvoir Monarchique, même durant les temps antérieurs à cette lutte. Tout acte d'autorité parut de la tyrannie, toute rebellion sembla légitime; il n'y eut pas jusqu'aux atrocités et aux fureurs du peuple à Gand et à Bruges qui acquirent un caractère de grandeur et de force. A mesure que les institutions se modifièrent, on voulut retrouver le présent dans le passé; on s'efforça de justifier et d'ennoblir le gouvernement républicain, en lui cherchant une antique origine. Les plus beaux traits de nos Annales furent effacés. On ne se souvint plus, ni de Florent V assassiné par les Nobles et victime de son zèle pour le peuple; ni de toute cette antique Maison de Hollande, si glorieuse et si populaire; ni de Guillaume *le Bon*, auquel ses sujets offrirent le double de la somme qu'il leur demandoit et qui alors ne voulut rien accepter, sachant que leurs bourses lui étoient ouvertes; ni de Philippe de Bourgogne, Prince puissant et magnifique, mais dont le plus beau titre est d'avoir été également surnommé *le Bon* et le Père de la Patrie. Sous l'impression des opinions républicaines cette série de Souverains devint une succession d'usurpateurs et de tyrans; foulant aux pieds les Contrats et les Privilèges, qui formoient, disoit-on, la base unique de leur pouvoir. — Le Droit Divin fut transféré du Monarque aux Etats. Voici à cet égard un passage curieux d'une Déclaration du Comte Jean de Nassau en 1578. « Die Staten van den Lande zijn dieghene die Godt Almachtig uyten »Volcke verkiest ende roept om immediate naest Hem te verkiesen

Brabant avoit sa Joyeuse Entrée. En cas de violation des libertés du pays, on n'étoit pas tenu d'obéir avant que les torts fussent réparés; mais ce refus d'obéissance étoit temporaire et tout-à-fait exceptionnel.

La Réforme, nonobstant les placards sévères de Charles-Quint, avoit jeté dans les Pays-Bas de profondes racines. L'Evangile y pénétroit de tous côtés, à la faveur des rapports de commerce multipliés et continuels avec la France et l'Allemagne; puis il y avoit parmi les troupes beaucoup de Suisses et d'Allemands, qu'on ne pouvoit priver entièrement de l'exercice de leur culte; en outre des milliers d'Anglois, proscrits par le fanatisme de la Reine Marie, s'étoient réfugiés en Belgique[1]; et, quoiqu'ils ne pussent professer ouvertement leur croyance, ils faisoient beaucoup de prosélytes. La persécution opposoit inutilement des digues au torrent. — L'exemple de la France, où le Roi étoit contraint de pactiser avec les Protestants, donnoit du courage et de l'espoir: du reste, malgré les affinités

»eenen Coninck ofte Gouverneur, Wetten en Statuyten te ordonneren, mitsgaders zekere ordre en beleyt van de Gemeente ofte »Republicke:» *v. d. Spiegel, Onuitg. St.* I. 71. Conformément à de telles idées les Etats de Hollande affirment hardiment en 1587 que «dit »Land van Holland en Zeeland sedert 800 jaren geregeert is by Gra»ven en Gravinnen, den welken by den Edelen en Steden, represen»terende de Staten van denselven Lande, de heerschappie en souve»rainiteit derselver Landen wettelyk is opgedragen en gedefereert »geweest:» *Bor*, II. 921. C'est un anachronisme de huit siècles. Nos historiens répétèrent à l'envi ces erreurs. Toute la science de Grotius ne l'empêcha pas de venir, dans son traité *de Antiquitate reipublicae Batavae* (qu'on s'étonne de voir citer encore de nos jours comme une autorité) se briser contre le même écueil.

[1] Non pauciores 30 hominum millibus:» *Str.* I. 76.

de langue et d'origine, on n'aimoit pas les François, même dans les Provinces Wallonnes[1].

Les Pays-Bas fournirent des sommes considérables au Roi d'Espagne: ils supportèrent la plus grande partie des frais de la guerre de 1552 à 1559[2]. — Les Villes, dont les trésors étoient incessamment alimentés par le commerce, avoient peu souffert et promptement réparé leurs pertes. La Noblesse au contraire étoit fort appauvrie[3], par les dépenses des camps et surtout par celles de la Cour, où régnoit souvent un luxe effréné.

Le Roi avoit dans les Pays-Bas trois Conseils; celui des Finances, pour l'administration de ses domaines et de ses revenus; le Conseil Privé, pour les affaires de la Justice; le Conseil d'Etat, pour le Gouvernement. Mais ce Conseil, comme les autres, n'avoit que des avis à donner, obéissant du reste au Souverain[4].

Il y avoit en outre dans les Pays-Bas l'Ordre de la Toison d'Or, créé par Philippe le Bon et dont les Chevaliers avoient sur les affaires importantes une influence au moins indirecte[5].

——

[1] Le Prince d'Orange, écrivant en 1576, parle de « la défiance »naturelle que la pluspart de nostre nation ont de la nation Fran»çoise: » T. V. p. 446.

[2] «Les pays d'Embas ont comporté les plus grands frais, oyres »que la guerre ne fust commencé à leur occasion: » p. 73. Cependant le Prince d'Orange, en 1559, fait mention « des grandes et »excessives sommes que le Roi avoit tiré de ses autres pays et »royaulmes pour la deffence et tuition de ces Bas Pays: » p. 45.

[3] « Inter magnas mercatorum atque urbium opes una egebat »Nobilitas: » *v. d. Haer*, p. 123.

[4] *v. d. Haer*, p. 114. Et ci-après, p. 39.

[5] Quand Philippe II eut accepté le Concile de Trente, « les

Revenons encore un instant à Philippe, pour examiner sa conduite particulièrement envers les Pays-Bas.

D'après l'opinion universellement admise il vouloit y conquérir un pouvoir sans limites ; y établir la domination des Espagnols, y extirper la Réforme par l'inquisition d'Espagne ; et il tendoit à ce triple but sans modération, sans concession quelconque. Considérons chacun de ces reproches séparément.

On prouveroit difficilement, croyons nous, que Philippe II ait eu dessein de mettre les libertés du pays à néant. Au commencement de son règne rien ne justifie cette supposition[1]. Puis, dans la question des privilèges, il ne faut jamais perdre de vue que le maintien de la religion Romaine étoit précisément un des privilèges les mieux établis, que la violation des libertés et des coutumes fut plutôt une conséquence de la guerre qu'elle n'en fut la cause[2], et que l'administration violente du Duc d'Albe fut, on peut le dire, une anomalie dans le règne de Philippe II. En effet, ce ne fut qu'après de longues hésitations que le Roi se décida à envoyer ce général, étant poussé à bout par les excès, à son avis, sacrilèges des iconoclastes[3]. D'ailleurs,

»Seigneurs dirent que c'estoit chose pour plus peser et prendre »advis des Chevaliers de l'Ordre: » I. 290. Le maintien de la Religion leur étoit spécialement recommandé : II. 40.

[1] Le Comte Louis de Nassau vante extrêmement les premières années du gouvernement de Philippe dans les Pays-Bas ; probablement pour faire ressortir d'autant plus le contraste ; toutefois on ne sauroit révoquer en doute la vérité de cet éloge : II. 447.

[2] Il ne fut pas très-scrupuleux à cet égard : II. 9.

[3] Les Chefs de l'opposition en étoit eux-mêmes indignés. Le Prince d'Orange se hâta de sévir contre les briseurs d'images. M. M.

tout ne se fit pas d'après ses ordres. Puis, quelqu'horrible que fut la réalité durant ces années d'extermination et de massacre, le pinceau des historiens en a encore surchargé le tableau. Enfin, il seroit en tout cas, injuste de vouloir apprécier la vie entière et le gouvernement du Roi d'après cet affreux épisode.

Espagnol, il donnoit la préférence aux Espagnols; il aimoit à s'en entourer; il en formoit sa Cour, son Conseil[1]. Il n'avoit pas le talent de faire oublier aux autres nations le tort de son origine. Mais on prétend sans motif qu'il donna à ses compatriotes une autorité excessive dans les Pays-Bas. La Gouvernante étoit née en Belgique[2]; dans les Conseils il n'y avoit, parmi les adhérents du Roi, que Granvelle auquel on pût donner le nom d'étranger; encore étoit-il Bourguignon. Le nombre des soldats Espagnols, dont la présence, après le départ du Roi, fit jeter de si hauts cris, n'étoit certes pas tel qu'on put fonder sur eux des projets d'arbitraire et de despotisme.

En voulant déraciner la Réforme, il ne fit que suivre l'exemple et les conseils de Charles-Quint[3]. Sous le règne

---

de Montigny et de Berges trouvoient que « tant de Seigneurs et personages principaux ne devoient souffrir semblables actes: » II. 362. Louis de Nassau condamnoit aussi la violence du peuple: p. 213, *sq.*

[1] T. II. p. 7. De même, en composant la Maison de Don Carlos, « on ne y ast volu admettre ung seul de par dechà, ny d'autre nation »que de la sienne propre: » p. 346.

[2] « In his provinciis nata et educata, earum idiomata tenebat: » *v. d. Haer*, p. 102.

[3] Dans une Lettre du 6 mai 1566 à la Gouvernante, le Roi écrit: « Ny au faict de l'administration de la Justice, ny en celluy »de la Religion, j'ay prins aultre pied que celluy y a tenu en son

de celui-ci on avoit fait les Placards contre les hérétiques, et l'Empereur en avoit recommandé l'exécution à son fils.

En refusant d'admettre l'exercice d'une autre religion que la sienne, le Roi agissoit conformément au droit public de cette époque[1]. Un tel refus étoit son droit. La publicité des prêches eut été une concession énorme[2] : on n'en trouve guères d'exemple, si ce n'est en France en 1561, et encore ce fut le signal de la guerre civile. Tolérance envers les Réformés étoit un motif de rebellion pour les Papistes. Eux aussi approuvoient, exigeoient la repression de ce qu'ils nommoient l'hérésie; s'il y eut des excep-

»temps l'Empereur, mon bon Seigneur et père: soubs lequel les »subjects n'ont matière de dire qu'ils ne soyent esté heureux et bien »maintenuz:» *Procès des Comtes d'Egmont et de Hornes*, II. 348. Et les Nobles Confédérés, s'adressant en 1566 à la Gouvernante, font un aveu bien remarquable: « Nous ne doubtons poinct que tout ce que »sa M. a par ci-devant et maismement astheure de nouveau ordon»né, touchant l'inquisition et l'estroicte observation des placcars sur »le faict de la religion, n'ait eu quelque fondement et juste tiltre, et »ce pour continuer tout ce que feu l'Empereur Charles avoit à bonne »intention arresté:» ci-après, II. 80, *sq.* — En quittant les Pays-Bas, le Roi fit dire aux Etats qu'il se rappeloit constamment « quae »discedens Ordinibus audientibus Caesar imperâsset, quibusque de »rebus moriens testamento studiose cavisset: » *v. d. Haer*, p. 103.

[1] Même en Allemagne la liberté de religion étoit extrêmement restreinte, et ne consistoit qu'à pouvoir librement quitter le Pays: II. p. 353.

[2] On peut en juger par l'impression que firent les prêches publics en 1566, même sur l'esprit des Seigneurs qui favorisoient la Réforme. Le Prince d'Orange ne les aimoit point: II. 158. Il ne les permet pas dans sa ville de Bréda: p. 273. M. M. de Montigny et de Berges recommandent « d'oster les presches avant la venue de sa »M. » p. 365.

tions, ce fut lorsqu'ils eurent besoin des Protestants, pour des intérêts, soit de commerce, soit de liberté.

Philippe II n'eut jamais l'intention d'établir dans les Pays-Bas l'Inquisition d'Espagne. Il faut, afin de s'abstenir d'une accusation gratuite, distinguer trois espèces d'Inquisition: celle des Evêques dans leur diocèse, celle du Pape qui envoyoit des Commissions extraordinaires dans des cas particuliers; enfin le régime inquisitorial introduit en Espagne et tout-à-fait exceptionnel[1]. On ne pouvoit s'élever contre la première, conséquence nécessaire et attribut naturel du ministère épiscopal. On voyoit de mauvais œil[2] les juges délégués extraordinairement par le Siège soi-disant Apostolique, soit pour remédier à la nonchalance des Evêques, soit pour soutenir leurs efforts; mais le but de ces Commissions spéciales, nullement inusitées dans les Pays-Bas[3] devoit en grande partie cesser précisément par l'augmentation des Evêques, projetée par Philippe[4]. En tout cas il étoit déraisonnable de confon-

---

[1] D'après M. *Ranke*, « ein Königlicher, nur ein mit geistlichen »Waffen ausgerüsteter Gerichtshof: » *Fürst. u. Völk.* I. 241. On s'y opposoit en Espagne en 1519. *Ranke*, *D. G.* I. 471.

[2] « Ne se pouvant (comme on l'avouoit en 1566 dans le Con»seil d'Etat) » exercer l'office Episcopale sans sçavoir la vie et »conduicte de ceulx qui leur sont commis: » *Procès d'Egmont*, II. 340.

[3] Le Conseil d'Etat le reconnoissoit: seulement il croyoit que « voyant maintenant le peuple tant abhorrer icelle, il en fauldroit »user, comme le médecin faict des maladies, baillant la médecine »par aultre moyen plus agréable au patient: » *Procès d'Egmont*, II. 311. Il est vrai qu'en 1550 on avoit changé le nom odieux d'Inquisiteurs en celui de Ministres Ecclésiastiques.

[4] « Prétendre que ces pontifes seraient les instrumens et les sup-

dre ces Commissions avec l'Inquisition d'Espagne, dont le Roi, pour plus d'un motif[1], ne pouvoit guères désirer l'introduction; tribunal perpétuel, terrible par son activité secrète, par le raffinement des tortures, par l'absence de toute garantie pour les accusés, et par sa tendance à affermir l'autorité du Clergé Romain et le despotisme royal.

Enfin il est complètement faux que le Roi se soit refusé opiniâtrement à toute espèce de modération. Bien au contraire, excepté sur un seul point, à l'égard duquel toute transaction lui paroissoit illicite, il inclinoit constamment à temporiser. Il y eut de 1561 à 1567, comme on peut le voir ci-dessus, une série de concessions, qui semblent quelquefois à peine compatibles avec la dignité du

»pôts de l'inquisition espagnole, était absurde et contradictoire, »puisque l'inquisition même eût été destructive du pouvoir de l'épis»copat, juge naturel en matière de foi: » *de Gerlache*, *l. l.* I. p. 39.

[1] On avoit tenté d'introduire l'Inquisition d'Espagne à Naples sous Charles-Quint: mais le Vice-Roi fut obligé de donner une promesse par écrit qu'il n'en seroit plus jamais question: *Ranke*, *F. u. V.* I. 269. A Milan en 1563 on échoua pareillement: *l l.* p. 295. On n'eût guères, après cette double leçon, hasardé la chose dans les Pays-Bas. Le Conseil Privé avoit raison de déclarer en 1566 « que sa M. ne veult aulcune nouvelleté et moins l'introduction de »l'Inquisition d'Espaigne, selon que les mauvais faisoyent courir le »bruict, mais tant seulement garder et entretenir ce que par le passé »avoit esté ordonné avecq si grande délibération et solemnité: » *Hopper*, *Mémorial*, p. 59. Les mots ont beaucoup d'empire sur les masses; et le mot d'*Espagne*, ajouté à celui d'Inquisition, produisit un effet merveilleux. Le Prince d'Orange se défend d'avoir contribué à cette excitation: *Bor*, I. *Byv.* p 9. L'aveu des Confédérés (II. p. 81) est peu en harmonie avec leur Compromis: T. II. p. 3. — Voyez aussi *l. l.* p. 18, 36.

Souverain. La venue du Duc d'Albe, il est vrai, y mit un terme; mais bientôt on s'apperçoit que le Roi revient à un système de pacification. On en trouve des preuves sensibles dans la nomination du Duc de Médina-Céli et de Requesens[1], dans la délégation du pouvoir au Conseil d'Etat, dans l'envoi de Don-Juan[2], dans celui du Duc de Parme, et dans le retour de sa mère pour gouverner les Pays-Bas. Les Provinces qui se rallièrent à l'Eglise de Rome obtinrent la paix à des conditions extrêmement avantageuses[3].

Avant de terminer nos Prolégomènes, il convient d'énumérer encore les principaux personnages qui, par leur position, leurs talents, leur caractère, eurent de l'influence sur la marche des affaires au commencement des troubles dans les Pays-Bas.

D'abord le Comte d'Egmont, Prince de Gavres; fameux par les victoires de St. Quentin et de Gravelines. Son mariage avec Sabine de Bavière et l'amitié de l'Empereur Maximilien II[4] lui procuroient beaucoup de relations en Allemagne. Il avoit, à un trop haut degré, peut-être, la

---

[1] En 1575 Hopper, écrivant au Roi, nomme l'administration du Duc d'Albe « un très-exécrable gouvernement: » T. V. p. 229.

[2] Notre Tome VI fait voir qu'on a jugé son caractère et ses actes avec des préventions extrêmes.

[3] «Es ist ein Irrthum, wenn man glaubt Philipp II habe in der »flandrischen Sache nichts zu versuchen gewuszt als Gewalt:» *Ranke*, *F. u. V.* I. 126.

[4] Il y avoit entr'eux une grande familiarité durant la vie de l'Empereur Ferdinand: p. 129.

conscience de ses mérites, il savouroit sa renommée; il avoit de la fierté, il n'étoit pas sans orgueil[1]. Toutefois, si, d'après le témoignage de plusieurs de ses contemporains, il étoit altier, présomptueux, irascible[2], on convient qu'il ignoroit la dissimulation, l'intrigue, et les arrière-pensées. Franc[3] jusqu'à l'imprudence[4], accessible à la flatterie, et se laissant mener par de plus habiles que lui, il fut plus grand capitaine que politique. Son esprit flottoit souvent entre les opinions diverses[5].

Philippe de Montmorency, Comte de Hornes, Amiral[6]. Le Prince d'Orange se servit de son nom et de son crédit: du reste il semble devoir être rangé parmi ces hommes que les révolutions mettent en évidence, parceque leur position les grandit malgré leur médiocrité.

Son frère, Florent de Montmorency, Baron de Montigny, étoit plus habile que lui; zélé pour la religion

---

[1] L'orgueil s'allie aisément à des manières populaires. « Innata »comitas innoxiaque nobilitati popularitas: » *Strada*, I. 40.

[2] Delà beaucoup de jalousie et de disputes entre lui et le Prince d'Orange: p. 177, 415.

[3] D'après Granvelle, un des plus sincères, des plus ouverts (« uno delos mas *claros*: » p. 129), des plus traitables, des plus accessibles à la raison: p. 152.

[4] Il déclare en 1564 « que ce n'estoit point à Granvelle que l'on »en vouloit, mais au Roy, qui administre très-mal le public et »mesmes ce de la Religion: » p. 247.

[5] Il hésite, il vacille (II. 43, 422); il étoit opposé à la persécution, ayant « tousjours soutenus que le chastoy et sang n'ont profité: » I. 374. Mais il n'étoit pas le même à Bruxelles et à Madrid: en Espagne il montre un grand désir de satisfaire à la volonté du Roi, spécialement quant au maintien de la Religion: p. 383.

[6] p. 104.

Romaine; mais pas disposé à obéir aveuglément au Souverain[1].

Antoine de Lalaing, Comte de Hoogstraten, leur beau-frère[2]; homme de grand mérite, distingué par son courage militaire et politique[3].

Jean de Glymes, Marquis de Berghes; fort populaire, ayant des talents et de la hardiesse, mais ingrat et intéressé[4].

Philippe de Croy, Duc d'Aerschot, Prince de Chimay. Le souvenir de ses ayeux, riches, puissants, comblés d'honneurs et de grâces par leurs Souverains, servoit de nourriture à son orgueil et de fondement à des prétentions démésurées[5]. Attaché au Roi et à la Religion de Rome[6], il avoit une ambition extrême, et sa fidélité à ses

[1] D'après le Seigneur de Chantonay, « un des plus dange»reux: » p. 426. Il fait brûler des Protestants : p. 130. On l'envoya deux fois en Espagne, afin de faire connoître les griefs; p. 137. Voyez la Lettre 220.

[2] Epoux d'Eléonore de Montmorency (Lettre 60 et T. III. 291).

[3] « Nullus ex proceribus Belgis de quo esset major spes: » *Languet, Epp. secr.* I. 77.

[4] Il dénigroit la Reine de Hongrie auprès du Roi, « usant de »remarcable ingratitude, ayant esté nourry de la dicte Dame, comme »elle eust peu faire de son propre fils. » p 39. Quand il fut envoyé en Espagne pour exposer au Roi les doléances du pays, le Comte de Brédérode écrit: « le Marquys est plus que souffyssant pour cest effect... M. »d'Egmont est bon syngneur, mès cestuy dict Marquys est aultre hom»me pour anffoncer jusques aus abymes les affaires: » II. 107. Voyez aussi ci après, p. 230, 239, 267, 332. « Magna ejus apud vulgus laus »existebat, gravitas in moribus, prudentia in consiliis, religionis »Catholicae verum studium, Regis observantia, patriae libertatis»que, quod ferebatur, summus amor: » *v. d. Haer, l. l.* p. 231.

[5] Guillaume de Croy, Seigneur de Chiévres, avoit été Gouverneur de Charles-Quint. [6] II. 423.

intérêts le rendoit parfois inconstant dans ses opinions et dans ses actes[1].

Le Comte de Berlaymont, distingué par ses talents, sa fermeté, son zèle pour les intérêts du Roi. Avec sa nombreuse famille il étoit un des plus fermes soutiens du pouvoir monarchique[2].

Puis le Comte d'Aremberg et le Comte de Megen; le Seigneur de Glajon[3]. Pierre Ernest, Comte de Mansfeldt; capitaine vieux et expérimenté, Gouverneur du Luxembourg; Allemand, mais depuis un grand nombre d'années demeurant dans les Pays-Bas; compagnon d'armes de Charles-Quint; brave et vaillant[4].

Parmi ces Seigneurs (dont aucun n'eût favorisé les Espagnols) quelques uns refusoient décidément d'entrer dans la voie des innovations. Le Comte de Berlaymont, sans être ami de Granvelle[5], résistoit à toutes les sollicitations des Seigneurs ligués. Il étoit en mauvaise grâce

---

[1] V. 459. *sqq*. VI. 142, *sq*. — La Duchesse, sa femme, étoit fille du Seigneur de Comines.

[2] « Regiarum partium cum quatuor paterni animi filiis studiosissimus: » *Strada*, I. 34. Granvelle le nomme entre ceux auxquels le Roi peut surtout se confier (ci-après, p. 129, *in f.*) écrivant plus tard qu'il « monstre tousjours zèle au service du maistre: » p. 272.

[3] « Supremus rei tormentariae magister: » *Strada*, I. 37. Le Roi peut compter sur lui: p. 129, *in f.*

[4] Né en 1517; vient en 1543 dans les Pays-Bas; Gouverneur de Namur en 1549; défend courageusement, mais en vain, la ville d'Yvoy en 1552: p. 4. — Il avoit été marié à Marguerite de Bréderode: il se remaria: p. 131.

[5] « Il avoit lessé de hanter Granvelle ung an devant les Seigneurs: » p. 373.

auprès d'eux[1]. On tâchoit de les réconcilier[2] ; mais lui, qui pénétroit leurs desseins, répondoit toujours « qu'il » tiendroit la ligue du maître, demandant s'il y pouvoit » estre meilleure ligue que celle qu'il portoit, monstrant » son ordre; qu'il tiendroit le parti du Roy et point d'aul- » tre[3]. » Aerschot suivoit cet exemple[4]; Mansfeldt, au contraire, se rangeoit du côté des mécontents[5]. Aremberg et Megen de même: ils reprochent amèrement à Montigny d'avoir fait mettre à mort des hérétiques[6]: toutefois Aremberg ne persista pas longtemps dans sa résistance[7]. Quant à Montigny, Hoogstraten, et Berghes, leur marche étoit plus franche et plus décidée. Toutefois les véritables chefs de l'opposition étoient le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont et de Hornes, espèce de

---

[1] p. 230. [2] p. 331.

[3] p. 372. Il accusoit les Etats de vouloir faire république: p. 267. « Les Etats de Brabant vouloient tout faire et tenir le Roy subject: » *l. l.*

[4] Il écrit à Granvelle: « l'on s'estrange fort de moy..., de quoy » me treuve fort satisfaict; .. povés disposer de ma personne et » biens: » (p. 347) et un des confidents du Cardinal lui fait savoir qu'« Aerschot demeure ferme comme un rocq. » p. 413.

[5] P. 131, p. 345. Le conseiller Hopperus écrit en 1576 au Roi: « j'ay veu par mes yeulx au Conseil d'Estat qu'il at esté ung » des premiers excitateurs de ces troubles » (V. p. 374); mais Mansfeldt changea bientôt d'opinion, ou du moins de conduite. II. 39. Son fils, le Comte Charles, aussi vaillant que son père, fut encore plus variable que lui: II p. 7, p. 192.

[6] p. 130.

[7] En 1564 on parloit déjà d'une ligue entre Granvelle, Berlaymont, Aerschot, *et Aremberg* : p. 267. « Berlaymont dit qu'Aremberg » est encore piz avec les Seigneurs que luy : » *l. l.*

triumvirat qui, comme d'ordinaire, se résumoit dans la direction et la suprématie d'un seul.

Ces trois Seigneurs étoient à la tête de la plus grande partie de la Noblesse[1]. Cependant il y avoit déjà plusieurs personnes dont les voeux et les espérances dépassoient de beaucoup les projets du Prince d'Orange et des siens.

Le Comte Henri de Bréderode, issu de la Maison des Comtes de Hollande, mais dont les sentiments répondoient mal à la noblesse de son origine. Il ne méritoit les éloges que l'esprit de parti lui a prodigués, ni par son caractère peu recommandable, ni par ses mœurs très-dissolues, ni par ses talents fort médiocres: les circonstances le portèrent en avant; sa prééminence apparente et passagère ne fut due qu'à son nom illustre et peut-être à cette étourderie qui l'emportoit au delà des limites que prescrivoit la raison. Ce jugement, bien que sévère, est pleinement justifié par les détails que l'histoire a transmis à son égard et surtout par les Lettres de notre Recueil. L'écriture même est caractéristique; souvent presqu'inlisible, tant les mots sont tracés avec négligence et désordre. Le style aussi retrace l'écrivain par le décousu des idées, par l'inconvenance des expressions, quelquefois telle que nous avons dû les omettre. Plusieurs passages respirent le vin et la débauche[2]; d'autres abondent en locutions triviales et

[1] Ils avoient « la moyenne Noblesse à leur cordelle: » p. 426.

[2] « J'ay beu à vostre santé: » p. 307. « J'espèr que après un »drunck il vous en ressouvyendrast: » p. 374. « Je m'an voye »boyre ung bon trect ce dyner à vous et à vostre frère Adolff: » p. 376. « Reguardé de ne boyre trop d'eau: » p. 397. « Je vous »prye me mander sy l'eau vous semble aussy bonne que le vin: » p. 397.

déplacées[1]. La violence et la forfanterie semblent lui avoir été habituelles[2]. Ses vues politiques n'avoient pas une haute portée: fougueux, irréfléchi, écervelé, il vouloit une rupture, sans en calculer les suites[3]; il amenoit les dangers, faute de les prévoir. Il compromettoit ses amis, en donnant l'éveil à ses antagonistes. Il mourut misérablement[4].

Le Conseiller Renard, natif de Bourgogne, créature des Granvelle, paya très-mal leurs bienfaits[5]. Son ambi-

[1] Parlant du retour présumé de Granvelle, il écrit: « l'on dict »icy pour certayn que le rouge est sur son retour et seroit desjà »aryvé à Namur, où Berllemont l'est allé recepvoyr; le dyable après »eus deux, seroyt ungne belle chasse: » p. 305. A l'égard des concessions de Madame de Parme: « La nécessyté faict la truye troter, et... »asseurés vous qu'elle nous brasse le chaudyau sans sucre. Je vous »prye d'y pansser meurement, que nous ne nous coupyons la gorge »de nostre mesme couteau.[4] » II. p. 255. — En parlant de ses ennemis, il leur souhaite d'être brûlés vifs et s'exprime ainsi: « Mon »Dieu, le beau feu que ce fust esté! je n'eusse eu peur d'aultre chose »que la fumée de ce feu né fust esté sy infectée de la distylatyon que »eu fayct ce frit de tant de meschantes carongnes d'ommes que ceux »quy fussyont esté espryns de la fumée, n'eussyont tous eu la peste: » II. 254.

[2] « Ceux d'Utrecht menassent me mestre à feu ma vylle et ma »méson; s'yl s'y jouent, je leur an ferey ung tell qu'il se pourront »chauffer pour tout l'yver: » p. 304. [3] p. 305, 308.

[4] T. III. p. 170. — Morillon l'appeloit l'antechrist: II. 254. M. de Montigny écrit: « J'ai toujours craint pour lui une mauvaise fin, »pour la vye qu'il menoit. » T. III. p. 61. — *Bilderdijk* dit: « dus »eindigde die fraaie Held dien men in later tijd zoo belachlijk... »vergood heeft: » *Hist. des Vad.* VI. 79. Et M. *de Gerlache* l'appelle »le Clodius du parti: vain léger, audacieux, expéditif, toujours pour »les moyens violens;... au dessous de sa position: » *Hist. du Roy. des Pays-Bas*, I, p. 60.

[5] Il avoit servi dans des missions diplomatiques: p. 126: ainsi

tion n'étant pas satisfaite, il voulut se venger de ses mécomptes en suscitant des embarras au Gouvernement[1]. Le Duc d'Albe écrit qu'il cause les troubles, qu'il en est le levain[2]. « Grand remueur de mesnage[3], » d'après l'Ambassadeur d'Espagne en Angleterre. Il s'entendoit parfaitement avec les Seigneurs de la ligue[4], et ne quitta les Pays-Bas que lorsqu'il y fut contraint par l'ordre du Roi[5].

Lazare de Schwendy, capitaine Allemand, servit avec distinction, sous Charles-Quint et Philippe II, et acquit une très-grande renommée par son habileté dans les guerres contre les Turcs[6]. En prudence et en expérience de l'art

---

«imbeu des affaires d'Angleterre: » p. 261. Du reste peu estimable: p. 205, 327.

[1] « Il avoit laissé de soy-mesme le Conseil d'Estat: » p. 261.

[2] « La levadura de todas estas alteraciones: » p. 177.

[3] p. 268.

[4] Morillon, au sujet des plaintes du Comte d'Egmont et d'autres, ajoute: « Ceci vient de l'escole de Renard, qui est souvent près des »Seigneurs: » p. 248. Granvelle parle aussi d'inventions renardesques: p. 246. D'après le Comte de Schwartzbourg, Renard étoit «bien fin pour eux: » p. 416.

[5] Granvelle écrit en 1564: « il est trop renard pour se laisser »attirer en Espagne: » p. 262. Mais il reçut un ordre positif: p. 310, *sq.*

[6] « Freyherr von Landsberg und berühmter Kaiserlicher Gene»ral... Er starb auf seine Güter in 1584, im 62en Jahre. Man hat »von ihm eine kleine Schrift *de bello contra Turcas gerendo*: 2.° Kriegs»discours von Bestellung eines gantzen Kriegswesens: 3.° von Regie»rung des H. Röm. Reichs und Freystellung der Religion: » *Jöcher, Gelehrten-Lexicon*, IV. 315. *De la Noue*, en écrivant ses observations sur la guerre contre les Turcs, commence ainsi: « il seroit »mieux séant à quelques excellens Capitaines, comme... L. Schwende »Allemand... de discourir des moyens pour réprimer la puissance »des Turcs: » *Discours*, p. 544.

militaire il n'avoit guères d'égal[1]. Le Prince d'Orange avoit en lui beaucoup de confiance[2]. Dans les Pays-Bas il fut lié avec ceux qui vouloient marcher en avant[3] ; mais son séjour auprès de l'Empereur Maximilien II, qui le prit à son service, semble avoir modifié sensiblement ses opinions[4]. Il étoit pour la Réforme; du moins la liberté de conscience lui paroissoit devoir être accordée[5]. Ses Lettres sont pour la plupart, très-intéressantes[6]; mais son amitié pour le Prince d'Orange ne fut pas toujours la même dans les revers et dans les succès[7].

Günther, Comte de Schwartzbourg[8], surnommé le Belliqueux, beau-frère du Prince d'Orange[9]. Il servit le Danemark contre la Suède; il étoit poussé aux combats par le désir de la gloire et par les ennuis du désoeuvre-

---

[1] C'est le jugement de *Languet*: « Prudentiâ et rei militaris peritiâ superat quotquot ego novi : » *ad Sydn.* p. 141. Et ailleurs: « Ejus viri juvat meminisse, tum propter ipsius virtutem et candorem..., tum quia video propemodum ea evenire quae mihi praedixerat, ex iisdem quidem causis, sed mutatis tantum personis: » *ad Camerar.* p. 20.

[2] Selon Granvelle, Schwendi lui avoit fait « grand domage: » IV. p. 36*.

[3] p. 282, *sq.* Il n'oublie pas de saluer les Seigneurs: p. 297. — Bollwiler écrit de lui au Cardinal: « on pouvoit bien apperceevoir qu'il tenoit pour vos malveillants des Payz d'Embas: » p. 283.

[4] p. 296, 313, 339.

[5] Toutefois les Protestants, dans leurs démêlés en Allemagne, n'avoient pas eu à se louer de lui: *v. Rommel*, *Philipp der Gr.*, III. 277, 306. *Pfister*, *Herzog Christoph*, p. 313.

[6] Surtout les Lettres 48, 92, 96, 98, 120.

[7] Voyez Tom. VII, p. 228 et 231.

[8] Né en 1529, mort en 1583.

[9] Ayant épousé le 18 nov. 1560 sa soeur Catherine de Nassau.

ment[1]. Il avoit de l'habileté et de la finesse[2]. Le ton de ses Lettres est léger[3]. Se souciant assez peu des disputes sur la Religion[4], il étoit enclin à favoriser l'opposition contre le Cardinal.

Le frère du Prince, le Comte Louis de Nassau, né en 1538[5], fit des études à Strasbourg et à Genève, vint de bonne heure dans les Pays-Bas, à la Cour et à l'armée; et prit part à la bataille de St. Quentin[6]. Ce jeune héros dont la valeur jeta un si vif éclat, qui fut l'âme de la Confédération des Nobles et le bras droit du Prince d'Orange dans la délivrance des Pays-Bas[7], s'étoit voué, de bonne

---

[1] On le croyoit même en état d'assister les Papistes en France: «Dicunt Rhingravium jam in Germaniam ablegandum ut... »curet adduci equitem a Schwartzburgensi: ajunt enim eum hoc »promisisse, quod miror:» *Lang*, *Ep. secr.* II. 219.

[2] Après une conversation fort intéressante entre lui et le Seigneur de Chantonay, celui-ci écrit à Granvelle: «Je cognoys bien »l'umeur du Conte, qui est fin et caut et cortesan: » p. 413.

[3] Voyez, par ex., la Lettre 31.

[4] Encore en 1575 le Comte Jean écrit au Prince d'Orange que le Comte de Schwartzbourg ne veut pas «die sache gründlich erfor»schen, lesen, und ausz Gottes wort judiciren:» V. p. 157.

[5] Le 10 janvier à Dillenbourg. — Il paroit avoir été petit de stature:» T. III. p. 320. « Ein Männlein: » ci-après, p. 165.

[6] p. 29.

[7] Par ex. T. II. p. XII, *sqq.* IV. p. XLVI—LV, et p. 399. — *V. Reyd*, qui l'avoit connu personnellement, le dépeint par quelques traits fort caractéristiques: « Hij was wel ter tale, minlijk in »het omgaan en om der menschen hart tot zich te trekken; voorts »nuchteren, van weinig slaap, altijd onverdroten om te arbeiden, »hetzij met zinnen of ligchaam, en bovenal Godvreezende. Hij zou »de vermaardste krijgsman van zijn tijd geworden zijn; want hij had »beide scherpzinnig verstand in aanslagen, en schier al te veel stout»heid in het vechten, en zonderling gezag om te gebieden. »

heure, au service de son frère[1]. Il lui étoit d'une grande utilité, par ses relations en France et en Allemagne[2]. Ses Lettres sont écrites d'un ton éveillé, gai, jovial[3]. Il ne semble pas s'être astreint à un genre de vie extrêmement sévère[4]; toutefois, en lisant sa correspondance, on s'apperçoit bientôt que l'exemple et les enseignements de ses parents, la pieuse tendresse de sa mère, et les fréquentes discussions sur les grandes vérités Evangéliques n'avoient pas été sans fruit pour son âme[5]; il avoit de la foi et du

---

[1] Comme étant le Chef de la Maison de Nassau: p. 47. Le Prince l'envoie vers le Duc de Saxe (p. 93.) et auroit bien voulu en faire son Lieutenant en Bourgogne: p. 131. Il tâcha de lui faire donner la charge importante de Capitaine-Général de la Westphalie (p. 181.) et mit en train un projet de mariage: p. 145.

[2] Il étoit bien informé des affaires de France (p. 354); beaucoup de Princes Allemands lui vouloient du bien. Tantôt le Landgrave de Hesse le vouloit pour compagnon de voyage en Suède (p. 151, 154, 165), tantôt Schwendi le désiroit pour compagnon d'armes en Hongrie: II. 77. Il se met «en malaise et fâcherie» pour le Prince, en garantissant une dette: p. 185.

[3] Après un service que le Prince lui avoit rendu, il écrit: «ne »vous sçauroys asses remercier tant que viveray, et cercheray tout »le moyen de le déservir avecques ma peau: » p. 146.

[4] Bréderode prend avec lui un ton fort léger. Voyez, par ex., le commencement des Lettres 94 et 96, et la plaisanterie p. 397.

[5] Il travaille tous les jours, excepté le dimanche, p. 150. Il prie Dieu ardemment: *l. l.* Il est zélé pour la Réforme. Il craint qu'on ne force son frère Henri à des cérémonies superstitieuses: «nolumus eum, hac in aetatis juditiique sui imbecillitate, ullis contra »conscientiam praeceptis teneri: » p. 205. Voyez aussi p. 234, 398, 403. Même en 1566 il n'étoit pas encore Calviniste: «der Calvinis»mus reisset an aller örten mit gewalt ein, weisz in der wahrheit nicht »wie man inen wehren mag: » II. p. 215. «Der Calvinismus, ausz

lèze; son exemple et ses exhortations ont été bénies pour plusieurs et pour le Prince d'Orange en particulier.

Le Gouvernement des Pays-Bas étoit confié à Marguerite, Duchesse de Parme, fille naturelle de Charles Quint, née à Gand, en 1522; fort habile, très-attachée au Papisme[1]. S'il y eut une époque à laquelle, intimidée par les dangers et les menaces, ou gagnée par les flatteries et les promesses, elle laissa presque flotter les rênes au gré de l'opposition, elle reprit bientôt courage, et sut, en 1566, parfaitement profiter des fautes et des excès de ses antagonistes. A son départ elle fut généralement regrettée; surtout quand l'administration sanglante de son successeur eut mis les Pays-Bas au régime de la potence et du feu. Granvelle, qui avoit à se plaindre d'elle, faisoit en 1578 son éloge et désiroit son retour[2]; mais l'honneur de réconcilier une partie des Pays-Bas avec le Roi étoit réservé au fameux Alexandre de Parme, son fils[3].

»mangell gueter Lehrer, reiszt an vielen örten ein:» p. 307. De même p. 403.

[1] Elle avoit eu Loyola pour confesseur: *Strada*, I. 51.

[2] « S'il est en pouvoir humain, elle eust mieux achevé l'oeuvre »que personne aultre: » VI. p. 342. D'après l'opinion du Conseiller d'Assonleville « elle fut venue merveilleusement bien à propos »pour diriger et perduire à la fin ceste besogne. Elle est Princesse »d'auctorité, prudence et expérience, studieuse de la raison, aucto»rité du Roy, et du bien du pays. » *l. l.* p. 373. Elle ne savoit pas toujours dissimuler: Viglius parle des « mines qu'elle monstroit. » I. p. 269. Et Louis de Nassau, racontant la manière dont elle avoit reçu une députation des Nobles Confédérés, écrit: « elle s'est mise en »une telle colère contre nous qu'elle a pensé crever: » II. 178.

[3] Alexandre vint en 1566 dans les Pays-Bas. Le Seigneur de

Dans un poste aussi difficile Marguerite avoit besoin de conseils. Probablement le Roi comptoit le plus sur les talents et le dévouement d'Antoine de Perrenot, Evêque d'Arras, ensuite Cardinal de Granvelle, né à Besançon en 1517, et fils de Nicolas de Perrenot, qui fut Chancelier sous Charles-Quint et l'un des hommes les plus remarquables de cette époque[1].

Personne n'a contesté les talents de Granvelle et son étonnante habileté; au dire de tous, il étoit actif, infatigable, clairvoyant dans les desseins des autres, persévérant dans ses voies, fécond en moyens[2].

Mais on le haïssoit, et cette haine datoit de loin. Les Princes d'Allemagne imputoient à son père et à lui les mesures les plus odieuses de Charles-Quint; les empiétements sur la Constitution Germanique, les violences con-

Chantonay écrit: « certes jusques à maintenant *nihil est in homine;* »je ne sçay que ce sera avec le temps: » p. 394.

[1] Charles-Quint écrivoit, en 1545, à Philippe II: «Je suis assuré »que personne n'entend mieux les affaires de mes Etats que Gran»velle, particulièrement celles qui concernent l'Allemagne, la Flan»dre et les deux Bourgognes, et les négociations à faire avec les »Rois de France et d'Angleterre: il m'y a servi et il m'y sert encore »actuellement avec utilité... Je sais qu'il n'a rien oublié pour for»mer son fils l'Evêque d'Arras et je compte que les soins qu'il a »a pris de ce jeune homme répondront à son attente: » *Mém. de Granv.* I. 179. Et, lors de son décès: « mon fils, je suis extrême»ment touché de la mort de Granvelle; car nous avons perdu, vous »et moi, un bon lit de repos: » *l. l.* 180.

[2] Le Prince d'Orange écrit: « wir haben mit einem schlawen und »listigen vogell zu thun: » p. 259. Schwendy parloit de lui fort honorablement; et disoit qu'il devoit « aller à Rome, pour y deve»nir Pape: » p. 283. Voyez les sages conseils à Viglius: p. 272, 323, *sq.* En général ses Lettres sont parfaitement écrites.

tre les Protestants, la détention du Landgrave de Hesse et de l'Electeur de Saxe[1]. Cette haine redoubla de violence dans les Pays-Bas. On détestoit en lui un étranger, un ami des Espagnols, un ennemi des libertés publiques, un conseiller astucieux et perfide, auteur de tous les griefs[2], tâchant de garder des troupes Espagnoles dans le pays, désirant faire augmenter le nombre des Evêques, poussant à la violence, perdant les Seigneurs dans l'esprit du Roi, homme faux, vindicatif, n'ayant pour but que son intérêt personnel. — Examinons le fondement de ces griefs.

Un étranger? — Mais, né à Besançon et par conséquent dans le Cercle de Bourgogne, Granvelle observoit avec rai» son: « le Comte de Mansfelt se peult dire estrangier, lar» gement plus que moy, qui suis, moy et les miens, vassal » et subject de sa M.[3]

Un ami des Espagnols? Mais il les juge sévèrement[4]; il attribue à leurs excès tous les malheurs qui affligèrent les

---

[1] Le Landgrave Guillaume écrit: «Es mag sich die Kön. M. zu »Hispanien wol fürsehen dasz der Cardinal derselben in iren erblän»denn nicht ein spiell anrichte, wie er Keyser *Carolo* vor zeitten im »Reich einen lermen angerichtet hat:» p. 170.

[2] p. 163.

[3] p. 239. Et le Prince d'Orange, étoit-il moins étranger que Granvelle? Voyez *l. l.* — Le Landgrave Guillaume de Hesse écrit qu'en remplacement du Prince et d'Egmont, le Roi enverra « andere »ausz Hispanien, doch Niederländer, nemblich den Cardinal von »Grandvel und den Herzogh von Arschott: » Lettre 123.

[4] « La nation Castillane procure de partout usurper le tout et »comporte mal que aultres que eulx soyent employés aux charges, »oyres que souvent ils ne donnent pas fort bon compte de celles aux»quelles l'on les employe: » p. 72.

Pays-Bas[1]; il se justifie, sur ce point par, plusieurs faits, d'où il résulte qu'au commencement du règne de Philippe II il écarta les troupes Espagnoles[2], que jamais il ne favorisa ceux de cette nation[3]; qu'il hâta en 1560 le départ des soldats[4], que lorsqu'il étoit question de la venue du Roi, il l'engagea à mener avec lui peu d'Espagnols[5].

Ennemi des libertés publiques? — Mais il ne vouloit pas la violation des privilèges et des libertés[6]: même dans un

[1] T. VI. p. LXXX. En 1579 « il ne se mesle des affaires d'Espagne, pour éviter l'envie et la jalousie de ceulx d'icy: » VII. p. 90. « On fait entendre aux villes... et à plusieurs de la Noblesse »aussy, que je tasche de les soubmettre aux Espaignols, qu'est faulx, »et n'y pensay oncques, ny eusse choisy ma retraicte par delà, sy je »pensoys que cela eust dû advenir: » I. p. 237.

[2] « Lorsqu'on voulut faire entretenir aux Pays-d'Embas un terce »de douze mil Espagnols..., je dis que l'on feroit bien d'en parler »avec feu sa M. Impériale, qui connoissoit les pays, que je suis »asseuré l'eut rabrouhé et rejetté: » p. 75. « J'en heus lors le maul»vays grey, de quy depuis a cogneu que j'avoy raison de soustenir le »contraire, et vélà comme je veulx leur soubmettre les pays: » p. 238.

[3] «Pour ce qu'ils dient que je les veulx soubmettre aux Espagnols, »je vouldroys qu'ils me dissent quy j'ay avancé en charge du pays de »la dite nation; il ne s'en trouvera ung seul.» p 239.

[4] «Qui trouva les expédients pour donner la commodité pour »les embarquer, quy fit les lettres pour y persuader le Roy? mais »cela s'oblye:» p 238.

[5] p. 170. Il écrit au Roi: «puisque vous êtes le Seigneur de tous, »il est bon que vous agissiez de manière à faire connoître que vous »les considérez comme vos enfants, et que vous ne tenez pas les Es»pagnols seuls pour légitimes:» p. 153.

[6] En 1564 il écrit: «il n'y a quy que ce soit des Seigneurs, quy »plus hardiement et résoluement que moy voulust employer sa per»sonne et sa vie pour le sousténement de la liberté et privilèges du »pays.» p. 238.

écrit où il semble déposer sa pensée intime, il justifie le zèle des habitants des Pays-Bas pour la conservation de leurs droits[1].

L'augmentation des Evêques fut décidée par le Roi à son insu[2].

Loin de conseiller des mesures violentes, il engagea constamment à revenir aux voies de modération et de douceur[3].

Au reproche d'avoir desservi les Seigneurs auprès du Roi, d'avoir dénaturé leurs intentions et leurs actes, il oppose la dénégation la plus explicite[4], et nous avons la preuve en main que ce témoignage est conforme à la vérité[5]. —

[1] «C'est un point que les Castillans, en leur pays, et aultres d'Es»pagne ont aultant pour recommandé, quoy qu'ils disent de leur »affection envers leur maistre, que ceulx des Pays-d'Embas dé »leur,... témoin ce que tous les jours l'on voit aux Royaumes »d'Aragon, de Valence, Catalongne, et le mesme au Royaume de »Naples, ny partant sont tenus les Siciliens pour rebelles, ni se doibt »pour ce le Prince irriter contre eux.» p. 77. [2] p. 56 et 76.

[3] «Il fault du mol avecque le dur et retirer aucuns des moings »coulpables, et des coulpables ceux qui se voudroient réduire»: IV. p. 35*. «J'ay tousjours escript .. pour procurer que le tout se peult »tost et paisiblement accomoder, et ne m'en repentz: »T. VI. p. 411.

[4] Il en appelle au Roi: «V. M. sait mieux que personne si je cèle »le bien qu'ils peuvent faire: » p. 128. «Sa M. peut le dire en toute »vérité et sa M. le sait: » p. 169. «On donne à entendre mille »choses qui ne sont jamais entrées dans mon esprit; par ex. que le »Prince d'Orange auroit commis un crime de lèse-Majesté. » p. 203. Aussi Chantonay répondoit-il au Comte de Schwartzbourg; «pour ce »qu'il disoit que Granvelle avoit escript beaucoup de plainctes con»tre le Prince, que c'estoient abus, et mesmes quant à la Religion; »car je sçavoye» ajoute-t-il, «que en ce cas mesme, avec occasion, »il avoit faict bon tesmoingnage de luy par escript: » p. 415.

[5] En 1560, le mariage du Prince avec une Luthérienne étant

Profond politique, il avoit de la réserve, il ne dévoiloit pas les secrets du Souverain, il n'épanchoit pas ses craintes, ses espérances, ses projets dans le sein de ses antagonistes; toutefois il n'y a guères de motif pour l'accuser, du moins quant aux Pays-Bas, de fausseté et de perfidie. Loin d'être un courtisan empressé, adulateur, et servile, il exhortoit la Duchesse de Parme avec beaucoup de liberté[1], et ne craignoit pas de dire souvent et, sans détours, de dures vérités au Roi lui-même[2].

---

probable, Granvelle écrit au Roi: « Jamais je n'ai vu chose qui m'ait »donné soupçon contre lui; au contraire. » p. 52 « En ce qui con»cerne la religion tous ceux du Conseil s'évertuent, et certes, avant »tous, le Prince d'Orange et le Comte d'Egmont ont montré, en tout »ce qui jusqu'à présent a pu se connoître, une très-bonne volonté: » p. 53. « Il montre en toutes choses un très-grand désir de servir v. »M.: » p. 65. En 1561, quand le mariage fut décidé: « j'espère »encore, vû la bonté et la vertu du Prince, que tout ceci ne suffira »point pour le détourner de la vraie religion: » p. 70. « Même en 1562: « du Prince on ne sauroit dire qu'il soit gâté quant à la reli»gion, et je n'ai rien oui sur quoi je pourrois fonder cette opinion: » p. 131. Il se plaint seulement de ce qu'il n'enseigne pas à son épouse la vraie doctrine. *L. l.*

[1] « Je ne veulx délaisser de supplier v. Alt. qu'elle tienne tous»jours regard à l'auctorité du maistre, et joinctement à la sienne, et »de ceulx qui luy succéderont après en la charge; à la religion, que »tous les jours vad de pis en pis;... et aussi que la justice soit auctori»sée, libre et esgale, comme il convient; puisque sans ce les Royaul»mes et Estatz ne se peuvent longuement.... soubstenir: » p. 312. Voyez aussi p. 257, *in f.* et *sq.*

[2] Rappelant ses conseils pacifiques à l'égard des Pays-Bas, il écrit: « J'en ay tousjours escript à sa M. propre et à ses ministres, »quoy qu'en puisse advenir, franchement et rondement, pour la »vérité et pour son service: » VI. p. 411. « L'on pensoit que avec »une grande crainte de tant de morts, forces et violences, que tout

On auroit tort de lui attribuer un caractère vindicatif. Au contraire, il juge et traite ses adversaires les plus violents avec une modération peu commune[1]; il étoit fort disposé à pardonner les injures[2]; il savoit rendre le bien pour le mal[3].

»se pouvoit faire; que je contredis... usant en ce de ma rondeur et »sincérité accoustumée: » p. 75. Voyez VII. p. 568.

[1] Il est fort réservé dans ses soupçons: ainsi, par ex., au moment même où les Seigneurs l'ont enfin forcé à quitter le pays, il dit, en parlant de ceux qui voudroient amener un bouleversement: « ils ont »leurs fins et desseins peult-estre bien différent de ce que les Sei»gneurs entendent; car je veux croyre d'eulx qu'ils ne les pourteroient »en ce, comme ils font, car ce seroit contre leur debvoir: » p. 237. «J'ay tousjours dict que je tenoye pour certain qu'en la Ligue »qu'ont faict ces Seigneurs des Pays-Bas, il n'y a point de mal pour »le présent, ny chose contre sa M.: » *l. l.*

[2] Granvelle écrit à Viglius: « Ma théologie ne dict pas que l'on »doibve souffrir de sorte que par souffrir vous donniez moyen à vos »ennemys de vous pis faire: » mais du reste « je sçay fort bien *quod* »*Domino vindicta* et je pense jusques à ores vous avoir donné assés »à cognoistre que je l'entends ainsy, et Dieu m'est tesmoing que je »pardonne, pour Son service et Luy obéyr, fort vouluntiers tout le »passé: » p. 287 et 288. Et à M. de Chantonay, son frère: «Je n'ay vouleu en façon quelquonque imputer à nul des Seigneurs ces »termes et démonstrations de resentement dont ils ont usé en mon »endroict...; et vous avés assez congneu que je me suis tousjours »tenu en ces termes, disant à tous ceulx qui m'en ont parlé, que, »quoyque les Seigneurs fussent abusez,... si ne laisseroy-je pourtant »de tousjours leur porter respect, et de leur faire plaisir et service, »voulsissent ou non, en tout ce en quoi j'en pourroye avoir le »moyen: » p. 423. — A son départ, il avoit intention de rendre visite à Orange et Egmont: p. 417.

[3] La Correspondance en offre un exemple frappant. En 1563, environ trois mois avant son départ, à l'époque où les Seigneurs, et le Prince d'Orange surtout, l'avoient offensé de bien des maniè-

Il ne se distinguoit, ni par la ferveur de sa pieté, ni par la régularité de sa conduite. Il aimoit le luxe, la magnificence; l'orgueil de la vie[1]. Il n'avoit pas renoncé aux convoitises mondaines, pour vivre dans le présent siècle sobrement[2].

Quels que puissent avoir été ses défauts et ses travers, il servoit le Roi avec zèle et fidélité. Il croyoit devoir s'opposer aux entreprises de la Noblesse[3].

---

res et lui rendoient le séjour dans les Pays-Bas presqu'insupportable, Granvelle intercédoit à Rome en sa faveur. Le Prince étoit menacé de perdre sa Principauté par le courroux du Pape: alors (c'est ainsi que Granvelle raconte sa démarche dans une lettre confidentielle) « je dépeschay moy-mesmes à l'Ambassadeur et advertyz »Madame de Parme, afin que avec la première occasion elle fit le »semblable, et toust après en escripvis aussi au Roy mon maistre, »l'exhortant à faire de son coustel que il fit les offices requis pour »empescher ce desseing: » p. 423. Trait de générosité d'autant plus remarquable qu'il demeura secret: « Je n'en fiz oncques semblant au »Prince ny aux siens; mais bien m'en pourroyent donner tesmoig- »nages leur Majesté et Altèze et l'Ambassadeur: » *l. l.*

[1] Delà ses besoins pécuniaires et ses sollicitations indiscrètes. Charles Quint lui écrit en 1552: « A ce que dites que *n'avés merced »ni ayuda de costa*, c'est bien *merced et ayuda de costa*, quand on a »bons bénéfices, et pensions, et traitements, dont on se peut bien »entretenir: » *de Gerlache*, *l. l.* I. p. 47.

[2] De Besançon, il écrit à ses amis: « je fayz icy bonne et joyeuse »chière: » p. 428. « Il fault procurer de tirer profit de ce en quoy »les adversaires procurent faire dommage; vélà ma philosophie, et »procurer avec tout cela de vivre le plus joyeusement que l'on peult, »et se rire du monde, des appassionnez, et de ce qu'ilz dient sans »fondement: » p. 240.

[3] Il ne vouloit pas voir « extendre la Joyeuse-Entrée contre »raison, au préjudice de l'auctorité du maistre, pour corrompre et »perdre la justice, et consentir à ce que Brabant et, soubs Brabant,

Il redoutoit fort la réunion des Etats-Généraux, qu'il considéroit comme une anomalie dans la constitution du pays[1]. Il vouloit le maintien de l'autorité royale et de la religion Romaine; et, pour leur défense, il faisoit preuve de courage, de fermeté, et de dévouement[2].

Ses ennemis eux-mêmes lui rendirent témoignage après son départ[3]; l'administration des affaires s'en ressentit.

»les aultres pays soient tirannisés... J'aymeroys mieulx que mon »Prince me tirannisa ung petist que non que, se perdant son aucto»rité, plusieurs nous tyrannisassent et le Pays, que seroit bien avoir »perdu les privilèges et la liberté: » p. 237.

[1] Il supplie la Duchesse de Parme de n'y point consentir: «si se »fera à l'auctorité de sa M. une playe sans remède et dont v. Alt. »aura, tant qu'elle sera au gouvernement, resentement, et, plus de tren»te ans après, ceux qui auront le gouvernement après elle: » I. p. 246; voyez aussi V. p. 32. — Il s'opposoit à la suprématie du Conseil d'Etat. Hopperus raconte que, dans une conversation avec Egmont, celui-ci ayant dit: «de bono Reipublicae tantum agi; eamque in unius »manu esse non debere; hoc se non posse perpeti: » lui Hopperus avoit répondu: «quantum ego videam, non videri mihi Cardinalem »hoc agere ut solus imperet, sed potius ut omnes, ad quos ea res »pertinet, in suam quisque partem vocentur: » *Epistt. Hopp. ad Viglium* p. 55.

[2] Après avoir dit qu'il ne désire nullement rentrer dans les Pays-Bas, il ajoute: «sy le Roy commande, ores que ce fust pour entrer »en ung feug, je y obéiray, quoy qu'en doibve advenir, ...et est »la teste dure assez, quand je veulx entreprendre quelque chose, et »puis souffrir avec patience et pourter la peyne quand je m'y déter»mine, et suis nourry en ces agitations et traverses, *nec animum de»spondeo* »: p. 311.

[3] Le Prince d'Orange disoit que c'étoit un Seigneur de beaucoup de mérite: p. 299. Le Comte d'Egmont croyoit «qu'il y auroit bien »moyen de le rejoindre avec Granvelle »: p. 289. «Le Prince se »radoucit envers Granvelle » (p. 327) et en Espagne Egmont «parle

Il fut bientôt question de son retour[1] ; plusieurs de ceux qui avoient contribué à le faire partir, eussent été charmés de le revoir. Le principal grief de ses antagonistes étoit qu'il avoit l'œil trop ouvert sur leurs desseins[2].

»fort honorablement du Cardinal et ne souffroit que l'on en parlast »aultrement : » p. 415.

[1] p. 413. — Il est à remarquer que Schetz, d'abord un des antagonistes les plus violents du Cardinal, lui écrivoit en oct. 1565 : « en »matière de finances les affaires sont au mesme estat que v. S. les a »laissé, ou, s'il y a changement, c'est empirant : » p. 424. — Granvelle étoit extrêmement laborieux : p. 416.

[2] Viglius lui écrit : « Nostre Seigneur a doué v. S. de magnanimi»té et prudence pour andurer l'iniquité des malvueillans et pourveoir »à leurs machinations, et, facent-ilz ce qu'ilz veulent, si ne sçauront»ilz oster dé coeurs des gens de bien l'opinion qu'ilz ont de voz vertuz »et mérites pour l'avancement du service de la République : » p. 269. Et Granvelle déclare : « Je n'ay jamais prétendu chose, quelle qu'elle »soit, à l'encontre des Seigneurs au respect de mon particulier, »mais seullement que le maître fût servy et l'estat publique conservé »avec seurté et tranquillité, mais l'on n'a pas bien pris que j'aye voulu »soubstenir l'autorité du maître, pour ce que l'on vouldroyt lui don»ner la loy et reigle, et non la recepvoir de luy : » p. 251.

Les fausses accusations contre Granvelle ont été accréditées, non seulement par nos historiens, mais encore par d'autres et spécialement par *Strada*. L'auteur des *Mémoires de Granvelle* (Paris, 1753), du reste son plagiaire constant, lui reproche d'avoir « deshonoré le car»dinal, n'ayant d'autre engagement que d'exalter le Duc de Parme : » II 132. *Strada* a donné lieu à ce soupçon. Il impute à Granvelle le séjour des Espagnols (« Non differendam navigationem conficiebant »omnes, praeter unum Granvellanum, qui ... ad extremum ... et »quidem, ut videri voluit, haud gravate consensit : » I. 105, *sq.*) bien à tort sans doute : voyez p. 185*. Puis la non-réussite du mariage du Prince d'Orange avec une fille de la Duchesse de Lorraine (I. 87) ; tandis qu'il avoit conseillé cette union. *Strada* rapporte que le Duc

Nous publions trois lettres[1] intéressantes du Seigneur de Chantonay[2], frère de Granvelle. Il étoit assez bien avec les Seigneurs[3], qui le trouvoient franc, ouvert, et libre, moyennant que son frère ne le gâta[4]. Impatient, frondeur, mettant de l'impétuosité dans ses discours et dans ses démarches, il n'aimoit pas les Espagnols[5], il avoit coutume de se plaindre assez vivement du Roi[6] : de là des sympathies. Mais d'un autre côté il n'abandonnoit pas son frère[7] et il étoit extrêmement zélé pour la religion

---

d'Albe avoit, à la prière du cardinal, conseillé au Roi de l'appeler en Espagne (citant une lettre d'Armenteros écrite en Octobre 1563); tandis que le Duc donnoit, le 20 du même mois, un conseil diamétralement opposé: ci-après, p. 176. Il nomme celui ci, un ancien ami de Granvelle (p. 163), tandis, qu'au sû de tous, cette amitié ne fut jamais intime. Il explique les fautes commises en 1564 et 1565 par la mauvaise volonté des cardinalistes (« cardinalitii haec segnius curabant, vel Margaritae nonnihil offensi, vel ut absentiam cardinalis »ostentarent simulque desiderium hominis elicerent:» I. 155); tandis qu'il est évident que leur influence étoit nulle. Enfin il dit: « Belgae ex uno Granvellano Hispanorum omnium simultates experti »sunt:» I. 82); tandis que Granvelle ne fut, ni ennemi des Belges, ni ami des Espagnols.

1 L. 110*, 114*, 117*. 2 p. 104. 3 p. 392. 4 p. 417.

5 « Au lieu que les Espagnolz accroissent leurs bien au service du »Roi, je n'y veulx pas fondre le mien » p. 425.

6 Aussi conseilloit-il à son frère de ne pas se rendre victime de son zèle: « n'estant chief des affaires, je ne me voudroye mes»ler de tenir la main à ce que les autres fissent ce qu'ilz doibvent:» p. 393.

7 Il écrit au Cardinal avoir dit au Comte de Schwartzbourg « qu'il pouvoit estre bien asseuré que, si j'eusse sceu vous faire dé»plaisir, ny je ne fusse entré en la maison des Seigneurs, ny les »eusse receu en la mienne, pour le moins de si bon cueur:» p. 417.

Romaine[1] : de là des soupçons et des dissentiments[2].

Viglius ab Aytta, Président du Conseil Privé, joignoit à une grande érudition et à une prudence consommée beaucoup de fermeté dans le caractère. Il étoit entièrement dans les principes et dans les idées de Granvelle[3]. Avancé en âge, incapable d'opposer aux Grands une résistance efficace, découragé surtout par la connivence de la Gouvernante, qui voyoit de fort mauvais œil les amis du Cardinal, Viglius aspiroit à quitter les affaires[4], mais Granvelle l'animoit toujours et fortement à rester[5]. Aussi se laissa-t'il persuader[6]; et, malgré une santé délabrée[7], il

---

[1] «Véritablement,» écrit le Cardinal, «le plus long séjour de »M. de Chantonnay en France n'estoit plus convenable selon la hayne »qu'avoient conceu contre luy les Huguenotz qu'estoient retournez »en crédit, et la Royne-mère pour leur respect:» p. 252.

[2] Sur M. de Champagny, autre frère de Granvelle, voyez T. V. p. 487.

[3] «Fort opposé à la réunion des Etats-Généraux: p. 269. Plus tard il crut qu'il falloit y souscrire, pour ne ne pas y être plus ouvertement contraint: II. p. 239. De même, quoiqu'il eut en horreur jusqu'à la liberté de conscience dans les maisons particulières (II. p. 145; III. 36), il sentoit la nécessité de modérer l'inquisition et les placards: II. p. 39.

[4] p. 329. *in f.* «Je vouldrois bien, pour toutes mes peines de »l'âge passé, avoir quelque peu de temps pour compter avec nostre »Seigneur mon escot, avant que je desloge de ceste vie:» p. 291.

[5] *l. l.*

[6] «*Non animus est abrumpere*, ains chercer tous moyens de l'obtenir avec le bon gré du maistre:» p. 292. «Certes je ne suis de »si bas cueur que je ne voulsisse jusques au bout assister la républi»que et religion:» p. 319.

[7] Une apoplexie le mit pour quelque temps hors d'état de prendre

vécut assez longtemps pour montrer sous le Duc d'Albe une constance admirable à repousser ses mesures oppressives et illégitimes.

Il nous reste à parler du Prince d'Orange.

Fils aîné du Comte Guillaume, il naquit à Dillenbourg, le 25 avril 1533.

On sait peu de chose de son enfance. Son éducation fut soignée[1] et surtout très-religieuse. Son père savoit que craindre Dieu et garder Ses commandements est le tout de l'homme; sa pieuse mère l'aura élevé dans la crainte du Seigneur[2].

Il devint un personnage important par les dispositions testamentaires du Prince René. Ces dispositions n'avoient rien que de fort naturel. Le jeune Comte de Nassau, proche parent du testateur, alloit être un jour le chef de la Famille, et Charles Quint devoit souhaiter ne pas voir s'éteindre dans les Pays-Bas une Maison à laquelle sa Dynastie, et lui en particulier, avoit eu, durant une longue suite d'années, de grandes obligations.

A l'âge de onze ans Guillaume se trouvoit avoir une existence des plus brillantes. Héritier de la succession de Châlons et de celle de Bréda, il étoit le réprésentant de ces Princes d'Orange, qui avoient illustré l'Italie par leurs faits glorieux; le réprésentant de ces Comtes de Nassau,

---

part aux affaires : p. 340. En 1566 il rentra en crédit auprès de la Gouvernante, au moins jusqu'à un certain degré : II. p. 279.

[1] Il vivoit «sous la puissance de ses maîtres et gouverneurs:» *Apologie*, chez *Dumont*, V. I. p. 392ª.

[2] «Dès le berceau j'avois été nourri dans la religion:» *Apol.*, *l. l.*

soutiens de la Bourgogne et de l'Autriche, respectés depuis un siècle, par leur richesse, leurs dignités et leurs talents.

Les Pays-Bas revendiquoient à juste titre le rejeton de cette noble race. S'il étoit né ailleurs, là néanmoins devoit être la patrie de son choix; son éducation devoit y être achevée. Aussi vint-il à Bruxelles peu de semaines après la mort du Prince René[1].

On en a fait un reproche à ses parents; on est allé jusqu'à prétendre que, pour des intérêts terrestres, ils avoient fait changer de religion à leur fils.

Ce reproche provient d'une fausse supposition. On a confondu les époques.

La scission des Protestants d'avec Rome n'étoit pas consommée. Ils admettoient encore qu'une réconciliation étoit possible; d'autre part on vouloit une réforme des abus; on ne se refusoit point à examiner de commun accord dans des Conciles la valeur réelle des doctrines accréditées[2].

Les Protestants ne désespéroient pas de Charles-Quint. Malgré la sévérité des Placards dans ses Etats héréditaires, l'Empereur sembloit par fois, dans ses relations avec les Princes d'Allemagne, s'adoucir envers les Luthériens. L'inimitié du Pape[3] devoit lui faire rechercher leur

---

[1] «Sexto Septembris die:» *Pont. Heuterus.*

[2] «Nicht sogleich stellten sich die Meinungen fest und noch lange liesz sich eine Vergleichung der streitigen Lehren hoffen; — erst um »das Jahr 1552 waren alle Versuche hierzu vollständig gescheitert:» *Ranke*, *F. u. V.* II. p. 235.

[3] Sous Clément VII (1523—1534), jaloux des libertés de l'Italie, Rome avoit été saccagée par les troupes Impériales: Paul III, de la

appui[1]; il faisoit des tentatives pour opérer un rapprochement de doctrines; ses espérances, loin de paroître chimériques, avoient été presque réalisées dans les Conférences de Ratisbonne, en 1541[2].

L'on ne craignoit pas de proposer à Charles-Quint des résolutions très énergiques à l'égard du Pape[3]. Remarquons aussi que, même en 1548, après que l'Empereur eut remporté sur eux un triomphe complet, il se garde de montrer un dévouement servile aux intérêts de la Cour de Rome. On n'a qu'à se rappeler *l'Interim* qui ne satisfit guères aux prétentions des Papistes[4].

Maison Farnèse (1534—1549), penchoit constamment vers la France: Paul IV, Caraffa, (1549—1555) suivit la même politique.

[1] « Der Kaiser konnte nicht beabsichtigen die Protestanten dem »Papst so geradehin aufs neue zu unterwerfen; er bediente sich viel»mehr ihrer Bewegung um diesen damit in Schach zu halten: » *Ranke*, *F. u. V.* II. p. 120.

[2] Mélanchthon avoue: « adsentiuntur justificari homines fide et »quidem in eam sententiam ut nos docemus: » *Ranke*, *F u. V.* II. 161. Bucer dit, que dans les articles sur lesquels l'on est tombé d'accord, tout est compris « was dazu gehöre um vor Gott und in »der Gemeinde gottselig, gerecht, und heilig zu leben: » *l. l.* La chose échoua, moins par l'opposition de Luther que par celle des Catholiques zélés, ennemis de l'Empereur et de sa politique. « In »Rom, Frankreich, und Deutschland erhob sich unter den Feinden »Carls V, unter den, sey es im Wahrheit oder zum Schein, eifrig»sten Catholiken, eine scharfe Opposition wider das vermittelnde »Vorhaben desselben: » *l. l.* p. 167.

[3] Par ex. le Landgrave de Hesse écrit en 1540 à l'Archevêque de Lund: « der Pabst musz reformirt werdenn....; wollen die Wel»schen inen für ein Gott anbeten, mugen sie thun; wir konnens »aber nit loben: » v. *Rommel*, *Phil. d. Gr.* III. p. 88. Et ci-dessus, p. 145.

[4] Le mariage des prêtres et la Communion sous les deux espèces

Précisément en 1544, c'est-à-dire, à l'époque où le jeune Guillaume quitta ses parents, l'Empereur montroit de fort bonnes intentions[1]. En effet il avoit des motifs pour désirer la paix de l'Allemagne; il refusoit de prêter l'oreille aux exhortations du fanatisme[2].

Enfin la confirmation même du Testament de René, malgré ceux qui ne vouloient pas laisser succéder le fils d'un hérétique[3], étoit une preuve de modération.

Le départ du jeune Prince n'entraînoit nullement une abjuration de sa foi[4]. Des parents Chrétiens pouvoient consentir à un éloignement que les circonstances rendoient naturel et inévitable; puis ils virent avec plaisir sans doute que leur fils alloit être élevé à la Cour de la Reine Marie, veuve du Roi de Hongrie et Gouvernante des

y étoient permis. « Es schien den Catholiken mehrere Ketzereien »zu enthalten,» dit M. *Arnoldi*, *Gesch. der N.-Oran. L* III. 1. p. 193. « Hic liber, quum pleraque Catholicae Ecclesiae consentientia, »sed contraria tamen nonnulla contineret (quippe a Catholicis hae»reticisque conscriptus) neutris, ut accidere solet, partibus satisfecit: » *Strada*, I. p. 19.

[1] « Er wünschte auf den Reichstag zu Speyer Deutschland zu be»ruhigen, und versprach in einem Decret dasz alles was die Reli»gionspartheyen beträfe, auf dem alten Fusz bleiben solle. » *Henry*, *Leben Calvins*, II. p. 271.

[2] Calvin lui écrit à cette époque: « Bis jetzt, Kaiser, hat man »dich nicht gegen uns gewinnen können, wenn man dir auch, so zu »sagen, den Degen in die Faust gab, du hast stets deine Gelassen»heit behalten: » *Henry*, II. p. 281.

[3] Filius heretici non debet succedere: » *Apol.*, p. 386^b.

[4] La participation du Prince aux cérémonies du Papisme leur causa une douleur amère et un désappointement cruel: « der Vatter »des Prinzen hat offentlich gesagt er sey woll inn der Religion ert»zogen, aber inn den Nidderlanden gar gewendet wordenn. » *v. Rommel*, *l. l.* III. p. 326.

Pays-Bas[1], qu'on savoit pencher vers les croyances Evangéliques[2].

Le jeune Prince étoit d'ordinaire à Bruxelles[3].

Le soin de son éducation fut confié à un des fils du Chancelier de Granvelle, à Jérome, frère cadet du Cardinal[4].

---

[1] « Omnium quae retro exstiterunt et quae forte sunt futurae, laudatissima domi, prudentissima in imperio Regina: » *v. d. Baer, de initiis tum.* p. 60.

[2] « Während des Reichstags zu Augsburg, da die Confession übergeben wurde, liesz sie in ihrer Wohnung evangelisch predigen; selbst auf der Jagd las sie in der Bibel. Der Pabst verklagte sie bei dem Kaiser, dasz sie die schmalkaldischen Bundesverwandten unterstützte und die Verbindung der Katholischen verhindere. » *Pfister*, IV. p. 278. — La Lettre de Charles-Quint, par laquelle en 1530 il insiste sur ce qu'elle accepte le Gouvernement des Pays-Bas, montre qu'il n'étoit pas sans inquiétude sur ses opinions. Il revient sur « les propos que eusmes à nostre partement touchant la foy; » il l'exhorte à ne pas souffrir auprès d'elle des hérétiques: « sy d'aventure en amenyez quelque ung qui fut entaché, et qui infecta les Pays-Bas....; vous en auryez la charge: » *Gachard, Anal. Belg.* p. 385. — En 1545 le Réformateur Myconius écrit à Calvin : « die Königin Maria hat ihren Capellan nicht vertheidigen können: » *Henry, Leben Calvins*, II. 332.

[3] Aussi en 1576, lorsqu'il étoit question pour le Prince d'y retourner, après une absence de plusieurs années, il écrit qu'il a un grand désir de « revoir sa chère patrie et jouir de la bonne compagnie de ses meilleurs amis et frères, où de sa jeunesse il a esté nourri: » T. VI. p. 158.

[4] Voici la Lettre que le Comte Guillaume de Nassau écrivit à ce sujet, le 9 juillet 1549, à l'Evêque d'Arras (elle se trouve à Besançon dans les Mémoires de Granvelle et M. *Duvernoy* a eu la bonté de m'en donner une copie).

« Reverende ac Illustris Princeps, Domine observande! Ex Reverendissimo Domino Archiepiscopo ac Principe Electore Coloniensi,

L'Empereur lui témoigna toujours une bonté et une confiance extrêmes[1].

»domino meo gratioso, cognovi Vestrae Celsitudinis fratrem tertio »natum filio meo Principi Auraicensi ac morum ac vitae guberna»torem ac instructorem prefici. Quo sane nuntio magis gratum ad »meas pertingere aures haud potuisset. Rogo itaque V. C. quam »obnixe ut dictus filius meus, quam primum id fieri poterit, fratris »discipline ac fidei comittatur, quo tenera adhuc ejus ætas, que jam »ad quevis addiscenda est apta ac apposita, optimis moribus rebus»que civilibus, tam pacis quam belli tempore necessariis, Principe»que vero dignis formetur; oroque insuper ut Vestra Celsitudo cum »domino parente causam Catzenelnbogen sibi in posterum commen»datam esse velit, quo ea, [que] jam dudum ad multa tempora, legi»bus silentibus, protracta fuit, pro aequitate sua, felicem et laetam »tandem catastrophen sortiatur. Nam pars adversa, spretis Imperia»libus Executorialibus, dudum antea promulgatis, etiam de prediis, »nuper Augustae adjudicatis nihil omnino fructuum admodiatoribus»que hactenus exolvit, sed ex more quem obtinet antiquo antiquas »et usitatas tergiversationes quibus judicatum eludere possit, querit »ac satagit. Ea in re V. C. me et filium meum sibi obligabit ad »regratificandum ut quam maxime.... Omnem meam operam et »studia offero paratissima. Sigenae, 9 Julii anno 49.»

WILHELM GRAFF ZU NASSAW.

Il est très-curieux de remarquer les rapports intimes du Prince avec les Granvelle, spécialement avec l'Evêque d'Arras: « Granvel»lanorum in se studium ita Orangius excipiebat ut Legationes, caete»rarum rerum negotia, si quae publica cum Atrebatensi inciderent, »summâ animorum consiliorumque concordiâ procuraret; de rebus »privatis, nisi auctore Atrebatensi, rem graviorem nullam consti»tueret; peregre Bruxellam adveniens, saepenumero prius apud Atre»batensem quam domi ex equo descenderet; multâque, Atrebatensi »vel impedito, vel absente, ejus in aedibus libertate uteretur: » *v. d. Haer*, p. 126.

[1] « L'Empereur m'honora grandement, m'ayant nourri et fait »de sa Chambre l'espace de neuf ans: » *Apol.*, p. 388b.

En 1551 il épousa Anne d'Egmont, Comtesse de Buren[1].

Ses talents étoient extraordinaires; les charges qui lui furent confiées, en font suffisamment foi[2].

Ses opinions et sa conduite étoient à peu près semblables à celles des autres jeunes Seigneurs à une Cour où le luxe et la prodigalité étoient extrêmes et les mœurs assez relâchées. Il vivoit magnifiquement, sa table étoit somptueuse[3], son hospitalité sans bornes[4]. Il menoit une vie joyeuse et dissipée; la religion n'étoit alors pour lui qu'une affaire de bienséance et de routine[5].

Son premier mariage semble avoir été médiocrement heureux. Les Lettres à son épouse contiennent des expressions de tendresse tout-à-fait charmantes[6], mais qui

---

[1] Née ainsi que lui en 1533, fille unique et héritière de Maximilien Comte de Buren, fameux entre les Capitaines de Charles-Quint et mort en 1548. [2] p. 15.

[3] «Audivi rem domesticam sic splendide habuisse ut ad ordinarium domus ministerium haberet 24 Nobiles, pueros vero Nobiles (Pagios nominamus) 18; culinam sic calentem ut ad minuendam familiae impensam uno fuerint ab eo die dimissi 28 Magistri coci. Quam rem miranti hoc mihi dicere memini virum honestum nomine Coels, Bruxellensem, qui domum Orangii Bruxellis ad custodiam procurabat; vixque ullum fuisse totâ Germaniâ Principem qui non ibi suos haberet cocos, quibus ex eâ scholâ domi uteretur:» *v. d. Haer, de initiis tumult.* p. 182.

[4] p 40.

[5] «J'avois plus à la teste les armes, la chasse, et autres exercices des jeunes Seigneurs que non pas ce qui estoit de mon salut:» *Apol.*, p. 392*.

[6] «Je vous asseure, écrit-il, que ne souhaite autre chose que d'être aimé comme je vous aime; car, après Dieu, je pens que vous estes la mieulx aimée:» p. 21.

peut-être n'étoient pas superflues pour écarter de tristes soupçons; il paroît du moins, par d'autres indices, qu'on avoit une opinion peu favorable du Prince sur ce point[1], et qu'également plus tard durant son mariage avec Anne de Saxe, dont la conduite fut d'abord si bizarre[2] et ensuite si scandaleuse, il y eut matière à récrimination[3].

Il ne se piquoit ni de sévérité[4], ni d'une fort gran-

[1] p. 59. On écrivit de la Hesse à une Dame de la Cour de Saxe: «Nachdem ein erschrecklich geschrei durch fyller hern länder were »gegangen, als sult der printz sein Gemal erstochen haben, was »sulcher erdichten reden mucht ursache sein : » à quoi elle répondit: « ich kann nicht wissen was sulche erlogen Leutt zu sulchen »geschwynden Loygen verursacht, denn des wuszte ich gewysz und »vor war, dasz ein gar freundliche holdselige Ehe were yn fester Libe »und trawbt: » *Hist. Tasch*. 1836, p. 98. Nous n'entreprendrons pas de réfuter sérieusement une calomnie à laquelle même les antagonistes du Prince n'attachoient pas la moindre foi; mais, quant à la justesse de l'épithète «holdselige,» il nous sera permis d'en douter.

[2] p. 49. « Elle est quelqueffois quinze jours sans sortir de sa »chambre, ne sans vouloir avoir compagnie :» p. 257. « Ne prenoit »aultre lumière en sa chambre que de la chandelle, tenant par tout »le jour ses fenestres fermées : » p. 386.

[3] Dans une Instruction du 26 mai 1575, l'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse font exposer au Comte Jean de Nassau « das »inen mancherlei fürkommen, als sollte der Prinz seiner Gemahlin »zur angegebenen, doch im Recht noch unerwiesenen verbrechung »durch sein selbst dergleichen ärgerliches Leben.. grosze Ursache »gegeben und gleichsam dazu gereizt haben :» *v. Raumer, Hist. Tasch*. p. 159 Toutefois la Princesse, ayant déjà bien avant 1571 refusé de suivre son époux, le reproche a rapport évidemment aux premières années de leur union.

[4] Voyez son billet en style galant et langoureux: p. 67. La sobriété n'étoit pas le trait distinctif des petites Cours d'Allemagne; Par ex. le Comte de Schwartzbourg fait mention d'un repas chez lui, «wo »mehr getruncken worden dan gessen, » et où l'un des convives a

de économie[1]. Il étoit dominé par l'ambition et par l'égoïsme[2].

A l'Electeur de Saxe il fait affirmer qu'il a des sentiments très-favorables à la Réforme. Il promet que son épouse ne sera nullement gênée dans l'exercice de sa religion[3]. Il s'exprimoit sur les intérêts de la Réforme de

été frappé d'apoplexie « von einem trunck Malfasir: » p. 93. — Souvent aussi l'on jouoit gros jeu : « der Churfürst sammpt anderen »Fürsten haben gar ser gespielt: » p. 89; et le Prince, de retour d'un voyage en Saxe, écrit être arrivé en bonne santé, « combien »que ay faict assés de désordre sur le chemin» (p. 68), et avoir bu si souvent à la santé de l'Electeur de Saxe qu'il en est devenu indisposé: p. 67.

[1] Il est embarrassé à payer ses dettes : voyez p. 40. « Le Prince »confessa à la Reine de Hongrie, devant le partement d'icelle pour »Espagne, qu'il devoit 800 mille francs lors : » p. 38. Granvelle ajoute : «et la despence qu'il fit depuis pour gaigner crédit et gens, fut »beaucoup plus grande. » *l. l.* Voyez cependant p. 196. En 1564 il écrit à son frère: « Je suis tousjours empêché pour faire mon estat,... »et me samble que nous venons de race de ester un peu mauvais »mesnagiers en nostre jeune temps; mais, quand nous serons vieu, »serommes meillieurs. » *l. l.* Du reste il ne soignoit pas mal ses intérêts et ceux de sa famille: p. 400, *sq.*

[2] Il semble transporté de joie par des lettres de la Reine Marie, «les melieures que je pense qu'el ast escripte toute sa vie à personne, »de quelque quallité qu'il puis avoir esté. » p 1. Il désire le succès de l'Empereur; « car sans cela je voi mavèse apparence de nostre »affaire de Catzenelenbogen: » p. 4. « Et ailleurs il souhaite la rupture du Traité de Passau, « ce qui nous sera beaucoup plus pro»fitable pour nostre cause de Catzenelenbogen : » p. 9.

[3] p. 50. — L'Electeur étoit parfaitement satisfait de ces assurances; seulement il vouloit les rédiger par écrit. La Déclaration présentée de sa part au Prince (p. 102, *sq.*) donne la mesure des promesses que celui-ci avoit faites. Mais il s'excusoit prudemment: pour plusieurs raisons, il vouloit éviter un engagement solemnel : p. 96.

manière à ne donner nul ombrage aux Princes Evangéliques[1].

En même temps il avoit garde de trop effaroucher Philippe[2]. Quelquefois il affectoit un beau zèle pour le maintien du Papisme: Granvelle lui-même y fut trompé[3].

Le Prince ne songeoit pas encore sérieusement aux intérêts de son âme[4]; il étoit beaucoup plus occupé des

[1] On s'en apperçoit, par ex., à la manière dont le Comte de Schwartzbourg lui communique les détails de la conférence de Naumbourg: p. 92.

[2] Il faisoit dire au Roi que « même sans le désir de sa M. et pour »le repos de sa propre conscience, il n'en fût jamais venu à se »marier avec la Princesse de Saxe, que sous la condition qu'elle vi»vroit en Catholique» p. 164. Même il écrit à la Duchesse de Parme: « j'ay faict novelle difficulté, quant au point de la religion, et ay »demandé avoir déclaration particulière de la damoiselle, pour oster »à sa M. et à v. Alt. tout scruppule, et me asseurer aussi de tant »plus moi-même. » p. 54.

[3] Dans la Principauté d'Orange il prenoit des mesures assez sévères en faveur de l'Eglise Romaine. Il écrit à M. de Chantonnay: « je »désire singulierement la tranquillité publique,... principallement »en nostre vraye et anchienne religion; je faitz tous les office... pour »contenir mes subjectz en nostre vraye et anchienne religion » : p. 106. De même il écrit au Pape qu'il a donné ordre de punir de proscription et de confiscation des biens tous ceux qui enseignoient contre la doctrine orthodoxe et Catholique: p. 120. Ainsi encore, en écrivant au sécretaire du Roi une lettre ostensible, il s'exprime sur le triomphe des Catholiques en France en ces termes: «das es sich wiederumb »zuw der alten religion und besserung schicket: » p. 132. Toutefois ses Edits étoient rédigés et exécutés de manière à ne pas trop nuire aux hérétiques.

[4] Il en donna une bien triste preuve dans sa réponse très-inconvenante aux instances de l'Electrice de Saxe touchant la religion de sa nièce: « il ne l'occuperoit point de ces choses mélancoliques, mais

jouissances et des grandeurs du monde que de son salut éternel. N'ayant aucune idée de l'importance réelle des questions agitées par la Réforme, il devoit, vû la liaison intime entre les rapports politiques et les institutions religieuses, considérer avec défaveur les ébranlements d'une foi traditionelle, dont le renversement alloit, selon l'opinion de plusieurs, amener inévitablement le désordre, l'anarchie, et la ruine des Etats. D'un autre côté les souvenirs d'enfance ne s'étoient pas complètement effacés; les relations de famille et de parenté agissoient sur lui; il prévoyoit d'ailleurs que l'amitié des Protestants pourroit lui être utile, et, même avant de s'être pénétré des vérités Evangéliques, il sentoit la nécessité de mettre un terme à une foule d'abus [1]. Il s'indignoit, en voyant, à cause d'une différence en matière de foi, livrer aux plus affreux supplices un grand nombre de Chrétiens, et ces horreurs avoir lieu au nom de Celui qui a dit: «vous ne savez de »quel esprit vous êtes: car le Fils de l'homme n'est pas »venu pour faire périr les âmes, mais pour les sauver» [2]. Il tâchoit d'être bien avec tous les partis, vivant en Catholique Romain [3], accueillant les Protestants, montrant, selon les circonstances, du zèle pour l'Eglise Romaine et de la commisération pour les hérétiques; trouvant dans le vague de ses convictions [4] des facilités pour sauver les

---

»il lui feroit lire, au lieu des Saintes-Ecritures, Amadis de Gaule »et d'autres livres amusants du même genre; » p. 123.

[1] Delà ses relations avec Baudouin : p. 403.

[2] *St. Luc*, 9, vs. 55, *sq.*

[3] Ses enfants furent baptisés d'après le rit catholique: p. 139, 341.

[4] Il fit des progrès rapides dans la connoissance de la vérité

apparences, mais non pas pour se mettre à l'abri des soupçons[1].

Si depuis le départ du Roi, le Prince fit une opposition systématique; s'il voulut, d'abord, un gouvernement ou comme une espèce de contrôle national, pour garantie contre les empiétements des Espagnols; puis, le maintien et même l'extension des droits de la Noblesse, comme moyen de contenir le pouvoir du Monarque; enfin la révocation des Placards, pour mettre les consciences en liberté; si même, de temps à autre, il prévoyoit la possibilité d'un recours aux armes[2]; ses arrière-pensées à cette époque n'alloient certes pas au delà d'une résistance à des ordres iniques et cruels; résistance que ses propres convictions et de nombreux exemples dans la Chrétienté lui faisoient considérer comme parfaitement légitime.[3]

———

(T. II. p. 455); toutefois, en 1565, il n'avoit pas encore le dévouement de la foi. On n'a qu'à lire la Lettre 113, ou il parle assez dédaigneusement de ceux dont la franchise compromet leurs intérêts terrestres.

[1] Les Protestants ne se fièrent pas entièrement à lui; et il étoit fort suspect aux Papistes (L. 66ª et p. 339).

[2] Ecrivant à son frère que « plusieurs pensent que tout ce que « le Duc Erich faict, c'est contre nous aultres, » il ajoute : « si il seroit » ainsi, il y fauldra mestre remède et en temps : » p. 431. Du reste il étoit de l'avis de Schwendy : « il fault travailler extrêmement que le » peuple au Pais-Bas demeure en repos, et qu'il ne se deshonte et » desmande en rien. » p. 314.

[3] La ligue de Smalcalde, en 1531, avoit été conclue par des motifs, applicables en partie à ce qui se passoit dans les Pays-Bas. En Ecosse les Nobles prenoient la défense des pauvres Chrétiens. Surtout les rapports de position avec la France étoient frappants. « En

Le Prince, par la mort de son père en 1559, devint le Chef d'une nombreuse famille. Ses frères, les Comtes Adolphe[1] et Henri[2] étoient fort jeunes encore; mais le Comte Jean[3], aîné du Comte Louis, et qui, distingué par sa prudence et sa pieté[4], rendit plus tard de grands services aux Pays-Bas par lui-même et par ses enfants, pouvoit l'assister déjà de ses utiles conseils. Parmi les beau-frères du

»1560,» écrit *de Bèze*, «les façons de faire ouvertement tyranniques, »les menaces envers les plus grands du Royaume, le reculement des »Princes et des grands Seigneurs, le mépris des Estats du Royau»me..., bref le gouvernement violent... esmeut de merveilleuses »haines... et fit que plusieurs Seigneurs se resveillèrent, comme »d'un profond sommeil... Et commencèrent plusieurs à se rallier »ensemble pour regarder à quelque juste défense, pour remettre sus »l'ancien et légitime Gouvernement du Royaume. Cela estant pro»posé aux jurisconsultes et gens de renom de France et d'Alemagne, »comme aussi aux plus doctes théologiens, il se trouva qu'on se »pouvoit légitimement opposer au Gouvernement usurpé par ceux »de Guise et prendre les armes à un besoin pour repousser leur »violence, pourveu que les Princes du sang, qui sont nais[1] en tel »cas légitimes Magistrats, ou l'un d'eux, le voulust entreprendre, »surtout à la requeste des Estats de France, ou de la plus saine part »d'iceux: » *Hist. des Egl. Réf.* p. 249, *sq.*

[1] Né le 11 juillet 1540, à Siegen. Il avoit fait d'excellentes études à Wittemberg, où même il fut élu recteur de l'Université: *Arnoldi, Gesch. der N.-O. L.* III. 1 291. « Kloek, vroom, en onvertsaegt voor den vijand, seer beleeft en vriendlijk en bemind van »eenen iegelijk:» *Bor, Oorspronk der Ned. Beroerten*, I. 236[a].

[2] Né le 15 oct. 1550.

[3] Né le 22 nov. 1535.

[4] Longtemps il fut très-opposé aux opinions Calvinistes qu'il partagea plus tard: p. 344 et II. 269. — Voyez, quant à son zèle religieux, II. p. 112 et les Lettres 196 et 218; et, sur son caractère et ses mérites en général, T. III. p. XI, *sqq.* et VII. p. XIX, *sqq.*

[1] nés.

Prince[1], les Comtes de Nuenar et de Berghes étoient peu recommandables. Le dernier embrassa les croyances Calvinistes et joua d'abord un rôle assez considérable dans les troubles; mais la suite des événement dévoila son caractère et ses motifs: plus d'une fois, au moment du danger, il se rendit coupable de lâcheté et de trahison, et compromit gravement les intérêts de la cause qu'il avoit favorisée. Le Comte Gunther de Schwartzbourg fut parfois utile au Prince, pour autant qu'il pouvoit l'être sans nuire à ses propres intérêts.

Le Recueil commence au mois de juin 1552; c'est-à-dire, à la mémorable époque où l'Empereur Charles-Quint, surpris par l'Electeur Maurice de Saxe, attaqué par le

[1] Les soeurs du Prince étoient:

Madelaine, née en 1522, du premier mariage du Comte Guillaume; mariée en 1538 à Herman, Comte de Nuenar; † 1567, sans postérité.

Marie, née en 1539, mariée en 1556 au Comte de Berghes; † 1599, sans postérité.

Anne, née en 1541, mariée en 1559 au Comte Albert de Nassau-Sarbrück; mère de 14 enfants; † 1616.

Elizabeth, née en 1542, mariée en 1559 au Comte Conrad de Solms-Braunfels; mère de 14 enfants; † 1603.

Catherine, née en 1543, mariée en 1560 à Gunther, Comte de Schwartzbourg; † 1583, sans postérité.

Julienne, née en 1546, mariée en 1575 à Albert, Comte de Schwartzbourg-Rudelstat et frère du précédent; mère de 6 enfants; † 1605.

Madelaine, née en 1547, mariée en 1567 à Wolfgang, Comte de Hohenlohe; mère de 15 enfants; † 1630.

Roi de France Henri II, alloit être forcé à constater son humiliation par le Traité de Passau[1].

[1] Pag. 125*.

CORRESPONDANCE.

1552 — 1565.

LETTRE I.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Départ pour l'armée. 1552.

Juin.

Ma femme, ceste sera pour vous advertir comme je receu hier lettres de la Royne, les melieures que je pense qu'el at escripte toute sa vie à personne de que[1] quallité qu'il puis avoir esté, tant qu'el m'escript qu'el at eu gran contentement de ma diligence, me priant voloir tojours continuer, et au surplus qu'el mestoit tous les affairs à ma discrétion. Je prie le Créateur me voloir donner Sa grâce pour continuer en ceste bone réputation davantaige. Je part demain pour aller au camp et coucheray ung lieu près de Thongre, où je attendray cinq de mes enseignes, espérant que nostre Seigneur me donera Sa grâce de revenir en bonne santé et bone réputation, pour alors avoir melieur moien d'estre plus longtemps l'ung après[2] de l'aultre avec la mesme amité comme à la cou-

[1] quelque. - [2] auprès.

1552. stume. Ma feme, je vous prie voloir fair mes excuses
Juin. devers madame nostre gran-mère et madame nostre mère que je ne les ay escript, que je ne lé faict pour aultre occasion que sçassant nulle novelles et pour le poin si tost fâcher de mes lettres, et que je faulderay pas de leur escripre incontinent sçachant quelque novelles, et quant à quant[1] vous prie voloir faire à toute la compaignie mes humbles recommandations, et leur fair si bonne chiere que puissiés retenir plus long temps la compaignie, affin que ne soiés si tost fâché d'estre seule comme vous estes.

A tant ma femme prieré[2] le Créateur vous voloir doner tous vous désirs, me recommandant de bien bon ceu[3] à vostre bonne grâce. De [Thore], ce 10 de juing.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE II.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Invasion du Roi de France.

*** « Le Roi de France passa dans le Luxembourg, où il prit »Rochemars, Danvilliers, Yvoy, et Montmédy » *Mezeray*, IV. 352.

Ma femme, combien que je n'ay nulle mattièr, ne[4] nulle novelles pour vous escripre, toutefois n'ay volu fallir de vous escripre ceste, seulement pour vous donner um peu d'emvie de me advertir accungfois de vos novelles et de votre sancté, car je ne vous serois[5] assés[6] es-

[1] en même temps. [2] prierai. [3] coeur. [4] ni.
[5] saurois. [6] assez.

cripre comme le temps me semble long, n'aiant nouvelles 1552.
de vous. Jay ne veus délesser ausi de vous escripre quel- Juin.
que novelles, combien qu'i sont um peu vielles et que je pense bien que déjà erés eu. Les novelles est comme le Roy de France at gaingé[1] la ville Damvillers, à demi par force, à demi par traïson, car l'on dit qu'il y avoit ung boursgoy qui luy avoit insigné[2] le lieu où i debvoit faire basteri; toutefois il ne l'a gaingé par force, mès par apointemen, et de là s'at incontinent retiré devers Mommédi, laquelle vile, selon que l'on dit, n'est pas si forte comme Danvillers, parquoy l'on crain bien fort que le Roy l'amporterat avecq l'autre ville. La Royne m'escripvit, passé trois jours, comme je debvrois incontinent dépéché trois de mes enseignes devers Luxenbourg, pour aller aider à la garder et pour assister Monsr d'Egmont..... De Gemblours, le 17 de juing.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE III.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Expédition en Champagne.

*** « Marie, Reine de Hongrie, ravageait et brûlait la frontière de Champagne. » *Mezeray*, p. 352.

Sur les droits de la Maison de Nassau dans l'affaire de Catzenellenbogen, voyez *Arnoldi*, *Gesch. der Oran. Nass. Länder*, III. 1. 81—163.

[1] gagné. [2] indiqué.

1552. Juin. Ma femme.... Au surplus, touchant de moi, vous advertis comme je suis issi bien fâché, et vous asseure que se n'est sans vous sobhaité bien souventefois, et ne pense ancore pas si tost parti d'issi, selon qu'i veoi l'apparence, car nostre camp est desjà marché en France, et ont brullé deux cens cinquante villaige. Je voulderoi bien estre après de eulx, mais voant que ne se peut estre, je présupos que la Royne me sçait aùtant de gré comme aus aultres, voant qu'el me le commande ansi, et combien qu'el me doroit congi, je m'en iroi que avec deux de mes enseignes, car tous les autres sont reparti et mi en garnisons. J'espère que Dieu me donera Sa grâce de povoir veoir tous dis[1] ensemble. L'Empereur faict grant amas de gens, tant de pié que de cheval, et espère que Dieu luy donera Sa grâce pour prospéré en ces affaires, car sans cela je veoi mavése apparence de nostre affaire de Catzenelenbogen. — Le Roy de France at assiégé Ivos et le commense à bastre bien fort, mais j'espère qu'il ne le prendera pas, avec l'aide de Dieu et les bons gens qui sont déans; car le Conte de Mansfeldt, avec aultre bone compagnie, sont là déans..... De Bins, le 24 de juing.

Je vous prie voloir fair mes humbles recommandations à madame nostre mère.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE IV.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Affaires particulières, prise d'Yvoi.

*** «Dans Yvoi on disait être près de 3000 hommes de pied...;

[1] dix.

»la compagnie du Comte Mansfel de cent hommes d'armes avec »environ cinq cents chevaux... et croi fermement qu'ils eussent été »opiniastres jusques au bout, si la volonté de tous eut esté sembla»ble à celle du chef. » *Fr. de Rabutin*, dans la *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, Tom. 37. p. 251 et 252. 1552. Juin.

Ma femme. Jé receu aujourdui vostre lettre, ensamble celle de M. d'Arrenberge, de quoi suis esté bien aise, et vous remerci de la bone volunté que avés mounstré; et touchant vostre bien, je vous asseure que je serois plus mari que vous, ni pas ung de vous gens, en cas que je pensis que deussiés avoir fâcheri pour mon occasion, et espère que trouverés ansi[1], et si n'eus esté pour la gran nécessité que sçavés vous-mesmes, ne vous eus jammais parlé de ce argent de Lingen, et trouverés ausi, si plait à Dieu me donner quelque temps um peu de sancté, que je dépendré le mien pour esparnié le vostre, et que je ne suis pas de sé gens qui veulte[2] dissimulé. Et, pour changer propos, vous advertis comme la Royne parte demain devers Avesnes, où l'on concluerat le tout....; mais je pense qu'el ne ferat long séjour, et qu'el retournerat incontinent issi. Le Roy de France a pris Ivos et a pris tous lé capitaines et le Conte de Mansfelt, pour le premir[3]; vous priant voloir cellé[4] cela et attendre que les autres en parlent, et crains bien fort qu'i s'en iront devers Luxembourg où Mons[r] d'Egmont et[5] déans, et qu'i nous doront[6] gran [ruse]..... De Bins, le 25 de juing.

Vostre bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

[1] ainsi. [2] veulent. [3] tout le premier. [4] celer. [5] est. [6] donneront.

LETTRE V.

1552. *Le Prince a la Princesse d'Orange. Succès du Roi de France.*
Juin.

Ma femme. A ce instant ay receu deux de vos lettres, l'ung du xv et l'autre du xvi du présent, par où porrés veoir comme je n'ay pas mocqué touchant que vous avois escript qu'il l'i avoit si long temps sans qui je avois eu novelles de vous, et ausi me ay bien aperceu que vous aviés faict vostre debvoir, et que tout nostre desbat et[1] venu de aultre chose que de la mavèse diligence que les messagieres ont faict. Et touchant des novelles, vous adverti comme le Roy de France prospère en tout chose qu'i comence, jusques à maintenant, mais espère que Dieu n'orrat pas de tout[2] oblié nous aultres, et peuttettre, quan nous penserons que nous serrons en la plus gran nécessité, que pour ung coup nous serons relevé. Je croy ausi qui je ne feray asthore[3] plus long séjour, et qui je me porrois bien tost aller au camp, car je pense que mon régiment se commensera à ressambler[4]..... De Avesnes, le 29 de juing.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE VI.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Même sujet.

*** On peut juger par cette lettre de la frayeur que l'invasion subite des François avoit causée.

[1] n'est. [2] entièrement. [3] à cette heure. [4] rassembler.

Ma femme, ceste sera pour vous advertir comme il y at troi jours que je suis venu au camp avecq sept de mes enseignes, où nous faisons gran chier; seulement qu'i faict oum peu froit pour dormir ou[1] tentes..... Je pense que nous partirons demain pour plus aprocher les inemis, affin qu'in ne viente[2] ou pais de Brabant: car je pense bien que erés[3] la craint, comme les aultres, et que les aultres qui s'enfuite[4] des Bruselles ou de aultre part, vous orons mi la peur, mais j'espère qu'i ne veront[5] si avant..... Ma femme, je vouldrois bien estre le VII du présent après de vous, pour fair le [recrossement[6]] des nopce. Du camp de Chastelineau[7], le 6 de juillet. 1552. Juillet.

Vostre bien bon mari,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE VII.

Le Prince à la Princesse d'Orange. La Reine lui confie la défense de la ville de Quesnoi.

Ma femme, ceste sera pour vous advertir comme la Royne me amvoiot[8] hier mander au camp, marchant avec l'avangarde pour venir dever elle, et estant arrivé à Marimon, me dict qu'el voloit amvoyer ma compagni à Quennoye pour garder la ville, mès qu'el estoit empéché[9] pour trouvé ung chief; sur quoy je luy respondi que, en cas qu'el me volis commander de aller au dit Quennoy, que je ferois mon mieulx pour le garder. Sur quoy elle me

[1] aux. [2] viennent. [3] aurez. [4] s'enfuient. [5] verront, viendront (?).
[6] la commémoration (?). [7] *Village près de Charleroy.* [8] envoya.
[9] embarrassée.

1552. remerciat bien fort de la bone affection que je avois de
Juillet. fair service à l'Empereur, et qu'el se fiat bien à moy que je ferois mon debvoir, mès que pour ce fois el n'estoit pas ancore délibéré de me là amvoier, et qu'el me commanderoit aultre chose où je porrois fair autant de service à l'Empereur, més pour cest heur ne sçai encore où el me vouldroyt emploier. Je vous advertis comme le Roy a faict samblance de assiégé Avesnes et qu'il ont eu grant escarmouche devant, mais comme je peus entendre, il se at retiré aujourdhui de là, mè[1] l'on ne sçait qué chemin qu'i vouldrat prendre: l'on crain bien fort qu'i viens devan Landerchy, qui est que troi lieu près de Quennoy, où mon régiment est déans, mais j'esper qu'in ne ferat rien et que nous prendrons coraige, car la ville est assés forte et mounie. Je vous asseur bien que le Roy de France at prosperé jusques à maintenant pour les villes qu'il at pri au pais de Luxembourg, mais j'espère que Dieu nous dorra la grâce de mieulx garder les plasses de ce cousté. L'on ast aussi advertance comme lé chevaulcheurs du Roy son fort abastu et fort hallé[2], et que les piétons ne sont pas si gran chose comme l'on dict, car il y at grande maladie entre eulx, si bien comme yl commence entre les nostres, car y commencen fort à venir malades.... De Mons, ung demi-lieu près du camp, le 10 de juillet.

Vostre bien bon mari,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

[1] mais. [2] fatigué par la chaleur.

LETTRE VIII.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Préparatifs de l'Empereur. 1552. Juillet.

Ma femme, jé receu oujourdui deux de vous lettres, vous asseurant que ne me seroit[1] venir chose plus agréable que avoir novelles de vous et estre advertir de vostre sancté; mès touchant les novelles que la Royne a receu ouiourdui, n'ay pas voulu délesser[2] d'en vous advertir; et est comme les gallères sont arrivé avecque gran nombre de deniers et aussi bon nombre de souldars Espaniols, environ neuf mil et environ deux million d'or, parquoi espère que le coraige des Allemans et des Fransoi serat abastu, comme l'on ast déjà partout advertance, et que l'appointement qui debvoit avoir esté faict entre l'Empereur et le Duc Moris serat rumpu, lequel nous serat beaucoup plus provitable pour nostre cause de Catsenelenbogen: car j'espèr que l'Empereur errast souvenance de nous aultres, en cas qu'i prospére, comme jé[3] l'espoir que Dieu lui dorra Sa gràce et aussi selon la bone apparence qui je en voi, car il ast déjà resamblé soissante et cinq enseignes de piétons Allemans, qui sont déjà après de l'ung l'aultre après de Ulm, et attent ancores quarante aultres, sans les Espaniols qui sont arrivé avec les gallères. Parquoi vous prie que veulliés avoir bone couraige, et espère que nous vinderons à nostre enterprise et que nous leur ferons abasser leur cacquet.... De Mons, le 11 du juillet.

Vostre bien bon mari,

Guillaume de Nassau.

A Madame la Princesse d'Oranges.

[1] sauroit. [2] omettre, négliger. [3] j'ai.

1552. Les espérances du Prince furent déçues. Le 23 juillet on con-
Juillet. clut le Traité de Passau. «Comme en plaine assemblée de l'Empire, »par advis des Electeurs, l'Empereur eslevé en son throsne et »Siége Impérial nous eust adjugé et par arrest, le Comté de Catze-»nellenbogen, avec plus de deux millions de Florins d'arrérages, »il fit toutesfois sa Paix à nos despens, remettant par l'Accord de »Passau nos Parties en possession, sans aucune récompense: » *Apologie*, p 388b.

LETTRE IX.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Retraite du Roi de France.

Ma femme, Nous sommes hier arrivé en ce lieu avecq tout nostre chevallerie et avecq mon régiment seul, pour regarder si nous puissimes fair quelque embus[1] au Roy de France, lequel n'estoit gers[2] long de nous aultres, et estoit de vers Terllon[3] et Chimay; et avons esté tout ce mattin à cheval, pour attendre si il y eus eu accuns qui se eusent descarté, pour rué[4] sur eus, mais à la fin avons entendu qu'i se retiroit et qu'il avoit faict démollier le dit Terllon et Chimmay, et est le bruit qu'i se veult retiré en son Royaulm. Je ne sçay si se veult reposer um peu avecq sé gens, tant de pié que de cheval, car entendons qu'i sont fort foullé et fort deshallé, tant pour le mauvé temps, comme pour le mauvé chemin, car il n'est croiable la paine qu'il ont de passer leur artillerie par chemin; et, en cas que cé novelles continute qu'i se veult retiré en son roiaulm, com il y at grande apparence, car il at déjà campé de ce jourdui en son Royaulm, et tout qui porrat

[1] embûche, embuscade. [2] guères. [3] *château entre Avesnes et Chimay.* [4] ruer.

avenir, ne fauldré vous advertir le tout: et, touchant nous 1552.
aultres, partirons demain pour aller retrouvé la gran Juillet.
trouppe, car ay de rechief amvoié mon régiment à Quennoy, pour garder qu'iln ne treuve déproveu[1], car il n'est pas ancore si long qu'i retourneroit, en cas qu'il sçeut qu'el fusse déprouveu. Je ne feray ceste plus longe, tant qu'il est près de douce heures et qu'il i at trois jours que n'avons ger[2] dormi et fauldera demain arrier[3] estre debou au poin du jour..... Du camp de Dorle, le 15 de juillet, escripte à doux heures de nuit.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE IX[a].

Le Prince d'Orange à l'Empereur. Il lui recommande les intérêts de la Maison de Nassau (G.).

*** Le Prince avoit demandé de pouvoir se rendre vers l'Empereur avec son régiment. La Reine lui répondit, par une Lettre du 14 sept. : « J'y condescends très-volontiers quant à vostre personne...; mais, quant à vostre régiment, puisque la chose a esté résolue que doibt tirer vers Artois, je persiste en la dite résolution: toutefois, en cas que vous veulliez aller avec vostre bende de chevaulx qui est au pays de Luxembourg, pour non vous trouver vers sa M. sans charge, je suis contente de mander au Conte d'Egmont qu'il la vous envoye » (G.).

Sire!.... m'estant présentement de nouveaul commandé de tirer en Arthois avec le régiment de gens de piet que

[1] dépourvu. [2] guères. [3] de rechef.

1552. j'ay au service de v. M., je rendray paine de faire en toute
Octobre. occasion que icelle en puisse avoir contentement ; et combien que faisant ce voiage, je m'esloigne de l'espoir que j'avoye de povoir plustost en personne la supplier très-humblement qu'il lui plust avoir en recommendation à fair encheminer à quelque bone fin la cause commune de Monsr mon père et moy contre le Landgraff, en laquelle, après tant de fraiz et longues poursuites, nous fusmes si préjudiciablement recoullés[1] par le traicté de Passault, si est-ce que j'espère que, ayant v. M. souvenance des services de mes prédécesseurs et considération à la volunté que j'ay de y continuer jusques à l'extrême, ensamble à l'équité de nostre dite cause, sans ce qu'il soit besoing de plus instante remonstrance, il plairat à icelle avoir pité de la viellesse de mon dit S^r père, lequel a consumé en ceste poursuite son bien et son aage, et ce que de mon costel jay ay soubstenu, la suppliant par ceste très-humblement que son plaisir soit y voloir avoir tel regard que nostre Maison ne soit frustrée de l'espoir que tous nous avons à la bonté, justice, et auctorité de v. M., et l'équité évidente de nostre dite cause..... De Brusselles, ce premier d'octobre.

De v. M. très-humble et très-obéisant serviteur,

Guillaume de Nassau.

A l'Empereur.

LETTRE X.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Prochain retour.

Ma femme, Ceste sera pour vous advertir comme nous

[1] reculés.

sommes hier arrivé en ce lieu d'Arras, et ay tardé quelque 1552.
tems de vous escripre, pensant journèlément avoir quel- Novembre.
que absolute résolution de ce que nous debvons fair, car ung jour estions d'avis d'aller fair ancore ung aultre reze[1], l'aultre jour tout au contraire, assavoir que estions d'avis de nous mestre en quelque bone ville pour refressi[2] nous gens de piet que de cheval, comme nous aultres; laquelle opinion fust trouvé bonne; ausi sommes venu Mons[r] de Bréderode et moi en ce lieu, Mons[r] de Hogstraten et le Marischalk de Geldres à Duay et le Duc d'Arscot à Cambray, où nous sommes attendans la résolution de la Royne, laquelle, ou nous donera congi, ou nous retindera au service et nous mestra en quelque garnison, craindant que le Roy Françoy viendroit assiégé Hédin, sanchant nostre force estre amvoié[3]. Mais, pour mon opinion je croys fermement que l'on nous licencirat, pour autant que je pens que l'argent commens à fallir et qui me faict ancore plus subsons[4], c'est que l'on nous passera après-demain les mounstres, attendant novelles de la Royne, lesquelles ne porront tardé plus long temps; et quant cé novelles seront venu, ne délesseré d'en vous advertir incontinent, et, en cas nous sommes licencié, viendray moi-mesme, si plait à Dieu, vous porter les novelles et voulderoy que se fust plus tost aujourdui que demain, car ne vous serois assés escripre le désir que j'ay de vous veoir, car il me semble que suis esté ung an arrièr de vous. Jay achéveray ceste, priant le Créateur vous garder de tout mal et nous donner la grâce que nous nous puis-

[1] expédition, *Holl.* reis (?). [2] rafraîchir. [3] renvoyée.
[4] soupçon.

1552. sons bien tost veoir, me recommandant de bien bon ceur
Novembre. à vostre bonne grâce. D'Arras, ce 13 de novembre.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XI.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Siège de Metz.

*** La guerre contre le Roi de France n'étoit pas terminée. Vers la fin d'octobre l'Empereur fit cerner Metz; le 20 nov. il se rendit en personne devant la ville; mais la courageuse défense du Duc de Guise et les difficultés de la saison le forcèrent à lever le siège le 1 janvier.

M^r d'Arras est Granvelle, Evêque d'Arras.

Ma femme, ceste sera pour vous advertir comme je suis arrivé en ce lieu de Tiomville en bon sancté, Dieu merci, et ay issi trouvé ung courri qui se retournoit au Pays-Bas, parquoi n'ay volu lésser de vous escripre ce peti mot, vous advertissant que jé reçu issi la responce de Monsr d'Arras seur ma lettre, lequel trouvoit fort bon que je deus aller ung jour vers l'Empereu, ne scassant que j'estois si près; je ne vous feray ceste plus longe, pour autant que le dit couri veult incontinen: seulement vous advertiray que j'espèr vous trouver bien tost, avec la grâce de Dieu, car l'on dict que l'Empereur ne le ferat guèr long devan Mets.... De Tiomville, ce 20 de décembre.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XII.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Ses appointements comme Général. 1553. Juillet.

**** «Combien que je n'eusse atteint encore l'âge de 21 ans (par conséquent en 1553) estant mesmes absent de la Cour, à sçavoir à Bueren, »néanmoins le Duc de Savoye (Gouverneur-Général des Pays-Bas) »faisant un voyage, l'Empereur me choisit pour Général de l'Armée, »combien que les Seigneurs du Conseil et la Royne mesme en présen»tassent plusieurs autres, desquels la capacité étoit très-grande, à »sçavoir M.M. les Comtes de Bossu, de Lalaing, Martin van Ros»sem, vieux Chevaliers, et les Comtes d'Arenbergh, de Meghen, et »d'Egmond qui estoit âgé de douze ans plus que moy : ce néanmoins, »ores que je ne fusse nommé d'aucun (comme depuis ils respondi»rent à l'Empereur) à cause de ma jeunesse, si est-ce qu'il pleut à »l'Empereur me choisir pour les raisons que lors il déclara, et.. »lesquelles j'ayme mieux taire que les exposer, pour ne sembler »me vouloir moy-mesmes par trop haut louer et priser. J'avois en »teste Monsieur de Nevers, et feu Monsieur de Chastillon, Ad»miral de France, qui a bien fait depuis cognoistre qu'il estoit une »rude partie; ce néanmoins, Dieu mercy, n'emportèrent rien sur »moy, ains j'édifiai à leur barbe Philippeville et Charlesmont, ores »que la peste affligeat estrangement notre Armée. » *Apol.*, p. 388b.

«Estant Lieutenant-Général de l'Armée, je n'ai receu pour tous »gages que 300 Florins par mois, qui n'estait pas pour payer les »serviteurs qui tendaient mes tentes.... » *l. l.* Il reçut donc encore moins qu'on ne lui avoit promis.

Ma femme, comme je suis maintenant sur mon partement, ne veulx lesser de vous advertir le traictement que l'Empereur m'a faict, touchant la cherge d'ester cappitain-général, et est que sa Maté me donne tout autant, comme il a faict au Prince d'Oranges, Duc d'Arscot, et Mons[r] de Boussu; et est cinq cent florins par mois et douse halbar-

1553. tiers[1], chaccung a deux paie, esse[2] toute le traictement
Juillet. que je auré: je vous prie vous voloir enquester, tant par ceulx de mon conseil, comme par les comptes, pour sçavoir si le Prince d'Oranges n'avoit point plus, et me le mander; et quant à ce que demandés sçavoir combien que je pens bien de despendre[3] par mois, il me samble qui viendra bien à deux^m cinq^c florins et suis tant tenu à vous que volés prendre ceste paine de chercher l'argent qui me fauldera, espérant que le porré ung fois mériter vers vous de toute l'amitié que me portés..... De Brusselles, ce 23 de juillet.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XIII.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Même sujet.

Mà femme,... Je suis tant fâché de avoir perdu vostre compagni que ne vous serois[4] escripre, parquoy me rapport à ce que je sent toulejour. Quant à ma charge de Genéral, l'on n'est ancores résolu de mon traictement et est-on bien empêché de me réduire, affin que je ne demande nulle traictement, mès je parlis hier à l'Empereur, lequel me dict qu'il aura regart..... Je vous prie voloir prendre regart affin que nous puissions avoir quelque argent, car de cé trois mil florins que jé receu de l'argent de Madame de Cullenbourg, ne porray porter avec moy au camp que mil florins, pour ce que les aultre

[1] hallebardiers. [2] et c'est. [3] dépenser. [4] saurois.

deux mil seront bien tous distribué en ceste ville, selon les debtes qui sont issi, et pour les xv^c florins que suis redevable à mon clerc de [pense]... De Brusselles, ce 31 de juillet. 1555. Juillet.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XIV.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Abdication de Charles-Quint.

*** « Il pleust à l'Empereur me faire venir du camp, lorsqu'il »déclara sa volonté qu'il avait de remettre ses Royaumes entre les »mains du Roi, et luy pleut encores tant m'honorer qu'il ne voulut »faire cet Acte solennel en mon absence. » *Apol.*, 388b. « L'Empe- »reur entra en la salle, appuyé sur les espaules du Prince : » *Gachard, Analectes Belgiques*, I. p. 78.

A la même époque, le 26 sept., on conclut à Augsbourg la Paix de Religion.

Ma femme. J'ay receu aujourduy une lettre de l'Empereur, par laquelle sa M. me ordonne de me trouver le 13 octobre à Brusselles, avec les aultres Seigneurs et Estats, pour recepvoir le Roy pour nostre Maistre et Prince, et pour ce quil jé moien de vous povoir veoir, ceste servira que, si vous poiés tant faire, ou que Madame la Duchesse d'Arscot, ou Madame d'Egmont, vous vuellient recepvoir pour si peu de temps que je porrois ester au dit Brusselles, à leur logis, que vous vous trouvés, si vous samble bon, le 13 du dit mois à Brusselles; car je viendré, si plait à Dieu, le mesme jour par la poste et ne sçay le séjour que je porray faire. J'espèr qu'ilz ne vous refu-

1555. Septembre. seront, vous priant m'en voloir advertir en tout, affin que selon ce je me puis [1] quant à prendre logis sur ung de mes amys.... Au camp près de Essereine[2], ce 28 de septembre.

Je vous prie de rechief me voloir advertir du tout avec la plus grande diligence ce que vous estes d'intention de faire et là où vous pensés loger.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XV.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Il ne peut encore venir à Bruxelles.

Ma femme, J'ay receu ce mattin par Warick[3] vostre lettre, ensamble ceste que Madame la Duchesse vous escript, responsive à la vostre, laquel me semble ester fort courtose et bien à propos, quant à ce que luy demandés, de quoy suis très-aise: il ne resteroit que avoir mon congié pour vous veoir, mais par ma dernière lettre aurés[4] jà entendu comme la Royne m'at contremandé (1), mais toutefois point de tout[5], par quoy il me samble que ferés bien de escripre une honeste lettre à Madame la Duchesse d'Arscot et accepter l'offre qu'el

(1) *contremandé.* La solennité de l'abdication fut différée jusqu'au 25 octobre: « à ce qu'il paroît, pour attendre l'Archiduc Maximilien: *Gachard, Anal. B.* p. 76, *sq.*

1 *Une déchirure a emporté un mot.* Résoudre? Arranger?
2 *Petit village tout près de Philippeville.*
3 Varich (?): *voyez la Lettre* 110. 4 déjà. 5 Pas entièrement.

vous faict de vous loger à sa maison, attendant aultres novelles de moy, que j'espèr seront assés bonnes, sellon que je me peus apperoevoir..... Du camp près de Escherenne, ce 4 d'octobre. 1555. Octobre.

Vostre bien bon mari,
Guillaume de Nassau.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XVI.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Nouvelles du camp.

Ma femme...... J'ay receu à ce soir vostre lettre du 12 du présent, et quant à ce que me mandés que ne serés à vostre aise, tant et si longement que ne aurés novelles de moy touchant l'aprochement des inemys vers nostre camp pour ravictallier Mariebourg, je ne vous serois mander aultre chose, si non qu'il ont faict courrir le bruit qu'ilz nous viendront veoir et après revictallier Marienbourg; mais il me semble qu'ilz commencent fort à refroidir, selon les novelles que je en peus entendre, mesmes que receus hier ung raport, par lequel l'on me advisoit que les inemis défaisointe[1] leur camp, mais toutefois l'on ne le sçait pour certain. Je pens que, combien qu'il auriont[2] gran envie de revictuallier le dit Marienbourg, que toutefois pour le mavé[3] temps qu'i faict continuelement, il leur seroit *quasi* impossible, et quant à venir devers nous, ne prennés nulles soussies[4], ne fâcheries pour cela, car je vous asseur qu'ilz se garderont bien et qu'ils nous lesseront en pais, en cas que nous

[1] défaisoient. [2] auroient. [3] mauvais. [4] soucis.

1555. les lessons. Je vous lés[1] penser la bonne vie que je doibs
Octobre. avoir issi par ce beau temps. Je vous asseur que tout le plaisir que j'ay issi, c'est de aller par la pluie et fange, depuis le mattin jusques au soir, seur nos ouvraiges. Je vous lés penser que, s'il me seroit licite, si ferois long séjour issi. Au surplus, à ce que desirés savoir comme vous vous aurés à régler, véant que tous les principaulx dammes [viete[2]] en Cour pour prendre congié des Roynes(1), il me samble que, quant vous aurés certaine novelles que les dites Roynes se doivente partir, que allors sera bien faict que vous allés fair ung tour jusques à Brusselles pour prendre vostre congé, mais poure que estes ancores incertain du partement et ausi que avés bien petite compaignie avec vous pour aller la première fois despuis la venu du Roy à Brusselles, ce que peutest ne seroit bien pris de plusieurs, me semble que porrés ancores um peu attendre, si longement que sassés[3] plus véritablement le partement des dites Roynes, et alors aller vers eulx pour faire vostre debvoir..... Du camp près d'Escherenne, ce 15 d'octobre.

Vostre bien bon mari,

Guillaume de Nassau.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XVII.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Protestations d'attachement.

Ma femme..... Je vous avois jà prié, par deux de mes

(1) *Roynes.* La Reine de Hongrie et Eléonore, veuve du Roi de France François I, soeurs de Charles-Quint, le suivoient en Espagne. Le départ n'eut lieu que dans l'été de 1556.

[1] laisse. [2] viennent. [3] sachiez

lettres, que vous usiés de mes affaires, comme vous feriés 1555.
des vostre, mesmement come je vous ay aussi mandé que Décembre.
tout ce qui est à moy est vostre, parquoi me avois remis à vous, mesmement aussi pour ce que jé[1] issi tant de rompemens de teste, que ne peus entendre bonnement à mes affaires..... Au surplus, ma femme, quant à ce que m'escripvés par vostre dernière lettre, que vous estes en paine pour ce que ne vous ay escript en si long temps, ne sçassant si set[2] par adventure que je serois coursé à[3] vous, je eus pensé que l'amitié qui est entre nous deux, eus esté si bonne, que tous ses suspicions seriont amvoié, mesmement que me eussiés tenu plus discret que de me coursé sans occassion, et ce que jé attendu si long temps, a esté pour vous pouvoir escripre absolutemen ce que le Roy voloit faire de ce camp, vous asseurant que ne souhaide aultre chose que je puis ester[4] aimé comme je vous aime; car, après Dieu, je pens que vous estes la mieulx aimé et s'i ne fust que je pens fermement que vous me aimés, je ne serois si bien à mon aise comme suis maintenant; que sçait le Créateur, auquel je prie nous donner la grâce que puissions tout nostre vie vivre en ce[5] amitié sans nulle dissimulation, me recommandant de bien bon ceur à vostre bonne grâce. Du camp près de Escherenne, ce 5 de décembre.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

[1] j'ai. [2] c'est. [3] courroucé contre. [4] être. [5] celle.

LETTRE XVIII.

1582. Décembre. *Le Prince à la Princesse d'Orange. Licenciement des troupes.*

*** G. van Holl étoit un Officier Allemand très-distingué. On se donna en 1556 et 1557 beaucoup de peine pour le faire rentrer au service de Philippe II. Le 12 janvier 1557 le Prince d'Orange écrit au Roi: « j'en ay tant fait qu'il est content de s'y mettre, »moiennant.... qu'il puisse obtenir congié du Duc de Saxen » (G.).

La Maison de Lannoy est une des plus considérables de la Flandre; quinze de ses Membres furent Chevaliers de la Toison d'Or: Don F. de Lannoy nous est inconnu.

La guerre alloit cesser: une Trève de cinq ans entre la France et l'Espagne, fut signée le 5 février à Vaucelles près de Cambrai.

Ma femme, passé deux jours j'ay licencié le régiment de Georg van Hol lesquel se parti hier fort bien content et n'attens maintenant aultre chose que le paiement pour le régiment de don Fernando de Lannoy..... Si Georg van Hol vien peutester[1] à Breda, je pens qu'il vous présentera une hacquené, par quoi seroit bien faict que vous luy fisciés quelque présent pour sa femme, car vous sçavés qu'i fault tenir lé gens pour amys (1).... Du camp près d'Esserenne, ce 20 de décembre.

Vostre bien bon mari,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

---

(1) *pour amys.* De même le Prince écrit le 12 de mai 1557, de Bréda, au Duc de Savoie: « besoignans naguères le Conte de Nuenar »et moy avec M. l'Archevesque et Electeur de Cologne sur la »charge à nous commise, nous y trouvasmes un sien conseiller, le

[1] peut-être.

LETTRE XIX.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Dénuement des soldats. 1555. Décembre.

Ma femme ..... Quant à ce que demandés sçavoir de mon retour, ne vous say mander aultre chose, si non que je suis attendant journèlement après l'argent pour don Fernando de Lannoy, mais comme jé entendu ce jourduy par quelc'ung, me samble qu'i passera bien ancores 15 jours avant que le paiement dé gens de guerre porroit ester issi, et vous asseur que c'est maintenan la plus povre chose de nostre camp que l'on en auroit pittié, car nous sommes issi maintenant sans ung denir[1] et que les souldas se meurte[2] de fain et de froit, mais l'on ne ast non plus de souvenance de nous à la Court que si nous fussions tous mors. Je vous lés penser la bonne pacience que je doibs avoir..... Du camp, ce 29 de déc.

Vostre bien bon mari,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

On voit déjà percer la répugnance du Prince contre Philippe II. Le Roi l'avoit fait Conseiller d'Etat, par Commission du 17 nov. 1555, «pour en icelluy Conseil d'Estat assister nous et nostre »Gouverneur-Général, le Duc de Savoye, Prince de Piedmont, »*etc.* A ceste cause et pour les grands sens, prudence, [dextérité], »et expérience que sçavons estre en la personne de nostre très-chier »et féal cousin, Chevalier de nostre ordre, Messire Guillaume de

»Docteur Frans Burckhart, auquel il communiquoit cest affaire, »bien enclin au service de sa M., et nous sembloit que une bonne »chaisne ne y seroit mal employée » (G.).

[1] denier. [2] meurent.

1555. Décembre. »Nassauw, Prince d'Orenges, Conte du dit Nassau ; en considéra»tion aussy des bons, léaulx, et agréables services qu'il a faicts à sa »M. l'Empereur, mon Seigneur et père, et à nous, et mesmes der»nièrement comme Capitaine-Général de nostre armée à Philippevil»le, et faict encoires journellement» (MS.). Mais il repoussoit presque les faveurs qu'on désiroit lui faire. « Avant le départ du Roi, »avions renoncé au degré qu'avions au Conseil d'Estat, et à celuy »de Chef des finances, tant apparent pour gagner la vogue et suytte »de tous Estats; voire nous mettant *quasi* toute la superintendence »des affaires ez mains, si eussions voulu;.... avons remis à sa M. »l'un et l'autre des dits Estats, puisque n'y pouvions faire bon »service, comme bien eussions désiré, opstant les trafiques des »autres: » *Justification*, p. 178a.— Le Roi néanmoins ne se laissoit pas rebuter. « Comme sa M., par[1] cestuy nostre déport et renvoy »de noz Commissions, ne laissa de nous adjoindre souvent éz déli»bérations, nous nous en sommes en nostre possible acquittez. » *l. l.* Ses avances furent inutiles. Le Prince ne se fioit pas à ces démonstrations; le Roi le consultoit, il est vrai, mais suivoit d'autres conseils. « Nous trouvant[2] à grand crévecoeur de voir que quelques »deux ou trois traversoyent ainsi la bonne intention de sa M.: » *l. l.* — Déjà, redoutant l'influence des étrangers, il méditoit une résistance aux desseins de son nouveau maître. « De ce »temps là moy, et les autres Seigneurs, et plusieurs des plus »gens de bien et entendus de la Noblesse et du Peuple, trouvions »bon de faire sortir du Païs les Espagnols....; mais, partie pour »autres occupations, partie pour mon voyage et de quelques Seig»neurs en France,.... l'affaire fut interrompue et l'exécution em»peschée: » *Apol.* p. 392a.

* LETTRE XIXe.

Le Prince d'Orange au Duc de Savoie. Sur des aides à accorder par la ville de Bois-le-Duc (G).

⁂ Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, dit Tête de Fer, né

[1] *Lisez* pour. [2] tournant (?).

en 1528, Chevalier de la Toison d'Or en 1548, Général au siège de Metz, avoit reçu de Philippe II le Gouvernement-Général des Pays-Bas. En 1557 il gagna la bataille de St. Quentin. En 1559 il épousa Marguerite de France, soeur de Henri II. Il mourut en 1580. 1556. Septembre.

Monseigneur. Suivant ma dernière lettre que j'ay escript à v. Alt., les députtés du troisemme membre de Bolduc[1] sont venuz à ce mattin devers moy pour me remounstrer que, nonobstant leur pouverté et qu'i sont en [arrière] jusques à la somme de cent et cinquante [mil] florins, ilz n'ont volu délesser de mounstré [le désir] qu'il ont à faire très-humble service [au Roy; à] cest effect m'ont donné copie de [l'accord que] ilz ont amvoié à leur pensionair, qui [vat] avec ceste à v. Alt., par où [icelle porra] plus amplement veoir leur oppinion et, combien que leur dit opinion n'est du tout si [favorable] comme el debveroit estre, si ès qui me [persuade] que par là l'on porra prendre bonne [occasion] de remounstré vivement aulx aultres deux membres le gran tort qu'il ont à refuser [ceste] si juste demande, véant qu'il peuvent [mieulx] considérer le dangier qui peult sourdre[2], en cas que nous ne volons aider nostre Prince, que le commun peuple, et me samble certes que ont bien gran tort les dit deux membres de le refuser si plat, comme ilz font, véant que son lé plus riches et qu'il auriont plus à perder[3], si un inconvénient viendroit en ce païs fault d'argent, et véant que le dit troisiemme membre l'at accordé à peu près, qu'i ne seroit que bien de monstré qu'ilx ont faict comme bon subjects son tenu de faire, et qu'il ont faict en cela service au Prince, et que le Prince cognoit par cela la bonne

[1] Bois-le-Duc. [2] surgir. [3] perdre.

1556. volunté qu'il luy portent, comme il s'a bien aperceu qu'il
Septembre. ont faict jusques à maintenant à l'Empereur, son Seigneur et père.... De Bréda, ce 25 de septembre 1556.

De v. Alt. très-humble serviteur,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monseigneur le Duc de Savoye.

Le 30 sept. Philippe II écrit au Prince: « Je treuve que ce que »ceulx de Bois-le-Duc demandent qu'on leur quitte des cheminées »monte bien à xxIIm florins et l'intérest à neuf mille, que sont som»mes entierement excessives et mesmes de mauvais exemple, et »povant donner ressentement à ceulx de Brabant que iceulx de »Bois-le-Duc vinssent par cecy estre *quasi* entièrement supportez »des imposts des cheminées, mais quant ce seroit à faire pour »supporter les poures[1] et en faisant payer le dit droit aux riches, »je m'y enclinerois plus facillement.... Porez négocier le mieulx »qu'il vous sera possible, sans toutesfois rompre avec eulx, ains »que, en les menant si avant que poiez[2], les entretenez tousjours, »pour, en cas que l'on ne sceust achever avec ceulx de Bruxelles, »que encores ne se sont laissez réduire, je demeure tousjours »libre selon que les affaires exigeront » († G.).

Au printemps de 1557 le Prince fut chargé d'une mission auprès de l'Archevêque de Cologne. Le 27 mars il écrit, de Bréda au Duc de Savoie: « Quant à mon voiaige vers M. l'Archevêque de Cologne, »je pense qu'il sera de retour en déans huict jours » (G.). Le 19 avril: « pour la continuation de ma maladie, je n'ay encoires peu avoir »le moyen de me mectre en chemin vers M. l'Archevêque de Colog»ne. » (* G.). Il s'y rendit peu après (p. 22, *inf.*).

Le 9 avril: « J'ay cest après-midy receu lettres du Roy des »Rommains, par lesquelles sa M. me ordonne ne faire faulte de me »trouver pour le 1 may à Egher, où sa M. espère que les Princes »Electeurs de l'Empire s'assembleront pour le dit jour » (*G.).

[1] pauvres. [2] pouvez.

La chose fut différée. Le 21 avril le Duc de Savoie écrit «que les Electeurs ont fait excuse de venir pour ceste saison à »Egher» († G.). 1557. Avril.

Il paroît qu'en juin le Prince partit pour l'Allemagne. Par une lettre du 18 mai, il demande au Duc de Savoie la permission de s'éloigner: «aulcuns Princes Electeurs et aultres du St. Empire ayant consti»tué à M. mon père et moy, pour le 13 de juing venant, à Francfurt, »pour y appoincter le différent qu'avons avec le Landgrave, où »piecà ils se sont entremis: tant pour avancement de la tranquillité »commune du St. Empire que pour le bien et repos des parties» (* G.). Et le 22 mai: «Je remercie bien humblement à v. Alt. que »luy a pleu me consentir de faire le voyaige... Je suis d'intention »me partir déans sept ou huict jours et attendre à Francfurt ce que »Dieu et les bons Princes médiateurs en disposeront» (* G.). La convention fut signée le 30 juin.

LETTRE XX.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Campagne de France

⁂ Malgré la Trève (p. 22), les François, déjà en janvier 1557, avoient recommencé les hostilités, en Italie et dans les Pays-Bas.— Le 3 août le Duc de Savoie mit le siège devant St. Quentin. L'Amiral de Coligny se jeta dans la place. Le 10, le Connétable de Montmorency, voulant le secourir, essuya une défaite, «la plus »funeste,» dit *Mézeray*, «de toutes celles que la France a perdues »depuis les journées de Crécy et de Poitiers.»

Ma femme..... Quant à ce que m'escripvés que avés faict tout vostre debvoir pour trouver quelque argent pour me amvoier, et que avés trouvé la somme de deux mille florins,.... me semble que serat le mellieur que me amvoiés le dit argent par porteur exprès...... Quant aulx novelles d'issi, nous sommes toujour empéché[1] pour faire

[1] occupés.

1557. nous entré au fossés, et jà sont esté quelque soldas dedeus,
Août. et espèr, avec l'aide de Dieu, devant qui soit 6 ou 7 jours, que la ville serat bien basse..... Du camp devant Sainct-Quentin, ce 20 d'aust.

Vostre bien bon amys,
Guillaume de Nassau.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XXI.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Même sujet.

*** «L'armée de Philippe passa le reste de la campagne à prendre le Catelet, Han, Noyon» (*Mezeray*, IV. 389), et Chauny.

Ma femme. A ce matin, après avoir tiré le jour devant jusques à mil coups de canons, c'[1]est rendu le chasteau de Hann, à miséricorde de sa Maté, et poiont[2] ester dans le dit chasteau jusques à mil ou xIc hommes. Je pens bien que l'on en pendera aulcungs, pour avoir attendu le camp de sa Maté et une si grande basteri. Je vous asseur que c'est une dé plus belle assiette de maison que l'on pora souhaitter, et avoit, joindant de la dite maison, une dé plus belle ville que l'on porra veoir, mais lé François à nostre arrivé la brullèrent. Je pens que nous le fortiferons, la ville et le chasteau ensemble. Je ne sçay ce que devindrons après; le sassant, vous l'advertiray incontinent. Ceulx qui accompaignent nous fourageurs, que c'estoient trois enceigues de noir harnois, ont semons[3] la ville de Chany[4], qui s'est rendu aussi. Je vous asseur que

[1] s'. [2] pouvoient. [3] sommé. [4] Chauny.

les François sont bien empêché[1].... Du camp près de Han, ce 11 de septembre. 1557. Septembre.

Je vous prie me mander comme Mabus (1) se port.

Vostre bien bon mari,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

LETTRE XXII.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Maladie au camp.

*** Le Duc de Sesse est peut-être le même auquel Philippe II confia plus tard de grandes charges en Italie: *Languet*, *Ep. s.* I. 1. 55. Le Prince d'Ascoli étoit fils d'Antoine de Lève, fameux capitaine Navarrois en faveur duquel la Principauté fut créée par Charle-Quint. Le Comte de Féria, Capitaine des Gardes du Corps, fut Ambassadeur de Philippe II en Angleterre. Le frère du Prince est le Comte Louis de Nassau.

Ma femme..... J'ay eu avant-hier ung petit excès[2] de fièbre et aujourduy le suis attendant, mès j'espèr avec l'aide de Dieu que sera bien tost faict: ce qui en adviendra, vous en advertiray. M. d'Egmont est bien fort malade, aussi est le Duc de Cese[3], le Prince Dusculi[4], le Comte de Férie. Mon frère se port depuis avant-hier aussi bien mal..... Du camp près de Han, ce 27 de sept.

Vostre bien bon mari,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Princesse d'Oranges.

(1) *Mabus.* Peut-être *Hugo Maubuis*, Conseiller de René Prince d'Orange.

[1] embarrassés. [2] acces. [3] Sesse. [4] d'Ascoli.

LETTRE XXII[e].

1558. *Le Prince d'Orange au Roi Philippe II. Dispositions bienveillantes de l'Empereur Ferdinand I* (G.).

*** Charles-Quint abdiqua en faveur de Ferdinand, à Gand, le 27 août 1556; et le 4 sept., à Sudbourg[1] en Zélande, il donna un Edit à cet égard. Il voulut que le Prince d'Orange portât au nouvel Empereur les insignes de sa haute dignité. «Je fus contraint, con»tre ma volonté et plusieurs protestations faites à l'Empereur et à »la Royne de Hongrie, de porter la Couronne de l'Empire à l'Em»pereur Ferdinand, d'autant qu'il ne me sembloit convenable que »j'emportasse la Couronne de dessus la tête de mon Maître qui y »avoit esté mise par mes Prédécesseurs: » *Apologie*, p. 88b.

Longtemps Charles-Quint s'étoit flatté de faire passer la Couronne Impériale, après la mort de Ferdinand I, à Philippe II. Ce plan non seulement avoit échoué, mais semble avoir été une des causes de la Ligue des Princes Allemands en 1552: *Ranke*, *Historisch-Politisches Zeitschrift*, I. p. 235, *sq.* Ce qui est certain, c'est qu'il en résulta un refroidissement sensible entre les deux branches de la Maison d'Autriche, surtout entre Philippe II et Maximilien II. Les Députés de Namur y font allusion, écrivant le 18 oct. 1555 que, « pour la venue de l'Archiduc on espère bonne amitié et réin»tégration entre le Roy, le Roy des Romains, de Bohême et ses »alliez avec les païs de pardeçà : » *Gachard*, *Anal. B.*, I. 76.

Sire! J'ay receu la lettre qu'il a pleu à v. M. m'escripre le dernier jour du mois passé.....; aussi ay-je le jour de hier présenté la lettre de v. M. au Roy des Romains, luy déclairant que pour les grandes pratiques que se démainent[2] maintenant par deçà, au nom et de la part du Roy de France, v. M. seroit bien d'intention de faire et dresser quelque ligue avec auldungs Princes de l'Empire,

[1] Souboung (Wester-Souburg) *près de Flessingue*, *ou* Zeeburg (Rammekens).
[2] se démènent, se font par des menées.

ce que toutefois elle n'a voulu mester en train sans préalablement en avoir le bon advis de s. M., confiant que icelle en ce luy assistera d'advancer cest affaire; surquoy sa ditte Maté m'a respondu qu'elle trouveroit très-bon que v. M. fist autant d'amis et ligues qu'elle porroit, et que si ad ce elle porra faire de son costel quelque assistence, que s. M. se y emploieroit très-voluntiers, comme en tout aultre chose que reviendroit au bien et repos de v. Maté et de ses païs, y offrant l'office du vray bon père. 1558. Mars.

Et comme, devant la délivrance de la dite lettre, icelle sa M. déclairoit au docteur Seldt (1) et moy que les Princes Electeurs avioent librement accepté la rénunciation de l'Empire par nous faicte de la part de l'Empereur, supplians au dit Roy des Rommains de voloir prendre le nom, sceptre, et entière administration d'icelluy, il nous sambloit que, en vertu de ma dite lettre de crédence, je y porroys bien encores adjouster et supplier à sa M., puisque les Estas du dit St Empire seroient maintenant relaxées du serrement avec l'Empereur, et que pour ce le chemin serat tant plus ouvert aux François de mener leurs pratiques, que sa M. veuille obvier à icelles par tous et les mellieurs moiens que faire se porrat, comme à chose que touche également à l'une et l'autre de voz Matés; et m'a dict le dit Sr Roy que de sa part je debvrois entièrement asseurer v. M. qu'il y mestera tout l'empéchement à luy possible, bien considérant qu'il en emport à sa M., comme à la vostre, et que si, oultre ce, il y ast chose en quoy il porra faire plaisir et amitié à v. M., que icelle le luy ait à mander franchement et à la mesme

(1) *Seldt*. Vice-Chancelier de l'Empire, né en 1516, mort en 1565.

1558. sorte et confidence qu'el ast faict toujour envers l'Em-
Mars. pereur.....

Quant aulx novelles de par deçà, il n'i ast aultre chose sinon que l'Evesques de Baiona se tient issi secrètement, pratticant, comme il faict bien à penser, le plus qu'il peut, enquoy je luy résisteray, par le moien du dit Sr Roy des Romains et aultres, le mieulx qui me sera possible, comme je treuve que sa M. est fort affectionée.... De Francfort, ce 8me de mars.

De v. Maté très-humble et très-obéissant serviteur et vassal,

Guillaume de Nassau.

Au Roy.

A son retour d'Allemagne le Prince, tombé lui-même malade, eut le malheur de perdre son épouse; elle mourut à Breda le 24 mars. Deux (1) enfants lui restoient; Philippe-Guillaume, né le 19 déc. 1554, et Marie, née le 7 févr. 1556.—Il écrit le 27 mars à son père: «Lieber herr Vatter. E. G. kan ich ausz betruebtem hertzen unan»getzaigt nit lassen, das sich die schwachait darin meine freuntliche »liebe hauszfraw seit einen monat heer gefallen, wie E. L. jungst »zu Dillenburg von mir vernommen, vor und nach meiner wider»khunfft alhie von tag zu tag gemehret und letzlich dermassen »zugenommen hat, das ire L. nechstvergang. donnerstags, den 24 »disz zum endt lauffenden monats, zwüschen sechs und sieben

(1) *deux*. Ce n'avoient pas été les seuls. Dans des états mensuels de la dépense du Prince, depuis avril 1553 jusqu'en avril 1554, où sont notées jour par jour les courses ou voyages du Prince, les noms de ses convives, l'état de sa Maison, le prix courant des vivres, on trouve indiqué au 12 décembre, un festin de baptême, à Bréda. Les convives étoient la Reine de Hongrie, l'Evêque de Cologne, le Duc de Savoie, la Duchesse d'Aerschot, le Comte de Hornes, l'Abbé de Tongerloo et plusieurs autres.

»uhren, zu Gott dem Almechtigen christlich und wol verscheiden[1] 1558.
»ist, welcher der seelen gnedig und barmhertzig sein woll » (*MS.). Mars.
Et le 14 avril: « Wie beschwerlich der verlust, so mir derwegen »entstanden, mir und meinen jungen kindern fallen würt, haben »E. L. liderlich bey sich abzunemen. Nuhn weil esz aber nit zu »ändern, noch dem gescheffl des Herrn in ungedult zu wiederstre»ben ist, musz ich's dem ewigen Gott, als dem herscher und »gewalthaber aller dhing, heimstellen, und mich an Seinen gnedi»gen willen gnügen laszen, sonderlich auch damit trösten, dieweill »Er der verstorbenen seligen an irem end die gnad erzeigt das sie »mit gutem verstand, christlich und woll abgescheiden[2] (* MS.). »

Le Roi s'empressa de lui témoigner la part qu'il prenoit à sa perte. Il écrit de Bruxelles le 25 mars: « Mon Cousin, comme »ayant entendu la si griefve indisposition de feu ma Cousine vostre »compagne, et que dois[3] vostre retour de Franckfort à Bréda »vous estiés tombé griefvement malade, je dépeschoys le S^r de »[Sombernon], pourteur de ceste, pour vous aller visiter tous »deux, et au temps de son partement nouvelles me sont venues, à »mon grand regret, du trespas de feu ma Cousine, que j'ay certes »très-fort sentu, et pour la qualité de sa personne, et pour vostre »respect, bien cognoissant la perte que vous y avez faict » (+ G). Et le 28: « Vos Lettres m'ont renouvelé le displaisir que j'avois »eu de la mort de la Princesse vostre compagne...; et n'estoit besoing »vous excuser que n'aviez encoires peu venir faire rapport de »vostre négotiation de Franckfort, ce que bien se peult recouvrer, »pour quant serez ung peu plus à repoz de vostre esprit » (+ G.).

La paix de Câteau-Cambrésis fut conclue le 3 avril 1559. « Le »Roy, s'il lui restoit une goutte de gratitude, ne pourroit dénier que je »n'aye esté l'un des principaux instruments et moyens pour le faire »parvenir à une telle Paix et si advantageuse, l'ayant traicté en »privé avec M.M. le Connestable de Montmorancy et Mareschal »de St André, à l'instance du Roy, qui m'asseura que le plus »grand service que je pourrois luy faire en ce monde, c'estoit de

[1] verschieden. [2] abgeschieden. [3] dès.

1559. »faire la Paix, et qu'il la vouloit avoir, à quelque prix que ce fût,
Avril. »pour ce qu'il vouloit passer en Espagne: » *Apol.* p. 391[b].

En juin le Prince dut se rendre en France. « Nous y fusmes envoyés en hostage, aussi pour assister au mariage de la Fille de »France: » *l. l.* p. 392[a]. Il y apprit que la paix étoit, dans l'intention de Granvelle et du Cardinal de Lorraine, le moyen d'une alliance »d'extermination contre la Réforme: « Quand j'eus entendu, de la »propre bouche du Roy Henry, que le Duc d'Alve traictoit des »moyens pour exterminer tous les suspects de la Religion en France, »en ce Pays, et par toute la Chrestienté, et que le dit Roy (qui pen»soit que, comme j'avois esté l'un des commis pour le traicté de la »paix, avois eu communication de si grandes affaires, que je fusse »aussi de cette partie) m'eust déclaré le fond du Conseil du Roy »d'Espaigne et du Duc d'Alve,... je confesse que je fus tellement »esmeu de pitié et de compassion que dès lors j'entrepris à bon »escient d'ayder à faire chasser cette vermine d'Espaignols hors »de ce Pays: » *l. l.*

Aiguillonné par cette découverte, il se hâta de retourner dans les Pays-Bas: « je ne cessay que, par le moyen de Madame de »Savoye, je n'eusse obtenu congié de revenir: » *l. l.* — Il étoit encore à Paris, lors de la mort (1) du Roi Henri II, le 10 juillet.

De retour, il trouva Philippe II faisant ses préparatifs de départ. Il ne tarda pas à s'opposer, en plus d'une affaire importante, à ses désirs et à ses desseins.

Il fit élire des Chevaliers de la Toison d'Or, peu agréables au

---

(1) *mort.* Les années 1558 et 1559 sont remarquables par le décès de plusieurs Souverains. Charles-Quint étoit mort le 21 sept. 1558; Marie, Reine d'Angleterre, le 21 sept. Le Pape Paul IV mourut le 17 août. Le Landgrave Philippe de Hesse écrit le 18 sept. « Dasz Gott der Herr ein grossen scharmutzel under den »grossen Potentaten gehalten hette..., und so seltzsam unter den »grossen Herren rumorte, glaubten wir dasz es eine strafe Gottes »sei, weil sie so tirannisch die armen Christen verfolgten: » v. *Rommel*, *l. l.* III. p. 313.

Roi: « il sçait que, contre son advis et sa volonté, nous esleumes » au dernier Chapitre de l'Ordre tenu en ces Païs, à pluralité de » suffrages, plusieurs Chevaliers, et les fismes recevoir: » *Apol.* p. 389ª. « Orangius ut adlegerentur aliqui quos ipse noverat infen» sos Regi, credo Montinium et Hochstratanum, .. pervicit: » *Strada*, I. p. 98. 1559. Juillet.

Il fut le principal auteur de la requête que les Etats-Généraux à Gand présentèrent au Roi pour le départ des soldats Espagnols. « Je sollicitay, non pas des banqueroutiers, mais des gens de bien » et d'honneur, et des premiers et plus notables personnages du » Païs, pour demander, au nom des Estats, que les Espaignols » fussent contraints de se retirer: » *l. l.* p. 392ᵇ Le Roi, piqué au vif, répondit néanmoins avec modération et promit le départ. Toutefois il différa la chose: « tria millia retinuit eisque Orangium » Egmontiumque praefecit, inani specie honoris, reverâ ad immi» nuendam externae militiae invidiam: » *Str.*, I, p. 60.

Le Roi nomma Gouvernante des Pays-Bas sa soeur, Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, mariée d'abord au Duc de Florence, ensuite à Octave Farnèse, Prince de Parme.

Strada prétend que le Comte d'Egmont et le Prince d'Orange aspirèrent à ces hautes fonctions. Il ajoute que celui-ci s'intéressoit aussi pour la Duchesse de Lorraine (fille du Roi de Danemark, Christiern II, et, par sa mère, nièce de Charles-Quint), dont il désiroit épouser la fille cadette Dorothée: « intelligebat apud socrum guberna» tionis titulum, penes se vim ejus futuram: » I. 41. De là sans doute la jalousie dont parle Granvelle dans sa Lettre au Roi, le 4 oct. « Y » pues hay la emulacion que v. M. sabe, de Madama de Lorrena » con la de Parma, lo mejor seria tener las apartadas, porque estas » ydas y venidas y ayuntamientos no pueden dar ningun bueno » fructo; agora va à Lorena, veremos que determinacion tomará » desde alli, y si dexará sus hyunas en alguna parte destos estados » o las llevara consigo, mas cierto do qui era estarian mejor que » aqui, y ella y ellas, por servicio de v. M. » (†MS. B. Gr. VI. p. 90).

Le mariage n'eut pas lieu. Les deux filles de la Duchesse épou-

1559. Août. sèrent, l'aînée le Duc Guillaume de Bavière, la cadette le Duc Eric de Brunswick On reproche à tort à Granvelle de s'y être opposé (*Beaufort*, *Leven v. W. I*, I p. 108). Il paroit au contraire qu'il eût désiré cette union. Mais le Prince n'avoit pas pris une détermination positive. Peut-être la nomination de la mère fut-elle, dans ses calculs, une *conditio sine quâ non* pour épouser la fille. D'ailleurs ses affections étoient alors assez mobiles. *Languet* écrit de Paris le 15 mai: « Dominam de Touteville, vivente Rege »Henrico, ambivit Princeps Arangiae et magnam spem de eo con»jugio conceperat: » *Ep. secr.* II. 52. Mad. de Touteville étoit fille unique et héritière du Comte de St. Paul, oncle du Roi de Navarre. Elle n'avoit été mariée que deux ou trois mois à M. d'Enghien frère du Roi de Navarre, tué devant St. Quentin; en 1560 elle avoit 16 ou 17 ans. Et le Prince n'aura pas ignoré ce que *Languet* ajoute: « omnium quae sunt in Galliâ est longe ditis»sima : » *l. l.* p. 37.

Le Prince eut une large part, quoique peut-être, à son avis, trop petite, aux faveurs du Monarque. Il devint Gouverneur de Hollande, Zélande, et Utrecht, par Commission du 9 août: le 28 il fit le serment. Cette Commission et deux Instructions, l'une générale, l'autre particulière, ont été publiées par M. *Gordon*, *de Potestate Gulielmi I*, *Hollandiae Gubernatoris* (Lugd. Bat. 1835). Dans l'Instruction il est dit que le Prince « tiendra sa conti»nuelle résidence ès Pays de son gouvernement, estant icelle tant »plus requise pour les inconvéniens qui pourroient en son absence »survenir, tant au faict de la religion que autrement: » art. 1. »Il sera tenu d'obéyr et obtempérer aux lettres, commandemens, »et ordonnances de la Duchesse, ayant superintendence et aucto»rité, comme a mesmes sa M. seule sur tous les gouvernemens de »ses pays: » art. 2. En 1561 il fut nommé en outre Grand-Veneur de Hollande et Gouverneur de la Bourgogne (Lettre 32, *in f.*). — Il rentra (1) au Conseil d'Etat: « Comme sa M. avoit »tout ce temps cognu la syncerité de noz actions et prompti-

(1) *rentra*. Plusieurs historiens, ignorant sa nomination en 1555 (p. 23), l'y font entrer.

»tude à son service, estant en Zeelande pour partir vers Espagne, 1559.
»nous fit de rechef grande instance de reprendre le degré de Con- Août.
»seiller d'Estat, à quoy avons obéy, après nous avoir grandement
»escusé: » *Justif.*, p. 178.

Le Roi laissoit beaucoup de germes de trouble dans les Pays-Bas. Né en Espagne, moins accessible que son père, il n'étoit pas sûr, comme lui, de l'affection des habitants. Son absence devoit avoir de nombreux inconvénients. La paix récente amenoit des dérangements et des secousses, inévitables avant de parvenir, après de longues guerres, au véritable repos. Ajoutez la jalousie contre les Espagnols, les progrès de la Réforme, les prétentions des Villes, les mécontentements et les embarras d'une Noblesse dont différentes causes avoient épuisé les ressources.

Ce dernier point est développé par Granvelle dans l'écrit suivant, espèce de *Memorandum*, pour son usage particulier.

Mémoire des sources et causes des troubles des Pays d'Enbas, des progrès d'iceulx, pour, si après il estoit besoing en donner plus particulier compte, y pouvoir avoir recours (†MS. B. Gr. XXXIII. p. 274).

«Le premier et principal est la volonté de Dieu et les jugements »infaillibles et irréfragables pour chastier les péchés de l'insolence, »estant jà la prospérité de ses pays par trop grande et de sorte »qu'ilz ne pouvoient comporter l'aise, et se adonnants à tous vices, »sortants tous des termes et borne de leur estat; voulans les Sei»gneurs estre adorés pour Roys, tenants estats grands hors de »mesure, que les plongea en debtes, de telles sortes qu'il n'y avoit »plus moyen de soultenir l'estat auquel il s'estoient mis, et les »consumoient les intérêts des marchands, de sorte qu'ils ne voyoient, »pour remédier à ce point, aultre meilleur moyen que change»ment de l'administration publique et se souslever de l'auctorité de »la justice, pour non estre forcez par icelle à payer leurs debtes. »Estant l'autorité de la dicte justice fort abolie par les guerres; »ayant les dicts Seigneurs alors les charges, qu'ils avoient déjà

1559. »prins sur icelle plus de pied qu'il ne convenoit, traictans mal et
Août. »oultrageusement aulcuns d'iceux les ministres d'ycelle, qui ve-
»noient à eux, pour l'exécution des sentences. Et voyant l'Evesque
»d'Arras le mal qui pouvoit succéder de tant des debtes, et d'estre
»les dicts Seigneurs tant arrière, escrivit à sa M., et les lettres en
»peuvent faire foy, que, si pour deux millions l'on les pouvoit
»déscharger, que pour éviter plus grande perte, il fut esté d'advis
»que sa M. les eust deschargés, ne fût la craincte qu'ilz vou-
»droient continuer leurs estats superflues, avec espoir que tous-
»jours sa M. se chargeroit de leurs debtes tant exorbitantes, que
»les rançons des prisonniers François, qu'ilz acheptarent des
»soldats (chose à la vérité mal séante et que noz bons vieux pères,
»amateurs de la vertu, n'eussent trouvé louable), ores que les dicts
»rançons montassent à plus de deux millions, l'on ne void que
»cela eust servi de quelque remède, mais plustost avoit donné
»occasion à plus libéralement despendre. Et afin que l'on entende
»quelles estoient les debtes, le Prince d'Oranges confessa à la feue
»Royne d'Hongrie à [Furnod[1]], devant le partement d'icelle pour
»Espagne, qu'il devoit 800 mille francs lors, et la despence qu'il
»fit depuis pour gaigner crédit et gens, fut beaucoup plus grande.
»Les marchants faisoient aussy des despences superflues oultre
»mesure, se veuillant en ce esgaler et surpasser les Seigneurs, se
»faisant leurs compagnons, et les Seigneurs les comportoient et
»les honoroient, fréquentant leurs banquets et maisons, pour ce
»que, par leurs moyens, ils recouvroient argent pour fournir à leurs
»despenses, et de sorte, que prenans intelligence avec eux, quant
»l'assemblée des Estats-Généraux se fit si mal à propos, l'on osta la
»maniance des aydes à ceux des finances, et la mirent entre la
»mains des marchants, que leur prestoient deniers et entretenoient
»leur paye des gens de guerre, pour ce pendant profiter de l'argent;
»et par le bout se mescontentoient les gens de guerre, que servoit
»aussy d'artifice pour les aliéner de l'affection qu'ilz devoient à sa
»M., leur Prince et Seigneur naturel, et les tirer à leur dévotion;
»ceux qui monstroient leur avoir compassion et avisoient à leurs
»plaintes, offrant d'ayder et chargant[2] sur le Roy et ses Ministres,

[1] Furnes ou Tournay (?). [2] chargeant.

»pour les rendre odieux. La conversation aussy des estrangers que 1559.
»ne s'est peu excuser pour le commerce, ha faict grand domage, Août.
»signament en la Religion, et aussi s'aida d'aulcuns Allemans,
»Italiens, Bourguignons, et aultres entre les Seigneurs, leur mettant
»le foinz en teste[1]; leur preschant liberté, les aveuglant de l'opinion
»de leur grandeur, et qu'ilz ne devoient comporter d'estre gouver-
»nés, mais devoient tenir fin de gouverner eux mesmes. Et n'ont
»pas donné petite ayde, pour ouvrir le chemin à tant de maux,
»aulcuns Seigneurs nourris avec sa M. en sa chambre, tant Espag-
»nols que Flamands et aultres, que estant Prince le souffloient aux
»oreilles, qu'il estoit mal séaut que l'Empereur son père le[2] laissa
»gouverner et guider par conseil de peu des gens, et qu'il estoit
»plus séant dresser un Conseil d'Estat, d'un bon nombre des dits
»Seigneurs principaux, qu'entendroient mieux les affaires, et les
»guideroient plus au contentement des subjectz et mesme luy
»mirent [3] de la bonne Royne Marie, disant qu'elle
»présumoit vouloir tout faire, qu'elle vouloit mal à la nation, et
»que, demeurant au gouvernement des pays, elle pourroit tout, et
»luy non à sa valeur, et en ce sur touts aultres, tenoit la main le
»Marquis de Berges (1), usant de remarcable ingratitude, ayant esté
»nourry de la dicte Dame, comme elle eust peu faire de son propre
»fils, et ayant faict avoir à son frère, pour lors à la vérité de peu
»de mérite, l'éveschè de Liège, mais le dict Marquis entendoit
»bien que, gouvernant la dicte Dame, elle l'eust bien gardé de
»parvenir au bout de ses malheureux desseins.»

En général ces observations étoient exactes. La Noblesse étoit ruinée par les dépenses du Camp et surtout par le luxe de la Cour. « Alle de groote Heeren staecken in schulden en armoedt, »en waren derhalven tot veranderinghe niet ongheneycht: » *V.*

(1) *M. de Berges:* Jean, S[r] de Glymes, en 1560 Gouverneur et Capitaine-C[l] pour le Hainaut, Valenciennes et la Citadelle de Cambrai. Son frère Robert devint Coadjuteur de Liège en 1548, Evêque en 1557.

[1] les rendant dangereux (*foenum in cornu:* voyez la Lettre 69). [2] *ou* se.

[3] *Indisible.*

1562. Août. *Reidt*, p. 1. Le Comte de Hornes écrit le 16 juin 1562: « je suis »pour donner ordre à mes biens que je treuve fort diminuez: » *Procès des Comtes d'Egmont et de Hornes* (Amst. 1729), II p. 276. Le Prince lui-même étoit en effet fort endetté. On n'a qu'à parcourir ses Lettres à la Princesse: p. 5, 16, 27. Voyez aussi la Lettre 68. — Mais il faut ne pas perdre de vue les remarques suivantes.

Les dettes du Prince provenoient, selon lui, « des grandes des»penses faites tant pour le service de l'Empereur que du Roy: » *Apol.* p. 388b. Chacun sçait, » dit-il, « que ma Maison a tousjours esté »ouverte et que j'avois ordinairement la descharge et le défray, »soustenant les despenses de la Cour, pour le peu d'ordre qu'il »y avoit de la part du Roy. » *l. l.* Il habitoit à Bruxelles le palais bâti par Engelbert de Nassau, Gouverneur des Pays-Bas du temps de Philippe I, père de Charles-Quint. « Rem domesticam ditissi»morum Principum exemplo splendide habebat: peregrinos Legatos »nobilitatemque comiter liberaliterque exciepiebat. » *V. d. Haer, de initiis Tumult.* p. 123. « Rei domesticae splendor famulorumque et »asseclarum multitudo magnis Principibus par. Nec ulla toto Belgio »sedes hospitalior, ad quam frequentius peregrini Proceres legatique »diverterent exciperenturque magnificentius quam Orangii do»mus. » *Strada*, I. 95. « Un chacun, » poursuit-il, « sçait aussi »la grande et excessive despense qu'il me convint soustenir au »voyage vers l'Empereur Ferdinand (p. 30). Depuis je fis, le »voyage de France, ... tellement que je puis bien assurer qu'en »ces trois articles, joincts aussi aux frais que j'ay faits aux der»nières armées, ... j'ay fait despense de plus de quinze cents mil »florins: » *Apol.* 388b.

Susciter des troubles, pour se débarrasser de ses dettes, étoit une mauvaise et dangereuse spéculation: « il faut que tous confessent »qu'estans retirez en noz maisons et à noz affaires, avions beau»coup meilleur moyen d'amasser trésors et richesses, et par là »gagner, conserver, et maintenir authorité que, despendant large»ment en Court, espérer ladite authorité par usurpation d'admini»strations: » *Justific.* p. 177.

Sa répugnance contre les supplices, pour cause de foi, étoit déjà un principal motif de son opposition. Il prévoyoit des persé-

cations affreuses. Il décrit lui-même ses sentiments à cet égard. 1559.
«Quant à ceux qui avoient la connoissance de la Religion, je Août.
»confesse que je ne les ai jamais haïs. Car puisque dès le berceau »j'y avois esté nourri, Monsieur mon Père y avoit vécu, y estoit »mort, ayant chassé de ses Seigneuries les abus de l'Eglise, qui »est-ce qui trouvera estrange si cette doctrine estoit tellement »engravée en mon coeur, et y avoit jetté telles racines, qu'en »son temps elle est venue à apporter ses fruits? Car pour avoir »esté si longues années nourri en la Chambre de l'Empereur et »estant en aage de porter les armes, aussitost enveloppé de gran- »des charges, j'avois lors plus à la teste les armes, la chasse, et »autres exercices de jeunes seigneurs, que non pas ce qui estoit »de mon salut: toutefois j'ay grande occasion de remercier Dieu, »qui n'a point permis cette sainte semence s'estouffer, qu'il avoit »semée luy-mesme en moy, et dis d'advantage que jamais ne m'ont »pleu ces cruelles exécutions de feux, de glaive, de submersions, »qui estoient pour lors trop ordinaires à l'endroit de ceux de la »Religion:» *Apol.* p. 392a.

Les ordres qu'il recevoit du Roi, n'étoient pas de nature à diminuer ses appréhensions. Son Instruction portoit: «Et pour »estre l'affaire que[1] la conservation de nostre sainte foy et religion »Chrestienne la chose que sa M. a plus à coeur, sa M. ordonne »au Prince bien expressément d'avoir bon et soigneulx regard de »faire corriger et extirper les sectes réprouvées de nostre mère »Ste. Eglise, suivant les placcarts et édicts cy-devant statués et »publiez par sa M. imp., et depuis par sa M. royalle renouvellez sur »le faict de la religion. Et que les juges... les exécutent sans »infraction, altération, et modération, puisque l'on les ha constitué »juges pour selon la loy juger et non pour la modérer et déclairer, »ou pour disputer et juger selle[2] convient ou non:» art. 4. L'Instruction secrète avoit surtout rapport à la religion. «Wy ver- »staen de executie der Edicten gedaen te wordene mit alle rigeur »en zonder daerinne yemandt aen te zyen ofte respecteren, wye[3] »zy:» art. 2. «Diversche, luttel achtende op die Lutheranen en »Sacramentarissen, doen alleenlyk eenich debvoir tegens die erdoo-

1 *Lisez* de (?). 2 si elle. 3 wie hy.

1559. »pers. Waeromme en want die andere secten die poorten en
Août. »inganck zyn om van d'een quaet in arger te vallen, willen en »ordonneren wy dat die placcaten generalicken geobserveert zullen »worden :» art. 6. Et « le Roy, quand il partit de Zeelande, lieu »dernier qu'il laissa en ce Pays, me commanda de faire mourir »plusieurs gens de bien, suspects de la Religion, ce que je ne »voulus faire, et les en advertis eux-mesmes, sçachant bien que »je ne le pouvois faire en saine conscience, et qu'il falloit plutost »obéir à Dieu que non pas aux hommes : » *Apol.* p. 396b.

En outre il vit bientôt les commencements d'exécution du plan dont-il avoit découvert la trame. En France la mort de Henri II sembloit une délivrance pour les Réformés. «Ejus interitu, » écrit *Languet* en octobre, «impiorum putabamus repressos esse conatus »omnes, futurumque ut piis aliquantum ad respirandum daretur »otii: » *Ep. secr.* II. 4. «Mais Dieu en avoit disposé tout autre»ment, voulant avoir l'honneur qui Luy appartient d'avoir redressé »son Eglise par Son seul bras et effort, d'autant plus admirable »que la résistence des plus grands auroit esté plus forcenée. Ce fut »doncques durant le règne de François II que la rage de Satan se »déborda à toute outrance :» *Th. de Bèze*, *Hist. des Eglises Réformées* (Anvers, 1580); I. p. 212. Déjà le 11 déc. on écrit à ce sujet de Wittemberg: «nunquam ita saevierunt Pontificii, nec antea »fuit acerbior persequutio. Carceres sunt pleni miseris hominibus, »et sylvae ac solitudines vix capiunt fugitivos : » *Languet*, *Ep. secr.* II. 30.

Le prompt départ du Roi (dont le Prince donna connoissance à son père le 2 sept., promettant d'envoyer sous peu le Comte Louis pour plus de détails) avoit sans doute la répression du Protestantisme en Espagne pour principal motif. «Philipp II hatte »mit Frankreich Frieden, und mit dem Papste einen Vertrag »geschloszen..; nun begann das blutige Verfolgungswerk mit »einer Kraft und Consequenz, wie kein anderes Land etwas »Aenhliches je erlebt hat: *Evang. K. Zeitung*, 1834, p. 381. Son retour fut célébré par des *auto da-fés. l. l.* «In Hispania est horri»bilis saevitia adversus eos qui nostrae sunt religioni addicti... »2 Juni, 1561. » *Languet*, *l. l.* p. 117.

Les tentatives du Papisme se lioient, dans l'esprit du Prince, aux desseins des Espagnols, voulant soumettre le pays à la domination absolue d'un Roi dirigé par eux. Ainsi il étoit conduit à désirer l'affoiblissement du pouvoir royal par l'influence du Conseil d'Etat et des Etats-Généraux. 1559. Septembre.

LETTRE XXII[b].

Le Prince d'Orange à la Duchesse de Parme. Il doit se rendre au sacre de François II (G.).

*** «J'obtins congé (voyez p. 34) de revenir en ce Pays sur ma »foy et avec promesse de retourner à Rheims pour le sacre du Roy »François II: » *Apol.*, p. 392[b]. Il paroît que le Prince fit en effet un second voyage en France: *Languet* écrit, de Wittemberg, le 18 nov.: « Albanus et Rigomus de Sylva, qui erant obsides in Gal»liâ, iverunt ad regem Philippum, et eorum loco sunt in Galliâ »Princeps Orangiae et Comes Egmondanus: » *Ep. secr.*, II. 21.

Madame. Comme ce matin j'ay receu par ung courrier lettres du Roy de France, par lesquelles il me mande de me trouver le 15 de ce mois à son sacre de Rems, et pour ce, Madame, que je me treuve bien empesché quelle responce je luy doibs rendre, à cause que, d'ung costel le Roy mon maistre et v. Alt. m'ont commandé d'effectuer l'aide dernièrement demandée en Hollande, dont les Estatz sont desjà assemblez, et que, de l'aultre costel, pour le service de sa M. et bien de la paix, j'ay promis au dict Seigneur Roy de France de me retrouver vers sa M., toutes et quantes fois icelle me manderoit, à laquelle promesse, pour mon honneur, je suis obligé; qu'est cause que j'envoie à v. Alt. le double de la responce que j'escrips au dict S[r] Roy, afin que, si icelle la trouve bonne, la face incontinent passer oultre, l'originalle du dict double,

1559. Septembre. par ce courrier, afin de povoir avoir responce en temps s'il me prolongue mon terme ou non, ou corriger la dicte lettre à vostre bon plaisir, et en dilligence m'envoier icelle pour d'icy despescher le dict courrier..... De Dordrecht, le 6 sept. 1559.

D. v. Alt. très-humble serviteur,
Guillaume de Nassau.

LETTRE XXIIe.

Le Prince d'Orange à la Duchesse de Parme. Négociation avec les Etats de Hollande (G.).

Madame! suivant la charge qu'il a pleu au Roy et à v. Alt. me donner, je suis le 7e jour de ce mois... entré en communication avec les Estatz de Hollande, touchant les pointz à eulx et aux autres Estatz du pays de par deçà de la part de sa M. proposez en la ville de Gand, et premièrement touchant la commutation des trois-cens mil florins pour l'entretènement des trois-mil chevaulx pour résister aux soubdaines invasions qui faire se pourroient par ci-aprez par les ennemis contre ces pays, lesquelz, après plusieurs remonstrances et persuasions par nous à eulx faictes, et entre autres que ce touchoit leur propre deffence, garde, et tuïtion, qu'ils eussent à eulx conformer à aucuns aultres particuliers Estatz, qui desjà avoient déclairé avoir trouvé util et nécessaire le concept faict par sa M. touchant ceste commutation, nous ont respondu que, comme cecy estoit chose faicte et accordée par tous les Estatz-Généraux, qu'il leur sembloit raisonnable que la commutation et changement sur ce poinct se debvroit faire avecq communication et consentement de tous

les aultres Estatz-Généraux, néantmoins se sont résoluz d'envoier leurs Députez vers v. Alt., le 17 ou 18 de ce mois, ou bientost après, qu'ilz rapporteroient sur ce point telle responce qu'ilz espéroient v. Alt., au nom de sa M., en auroit contentement.... En la fin, comme nous les requismes que, en contemplation de la grande nécessité où le Roy se trouvoit présentement, et aussi pour leur propre bien et utilité, et pour le peu de moyen que sa M. avoit de se pouvoir aider des deniers de ses autres pays et royaulmes, à cause des grandes et excessives sommes qu'il avoit tiré d'iceulx pour la deffence et tuïtion de ces Bas Pays, et que c'estoit la première demande que leur avois proposé de la part de sa M., ils voulsissent condescendre en icelle, finablement ont demandé dilay, afin de pouvoir communiquer chascun en son endroit avecq leurs confrères. Sur ce les ay de rechieff prié qu'ilz eussent, chascun en son endroit, faire si bon rapport à leurs confrères qu'ilz pourroient rapporter à v. Alt. si favorable et fructueuse responce que icelle pourroit entendre qu'ilz se seroient, à ma contemplation, renduz moins difficilles d'entendre à ceste demande, ce qu'ilz m'ont promis de faire. 1559. Septembre.

Madame, je me partiray, s'il plaist à Dieu, aujourd'hui après disner pour Utrecht, pour y semblablement faire mon extrême debvoir vers les Estatz dudit pays...; mais, comme ma demeure eust peu beaucoup advancer l'affaire, je suis mary que pour maintenant je n'auray le moien de faire mon debvoir d'aller en chascune ville, comme j'avois[1] proposé, pour leur persuader de faire l'office requis, saichant combien qu'il importe, pour le ser-

[1] je m'étois.

1559. vice de sa M., que ceste demande puisse venir à bonne
Septembre. fin, à l'occasion que le jour que je doibs estre en France est si prochain, comme v. Alt. sçait, pour y me rendre hostaigier.... De la Haye en Hollande, le 9 sept.

De v. Alt. très-humble serviteur,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Duchesse de Parme,
de Plaisance, etc.

La Duchesse répond, de Bruxelles le 13 sept., «... A semblé »très-bien le chemin que vous avez tenu pour persuader ceulx »d'Hollande.... Certes j'eusse bien désiré que les François se fus»sent passez de vous appeller en ceste saison, pour l'espoir conceu »que vostre présence eust grandement servi, moyennant le debvoir »que je suis certaine vous eussiez continué de faire, mais l'on me »donne espoir que vostre séjour en France ne sera point pour long »temps, et s'ilz usent de diligence d'achever à rendre, l'on leur »donnera occasion de ce costel de vous tost délivrer, par la restitu»tion des places, suyvant le commandement que j'en ay de sa M., »incontinent que j'auray nouvelle que la restitution soit faicte du »costel de France.... Quant au repartissement des Espaignolz (1) qui »sont sous vostre charge et soubz M. d'Egmont, affin que chacun »des tertios soit plus uny, il ha semblé le plus expédient de faire »changement au billet de sa M., ... et que le tertio de M. d'Eg»mont debvroit estre en son gouvernement, et ès lieux plus voi»sins d'iceluy, et que les aultres qui sont soubz vostre gouverne»ment, se repartissent sur la frontière de Luxembourg et de Hay»nault » (†G.).

---

(1) *Espaignolz.* Voyez p. 35, *medio.*

LETTRE XXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Décès du Comte Guillaume leur père. 1559. Octobre.

*** Le Comte étoit mort le 6 octobre. Le Prince, fils aîné, devenoit Chef de la Maison.

Mon frère, je ne vous serois[1] assés escripre le marissement que se m'act esté d'avoir entendu le trespas de Monsieur notre bon père, que Dieu perdoin[2], pour avoir perdu ung tel père à qui nous tous luy estions tant obligé, pour si grande amour et affection qu'i nous portoit; mais, puisque se ast esté la volunté de Dieu, il nous fault regarder tous nous conformer à icelle et en oultre regarder de ensuivre ses vestiges, affin que nostre Maison, qui toujour ast esté, avecque l'aide de Dieu, en si bonne renommée et estimation, ne soit perdu, ains[3] plus tost augmenté; ce que facillement se porra faire, en cas que nous aultres, ses enfans, vivons en bonne accort et amour, dont vous veulx bien asseurer que, de ma part, il n'y aura jammais faulte et que je vous assisteray, toujours à vous tous, et de conseille, et en tout aultre chose où me vouldrés emploier, me tenant seur que de vostre costé ferés le mesme, et principalement entre vous aultres frères, qu'il emport[4] pour le bien de la Maison que vivés en bonne amitié et accort ensamble, et que ne faictes rien que par conseille et bon advis; aultrement nostre Maison qui ast toujours esté en si bonne réputation, se viendroit à se perder et deminuer; et, de ma part, comme je vous ay dict, me emploieray très-voluntiers pour vous

[1] saurois. [2] pardonne. [3] mais. [4] importe.

1559. Octobre. assister en tout ce que sera pour vostre bien et augmentation de nostre Maison, ce que vous porrés bien asseurer de ma part à tous mes aultres frères, comme cellui qui avés toujours cognue l'affection que les[1] ay porté, et oultre regarder de assister Madame nostre mère, selon la grande obligation que nous avons à icelle, et la servir et complaire en tout ce que vous porrés; car ne ferés que vostre debvoir, et service très-agréable à Dieu, et chose qui toutte vostre vie vous serat réputé pour honeur..... De Brusselles, ce 15 d'octobre.

Vostre bien bon frère à vostre commandement,
GUILLAUME DE NASSAU.

———

[2]Mon frère, quant à voyage que debviés faire avecque le Conte de Schwartzenbourg pour les affaires que sçavés, vous prie me mander ce que porrés faire et sil vous ferés le voyage ou non, affin que selon cela, je me aurois à rigler[3]; et vous prie baiser les mains de ma part au Conte de Schwartzenbourg et à masseur[4] Caterina et luy asseurer que toute ma vie luy demoreray bon frère, comme je seray aussi à Juliana et Madalena, et s'il ont perdu ung père, qu'il trouveront ung aultre à moy (1). Je vous prie me mander la résolution que le Conte de Schwartzenbourg aura prins[5], quant à son mariage et de tout ce qui se passe là, et faire mes très-humbles recom-

(1) *moy;* comme étant désormais leur tuteur naturel. Les autres soeurs étoient mariées, et la Comtesse Catherine promise au Comte de Schwartzbourg.

[1] leur. [2] *Cet alinéa est écrit sur une feuille à part.* [3] régler. [4] ma soeur. [5] prise.

mendations à madame nostre mère. *Dat. ut in literis.* 1559.

Vostre bien bon frère, Octobre.

GUILLAUME DE NASSAU,

Au Comte Ludwig de Nassau, mon bon frère.

L'expression *les affaires que scavés* se rapporte au projet de mariage du Prince avec Anne de Saxe, enfant unique de l'Electeur Maurice. Née le 23 avril 1544, elle perdit en 1553 son père, en 1555 sa mère, Agnès, remariée au Duc de Saxe Jean-Fréderic et fille de Philippe, Landgrave de Hesse. D'après une convention avec celui-ci, la jeune orpheline avoit reçu son éducation à Dresde, auprès de son oncle l'Electeur Auguste.

On trouve des particularités très-intéressantes sur les préliminaires de cette Union dans les *Historische Denkwürdigkeiten* d'*Arnoldi* (Leipz. 1817), p. 103—137; l'ouvrage de M. *von Rommel*, *Philipp der Grossmüthige*, I. 586—590, II. 656—661, III. 314—330; et la dissertation de M. *Böttiger*, insérée dans le *Histor. Taschenbuch* de M. *von Raumer*, a° 1836, p. 78—174.

C'est une supposition assez vraisemblable qu'Anne, dont le caractère et les écarts causèrent au Prince tant de chagrins domestiques, devint son épouse surtout à cause de sa fortune et de sa parenté. En s'alliant aux Maisons de Saxe et de Hesse, il se ménageoit de puissants appuis. La Princesse étoit riche: « die baare »Ausstattung solle, mit Hinzurechnung eines erst nach Johann »Friedrichs von Gotha Tode flüssig werdenden Capitals von 30,000 »Rthlr., und von 35,000 von August selbst zugeschossenen Tha»lern, sich auf 100,000 Rthlr. belaufen; eine für jene Zeit höchstan»sehnliche summe: » *Hist. Tasch.* p. 86.—On ne louoit fort, ni sa douceur, ni sa beauté. « Sie war « « ungeschikten Leibes » », vielleicht »etwas hinkend: » *l. l.* p. 87: « von einer seltsamen Gemüthsart »und hartem Sinne, und man müsze daher billig auf ihre Ver»sorgung bedacht sein: » *l. l.* p. 93. Il ne paroît pas que le Prince l'avoit vue, lorsqu'il fit demander sa main. Dans le cas contraire, l'Electeur Auguste n'auroit pas jugé nécessaire de retenir son portrait « als zu sehr geschmeichelt: » *l. l.*

1559. On prétend, et la chose est possible, qu'elle plut au Prince:
Octobre. *l. l.* p 95. Elle au moins l'aima bientôt éperdument. Une dame de la Cour à Dresde écrit à la Comtesse Palatine : « das auch E. F. »Gn. gern wissen wollte ob es das Frewlein gerne thäte oder nicht, »mögen E. F. G. gewisz glauben dasz sie niemand hierzu berèdet, »viel weniger gezwungen noch gedrungen hat. Denn E. F. G. wer»den ja des Frewleins kopf und synn kennen und yre ferttigkeit »wyssen, der warlich sych noch dyssen tack wyder zwyngen noch »bereden lassen wyl, sondern techlich hertter wert obber den »dyngen so sy ze synne nymet, ungeacht aller sachen und groszer »fleysz so by yr ongewendt wert; ich habbes gar fylmals von yr »gehert von alle yre freundschaft sy solten sy zw keinem heren »bereden, der yr nicht gefylle: » p. 98. Disoit-on du mal du Prince, elle répondoit plaisamment: « Er ist ein schwarzer Ver»räther, aber ich hab keine Ader an meinem Leibe, die ihn nicht »herzlich lieb habe : » p. 97. Mais le Landgrave Philippe écrit le 29 déc. 1560 : « Das Frewlein Anna ein gute neigung zum Print»zenn hatt, glaubenn wir woll, es ist aber kinderwerg, dann sie »warlich noch ein kindt: » *v. Rommel*, III. 328.

Le Comte de Schwartzbourg se rendit peu après à Dresde, non avec le Comte Louis, mais avec George van Holl. Ils affirmèrent: « Wilhelm sei dem Protestantismus heimlich sehr gewogen; wenn »er ihn auch öffentlich noch nicht predigen lassen dürfe, werde »er der Prinzessin doch einen Evangelischen Prädicanten und die »Sacramente nach ihrer Weise verstatten; die Kinder dieser Ehe »sollten zu Markgrafen erhoben und mit 70,000 fl. jährlicher Ein»künfte versehen werden : » *l. l.* p. 93.

LETTRE XXIV.

L. de Schwendi au Prince d'Orange. Entrevue avec le Duc de Brunswick.

*** Le Prince projetoit un voyage en Allemagne (p. 55).

Henri le Jeune, Duc de Brunswick, né en 1489, fut chassé de ses Etats, en 1542, par le Landgrave Philippe, et rétabli peu après. — Il gardoit rancune: le Landgrave écrivit le 4 mars 1558 à l'Electeur de Saxe: « Herzog Heinrich hat itzo gesagt, dass im Landt »zu Hessen viel alter Hüner weren, die hofte er noch selber zu »pflücken... unnd... den Ziegenspeck in unserm Lande zu essen, da »wir doch nicht wissen das wir... die allerwenigste ursach dartzu »gegeben: » *v. Rommel*, II. 504. — Peut-être n'étoit-il pas fâché de favoriser un mariage désagréable à son ancien ennemi. Peut-être aussi les rapports avec le Prince avoient d'autres motifs. Encore le 16 juin 1561, *Languet* écrit d'Anvers: « dictum est mihi nuper »fuisse Lovanii Secretarium Ducis Henrici Brunsvicensis ad quem »Bruxellis venerunt Princeps Orangiae et Lazarus à Swendii. »Oportet non fuisse levem causam :» *Ep. secr.* II. 119. 1560. Janvier.

Monseigneur. Soiant[1] arrivé ce soir icy, le Duc m'at envoyé son Maréchal, pour dire à moy et ma compaignie le bien venu. A qui j'ay touché une parolle de vostre Seigneurie le plus courtoisement que j'ay sceu faire, surquoy il l'a déclairé au Duc, qui me manda incontinent qu'il désiroit avoir v. S. icy et qu'il escriroit et que je dusse escripre aussi. Ainsi sera v. S. le bien venu. Je croy qu'il sera le mieulx que v. S. arrive avec quarante ou cinquante chevaulx, renvoiant le reste droict vers George van Holl. A tant, Monseigneur, je prie Dieu qu'Il vous donne vos désirs. A Gandersheim[2], le 5 de janvier.

De v. S. humble serviteur,

LAZARUS DE SCHWENDI.

A Monseigneur le Prince d'Orange.

1 Etant. 2 *Petite ville de la Principauté de Brunswick-Wolffenbüttel.*

† LETTRE XXIV^a.

1560. Mars. *Granvelle, Evêque d'Arras, au Roi. Affaires de la Religion; mariage du Prince d'Orange* (MS. B. GR. VIII. p. 125).

*** Depuis son avénement la confiance de Philippe II pour Granvelle ne s'étoit pas démentie. « Toto quadriennio nihil ferme »domi forisque transegit, ... nisi administro atque interprete Gran»vellano ; » *Strada*, I. 84. Quittant les Pays-Bas, il voulut l'avoir pour correspondant et le recommandoit à la Duchesse pour Conseiller le plus intime : « praecipuum regiminis instrumentum : » *l. l.*

Le Roi ne pouvoit voir avec plaisir le mariage du Prince avec une hérétique, fille de cet Electeur Maurice qui avoit mis un terme aux prospérités de Charles-Quint : voyez p. 64.

...Lo de la religion va como v. M. vera por las cartas de Madama ; ella haze lo que puede ; en algunos de los ministros querria ver mas calor, y v. M. no podria creer el buen efecto que haze encomendar este negocios tantas vezes y tan expressamente por sus cartas de negocios d'Estado, y no havrá sino aprovechado lo que v. M. ha scripto al Chanciller de Brabante, y assi suplico à v. M. sea servido dar muchas vezes estos acuerdos y tan vivas espuelas por sus cartas, que nos aprovecharemos dello quanto se pudiére.

Este casamiento del P. d'Oranges me dapena, y holgara mucho que lo platicara aqui antes de scrivir lo à v. M., mas él deve saber porque no lo hizo ; yo à la verdad nunca hé visto cosa en el que me haya dado sospecha mala de su persona, antes lo contrario, mas, ny por lo del estado, ny por lo dela religion, quisiera que se huviera puesto en ello, y v. M. vera, por la carta larga

que sele scrive sobre esto, lo que ha passâdo, à que me remito... Brux., 17 mart. 1560. Mars.

Granvelle ne devinoit pas encore le Prince. Le 5 avril il écrit: «... En lo de la religion barto travaja Madama y todos los del »Consejo; y cierto, demas de todos los otros, el Principe d'Oran»ges y Monsr d'Aigmont han mostrado à todo lo que hastagora se »ha podido conoscer, muy buena voluntad, y en esto se va pro»veyendo lo mejor que se puede à los desorderes que succeden y à »castigar lo que se puede...... Tengo alguna esperança que el »Principe d'Oranges no passará adelante en lo del casamiento, »ahunque no deven de estar lejos aquellos que esperava para tractar »sobre ello » (†MS. B. Gr. VIII, p. 127).

LETTRE XXIV[b].

Le Prince d'Orange à la Duchesse de Parme. Relative à son mariage (G.).

*** *Strada* rapporte également: « Orangius affirmavit actum »diserte cum Augusto Annae tutore, non ducendam a se puellam »nisi Catholice victuram; in eamque conditionem et Augustum et »ipsam obsignatis literis convenisse: » p. 109. Il est difficile de concilier cette déclaration et ce que le Prince dit ici à la Duchesse, avec les assurances positives données en son nom par le Comte de Schwartzbourg et G. van Hol (p. 50); assurances qu'il réitéra souvent.

Madame. Je me suis trouvé le 5 à Déventer, selon que je avois déclairé à v. Alt. avant mon partement d'icelle, et ay trouvé l'affaire que v. Alt. sçait, tellement disposé qu'il ne restoit que de me déclairer et résouldre du tout, et ay trouvé le Duc de Saxen de la mesme volunté comme

1560. par ci-devant l'ay déclairé à icelle; toutefois, puisqu'il sam-
Avril. bloit à sa M. et à v. Alt. que la dite asseurance n'estoit bastante[1], j'ay faict novelle difficulté quant au point de la religion, et ay demandé avoir déclaration particulière de la damoiselle, pour oster à sa M. et à v. Alt. tout scrupule, et me asseurer aussi de tant plus moi-mesme. Et ce, Madame, qui succéderat sur cela, ne fauldray de la advertir..... De la Hay, ce 9 de apvril.

De v. Alt. très-humble serviteur,

Guillaume de Nassau.

† LETTRE XXIVe.

La Duchesse de Parme au Prince d'Orange. Réponse (G.).

Mon bon Cousin. J'ay veu, par la lettre que vous m'avez escript de vostre main du 9, comme vous avez esté à Deventer, et trouvé la voulonté du Duc de Saxe telle que cy-devant vous aviez entendu, mais que, pour plus de seureté, vous avez voulu plus esclarcyr le point de la religion et mesmes sçavoir de certain sur ce la voulonté expresse de la Dame; que me semble fort bien, et me sera[2] plaisir de, comme vous l'escripvez, entendre comme les choses se poulront[3] plus avant. Cependant j'espère qu'il ne tardera que du Roy, mon Seigneur, je n'aye quelque responce sur ce que je luy ay escript, luy donnant compte de ce que j'entendis de vous de l'estat où l'affaire se trouvoit, et de ce que sur les difficultez mues par sa M. vous m'avez respondu..... De Bruxelles, le 15 d'apvril.

[1] suffisante. [2] *Lisez* fera (?). [3] *Lisez* porteront (?).

Le Prince fit en 1560 deux voyages en Allemagne; en mai et en novembre. 1560. Avril.

Le 18 avril il écrit à la Duchesse de Parme : « Je tiens v. Alt. souvenante que, passé trois ou quatre mois, pour le trespas de feu »mon père..., je disois à v. Alt. que j'avois grandement et nécessai»rement pour lors à faire en Allemagne, pour y povoir entendre aux »affaires concernans la conservation de nostre maison mortuaire... »Je ne l'ay sceu plus longuement délayer.... Suppliant à icelle de »vouloir prendre de bonne part cestuy mon partement si néces»saire » (* G.). La Duchesse répond, de Bruxelles, le 23 avril : «Combien que ... vostre personne seroit icy bien requise pour les »affaires que journellement surviegnent, et que avec ce je crois »que en vostre absence l'on ne sçaura si bien achever avec les »Estatz de vostre Gouvernement, ... si est-ce que, considérant »ce que requérez estre plus que raisonnable, ... je suis très-con»tente que y allez » (†G.). Son absence fut courte. Le 4 mai il étoit encore à Utrecht. Déjà le 20 juin la Duchesse lui écrit : « Ce m'a »esté singulier plaisir d'avoir eu advis de vostre retour du voiaige »que nagaires avez fait en Allemaigne » (†G.).

Dans la Lettre 24[d], il est fait mention d'une mesure qui eut une grande influence dans les troubles des Pays-Bas; la création de nouveaux Evèchés.

Le Duc Philippe le Bon y avoit déjà songé et recommandé la chose à son fils : *Str.* I. 37. Charles-Quint avoit donné le même conseil à Philippe II. Celui-ci écrit, le 2 janvier 1562, à la Duchesse de Parme : « se induci ad augendum eo potissimum tempore Pasto»rum numerum, quod et multo in dies frequentius oppidis pagis»que incoleretur Belgium; et haeresis e finitimis locis in eas confer»tim provincias gradum faceret; et consilium imperiumque patris »haereret animo, qui hanc unam esse rationem procurandae in »Belgio religionis edocuerat : » *l. l.* p. 38.

Sonnius, Docteur de Louvain, fut envoyé à Rome. Les Papes Paul IV et Pie IV approuvèrent les vues du Roi, par les Bulles du

1560. 19 mai 1559 et du 8 mars 1560. Au lieu de quatre Evêchés, on
Avril. en créa dix-sept; celui de Malines fut érigé en Archevêché.

Beaucoup d'intérêts se trouvoient lésés. Les anciens Evêques se plaignoient de voir le cercle de leur autorité restreint. Les Abbés s'indignoient qu'on attribuât aux Evêques les revenus des Abbayes. La Noblesse prévoyoit une trop grande influence de personnages aussi considérables dans l'assemblée des Etats. En général Nobles et peuple craignoient surtout que ce ne fût une mesure préparatoire de l'Inquisition et par là destructive de la liberté et du commerce. « Tout ce desseing ne servoit à autre fin que pour »establir la cruelle Inquisition d'Espaigne, et les dits Evêques pour »servir d'Inquisiteurs, brusleurs de corps et tyrans de conscience: » *Apol.* p. 398b.

Cette innovation fut vivement reprochée à Granvelle. Cependant elle avoit été décidée à son insu: T. VIII. p. 54.

Du reste l'inspection de Diocèses trop étendus ne pouvant se faire d'une manière satisfaisante, il semble que la mesure, en elle-même, étoit fort naturelle et légitime. Le Prince semble en faire l'aveu: T. II. p. 17.

† LETTRE XXIVd.

Granvelle, Evêque d'Arras, au Roi. Affaires d'Angleterre; nouveaux Evêchés (MS. B. GR. VI. p. 66).

*** Philippe II eût volontiers épousé Elizabeth. Sans cet espoir, auquel se joignoit la crainte de voir les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, et de France obéir au même Souverain, il eût pressé le Pape de la déclarer hérétique et bâtarde et d'appeler Marie Stuart à la Couronne. Mais la jeune Reine répugnoit à toute espèce de tutelle. Bientôt elle se déclara contre les Papistes. Déjà le 2 juillet 1559 elle écrivoit au Landgrave Philippe: « wir seindt »bedacht die auszlegunge und erklerunge des Glaubens und die »Lehr von Kirchengebrauchen, inmassen solchs alles inn der »Augspürgischen Confession beschrieben ist, hintzutzethun und

»antzurichten; *v. Rommel*, III. p. 311. Granvelle écrit le 16 janvier 1560.
au Roi que lui et le Cte de Feria ont remontré à l'Ambassadeur de Mai.
la Reine « en quan mal estado estava el Reyno de Inglaterra para
»emprender y tentar cosas nuevas, y quan bien huviera hecho la
»Reyna de no entrar en las novedades en que ha entrado, y de
»casar se con alguno que tuviesse poder para sostenerla, y acor-
»dadole los consejos que v. Mad. lo havia dado, y la obligacion
»en que le era por ello, y por haver le salvado la vida(1), y sido
»principal causa de que ella succediesse à la corona, y el peligro
»en que se ponia si, viniendo à las manos con Franceses, le ganas-
»sen una batalla . . . » (†MS. B. Gr. VI. p. 114).

...La que al presente mas urge, es, si, no sabiendo la Reyna d'Inglaterra tomar partido, ny teniendo ella consejo, ny tomando lequal seria, menester para acomodar sus cosas, succediesse alguna rebuelta contra ella en el mesmo Reyno, de que se valiessen los Franceses para poner y afirmar el pie en Inglaterra, que seria, sin ningun remedio, la ultima ruina nostra, como v. M. mejor sabe, y es muy claro que, succediendo alli tumulto, y no queriendo v. M. poner la mano en ello, recurrirán comovedores, que serán verissimilmente catholicos, à los Franceses, los quales Franceses creo que ya huvieran tentado de mover alli algo, y de poner el pie sobre la Isla de Wicht, o en algun puerto de Inglaterra, si v. M. tan expressamente no huviera mandado dezir al Obispo de Limoge que resolutamente no cufrirá que se apoderen Franceses de Inglaterra, como tambien se ha dicho aqui à M. de la Forest, y, sino fuessen tan baxos los Franceses, assi por

(1) *la vida*. Elizabeth avoit été impliquée dans la tentative faite au nom de Jeanne Grey. Elle fut détenue dans la Tour de Londres, depuis le 15 mars jusqu'au 19 mai 1554. Philippe II prétendoit avoir intercédé en sa faveur.

1560. los tumultos internos, como por ser cansados de las guer-
Mai. ras passadas, que deven temer de dar ocasion à v. M. de mover algo contra ellos, que seria su ruina, tengo por cierto que no havrian tardado tanto. — En lo de los Obispados de aca, es necessaria la breve resolucion de v. M., por las contradictiones que cada dià refuerçan en Roma, como el Embaxador Vargas(1) lo havrà scripto à v. M., el qual es alli, o sea quedando Embaxador, o en otro grado, muy util ministro de v. M., para las cosas que se puenden ofrecer, tanto mas faltando el Cardinal de Siguença, y siendo el tan docto y diestro, y de tantos años ya platico de las cosas de Italia.... De Envers, à 20 de mayo 1560.

L'Electeur désiroit le mariage du Prince; le Landgrave s'y opposoit. Il expose ses motifs: dans la Lettre 28 et dans sa protestation (du 26 avril 1561). On y remarque les passages suivants: «Ob »woll uns E. L. einen Articull zugeschickt denn D Lauther der ehe »halbenn gesetzt, wie auch im *Paulo* stehet, das ein ungleubiger »mann magh ein gleubig weib nehmen....; das ist wahr,.... wann es »die noth also gebe.... Dweil aber alhie kein noth, sondern Fürsten »gnung die unnser Religion sein, denn man sollich Frewlein ver»heurathen kann, vorhandenn; wo dan *Lutherus* uff diessen tag »noch gelebt, wurde er nicht gepillicht haben das disfals Christli»cher Churfürsten und Fürsten söhne uszgeschlagen, und eyn »solch junges Frewlein einem der noch papistisch ist, der noch

(1) *Vargas*. François Vargas, Ambassadeur d'Espagne à Rome. «Il se distingua par son habileté, son zèle, sa générosité, et sa »fermeté: » *Mémoires de Granvelle* (Paris, 1753) I. 59. « Literas »Pontificias non submittebat....; indignatione Pontificis aliquâ, »nonnullorum aulicorum operâ, qui offensi ob res in Pontificiis »Comitiis nuper gestas, magnum Legato dispendium afferebant: » *Strada*, I. p. 135.

»Mess höret, und andere papistische ceremonien und gebreuch 1560.
»heltet, gegeben wurde. . . . Sovil des Printzen personn belangt, Mai.
»wollenn wir sein personn nit lestern; wir halten inen vor der »weldt vor einenn frommenn ehrlichenn herrn; seine reichthumb, »ob sie schonn grosz seint, so fallenn doch die besten particuln...... »dem *primogenito* heim.... Das er einen groszenn prechtlichenn »standt helt, glauben wir woll, habenn auch gehört das er ein »grosz Pancket gehabt, da Dischdeucher, Thelernn, und anders »alles Zucker gewessenn, und gleuben warlich das er seinem guet »viell zue viell thue, wie dann warlich und glaubhafftiglich ausz »dem Nidderlanndt geschriebenn und gesagt das er inn groszenn »schuldenn, und etliche herschafften erblichenn verkaufft.... Grave »Wilhelm ist ein Evangelischer Her gewessen bisz in seinen todt. »Diesser ist ein Papist. Graf Wilhelm ist im Reich gesessenn und »mit der Tirannei, widder die Luttherische Lehr.... underworffen. »Der Printz ist ohne alle mittell[1]; dann warlich auch sein Leib, »Landt, und gut König Philipssenn unnderworffen..... Vonn der »tugennt des Printzenn lassenn wir inen einen weldt thugentsamen »mann seinn; so er aber bey diesser unser dochter dochter sein »ehe halttem wirt wie bei der vorigen, so wirt es ir beschwerlich »genug sein: v. *Rommel*, *Philipp der Gr.* III, p. 319, *sqq.* — Quant à cette dernière assertion, sans prendre sur nous de la contredire, nous ferons remarquer que Justin de Nassau, fils naturel du Prince, Gouverneur de Bréda et Amiral de Zélande, naquit en 1559. Sa mère étoit Eve Eliver, mariée plus tard à A. Arondeaux, Sécretaire de la ville de Hulst.

† LETTRE XXV.

Le Comte de Schwartzbourg à Auguste Electeur de Saxe. Opposition du Landgrave de Hesse au mariage du Prince d'Orange.

. Le reproche fait ici par le Comte est aussi rapporté par *Strada*, I. 109. Mais le Landgrave écrit à Auguste: «Dass nun ewer »L. antzeigen es wehr nit heimblich das wir hetten mügen leidenn

[1] *Il semble qu'on doive entendre* moyens de résister à la tyrannie *par l'intervention de l'Empire, ou quelque secours pareil.*

1560. Août. »das dem Printzen unnser Dochter gebenn wordenn, hatt viell ein »ander maynung unnd uhrsach dann diesser fall, wiewoll wir nit »wissenn ob wir vom Prinzen sonderlich gesagt; wir hettenn aber »woll leidenn mügen dasz unnser Dochter einem Graven vonn »Nassaw, des Printzen bruder einen, gebenn worden.... Wir wur»denn auch ohne zweivel, der Religion halbenn, ein ander versehung »wollen gehabt habenn.» *v. Rommel*, III. 320.

Durchleuchtiger hochgeborner Churfürst..... Das nun der mangel an dem Landgraven zu Hessen, des puncts halben die religion betreffende, sollte gestanden haben, das hette ich mich weniger dan nicht befahret; sunderlich weil ich in newligkeit von einem beglaubten man (welchs E. Churf. G. ich hiemit auff vertrauwen undertheniglich vormelde[1]) berichtet, das der alte Landgrave in einem gesprech und *colloquio* under anderen sich mit volgenden wortten hat vornemen[2] laszen: « Der Printz zu » Uranien wolte seiner tochter tochter haben, ehr woltte » ime aber seine eigene tochter geben; wolte ehr die nicht, » sollte ehr die andere auch nicht bekommen; » Daraus E. Churf. G., als der höchstverstendige, bey sich, worauff solche disputation gehet, gnedigst zu ermeszen. Und dieweil sich der Printz zu Uranien, durch mich und den Obersten Georgen vonn Holle, vormals von wegen dieses puncts nottürftiglich unnd gnugsamb ercleret, so können sich s. L. auch noch zur zeit mit keiner andern resolution vornemen laszen..... *Datum* Arnstadt, sonnabents den 24 *Augusti A°* 60.

E. Churf. G. underthenig, gantzwilliger
GÜNTHER Grafe zu SCHWARTZBURGK,
Her zu Arnstadt und Sundershausen.

Ahn dem Churfürsten Herzogh Augusten zun Sachssenn.

[1] vermelde. [2] vernehmen.

† LETTRE XXV[e].

Granvelle, Evêque d'Arras, au Roi. Départ des Espagnols; affaires de la Religion (MS. B. GR. VII. p. 1). 1560. Octobre.

. Les Espagnols partirent au commencement de 1561. Soit défiance du Roi, soit crainte de compromettre leur popularité, Orange et Egmont ne vouloient plus en avoir le commandement. Il semble que jusqu'alors ils s'étoient prêtés, quoiqu'avec répugnance, au désir de Philippe II. Voyez p. 46.

...Conferi con su Alt. sobre el negocio de la quedada aqui de los Espagnoles, y se han intendado todas las vias humanamente possibles, mas enfin no veo forma ny camino que, sin poner estos estados en manifiesto peligro de subita rebuelta, se pueda diferir la excecucion de su yda, si el tiempo lo consiente...

...Hasta qui, con el buen govierno de Madama, las cosas esta en lo exterior harto pacificas, y, en la externa demonstracion, lo dela religion como quando v. M. estava aqui, ny se conosce ahun mas daño en esto enlos nobles ny aun en lo universal del pueblo delo que entonces havia, y los que sienten tachados se ausentan y huyen, que no es mala señal; no digo que, si las rebueltas (1) de Francia passassen adelante, las cosas de aqui no pudiessen recebir alteracion, y aun que no la pueda haver en casa sin esto, y tanto mas hallandonos tan baxos y necessitados como v. M. sabe, que es lo que algunas vezes nos haze perder y alas, y animo....

---

(1) *rebueltas.* La conjuration d'Amboise avoit eu lieu en mars. Coligny présenta en août, dans l'Assemblée des Notables, une requête très-énergique. — Granvelle fait allusion sans doute à l'arrestation du Prince de Condé.



1560. Octobre. ....Y harto se declaran, y el Pr. d'Oranges, y Mons[r] d'Aigmont que, aunque tuniessen la mayor voluntad del mundo para servir en esto à su M., de tener cargo tiempo mas de los Espagnoles, no lo osarian emprender si voluiessen, por no perderse, y su credito, y reputacion con estos estados, haviendo de vivir con ellos, y lo primero que harian las tierras muradas, seria cerrarles las puertas y desobedecer à Madama en quanto sobre esto se mandasse, y perdiendo le una vez la vergüença, y poniendose por esta via en delicto... Brux., 28 oct. 1560.

LETTRE XXV[b].

Le Prince d'Orange à la Duchesse de Parme. Levée de troupes en Allemagne (G.).

*** Le Prince s'étoit rendu en Allemagne pour assister aux nôces du Comte de Schwartzbourg. Elles eurent lieu le 18 nov.

G. de Grumbach, auparavant au service du Margrave Albert de Brandebourg, ayant des disputes avec l'Evèque de Würtzbourg, l'avoit fait assassiner le 15 avril 1558. Proscrit, mais comptant entr'autres sur la protection du Duc Jean-Fréderic de Saxe-Weimar, il se préparoit à attaquer le nouvel Evèque. En 1563 il remporta des succès; mais en 1567 les troupes Impériales mirent un terme à ses dangereuses menées; il fut supplicié. — G. de Stein eut le même sort.

Madame! Je suis esté adverti pour chose certaine qu'il en y[1] ast aulcungs qui font une assamblé au païs de Francqui[2] de deux-mil chevaulx, mais jusques à maintenant n'ay sceu sçavoir en quoy il les veuillent emploier, ne

[1] y en. [2] Franconie.

aussi qui est leur principal chief; car il en parlént par deçà différemment; les ungs disent que les Ducques de Saxen de Weimert[1] ont quelque question avecque l'Evesque de Wirspurg, à cause de quelque engagière que le dit Evesque doibt avoir eu de leurs prédécesseurs, ce qu'ilz veullent ravoir maintenant; mais l'on tient que toute cette practicque procède par l'instigation de Wilhelm van Grumbag et Wilhelm van Stein, qui ont une particulière question avec l'Evesque: des aultres disent que les Contes Oettingen font faire ceste levée........ Il seroit à craindre que, si l'entreprise des Ducques de Saxe de Weimer contre l'Evesque de Wirtzpurg allis en avant, que la chose ne se appéseroit légierement, et qu'il y auroit des aultres quil s'en porriont bien meller....... De Steina uff der strassen, le 12 de nov. 1560.

1560. Novembre.

De v. Alt. très-humble serviteur,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Madame la Duchesse de Parme.

---

† LETTRE XXVe.

Granvelle, Evêque d'Arras, au Roi. Mariage du Prince d'Orange (MS. B. GR. VII. 240).

*** Cette affaire donnoit au Roi beaucoup de soucis. Il en écrit souvent à Granvelle. Le 7 sept., de Tolède, «....Pues no he entendido mas de lo del casamiento del Principe d'Oranges, no deve de haver passado como m'escrivistes que teniades esperança que seria, y cierto holgaria mucho dello » († MS. B. GR. VI. p. 214). Le 12 sept., Granvelle écrit de Bruxelles: «...Espanta se el Principe d'Oranges de lo que despues de tantos meses v. M. ha respon-

1 Weimar.

1560. »dido en lo de su casamiento con la hija de Mauritio, diziendo
Décembre. »v. M. que no responde à ello juzgando que haya cessado la »platica, la qual dize que está todavia en pie, y que espera la »respuesta sobre lo que les ha dicho de querer antes de todo saber »qual será la voluntad de la donzella en lo de la religion, y esto »sera solo por que v. M. sepa lo que passa, pues Madama scrivio »tan prolixamente las consideraciones que en esto hay...» († MS. B. Gr. vi p. 225). Et le 5 oct. le Roi. «.... Vos me scrivistes que »teniades esperança, que no passaria adelante la platica del »casamiento del Principe d'Oranges, y con esto, y con ver que no »se me scrivia mas della, yo pensé cierto que havia cessado, de »que no holgava poco, porque fuera lo mejor, y lo que yo holgaria »harto que se hiziesse; mas si todavia passa adelante, no sé que »me dezir en ello, sino remitirlo à mi hermana, pues como quien »està sobre el negocio, verá méjor lo que se podrá hazer en el, o si »se podrá estorvar; y, quando no huviere otro remedio, dar la »licencia; mas quando le huviesse, seria lo mejor tomarle, por »que no sé como pueda parecer casarse el Principe con hija del »que hizo con su M., que hya gloria, lo que el Duque Mauricio († MS. B. Gr. vi. p. 233).

. . . . . Yo holgáva que esta yda del Principe se pudiera escusar, y aun la de muchos otros destos estados que el Conde (1) ha combidado, mas esta tan puestos en ello que no se podria contradezir sin algun escandalo, y, àlo que veo, se determina de partir brevemente, porque las bodas serán en noviembre. Allà piensa el Principe que se volvera à la platica del casamiento, y dize que, aunque v. Mad. no estuviesse de por medio, por su propria consciencia, jamas vendria à casarse con ella, sino fuesse haviendo de vivir catholica, y como v. Mad. no le ha respondido nada sobre este punto, ny contradicho le en

(1) *Conde*. Le Comte de Schwartzbourg.

esto, piensa de poderlo resolver, sinque parezca mal à v. M. Yo no sé lo que succedera, ny me acuerdo de haver afirmado que no se hará este matrimonio, ahunque muchas cosas seme ofrecen, assí porlo de la religion, como por tener el Principe hijos del primer matrimonio, y otras, por donde yo tengo probable conjectura que podria facilmente ser que los de Saxonia, al apretar de la llave, no quisiessen venir en el matrimonio, y que se rompiesse sobre las condiciones. Quanto al Principe, creo que lo dessea, por parecer le que le vernia muy bien por respecto de su casa de Nassau. Pidio à Madama el Principe que cosa podria hazer en aquellas bodas por servicio de v. M. con los Principes que alli se juntarian en gran numero, y sele dixo que, pues él sabia la buena voluntad que v. M. tiene à los Principes de Alemana, y quan falso es lo de las sospechas que les han querido poner, procuré de desenganarles, lo qual ha ofreido que hará quanto pudiere, y todo esto me ha dicho Madama que scriviria ella à v. M. en sus cartas particulares, y tengo por cierto que el Principe lo hará bien (1), y muestra agora en todas cosas muy gran desseo de servir à v. M., y verdaderamente en lo que se ha ofrecido estos dias, se ha empleado bien, mas nunguno lo haze aqui mejor ny con mas amor que Madama..... En lo dela religion se va haziendo todo quanto humanamente se puede, y la condicion destos estados, y los fueros, y la natura delos hombres pueden çufrir;

1560. Décembre.

(1) *hará bien.* Le 4 déc. Granvelle écrit au Roi: «......Yo tengo »esperança que, y el Principe d'Oranges, y Lazaro de Svendi, havran »hecho muy buen oficio, come se ha scripto à v. M. que seles »havia encargado, para que conozcan los Alemanes la buena volun»tad que v. M. les tiene...» (+ MS. B. Gr. VII. p. 21).

1560. Décembre. que yo confiesso que no es todo quanto se devria con razon, mas es quanto, sin hazer peor, se puede, y es assi que y delo antigo, y delo nuevo movido por causa delos vezinos hay harto mal, mas no se puede executar come se querria el remedio.... Brux. 6 déc.

† LETTRE XXV^d.

La Duchesse de Parme au Prince d'Orange. Elle désire fort son retour (G.).

*** Le Roi François II fut, le 5 déc. « soudainement emporté de »ce monde, sur le poinct que ceux de Guise ne doutoient nulle»ment que leur grandeur ne fust establie à jamais: » *De Bèze*, I. p. 401. Il laissoit pour successeur Charles IX enfant

Mon Cousin! Ce m'a esté bien grand plaisir d'entendre, par voz lettres du 30 du mois passé, le progrez de vostre voiaige, et que, s'estant si bien achevées et en si bonne compagnie les nopces du Conte de Schwartzberg, vostre beau-frère, vous soyez en délibération de, après avoir visité le Duc Auguste et entrevenu aux nopces de la fille(1) du Conte George de Mansfeldt, que se feront tost, vous mettre en chemin pour retourner; et certes, comme il y a longtemps que vous estes party et que tous les jours surviennent choses d'importance, et tant plus, estant, comme vous aurez entendu, survenu le trespas du Roy très-Chrestien, avec le contentement que ce m'est de vous avoir tousjours en présence, je désire singulière-

(1) *fille*. Anne, fille du Comte Jean-George de Mansfeldt, mariée le 15 déc. 1560 à Jean-Philippe de Leiningen-Dachsburg.

ment vostre retour, et lors espéré-je d'entendre plus particulièrement ce que vous aurez jà entendu et descouvrerez encore de l'estat présent d'Allemagne, et mesmes du costel de Saxe, la volonté et inclination des Princes et aultres personnages de sorte, tant ceulx qui sont pensionnaires de sa M. que ceulx qui ne le sont, pour, avec vostre advis et communication, adviser sur ce que de ce costel se pourroit faire plus à propoz de ce qui convient au service du maistre, pour lequel je suis certaine qu'à vostre accoustumé, vous aurez faict et ferez aux lieux où vous vous serez treuvé, tout le bon office possible... De Bruxelles, le 22 déc. 1560. 1560. Décembre.

Le Prince rendit visite à l'Electeur Auguste. Le 17 déc. 1560, remerciant l'Electrice « für die in Dresden erwiesene Gnade »und Freundschaft, » il ajoute: « wie wohl ich E. L. im letsten »Abscheit der bewuszt sach halben gepetten, so hab ich doch »nit künnen underlassen E. L. mit dissem kleine Brieffle gantz »underthänig zu ersuchen, mit bit Sie wolle Ire die bewuszte »sache lasse bevolen sein, und helfen das beste darinne thun, »damit es balt geschehen möchte, uff das ich einmal der martel möcht abkommen. Denn wenn E. L. wuszten wie mir das »wörmlein dach und nacht das hertz durchfrieszt, so wert Sie »sunder zweiffel ein grosz mitleiden mit mir haben; und thun »hiermit E. L. in dem schutz des Allmechtigen in gesuntheit »bevelhen. — E. L. allezeit undertheniger williger Diener in ehren, »W. Printz zu Uranien: » *Hist. Tasch.* p. 99. — Et huit jours plus tard, de Sondershausen, à l'Electeur: « E. L. F. Gn. gesundheit »haben ich neben den andern Heren so dicke und offt getruncken »das ich mich letzlich schier auf E. L. F. Gn. gesundheit eine »schwachheit erwerckt und geursacht haben sehn musz: » *l. l.*

LETTRE XXVI.

1561. Janvier. *Le Prince d'Orange au Comte de Schwartzbourg. Retour; affaires de France.*

*** On s'étoit hâté de relâcher le Prince de Condé. La Régence, qui sembloit devoir appartenir au Roi de Navarre, fut, par son irrésolution et sa foiblesse, déférée à la Reine-mère. Le Connétable de Monmorency se joignit bientôt au Duc de Guise et au Maréchal de St. André; de sorte que les conséquences de la mort du Roi furent moins favorables aux Réformés qu'on ne l'avoit cru. Voyez p. 96, *sq*.

Monsr. Aiant la commodité par ce porteur de vous mander de mes nouvelles, je n'ay volu délesser de vous advertir comme je suis arrivé issi en bonne santé, combien que ay faict assés de désordre sur le chemin, comme vous aurés le tout plus amplement entendu par vostre frère Grave Hans Guntert. Je vous asseur que je me treuve issi bien seulet[1], despuis que suis parti de vostre compaignie, et ne sçay oblier la bonne chière que nous avés faict. Je me souhait arrier[2] après de vous, tant pour vous veoir, comme pour estre plus près de fraielle Ainge[3]. Jé gran désir d'entendre ce qui ce ast passé à ceste journé de Nauenbourg (1) et mesmement les propos qui sont passé entre le Lantgrave et le Duc de Saxe touchant mon mariage. Je ne me sçaurois assés louer de tant de favorables et amies lettres que le Duc m'ast escript despuis mon partement, par lesquelles il me déclaire de plus en plus sa bonne volunté. Je ne suis ancores esté à la Court, car pour quelques affaires je suis allé

---

(1) *Nauenbourg*. Voyez p. 77.

[1] solitaire. [2] de rechef. [3] Fraülein Annchen.

ung tour en Holande, de sorte que pour le présent je ne sçay rien de nouveau, car tout chose est quoy[1] issi. — De France l'on dict que Monsieur de Vendosme(1) et le Conestable gouvernent le tout et que ceulx de Guise ont perdu beaucoup de leur crédit, combien qu'ilx sont ancores au gouvernement: il l'on faict assampler leurs Estas, mais jusques à maintenant l'on ne sçait ce qu'ilx auront résolu. J'espèr par mes premières je vous advertiray de plus de nouvelles, parquoy feray fin de ceste...... *Datum*[2] Breda, ce 30 jour de janvier l'an 61.

1561. Janvier.

† LETTRE XXVI[e].

Granvelle, Evêque d'Arras, au Roi. Evêchés; mariage du Prince d'Orange (MS. B. GR. VII. p. 51).

En lo delos Obispados scrivi aun conla postrera ocasion, y quanto mas se dilata el despacho, mas crescen las dificultades, porque ganan tierra los contrarios, y por no tener nada en la mano conque resistirles, se puede hazer poco en favor delos dichos Obispados, sino responder en las coyunturas que se ofrecen, àlas dubdas que se siembran por imprimir mal el pueblo: y vengan, o no, las bullas de Roma, creo que llegando las cartas de v. M. de mano propria para el Principe d'Oranges, y para el Conde d'Aigmont, sera menester dar selas, y juntamente con ellas informarles mas particularmente de todo lo que hay, y si antes deste tiempo viniessen las bul-

(1) *M. de Vendosme;* le Roi de Navarre.

[1] coi. [2] Datum — 61. *Pas autographe.*

1561. las, de que tengo todavia poca esperança, viendo como lo
Février. toman en Roma, seria menos mal, y procurariamós de intentar el negocio, para ver quienes se querrian abiertamente oponer, y con que fundamento, con procurar que porfiando se llevasse adelante, si se pudiesse.

El dicho Principe d'Oranges es buelto à su casa, y esta esperando passo para Hollanda, para hallarse enla junta de aquellos Estados, y procurar el servicio de v. M., enque se muestra harto prompto: el me ha scripto lo que v. M. vera por la copia, por donde se vee claro que el casamiento està concluydo; no sé si todavia le pornàn Alemanes en ausencia embaracos, como muchas vezes acontesse, y mas quando personalmente el Landgravio havrà hablado con el Duque Augusto, haviendo se opuesto al dicho casamiento por lo dela religion, como v. M. havrà entendido, y parece que podria hazer con mas fuerça la dicha oposicion, quando hayan concertado lo que tractan en Nambourg. Yo cierto quisiera mucho que no se hiziera el dicho casamiento, por todos los respectos que en ello se han considerado desde el principio, mas ya seria tarde para contradezir, y yo todávia espero dela bondad y virtud del dicho Principe que no bastarà todo esto para apartarle dela verdadera religion, aunque me da pena que, hallando desto de la religion en lo que me scrive, habla de se, ay no dize nada dela Señora.... 4 de hebrero, de Brussellas.

A cette époque Granvelle, que le Roi pressoit déjà d'accepter l'Archevêché de Malines, fut élevé au Cardinalat. Durant plusieurs mois encore il refusa ces honneurs. Et non sans motif. Une faveur si marquée, de la part, et du Roi, et du Pape, accrédita les soup-

çons. On le considéra de plus en plus comme celui qui devoit non seulement introduire l'Inquisition d'Espagne, mais encore préparer les voies à la tyrannie des Espagnols. 1561. Février.

La pièce suivante, écrite après que les troubles des Pays-Bas eurent duré déjà plusieurs années, semble devoir trouver ici sa place. Elle est de Granvelle et contient des éclaircissements sur sa politique.

«Il n'y a nulle nation au monde de laquelle ceux que en sont, »s'aydent plus l'un l'aultre que l'Espagnole, et mesme la Castillane, »et de sorte que, combien entre eux ils ayent leurs passions et »discords, et peult estre plus vives, combien que plus dissimulés »que aultres, si est-ce que, pour se soustenir l'un l'aultre et s'ayder, »de tant plus où il est question de la réputation de la nation, ils »font tout ce que leur est possible; lequel je ne dis pas pour les »blasmer, mais j'en les louerois grandement, ne fût que, pour »s'ayder en ce, ils chargent souvent les aultres à tort pour couvrir »leur faultes, que leur provient de la gloire que leur est si propre »et naturelle, et que les stimule aussy à faire choses mémorables, »et ordinairement s'attribuent en tout ce qu'ils traictent, soit en »faict de guerre, négociation, ou aultres entremises, tout ce que »se faict bien, oyres que quelquesfois ils y ayent, à la vérité, ou »peu ou point de part, et, si quelque faute succède en partie par »leur faulte, comme il advient souvent, pour s'en démesler, pro»curent de la jetter sur aultres qui ne sont de leur nation, oyres »qu'iceux n'ayent culpe quelconque; j'en pourroys dire infinis »exemple, pour les avoir hanté tant d'années et tenu lieu où j'ay »peu veoir beaucoup des choses et mesme de leurs faict, estant »yà la quarantiesme année que je suis receu au Conseil d'Estat de »feu sa M. impériale et tousjours au service jusques oyres, despuis »que le Roy son filz luy succéda à l'administration de ses Royaume »et pays; ayant suivi sa M. impériale en tous ses voyages qu'elle a »faict, dans celuy de Provence, au retour duquel je le vins trouver »à Gennes, et aultres que le père et le fils ont faict depuis, où ils »se sont trouvées en personne, ayant tousjours hanté les dicts

1561. »Espagnols, les ayant recueilly[1] et favorisé, et de sorte que je pour-
Février. »rois faire un volume, si je voulois faire récit de ce que j'ay sollicité »à leur occasion, et pour avoir si vivement, et sans aultre respect »que de mon debvoir, tenu le party de mes dits deux M., post- »posant à ce toutes aultres choses, et m'estant employé en services »notables et d'importance avec grand et continuel travail, combien »que d'iceux, et de ceux faicts par les miens, nous soyons à pro- »portion estés fort mal recognus et recompensés; mais le mesme »est entrevenu à plusieurs qui ne sont de la nation Castillane, »laquelle procure de par tout usurper le tout, et comporte mal que »aultres que eux soyent employés aux charges, oyres que souvent »ils ne donnent pas fort bon compte de celles aux quelles l'on les »employe, que provient, oultre tant d'aultres causes, qu'il me » [2] d'une [constance[3]] qu'ils ont d'eux-mesmes, »se persuadants que de toutes entremises ils puissent donner bon »compte, oyres que le plus souvent ils soient mal propres à icelles, »ny n'ont le sçavoir ny la patience pour comporter le soing et »travail requis à ce qu'ils entreprennent, d'où provient souvent »gran fortcompte, au grand préjudice des affaires; et, si voulons »réduire en mémoire ce qu'est passé au Pays-d'Embas, depuis dix »ans ençà, et les maulx que ils sont entrevenus par leur mauvais »gouvernement et à leur occasion, je serois trop prolix, mais la »mémoire en est freische et y aura plusieurs qu'en auront tenu »notte et en escriront, pour excuser ceux du Pays-d'Embas des »calomnies que l'on leur a voulu imposer, pour les mal imprimer »envers le Roy, afin de pouvoir continuer tant les chefs que les »officiers et soldats particuliers, et à tirer leur prouffit particulier, »comme ils ont faict largement, du sang innocent et de la substance »de plusieurs bons subjects, au lieu qu'ils donnoient à entendre »que la guerre qu'ils faisoyent estoit pour le subject du maistre; »mais en plusieurs endroicts, comme il se pourra bien monstrer, »c'estoit contre sa vie propre, luy minant[4], comme ils ont faict, »ses pays pour en tirer leur profit particulier, luy ayant consumé »subtilement si grand nombre de millions d'or, que c'est horreur

[1] leur ayant fait accueil. [2] *Lacune*. [3] cuidance, bonne opinion (?).
[4] *Peut-être* ruinant.

»de le penser et grand regret, quant l'on considère qu'avec si 1561.
»grandes sommes l'on pourroit conquérir tout l'Orient, au grand Février.
»bien de la république chrestienne, honneur extrême et prouffit
»de sa M., et, au lieu de ce, il trouvera que si grandes sommes ne
»se sont employés que à la ruyne de ses propres pays, mettant en
»extrême nécessité, et tous ses affaires à tous costés en confusion,
»sans que de si grandes sommes subtilement consumées l'on
»aye donné jusques oyres compte quelconque, pour ce que ceux
»de la nation de Castille, qui s'aydent, comme dessus est dit, l'un
»l'aultre, et ceux qui ont dépendu d'eux, en ont heu la maniance.
»Je ne veux pas nier qu'il n'y ayt heu du désordre au dits Pays-
»d'Embas, qu'avoit besoing de remède, et n'est de merveille que
»les dits désordres fût entrevenu après une guerre continuelle de
»neuf ans contre France, aux frays la plus part de dicts pays,
»qu'ont comporté les plus grands frais, oyres que la guerre ne fust
»commencé à leur occasion, et si chacung an des dictes n'en sont
»soustenu en campagne armée Royale, comme le sçavent ceux
»qui se sont trouvés, et après les guerres, pour les reliques de la
»licence que l'on y prend facilement, se treuve après en la conti-
»nuation des dits desordres; à ceux icy n'a rien aydé ce que sa M.
»fut forcée se partir incontinent après la conclusion de la paix
»vers Espagne, devant que d'avoir donné l'ordre requis, tant de
»son partement, combien que de luy fut faicte très-humble requeste
»par plusieurs de son Conseil mesme, où que je me suis trouvé, sur
»les dicts advertissements de maux que, faulte de ce, pourroyent
»succéder; et à tout cecy aydoit le changement du père au fils,
»en ce qu'en plus de choses ordinairement entreviennent qu'il
»n'est besoing icy plus particulièrement déduire; mais tout ce
»désordre, ne déplaise à ceux qui y on mis la main, se pouvoit
»mieux, plus facilement, avec moindre frais, et sans si grande
»ruine, remédier, si avoient volu croire aux advis et advertissements
»sincères de ceux qui cognoissoient autant ce que convenoit au
»service de sa M. et au bien du dicts pays que ceux qui y sont
»estés entremis, qui par les œuvres ont monstré combien peu il
»entendoient, et se devoit prendre l'exemple de ce que de fresche
»mémoire s'estoit faict en Espagne pour remédier aux Communau-

1561. »tés(1) advenues avec moins de fondement et plus légière occasion,
Février. »et de ce que fit feu l'Empereur, quant, si facilement et si bien, »il remédia à ce de Gand, que plusieurs fois et à temps a esté »ramentu[1], mais les fauls advertissements que l'on donnoit à sa M. »et vains espoir aulcuns de luy former, de confiscations et nouvelles »inventions des impositions et charges grandes, revenus ordinaires »et trésoirs pour soustenir par delà la guerre, sans y employer »deniers de Castille, et beaus espoirs de grande victoires de temps »à aultre et de tost achever le tout, et bien tout entretenir [aux] »frais, et faict si longuement différer les remises d'où l'on la chante »longuement sans effect, et cependant ce suyvant tout ce que pou»voit contre ceux des Pays pour le mestre en ombre et diffidence, »pour faire entendre que sans eux les dits Pays ne se pouvoient »soustenir en obéysance de sa Majesté, afin d'y continuer leur »absolu commendement et les pilleries et roberies[2] d'où les soldats »se sont enrichys, enchargant tous les désordres et faultes des »guerres sur ceux des pays, qu'eux-mesmes faisoient, pour suivre »en ce leur accoustumé, comme dessus est dit; mais de ce ensui»virent, comme je dis plus particulièrement, aultres, pour deschar»ger aulcuns que l'on a voulu charger à grands torts; et, de fraische »mémoire, nous avons veu si, quand ilz sont seuls, ils font des »fautes lourdes et qu'ils ne peuvent charger sur aultres que sur eux»mesmes, et signamment en la guerre advenue depuis peu d'années »contre les Moures de Grenade et ce qu'ils ont souffert, je peu dire »si honteusement, d'une poignée des gens que se anne à leur »barbe et, si d'Afrique et de Turquie ils fussent estés aydés, comme »ils sollicitoient, l'on en eut veu aultre jeu, et ne diront yà ceux de »leur nation que la faulte soit d'aultre que d'eux-mesme, puisque »aultres n'y sont estés entremis; et pour retourner à ceux des »dits Pays d'Embas, il est clair que les derniers tumultes qu'ont »endurés et [pourtés], n'ont heu aultre principal fondement que »l'imposition de vint et dix en Alcanal[3] qu'on les vouloit sans

(1) *Communautés*. Il s'agit des troubles dans les Villes d'Espagne en 1520.

[1] rappelé. [2] déprédations. [3] decimus denarius, quod *Alcanales* Hispani vocant: *Viglii Comm. super impos. dec. den.*, in *Anal. Belg.* I. 1. p. 288.

»nul fondement de raison charger, et l'on se garda bien de les 1561.
»mestre en praticque au Royaulme de Naples, dont l'on parla Février.
»avec aulcuns; car c'est un discours que yà de long temps on a »faict, que l'on a voulu donner ceste charge et de faire entretenir »aux Pays d'Embas un terce de douze mil Espagnols, que je me »souviens avoir contredit au retour du peu heureux siège de Mets, »et que je dis que l'on feroit bien d'en parler avec feu sa M. »impériale qui connoissoit les pays, que je suis asseuré l'eut »rabrouhé[1] et rejetté, et je désiroys que luy en parla devant sa »retraite, de laquelle il nous avoit à aucuns déclairé confidemment »son intention, et je ne sçay si l'on luy en parla, mais l'on n'en »fit depuis semblent; et quant au dict Alcanal, ceux à qui l'on le »communiqua à Naples, le reboutarent[2] fort loing, disant que, si »l'on le veuloit mettre en prattique, que le Royaulme salteroit[3], »et les choses estoient lors en termes, que l'on se contenta de n'en »faire plus semblant. Mais au Pays d'Embas l'on pensoit que avec »une grande crainte de tant de morts, forces et violences, que tout »se pouvoit faire, que je contredis dois lors et ensuivant où il »appartenoit, et à ceulx-mesmes qui le vouloient mettre en termes, »usant en ce de ma rondeur et sincérité accoustumée, mais je n'en »fut creu, ou l'on voulu porfier[4], dont il succéda que, au lieu que le »Prince d'Orange ne trouva en sa première entrée le pays, ny en la »noblesse, ny aux villes que l'on craignoit, et que tous montrarent »l'affection deue à sa Majesté et prompt vouloir à se maintenir à »son obéissance, pour garantir et défendre contre la dicte imposi- »tion, aulcuns appelarent le dict Prince d'Orange et nuls des pays »de toutes les dix-sept provinces n'y voulurent consentir, et aussi »n'estre chose, comme je l'escript, pratticable en lieu de commerce, »où une mesme chose se vent en un jour et dix et douze fois, et »ont mieux entendu les anciens ce qu'emporte entretenir le »commerce pardeçà, puisque sans iceluy le pays ne se peut souste- »nir, comme l'entendent ceux qui de la qualité d'iceluy ont

[1] repoussé. [2] reboutèrent. [3] sauteroit, se perdroit, *ou* falteroit, feroit faute. [4] persévérer (*de l'Espagnol* porfiar). *De même, par ex.* se espanteroit *pour* s'étonneroit (*de* espantarse) : *Procès du Comte d'Egmont*. II. 268.

1561. »dehue cognoissance, et que du dict commerce peut provenir,
Février. »non d'aultre la prospérité d'iceluy, toutefois l'on y porfia et y »vouloit-on donner à entendre que les Estats l'avoient consenti, »que ne se trouva, mais bien par crainte et avec ruse. [Lors m'est »long] je dis aucuns à tirer à ce que consentissent aulcune chose »dont par argument sophistique l'on vouloit persuader qu'ils »eussent indirectement consentu les dicts impositions, que ne fust »jamais leur intention, comme ils ont bien monstré, et pour penser »soustenir ceste faulte, et donner à entendre que ceste imposition »n'estoit la cause de la dicte altération, l'on l'a pensé jetter sur les »nouvelles éveschés, l'érection desquelles despleu véritablement »à aulcuns des Estats, et mesme l'union des abbayes, et l'on a voulu »persuader aucuns que je fusse autheur de ceste nouvelleté, mais »le imputant à ambition, comme si par ce moyen j'eusse prétendu »à l'archevesché de Malines, mais en ce nul ne me peut donner meil»leur tesmoignage que sa M. propre et je l'ay, escript à moy de la »main de sa M. propre, respondant sur ce que je me plaignois de »ce que l'on me chargoit de ceste invention; et par sa lettre sa M. me »dict que l'on me faisoit grand tort, confessant que en cette négo»ciation elle s'estoit caché de moy, d'aultant que les aultres et trois »Évesques que nous estions lors et moy le contredisions, comme il estoit »vraysemblable, pour que il est plus honorable estre und de quatre »que ung de dix-sept, et n'avoir besoing de ce titre pour croistre de »dignité, estant yà Cardinal avec l'Éveschè d'Arras; et quant au »prouffit je feroy appaioir qu'au revenu que je y ay receu perte »notable, et n'auront oblié sa M. et Mad. de Parme, combien de fois »et combien long temps jé refusé d'accepter Maline, et avec quel »terme et persuasion l'on me persuada de l'accepter à mon très»grand regret, car je prévoyois fort bien de quelle qualité estoit »cette nouvauté. S'il estoit bien ou non dresser ces éveschés, je le »laisseray débactre; il me suffit que je n'y eus part, ny ne m'en »parla oncques sa M. que à son partement, après les bulles des»peschées, que lors elle fit avec moy la mesme instance que avec »Madame de Parme à feu l'Evesque de Liège de Bergues, que »souffrit beaucoup, que fut que nous voulussions ayder à ceste »saincte oeuvre et non la contredire; et je m'asseure que l'intention

»de sa M. a esté fort bonne, et que, si selon icelle l'on procédoit, 1561.
»elle seroit bonne, et si pour les causes qui le meurent à procurer Février.
»la dicte union des abbayes, et c'est que l'on la contredit encore, et »que aucuns qui debvroient ayder l'intention du Roy et mesme »Espagnols, pour donner peult-estre à entendre que ce fut le fonde»ment des derniers troubles, ont sollicités la contradiction, et »ayder et monstrer de vouloir traverser à icelle, et y en y a tesmoi»gnage notoyre, mais réalement les derniers troubles sont fondés »sur les nouvelles contributions et ont continués pour le mauvais »gouvernement, foules et cruaultés incroyables dont l'on a usé »pour l'hayne entre les nations, et pour prétendre à l'observation »des priviléges des pays, qu'est un point que les Castillans, en leur »pays, et aultres d'Espagne ont aultant pour recommandé, quoy »qu'ils disent de leur affection envers leur maistre, que ceux des »Pays-d'Embas dé leur, et que qui y toucheroit, ils ne salvere»roient moyens, tesmoins les dictes Communautés, et ce que se »passa aux Courts[1] de Tolédo l'an 38, et ce que tous les jours l'on »voit aux Royaumes d'Aragon, Valence, Catalongne, et le mesme »au Royaume de Naples, ny partant sont tenus les Siciliens pour »rebelles, ni se doibt pour ce le Prince irriter contre eux. Or je »laisseray ce propos, que ne [sert] que incidamment à ma [nation] »présente, et quant quelqu'un voudra mettre la main à escrire »ce qu'est passé en dix ans au dict Pays-d'Embas, il n'aura faulte »de matière, pour faire connoistre le tort que en plusieurs endroits »l'on a faict aux dicts Pays et faire connoître d'où proviennent les »désordres, ce que les a fomenté et accreu .... » († MS. B. Gr. xxxiii, p. 275).

Comparez les Lettres 797 et 834.

* LETTRE XXVII.

Auguste, Électeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il consent au mariage, malgré l'opposition du Landgrave.

*** Au commencement de 1561, un grand nombre de Princes Protestants se réunirent à Naumbourg. Les opinions Calvinistes,

[1] Cortés.

1561. Février. dominantes dans le Palatinat, ayant excité une opposition très-vive en Allemagne, on croyoit devoir (surtout au moment où le Pape se disposoit à reprendre les erres du Concile de Trente) mettre un terme à cette désunion. Déjà en avril 1559, le Landgrave Philippe écrivoit au Duc Jean-Fréderic de Saxe: «Wir »bitten Gott dasz die wege möchten fürgenommen werden das »wir alle die diesser evangelischer Religion anhängen, zu einhel»ligem verstandt in der spaltung khommen mügen; welches war»lich hoch vonnöthen sein wirdet, dan in kurtzen Jaren ein »*Concilium* wirdet auszgeschrieben werden: » *v. Rommel, Ph. der Gr.* III. 309.

....Unser freundtlich dienst, hochgeborner lieber Oheim. Nachdem wir mit E. L. inn Irem abschiede freundtlich verlassen, derselbenn auch seit der zeitt zugeschriebenn das wir E. L., nach volendung des Naumburgischen tags, unser gemüth in Irer heiratssach halbenn und was darinnen fernner fürlauffenn wurde, freundtlich zu erkennen gebenn wollten, als mögenn wir E. L. freundtlich nicht verhaltten das uns unser freundlicher lieber Vetter, Lantgraff Philips zu Hessenn, unter dem 13 *Januarij*, und also noch eher dann sich s. L. auff die reise nach der Naumburgh erhaben, geschrieben und unsz zum höchstenn vermahnet und gebethenn diese heirat mit E. L. nicht vor sich gehen zu lassenn, und s. L. nit zu vordenckenn das sie inn solche heirat, ausz ursachenn die s. L. uns durch unsern Cammer-*secretarium* (1) hette zu gemüth fürenn lassenn, nit bewilligen köndten, auff welch schrei-

---

(1) *secretarium;* Jénitz. Lui et Knuttel «quälten mit ihren »Vorstellungen den krank im Bette liegenden alten wunderlichen »Herrn so, dasz dieser heftig auffuhr und erklärte, er wolle nun »nichts mehr hören und sich lieber erwürgen lassen als einwilli»gen: » *Hist. Tasch.* 1836, p. 97.

benn wir s. L. unbeantworttet gelassenn. Wie nun s. L. etzliche tage nach uns kegenn' der Naumburg kommen, hetten wir uns gentzlich vorsehenn, s. L. wurde mit unnsz von dieser sach gerehdet habenn. Es haben aber s. L. (ungeachttet das wir dass Fräulein derhalben mit unsz genommen) disz handels, weder kegen unsz, noch unser freundtlich liebenn Gemahl, oder auch dem Fräulein selbst, welche s. L. doch sonst angesprochen, mitt keinem wortt nichtt gedachtt noch erwehnet (1). Derhalben wir dan auch bedenckenn gehabtt s. L., über unser albereit vielfältig geschehenn ersuchenn, fernner zum ersten anzusprechen, sonderlich dieweil wir aus derselben schreiben verstandenn, das s. L. nit darzu geneigtt und wenig dardurch zu erhalttenn seindt; also beiderseits unerwenther sach von einander geschiedenn. Als wir aber wiederumb anher inn unser hofflager kommenn, habenn s. L. uns, von Eckersberga aus, ein schreiben bei irem reitendten bothenn hernach geschicktt, darinnen s. L. ire vorige meinung nach lenge widerholet und ausfürlich angezogen, das s. L., sonderlich der religion halbenn, dann auch von wegen der ungleichenn geringenn kegenvormechtnüs und des Fräuleins künfftigenn kinder erniedrigung, diese heirat keines wegs rathenn, noch willigenn köndtenn. Und schliszlich mer dann ein mal, umb Gottes willenn, gebethenn diese heirat abzuwenden und nit für sich gehenn zu lassenn. — Wann wir uns aber zu erinnernn wissenn was wir derhalben mitt E. L. vor 1561. Févrer.

(1) *erwehnet.* Le Landgrave répond: « Da unns nun E L. oder »Ire rethe darann erinnert, hetten wir's herzlich gernn gethann. » *V. Rommel* III. 322. Voyez ci-après la Lettre 30.

' gegen.

1561. dieser zeitt handeln lassenn, sonderlich aber das letz-
Février. tere mahl alhier derselben freundtlich versprochenn und
zugesagtt, so seindt wir, ungeachtet aller fürgefallenen ungelegenheitt und verhinderung, nochmals erbottig und bedacht demselbenn allenn unsers theils fürstlich nachzusetzen und gebürliche würkliche volge zu thun. Wir seindt aber darkegenn auch der freundlichen unzweifflichenn hoffnung und zuvorsicht, E. L. werde sich, inn obberürttenn beschwärlichenn artickeln, sonderlich die religion belangend, kegenn uns widerumb dermassen verträulich ercleren, unnd auch kegenn dem fräulein vorhaltten, damit das fräulein an irer seelen heil und wolfart nit gehindert, sie auch umb soviel desto mehr bei freundtlichem gutten willenn kegenn E. L. erhalttenn und unsz inn dem nichts vorweislichs möge auffgerücktt, noch zugemessen werdenn.... Soviell aber die zeit desz beilagers belangt, wissen wir..,aus vielenn bewegendenn ursachenn, vor *Bartholomei* nechstkünfftig nit darzu zu kommen; dann wir seindt bedacht unsere herrenn und freunde in städtlicher antzahl dartzu freundtlich einzuladen und dem fräulein ein solch fürstlich beilager auszurichtenn, das es beidenn E. L. rühmlich und ehrlich sein soll; zweiffeln auch gar nit dieweil es noch ein geringe zeitt, E. L. wer-werdenn derselbenn mit gedult erwartten und freundlich damit zufriden sein... Dreszden, 17 *Februarij A*° 61.

Augustus Churfürst.

Dem hochgebornnen... Hernn Wilhelmenn,
Printzenn zu Uranien....
Zu s. L. selbst eignen händenn.

* LETTRE XXVIII.

Philippe, Landgrave de Hesse, au Prince d'Orange. Motifs de son opposition. **1561. Mars.**

...Wir können nicht underlaszen E. L., inn freundtlichen vertrawen, zu vermelden das wir von dem.... Churfürsten zun Sachsen, freundtlichenn berichtet wordenn sein, was anfenglichen bey s. L., Graff Günther zue Schwartzbergh und George vonn Holl... unserer tichternn[1] halber, vor E. L. geworbenn unnd volgendts E. L. selbst deszhalbenn beim Churfürsten gesucht. Wie auch endlichenn E. L. unsz, das wir unserm consens und verwilligung hierinn gebenn woltenn, durch Iren rath, M. Wilhelm Knotteln, freundtlich angelangtt habenn. — Wiewoll wir nun E. L. aller ehrenn und guts gönnen, auch dieselbig inn allen dem dasz ohne verletzung unsers gewissenns unnd mit ehren bescheen könte, gernn befördernn woltenn, so zweivellnn wir doch nicht E. L. werdenn vonn ermeltem Irem rath, etzlicher masszenn vernommen habenn ausz was hochwichtigenn trefflichenn uhrsachen unnsz diessze sachenn gantz beschwerlichenn angelegenn wehr. Darumb wir auch, ohne mergliche verletzung unnsers gewissenns, wie wir sonst E. L. gernne zun freundtlichem gefallenn sein wolten, nicht willigenn köntenn... Dann anfenglichenn haben E. L. freundtlichenn zu bedenckenn, das gleichwoll ermelte Hertzog Moritzenn seligenn dochter, unnserer eheleiblichenn dochter dochter und also unnser fleisch und bludt ist. Zudeme dasz auch unnser freundtlicher lieber sohnn,

[1] petite-fille.

1561. Mars. Hertzog Moritz seliger, unnsz inn unserm höchstenn nothenn treuw bewiesenn und guts ertzeigt; darumb wir unnsz pillich schuldig achten, seiner nachgelasszener dochter und weisen herwidder alle vetterliche treuw zu beweissenn und ir das beste, wie wir das vor Gott und inn unnserm gewissenn zu verantworten gedenckenn, zu rathenn. Nun tragen aber E. L. gut wisszenns was es, der wahrenn Christlichen Religionn halber, mit Hertzogh Moritzen seligenn Dochter für gelegenheit hab, darinnen sie nicht allein gezeugt, sonndern auch biszher ufferzogen und ist unnsz und menniglichem hergegen unverborgenn, wie esz mit der religion inn E. L. und sonnst allen Nidderländen gethann sey. Dasz wir nun ein solch jung freuwlein und unnser eigenn fleisch und blutt, inn solliche abgöttische greuell und irthumb, die wir, ausz Gottes Wortt, der heiligenn prophetischen und apostolischen Schrifft zuwidder sein wiszenn, steckenn lassenn und sie dadurch, entwedder inn verlust desz ewigenn, oder zum wenigstenn inn gefahr desz zeitlichen setzenn soltenn, bitten wir freundtlichem E. L. wollen bey sich selbst bedencken wie wir doch solchs, nicht allein vor Gott inn unserm gewissenn, sondernn auch vor der weldtt mit einichem ehrenn verantwortten köntenn. Und ob woll anfenglichenn, vonn E. L. wegenn, der von Schwartzburg und George vonn Holl sich gegenn dem Churfürsten zu Sachsenn unnder anderm vernhemenn lassenn, dasz ermeltem freulein inn irem zymmer ein evangelischer predicant zugelassenn, auch der rechte gebrauch der hochwirdigenn Sacramenten, nach ordnung und einsatzung des Hern *Christi* unverhindert gestattet werdenn solte, wie der Churfürst zu Sachssenn unnsz solchs

vor gewisz anzeigenn laszenn, so habenn wir doch her- 1561.
nachmals befundenn, auch sonderlichenn von E. L. rath, Mars.
vermerckt, das E. L. inn Irem Lannde ime, dem freuwlein, keinen evangelischen predicanten, noch auch den brauch der heiligenn Sacramenten inn irem zymmer gestatten, viel weniger sich deszhalbenn etwas schrifftlichs verpflichten könttenn. Daher wir dann unvermeidtlichen, unsers gewiszenns halber, genottrengt und verursacht werdenn denn vonn E. L. gesonnenenn heurath nicht zu bewilligen: dan, da gleich das fräuwlein inn irer religion und glaubenn von E. L. ungeirret pliebe, ydoch wann sie nicht einen evangelischemm predicanten, der stets mitt vermanenn und Christlicher lehr bey ir anhilte, umb sich habenn, noch auch der heiligenn Sacramenten, zue becrefftigung ires schwachenn glaubens, sich inn irem zymmer nach Christlicher ordnung gebrauchen solte, so wurde sie, als ein jungesz freuwlein, das irer jugent halber ire fundament noch zur zeit so gar gewisz nicht habenn kann, entwedder baldt von rechtenn wege abgefürt, oder zum wenigsten inn irem gewisszenn irre gemacht werdenn.

Ferner ist unnsz auch unverborgen, das E. L. albereit vonn irem erstenn Gemahl einenn Sohnn erzeugt, welcher, alsz der *primogenitus*, vor allenn andern seinenn bruderrn, nicht allein im fürstlichenn stanndt und nahmen, sondernn auch inn der succession desz Printzthumbs, auch Breda und Diests und anderer vortrefflichenn güter, und wasz sonnst weiter vonn seiner mutter herrüret, den vortzug hatt. Dasz nun die kinder welche vonn eines so vornehmen und mechtigenn Churfürstenn einigenn dochter, mit segenn des Almechtigenn, ertzeugt wordenn,

1561. eincsz ungewissenn nahmens (1) sein, auch E. L. erstge-
Mars. bornner sohn, nicht allein in fürstlichen stanndt und nahmen, irem herkommen zu vercleinerung, sondernn auch inn der succession nachgesetzt, und aller erst ein frembter nahm uff sie bey andernn erlangt werdenn solte, das ist unnsz, als dem groszvatter, zum allerhöchstenn beschwerlichenn; tragen auch die vorsorge, da wir so schlecht inn diessze sache gingenn, esz möchte unsz solchs bey andernn leuthenn, und sonderlichenn die esz auch mit Hertzogh Moritzen treuwlich gemeint, verweiszlich sein. Nachdem dann wir, nicht allein, als der groszvatter, schuldig ermelter unnser dochter dochter das beste zu rattenn, sondernn auch, vermüge einer sonderenn obligation und verschreibung, diesszer dinge zu thun, und unsz ausztrücklichen darzu verpflichtet haben ir zu einem sollichem heurath zu verhelffen der mit guttem gewisszenn gescheenn kann, unnd es, nun desfals, der religion halber und sonnst, die gelegenheitt hatt wie oben erzelt, dasz wir unsz, inn unserm gewiszenn und ehren halbenn, beschwertt findenn diesszenn heurath zu bewilligenn, und derwegenn solchs, berürter unnserer obligation und verschreibung zuwidder, nicht thun können, so bittenn wir freundlichenn E. L. wollenn unnsz desszen nicht verdencken, noch esz von uns unfreundlich vermerckenn, sondern vielmehr dahin achtenn dasz es, ausz angezeigtenn hochwichtigenn und unser gewisszenn und ehren betreffendenn uhrsachenn, beschicht. Sonnst, da esz

(1) *nahmens.* Le Landgrave écrit à l'Electeur: « Der Namenn »musz noch erst vonn neuem bei'm Keyser erlangt werdenn, esz »wer Markesenn, oder was esz vor ein Name sein solt: » *v. Rommel*, III. 327.

hirumb dermassenn nicht gelegenn und wir disser sachen nicht zu thun hettenn, auch zu solchen heurath unser bewilligung, alsz des groszvatters und der ann der mittgifft auch interesze hat, nicht von nöthenn wehr, die gleichwoll (soll annderst ein bestendiger heurath gescheen) da sein musz, woltenn wir E. L. gernne aller ehrenn und guts gönnen, als wir auch sonnst inn allenn möglichen dingenn die unnser gewiszenn nicht berüren und unsz mit ehrenn verantwörttlich, E. L. nach unserm vermögenn zu befördernn jederzeit gantz willig und gneigt...... *Datum* Casszell, am 2 *Martij Anno* 1561. 1561. Mars.

Philips L. z. Hessen....

Dem hochgebornnen Fürsten, unserm freuntlichen lieben Vettern Hern Wilhelmen, Printzen zu Uranien... Zu s. L eigenn händenn.

LETTRE XXIX.

Le Prince d'Orange à Auguste, Electeur de Saxe. Relative à son mariage.

Suivant vostre dernière lettre qu'il vous a pleu m'escripre, par laquelle me advertissiés entre aultre chose que, puisque le Lantgrave, sur la réquisition que luy avions faict tous deux touchant mon mariage, ne se avoit volu condescendre, que non obstant cela vous passeriés oultre et que me debvrois asseurer de vostre promesse, et que plus à plain vous me advertiriés, estant retourné de la journée des Princes; surquoy ay tousjours attendu, et ney[1] vous ay pas entandis[2] voulu importuner de mes let-

[1] ne. [2] en attendant.

1561. tres, mais jusques à maintenant n'ay receu nullès novelles.
Mars. Despuis 5 ou 6 jours en çà, ay receu une lettre du Lantgrave (1), dont la copie vast si[1], par laquelle vous verrés que la mesme responce qu'il vous avoit mandé par vostre sécretair Hans Jénitz, il me la répète maintenant, et, combien que ne fais gran cas de ceste lettre, pour la bonne confidence que jé en vous, que suivant vostre bonne affection et promesse, vous passerés oultre du dit affaire, et que suis tousjours esté de ceste opinion que, où le Lantgrave eusse sceu empêcher le dit affaire, qu'il eusse faict, néanmoins tout cela, je n'ay volu délesser en vous advertir et l'eus faict incontinent, si n'eus esté que le messagier qui apportoit les lettres du dit Lantgrave, asseuroit qu'il y avoit ung messagier vostre parti devant luy pour[2] le même affaire, à ceste cause ne demandoit aulcune réponsse et partit incontinent.

LETTRE XXX.

Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Meme sujet; journée de Naumbourg.

*** On s'étoit accordé à signer la Confession d'Augsbourg. Mais le procès-verbal, s'exprimant avec une grande modération sur les points controversés, déplut aux théologiens du Duc de Saxe. Laissant une protestation, il s'éloigna subitement le 23 février.

Monsr. Ce page Kokritz arriva hier icy à Siegen bien tard, il vous apporte dé lettres de Monsr le Duc de Saxen.

(1) *Landgrave*. Voyez la Lettre précédente.

[1] ici. [2] pour — incontinent. *Pas autographe.*

Je suis tout esbahi pourquoy qu'il l'ast retenu si longue- 1561.
ment à Drésen[1], mais, à ce que je peux entendre par la Mars.
lettre du Conte de Schwartzenbourg, le Duc n'a point voulu tenir aulcun propos avecques le Landtgrave touchant vostre affaire, disant qu'il ne vouloit point commencer le propos et qu'il luy avoit faict assés d'honeur de l'avoir averty par son sécretaire Génitz; que ainsi ne luy touchera plus, sinon quant il le priera aux nopces. Je ne suis point content de ceste excuse du Duc; je pense bien qu'il vous aura escrit des occasions assés, pourquoi qu'il l'aura délaissé d'en parler au dict Lantgrave, car il me semble qu'il eusse eu d'occasion assés. — Quant à la journée de Nawenbourg, je pense qu'avés entendu, passé longuement, ce qu'il se aura passé là. Comme j'entends du Conte de Schwartzenbourg, ils ont accordé tous unimentº[2] la confession d'Auguste[3]. Reste le Duc Hans Friderich, lequel n'a point volu accorder tous les articles, et est ainsi, après longue prière des aultres Princes, parti obstiniâtre, comme une principale persone qui s'entend mieulx aux choses de la religion que tous les aultres, comme il présume. Monsieur. Je ne vous sçaurois mander beaucop de nouvelles, sinon que tout ce porte bien, Dieu mercy. Nous sommes icy empêchés de ouir de vielles contes[4]; lequel est droitement un passe-temps pour moy; car nous y trouvons tel désordre que ne sçavons à quel bout sortir: nous serons bientost prest, alors ne tarderai de vous venir trouver incontinent; car le temps s'approche qu'il fauldra dire, heyda[5] mon amy. J'espère que serés cette année pour le moins bien fourni de lymiers ...;

[1] Dresde. [2] unanimement. [3] Augsbourg. [4] comptes (*Voyez la Lettre* 51). *Il joue peut-être sur la double signification.* [5] *Cri de chasse* (?).

1561. mais si vous n'avez pas encore vostre commission d'Es-
Mars. paingne, ne ferons pas grand chose en Hollande. De Siegen, ce 14 de mars 1561.

Vostre très-humble et obéysant frère à jamais,
LOUIS DE NASSAU.

A Monsieur le Prince d'Oranges à Bruxelles.

LETTRE XXXI.

Le Comte de Schwartzbourg au Prince d'Orange. Dispositions de l'Electeur Auguste; journée de Naumbourg.

Hochgeporner...... Diesen abschiedt hab ich von dem Churfürst mit mihr genommen. — Was er einmal E. L. zugesagt, vorsprochen, und verabschiedet, dem wolte er Churfürstlich nachsetzen, unangesehen das der Landgraff in diesen dingen sich weigerte, und wer an dem das der Landgraff und sein Churfürstl. gnaden einen vortragk mit einander aufgericht das keiner ahn[1] des anderen vorwissen das freilein verändern[2] solte, solchem vortragk weren ihr Ch. Gn. nachgelept, hette dem Landgraffen, nicht einmal, sondern vielmal zu wissen gethan. Dieweil er aber nicht willigen wolt, hette sein Ch. Gn. gewilligt, dan im vortragk stunde nicht anders dan, ahne vorwissen, und nicht, ahne vorwilligung, derwegen die vorwilligung bei ihr Ch. Gn. allein stunde (1), hette auch

(1) *stunde.* Ce raisonnement à l'air d'un subterfuge peu honorable. Philippe avoit droit d'écrire à l'Electeur: « Wir zweiveln nit, wann »die sach vor die ganze weldt solt kommenn, esz wurdenn alle die so »erbars gemüth sein, die verschreibung nit anders verstehen kön-

[1] ohne. [2] veraüszern (?).

gern mit dem Landgraffen von dieser sachen geredt, so 1561.
hat s. Ch. Gn. nicht anfahen wollen, der Landgraff auch Mars.
nicht, da hat s. Ch. Gn. ihm, dem Landgraffen, auch nicht die ehr günnen wollen von diesen dingen zu reden und den anfangk zu machen, sonder den rheten des Landgraffen angezeigt, dieweil ihr Her von diesen dingen zu reden nicht hette anfahen wollen und s. Ch. Gn. darmit getrotzt, muste es ihr Ch. Gn. gescheen lassen und es dahin stellen, es wolte aber ihr Ch. Gn. auch mit ihrem Hern hinfürder kein wort von diesen dingen reden noch schreiben, bis sein Ch. Gn. ihn, den Landgraffen, auff die hochzeit lude; keme er, so wehr er ihm ein lieber gast, wo nicht, so soll gleichwoll alda niemand traurig sein. Sagte darbeneben ich solt E. L. schreiben das er in kurtzem E. L. den tagk der hochzeit benennen wolte, und wie ich vorneme, doch nicht eigentlich weis, so soll es im herbst bescheen.

Es hat mich der Landgraff offt zu gast geladen unnd mir viel ehr bewieszen. Ist's ihm ums hertz gewesen, das kan ich nicht glauben; der Churfürst sammpt anderen Fürsten haben gar ser gespielt: hab auch mit machen müssen, hab mehr vorlhoren dan gewunnen, doch also

»nenn dann das E. L. nit gebürte unnser dochter dochter ohne »unnser bewilligung hintzugeben, dann ye clar inn solcher ver»schreibung stehet das unnser keiner nichts verbindtlichs handlen »soll ann[1] denn andern. Esz mügenn nun die scharffen Juristen, »oder wer sie seindt, darüber einen deckell oder was sie machenn »wollenn, so wird doch vor aller erbarkeitt das wort verbindtlich »nit andersz verstandenn, nach recht und artt der Teutschenn »sprach, dann das einer ann denn anderun nichts endlichs zu »schliessenn habe. » *v. Rommel*, III. 316.

[1] ohne.

1561. Mars. zimlich, allein das verdreust mich das es der Landgraff gewunnen hat. So oft der Churfürst spielen wolt, sagt er wieder mich, kumm lass uns mit dem untreuen man spielen: es seind aber grosse Hern, sie vertragen sich wol wieder.

.....Auff diesem tage haben sie anders nicht gehandelt dan, nachdem vielerlei schwermer und secten einreissen; wie man dem vorkomen möcht, und entlichen sich mit einander verglichen bei Augspürgischer Confession zu bleiben, darauff und darbei zu sterben und zu genesen. Solche Confession alle Chur- und fürsten, sampt der abwesenden gesanten, unterschrieben, dahte[1] des Künigs von Dennemarcks gesanter auch, ausgenommen Herzoch Hans Friederich zu Saxen zu Weimar, welcher frue hinwegk gezug und das zu unterschreiben sich geweigert, dan seine schwermer haben es ihm widerraten. Es haben alle die Fürsten ihre gesanten zu ihm geschickt gegen Weimar und ihm anzeigen lassen, das sie sich mit einander vorglichen, darbei gedechten sie zu bleiben, auch darbeneben einen Bund gemacht; wolt ehr mit ihnen eins sein so hetten's sie es gern; wo nicht, so dechten sie also zusamen zu halten: hat sich also letztlich bereden lassen und sich mit ihnen vorglichen, und zihen itz der Chur- und fürsten botschaffter zu den sehestedten[2], diesen Bundt auch zu unterschreiben, folgens zu allen Gräffen; Ich vor mein person wil mit ihrem Bunde nichts zu thun haben, den ich hab dergleichen mehr gesehen.

Des Keisers gesanten seind auch dar komen und des Bapst botschafft dahin beleittet: des Keisers gesante seindt gewesen graff Ott von Eberstein, der Her von Hassestein

[1] dazu. [2] Villes Anséatiques (?).

und der vice-Behemsche Cantzeler, und des Keisers suchen ist anders nicht geweszen dan das die Chur- und fürsten des Bapst gesanten hören und willige audientz geben wolten, mit bit die Chur- und fürsten wolten sich der gemeine Christenheit zum besten mit guther antwort vornemen lassen.....

1561.
Mars.

Die Chur- und fürsten hab ihn lange kein audientz geben wollen: letztlich, auf anhalten der Keiserischen und kurtz vor ende des tages, haben der Chur- und fürsten und der abwesente gesanten ihnen audientz geben, haben sie die Chur- und fürsten gepethen, sie auff das rhathaus, alda sie hinbescheiden, zu beleiten; welchs bescheen: seind also in einem verdeckten roten wagen hinnauff gefaren, mit aller Chur- und fürsten drabanten so bei dem wagen gegangen, auch vier *Doctoribus* und vier vom adel so vor dem wagen gegangen, hinnauff beleitet worden: in der stuben da sie audientz gehapt, ist ihr banck mit hinein gesetzt worden und mit schwartzem samet vordeckt; hat sie keinn Fürst, wie der teutsch brauch ist, angesprochen, sonder nhur mit den ponet ein kleine reverentz gethan, folgens haben die gesante einem ideren seinen tittel gegeben und ire werwung, beneben einem ideren übergeben schrifftlichen credentzbrieff, lateinisch vorbracht, und *in summâ* das ist ihr werwung gewest, das der Pabst ein unparteisch *concilium* zu Trent halten wil, mit bit sie, oder ihre gesanten, wolten da erscheinen, woll der Pabst sie geleiten, der zuvorsicht, es werde Got gnade vorlien[1] das man einigk werden möcht. Also hat man ihnen eine kurze antwort geben, man wolt die brieffe leszen und sie folgends beantworten: wie aber die

[1] verliehen.

1561. gesanten wiederumb abgewichen, und ein ider fürst
Marz. seinen brieff hat erbrochen und lesen wollen, finden sie drauff geschrieben *filio nostro dilecto*, haben sie von stunden an alle brieffe den gesanten wider geschickt und ihnen anzeigen lassen, sie wisten sich nicht zu berichten das sie des Bapst söne weren, sonder sie hofften ihre mütter weren from gewesen, und hetten andere vetter gehapt, haben also damit ihren bescheidt gehapt (1), und der eine pebstliche gesante ist gezogen nach dem Könige von Dennemarck und Schweden, der ander nach den bisschöffen am Rhein gleichfalls sie auf's *concilium* zu bitten; was sie auszrichten werden, wirt die zeit geben.

Es ist sonst alhier im land fast stil, allein das man im land zu Saxen gern vorgarderung und anders anrichte wolt, wenn ein haupt und wenigk gelt vorhanden were...

Den ringk so ich kegen E. L. verspielt, hab ich zu Leipzigk kaufft, den besten so in der stadt gewesen, hab ihn E. L. zukünfftigem Gemal zu einem neuen jhar von E. L. geschenckt, welche ihn zu ghar grossem danck angenomen. Ich hab zur Naumburgk mit ihr Gnaden offtmals geredt, finde aber in warheit bei ihr einen grossen vorstandt und bestendickeit; da ich am letzten von ihr zoch, befahl sie mihr E. L. zu schreiben, das sie E. L. viel mal hundert tauszent guther nacht entpote und bathe E. L. wolle ihr nicht vorgessen, sie gedecht E. L. auch nummer mehr[1] zu vorgessen und wan's der gantzen welt leidt were.....

---

(1) *gehapt.* « Neuburgi in Germania Lutherani principes legatos Pontificis de concilio Tridentino perhumaniter acturos contumeliose a se rejecerant. » *Fl. v. d. Haer, de init. tumult.* p. 130.

[1] niemals.

Ich kan auch E. L. zum beschlus nicht bergen das es mihr, Gott dem Almechtigen sei lob, im angefangenen estandt[1] dermaszen und also wohl gehet das ich's dem Almechtigen nicht zu voldanken, und besser dan's velleicht viele leut gern sehen. Got gebe lenge mit gnade..... 1561. Mars.

Des Reingraffen bruder hat sich zur Naumburgk von einem trunck Malfasir den abent übel befunden. Dan ich etliche Fürsten und Gräffen zu gast gehapt, und mehr da getruncken worden dan gessen, hat ihn der schlagk also baldt gerürt und den tritten tagk verschieden, hat man ihn balsamirt in sine lande gefürt. *Datum* den 11 *Martii* *A°* 61, Sondershausen *etc.*

E. L. alle zeit dinstwilliger Bruder,
G. G. v. Schwartzburg.

A Monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE XXXII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il l'envoye vers l'Electeur de Saxe.

...Je me suis advisé de amvoier quelque ung vers le Duc[2], pour luy déclairer de bouche mon intention (1) et point par lettres, et cela pour certains raisons que entenderés de mon sécretaire Alleman. Jé pensé de vous prier me voloir faire ce plaisir et prendre ceste paine et vous en prie par ceste bien affectueusement voloir aller vers le dit Duc pour luy dire le tout; selon que je vous amvoie si

(1) *intention:* sans doute sur le point de la Religion.

[1] Ehestand. [2] D. August: *voyez p.* 95, l. 21

1561. joinct une petite Instruction et selon que entenderés de
Mars. mon dit secrétaire Alleman le tout plus particulièrement, auquel vous prie donner toutte foy et crédence, comme à moy-mesme, et mesmement touchant le point de la Religion, et en cessi me ferés plaisir bien agréable, que regarderay de le déservir, en tout ce que me vauldrés emploier. Je vous prie de bien volloir serrer la main au Fraeille de ma part et luy dire que je vous port assés d'emvie[1] que aurés ce bien de la veoir, est[2] moy point, et luy remercier quant à quant de la bonne affection qu'elle me monstre par tous ces[3] lettres, et que je la prie, puisque le jour est prins pour nostre mariage et que les choses sont si avancées, qu'el veuille continuer à la mesme affection, et ne se lésser rien persuader qui porroit estre cause du relongement[4] de cest affaire; fusse-on que l'on lui mise quelque chose en teste touchant la religion ou aultres persuasions: que elle se peult asseuré que de ma part chercheray tous moiens de tellement vivre avecque elle que j'espère serat toujours à son contentement; par quoy, si aulcungs luy vauldriont mestre quelque chose en teste pour chercher tant plus de moiens pour difficulter le dit affaire, me semble qu'el ne porroit mieulx respondre, pour faire taire tout le monde, que de dire (1): «si il est permis » de Dieu que cest affaire doibt venir à une bonne fin, nous

(1) *dire.* Anne suivit ce conseil. Du moins le 14 avril elle écrit de Dresde au Prince, après avoir rapporté les instances du Landgrave: «mein gemütt ist kegen E. L. nicht anders dan wie ich E. L. in »meinem vorigen schreiben zu erkennen geben habe, darin ge»dencke ich auch zu vorharen[5] und glaube gentzlich was Gott »auszerseen hatt, wirde der teuffel nicht weren..... »

[1] d'envie. [2] et. [3] ses. [4] prolongation. [5] verharren.

nous accorderons bien par ensamble », et par ce moien là l'on[1] le luy parlerat de plus rien. Je vous prie le luy bien persuader cessi, car vous sçavés combien qu'il importe seulement pour la parlerie dé gens. Il me desplait qu'i yault[2] que je vous donne ceste paine et que je seray tant plus longement privé de vostre compaignie, mais le tout est affaire pour ung quinse jours. Quant à la chasse de Hollande, ma commission est venu d'Espaigne; si m'ast aussi le Roy donné le gouvernement de Bourgoigne (1). L'on m'a donné le plus beau limmy[3] du monde, car il est blanc comme une naige... Je prins hier ung héron au passaige fort haulst, est dura le vole ung quart d'heur toujours montant.... De Brusselles, ce 23 de mars 1561. 1561. Mars.

Entièrement vostre bien bon et affectionné frère à vous obéir,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur mon frère, le Comte Luys de Nassau.

Voici l'Instruction du Prince à son Sécretaire.

«Premièrement il se aura à trouver à Sigen vers mon frère le »Conte Ludwick et luy déclairerast, de ma part, comme despuis »peu de jours en çà j'ey receu lettres du Duc August, par lesquelles »son Exc. me mande que, pour faire pour la dernière fois quelque »démonstration vers le Landtgrave, il y ast mandé qu'il voulusse »déans deux mois, emvoier ces[4] députés à Franckfort ou Worms »pour, avecque ceulx du Duc et les miens, concluire le traicté de »mariage entre la fille du Duc Moritz et moy, et comme de ma »part je n'eusse faict nulle difficulté, si ne fusse que, passé quelque

(1) *Bourgoigne*. Ces Commissions sont du 1 et du 22 février.

[1] ne [2] faut. [3] limier. [4] ses.

1560. »jours, j'ey reçeu lettres du Lantgrave, par lesquelles il démonstre
Mars. »évidentement le peu d'affection qu'il ast que le dit mariage sortis »bon effect, comme le tout il verrat plus amplement par la lettre »mesme; il me samble que, en cas que la dite journé se fisse et que »ceulx du Landtgrave se trouvissiont là, qu'ilx chercheront tous »les moiens du monde de empêcher le dit mariage, combien qu'il »ne le porriont empêcher, pour estre les choses venu si avant, si- »esse qu'il y mesteront tant de difficultés, tant pour la religion, que »pour le douaire et sur la succession des enfans, et par aultres »moiens de protestations et semblables, que, à ceulx quil ne sçavent »comme l'affaire est, il leur feront à croire que c'est une affaire »qui se traicte aultrement qu'il ne appertient à la Maison dont elle »procède, ne moy aussi; et porront le commun et aultres, non »sassant l'affaire, charger le Duc qu'il ast allé si ligèrement sans »rien peser, que à son Exc. mesme ils le porriont charger: à quoy »obvier me ast samblé de amvoier mon dit frère, pour bien particu- »lièrement mestre en avant au dit Duc les inconvéniens si-dessus »dicte et aultre que le sécretaire luy dirat de ma part, lequel »aussi le prierat de ma part voloir prendre ceste paine et aller vers »le dit Duc pour luy communiquer le tout. Et pour commencer »à luy faire quelque petite Instruction, estant venu vers le Duc, »ferast mais[1] humbles recommendations à la bonne grâce de son »Exc. et luy déclairerat, de ma part, que je ne sçay avecque quel »chose je porroys déservir la bonne et sincère affection qu'il m'ast »monstré en cest affaire, mesmement de ce qu'il y ast pleu par »tous ces lettres me le asseurer de plus en plus et que j'espèr que »Dieu me donnerast la grâce de le povoir déservir. Quant à ce qui »me touche, qui je me veuille résouldre touchant ce que vous luy »dirés, qu'il sçait ce que je luy dis au bois, et que nullement je »porrois faire aultre chose, et moins en promestre quelque chose »par escript, pour les raisons que entenderés du sécretaire » (MS.).

Le Prince écrivit, en avril, à l'Electeur une lettre assez détaillée sur les affaires de France. « Erstlich so nimbt die verenderung der

[1] mes.

»jhe lenger jhe mheer überhant, wiewoll dannoch in gemein die 1561.
»alte religion noch immer ihren fortganck hatt, und sonderlich der Mars.
»gemein man derselben anhanggen soll. Es hatt der Admirall in »dieser fasten am Hofe öffentlich predigen lassen; das hatt man »ihm doch auch nit gern gestatten wollen... Hatt sich zwischen dem »von Vandomen und dem von Guisen vill widderwillens ein zeit »her zugetragen, also das sie auch ettlichmal gaer mit einander zu »worten kommen. Es hette auch der von Guisen gern fest gehalten, »und hatt ihm allerlei anhaneks und beifals von den geistlichen »und ettlichen fürnemsten Hern undt vilen vom adell nit geman-»gellt, und sonderlich hatt er gern die alte Künigin zu ihm gezoi-»gen, aber die gemeine Stende, und sunderlich ir aussschuss, »der zu Hove geblieben, haben die von Guisen im Regiment nit »wissen wollen, sondern stracks haben wollen das die verwaltung »auff die nechsten Fürsten vom Küniklichen Bluet, nemlich den »von Vandomen undt seinen Bruder, gestellt wurde. Sie geen »auch damitt um, das sie gern die Cardineel undt andere geistli-»chen, so dem Pabst verwant, von der newen regierung, die sie »erkiessen, ausschliessen wollen. Aber der Conestable bleibt in »der Regierung, als der fürnembste nach dem von Vandome, des-»gleichen der Amirall und die drie Marschelcke des Künickreichs, »darunder sein eltester soon ist. Aber den Marschalek von Sanct »André wollen sie auch nit mer leiden, und ist etwas verhast, weil »er so ser an dennen von Guisen gehangen ist. Und itzo lestlich »schreibt man mir das sich die alte Künigin entlich mitt dem von »Vandome der Regierung halber verglichen hab, dergestalt das er »Oberster Generall-regent und Hauptmann des gantzen Künikreichs »sein sollt, und allein gewalt über die frontir undt vestunggen »undt das kriecksfolck haben soll. Er soll auch macht haben alle »pacquett und brieff zu eröffenen, aber doch soll er sonder der »alten Küniggin forwissen nicht darauff schliessen; und hält man »darfor der von Guisen werde numer balt gar vom Hoffe weichen »mussen. — Die gemeine Stende sollen auff irst Maij widder »zusammen kommen. Man will sagen sie gheen damitt um, das »sie kain gelt mher aus dem Künikreich nach Room laissen gheen, »und das sie den Geistlichen wollen aufflegen die versetzte ein-

1561. »kommen des Künikreichs widder ledig zu machen. Sie seint sonst
Mars. »noch gantz arm und blosz, und gar wenich geltz vorhanden»
(† MS.).

* LETTRE XXXIII.

L'Electeur de Saxe au Prince d'Orange. Il veut une déclaration par écrit sur le point de la Religion.

Unser freundtlich dienst, hochgeborner lieber Oheim.... Nachdem in diesem handel die ungleichheit der religion am meistenn zu bedencken und sich E. L. durch Irem schwager, Graff Günthern von Schwartzburg, und Georgen von Holle, freundtlich erbiettenn lassenn sich, soviel die religion belangendt, kegenn uns dermassen vertreulich zu erckleren, das wir und das Frälein unser gewissen halben zufridenn sein solltenn, als habenn wir eine Notell stellen lassen, welcher gestalt wir vonnöthen achten, das gleichwol dasz Frälein[1] halbenn vonn E. L. vorsichert werden möchtte, welchs wir E. L. hirin verschlossenn übersendenn, der freundtlichenn zuvorsichtt, E. L. werde dieselbige also zu volnziehen[2] und uns bei ihren Rethenn zu unsern eignen henden zu überschicken kein bedenckenn tragenn, auff das baide, wir und das Frälein, unsz derhalben zu fride stellen können: solche versicherung soll von unsz inn gutter verwarung gehalttenn und E. L. zu nachteil nit offenbart werdenn.

Als wir auch berichttet wie dasz hausz und Ampt Hadamar, welchs E. L. dem Frälein, im fall ire L., der religion halben, inn den Nidderländen nicht sein noch bleiben dürffte oder woltte, vor einen ansitz fürgeschlagenn,

[1] der religion *omis* (?). [2] vollziehen.

nicht allein gantz gering und ungebauet, sondern auch mit vielen umbliegenden herschaffen gemengt und irrig sein soll; so bittenn wir E. L. freundtlich Sie woltte darauff bedachtt sein ob Sie ire L., auff denselbenn fall, etwo mit einem stadtlicherm und bessern ansitz in Deutschlandenn versorgenn und versehenn möchtte (1)..... 1561. Avril.

Soviell dann die zeitt, so wir E. L. zu dem beilager bestimptt belangt, seindt wir noch entlich entschlossenn und bedacht, wo fernn der Landgraff solche angesteltte zeitt durch die begertte nidersetzung der Rethe oder ander rechtfertigung (darfür wir doch s. L., wie obgemeldet, zum höchsten gebethenn und ursachen angezeigt, warumb es billich nit geschehen soltte)[1] das fürstlich beilager den fünff und zwantzigstenn *Augusti* nechstkünfftig inn unser fürnembsten stadt Leipzigh zu hallttenn..... Dreszdenn, denn vierzehendenn *Aprilis A°* 61.

AUGUSTUS Churfürst.

Dem hochgebornen unserm liebenn Oheimenn,
Wilhelmen Printzen zu Uranien,
Zu s. L. eigen händenn.

---

(1) *möchtte*. Cette demande paroit le résultat des plaintes du Landgrave. « Möchten woll leidenn das s. L. der Churfürst »sehenn was Hadamar were, wie sich sollichs eines Churfürsten »dochter zum widdum reumet, dann wir's Gott lob woll wissen, »haben's gehabt in unsern henden, hettenn woll andere Flecken »findenn können, als Siegenn unnd Herborn.» *V. Rommel*, III. 327.

[1] *Apparemment ici deux ou trois mots ont été oubliés.*

LETTRE XXXIV.

1561. Avril. *Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Entrevue avec l'Electeur de Saxe.*

Monsieur. Come m'aviés commandé par vostre sécretaire m'en aller incontinent vers le Duc de Saxen, pour l'affaire que sçavés, suis arrivé à Drésen le 13 du présent et me faict présenter à l'instant au Duc, mais je fust remis jusques au lendemain, où que je fus appellé au mattin à six heures par son gentilhome, Baltasar Wourm, et ainsi, après luy avoir présenté la lettre, commença à récité de bouche tout ce que m'aviés commandé par vostre Instruction, et principalement touchant le point de la Religion, sur quoy il me respondit: « Ich thu mich seines freundt» lichen erpitens bedancken: so viel do belanget der tag » der do uff mein begerèn angesetzet werden solte, wer» det Ir das ausz den schrifften, so zwischen dem Land» graven und mir sindt der zeit ergangen seint, gnugsam » woruff es beruet, vernemen, wil Euch auch solche » schrifften alle lesen lassen, » wie, mit beiwesen des Secretariën, beschehen, unnd ich meinem herren nach der leng, wil's Gott, erzehlen will. « Soviel die püncten belangt » do sich der Printz gegen mich erckleret hat alhie zu » Dresen, bin ich mit im gar wol zu friden und lasz es » auch darbey bleiben, auszgenommen so viel die reli» gion belanget, so musz ich eine kleine verschreibung » von im haben, » daruff ich im in die redt gefallen undt gesagt: « Gn. Chf., das ist meinem herrn, dem Printzen, » nicht zu thun, dan es stehet sein leib, ehr, undt gut » darauff, wie Ewer Chf. Gn. ohn zweiffel wol bewust, »

hat er mir geantwort: « ja, der Printz hat sorg der Lant- 1561.
» grav oder andere möchten im solches bey dem König Avril.
» von Spanien uffmützen und im dasselb verräthen; ich
» wil im aber zusagen es soll nicht von mir kommen,
» die hohe not dringe mich dan dartzu, und wer mir von
» hertzen leidt das dem Printzen etwas zu nachtheil solte
» gereichen. Ich will mich aber darauff bedencken und
» Euch baldt ein gut wort d'rauf geben. » Hat mich also bis uff den dritten tag uffgehalten und mir seine antwort schrifftlich zugesiegelt überantwort und mir gesagt: « ich überschick alhier dem Printzen schrifftlichen was » ich im uff dissmal zu antworten weisz, und hoff er werde » damit zufrieden sein; » deszgleichen hab ich auch das Freulein angesprochen und ir was mir mein herr befolen ahngezeigt, dorauff sie mir eine solliche antwort geben hat, das ich's meinem herren nit alles schreiben kan und hat es mir zum überflusz auch durch Baltasar Wurmb weitleuffiger antzeigen lassen. Ich versehe mich aber, wil's Gott, baldt bey meinem herren zu sein und im alles nach der leng wie es ergangen ahnzutzeigen.

Es haben auch graff Günther undt ich des Chf. an mein hern gethanes schreiben alhier zu Sundershausen erbrochen, damit Graff Günther was in der sach weiters vortzunemen sey, seinen rath desto beszer dartzu geben möchte, welches ich meinem hern nach der leng, was graff Günthers gutdüncken sey, ertzelen will, dan die verschreibung etwas seltzam, weitleuffig, und spitzfinnig gestelt ist und, mit meinem rath, meinem herren in keinen weg zu willigen ist. Ich hoff aber, ob Gott will, der C. F. werde sich weisen lassen, dan es ja uff beiden seiten eine ewige schandt sein wurde, da disser heiradt, der nun

1561. mehr in der gantzen welt rüchtbar ist, zergehen solte. —
Avril. Que sera la fin, sur espoir de vous revoier bien tost,.... prieray le Créateur de vous donner bone vie et longue, et que ce mariage ce puisse faire à vostre contentement. Ce 20 d'avril 1561.

Entièrement vostre très-humble et obéissant frère à vous faire service,

Louis de Nassau.

A Monsieur le Prince d'Orange.

Le document qui suit, est sans doute la Note rédigée par l'Electeur (p. 98). Il faut qu'il ait cru le Prince à peu près Protestant, pour lui proposer un engagement conçu en termes pareils. Mais aussi, se trouvant en 1560 à Dresde, « liesz Wilhelm sich fleiszig »beim evangelischen Gottesdienste sehen: » *Hist. Tasch.* p. 95.

«Von Gottes gnadenn. Wir Wilhelm *etc.*, Thun kunth und bekennen hiermitt öffentlich gegen allermennigklich: Nachdem... in der »heiratshandlung, fürnemblich der religion halben, groszwichtige »bedencken und difficulteten fürgefallenn. Das wir uns darauff »gegen ermelten Churfürsten und dem Frälein vertreulich und »freundtlich erkleret, auch iren Liebden, bei unsern Fürstlichen »würden, treuen und wahren wortten, versprochen und zugesagt »haben, das wir das Frälein, wann ihr Lieb uns vermahlet wirdet, »von der wahren Christlichen religion der Augspürgischen Confes»sion, darinnen i. L. ertzogen und unterwiesen worden, weder »mit bedrawung[1] noch berehdung, abwenden oder abtziehen, »sondern bei derselben unverhindert und unbetrübt bleiben »lassen, auch i. L. freundtlich vergönnen und gestatten wollen »das sie Christliche bücher derselben religion haben und zu »sterckung ires erkentnüs und glaubens ungescheucht darinne »lesen möge. Wir wollen auch i. L., so offtmals als sie dasselbige »im jar begeren wirdet, an die orth füren lassen do[2] sie das hoch-

[1] bedrohung. [2] wo.

»würdige Sacrament des leibs und bluts unsers Herrn *Jhesu* 1561.
»*Christi*, nach rechter einsetzung unter beiderlei gestalt, sicher und Avril.
»ohne gefahr brauchen köune. Do i. L. aber mit leibesschwachheit »befielle, oder sonst in kindes- oder todesnöthen (welchs Gott »gnedigklich verhüten wolle) were, auff denselbigen fall sollen und »wollen wir einen Evangelischen predicanten der Augsbürgischen »Confession tzu i. L. fördern und bringen, sie mit Gottes wort »trösten und ir das heilige Sacrament des leibs und bluts *Christi* »obberürter gestalt, wo nit öffentlich, doch in i. L. zimmer, reichen »lassen. Deszgleichen wollen wir auch, so viel uns immer müglich, »befördern und darob seinn, das die kinder(1), so wir nach dem wil-»len Gottes mit i. L. erzeugen möchten, auch in der wahren religion »der Augsbürgischen Confession treulich möchten unterwiesen »werden. Gerehden, geloben und verpflichten uns auch desz allen »wie gemeldet, inn kraft disz brieffs, welchen wir zu urkund mit »aigen händen geschrieben und unseren auffgedrückten secret »wohlbedechtig gesiegelt. Geben zu Breda.»

LETTRE XXXV.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Préparatifs des nôces.

*** Apparemment cette Lettre a déjà été écrite en mai, immédiatement après la réception de la Lettre 33.

Mon frère, puisque la journé de nopces est prins, je vous prie que, si vous trouvés le Conte de Schwartzenbourg, luy voloir demander bien particulièrement comme il luy samble que je me aurey à rigeler', tant pour venir d'issi à Dressen et par quel chemin; si je doibs mener beaucoup

(1) *kinder.* La clause relative à l'éducation des enfants fut, selon quelques uns, raturée par ordre de l'Electeur: *Hist. Tasch.* p. 168.

' regler.

1560. de gens de pardeçà avecque moy, qué présens qu'i me
Mai. vauldra donner, tant à la damme de nopce, comme aulx demoiselles, où il luy samble que doibs fairé le haimfairt, ou s'il ne serat besoigne de en faire, qué gens d'Allemaigne qu'il luy semble que doibs prier est qué dammes, et ainsi plusieurs aultres choses qu'i vous samblerast bon de sçavoir devant. Ie vous prie aussi vous enquester de Worm comme la damoiselle serat accoustré[1], et à quel fasson, est de quel coleur de robbes, et aussi quels coleurs que la Princesse tient pour ces[2] coleurs.

En juillet le Prince se disposoit à partir. Le 3 juillet la Duchesse lui écrit: « J'ay veu par voz Lettres que vous désirez que je vous »advertisse de la résolution que sa M. a prins touchant les pensio»naires d'Allemaigne, et spécialement à l'endroit du Conte de »Zwartzembourg, affin que, estant continuellement sollicité d'eulx, »vous leur puissiés respondre et donner quelque satisfaction, ce »que certes je désirerois pouvoir faire, mais vous verrez, par la copie »que vad ci-jointes, ce que sa M. m'a escript, et comme il me remest »ad ce que dira à sa venue le Conte de Hoorn(1), lequel il dépes»choit pour partir, et sur ce poinct et aultres me faire entendre sa »résolution, et l'attens avec le désir que vous povez penser, puis»que par lui j'espère il nous envoira quelque secours pour les néces»sitez publicques» (+G.).

---

* LETTRE XXXV[e].

Le Prince d'Orange à M. de Chantonay. Affaires de la Religion dans sa Principauté (MS. B. GR. VII. p. 119).

*** Thomas Perrenot, frère de Granvelle, Seigneur de Chantonay.

(1) *M. de Hornes.* Comme Amiral, il avoit accompagné le Roi en Espagne.

[1] parée [2] ses

Major-dome de Philippe II, Chevalier d'Alcantara, Ambassadeur en France. 1561. Juillet.

Par la paix de Câteau-Cambrésis le Prince avoit été réintégré dans la jouissance de sa Principauté. La Réforme s'y étoit introduite depuis bien des années. « De tant d'Eglises qui ont été plan-»tées en Dauphiné et ailleurs, la pluspart ont esté tirées de ceste »pepinière Orangeoise: » *de la Pise, Tableau de la Principauté d'Orange* (La Haye, 1640): p. 273. Le voisinage de la France et du Pape, maître d'Avignon, y étoit une source continuelle d'inquiétudes et de périls. En 1560 de Mesmay, Commissaire du Prince, fit, au nom de celui-ci, un Edit « interdisant tous Presches »publics et particuliers, sans expresse licence des Conseillers et du »Vicaire de l'Evesque, à peine de confiscation de corps et de »biens : » p. 274. Les Etats de la Principauté, assemblés le 8 déc., conclurent « ne donner adsistance aux rebelles du St. Père et du »Roy de France;.. de n'endurer aucuns Presches publics con-»traires à la S. Foy, . . . ains de vivre catholiquement, . . . le tout »sur peine de confiscation de corps et biens : » p. 279. Remède inutile! Les Officiers du Prince lui écrivirent bientôt « qu'ils »voyent journellement pulluler et accroistre ceux qu'on appelle »Huguenots ou Evangélistes, . . . faisans mariage, baptesmes, »et sépultures à la mode de Genève, menaçans d'y faire la Cène, »faisans prescher jour et nuict: » p. 282. Cet avis détermina le Prince à écrire les lettres et à publier l'Edit dont-il fait mention à M. de Chantonay.

Monsieur de Chantonay, j'ay receu voz lettrez du xixme de juing et entendu par le porteur d'icelle, les désordres succédez en Oranges à cause de la religion, et, comme vous sçavez que je n'estudie riens tant que d'y obvier par tous les moiens, si promptement qu'il est possible, comme j'ay fait aussi doiz le commencement que je suis esté adverti du tumulte et changement audit Oranges par le tesmoignaige que vous mesmes povés donner, je renvoie ledit porteur en diligence, avecq lettres de placcart et def-

1561. Juillet. fence contre ceulx qui sont contrevenans aux deffences et prohibitions, mesmes j'en ay fait prendre deux ou trois quelz j'entens estre chiefz et principaulx des dits tumultes et désordres, pour estre chastiez selon l'exigence de leurs démérites et mésuz. J'escrips aussi à mon Gouverneur, Conseil, nobles, vassaulx, et consulz dudit Oranges, observer et faire entretenir lesditz Edictz et ordonnance, procéder et laisser procéder à l'exécution d'icelles, sans aucune dissimulation, port[1], ou faveur: j'espère que, ce faisans, et que les principaulx en soient corrigez, les autres prendront exemple, et sera occasion de plus grant repos et tranquillité publique, lequel je désire singulierement, principallement en nostre vraye et anchienne religion; je y faitz tous les office posssibles, pour bien faire régir et gouverner mes subjectz pardeçà en bonne justice et pollice et les contenir en nostre vraye et anchienne religion. Si d'aventure, à cause de ces divisions ou autrement, aucuns vouldroient solliciter ou emprendre[2] sur et au préjudice de ma souverainité dudit Oranges, je vous prie le voulloir empescher, et à ceste fin faire les remonstrances là et ainsi qu'il vous semblera appertenir.... Bréda, 6 juillet.

L'entièrement vostre bien bon et affectionné amy,

Guillaume de Nassau.

Le Prince, dans son Edit (publié par *de la Pise*, p. 283), s'élève avec force contre l'usage des S. Sacremens autrement ou en autre lieu, ou avec autres cérémonies qu'on est accoutumé selon l'usance ancienne de l'Eglise Romaine. Il défend sévèrement les assemblées illicites avec port d'armes d'étrangers bannis ou fugitifs à cause de la religion, leur commandant de se retirer, et ne voulant pas « nosdite Cité et Principauté avoir le

[1] support, tolérance. [2] entreprendre.

»tiltre de spelonque et retraite de telles gens réprouvés, séditieux, 1561.
»et mal conditionnés, ni en ce déplaire à leurs Princes et souverains Juillet.
»Seigneurs. » Puis il interdit « de publiquement ou secrètement »prêcher.... sans expresse licence, congé, et consentement de nostre »Gouverneur, Président, et autres gens de nostre conseil de Parle-»ment....; lesquels, avant que d'accorder telle permission, s'en-»quéront de la doctrine, vie, et conduite des Prêcheurs. » Mais Dieu qui tient les coeurs dans Sa main, ne permit pas que cette Ordonnance fût nuisible aux Siens. « Le Président Parpaille, » dit »*de la Pise*, p. 215, « qui auparavant avait employé tous ses »efforts pour sapper et ruiner la religion Protestante, sera désor-»mais un des principaux piliers qui la soutiendra.... Il est gagné »à la Réformation, et le plus grand nombre du Parlement rengé à »ce parti, la continuation de l'exercice est authorisé dans Orange, »sans contrevenir pourtant à l'Edict qui la permettoit, au cas qu'ils »y apportassent leur consentement. »

Déjà le Prince se montroit fort mécontent de la très-grande influence de Granvelle «(Gubernatrice, et suâ sponte, et Regis »jussu plurimum ei tribuente. Literas quae ab Hispaniâ aut »aliunde mittebantur ad Margaritam, non illa ad Senatum ante »referebat quam secretis aut colloquiis aut codicillis cum Gran-»vellano conferret: » *Strada*, I. 140). Le 23 juillet il écrivit au Roi pour demander sa démission comme Conseiller d'Etat, «voyant les choses aller à l'accoustumée et autrement que sa M. »nous en avoit donné espoir : » *Justif* p. 178.

Il visoit à devenir Gouverneur du Braband, Province ordinairement soumise à la surveillance directe du Gouverneur-Général (T. VI. p. 208). A des tentatives de ce genre Granvelle opposoit décidément son *veto*. « Non defuit qui gratificaturus Oran-»gio in Senatu id attentaret: quum Granvellanus..... « « Quisquis »»hominum, » » inquit, « « hoc patrocinium capesseret, cogitare »»debere se Brabantiae Principem creari, Regique socium adjungi »»in administratione Belgicâ. » » Neque hoc contentus, cum Mar-»garitâ transegit ut, quum paulo post de Magistratu Antverpiae

1561. »renunciando ageretur, in Senatum non vocaretur Orangius, ne
Juillet. »se authorem ejus beneficii Antverpiensibus venditaret.» *Strada, l. l.*

LETTRE XXXVI.

L. de Schwendi au Prince d'Orange. Nouvelles diverses.

Monseigneur! J'ay escrit deux fois à v. S. et, combien qu'il ne soit grandement requis aulcune responce, si desiré-je sçavoir si les lettres sont esté bien rendues. Cy joinctement j'envoie à v. Exc. certains lettres du Seig[r] Ringraf (1) qui m'escrit de faire son mieulx pour se trouver à vos nopces, mais il ne l'asseure point. Le Duc Henrich de Brunswig m'escrivit passé deux jours et se recomende fort affectueusement à v. S.; il faict mention des aultres lettres qu'il m'avoit escrit par vostre paige. Il me semble qu'il comence estre fort suspect à ses voisins, à cause de la religion, et que par son moyen les catholiques pourront pratiquer et attenter quelque conspiration contre eux; dont doit aussi estre en train quelque conspiration contre luy.

Le Seig[r] [Zelking] m'escrit qu'il ne pouvra comparoir aux nopces de v. S., à raison que l'on attend au mesme temps le couronement du Roy de Bohême en Ungarie.

(1) *Ringraf*. Il étoit au service de France (p 110.): «Ringravius mihi »dixit se hoc summo studio agere ut liceat sibi istuc exspatiari ad »nuptias Principis et se jam impetrâsse dimissionem a Reginâ matre »Regis: esse autem admodum multos juvenes ex praecipuâ nobili- »tate Gallicâ qui cupiant se ipsi comites adjungere.... Lutetiae, »Cal. Julii.» *Languet, Ep. s.* II. 120.

M. d'Egmont désire fort l'arrivement de v. S..... A Bruxelles, le 14 de juillet l'an 61. 1561. Juillet.

De v. S. entièrement affectionné serviteur,

LAZARUS DE SCHWENDI.

A Monseigneur le Prince d'Orange.

Je supplie à v. S. de commander à son sécretaire qu'il m'apporte avec soy l'ordre de la confrérie des harquebusiers que v. S. at institué à Bréda.

† LETTRE XXXVI[e].

La Duchesse de Parme au Prince d'Orange. Pratiques de la France auprès du Roi de Danemark; élection d'un Roi des Romains (G.).

*** Le Prince écrit en avril à l'Electeur de Saxe: « Man hatt »mir in geheim vom Hove geschrieben das der Künning von »Dennemarck newlich seine Botschafft dae gehabt und um des »verstorbenen Künings Wittwe (1) hab laissen werben mitt villem »erbieten das er sich an das Künnichreich Frankrich hänggen und »das er demselben, durch mittel der schiffung aus Oistland, die »durch sein Künnichreich den pass nemen muessen, grossen vortell »und nutz schaffen well. Es sollen auch itzo di Frantzoisen eine »bottschafft zu ir königl. wirden abfertigen undt ihm den frantzoisischen Orden geben, undt sich sonst auch weiter in handlung »mit im einlassen wollen. Undt wiewoll ettliche diese handlung in »grossen verdacht ziehen, als ob sie, insonderheit da sie ihren »fortganck erreichte, disen Länden zu grossem nachteill sollt »geraichen, so kan ich doch bey mir nichts sulches glauben» (†MS.).

(1) *Wittwe*: Marie Stuart. Elle venoit de partir pour l'Ecosse: *Languet* écrit de Paris, le 13 juillet: « Guisii prosequuntur in »Normaniam Reginam Scotiae redeuntem in patriam: misera »juvencula noctes et dies flere dicitur: » *Ep. secr.* II. 127.

1561. On s'attendoit que le Roi de Danemark assisteroit aux nôces du
Juillet. Prince. Un empêchement survint. Le Roi répond de Frederichsbourg le 9 nov., à une lettre du Prince écrite le 28 août à Leipzig. Le ton en est très-bienveillant et amical. « Da E. L. ettwas zu »freundtlichem gefallen von uns widderfahren, ist solches aus »freundtlichen gutten willen gern gethan, wie wir dan voriger »unser freund- und kundtschafft, auch der jetzo newen und nehrer »verwandtung halber, gegen dieselbigen.... billich auch gantz wol »geneigt sein » (MS.).

Quant à l'élection d'un Roi des Romains, voyez p. 30. Les tentatives en faveur de Philippe II avoient fort irrité l'Archiduc Maximilien. « Man darf vielleicht annehmen dasz er gerade aus »Abneigung gegen seinen Vetter die Talente und Richtungen »ausbildete, die diesem so auffallend abgingen. Geflissentlich »entfernte er denn alle Spanier aus seiner Umgebung und von »seinem Hofe.... Er wendete seine Neigung dem deutschen Wesen »zu : » *Ranke, Hist. Polit. Z.* I. p. 281.

Mon Cousin. J'ay despuis vostre partement pensé sur les deux poinctz que, me disant l'adieu, vous me mistes en avant, et sur lesquelz je vous diz que, pendant que vous seriez à Bréda, je vous escriproys sur iceulx ce qu'il m'en sembleroit. Le premier estoit des practiques que vous entendiez les François vouloyent mener en Allemaigne, et que vous aviez nouvelles que le Roy très-Chrestien envoyeroit le Rhingrave devers le Roy de Dannemarcke, et qu'il luy porteroit l'ordre de France, avec ouffre des portz du dit France et de grandes commoditez pour la négociation[1], surquoy je ne voys, après y avoir pensé, ce que, pour contreminer au contraire, l'on peut ouffrir au dit Roy de Dannemarcke spécialement, car de luy donner l'ordre de la Thoison, vous sçavez mieulx, comme estant

[1] le commerce.

d'icelluy, les causes (1) pour lesquelles il ne convient d'en 1561.
parler, avec ce que, sans chapitre de l'Ordre, l'on n'a accous- Juillet.
tumé créer nouveaulx chevaliers ; et, quant à la commodité des portz, les subgectz du dit Roy de Dannemarcke l'ont telle par deçà qu'ilz ne la sçauroyent désirer ny avoir aultre part plus grande, et si sont les capitulations de paix et d'amitié, faictes avec feu son père, telles qu'il ne peut nyer qu'il n'y soit esté traicté favorablement et aussi les a observé inviolablement son dit feu père et monstré tousjours grande affection et volenté à l'endroict de feu sa M. Impériale ; et l'obligation du dit traicté passe aux successeurs, et, au commencement de l'advenue du Roy moderne au Royaulme, sa M. envoya devers luy et il démonstra clèrement de voloir suyvre les vestiges de feu son père, et ne sçay que dois lors sa dite M. luy aye donné occasion quelconque de changer de volenté, et mesmes qu'il aura peu sçavoir que, quelque practique (2) que l'on aye mené à l'encontre de luy, sa M. n'y a jamais voulu donner l'oreille, ains conserver l'amitié inviolablement, et il fault espérer qu'estant obligé par les traictez, il ne vouldra, sans cause, prandre intelligence avec France qui soit contre sa M., et si sont les pays de par-deçà plus commodes pour la négociation de ses subgectz que ceulx de France, plus esloingniez et où il n'y a telle opportunité de distribution, ny sy grande affluence de marchandise, ce que cognoissant feu son père a tousjours estimé grandement ceste amitié et procuré icelle ; ce que dextrement et par devises¹ familiers vous luy pourriez bien, ce me semble,

(1) *causes*. Savoir l'obligation de défendre l'Eglise Catholique-Romaine ; le Roi étoit Protestant.

(2) *practique*. Voyez la Lettre 67.

¹ propos.

1561. modestement ramentevoir et la fermeté de l'amitié de ce
Juillet. coustel, la variableté de celle de France, le peu d'appuy qu'il peult espérer de là, estant si loing, luy faire cognoistre le petit présent que c'est de l'Ordre de France, que se donne à toutes gens, voyres et de basse sorte; l'asseurer et luy oster toute umbre qu'il pourroit avoir quant à l'amitié du Roi mon Seigneur, que sont toutes généralitez sur lesquelles il fault fonder ce que vous luy direz; car d'entrer en plus de particularitez, je ne voys sur quoy, ny me semble qu'il conviendroit que je m'y misse sans l'exprès commandement du Roy, duquel je n'ay riens dadvantaige de ce que vous sçavez, ny sçay si Monsr de Hornes apportera quelque aultre chose; et si de ses propoz, ou après la communication qu'il aura tenu avec le dit Rhingrave, vous pouvez cognoistre qu'il prétende ou désire de ce coustel spécialement quelque chose, l'on en pourra, à vostre retour, avertir sa M. et, par vostre advis, escripray à icelle ce qu'il m'en semblera, et comme ceste amité n'emporte moins au dit Roy de Dannemarcke qu'à sa M. propre, comme feu son père et ses conseilliers l'ont bien tousjours monstré, tant plus espéré-je que vous aurez moyen plus facile de lui continuer le désir de persévérer en icelle.

Quant à l'aultre poinct, qu'est de l'élection du Roy des Romains, je ne me suis apperceu que sa M. y aspire, et mesmes despuis que l'on vit le succez[1] de ce que l'on en négocia cy-devant avec les Electeurs; bien ay-je entendu que feu sa M. Impériale vouloit[2] dire souvent que, pour le bénéfice du Sainct-Empire, il fust esté bien que le Roy,

[1] la non-réussite. *Ce mot est pris en bonne et en mauvaise part.*

[2] *Peut-être* souloit, avoit coutume de.

mon Seigneur, fût esté associé à l'espoir de la succession de ceste dignité, mais que, pour son particulier de ses Royaulmes et pays, il treuvoit austant et plus d'argument pour jugier qu'il ne luy convenoit, que pour le contraire, et que souvent, y pensant, il ne se sçavoit résouldre lequel, pour son dit particulier, luy seroit plus convenable; toutesfois non saichant la volunté de sa M., il vault mieulx, comme il me semble, tenir entre deux et que ceulx qui en parleront avec vous entendent que, voyant sa M. que les Electeurs n'avoyent démonstré de le gouster, elle s'estoit abstenue de faire aultre diligence, se contentant jusques à oyres de, avec la bonne voisinance des Estatz du Sainct-Empire, régir et bien gouverner les siens, mais que vous ne sçavez si, congnoissant sa dite M. quelque désir et bonne volenté de ceulx de l'Empire en son endroict, elle viendroit à en faire poursuylte; et vous sçaurez très-bien noter, sur les responces qu'ilz feront à telz propoz, quelle inclination l'on en pourra là avoir, et, selon que vous pourrez descouvrir l'estat des practicques, l'on le pourra aussi faire entendre à sa M., afin qu'entendant le tout, elle y puisse prandre résolution telle qu'il luy plaira, et, si vous sentez qu'il soit question d'y advancer le Roy de Bohème, il ne me semble qu'il convienne, en façon quelconque, que vous le rebeutiez ou que vous faictes office au contraire, ny dictes chose par où qui que ce soit puisse prandre soubçon qu'il n'y aye toute syncère et entière intelligence entre l'Empereur, les siens, et le Roy, mon Seign[r]; à quoy il fault tant plus avoir regard que plusieurs, pour leurs particuliers respectz et désirantz la ruyne de la Maison, procurent d'y mectre deffiance, ce que, s'il plaist à Dieu, ne succédera, et à 1561. Juillet.

1561. Juillet. tant prie le Créateur qu'Il, mon Cousin, vous donne bon voyage et l'entier accomplissement de voz désirs. De Bruxelles, le 25 de juillet 1561.

LETTRE XXXVII.

Scharberger au Prince d'Orange. Nouvelles d'Espagne.

⁂ Urbain Scharberger (Scharenberg) étoit sécretaire de la Gouvernante, fort estimé de Viglius.

Le Prince se rendit au commencement d'août en Allemagne.

Durchleuchtiger hochgeborner Fürst...... Nachdem ich wol waisz das E. F. G. sonders verlangen haben nach hispanischen zeittungen und zuvorderst von des Grafen von Horen ankhunfft, darauff khan ich E. F. G. in underthenigkhait nicht verhalten wie das gestern abent ein currier aus Hispanien khomen, mit ainem sondern[1] depesche an E. F. G.; bey demselben hab ich auch schreiben bekhomen,... und wie die sach ansiehet, so träge ich grosse beysorg der von Horen werde ein langsamer bott sein und khein beschaidt ervolgen, ehe E. F. G. widerumben aus Saxen vorrücken; mich gedünckht E. F. G. sachen werden sich uff die letst bey den Hispaniern bosz ansehen lassen, weder im ersten. Sonst stehen alle sachen alhie im alten wesen, allain mich gedünckt das die religion bey den Französen khainen bestandt wolle haben. Von anderen orten hat man khain sondere zeittung. Der von Schwendi ist an gestern von hinnen uff Marburg und volgendts nach Leipzig verritten. Thue mich also

[1] besondern.

E. F. G. undertheniglich bevelhen, von Got dem Almechtigen wünschendt und bittendt, das Er E. F. G. das angefangen christlich werck, zu Seinen götlichen ehren, E. F. G. zu wolfart, glücklich und woll verrichten und volgends dieselb, mit Irer zukhünfftigen gemahel, mit guetem gesundt, widerumben glücklich anhaimbs verhelffen wolle. *Datum* Brussel, den 13ten tag *Augusty A°* 61. 1561. Août.

E. F. G. gehorsamer dienner,

U. Scharberger.

Dem.... Prinszen zu Uranien.

Les nôces furent celébrées avec beaucoup de magnificence à Leipzig, le 25 août, «nach vorausgegangener Trauung in der Nico-»laikirche, 7 Tage lang auf dem Rathhause in Gegenwart von 17 »fremden fürstlichen Personen... August war mit seinem ganzen »Hofe und 1544 Pferden, Wilhelm mit einem groszen Gefolge von »Niederländischen und Nassauischen Grafen, Obersten und »Herren mit 1100 Pferden eingetroffen. Es sollen im Ganzen 5500 »Gäste und 6000 Pferde gewesen sein, so dasz man wol der »Angabe, dasz 4000 Scheffel Weizen, 8000 Sch. Korn, 13000 »Sch. Hafer, 3600 Eimer Wein, 1600 Fasz Bier verbraucht wor-»den, glauben schenken darf. Eine besondere Rennbahn war mit »Ziegelsteinen ausgesetzt und mit Sand betreuet. Ein Stecher-»Ringelrennen und dergleichen durfte damals nicht fehlen : » *Hist. Tasch.* p. 109.

Il y a aux Archives deux listes, publiées par *Arnoldi* (p. 130 et 131) dont l'une indique les personnages invités par l'Electeur, l'autre ceux invités par le Prince. Sur la première sont le Roi de Danemark, l'Electeur de Brandebourg, l'Archevêque de Magdebourg, le Duc H. de Brunswick, etc ; sur la seconde, entr'autres, l'Electeur de Cologne, le Duc de Clèves, le Duc de Lunebourg, les Comtes von dem Berg, Salm, Bréderode, Lingen, Culenbourg; les Seigneurs de Maldegem, Dan-

[1] Batenburg.

1561. gins, Battenberg [1], etc. — *Strada* explique l'absence de plusieurs
Août. Seigneurs des Pays-Bas. « Margarita non fecit potestatem Provinciarum praefectis Orangium comitandi, quod ipse flagitabat... »Ne tristis abscederet, permisit ei ceteram nobilitatem secutusque »est... Montinii Dominus, qui Margaritae nomine nuptam inviseret »donaretque gemmeo monili: » I. 110. — Le 12 sept. le Prince remercie la Duchesse, et annonce son prochain retour (* G).

Le Landgrave, dans une lettre à l'Electeur, datée de Cassel le 15 juin, avoit prié qu'on n'invitât ni lui, ni ses fils. Cette lettre publiée par *Arnoldi*, p. 127, est écrite avec calme et dignité. « Hetten wir nochmals gehofft, ausz unseren viel angezogenen ursa»chen, das der heyrath nit vortgengig geweszen sein solle. Dieweil »es aber also musz und soll sein, so gebe Gott der Almechtige das »es wohl gerathen dem frälein an seel, ehr, leib, und gut, das »wir iro wol gönnen.... E. L. haben wohl zu ermessen das unsz »und unszern söhnen bei der hochzeit zu sein, nit gebüren will. »Sonst aber E. L. noch einst so einen weiten wegk zu gefallen zu »reiszen, seindt wir willigk. »

---

† LETTRE XXXVII[e].

Granvelle, Evêque d'Arras, à l'Ambassadeur Vargas. Evêchés (MS. B. GR. VIII. 132).

*** L'opposition contre l'augmentation des Evêchés (p. 55) prenoit chaque jour un caractère plus sérieux. Les Etats de Brabant n'avoient pas été satisfaits de la réponse de la Gouvernante à leur requête: « lecta est apostilla,... praesente Auraico Principe »et Comite de Meghem; quibus non omnino satisfacit, sic ut novi »aliquid adornent.... 22 Juni. *Hopperi Epp. ad Vigl.* p. 9. Ils se préparoient à députer vers le Roi. De même ils envoyèrent, vers la fin de 1561, Dumoulin à Rome, muni de lettres du Prince d'Orange et du Marquis de Berghes pour le Pape. Ce Jurisconsulte avoit été précepteur du Marquis, « Statibus Brabantiae a consilio; »nescio oblatusne ultro potius an vocatus: *l. l.*

. . . . Tanbien le quiero dezir como, à causa de lo destas yglesias, todo va aqui en confusion, y temo de peor, como à v. S. lo ha escripto, y causado todo por la dilacion (1)... Verdaderamente nos veemos en gran confusion y padece mucho la authoridad del Rey.... Yo lo siento todo en las entrañas, y mas quiça que otros aunque callo, porque veo mas el peligro, y sobre mi lloverá mas que me ha puesto su M. tan adelante en ello, que veo el odio de los Estados cargar sobre mi, mas pluguiesse à Dios que con sacrificarme fuesse todo remediado: bien vera que el interesse no me mueve, que, no teniendo nada, ya tiene mi successor la possession, y aunque yo lo tenuiessen, pierdo en ello en renta y en colaciones: todo no es nada à respecto del daño publico, que es tanto que no se puede creer. Dios lo remedie todo, pues los hombres no lo hazen, y perdone Dios alos que tiene la culpa... Que pluguiera à Dios que jamas se huviera pensado en esta erection destas yglesias; *amen*, *amen*. 14 sept. 1561.

1561. Septembre.

Les craintes de Granvelle furent bientost justifiées par les événements. «Plusieurs des Chevaliers et Seigneurs principaulx commen»cèrent petit à petit de s'estranger et retirer de l'amitié et conversa»tion du Cardinal, et feirent par ensemble amitiés nouvelles et »plus fermes: » *Hopper*, *Recueil*, p. 24. La Gouvernante se défioit de ces Seigneurs. Le Roi, ayant répondu avec bienveillance au Prince d'Orange et peut-être communiqué ses plaintes (p 107) à la Duchesse, celle-ci, en décembre, écrivit au Roi: « non advocavi »Orangium de industriâ, ne majorem quam ille exercet, in Braban»tinos auctoritatem ex Magistratus creatione caperet; » *Strada*, I. p. 141. « Le Cardinal qui, comme vous le sçavés, est attaché au ser-

(1) *dilacion*. Voyez p. 69.

1561. »vice de v. M., sert l'Etat avec zèle et en toute droiture; je ne
Septembre. »puis m'empêcher de lui tout communiquer, car il est trop éclairé »pour ne pas donner de bons conseils. Je n'en puis dire autant du »Prince d'Orange et du Comte d'Egmont. Comme c'est l'ambition »qui les guide, aussi ils ne cherchent que leurs intérêts, à contenter leurs passions, et faire éclater leur haine contre la personne »de Granvelle.... S'ils savoient les secrets de l'Etat, ils pourroient »s'en servir pour traverser nos desseins et faire échouer les affaires »les plus importantes: » *Mém. de Granv.* I. p. 339.

* LETTRE XXXVIII.

Philippe, Landgrave de Hesse, au Prince d'Orange. Il envoie un cadeau à la Princesse.

*** Der Landgraf sendete seiner Enkelin eine goldne Kette: » *Hist. Tasch.* p. 112. « Anna wünschte ihm für jenes Geschenk viel »Tausend gute Nacht: » *l. l.*

....Hochgeborner Fürst, freundtlicher lieber Vetter und Sohn. Nachdem wir E. L. durch unnsere Rethe und diener Simon Bingen und Anthonium von Wersabe zuw Vach (1), habenn anzeigenn lassen das wir ijmandts zuw unnsere dochter dochter, E. L. Gemahl, fertigenn und i. L. ein verehrung schicken woltenn, also übersendenn wir i. L., bei jegenwertigen unserm rath, Heiderichen Krugenn, der rechtenn Doctorn, solliche verehrung zuw, und bitten freuntlich E. L. wolle unnsere dochter dochter, E. F. Gemahl, bey dem glauben darinn sie ertzogen, pleibenn lassen und sie darvon nicht abwenden

(1) *Vach.* Le 10 sept. «Durch diese trug Anna « « ihren Grosz »»Herrn Vatter » » mit weinenden Augen auf, sie nicht zu verlassen; das werde ihm Gott vergelten: » *Hist. Tasch.* p. 112.

oder dringenn, auch sie freuntlich und woll haltenn und 1561.
sie Iro, als ein junges mensch und fraw, bevolhen sein las- Octobre.
sen, wie wir dan ann E. L. deszhalben nicht zweivelen. Das wollen wir umb E. L. hinwider freundtlich verdienen.... *Datum* Homberg in Hessenn, denn 16 *Oct.*

PHILIPS L. z. HESSEN.

Den hochgebornen Fürsten, unserm freundtlichen lieben Vettern und Sohn, Hern Wilhelmen, Printzen zu Uranien.

† LETTRE XXXIX.

Le Prince d'Orange au Pape Pie IV. Mesures prises dans sa Principauté contre les hérétiques.

⁎ Publiée par *Arnoldi*, p. 251, d'après une copie. Il existe encore une minute, datée de Bruxelles le 9 nov.: nous en donnons les variantes.

Le Prince désire une meilleure prédication; il veut le maintien de la religion Catholique, *telle que nous l'avons reçue de nos ancêtres*, il se montre piqué des démarches du Pape auprès de la Gouvernante; il semble distinguer entre son autorité et celle de l'Eglise. Cependant il fait une profession de dévouement très-explicite et conforme à son Edit (p. 104—107).

Beatissime Pater
post sanctorum pedum oscula.

Sanctissime Pater, posteaquam praeteritis diebus ex Germaniâ superiori in Brabantiam reversus essem, Sanctitatis Vestrae literas sub vicesimo secundo Augusti ad nos Româ datas, Bruxellis vicesimo octavo Octobris reverenter accepi. Exhibuit mihi insuper[1] et suas hujus Gal-

[1] similiter.

1561. liae Belgicae Gubernatrix, quas Sanctitas Vestra sub
Novembre. eodem dato eàdemque de re ad eam dederat literas, legendas. Quanquam autem operae pretium non fuisset dictam Gubernatricem privatis commonere literis ut me in officio pietatis et obedientiae contineret, quippecum[1] nihil aliud desiderem quam Sanctitatis vestrae, Ecclesiaeque[2] Romanae receptis et paternis monitis ultro obedire, tamen et vestrae Sanctitatis ad me literae et dictae Gubernatricis fraternae[3] admonitiones mihi fuerunt quam gratissimae. Et quidem optarem illam haereticam pestem quae praeter exspectationem meam ex viciniš Galliarum locis in Principatum meum Auraïcum irrepsit, eàdem facilitate[4] quà invecta est, e medio tolli et aboleri posse. Quapropter cum mihi videretur huic communi malo, quod aliorum quoque principum populos infecerit, propter tum temporum horum injuriam, tum vero[5] omnium hominum Christiani nominis hodiernam insaniam, non[6] poenis solum, sed etiam, et quidem cum primis, purioribus iisdemque assiduis et severioribus concionibus subveniendum; illico ad meos Auraici mei Principatus Officiarios scripsi, iisque, pro[7] jure meo, severe mandavi ut curent passim in Ecclesiis dicti Principatus mei nostrae Orthodoxae et Catholicae religionis doctrinam, uti[8] a majoribus accepimus, pure et in dies majori[9] diligentià doceri, subditosque meos in eà omnimodo contineri; contra autem facientes, et aliud aut palam aut secreto docentes, sub proscriptionis et bonorum confiscationis poenà, nullius personae habito respectu, in carcerem puniendos conjici. Quorum[10]

[1] siquidem. [2] E. R. r. et *abest*. [3] *abest*. [4] *additur* scelera.
[5] fere. [6] non—primis *In alt*. et civilibus edictis et. [7] pr. j. m *abest*.
[8] uti a. m. a. *abest*. [9] maj d. *abest*. [10] qu. i. tr. et *In alt*. in

in trangressores et reos ita me animadvertere constitui, ut delicti gravitas relligionisque nostrae tuendae necessitas postulare[1] videbitur. Idque potissimum ut tum meae obedientiae, quâ me Sanctitati Vestrae devinctum confiteor, specimen edam, tum ut fidei meae Catholicae, quam unice observavi et[2] colui semper, testimonium perhibeam. Sperarem autem, Beatissime Pater, si S. V. efficeret ut viciniora primum Galliae Helvetiorumque loca vestrae[3] Pontificiae potestatis emendationi parerent, meam quoque provinciam quae inde infecta est, ab hoc malo facilius levari et liberari posse. Interim tamen, quemadmodum dixi, nihil intermittam operae, quin faciam ea quae mearum partium et[4] Catholici Principis propria futura esse arbitrabor. Haec[5] autem S. V. respondi solum, ut quid sibi de me meâque diligentiâ, fide et operâ in conservandâ nostrâ Catholicâ religione polliceri possit, intelligeret. Deus O. M. sit solummodo meus adjutor, et faxit ut exitus et rerum series pronae voluntati meae respondeant. Hisce S. V. Deo O. M. meque S. V., tamquam in Catholicae Ecclesiae gremium, humiliter commendatum cupio. Ex Bredâ meâ Belgarum, decimo sexto Novembris aº 1561.

1561. Novembre.

Vestrae Sanctitatis et Catholicae Romanae
Ecclesiae obediens membrum,
G. Uraniae Princeps.

1 post. v. *In alt.* postulabit. 2 et c. *abest.* 3 p. p. *scriptum erat* Catholicae Ecclesiae *idque deletum. In alt. schedula totum abest.* 4 et C. Pr. p. f. *abest.* 5 Haec — intelligeret *abest.*

LETTRE XL.

1562. Janvier. *Juliane, Comtesse de Nassau, au Prince d'Orange son fils. Education du Comte Henri.*

...Hertzlieber son, ich hoffen E. L., met sampt derselbigen geliepten gemahel und kinder, seien noch bei gutter gesundtheyt, welgs E. L. alle, sampt ich, von hertzen wolgemuet; dan E. L. glückliche wolfart beger ich allezeit zu hören. Mein hertzlieber son, E. L. haben das mehermal, als ich bei derselbigen zu Breda gewesen bin, mir angezeygt, das E. L. vor guet ansehen das mein son Heinrich nun weitter geschickt meog werden, dan seine rechte zeit zu studiren nun anget[1]; ist derhalben an E. L. mein gantz fründlich bit Sie weollen dar uf bedacht sein, wie er hin zu schicken wer, das im zum besten reychen meog, dan ich gleub, je eher es gescheh, je besser es seolt sein; dorumb bitten E. L. ich noch eynmol gantz freundlich, Sie weollen anzeygen, wie es E. L. vor gut ansehen und befelen, wie Sie's gehabt weollen haben, domit Heynrich zum studiren gefordert meoche werde; hoffen der Almechtig Got sol im gnad erzeygen, das eyn mensch aus im werdt der E. L. dinen kenn. Mein herzlieber her und son, E. L. bitten ich gantz herzündlich Sie weollen's mir zu guttem haltten das E. L. ich so oft und vil mit meinen kindern bemeuhe, dan ich bei niemantz drost[2] und heulf weys zu seuchen dan bei E. L., hoffen meine kinder seollen derselbige allezeit zu dinst und gefallen sein, und dun[3] sie und mich E. L. allezeit befellen; es gebitten sich meines sons Johann gemahel (1) gantz fründ-

(1) *gemahel.* Comtesse de Leuchtemberg.

[1] angehet. [2] trost. [3] thun.

lich zu E. L. und wünsche wir beyde E. L., mit sampt Iren geliepten, eyn glückselig neuw jar, und dun dieselbige dem Almechtigen Got allezeit befellen. *Datum* den 6 *Januarij A° 62*. 1562. Janvier.

E. L. getreuwe Mutter.

Den... Prinzen zu Uranien... meinen freuntlichen herzlieben Sohnn.

---

* LETTRE XLI.

Philippe, Landgrave de Hesse, à la Princesse d'Orange. Il s'informe si elle persévère dans la religion Evangélique.

*** Le Prince n'avoit pas répondu aux recommandations de l'Electrice de Saxe d'une manière très-rassurante. On prétendoit du moins qu'il avoit dit: « dasz er sie mit den melancholischen »Dingen nicht bemühen wolle, sondern dasz sie, statt der heiligen »Schrift, den Amadis von Gallien und dergleichen kurzweilige »Bücher, die *de amore* tractirten wolle lesen und, statt Strickens »und Nähens, eine Galliarde wolle tanzen lernen lassen, und der»gleichen Courtoisie mehr, wie solches etwa des Landes bräuch»lich und wohlanständig: » *Hist. Tasch.* p. 115. D'après *Strada*, « Orangius confestim rediit, renovato Gubernatrici promisso super »uxoris religione: I. p. 110.

. . . . . . Freundliche liebe Dochter. Nachdem wir itzo zuw E. L. botschafft gehabt, so habenn wir nicht underlasszen können E. L. zu schreiben, und ist ann E. L. unser freundtlich bitt E. L. wollen unsz zu erkennen geben wie esz E. L. ann leibs gesuntheit und sonsten allenthalben gehet, und ob auch E. L. bey der religion, darinnen E. L. ufferzogen ist, bestendig pleiben.

1562. Janvier. Dasz thun wir unnsz E. L. freundtlichen verstehenn und seindt E. L. vatterlicher trew, auch viel ehr, liebs und guts zu erzeigen, gantz geneigt. *Datum* Zapffenburg, am 11 *Jan.*

PHILIPS L. Z. HESSEN.

Der hochgebornen Fürstin, unseren freundtlichen lieben Toch'ern, frauen Annen.... Princessin, u. s. w.

† LETTRE XLII.

La Princesse d'Orange au Landgrave Philippe de Hesse. Réponse.

*** Déjà précédemment la Princesse avoit écrit de Bréda: «dasz »es ihr mit ihrem Gemahle wohl gehe, dasz sie nicht besser gehal»ten werden könne, auch wenn sie eine Königin wäre, und dasz »sie ihrem Glaube treu bleiben werde: » *Hist. Tasch.* p. 113.

...Lieber herr Vatter. Ich thun mich gegen E. L. gantz dhienstlich bedanken das mir dieselbig iren freundlichen, vatterlichen greusz und willen, bey gegenwertigen Irem Radt, haben zuentbietten lassen. So hatt mir auch ermelter E. G. Rath die verehrung, damit mich E. G. begabet, behändiget, deren ich mich auch gantz hochlichen thun bedanken (1). Khan ich auch hinwieder umb E. G. verdhienen, so will ich's gerne thun und zweiffel nicht, es werde mein freundtlicher lieber herr auch zu thun geneigt sein. Sunsten, was die religion belanget, will ich mich demselben halten, das ich's mit götlicher hülffe

(1) *bedanken.* Voyez la lettre 38.

gegen den Almechtigen und die welt zu vertheidigen gedenken. Daran E. G. khein zweiffell nemen mögen und wünschen hiemit E. G. und desselben söhne alls glücks und guts, dieselbigen sämptlichen dem Almechtigen in gesundheit bevelhent. *Datum* Breda. 1562. Février.

E. G. gehorsame dochter,
Anna, geborne Herzogin zu Sachsen, Princessin
zuw Uranien, Gräffin zu Nassau Catzenelnpogen.

† LETTRE XLII[e].

Le Cardinal de Granvelle au Roi. Affaires des Pays-Bas; relations de Maximilien d'Autriche avec le Comte d'Egmont (MS. B. GR. VIII. p. 28).

*** Dans la situation présente des Pays-Bas, on pouvoit craindre d'autant plus le ressentiment de Maximilien, qu'il sembloit imbu des principes de la Réforme: son père le détourna avec peine «d'embrasser ouvertement la religion Evangélique. *Languet, Epist. secr.* II, 27, 31. «Maximilianus dicitur tandem cessisse patri »in religione, quod est dolendum... VI. Id. April. 1560. » *Ibidem*, 44. Encore en 1561, Maximilien demanda à ce sujet des conseils au Landgrave Philippe. *V. Rommel*, I. 555. — Voyez aussi T. III. p. 473.

Le 22 déc. Hopper écrit à Viglius l'entrée solennuelle du Cardinal-Archevêque à Malines: *Epp. Hopp. ad Vigl.* p. 13. «Personne ne s'y trouva des dits Seigneurs et Chevaliers (p. 117), »alléguans iceulx qu'ils n'en avoient esté requis, et le Seigneur »Cardinal qu'il ne les avoit prié pour en être refusé: » *Hopper, Recueil*, p. 24.

L'animosité croissoit. Le 19 déc le Comte de Hornes, récemment revenu d'Espagne, écrit à un sécretaire du Roi: «Il semble icy »que en faisant les Evêques, que le tout est remédié, et qu'en cecy »seul consiste le salut de ce païs. Je crains assez qu'il doibt estre la »principale ruine de ce païs.... Le Cardinal le commande tout, et

1562. »si les choses vont mal, sa M. n'impute la coulpe à autruy, sinon
Mars. »à lui seul, car puis il n'est souffisant pour gouverner les Estats, »il ne le debvroit entreprendre: » *Procès du Comte d'Egmont*, II. p. 268.

Simon Renard (p. 128) de Bourgogne, auparavant Ambassadeur en France et en Angleterre, et qui fit la Trève de Vaucelles (p. 22), redevable de son avancement au Cardinal et au Chancelier son père, paya leurs bienfaits d'ingratitude: «Senator notae dicacitatis »astutiarumque, nec minoris authoritatis apud Nobilium pleros»que, praesertim apud Egmontium : » *Strada*, I. p. 138. Son ambition n'ayant pas été satisfaite par l'entrée au Conseil d'Etat, il paroît que, depuis 1559, il fortifioit les préventions des Seigneurs : *l. l.*

Les prédications Evangéliques à Tournai et à Valenciennes (p. 130) avoient eu lieu par deux Ministres Calvinistes venus de France. Déjà le 15 nov. celui de Tournai souffrit la mort pour le nom de Jésus-Christ. A Valenciennes le peuple empêcha longtemps l'exécution des ordres de la Duchesse : *Strada*, I. 127–134; voyez la Lettre 62.

...Entiendo que en Lorrayna, y en otros pueblos se publican otros (1), y todo contra los Obispados, y contra la persecucion que se haze à los herejes, procurando de comover el pueblo, à loqual si se viniesse, poco remedio havria, pues falta el poder, como v. M. sabe, y algunos delos que nos devrian ayudar se reyrian dello, aunque para mi creo que passarian ygual, o mayor peligro, andando el juego de veras. A Madama tengo lastima' que, demas delos continuos travajos que tiene, siente esto, y el peligro en que las cosas de v. M. podrian caer, mas delo que nadie se puede imaginar, y se moriria de pesar si en su tiempo acontesciesse algo de malo, y tambien conozco en

(1) *otros.* Il s'agit de libelles.

' la estima.

ella muy claro quanto siente que tarde aun la resolucion sobre las cosas que el secretario del Duque su marido fue à solicitar, cerca de dos años ha. 1562. Mars.

La possession de Namur ha sido tomada, como v. M. entenderà, con mucha satisfaction del pueblo, y verdaderamente creo que, si los señores principales mostrassen mas voluntad, y declarassen à boca abierta que les parece bien lo que en esto delos Obispados v. M. haze, todo passaria mejor, y à la verdad no hé visto ninguno que en esto haya dado mejor muestra que M. d'Aigmont, que siempre ha dicho que le parecia bien que à Ypre y à Brujas, que son de su govierno, se embiassen los obispos, mas con todo esto de algunos dias aca parece que se ha hecho tibio, no sé si es por no apartarse delos otros, y si M. d'Hornes estuviera aqui estos dias: yo procurara, por via de Madama, que, conforme à lo que v. M. ordenò, bolviesse à hazer oficios, y todavia quiça podria ser que, continuando v. M. de solicitarlos por sus cartas, viniessen à estar mejor en el negocio, pues veen que bien lo hazen los obispos aquienes se ha dado la possession. No es de balde que à v. M. escrivi delos pleguezillos, que se sueltan algunas vezes à estos S^res^ palabras perdonde muestra tener mil sospechas, y aun delas cosas que no son; y me dixo Assonlevila (1) tres dias ha, que le havia dicho M. d'Aigmont, paraque melo dixesse, sin querer que declarasse que venia dèl, que algunos destos señores estavan mal satisfechos demi, aunque no melo dezian, porque de España les avisavan que yo, por mis designos y fines, procurava que v. M. estuviesse mal con ellos, y demas delos pleguezillos sospecho que deven tambien venir cartas de

(1) *Assonlevilla*: membre du Conseil d'Etat.

1562. Mars. M. dela Chaux para Renard, con la gran correspondencia y intelligencia que entresi tienen, y pluguiesse à Dios que se determinassen todos à sostener la authoridad de v. M., y à procurar loque conviene al servicio de Dios, seguridad d'estos estados, que no viva yo si al menor de todos ellos no desseasse, y procurasse de hazer todo servicio; y mejor sabe v. M. que nadie, si, quando hazen algo en beneficio del servicio de v. M., lo callo, y lo pueden ver por las cartas que v. M. les escrive, agradesciendoles lo que hazen en su servicio; mas enfin ellos son assi, y espero que esta borrasca passará, y que, si v. M. viene, lo haran todos de manera que le daran causa para que les haga grandes mercedes, loqual sabe Dios que seria mi desseo. — Un discurso me han hecho que, aunque no le doy credito, como v. M. lo entendera despues, no me parece que lo puedo callar à v. M., que podria ser que, como à mi lo han dicho, assi tambien alla algunos lo escriviessen, y tanto mas soy obligado à dezirlo, porque quadra con lo que de otra parte me han dicho, que à uno destos Señores, no sé alqual, que no lo hé querido ahondar por buen respecto, le haya salido de boca que, antes que consentir que v. M. hiziesse en Brabante en esto delos Obispados contra de sus privilegios, llamarian por Señor algun otro dela sangre; loqual podria ser antes cosa ligera que salida de determinacion pensada, y lo que me han dicho, es que cartea muy à menudo M. d'Aigmont con el Rey de Bohemia, y que sospechan que pudiesse ser con fin de que le quisiessen por Senor en estos Estados, y añadian que, para executario, seria camino lo que han entendido que quiere procurar de hazer se elegir Rey de Romanos,

con dezir que, sino lo hazen de grado, lo haria hazer 1562.
àlos Electores por fuerça, y que este podria ser el color Mars.
con el qual juntasse la gente para acometer estos Estados, y que aqui ternia correspondencia, y tanto mas, si se levantassen los pueblos con soltarles la rienda en lo dela religion: yo para mi no me espantaria, como respondi, que muchas vezes se escriviessen el Rey de Bohemia, y M. d'Aigmont, por la mucha familiaridad que havia entre ellos quando vivia su M. Cesarea, que sea en gloria, quando ambos estavan en su corte, aunque ny desto del escrivir tantas vezes tengo cierta congectura; que quisiesse juntar gente para hazerse elegir por fuerça, harto vano seria el discurso, y caro le podria costar el publicarlo, ny el ny su padre tiennen las fuercas para emprender tal cosa, que seria ayre y todo sin fundamento, y sabe muy bien v. M. la necessidad que passa el dicho Rey, y las quexas que sobre esto hay; juntar exercito para acometer estos Estados sin su padre, no lo podria hazer, y creo que antes elegiria su M. Cesar. el morir que intentar tanta vellaqueria contra su M.: demas desto, van agora procurando de embiar los hijos del dicho Rey de Bohemia à España, y para ello se preparan las cosas, y no es camino dando tales prendas para poder sospechar cosa desta qualidad, y mas hay que, sino se dañan mas los pueblos con malos oficios, no creo que ninguno delos grandes tenga poder para disponer destos Estados, y assi rechacé este discurso y aviso como vano, aunque me dezian que salia dela casa propria del dicho Conde, por que à la verdad yo le tengo por uno delos mas claros, y de quien pudiesse v. M. mas confiar, y de Berlaymont, y Glajon, si las aparencias no me enga-

1562. Mars. ñan :y pues veo que de España seles escriven tantas cosas, por qualquier via, y mano que sea, no puedo dexar de tornar à suplicar à v. M. que sea servido tener muy para si mesmo lo que se escrive.

...Pero delo de casa, hay mas que temer, por que, como yo hé escripto à v. M. dias ha, no veo la mesma voluntad en lo dela religion que se escrivio à v. M. que tenian quando la mostravan buena (digo de algunos); antes sé que, en lugar de dar las graçias à Montigni, se han burlado dèl aqui Aremberg, Mega, y otros, dizundole que tenia ganado todo el favor, porlo que havia hecho en Tornay, mas que sabian ellos muy bien el camino por llegar adonde èl, pues no era menester sino quemar (o con razon, o sin ella) un par de hombres; aunque èl no tenia tanta culpa como le davan; que, si los consegeros Assonlevile y Blaser (1) no pusieran la mano en ello, no se hiziera mas en Tornay que en Valencianes, y veo que las cosas de Francia, y nuevas que cada dia de alla vienen, no las toman todos, como cosa desta qualidad se devria tomar, y plega Dios no esten algunos à la mira, esperando los successos; que la junta que hizièron en Mastrich todos, so color de yr à ver el Conde de Schwartzemburg no me contenta, y temo que delos viages que han hecho en Alemana no se ha sacado mucho fructo para la consciencia, ny el exemplo pàra los queacompanàron fuè bueno, de ver conque ceremonias se hizièron los desposorios, ni la conversacion, y me parece poco à proposito la junta que de nuevo van à hazer en [Envers], so color delas bodas(2)

(1) *Blaser.* Conseiller à la Cour de Malines.

(2) *bodas.* « Petrus Ernestus Comes Mansfeldensis ducit in »uxorem viduam relictam Comitis de Lalain, quae dicitur esse

del Conde de Mansfelt y dela de Lalain, y parece que se podian escusar tantas fiestas siendo casamiento de viudos, y que ambos tienen hijos, y conla edad que tienen, por-donde vengo à tener mas sombra de tanta compania que vernà, que parece affectado ayuntamiento, y poco conveniente en esta sazon: plega Dios que succeda mejor; procuraré alomenos, quanto pudiere, que haya gente que haga buenos oficios, y que considere lo que se haze. Del Principe no podria dezir que este dañado en la religion, que no hé oydo cosa dèl sobre que fundar tal opinion; mas yo no veo ny siento que à su muger instituyan en la fé; y sus hermanos y hermanas que viven en casa, y algunos hermanos del Conde de Schwartzemburg que quasi siempre estan alli, son los que solian; y temo mucho tal conversacion: y aun me han dicho algunos, no sé si mudará de parecer, que el dicho Principe tiene fin de embiar su hermano, el Conde Lodovich, à Borgoña con procurar que tenga el cargo del govierno por el en aquel estado, excluyendo M. de Vergi (1), y esto con intelligençia y platica de M. de Dissey, aunque à mi me parece poco verissimil..... 12 de marzo.

1562.
Mars.

† LETTRE XLIII.

Le Prince d'Orange à P. Pfintzing. Les Princes Protestants se défient du Roi.

*** Pièce écrite avec circonspection et de manière à pouvoir être, sans inconvénient, communiquée au Roi. — Paul Pfintzing

»vetula deformis et morosa, sed putatur aliquid habere pecuniae: » *Lang. Ep. secr.* II. 50.

(1) *de Vergi:* Lieutenant du Prince en Bourgogne: T. II p. 190.

1562. de Genssenfeld, sécretaire du Roi, l'avoit accompagné en Espagne:
Mars. *Hopper*, *Recueil*, p. 20.

Unser günstig grusz und alles guts zuvorn, ehrentvester, hochgelerter, besonder lieber. Wir haben Ewer schreiben in händen bekhommen und Ewern geneigten dhienst erpiettlichen willen darausz kegen uns vernommen, dessen wir uns dan kegen Euch zum vleissigsten thun bedancken, und begeren ferner gantz günstig Ir wollet kegen uns in also angefangenen guten willen, vertrauwlichen und bestendiglichen verharren, und unsz biszweilen mit Eweren schreiben besuchen, und uns, so ferr Euch gebuert, biszweilen zeittung mittheilen, dergleichen solt Ir Euch und auch sonst alles gutten zuw uns versehen. Wir wolten auch itzo Euch gerne zeittung mittheilen, so haben wir aber sonders nichs, das wir der örter unwissen sein erachten; dan das es sich in Franckreich wiederumb zuw der alten religion und besserung schicket, halten wir darfuir, das es in Hispanien gleich als alhie bey uns, offenbar sey. Der argwon aber und verdacht damit die protestirende Fürsten und Stende in Theutschlandt die Kön. Mat zuw Hispanien mit dem Pabst einer bündtnüs verdencken, ist noch unerloschen, wollen sich auch uff die kegenmeynung mit nichten bewegen lassen; sonders dieweill sie nit vertrauwen, so haben sie sich auff die wege versehen und gerüstet, das sie demjhenigen so sie haimbsuchen wolte, die stirn anbiethen und begegnen wollen. *Datum* Brussel, ahm 21 *Martij A*. 62.

Les Réformés en France avoient acquis de grands avantages. Encore en juillet 1561, on avoit défendu les assemblées publiques et même privées. Mais le Colloque de Poissy, en septembre, avoit

donné l'occasion d'exposer librement la doctrine Evangélique devant la Cour et les principaux de l'Etat; et l'Edit de janvier 1562 permit de prêcher par tout le Royaume, hormis dans les villes closes. — « La France ne fut pas pourtant du tout remise en »tranquillité, tant à cause de l'ardeur qui estoit en ceux de la »Religion pour s'establir et conformer[1] en la liberté qu'ils avoient »obtenue, que pour la crainte générale des Catholiques, qui ne »pouvoient souffrir une telle nouveauté: » *de la Noue*, *Mém.* p. 73. Le 1 mars survint « le désordre de Vassy, où beaucoup de »personnes qui estoient au presche furent occis: » *l. l.* p. 74. Les Catholiques relevèrent le front abattu: «es schickt sich, » dit le Prince, « zu der alten religion und besserung. » — Ce fut le commencement de la guerre civile. 1562. Mars.

Indirectement le Prince rendit service aux huguenots. Le Roi ayant ordonné d'envoyer « duo equitum millia ex ipsis Belgarum »turmis adversus Galliae perduelles,.... Orangius et Egmontius in »Senatu disseruerunt eas turmas sustentari a provinciis ad Belgii »praesidium; quare ut extra Belgium educerentur, expectandum »provinciarum consensum: » *Strada*, I. 124. La Duchesse ne put envoyer que de l'argent.

LETTRE XLIV.

Guillaume, Landgrave de Hesse, au Prince d'Orange. Projet de mariage.

*** Lettre très-confidentielle. Les moeurs de Guillaume n'étoient pas irréprochables: *v. Rommel, Philip der Grosm.* I. 584. Il paroît que le Prince lui avoit fait proposer un mariage dans les Pays-Bas; vers la même époque il fut question d'une union avec la Reine d'Angleterre: «aber Philipp, stolzen Projecten immer abgeneigter, »erklärte, die Werbung seines Sohnes würde wenig Ansehens »haben: *l. l.* I. 559. — Guillaume épousa, en 1566, Sabine de Wurtemberg, fille du Duc Christophe.

...Hochgeborner Fürst, freundlicher lieber vetter und

[1] *Lisez* confirmer.

1562. Mars. schwager. Es hat mir mein cammerer Bastian von Weitershausen (1) angezaigt wasz freundlichen willen E. L. mir tragen und wie begirig E. L. seien mit mir in kuntschafft zu kommen und mir allen freundlichen willen und dienste zu erzaigen, welchs ich alles von E. L. gantz vetterlich und freundlich auffneme, mich's auch unzweifelich zu E. L. versehe, mit erpieten, da ich E. L. hinwider, nach meinem vermöge, freundliche und schwegerliche dienste erzaigen könte, dasz ich darzu an mir nichts wil lassen mangeln, sondern E. L. sollen mich alzeit zu Iren diensten berait und willig finden. Ferner hat mir gemelter mein diener angezaigt wasz ime E. L. vertreulich ufferlegt haben mir in der gehaim, von E. L. wegen, zu vermelden, betreffend das mir E. L. gerne in ein besser und Christlicher leben und wandel verhelffen wolte, mit angehefften freundlichen erbieten, auch begeren, dasz ich darauff E. L. mein gemüte und willen vertreulich wolte zu erkennen geben; aus welchem allem ich abnem und befinde das es E. L. freundlich und goût[1] mit mir mainen, desen ich mich auch freundlich gegen E. L. thou bedancken. Nachdem ich dan hiebevor von meinem gnedigen lieben hern Vater verstanden hab dasz s. G. zu solcher freundschaft nit ein geringe zunaigung tragen, ich auch vor mich selbst bedacht das, wo es von Got versehen, mir diese freundschafft nit ungelegen, noch ausz der hand zu lassen were; also stel ich E. L. freundlich und vertreulich zu bedencken haim, ob sich E. L. mit fugen,

(1) *v. Weitershausen.* « Hessischer Ritter, an der Schwalm, » auch an der Lahn begütert : » *v. Rommel, Neue Gesch. von Hessen,* I. 448.

[1] gut.

Irem erpiten nach, als vor sich selbst und meiner unvermerckt, erkunden und erlernnen wolten was man jenestails vor willen und anmutung zu vorgeschlagener freundschaft dräge. Wo nun E. L. befunden das man jenes tails handelung laiden möchte, so wollen mich's E. L. vertreulich verstendigen. So wil ich, uff E. L. erfordern, underm schain als ob ich die land und beuw besichtigen wollte, mich zu E. L. nach Irem freundlichen gefallen verfügen, und, wan ich die person gesehen, mit E. L. mich ferner vertreulich beraten wie die sachen vörters sei zu volnfüren; doch bit ich E. L. gantz vetterlich Sie wollen disz alles vertreulich bei Ir lassen bleiben und, wo möglich, aller diesser dinge persönlich selbst sich erlernen, mir auch anderst nit als mit eigenen händen in dieser sachen schreiben; aus ursachen das nit gut were das diese sach solte under di leute noch zur zait ausgebracht werden, wie E. L. selbst vernünfftig können bei Ir ermessen.... *Datum* Cassel, den letzten *Martii A°* 1562. 1562. Mars.

E. L. treuer vetter alzait,
WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem.... Printzen zu Uraniën.
Zu s. L. eigen händen, sönst niemandts zu erprechen.

En mai les Chevaliers de la Toison d'Or se réunirent à Bruxelles. Depuis longtemps on demandoit les Etats-Généraux, comme seul remède au désordre croissant. « Rumor increbescere paulatim coepit, dictitantibus multis, induci oportere generalem Belgicorum Ordinum conventum, specie corrogandi vectigalis, ac firmandi Belgii adversus propinqua Gallorum arma, componendique simul domestica dissidia. » *Strada*, I. p. 141. La Gouvernante s'y refusoit absolument: «sermones hujusmodi praecidit, palam testata relictum sibi inter mandata Regis, ne illo

1562. »absente cogi Ordines universi Belgii pateretur: » p. 142. L'Assemblée des Chevaliers fut accordée, comme adoucissement à ce refus: «nam hoc quoque enixe poscebant: » *l. l.* La situation de la France rendoit une délibération sérieuse doublement nécessaire. Elle avoit enhardi les Protestants. « L'on commençoit en aucuns lieux à »prescher non seulement secrètement,... mais aussy publiquement,... »à quoy donnoit, du moins augmentoit les occasions la liberté de »la Religion accordée en France: » *Justific.*, p. 181. Puis «d'un »costé et d'aultre se faisoit grand amas de gens de guerre, chose »fort périlleuse et à redouter si les parties se venoient à appoincter »et aultrement prendre quelque mauvais propos[1] et envie: » *Hopper, Recueil*, p. 24. Viglius tint un discours fort admiré de la Duchesse: « dixit se in totâ vita, nihil melius, facundius, ac con»venientius audivisse: » *Vita Viglii.* En outre il y eut des délibérations secrètes chez le Prince: «Princeps ad suas aedes omnes »praeter Cardinalem et Viglium vocavit: » *l. l.* p. 36. «Clam apud »Orangium miscere colloquia coeperunt, Cardinalis Granvellani »potentiam non ultra laturi. Haec conspiratio ducibus Orangio, »Egmuntio, atque Bergensi primum inita, an scripto firmanda »esset, exploratis singulorum Equitum animis, attentatum; sed »aliquorum discordiâ, quia nihil se in Cardinalem jure scripturos »affirmârunt, desitum est: » *Strada*, p. 142. «Se proposarent deux »choses, l'une estoit pour conjoinctement délibérer et consulter »sur la proposition de son Alt. et conformer leurs opinions; l'aul»tre qu'en icelle conjoincture auroit semblé bon et aussy nécessaire »de communicquer par ensemble, estant Chevaliers et Seigneurs »tant principaulx, sur le Gouvernement-Général.... Ne pouvant »accorder ..., non obstant la vive et grande instance que se faisoit »par aulcuns jours au contraire, rien ne se conclud alors: » *Hopper, l. l.* «Praesertim quod Margarita, evocatis crebrius apud se »in Senatum, omnem fere conveniendi seorsim opportunitatem »adimebat; ex quo etiam maturius conventui publico finem im»posuit: » *Strada, l. l.*

Mai.

En juin les Etats furent convoqués, simplement pour consentir des subsides, nullement une Assemblée comme les Seigneurs la

[1] résolution.

vouloient (T. V. p. 491): «sententia eo tandem deducta est ut 1562.
»Statibus convocatis de provisione aliquâ rei pecuniariae per Juin.
»ipsorum obligationes faciendâ postulatio fieret, eâque de re
»propositio ad Status facta sub finem Junii: » *Vita Viglii*, p. 36.

Environ vers la même époque le Seigneur de Montigny fut envoyé en Espagne, « qui Gubernatricis nomine de Belgii necessitatibus Regem edoceret: » *Strada*, p. 142. Une Lettre que le Comte de Hornes, son frère, lui remet pour le Roi, est datée le 16 juin: *Procès des Comtes d'Egmont et de Hornes*, II. 276.

† LETTRE XLIVe.

Le Roi au Cardinal de Granvelle. Réponse à la Lettre 42e (MS. B. GR. VIII. p. 71).

...En lo del sentimiento que el Principe d'Oranges muestra de lo que le escrivi que, si èl queria, podria hazer mucho en esto de los Obispados de Brabante, tiene tan poca razon, como encargar os à ves la culpa dello, y lo que havria de sentir es no hazer en ello lo que podria y devria, teniendo las obligaciones que tiene, y vos hazeys muy bien en avisarme de todo lo que se ofrece. — Y, porque viene à proposito, hé holgado de entender que èl este bien en lo dela religion, y no se sienta otra cosa dèl; pero hé sentido mucho que no se haga diligencia ninguna en la institucion de su muger, antes que tenga tales compañeros que no podrian dexar de dañarla mucho; yo ternia buena ocasion de escrivir al Principe sobre ello, por lo que passò antes de su casamiento, y despues(1); pero no lo hé querido hazer sin tener vuestro parecer,

(1) *despues*: voyez p. 123, l 21.

1562. Juillet. de como y porque forma se le devria escrivir, y si podria traer inconveniente; serà bien que vos me aviseys dello con el primero.

En lo que piensa de embiar à Ludovico su hermano en Borgoña, para ponelle en lugar de Vergi, yo no sé que el tenga licencia para hazello sin mi sabiduria, y assi no creo que lo hará; pero, si lo tentasse, no se deve consentir en ninguna manera, y assi selo direys à la Duquesa mi hermana, y que se tenga aviso sobre ello, por el inconveniente que podria traer à mi servicio, y principalmente à lo dela religion.... De Madrid, 17 de Julio 1562.

Le 6 oct « le Roi fonda une Université à Douay pour oster »l'occasion à ses susjects d'aller hors du pays pour cause de leurs »estudes ès villes et Universitez estrangères, selon qu'ils avoient de »coustume, notamment pour apprendre la langue Françoise: » *Hopper*, *Recueil*, p. 21. « Die van Brabant murmureerden seer »daertegen... den Prince van Oranje daertoe seggende dat men »gheen Pauselycke Seminarien en behoorde te stellen in Frontier-»steden, alsoo Florentius van der Haer schryft:» v. *Meteren*, p. 27b. Apparemment le Prince, par son opposition, vouloit surtout se rendre agréable aux Etats de Brabant, jaloux à cause de l'Université de Louvain.

LETTRE XLV.

Gaspar Schetz, Seigneur de Grobbendonck, au Prince d'Orange. Nouvelles diverses.

*** G. Schetz, Seigneur de Grobbendonck, trésorier royal. Lui aussi étoit jaloux des Espagnols et prit part aux hostilités contre Granvelle.

Le Prince se rendit en octobre à Francfort, afin d'assister à l'élection du Roi des Romains. *Strada*, I. 146. La Gouvernante y avoit envoyé le Duc d'Aerschot: « ut hominem Orangianis partibus »infensum honestissimâ legatione remuneraret, similique spe »caeteros alliceret. Sed Orangius privato nomine eundum sibi »statuit....; cujus discessum licet Margarita non probaret incon»sulto Rege; discessit ille tamen tantâ festinatione, ut nec susti»nuerit uxoris opperiri partum, quae triduo post enixa filiam, »baptismo lustrari Catholico voluit, magnâ Gubernatricis gratula»tione » *l. l.* 1562. Novembre.

La Reine d'Angleterre avoit conclu le 20 sept. à Hamptoncourt un Traité avec le Prince de Condé contre le Duc de Guise, par lequel elle s'engageoit à fournir six-mille hommes: *Dumont*, V. 1. p. 94. Rouen fut pris par les Catholiques le 25 octobre.

———

Monseigneur, je tiens v. Exc advertie de l'acouchement de madame sa compangne, aussy que l'enfant, à cause de faiblesse et apparence de mort, a esté baptisé en haste et sans les cérémonies requises, où ma femme ayant esté appellée au travail de ma ditte dame, se trouvant présente, a assisté pour commère an la haste, de manière, Monseigneur, que v. Exc. pour ceste fois sera déchargée de prier compère ou commère, dont ycelle se consulta avecques moy à Bosleduc, et ma femme demeurera avecques ceste réputation, plus grande que ne luy apertient.

Je croy que les nouvelles de la prinse de Rouan seront desjà veilles[1] par delà, mais ne sçay si la particularité y sera venue, laquelle jusques au présant se réfère ici diversement; mais la vérité est que ceulx de dedans sont esté abusé par ung faulx alarme qu'on leur a donné du costé de la bresse faicte par la batterie, à laquelle faisant

[1] vieilles.

1562. semblant ceulx de dehors de voloir assalir, tout estoit
Novembre. accoru à la défence, et ce pendant ont faict saulter la myne faicte d'ung aultre costé de la vylle, où estoient soldats en embuche tous prets pour assallir aussytost que la myne auroit faict son opération; et, par ce stratagême, y sont entrés sans cop[1] donner, et ce voyant ceulx dedans se sont saulvés, partie sur le chasteau estant dedans la vylle, partie dedans Dièpe, mais depuis on a eu nouvelles que, n'ayant trouvé Dièpe tenable, l'ont sacagé et abandonné, et se sont mis en Hableneuf, dont l'on se doubte aussy, à causse de la multitude des gens y estans sans y avoir victualles à l'advenant.....

Le jour de toussains Sonnius a esté inauguré évesque de Bosleduc et, comme l'on m'a dict, frère Cuyf aussy; je croy que l'on s'est hasté pour avancer l'ayde de Bosleducq, estant en terme comme v. Exc. scet.

L'on tient la Reyne d'Angleterre hors du danger de son mal qu'elle a eu, et dict-on qu'elle continue encores de envoyer gens de guerre en France.... Ce 5e de novembre, d'Anvers *A°* 1562.

De v. Exc. très-humble serviteur,

Gaspar Schetz.

Monseigneur le Prince d'Orange à Francfort.

LETTRE XLVI.

Le Prince d'Orange à . . . . Nouvelles de France.

*** Brouillon d'une Lettre écrite probablement à l'Electeur de Saxe peu après que le Prince fut retourné d'Allemagne.

[1] coup.

Monseigneur, estant arrivé issi n'ay trouvé nulles nouvelles de France, sinon que le bruit est issi que, pour deux raisons, les deux parties ne se sont sçeu accorder; l'une que le Prince de Condé ust volu, sur toutte chose, que l'édict du mois de janvier dernier eusse son effect, tout ainsi comme il fust allors résolu par les Estas; l'autre point est, que le dit Prince ast volu ester le premier et le principal au gouvernement des choses qui touchent les affaires de la guerre, concédant à son frère, le Cardinal de Bourbon, comme son frère aîné, qu'il eusse le gouvernement de tout aultre chose, excepté ceulx de la guerre; mais ne l'ung ny l'autre luy ont esté accordés, et se sont rendu. de la part du Roy de tant plus difficilles, tenant pour chose asseuré, que le dit Prince ne se porra maintenir à faulte d'argent, et prendent[1] la conjecture de ce qu'il disent que les députés du dit Prince, qui furent amvoié à Francfort, ont eu bien maigre responce, tant des Electeur, comme des aultres Princes, et que en peu de temps il espèrent que le dit Prince serat contraint d'accepter tel conditions de paix comme l'on luy vouldra mestre en avant de la part du Roy.

1562. Décembre.

† LETTRE XLVII.

Le Prince d'Orange à .... Affaires de France.

⁂ Ecrite apparemment au Landgrave Philippe.

Le 20 déc. les Catholiques avoient gagné la bataille de Dreux. Le Prince de Condé étoit prisonnier. « L'espérance fut grande que » M. de Guise conceut de mener bientost à fin ceste guerre, voyant

[1] prennent.

1563. »la belle victoire qu'il avoit obtenue, bien qu'elle luy eust cousté
Janvier. »cher: » *de la Noue*, *Mém.*, p 157.

...Hochgeborner Fürst, freundtlicher lieber herr Vetter und Vatter..... Wir vernehmen das die khönigin Mutter noch im leger sein und umb einen frieden handlen solle, doch das ir die friedshandlung nit so hefftig angelegen sey als hievormals; dan sie lassen sich bedüncken der Condischen sachen nemen ab, und werden sich mit der zeitt selbst ergeben und ires gefallens zum kreutz krichen müssen, und ausz denen ursachen halten sie ire sachen und handlungen so gehaimbt, das man nichts eigentlichs erfahren kan..... *Datum* Brussel, ahm 7[ten] *Januarij.*

Wilhelm, Printz zu Uranien, Graff zuw Nassaw Catzenelnpogen, *etc.*

LETTRE XLVIII.

L. de Schwendi au Prince d'Orange. Affaires de France et des Pays-Bas.

*** La mission de Montigny (p. 137) n'avoit pas eu de grands résultats. «Reversus decembri mense lectisque in Senatu litteris...., »multa addidit ipse de Principis animo erga Provincias : sed pleraque »incassum. Namque Montinio absente suspiciones creverant contra- »que ea quae ab illo promittebantur, Orangius disserebat, aliique »nonnulli, qui malebant clandestinis litteris.... quam Regis soro- »risve pollicitationibus fidem habere. Auxit eorum indignationem »quod inaudissent à Montinio haberi se in Galliâ tamquam Hugo- »notorum patronos: » *Strada*, I. p. 148.

Monseigneur! La lettre de v. S. me fut bien aggréable, pour entendre vostre retour en Bruxelles et que elle et

son ménaige se porte bien. J'ay depuis Franckforth tousjours suivy l'Empereur, mais je n'ay encore du tout achevé mes affaires. Toutesfois je ne pense passer plus avant, ainsy acheveray ce qui touche mon particulier en ce païs et hasteray depuis mon retour vers le Païs-Baz, aultant que je pourray, ce qui toutesfois ne sera avant la fin de febvrier. 1563. Janvier.

Le bruict de la bataille de France (1) est icy grand assés, mais le réjouyssement n'est pas égual envers tous, ny le tout est quoy, sinon qu'il a eu un bruit de quelque lesvée de piétons vers Lyon, mais je ne vois encore que l'effect suive. Je suis bien encore d'opinion, si la guerre continue ceste esté et si les hugenods se peuvent si longuement sustenir, par alors ils auront de nouveau secours. Des Suizes je n'entend que persone ne se veulle mouvoir, et de Saxen il est bon pièce[1] que n'ay eu de novelles. Le Cardinal d'Embs, évecq de ceste ville, ne se mesle de riens, sino[2] qu'il vit assés estroictement et vouldra avancer d'argent. Et, come j'entends, ne faict le Pape trop grand compte de luy et ses frères, et ainsy ne me peulz appercevoir de nulle guerre ou pratique qui soit à craindre en ce quartier, aussi ne veiulle[3] l'Empereur plus pour aultre chose, que pour maintenir tranquillité en Allemaigne. — Je désire que Mons[r] de Montigny aye apporté telles novelles que tous les Seig[rs] soient bien contentz et qu'il redonde au bien du païs. Mais s'il vat aultrement, il me désplait. Quant à ce que l'on faict avec moy, il emporte[4] bien peu et me conviendra avoir patience. Je n'ay pas encore receu la lettre du Seig[r]

(1) *France* : voyez p. 141, *in f.*

[1] long espace de temps. [2] sinon. [3] veille. [4] importe.

1563. Janvier. Erasso (1) sur ce que le Roy nostre maistre aura résolu et ainsy ne sçauray que dire pour le présent.

Monseigneur, je ne vous sçaurois faire grand discours pour le présent, mais le remetteray à mon retour ou pour une aultre fois. — L'Empereur désire que Mons[r] vostre frère (2) viene bien tost en court, et n'y aura difficulté à luy donner la clefs de la chambre et entretenir quelques chevaulx davantaige que l'ordinaire, quand il aura servy quelque temps. Mais au commencement l'on ne veult sortir hors du chemin accoustumé, et ainsy me parlit ce Seig[r] Maréchal [Strantsum], lequel je trouve estre affectioné à faire service à v. S. et aulx siens, come aussy l'Empereur mesmes, qui m'en parle fort honorablement et de bone affection de v. S. et des aultres Seig[rs] du Pais-Baz.

Le Conte de Svarzenburg (3) se rendit serviteur de l'Empereur, comme v. S. aura entendu par son frère; il at gaigné icy envers un chascung fort bone réputation et est chascung bien aise qu'il at accepté ce service.

V. S. sçait que l'on m'at promis de me payer les 5000 florins que l'on me doit encore, sur l'arrivement de Mons[r] de Montigny. Ainsy je supplie v. S. de vouloir tenir la main que l'effect s'en suive, car j'ay besoing des deniers... A Constanze, le 16 de janvier l'an 63.

De v. S. humble et très-affectioné serviteur,

Lazarus de Schwendi.

A Monseigueur le Prince d'Orange.

---

(1) *Erasso.* Sécretaire du Roi.

(2) *frère.* Apparemment Adolphe, le Prince ne pouvant guère se passer des services du Comte Louis.

(3) *de Svarzenburg.* Le Comte Otton : T. VI. p. 517.

LETTRE XLIX.

Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Projet de mariage avec l'héritière de Rittberg. 1563. Janvier.

*** *L'affaire de Rittbergen* est une demande en mariage de l'héritière du Comte de Rittberg pour le Comte Louis. *Arnoldi*, *Gesch. der O. N. L.* III. 1. p. 290. Sa richesse la rendoit l'objet de beaucoup de démarches pareilles: « L. Wilhelms erster plan war »seinem Bruder Landgraf Philipp, a.° 1566, die reiche Erbgräfin »von Rittberg zu verschaffen: » *v. Rommel*, *N G. H* I 812. L'influence des Comtes d'Emden paroit avoir été grande sur la mère; la jeune Comtesse devint l'épouse d'un de leurs fils. — *L'affaire de Königstein* est une dispute, entre la Maison de Nassau et l'Evêque de Trèves, sur la possession d'une partie du Comté de Dietz. *Arnoldi*, *l. l.* p. 201.

Agnès de Bentheim, veuve du Comte de Rittberg, venoit de perdre son frère, le Comte Erwin de Bentheim et Steinfurt.

Monsieur, j'ay receu ce soir letres du Conte de Nuenar où qu'il me mande qu'il n'ast encores receu responce de la Contesse de Benthem sur ses lettres que luy avoit escrittes depuis vostre partement de Hambach, pour l'affaire de Ryttbergen, pource qu'elle estoit encores en Frise auprès de sa fille, femme de feu Monsieur de Ryttbergen, et voiant qu'elle ne retourne point encores, qu'il ast trouvé nécessaire d'y envoyer son drossart jusques à là, soubs umbre de plaindre le deul[1], pour sçavoir de par le dict drossart de Hulchenrodt l'entière résolution de la grande-mère et aussi de la mère, ce que je treuve fort bon, car on sçait bien qu'il y ast beaucoup de gens qui le sollicitent. J'ay bien entendu par vostre letre la bone

[1] deuil.

1563. Janvier. diligence qu'avés faict au dict affaire, tant vers Monsieur le Duc de Clèves, come vers mon frère de Nuenarr et aussi ma seur, de quoy ne vous sçaurois assés remercier tant que viveray et cercheray tout moien de le déservir avecques ma peau. — Quant à l'affaire de Königstain, ne sçay qu'escrire; car il font tant des estranges propositions, qu'on ne sçait à quel bout sortir...: si vouldriont traitter de la fazon come vostre instruction sonne, aurions bien tost dépêché l'affaire, mais sur les moiens que eulx mettent en avant, ne se peult prester nul argent, car le hazard seroit trop grand.....

Le jeusne Lantgrav m'ast escript, desjà plus de trois fois, me priant de vous vouloir escripre encores une fois touchant de la poste; je vous ay desjà escript pour sçavoir vostre bon plaisir; je pense que vous l'aurés receu passé quelque temps; il m'ast aussi prié de vous vouloir escrire et prier de sa part bien fort, que vous eussiés escript plus souvent à son père, et pour le moins touts les huict jours une fois, encore que vous n'aiés nulles novelles; dan der alt soll einmal gesagt haben: « mich » dünckt ich hab die post vergebens gelegt, man schreibt » mir langsam. » Il me semble que vous luy pourriés bien envoier novelles d'Italie, quand vous n'aviés nulles de France, car il en est fort refaict. Il serat aussi besoing de donner ordre à la maison de Colonie[1] come on doibt envoier les lettres, qui vienent sur la poste vers Brusselles, car les messagiers coustent beaucoup à Colonie.

Il m'a faict mal au ceur, Monsieur, quant j'ay leu en vostre lettre le plaisir que avés journellement de vostre faulconerie, pensant que n'y ay peu estre; je me hasteray,

[1] Cologne.

tant que pourrés [1], de venir. Nous avons peu de passe-tems icy, car noùs sommes levés tous les jours devant les six heures, pour négotier devant et après disner; j'espère que me accoustumerés tant de négotier, que vous pourrés tant mieulx servir en tout ce qu'il vous plaira me commander, et je n'y espargnerés riens en ma paine en tout ce que je pourrés entendre. Mon frère Adolph vous supplie, Monsieur, de luy vouloir mander ce que le Duc de Clèves vous a respondu du commencement, puisqu'il n'estoit pas fort content, de la reste se réglerat-il come vous avés escript à mon frère Jéhan..... De Dyllenbourg, ce 20 de janvier 1563. 1563. Janvier.

Entièrement vostre obéissant frère et
humble serviteur,
LOUIS DE NASSAU.

Il viendrat un Seigneur de la chambre de l'Empereur à Brusselles, qui s'appelle Herr Poppel, vous avés une fois souppé en son logis à Franckfort, il mérite bien qu'on luy fasse grand recado [2], car l'Empereur l'aime fort. Il vouldroit voluntiers voir tout le Pais-Bas, en quoy vous le pourrés assister beaucoup; l'Empereur me l'a fort recommandé en partant de Spires.

A Monsieur le Prince d'Oranges.

---

* LETTRE L.

Guillaume, Landgrave de Hesse, au Prince d'Orange. Conditions de paix en France.

*** Le Duc de Guise mourut en février, assassiné par Poltrot.

[1] pourrai. [2] régal (*mot Espagnol*).

1563. Mars. On ne fit depuis que parlementer. La paix, conclue le 19 mars à Amboise, fut assez défavorable aux Huguenots.

Le 12 mars, Coligny écrivit de Caen à la Reine-mère. «....Il »ne se trouvera point que j'aye jamais sollicité Poltrot ny autre, »pour faire tel acte; au contraire j'ay tousjours empesché de mon »pouvoir que telles entreprises ne se missent en exécution, et de »cela en ai plusieurs fois tenu propos avec Madame de Guise et »mesme avec M^r le Cardinal de Lorraine, lesquelz se peuvent »ressouvenir combien j'ay esté contrariant à cela; réservé cinq ou »six mois en çà que je n'a y point fort contesté contre ceux quy mon»stroient avoir telle volonté.... Et néantmoins puis-je dire avec »vérité que de moy-mesme je n'ay recherché, sollicité, ni pratiqué »personne pour tel effect... Et cependant ne pensez pas que ce que »j'en dis, soit pour regret que j'aye de la mort de Mr de Guise; »car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pouvoit advenir au »Royaume et à l'Eglise de Dieu, et particulièrement à moy et à »toute ma Maison, et aussy que, s'il plaist à v. M., ce sera le moyen »pour mettre le Royaume en repos » († MS. P. B. n.° 8676. p. 76).

...Lieber Vetter, Schwager und Bruder... Wir überschicken E. L. hierbey verwahrt copien was der Printz von Condé und Andelott ausz Franckreich an unseren herrn Vatter und auch unsz geschrieben, freundlich und vertreulich zu; und wiewol zu wünschen dasz die *condiciones pacis* dermassen wie die, so unsz E. L. jüngst zugeschickt, getroffen weren, dieweil esz aber, geliebtes friedens halber, jetziger zeit nicht anders sein können, muesz mann dannocht umb dieses dem Almechtigen Gott dancken und loben, dieweil dannocht so viel darin erhalten, dasz Sein seligmachendesz Wortt ohne schew ann vielen örttern mag gehört und gepredigt werden, der hoffnung esz werde solicher heilsamer sahme desz Worttsz mit verleyhung und erleuchtung des Heiligen Geistes, dermassen umb sich wurtzelen, dasz es in khurtzem von

den vorstetten inn die grossen stetten, und von dannen inn die umbligende lände sich werde auszbreitten.... *Datum* Marcpurgk, am 4ten *Marcij* 63. 1563. Mars.

WILHELM L. z. HESSEN.

Dem .. Printzen zu Uranien ...

LETTRE LI.

Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Etat de leurs affaires en Allemagne.

Monsieur, je ne sçay come ferés[1] bien mes excuses envers vous de ce que je tarde tant de venir, car je demeure trop longuement, encores que c'est à mon grand regret; si est-ce que nostre grande nécessité le requiert, come vous ay escript par ci-devant, car plus somes nous entrés à besoigner, plus avons nous trouvé le fondement de nous[2] debdtes, tellement que nous trouvons monter nous debtes jusques à trois-cent-mille florins de Franckfort, lesquels nous font 14 mille florins de pension annuelle et fust esté à craindre que, si nous eussions attendu encores deux ans, que fussions entrés si avant que l'eussions resenti d'icy à cinquante ans. Aiant donques trouvés nous affaires en tel désordre et nous debtes tellement augmentées, avons résolu entre nous de point partir d'icy, que nous ne aions premièrement mis ordre en tout ce qu'il serat possible, car nous avons veu et grandement apperceu que nous gens aviont entièrement perdu courage et estions devenus si négligent, que les aucuns ne s'en souciont plus guères, les aultres des nous principaulx

[1] *Holl.* ferai. [2] uos.

1563. nous veniont demander leur congé, disant: « nous trou-
Mars. » vons, Messingneurs, que vous estes venus si avant, que » ne pourrés plus entretenir vostre crédit et bone renommée, que vous avés tousjours eu, et puisque ne voions » pas de remède, vous supplions de nous vouloir donner » nostre congé, car nous ne sçaurions voire le misère. » Quelles parolles c'estiont pour nous, pourrés vous bien penser. Voiant donques qu'eulx, lesquels nous debviont donner le millieur conseil, commanciont à décliner, y avons mis la main nous-mesmes, et sommes venus si avant, par la gràce de Dieu, qu'espérons de vouloir diminuer nous debtes de soixante-mille florins entre ci et Pentecouste, come vous dirés plus amplement à ma venue. Es ist geringe kurtzweil vohr mich, dann wir noch allen morgen, auszgenommen die sontag, umb fünff uhren bey einander gewesen: wir sein aber noch nit gar reith[1], es fehlen unns noch ein drey wochen zeyts, so will ich dann E. G. trewlich helffen arbeiten, was in meinem geringen verstandt unndt vermügen ümmer sein mag, unndt Gott fleiszig bitten.

Come vous m'avés faict escripre par Wylpurg, ne fauldrés d'aller trouver mon frère de Newenar incontinent, pour entendre de luy le tout au long, et si je treuve que la chose est d'importance, me trouverés vers vous à Bruxelles, pour parler de cecy et tout aultre chose. Lantgrave Wylhelm m'ast escript encores ausjourdui, me priant de rechef de vouloir aller avecques luy en Schweden, selon la promesse que lui dois avoir faict à Franckfort: je luy ay rendu responce, quand il fut dernièrement ces caresmeaulx icy, avecques son beau-frère, le jeusne Conte

[1] *Holl.* reed, gereed.

palatin (1), et aussi asteure[1], comment que je ne suis pas 1563.
à moy, sinon entièrement à vous, pourtant croi-je, qu'il Mars.
vous en escriverat; quant je viendrai, aviserons d'une responce: il m'ast aultrement envoié livrée et aultre écippage, come aux aultres Contes que vont avecques luy. — Quant à l'affaire de Königstain, attandons vostre résolution sur le dernier offre que le Conte de Stolberg a faict..... Espérant donques, Monsieur, d'estre bien tost auprès de vous à Bruxelles, ferai fin, me recommendant très-humblement à vostre bone grâce. De Dillenburg, ce 10 *Martij* 1563.

Entièrement vostre obéissant frère à vous
faire très-humble service,

LOUIS DE NASSAU.

A Monsr le Prince d'Oranges.

† LETTRE LIe.

Le Cardinal de Granvelle au Roi. Ligue des Seigneurs: on devroit leur donner des charges en Espagne ou en Italie (MS. B. GR. VIII. p. 144).

...Digo liga, porque assi lo dizen ellos, ny usan de otro termino, aunque à algunos haya dicho yo, para que llegasse à sus oydos y tuviessen este acuerdo, quan mal sonava que vassallos de un Principe Soberano tractassen de ligas sin voluntad o consentimiento de su Señor, y que en otros tiempos por menos causa se havia mandado à Fiscales proceder; y como veo que esto no ha aprovechado

(1) *palatin*. Louis; marié à Elizabeth de Hesse, en 1560. *v. Rommel, Ph. d. Gr.* I. 586. II. 651.

[1] à cette heure.

1563. Mars. para que no usen del mesmo termino, no hablo mas en ello, porque, no haviendo de aprovechar, no ofenda. ...De Erasso sospecho que no lo haze bien comigo(1), y sé que tiene intelligencias con M. d'Aigmont y otros aca, no sé si con Renard ; y estas pudiessen servir para quitar à M. d'Aigmont lo que pudiesse tener de opiniones no convenientes, y confirmarle aun mas en lo que conviene al servicio de v. M.; todo seria muy bien y yo holgaria mucho dello: y cierto el dicho d'Aigmont es él que destos, no sé si diré coligados, es mas tratable, y allegado à razon, y la mayor culpa que tiene es dexarse llevar y persuader por ruines, mas tengo esperança que algun dia abrirá los ojos, y conoscerá quanto le importa el sostenimiento dela authoridad de v. M., y serà uno de los mas contrarios à los que la impugnan. Una cosa havia pensado que, como se muestra universalmente aqui tan mala satisfaction de todos quantos hay de la nacion Española en estos Estados, loqual parece que nasce dela sospecha que tienen de que se tenga fin de subgectar los à los Españoles, y reduzir los à la forma que estan las provincias de Italia que son debaxo dela Corona d'España, que no sé que mal spiritu les haya puesto esto en la cabeça, seria bien quitarles esta mala opinion y ruin voluntad que à la nacion tienen, y yo no veo como esto le pueda mejor hazer que interessando algunos dellos en España, dispensando con la pregmatica y dando à algunos algunas encomiendas, porque estos, con el interesse que de alli sacarian, y por ser ayudados en sus cosas, serian

(1) *comigo.* Ce soupçon paroît avoir été fondé. Erasso étoit en correspondance avec le Comte de Hornes: «amicus homo et in aulà »praevalidus: » *Strada*, I. p. 137.

forçados sostener la parte dela nacion, y sus parientes y deudos quedarian tambien por esta via ganados, y quando se diessen à dos o tres destos Estados que no tienen el tuzon, sendas encomiendas, haria tambien que viviessen con esperança otros 25, y seguirian à v. M. de mejor gana, y perderian los destos Estados la opinion harto dañosa que tienen, de que sea v. M. resoluta de no dar les nada en España, lo qual haze harto mas daño de lo que se podria creer; y tambien podria considerar v. M. si seria bien dar à algunos delos Grandes cargos en Italia, segun la ocasion los ofreciesse, como de goviernos, o cargos de guerra, o en tierra, o en mar, y à algunos cavalleros principales otros, à cada uno conforme à su qualidad, que bien han provado algunos de sus passados en las cosas en que por alla les han empleado; y siendo v. M. comun Señor de todos, es bien hazer de manera que conoscan que los tiene por hijos, y no que piensen que solos los de España sean legitimos, que son las palabras deque aqui y en Italia se usa, y no creo que serviria mal el Principe en Sicilia, si en algun mejor cargo empleasse v. M. el Duque de Medina-Coeli (1).... De Bruselas, à 10 de Março 1563.

1563. Mars.

Le 11 mars le Prince d'Orange et les Comtes d'Egmont et de Hornes écrivirent au Roi «que tant que le Cardinal aura le maniement »des affaires de par deçà, jamais vos affaires n'auront icy le succès »que v. M. et nous désirons, pour estre si odieux à tant de gens: » *Procès des Comtes d'Egmont et de Hornes*, II. p. 271. Ils demandèrent aussi à ne plus faire partie du Conseil d'Etat : *l. l.*

---

(1) *Medina-Coeli.* En 1572 nommé Gouverneur des Pays-Bas : T. III, p. 437.

LETTRE LII.

1563 Mars. *Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il prie que le Comte Louis puisse l'accompagner en Suède.*

*** Le Roi de Suède, Eric XIV, avoit demandé en mariage Christine de Hesse, fille du Landgrave Philippe.

.....Auch freundlicher lieber Vetter und bruder. Wiewol ich wol genaigt gewesen were, mainer zusag nach(1), etwa umb die Ostern zu E. L. zu zien und maine freundliche liebe mhoume und E. L. zu besuchen, diewail aber diese raisze so schwinde vorfelt, könne E. L. dencken dasz ich daran verhindert werde; ich hoff aber es solle sich uff ein andermal ein bessere gelegenhaitt darzu geben.

Es hat mir Graff Ludwig zugesagt, so verne er von E. L. erlaubnüs erlangen konte, mit mir zu zien in Schweden; so ist an E. L. mein gantz freundtlich bitte E. L. wollen's ime nit allain erlauben, sondern inen auch helffen anhalten das er mit zie, dan daran erzaigen mir E. L. ein sonder angenemen dienst und gefallen. Es wirt platzgraff[1] Ludwig (2) und s. L. gemahl auch mit zien[2] sampt viel andern guten hern und ge , darumb ich auch Lotzgen[3] sonderlich gern in der compaignie wolte mit haben. E. L. werden das, wan die gesante hie ankommen und im tags der hochzait ist, gepetten konne E. L. kainen bessern an ire stat als Graff Ludwig verordenen. E. L. erzaige

(1) *zusag nach*. Voyez la Lettre 44.

(2) *Ludwig*. Voyez p 151.

[1] Pfaltzgraff. [2] *Ici et dans les lignes suivantes une déchirure a emporté quelques mots.* [3] *diminutif familier de Louis.*

sich hierin gutwillig, solchs wil ich hinwieder umb E. L. 1563.
verdienen. E. L. wollen auch E. L. gemal meine brüder- Mars.
lichen grusz und viel liebs und gutes vermelden. 12 *Martii.*

E. L. dienstwilliger bruder alzait,

WILHELM L. Z. HESSZE.

Dem... Printzen zu Uranien... in s. L. eigen bände.

Le Prince répondit de Bruxelles le 21 mars, qu'à son grand regret, dans les conjonctures présentes, ni lui, ni son frère ne pouvoit quitter les Pays-Bas. « Es will uns unmöglich fallen »jetziger zeitt, der geschwinden nachbaürlichen emtpörunge und »anderer ursachen halben, von hinden abtzukommen... So hatt es »auch mit unserm Bruder, Graff Ludwigen, diesse gestalt, das er »alhier in unsern und seinen selbst sachen, daran uns baiderseitz »mercklich und hoch gelegen ist, soviell zu thun hatt » (✝ MS.).

LETTRE LIII.

Le Comte de Schwartzbourg au Prince d'Orange. Dessein de quelques Princes Protestants contre le Brabant.

⁂ Le principal auteur de ce dessein étoit Wolfgang, Comte Palatin de Deux-Ponts et Neubourg, gendre de Philippe de Hesse, et d'humeur, à ce qu'il paroît, un peu aventureuse. « Wolfgang »begehrte vom Landgrafen Geldhülfe, Bewahrung seines Landes »und den Rittmeister Johann von Ratzenberg, um auf gut Glück, »mit drey Regimentern Fuszvolk und 5000 Reitern den Hugonot»ten zuzuziehn, Condé aus der Gefangenschaft zu befreyen, und »beyläufig Metz, Toul, und Verdun zu erobern Der Landgraf »verhinderte für diesesmal durch die dringendsten Vorstellungen »diesen abentheuerlichen Zug: » *v. Rommel*, II. 590. — Déjà en 1562 on appréhendoit une attaque du côté d'Allemagne: voyez p. 128, *sq*. *Strada* écrit: « Altior fortasse Orangium et Egmontium »cura habebat. Etenim credebatur, Condaei rogatu, aliquos »Germaniae Proceres interminatos esse finitimis Belgis, si Guisiis

1563. »novae religionis hostibus opem ferrent, se, pro communi causa
Mars. »tuendâ, arma in Belgium illaturos. Nec procul a vero duxerim »et Condaeum id attentasse, et Germanos praestitisse: » l. 124. Et dans les Lettres de Prosper de St. Croix, Evêque d'Albe et Nonce du Pape à la Cour de France, au Cardinal Borromée, il y a un Mémoire secret, de Paris le 20 juillet 1562, où il est dit: « On »écrit de Flandres que les Princes d'Allemagne ont déclaré aux »états des Pays-Bas que, s'ils font quelques mouvements pour »secourir les catholiques dans ce royaume, ils attaqueront le »Brabant. Cela fait voir que nous ne devons attendre aucun secours »de ce païs-là; soit qu'on écrive cela tout de bon ou par feinte: » *Archives curieuses de l'hist. de France*, 1e Sér. T. VI. p. 106.

Hochgeborner Fürst, freundlicher lieber her und vertrauter bruder..... Man hat auch wol heimlich gemurmelt das man sich vor dem Königh von Hispaniën fürchte, der execution halber des *Concilii*, welchs im der Pabst sol aufferlegt (1) und bepfolen haben: derwegen wolten sie, die Fürsten, den vorsprung einemen und Brabant anfallen; dan sie meinen vor gewis, wan sie jederman freiheit und die Religion zusagen, sie solten nicht grossen widerstandt haben; was nhun ihr gemüt und meinung oder was draus erfolgen wirdt, das wirdt die zeit geben..... *Datum* in eil, den 28 *Martij A°* 63, Sundershausen.

E. L. jederzeit dienstwilliger bruder und knecht,

G. G. v. Schwartzburgh.

LETTRE LIV.

Le Comte de Schwartzbourg au Prince d'Orange. Même sujet.

Hochgeborner Fürst..... Das Pfalzgraffen gewerbe ist

(1) *aufferlegt*. Voyez la Lettre 83.

gantz gefallen, aus ursachen das sie ihre sachen nicht 1563.
heimlich gehalten, dan da die Köngin, die alt von Franck- Avril.
reich, erfaren, das ihr anschlagk auff Metz und folgens der Condischen zu hülff zu kommen, hat sie als bald zwölff fenlin Casconiër in Metz geschickt und den Hertzogen Hans Wilhelm von Saxen, Wilhelm von Grumbach, und andere bei die fünff tausent pferd auffgemant, ihnen auch vorsigelte bestallung zugeschickt, desgleichen dem Lutzeberger zehen fenlein anzulauffen bepholen; darauff der vortragk in Franckreich erfolget, hat die Köngin den *commissarium* so zu Metz mit dem gelde gelegen, wider zurück gefodert, das also ein schwerdt das ander in der scheiden behalten, wiewol sie noch hoffen sie werden von wegen das die Englische noch in Franckreich liegen, gefodert werden; ich wil's aber nicht glauben. Sie weren vor längst angetragen und schon in Franckreich, so Pfaltzgraff Wolffgang mit gethan hette, dan ehe das anritgeld, auch den monat sold, so den reutern auff die hand hat gegeben werden sollen, in Metz vor kuntschaff und vorhoff, nachdem die strasse durch sein landt gehet und hiebevor alle das geldt dadurch gefürt, sie wurden es auch wagen, so wolt er mit solchem gelde seinen kriegk anfahen; sie haben's aber gemerckt und haben sich aus Metz nicht wagen dürffen.

Es haben auch alle Fürsten so in Franckfurd geweszen, dem Pfaltzgraffen zugesagt im etlich geld in dieszem anslage zu leien, insonderheit dieweil ehr vorgewant, da ihm Got das glück geben wurde das ehr Metz, Tol[1] und Verdun wider zum Reich brechte und die Condischen entzetzet hette, wolt er seinen wegh auf Mastrich und

[1] Toul.

1563. folgens durch Brabant nemen, dan ehr weis das alle thor
Avril. in den Stedten wurden ihm auff[1] stehen; dan sie an ihn geschrieben sampt andere Chur- und fürsten, und geclaget wie sie der religion halbe bedränget wurde, sie wolten alle thor auffthun. Der Churfürst zu Saxen hat zu diesem anschlage ihm zwantzigh tausent taler lenen wollen, auch zugesagt, da ehr aber vernomen den Kundischen anschlagh mit Brabant, hat er es im wider auffgeschrieben, und bestehet der guthe Fürst wie putter an der sonnen, das ich also zu gar[2] hoffen wil wihr wollen dis jhar fried haben, wie wol es den krigsleuten hart eingehet. Ich vornem das herzogh Erich grosse [grumpen] und lügen in's Niderlandt geschrieben, von wegen des das ehr gern wolt das man ihm seine knechte unterhieltt, dan ehr hat 4 feinlein angenommen und weis nicht warumb..... Der Churfürst zu Saxen thut mit das mist seins holzes ab und macht eine Mappa (1), bekümmert sich umb keinen krigh. Die heimfart mit des Landgraffen tochter weis nicht wie mich's ansihet, ob es einen fortgang haben wirt oder nicht; dan, wie man mihr schreibt, so wolte der Schwede gern zurück und hat eine potschaff hundertstarck, ahne geleit und pasport, durch Denemarck, die braut zu holen, abgefertiget, welche der Königh von Denemarck alle arrestirt und angehalten, und man mein ess hat's der Schwede darumb gethan die sache aufzuzihen..... *Datum* 8 Appril *A°* 63, Sondershausen.

E. L. dinstwilliger knecht,
G. G. v. Schwartzburg.

---

(1) *Mappa.* « Kurfürst August fühlte Neigung zu den Künsten der Mathematik, Mechanik, und Architektur » *v. Rommel*, I.

[1] offen. [2] sogar.

LETTRE LV.

Le Comte d'Egmont au Prince d'Orange. Nouvelles de France. 1563. Avril.

Monsieur. Comme se gentilhome des vostre s'en alloit vers vous, je n'ay voullu lesser de fère ses deulx mots et vous dire, comme l'on at etté se soir en conseil, et y at ton lu une lettre de France, du dernier de mars, qui contenoit seulement la délivrance de don Fernando. Ceulx de Paris ont acepté et souffert de publier la paix (1). Si esse[1] que les gens du Prince de Condé sont encores en piet, l'on ne sçet encores si les Anglès feront restitution du Hable de gras[2] ou non. Il semble, par les lettres du Duc Erneste, que l'on lève plus grandt nombre de chevaulx en Allemaine, que l'on n'avoit dit la première fois. Monsieur, je me parte d'issy le samedy et pense ettre le dimenche ensuivant à Bréda, par quoy ne feray sette plus longue, et sur ce vous veus bèser les mains, priant le Créateur vous donner, Monsieur, ce que plus désirés. De Bruxelles, ce 13 d'apvril.

Vostre bien bon amy et confrère pret à vous fère servise,

LAMORAL D'EGMONT.

A Monsieur le Prinse d'Orange.

[1] est-ce. [2] Havre de Grace.

(1) *la paix*. Voyez p. 148.

[1]LETTRE LVI.

1563. Mai. *Le Comte de Schwartzbourg au Comte Adolphe de Nassau. Il l'invite à servir le Danemark contre la Suède.*

*** La guerre entre le Danemark et la Suède (1563—1570) qu'avec un peu de modération on eût aisément évitée, fut très-préjudiciable aux intérêts Protestants.

...Lieber bruder. E. L. magh ich freundlichen unvormeldet nicht lassen das die Kön. Ma[t] zu Dennemargk *etc.* sich wieder Schweden *etc.* in kriegesrüstung zu begeben dringend verursacht wirdett; und mich, sambt den Obersten Georgenn vonn Holle, reutter und knecht zu werben und antzunemen bestellet, E. L. auch ein fenlein knechten übergebenn, wie dann auch George von Holl dasselbige in E. L. namen inn kurtzem richten wirdet. Wiewoll ich nun, ob E. L. solchs antzunemen und sich hiertzu gebrauchen zu lassen bedacht seind oder nicht, nicht wissen kann, so hab ich's doch E. L., uff entphangenen bevhel der Kön. Ma[t], nicht pergenn[2] wollen unnd werden E. L. sich darauff Ires gemüts unseumblichenn kegen mir ercleren, dan E. L. freundlichen zu dinen bin ich jederzeit willigk. *Datum* den 15 *Maji A°* 63.

Freuntlicher lieber bruder, ich hab E. L. ein, und mein bruder Wilhelm das ander fenlein zum besten richten lassen, bit E. L. wolle je die sachen dahin richten das sie je nicht aussen bleiben; dan sie wissen sich zu errinneren was sie Georg von Holle zugesagt. E. L. werden so neulich keinen solchen zugh sehen, dan ich albereit in die fünfftausent reuter und sechzigh fenlein landt-

[1] *Autographe depuis l'alinéa.* [2] bergen (verbergen).

knecht bestellet; da E. L. ausszbleiben, so wirt es Sie 1563.
gereuen, zudem wehr ich beim George in vordacht kome, Mai.
als wan ich mein wort nicht hielte, dan ich von E. L. zugesagt bin E. L. wollen sich nicht seumen, sondern zu tagh und nacht komen *etc.*

E. L. u. S[1].
G. G. v. SCHWARTZBURG.

Den Wolgeborner Hern Adolff, Graven zu Nassau, Catzennelnbogen, Vianden und Dietz, meinem freundtlichen, lieben Brudern.

A cette époque le Prince reçut la visite du Duc de Clèves, chez qui il s'étoit rendu peu auparavant. Le 22 mai Granvelle écrit au Roi: « Yo no puedo dexar de dar aviso à v. M. de una cosa que »passa, que es que el Principe d'Orange ha ydo al Duque de Cleves, »no sé paraque, y que despues el dicho Duque ha ydo à la casa »del Principe à Breda, donde estuvo un dia solo; podrà ser, y assi »lo quiero creer, que no havrà mal en ello, pero descursan muchos »sobre esto diferentemente, y hay causa, y à muchos hombres de »bien parece muy mal, y tanto mas que dello hastagora no ha »hecho mencion alguna el Principe à Madama, ny por cartas ny »de otra manera » († MS. B. Gr. VIII).

LETTRE LVII.

Le Comte Adolphe de Nassau au Comte de Schwartzbourg. Réponse.

Myn früntlichen dienst mit vermoegen alles guthem zuvorn, welgeborner, früntlicher, lieber Bruder.... So will du weyders belanget dy ercklerung meines gemüts, wessen ich zu thun hiermit vermeyndt sein, solds E. L.

[1] underthäniger Schwager (?).

1563. wissen das myn gemüdt, sin, und hertz wohl zu solchs
Mai. zuk stehet und itziger zeyt zu nichts auff der woldt grossen luste, gefallen, noch begerde hette als by solchen grossen hauffen und by so truilich, erlicher, gutter leüth zu seyn, wie ich mich dan zum öfftermahl gegen den Oberschten Gorgen von Holl hab lassen vernemen, das ich wohl wold das ich so gelückselich eynmahl möchte seyn und dye gelegenheyt haben auff den den oberschten zu werden, do ich auch mir mitt zilychen klepfer auff meyns kost mitreid möchte, solde es mir ein gewünschte sach syn. Ich [beschwer dy] ich ein befelch über ein fenlen Knecht solt haben, dar zu ich mich dann viehl zu gering und unverstendich achte, als derjenige der bey krigslauffs nhi mehr gewessen und solcher sachen gantz und gar unerfaren ist, und do ich mit wurde ghen, wult ich, beide E. L. und den Oberschten, zu bedencken und heimgestelt haben, ob solcher befelch ausz obgemelden ursach mir ahn zu nemen were, damit ich, als der unverfarner, nicht mehr schandt als ehr zulegen möchte. Doch was mir E. L. und der Oberschten hienn[1] zu thun befelen und raeden werden, wil ich mich jederzeit, so viell müchlich, gefellich und gans willich ertzighen[2], dan ich mir hienn noch zu zyt selbst nicht raden kan, als der solche sach gantz und gar erfaren yst; hab hy derhalben zu erklerung mynes gemütz, desz E. L. unahngezeigt nicht wollen lassen.... Kan derhalben, auff E. L. früntliche begeren, mich anders nicht erkleren, dan das ich für myn perschon gantz und gar woll zufreden were und nicht lebers auff erden en wuld begeren als by den handel zu syn; wihl[3] aber solches, nach myn wenigs verstandt, durch und mitt

1 hierin. 2 erzeigen. 3 weil.

vorwissen kayserlicher M. geschen musz, weisz ich nicht 1563.
wie der sachen zu duen ist unde bitt E L. dy wolden hie- Mai.
mit mir denselbigen truwen raedt mittheyllen... Geben zu
Kleve, 27[en] *Maji A°* 63.

† LETTRE LVII[e].

Le Comte Louis de Nassau au Landgrave Guillaume de Hesse. Opposition contre Granvelle (MS. C.).

Le Roi avoit répondu (p. 153) le 6 juin aux Seigneurs: « je sçay »que ce que vous me remonstrez, procède de bon zèle et affection »qu'avés à mon service, dont j'ay eu assez l'expérience du passé,... »mais je ne voy que vous dictes aulcune chose particulière qui »vous pourroit mouvoir à estre d'advis que je deusse faire le chan- »gement que vous m'escrivez » *Hopper, Recueil*, p. 32. Il espère venir bientôt dans les Pays-Bas, désire qu'en attendant un d'eux se rende en Espagne, et ajoute qu'ainsi seulement il sera « si bien »informé comme il conviendroit pour y prendre résolution. Car ce »n'est ma coustume de sans cause grever aulcuns de mes minis- »tres: » *l. l.* — Malgré la justice et la modération de la réponse, on n'en fut nullement satisfait. « Cette lettre receue feirent semblant »de grande fascherie et mescontentement et s'assembloient sou- »ventesfois avecq ceulx de leur ligue, tant en Bruxelles comme »ailleurs: » *l. l.*

Gnediger Fürst und Herr. Es ist mein herr der Printz gestern ausz Hollandt widderumb hieher gein Bredaw khommen, und ist willens übermorgen naher Brüssel zu tziehen, da dann alle die herrn, so nit auff desz Cardinalsz seiten seint, sich finden werden, umb mittell und wege zu suchen wie sie desz Cardinals, als eines der alle schelmerey und tyranney in diessen länden ein anstiffter

1563. Juillet. ist, mögen queit[1] werdenn; seindt auch willens dem Khü-nig alle mit einander *unanimiter* antzuzeigen dasz sy in kheines wegs gesinnt seint sich weiters einiges regiments oder handlung zu undernemen, so lang der Cardinal im regiment oder auch im landt ist.... Der Almechtig wolle alle diesen herren Seinen göttlichen segen verleyhen, und inen viel glücksz und heilz zu diessem Christlichen werck mittheylen.... Es haben die Khü. M. auz Spaniën den dreyen herrn... ein antwort geben... Es dünckt mich eine schlechte und kalte antwort sein, nachdem man so lang mit uffgeschoben hat. E. f. G. werden wol sehen dasz der brief von dem Cardinal geschmidt ist; *in summâ*, es ist boesz ding, wan sich die herrn von einer person allein regieren lassen. Ich hoff zu Gott sein regiment soll nit lang bestandt haben.

....Wolte Gott dasz man einen guten vertrag zwischen Dennemarck und Schweden treffen könte. Denn, meinem nerrischen bedüncken nach, werden sy uff beiden seiten gegen einander nit viell auszrichten und allein ir geldt vertzehren; so werden sy dann wissen wasz kriegen ist.

Herzog Erichs krieg gefelt mir nit wohl. Ich hab sorg er wartte uff Grumbach, dasz sy zween darnach zusamen thuen und corrigiren die geistlichen Prelaten, einen nach dem andern, welchs dem Reich ein ewige schende were. Ich khann bey mir sonst nit finden waruff H. Erich solch kriegsvolck erhalten khann; denn es ist zu besorgen die landesknecht werden ausz seinem beuttel nicht reich werden. Ich hoff zu Gott es soll ein Zweybrückischer krieg darausz werden[2]. Dasz er mit dem roten pfaffen (1) einen

(1) *roten pfaffen*. Le Cardinal.

[1] los (*Holl.* kwijt).

[2] J'espère qu'il aura affaire au Duc des Deux-Ponts (?): *voyez p.* 155.

verstandt haben soll, ist mehr zu besorgen dan zu hoffen, dieweil er so hin und widder schwebt. 1563. Juillet.

Die Herrn seintt allzeit inn gutter wacht, dann sy trawen dem roten gesellen nit mehr dann ime gebuert..... *Datum* Breda, den 8 *Julij* 1563.

E. f. G. undertheniger dinstwilliger,
Ludwig Grave zu Nassaw.

An Landgrave Wilhelm zu Hessen.

Le Landgrave envoye de Cassel, 15 juillet, copie de la lettre à son père. Il ajoute en *Post-Scriptum* autographe. «Ich bit gehorsamblich »E. G. wolten Graff Ludwigs schreiben in gutem gehaim lassen blai»ben, domit's dem guten mänlain kain ungenad pringe: es seind »gleichwol grosse zaitungen, und geben mir die hoffnunge es sol»len die grose potentaten mit iren eigenen undertänen so viel zu »schaffen bekommen dasz sie uns zu reformiren vergessen werden» (MS. C.).

† LETTRE LVIII.

Le Prince d'Orange au Landgrave Philippe de Hesse. Nouvelles des Pays-Bas.

*** Le Prince donne ici l'analyse de la Lettre du 29 juillet. *Procès des Comtes d'Egmont et de Hornes* II. 276. Répliquant ainsi au Roi, les Seigneurs avoient également déclaré à la Gouvernante ne plus pouvoir entrer au Conseil d'Etat, «tant que sa M. seroit »servie de donner aultre ordre et remède au Gouvernement et affai»res du pays:» *Hopper, Recueil*, p. 34.

«Depuis ces lettres escriptes s'accroissoit de jour à autre la haine »et malveillance contre le Cardinal:» *l. l.* Ses ennemis le rendoient odieux au peuple; et, dit *Hopperus*, «quoy que l'on faisoit au »contraire, remonstrant les bonnes qualitez dudit Cardinal, de »personnage docte, éloquent, et de beaucoup de langues, affable

1563. »et expérimenté ès choses publicques, amateur extrême du service
Août. »de Dieu et de sa M., et du bien et liberté du peuple,... rien »ne prouffictoit pour effacer et oster du peuple celle opinion:» *Recueil*, p 31.

....Wasz uns und diesze Niederlände betriftet, so können wir E. L. in freundlich vertrauen nit pergen das der Graff zuw Egmont, der Graff zu Horrn, und wir, mit vorwissen und gemeinem guetem rath der meherentheill von den fürnembsten Herrn und freunden diesser länden, ahn die Kön. Ma^t zuw Hispanien vor vier monatten haben ein schreiben auszgehen lassen in welchem wir irer Ma^t in wasz wessen die geschefften diesser irer Ma^t Nieder-Erbländen beruheten, desgleichen auch wasz für ein allgemainer unwill, des Cardinals Granvelles authoritet halben so er in dissen länden hette, bey jederman endstuende, zu wissen gethan haben, uff welchs unser schreiben wir erst ungefährlich vor dreien wochen von irer Ma^t ein andwortt empfangen haben, darin ire Ma^t begeren das sich unser obbemelten einer in der person hinein in Hispanien zuw irer Ma^t erheben und sie des Cardinals halben weitleuftiger und particularischer berichten wolle, damit sich ire Ma^t sovill desto besser resolvieren könthen. Wir aber (besorgent das solich wiederantwurtt durch des Cardinals anstifftunge solang sey verzogen, auch dermassen gestelt, damit die sachen auff die lange bahne möchten gericht werden und er mittlerweill seine practiken besser ausführen könthe) haben uns itzo zuw Brussel der meherertheill von den fürnembsten Stadthaltern und Ordensherrn diesser Niederländen versamblet und under uns beradtschlaget was wir irer Ma^t hierauff vor eine andwortt geben solten. Und, nach erwäghunge aller umbsten-

de, haben wir befunden das, weder irer Ma[t] damit gedhie- 1563.
net, noch unserer reputation gemesz were, dasz sich Août.
unser einer in diessen geschwinden zeitten, des Cardinals halben, uff einen solchen weitten und unsichern wegk begeben solten; da aber ire Ma[t] unser einen oder uns alle sampt, von wegent irer selbst geschefften oder eines gemeinen nutzens diessen ire länden halben, hinein begerten, wolten wir sampt oder sunder nach irer Ma[t] wollgefallen gehorsamblich erscheinen. Haben auch endtlich endtschlossen irer Ma[t] sollicles unser guttdüncken schrifftlich zu vorstendigen, welchs den Cardinall, wie man uns gesagt, merklich hoch soll verdrossen haben. — Ferner ist auch in gemelter versamblung für gutt angesehen und beschlossen worden das wir obbemelte drey uns hinfüran des radts enthalten, wie wir auch thun wollen, bis zo lang das ire Ma[t] auff die pfüncten so wir derselben in unserm letzten schreiben und hiebevor öftermals zu vorstehen geben, sich endtschlossen, resolvirt, und bessere ordtnunge auffgericht hetten. Sonderlich aber derhalben dieweil, underm gemeinem nhamen des Radts, viell grosser und wichtiger sachen hinder uns hero, sonder unsern mittwissen, und auch wieder unsern willen, gehandlet und bevolhen werden, und gleichwoll wir bey jederman den nahmen haben muessen das wir, als diejenige so mit im rath seiu, dasselbig handlen und in's werck brengen helffen: so wir doch kheiniges wegs bedacht seien, solichs auff uns zu beruhen lassen, dieweill es uns sämptlich zuw sondern schimpff und nachtheill gereiche. Zudem haben wir ire Ma[t] darneben zu erkhennen geben das wir für uns, den gebrechen so in der politzey-, Religions-, und andern sachen, vor zu khommen, keine bessere noch hail-

1563. samere mittel wissten dan das ire Ma[t] der Gouvernantin
Août. wolten bevelhen die gemeine Stende der gantzen Niederländen zu vorsamblen und mit derselben gemeinen rath und guttdüncken die mittel funden, damit allerseitz gebrechen bei zeitten vorkhommen werden möge, dieweill wir bei uns befinden das nit allain die Ordinantzen und *Mandata* so bis dahero ausgangen, keinen nützen gebracht hetten, sonder auch hinfürters eines groszern nachtheils ursach sein könthen.

Diesses alles, wie obbemelt, haben wir der Kön. Ma[t] mit ainem aignen courir übergesunden, auch der Guvernantin mündtlich(1) angetzeigt ausz wasz erheblichen ursachen wir uns des Raths hinfürter zu endthalten verursachtt, wir können aber woll ermessen das diesser unser vorschlag dem Cardinall keiniges wegs gefallen wirdt, dieweill er ime seine gehaimbde und gefährliche listige fürhaben verhindertt: können auch bey uns leichtlich ermessen er, der Cardinall, werde mit seinem grossen credit so er bey der Kön. Ma[t] hatt, allen möglichen vleyz anwenden, solchen unsern vorgeschlagenen rath zu verhindern und denselben bey irer Ma[t] verdächtig zu machen, damitt alle sachen in alten stande hienlauffen und er mitt-

(1) *mündtlich.* «Orangius, post multa quibus omnium nomine »questus est, . . . subjecit ad extremum, quando ea omnia ex Car»dinalis asseclarumque dominatione provenirent, decrevisse se in »posterum Senatu abstinere; non quidem Gubernatricis causâ, »cujus prudentiam caritatemque in Belgium praedicaturi semper »essent, sed ne in partem venirent earum rerum quae tanto cum »Rege ac provinciarum detrimento fiant. . . Acriter in Cardinalem »invecti Orangius et Bergensis, commemorârunt quibus ille artibus »apud Regem eos insimularet, ut dubiae Religionis nec Principi »fidos.» *Strada*, I. 154.

ler weil seine sachen und anschläge besser volnbringen möge..... *Datum* Breda, am ersten *Augusti A°* 1563. 1563. Août.

WILHELM PRINTZ ZU ORANIEN.

An Landgraf Philips zu Hessen *et mutatis mutandis* ahn L. Wilhelm zu Hessen und Churfürst zu Saxen.

† LETTRE LVIII°.

Le Cardinal de Granvelle à Gonzalo Pérez. Réponse à donner aux Seigneurs des Pays-Bas (MS. B. GR. IX. p. 64).

⁂ Gonzalo Pérez, premier sécretaire de Philippe II, « génie »vif et ardent, qui avoit l'esprit élevé et fait pour les grandes affai»res: » *Mém. de Granv.* I. p. 74. « Il y a 37 ans, » écrivit-il, peu d'années après, «que je sers, tant le Roi que l'Empereur, et je n'ai »rien eu d'eux qu'environ deux-mil ducats de revenu... Le Duc »d'Albe a voulu me supplanter, mais qu'il sache que j'ai les os »trop durs et qu'il n'a pas d'assez bonnes dents pour les casser: » *l. l.* p. 80 et 85.

Muy magnifico Senor.... creo que en la respuesta que su M. les hará, sera tambien menester usar gran templança, con dezir que conosce claro, assi por lo que le dixo Montigni, como por lo que han escripto, y lo que alla resuena, que deve haver algunos que hazen malos oficios y falsos, dandoles à entender que yo escriva y haga cosas contra ellos que realmente no son assi; y puede lo dezir su M. con toda verdad, y [su] M. lo sabe; rogandoles que se quiten destas opiniones y que atiendan al servicio de su M., como lo confia dellos, y que lo hagan como si yo no estuviesse de por medio, pues no es razon que, por

1563. mi respecto, dexen de hazer lo que al servicio de su M.
Août. deven; y que anda preparando todas cosas para su venida (1), y que viniendo, y informandose de todo, proveerá, y remediará las cosas à su razonable satisfaction.... Brux., 6 aug.

La Gouvernante envoya Thomas Armenteros en Espagne, «veterem aulicum a secretis, cum accurato rerum commentario:» *Str.*, I. 154. Son Instruction étoit datée du 12 août: «Jam Gubernatrix mutato animo in Granvellanum videbatur.» *l. l.* 153.

* LETTRE LIX.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Réponse à la Lettre 58.

*** La coalition en Allemagne contre Charles-Quint en 1552 fut, en partie, le résultat de mesures auxquelles Granvelle avoit participé.

...Freundlicher lieber Vetter, Schwager, und Bruder.... Betreffende die vertreuliche antzeige des Cardinalsz vonn Granvelle halben, wollen wirsz in gutem vertrauwen bey unnsz lassen pleiben. Es mag sich die khö. Ma[t] zu Hispanien wol fürsehen dasz gemelter Cardinal derselben in iren erblännden nicht ein spiell anrichte, wie er ire khö. Wo hernn Vatter, Keyser *Carolo* seligen, vor zeitten im Reich einen lermen angerichtet hat. Wir bitten aber denn Almechtigen dasz er alle ding tzur ehre Seins Nahmens

(1) *venida.* On croyoit à la venue du Roi. Le 23 juillet Granvelle l'engage à amener en Flandre peu d'Espagnols; il vaudroit mieux se faire accompagner par des Catholiques qu'il feroit lever en Allemagne. — Il le prie de faire écrire à d'Egmont et à quelques autres Seigneurs pour leur ouvrir les yeux († MS. B. Gr. IX).

und erbreitterung Seines heiligen Reichsz wolte dirigiren unnd richten..... *Datum* Cassel, am 17en *Augusti* 1563. 1563. Août.

E. L. dienstwilliger Vetter und Bruder,

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem .. Prinzen zu Oranien.

Le 30 août Granvelle écrit au Roi: «El Principe d'Oranges »haze agora gran demostracion de procurar con efecto que los »Estados de Brabante consientan en las ayudas que tanta solicitacion »han costado y tantos años, y para ello estan aqui juntos los »dichos Estados: verémos brevemente qual será el successo, y ha el »dicho Principe procurado que se llamasse el Marques de Bergas »que havia comencado à hazer algo en lo de Valencienes(1), aunque »friamente.... De Brusellas, 20 de agosto» (✝ MS. B. Gr. IX. p. 74).

La Cour de France se montroit disposée à soutenir Philippe II. St. Sulpice, Ambassadeur de Charles IX, écrit à celui-ci: «......Je »dis au Roi que vous aviez eu si agréable l'office que j'avois faict »de moy-mesmes à lui offrir vostre secours pour la conservation de »l'obéissance de ses Pays-Bas, que maintenant vous me comman»diez ne faillir à ceste présente occasion de le bien asseurer que »vous aviez et la volonté et la délibération d'employer tout ce que »Dieu vous avoit donné de forces et de moyens pour maintenir sa »grandeur et Estats...... Sa M. respondit, quant au faict de ses »Pays-Bas, qu'il vous remercioit aultant qu'il lui estoit possible »du secours et faveur que luy présentiez pour la conservation de »son obéissance et repoz de ses subjects, et qu'il espéroit, par »l'apparence qui s'en voyoit de delà et par l'advis qu'il en avoit »eu le jour précédent, qu'il ne s'y changeroit ny innoveroit rien, »et que les choses y passeroient grâcieusement, se tenant néant»moins tousjours asseuré de vostre bonne ayde et faveur, quand il »en auroit besoing. — Touchant la Royne d'Angleterre «qu'il estoit »marry de la veoir ainsy opiniastrée en ce qu'elle avoit si mal com»mencé..... 27 août 1563» (MS. P. B. 9747).

---

(1) *Valenciennes*. Voyez p. 126.

LETTRE LX.

1563. Septembre. *Le Comte de Hoogstraten au Comte Louis de Nassau. Maladie du Baron de Montigny.*

Monsieur le Conte, je suis venu hier icy pour bayzer les mains à Monsieur le Princhе et pour sçavoir en quoy luy poldray faire service, et suis esté bien fort mary n'avoir eu ce bien de vous y trouver, pour faire le meisme en vostre endroict, et ne me doubte aurez bien resentie la maladie de Monsieur mon frère de Montigny, pour vous estre tant amy et serviteur comme il est, et m'asseurant qu'ainsy serez bien ayze de sa guérisione, vous veulx bien asseurer quy luy eut merguedy dernier 8 jours que la feibvre continue luy quictat, comme aussy aultres grans accidentz et mortels qu'il avoit eu, de fachon que l'ay laissé à Tournoy, grâce à Dieu, hors de dangier. Je vy là le Sr de Wartwyck quy se récommande humblement en vostre bonne grâce et m'at pryé vous advertir que nostre homme, lequel cognoissez, luy at mandé que de brief il vous ferat tenir ce qu'y vous at promy. — Nous attendons encoires la [réponse] du Roy sur ce que sçavez et sommes bien esbahis tarde tant, meismes estant Mr de Waulx de retour, passé 8 jours, et n'ayant jusques oires entendu de par luy; dont n'y at matière, à mon grant regret, de prendre bon poinctt, ny fondement dessus. Le temps nous enseignerat de ce quy conviendrat de faire, quy me faict plus désyrer vostre retour, pour discourir ung petit sur la matière. Sy ceste vous trouve estant après de quelque Seigneur de ma cognoissance, je vous prye luy présenter mes deues recomandations en sa bonne

grâce, et y vous plaiserat en accepter aultant de vostre part, Monsieur, avecq l'ouffre de mon service. De Bréda, ce dernier de 7 septembre 1563. 1563. Septembre.

Vostre plus affectionné amys prest à vous faire service,

ANTHOINE DE LALAING.

A Monsieur le Comte Lodwick de Nassau.

LETTRE LXI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Affaires de famille.

Mon frère. J'ay réceu vostre lettre et entendu par icelle, ce que avés besoigné avecque Mr de Nuenar. Je suis esté bien émervillé de la responce qu'il vous at donné et de veoir le peu d'affection qu'il at de en faire une fin. Pour vous dire la vérité, je n'en suis pas trop content de veoir nostre povre seur, après avoir tant souffert avecque luy, de demerer ainsi déproveu, sans sçavoir ce qu'il en serat; et certes je ne le passerois ainsi, si je ne cognoissois le personaige avecque lequel nous avons affair: enfin il fault avoir la pacience jusques à votre retour, et veoir que résolution qu'il prenderat allors, et si allors il faict du froid, il nous vault regarder ce que aurons affaire, car se nous seroit à tous une grande honte et déréputation de abandoner ainsi nostre seur.... Depuis vostre partement l'on m'at adverti, comme la fraucken[1] van Giefre et[2] empéché pour chercher ung héritier et qu'el se at lessé dire, que, combien que les Contes d'Empde et ceulx de Olden-

[1] dame, femme : *Holl.* vrouwtje (?). [2] est.

1563. Octobre. bourg luy sunt bien proches, néamoings que, si la fille aîné du feu Conte de Rittberge eusse épousé ung Seigneur de bonne maison et qu'il ne fusse pas d'ung ceur tirannique, qu'elle aimeroit mieulx à celluy lesser son bien que non pas à person aultre. Je ne fais certes nulle doubte que, si peussiés parvenir au dit mariage de Rittberghe, que l'on porroit bien traicter avecq la vielle pusselle de Giefre qu'el vous fisse son hériter, et comme c'est chose de si gran importance pour vous et pour nous tous, que je le vous ay bien volu advertir; affin que vous ne vous endormissiés au dit affaire et que pensé sur tous moiens possible, comme porriés parvenir au dit mariage: de ma part je ne dormiray pas et penseray sur tous moiens, dont il me semble que nous porront aider à parvenir à nostre prétencion. Je aurois espoir que, si le Lantgrave voulusse faire ung tour d'ami et faire bon office devers la mère, que tout chose se porteroit bien, parquoy il fault que chercé[1] tous moiens pour le ganger.— Il me vient merveilleusement mal à propos que le Juif nous at failli de ce xx mille florins, pour les raisons que sçavés. Je anvoie de rechief mon sécretaire Alleman devers le dit Juif pour veoir s'il ne vauldroit délesser la condition de l'obligation par où il demande que mon frère Jéhan et vous aultres luy vauldriés donner certain hypothèque sur une terre à part, faisans les subjects et officiers serment de se laisser exécuter, à faulte de paiement.... De Bréda, ce 15 d'octobre *anno* 1563.

Vostre bien bon et affectionné frère à vous obeir,

Guillaume de Nassau.

A Monsieur Louis de Nassau, mon bien bon frère.

[1] cherchiez.

† LETTRE LXIe.

Le Duc d'Albe au Roi. Réponse à donner aux Seigneurs des Pays-Bas (MS. B. GR. IX. p. 134). 1563. Octobre.

....Cada vez que veo los despachos de aquellos tres Señores Flamencos me mueven la colera, de manera que, si no procurasse mucho templarla, creo pareceria à v. M. mi opinion de hombre frenetico. Por cierto, Señor, me parece que v. M. deve guardar lo que yo creo muy bien, le deve tambien alterar para secutarla muy bien secutada à su tiempo, à pena de que, si v. M. no lo hace, no se guardará vasallo de ruyn intencion que no se desverguence; y ningun negocio, uno por uno, entiendo yo que v. M. al presente tenga de grande importancia, como procurar con gran brevedad de la commodidad para hacer de esto una demostraçion muy exemplar. Aviendo mirado mucho de scripto y cartas destas, me pareçe que toda la cosa de su quexa, odio, y enemistad contra el Cardenal, nace de averlos contradicho la junta general de los Estados, aunque no deven faltar algunas particulares; pero quien no supiere mas que ver estos scrittos, de alli jusgará que nace, y lo que hechandole à el pretenden que se haga es esta junta, laqual, quien no supiere mas particularidad de los negoçios de aquellos Estados: pero hasta tener hecho esto, no me pareceria irritar mas la malicia de los otros: que à los que se ha de hacer desfavores, es à los que no meriten mas castigo que este; pero à los que destos meriten, quiten les las caveças; hasta poder lo hacer, dissimular con ellos, sin que tan poco conoscan en v. M. blandura. A su carta no me pareceria

1582. que v. M. respondiesse, sino que Madama les dixiesse, de
Octobre. parte de v. M., que à v. M. no le avian satisfecho las razones que en su carta y scripto le avian enviado, para dexar de servir en la forma que v. M. avia dexado ordenado, y que assi v. M. no podia dexarles de enviar amandar, tornassen à servir en él porque v. M. no se podia contentar de que ellos tomassen ningun particular, por causa para dexar de servir à v. M. de lo que les mandava, y debaxo desto esperarlo que sucedera de la venida de M. d'Egmont; que ni es blandura, ni rigor, y que pueden pensar que tan poco dexa de ser lo: yo no tengo esto por remedio verdadero, sino por entretenimiento, pero en negocios tan difficultosos, y que no se puede venir al remedio verdadero, v. M. crea que buscar otros caminos para remediarlo, y que no se pueden aplicar sino medicinas muy flojas, y dudando mucho de la operacion que podran hazer. El averles dicho Madama tenia orden de v. M. (1) para no juntar los Estados, quisiera yo mucho que ella huviera escusado, sino que con buen modo procurara hacer lo que v. M. le mandava, que entender ellos este mandato de v. M., no de lo que yo sé, viendo esto y sus intenciones no podria parecer le bien, como à mi no me pareceria, que esto que aquellos pretenden se hiziesse, sino precediendo primero otras cosas, conque se assegurasse lo que de la malicia de estos podria succeder: sacar de alli al Cardenal, como ellos lo pretenden, y se han desvergençado à escrivirlo à v. M., tendrialo por grande inconveniente, porque dello succederia el hacerse luego la junta de los Estados, que es en

---

(1) *v. M.* Voyez p. 135, *in f.*

lo que ellos deven tener el fundamento de sus intencio- 1563.
nes, y si se vee que aora ellos, sin aver visto en v. M. Octobre.
blandura, se atreven à la desvergüenca que han hecho, veēndo la tan grave, como seria hacerlo que ellos piden à v. M. por tan malos terminos, se dexa muy bien entender donde irian à parar este camino, me parece es menos conveniente. El castigo, como tengo dicho, seria el que aqui vernia mas justo, pero no pudiendo se al presente, el que me parece que queda en el medio destos, es procurar por todas vias que se pudière, separarlos, y para esto me parece el mejor camino, el que v. M. ha commençado con M. d'Egmont, y pues él en sus cartas dice que vendrá, y me parece en ellas muestra gran voluntad à ello, y dice que, siendo v. M. servido, mostrarà venir à negocios suyos y verná, v. M. le deve mandar lo haga assi con toda brevedad que le séa possible, y hazerle caricias, para removerle y apartarle de la liga; y apartado él, entonces serà tiempo de hacer desfavores à algunos de los otros, y bien y regalo à él y à los que él pudière atraher: podian en ninguna manera del mundo inferir del suyo desconfiança y temor en el pecho de v. M.: la levadura de todas estas alteraciones es Renard, y si v. M. no le manda salir de alli, tengo por cierto que cada hora yra enpeorando este negocio y otros muchos... Huesca, 21 oct.

Déjà par sa Lettre du 17 juillet 1562 le Roi avoit recommandé à la Duchesse de désunir le Prince d'Orange et le Comte d'Egmont, « graviter olim . . . dissidentes et naturâ moribusque nimium diversos: » *Str.* I. 144. D'après l'Auteur des *Mémoires de Granvelle*, celui-ci auroit écrit au Roi: « la haute Noblesse a deux chefs qui

1563. »forment un parti, le Prince d'Orange et le Comte d'Egmont. Ce
Octobre. »dernier est bon serviteur de v. M., droit, sincère et ferme dans »la Religion. Mais le Prince d'Orange est un homme dangereux, »fin, rusé, affectant de soutenir le peuple, et de prendre ses inté»rêts, même contre vos Edits, ne cherchant que la faveur de la »multitude, paroissant tantôt Catholique, tantôt Calviniste ou »Luthérien.. Il est capable d'entreprendre sourdement tout ce »qu'une vaste ambition et une extrême jalousie peuvent inspirer... »Il seroit bon de ne pas le laisser en Flandres. On pourroit l'en »retirer avec honneur, sous prétexte de quelque Ambassade qui »eût un grand éclat, ou de quelque Vice-royauté; vous pourriez »même le rappeler à vostre Cour. A l'égard du Comte, il s'est »laissé séduire par le premier, mais il seroit aisé de le faire reve»nir...., lui faisant sentir qu'on le préfère au Prince: » II. 53.

LETTRE LXII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Lettre de l'Archevêque de Cambrai au Cardinal.

*** Les affaires de Valenciennes causoient encore beaucoup d'inquiétude à la Gouvernante: « là et à Tournay il sembloit du »tout impossible de retenir le peuple de l'exercice de sa religion »sans assiduelle garnison: » *Justif* p. 182. Voyez p. 126.

Mon frère, j'ay reçu vostre lettre du 12 du présent et suis esté bien aise d'entendre par icelle que estes arrivé à Dillenbourg en bonne santé, et que avés trouvé madame ma mère et toutte la compaignie au mesme estat. J'ay très-voluntiers entendu que Riffenberge vous at mandé, espérant que ce coup issi ferés une fin de voz affaires, ce que surtout vous devés pourchasser, et pens que la garbouille[1] que Wilhelm van Grumbach (1) at faict à l'Evesque

(1) *Grumbach:* voyez p. 62.

[1] querelle, *rixa*.

de Wirtzbourg, ferat celluy de Trèves tant plus doulx et traitable. — Quant à l'affaire de Königstain, n'en sçay que dire, car ses lettres sont si obscures que n'en poiés rien entendre. J'espér en Dieu que tous nos affaires se porteront bien ; si ceulx qui touchent le Cardinal et noz aultres eussiont une fin. Je vous anvoie extrait d'une lettre que Monsieur de Cambray(1) escript au dit Cardinal, par où verrés leurs bonnes intensions et la bonne amittié qu'i portent aulx Princes d'Allemaigne. Si vinsiés près du jeun Lantgrave, seroit que bien que luy montrissiés le dit extraict, et mesmement l'article du Roys de Dennemarck et Zweden, car certes il n'y at pas de mocquerie, ny pour ung ny pour l'aultre ; mais je vous prie ne luy donner nulle copie, affin que l'on ne sasse qu'i vient de moy, car l'on m'at dict qu'ils ont auccungs gens près d'eux quilx ont pension du cardinal. Quant aulx nouvelles d'Italie, luy porriés bien lesser copie ; certes en ung et en l'autre, il y a mattière assés à y penser. Je vous anvoie aussi aultres novelles et lettres de Mr l'Admiral et Mr de Montigny, par où verrés ce que se passe, par quoy ne vous feray redite. Je vous porte assés d'emvie des belles chasses que faictes, mais je me console que je prens le héron tout les jours au nues..... De Bréda, ce 22 d'oct.

1563. Octobre.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

Guillaume de Nassau.

---

[1]*Extraict de certaines articles, contenus en la lettre que Monsieur de Cambray at escrit au Cardinal de Granvelle.*

« La présence de sa M. catholique en ces païs de pardeçà, feroit

(1) *Cambray*. Maximilien de Berghes, premier archevêque de cette ville.

[1] *Ecrit de la main du Prince.*

1563. Octobre. »mervilleusement, au cas Dieu veuille le nous ramener isi bien tost »pour cela et touttes aultres choses nécessaires : si l'on auroit si »bon accès ver sa dite M. que d'issi jusques à Milan, je crains que »bien mal je me sçaurois garder que je ne l'alasse trouver.

»Quant aulx affaires de ceste ville de Valenciennes où je suis »arrivé avant-hier, je n'en sçaurois encore dire grant chose à v. S. »illme, pour n'avoir encores communiqué aulx commissaires : une »chose diraie bien, qu'il samble que le pot est découvert, et tiens »que l'on cognoisterat astheur le tout, et ne fust qu'on dict que »nous aultres de la profession ecclésiasticque crions tousjours le »sang, je dirois que, puisque l'on est à ceste heure à la besongne, »il fauldrat pousser vivement oultre et s'atacher aulx principaulx, »sans avoir regart s'ilx sont pouvres ou riches, ny mesmes que par »là la ville porroit venir en décadence; car certes, Monseigneur, »estant le mal pour ce coup comme descouvert, il y fauldra donner »tel order comme il convient, ou aultrement, s'ilz voient qu'on les »doubte[1] ou craigne, la liberté croisterat tellement, que après il »n'y aura plus de remède, et non point seulement issi, mais en »plusieurs aultres lieux aussi, en[2] lieu que si l'on chastie ceulx »issi, les aultres se doubteront et se régleront plus tost à la raison.

»Il me semble que la guerre des Roys de Dennemarck et de Zweden, selon que v. S. m'escrit du Roy de Polloigne (1), se porroit »bien trouver en la guerre de sorilz et de raines[3] : il n'y auroit »point de mal que le Lantgrave de Hessen et ses semblables fussent »aussi embrouillés en guerre, affin que le Prince de Condé n'en »dusse attendre aulcung secours.»

Cessi estoit escript de la propre main de Monsieur de Cambray.

«Despuis ceste escrites l'on m'ast dict que l'on a trouvé quelque »billet semé par les hales, fort séditieulx et plain de menasse, »disant qu'ilz meurent de faim, eulx et leurs femmes et enfans,

---

(1) *Roi de Polloigne.* Sigismond-Auguste. La guerre entre la Pologne et la Russie recommença en 1563.

[1] redoute. [2] au. [3] grenouilles (*ranae*).

»et si le Cardinal et Mr de Cambray pensent leur oster leur 1563.
»liberté, que ilx s'abusent, usans de fort grandes et hautes term- Octobre.
»mes. Je tiens que, si ilx estiont résolu de le faire, que il ne le
»diriont. Il me semble que l'on se doibt asseurer de ceste ville, et
»si l'on ne voldroit faire de si gran semblant, il fauldroit simple-
»ment commander aulx capitaines qu'ilx eussent à remforcer leurs
»enseignes, chascung de deux-cens hommes; car certes la chose
»n'est trop asseuré par quatre enseignes, et quant aulx despences
»que cela cousteroit, je crains que l'on trouverat matière pour
»plus paier que cela; mais *hæc inter nos.* »

LETTRE LXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire que celui-ci devienne Capitaine-Général du Cercle de Westphalie.

Mon frère, je anvoie Wilpurch vers Mr le Duc de Clèves, pour luy parler et prier de ma part vous voloir avoir pour recommandé et vous dénommer en l'estat de capitain-général desoubs luy du circle de Wesfale, aiant trouvé fort bon que le prochassions[1] le dit estat, pour les raisons plus amplement spécifiés en vostre lettre; mais ay commandé au dit Wilpurch se enquester premièrement fort bien de toutes les obligations, en quoy il vous fauldrat mester, ensemble aussi de la forme et manière comme vous auriés le dit estat, affin que, si il trouve quelque difficulté, qu'il vous en advertisse incontinent, pour povoir après tant mieulx résouldre. Je eusse bien désiré que vous eusse peu parler de ceste affaire, pour regarder si n'eussions peu trouver moien que l'eussiés eu

[1] pourchassions.

1563. Novembre. avecques plus grande authorité, que n'at pas eu Mons[r] de Wel et les autres qui sont esté devant luy. — Je vous remercie et à mon frère Jéhan de la bonne affection que me démonstrés de me voloir adsister au recouvrement de l'argent, vous priant voloir faire vostre mieulx affin que le puissié recouvrir tost; car tous noz affaires et bon ordre demeurent là, à faulte dudit argent.... De Bréda, ce 8 de novembre 1563.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur le Conte Ludwich de Nassau,
mon bon frère.

LETTRE LXIV.

Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Guerre entre la Suède et le Danemark.

......Je désire et prie Dieu ardemment d'oyr quelque bonne responce d'Espagne, dann, wo der turnier nit gut wird, solt mich wunder geben, dann er je langsam gnug angehet. On dict icy pour certain que le Duc Eric est à Bruxelles pour certaines grandes entreprises, *more solito.* Si ainsy est, je vous suplie d'avoir-là quelque part d'icelles. De Schwede on m'escript que les gens du Roy de Dennemarck retournent assez mal fourny d'argent et de santé et que le Roy de Schwede se veult revenger cest yver; ayant rassemblé toutes ses forces et desjà prins quelque terre sur le Roy de Dennemarcq en Blekingia[1]. Je

[1] *Duché sur la mer Baltique, cédé à la Suède un siècle plus tard.*

crains que ung troisième(1) ne s'y mesle........ De Meurs, ce 8 de novembre 1563. 1563. Novembre.

Vostre humble et vray serviteur, amy, et frère,
H. G. z. Nuenar.

A Monsieur le Prince d'Orange.

Malgré l'ordonnance du Prince (p. 106), la Réforme avoit fait dans la Principauté de grands progrès. On se saisit des Eglises; on y prêcha; les images furent brisées; beaucoup de Catholiques se retirèrent à Avignon. Après que l'Edit royal de janvier 1561 eût permis aux Huguenots l'exercice public de leur culte (p. 133), le Prince envoya « de la Tour, Gentilhomme de sa Maison, pour y porter ses »volontés de tout point conformes aux usages de France. Chacun y »acquiesce avec joye. Les Réformés à leurs Presches, les Catholiques »à leurs Messes: *de la Pise*, p. 290. Mais les troubles ayant recommencé après le massacre de Vassi, de la Tour se jeta dans Avignon, où Fabrice Serbellone, neveu du Pape et Gouverneur du Comté, ligué avec plusieurs Chefs Catholiques, lui découvre leur dessein «d'exterminer tous ceux d'Orange, source de la réformation en ce »pays.... A cela de la Tour n'ose contredire.... Sans avoir sondé le »fonds des intentions de son maistre, il les asseure « «qu'il seroit »»bien aise que la race des héréticques fût du tout esteinte en ses »»terres, notamment sa ville d'Orange, de laquelle il avoit tant de »»rapports faicheux et dangereux, pourveu toutefois qu'il ne »»perdit pas son authorité ny son grade de Prince: »» p. 291. En juin, la Ville fut saccagée: «148 Chefs de famille meurtris, sans »y comprendre les estrangers, les femmes, les enfans, les serviteurs, »et les moissonneurs en grand nombre: 196 maisons entièrement »bruslées: » p. 297. En 1563 les Protestants reprirent le dessus, par le secours du Seigneur de Crussol, qui donna « le Gouverne»ment à Gaspard Pape, Seigneur de St. Auban, ensemble de toute »la Principauté, des places conquises et de celles qu'on pourroit »conquester sur le Comté d'Avignon: p. 310. Le 26 d'août, à

(1) *troisième*. Voyez la Lettre 67.
¹ allät.

1563. Bruxelles, le Prince donna un Edit par lequel, en maintenant
Novembre. l'exercice de la Religion Catholique « ès Eglises Cathédrales et au-»tres, » il permettoit, « à la requeste de nos subjects de la Religion »qu'ils appellent Réformée, de vivre librement par tout nostre Prin-»cipauté,.... leur accordant pour six mois l'Eglise et Temple des »frères Jacobins : » p. 313.

Le 30 septembre la paix fut conclue entre la Principauté et le Comtat: p. 314.

La Lettre 65 fait voir que cet accord ne termina pas réellement la guerre. «Inviolablement observé par les Réformés, il fut du tout »enfreint par les Catholiques.... Fabrice se résoult à une guerre »ouverte. Le voilà courant les terres de la Principauté: » p. 315: «Orange étoit continuellément menacée de siège: » p. 317.

LETTRE LXV.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.

*** « L'assemblée des Etats ayant esté indicte à Bruxelles le mois » de décembre pour la contribution des deniers, le Prince et ses » associés déclarent publiquement à la Gouvernante qu'ils n'y » adsisteront point si le Cardinal s'y trouve, ce qui obligea le Car-» dinal de se retirer à Malines. » *De la Pise*, p. 307. — Voyez p. 136, *in f.*

Mon frère. J'ai receu hier vostre lettre et entendu par icelle comme le maréchal Roltzhausen(1) n'est d'intention de donner son argent, si se n'est que mon frère Jéhan et vous donnés vostre obligation et sur une Seignerie, et que vostre amptmann et recepveur luy fassent serrement de luy paier annuellement la pension à Francfort: certes ce sont des obligations bien dures, et suis mari que, à

(1) *Roltzhausen;* Maréchal de Hesse: T. III. p. 273.

mon ocasion, vous vous mestés en ceste malaise et fâcherie, mais le temps est tel qu'i vault emplié[1] ses amys: d'une chose vous véulx-je bien asseurer que feray donner si bon order que ne recepverés ny domaige ny fâchèri; car ne suis d'intention de laisser courir ceste rente oultre une année, puis que les obligations sont si dures; car l'on m'ast donné espoir que je porrei recouvrir bien tost une bonne somme d'argent... Je ne vous fais issi beaucoup de remercissemens, ny à mon frère Jéhan, pour le gran plaisir et amitié que me faictes, de vous mester en ceste obligation; car entre frères ny fault user de gran compliments, mesmement puis que je suis asseuré que cognoissez la volonté que j'ay de vous faire à tous service, en tout ce que me vauldrés emploier. — Madame m'at mandé de me trouver le dernier de ce mois à Brusselles, et pens qu'el at faict le mesme à tous les Seigneurs, car les Estats-généraulx sont aussi mandés. Je vauldrois bien avant partir d'issi que l'argent fusse arrivé, pour commencer à mester l'ordre avant partir. Je vous souhait bien issi et vouldrois que vous affaires fuissiont bien achevées là, affin que puissiés bien tost retourner, car vous ay à dire beaucoup de choses... J'ay receu, passé deux jours, lettres d'Orange, par où l'on me adverti comme le Sr Fabricio, qui est de la part du Pape à Avingnon, at dévié[2] la principaulté d'Orange à le faire le pis qui peult, et eulx me mandent que se revengeront bien. Je ne sçay quel fin que cessi prenderat. Nous avons tenu la S. Martin fort joieulx, car il y avoit bonne compaigne. Monsr de Brederode at esté ung jour que pensois certes qu'i debvoit mourir, mais il se porte mieulx. J'attens responce de

1563. Novembre.

[1] employer. [2] défié (?).

1563. Wilpurg et vouldrois bien qu'i négociasse quelque chose
Novembre. de bon... De Bréda, ce 12 de nov. an 1563.

Vostre bien bon amy et frère à vous faire service,

A Monsieur mon frère
le Conte Lodowick de Nassau.

LETTRE LXVI.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Nouvelles diverses.

Mon frère..... Je me esbaihis de la longeur dont Mons[r] de Treuves use à faire une fin du différent que avons avecque luy touchant la Conté de Dietz, puis qu'il y at déjà si long temps que le chapittre se doibt assambler, selon ce que Riffenberghe vous disoit issi et vous at mandé despuis. Le plus que porrés soliciter pour en avoir une fin serat le melieur, et serois d'avis que mon frère s'en allis[1] devers luy pour sçavoir son intention, ou pour le moins fissiés escrire à l'Electeur ou à Riffenberghe pour an sçavoir une résolution. Quant à ce que m'escrivés qu'il samble à mon frère et à vous que, puisque M. de Colloigne le désire avoir en son service et M. le Duc de Clèves aussi, qu'i porroit bien servir à tous deux, sans que M. le Duc de Clèves en porroit ester mari; je serois bien du mesme advis, mais je crains, pour les propos que M. le Duc at tenu à Wilpurg, que le moien serat um peu difficil à trouver pour le contenter; car cognoissés l'umeur de ce bon Prince, et plus-

[1] On a enlevé la signature.

tost de l'offencer en quelque chose, vauldroit mieulx de temporiser um peu avecque Mons[r] de Colloigne. Néamoings, quant vous retournerés issi et que mon frère et vous le trouvés bon, serois d'avis que en parlissiés premièrement à Mons[r] le Duc, avant rien concerter avecques Mons[r] de Colloigne, et luy en parlei ouvertement, et, selon qu'il vous responderat sur ce que luy allégerés[1] et proposerés, porrons, vous et moy, alors tant plus facillement mander nostre advis à mon frère; car pour moy ne sçay quellz moiens luy proposerés qu'i pourroit trouver bon, affin que mon dit frère puis librement accepter le service de cé deux Princes, sans que l'ung et l'aultre se agravi[2]..... Les affaires d'issi sont tousjours au mesme estat et ne nous at le Roy ancores rien respondu. Nous avons esté issi avecque les Estas, leur faisant la melieur chière qui nous at esté possible: il y a beaucoup de choses qui sont passés, trop longes à escrire et qu'i vault mieulx dire de bouche que non pas escrire, pour les raisons que sçavés; parquoy désirerois bien vostre venu pour en discourrir à nostre plaisir. — Je me suis délibéré d'amvoier le commissaire Schwartz (1) à la principaulté d'Orange, pour y donner l'ordre qui je désir qu'i se tien, et est content d'aller, dont certes il m'at faict plaisir. La Tour (2) est arrivé ce soir, mais ne l'ay encores oui,

1563.
Décembre.

(1) *Schwartz*. Employé dans beaucoup de missions délicates. Il ne semble pas être parti alors. Au commencement de 1564 «Anthoine de Wolf, gentilhomme de la Maison du Prince, arrive à »Orange et exhibe son pouvoir: » *de la Pise*, p. 318.

(2) *La Tour*. «Envoyé pour esteindre les troubles de la religion, »y avoit mis le feu si avant que l'Etat en fut embrasé.» *De la Pise*, p. 289.

[1] alléguerez. [2] plaigne, sente offense (*Esp.* agraviarse).

1563. Décembre. parquoy ne vous mande riens de ces affaires. Le Roy de France est à Paris et le Conestable gouverne entièrement, si bien qu'il at faict venir à la court Mons[r] l'admiral et Mons[r] d'Andelot. Je ne vous feray pour ce coup plus longe lettre, car n'ay le moien pour plusieurs affaires... De Brusselles, ce 9 décembre *anno* 1563.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

Guillaume de Nassau.

A Mons[r] le Conte Luys[1] de Nassau, mon bon frère.

Parmi les choses «qu'i vault mieulx dire de bouche que non pas »escrire,» on doit probablement compter la résolution des Seigneurs de se distinguer par une livrée commune. Cette détermination, prise au commencement de décembre, dans un festin donné par Schetz (*Strada*, I. 158), parut avoir pour but principal d'exprimer leur haine et leur union contre Granvelle: «à son desdaing »et vilipendence ils firent faire une divise rouge à teste de fol, »laquelle par ordonnance de Madame de Parme leur fust défendue; »mais eulx et plusieurs autres de leur faction et ligue, et pour tant »plus mettre au jour en quelle grande hayne ils avoient le dict »personnaige, firent tost après publicquement porter à la ville de »Bruxelles, et en plusieurs autres lieux et provinces, une livrée de »flesches:» *Procès des Comtes d'Egm. et de H.*, I. 107. *Hopper* dit que ce fut «le signal d'une confédération et alliance avecq serment »très-estroict:» *Recueil*, p. 35. Et le 20 mars 1564 Viglius écrit au Cardinal: «Quant à la livréje son Alt. ne leur a sceu persuader de »la laisser; ainsi crains que aurons avec le temps icy la rose rouge »et blanche. Tout cecy s'eust peu remédier si le maistre eust peu »venir....» (MS. B. Gr. x. p. 200).

[1] *Erreur du Prince: il écrivoit au Comte Jean. Voyez* p. 186, l. 20 *et la Lettre* 63.

† LETTRE LXVI[a].

Le Pape Pie IV au Prince d'Orange. Plaintes et menaces touchant la Principauté (MS. C.). 1563. Décembre.

......Attende quam indignum sit dominari in urbe illâ tuâ tam manifestum haereticum (1)... omnes fere officiales ac magistratus ejus urbis haereticos esse, non tam justitiae ministros sed haereticae pravitatis magistros et personarum simplicium corruptores, recipi ibi haereticos....; sublata esse divina in Ecclesiis officia....; monasteriorum ac ecclesiarum reditus haereticorum arbitratu et quidem, sicut accepimus,.... permissu tuo dividi ac dispensari.... Heu, dilecte fili! quam haec Deo invisa, quam calamitosa illi civitati tuae, quam acerba catholicis omnibus sunt, quam turpem notam nomini tuo inurunt, heu, quam gravem in te Dei iram excitatura sunt, nisi ea festinaveris corrigere..... Sin tuo officio, quod absit, non functus fueris, nos quidem fungemur nostro et ea consilia inibimus easque vias et rationes tentabimus, quibus tantam pestem, antequam vehementius corroboretur, inde ejiciamus ac imminens oppidis atque hominibus ditionis ecclesiasticae periculum depellamus, ad quod, si vires nostrae et sanctae Romanae Ecclesiae non sufficient, ad omnia auxilia et remedia descendemus, quod si evenerint ea quae fortasse non putes, non nobis id, sed tibi qui paterna nostra monita neglexeris, tribuere et imputare debebis.... Româ, 29 dec. 1563.

M. *Arnoldi* (*Hist. Denkwürd.* p. 266) a publié la pièce suivante,

---

(1) *haereticum.* Le Seigneur de St. Auban: p. 183, *in f.*

1563. Décembre. tirée sans doute des Archives de la Maison d'Orange-Nassau. Ce sont des nouvelles d'Espagne, du dernier décembre 1563. Il suppose qu'elle est d'un secrétaire allemand de Philippe II, peut-être de P. Pfintzing (voyez p. 192, l. 12, et la Lettre 71[b]).

Ausz Hispanien, vom letzten *Dec.* *Ao* 63.

«Die regierung im Niderland ergert sich je lenger je mehr, und »besorg laider, nachdem sich die zwitracht, wie Ir wist, dermas»sen teglich anzündet, es werde zuletzt das feuer mit gewalt ausz»brechen, und in hohe und weitschwebende flammen gerhaten, »also das er alsdan sunder vast grosse muehe und gefahr nicht mehr »werde zu dempffen sein. Ir Ma^t ist nit wol damit zufrieden und »thuet doch nichts darzu wie sich wol behoeret. Die Herren haben »irer Ma^t dort im *Julio* einen Courier hereingeschickt und ir gemuet »endteckhet, solcher ligt noch sunder ainzige andwordt albie, und »sihet ime nit gleich das er noch so bald abgeferttigt werden solle. »Und wiewol solcher aufzug den Niederländischen Herren nicht »gefellet, so ist doch auch irer Ma^t miszfallen genuegsam darauss »zu ermessen. Die Hertzogin halt zum heftigsten an, ir Ma^t soll »hinauszkommen und den sachen rhat schaffen, auch mit betra»wung sy müesz das gubernement sunst verlassen, dan sy nicht »gern wollte, das zu irer Regierung ein solche ergernüsz und »unrath (wie sich wol zu besorgen, da man nicht [darzuelhuen[1]] »ervolgen werde) fürfallen soltte. Aber ich befind im werckh das »ir M noch wenig darzu genaigt, sagt: «que no ay forma con que »hazer .... » Besorgtte aber, die nott werde zu letzt solche *for»mam* wol finden und anbringen. Gott wolle das es alszdan nit zu »spät seye; dan endtlich steën die sachen *in extremo*, und engan»nieren[2] sich ettlich vil beij uns, so vermainen, nachdem man jetz »ettlich jar her von dergleichen sachen und gefahr gesagt, das doch »bisz daher noch nichts ervolget, das hinfürder auch die sachen »nit weitter gelangen solten; dan sy wissen nicht, wan die byrn »reyff ist, fellet sie von ir selbst, und bisz solches geschieht, musz »und bedarff es zeit darzu haben.

[1] darzu helffet *ou* d. wil thuen (?). [2] se trompent (*Esp.* enganarse).

»Sonst da sich ir Ma[t] zu der hinauszkunfft resolviren wurde, »wolt ich, ausz villen ursachen und bedenckhen, vil lieber das es »durch Italien und Teutschland geschehe, dan über mehr neben »Franckreich hin; dan, meines erachtens, khöndte sich i. M. am »durchzug mit vil Teutschen Fürsten dermassen bereden, wurd »sich auch allenthalben also fridlich erzaigen, das gewiszlich die »gefast arkwohn (1) und misztrawen, wo nicht gar, jedoch zum theyl »fallen wurde, und also in vil weg nutz und guet sein möchte. Und »da es geschehen sollte, wolten wir uns etwas anders in die sach »schickhen als etwa hievor geschehen. Der Almechtige wende und »ordne alles zum besten. 1563. Décembre.

»Ich hab ir Ma[t] vor ettlich tagen vermeldet was Ir mir von dem »religionskrieg und newen argkwohn, so widderumb in Teutsch- »land bey ettlichen wider ir Ma[t] emporschwebet, auch Engelland »betreffend, geschriben. Darauf, alsz sy dessen wol lachen mügen, »andtwordt sy mir mit lachendem mundt: « « por cierto mucho se »»engannen de creer tales cosas per que nunca pensé à tal. » » So »(hab) ich Euch hiemit auch wollen vermelden, solches ettwa da »es zu statten khombt, den leutten dargegen haben für zu werffen; »dan sy zu solchem geschrey jeder zeit gelachet und gesagt, man »werde in werkh und zuletzt wol sehen ob es war oder nicht, »wie dan biszher befunden worden das hievor dergleichen falsche »auszbreittungen, deren fast vil erdacht worden, jeder zeit sunder »grundt gewest.

»Alsz ich auch dort im *Julio* des 62 jars, in irer Ma[t] namen, ettli- »che schreyben an den Churfürsten von Sachsen und andere Für- »sten im Reich gefertiget, und zuvor solche *de verbo ad verbum* in »Spanisch translatiret und irer Ma[t] referiret, in welchen sich ir »Ma[t] der Frantzösischen hülff halben endtschuldiget, und ich und- »ter anderen disze wort gesetzt gehabt in Spanisch: « « y pues que »»su M. bien sabe que al praesente no faltaran sus mal querientes de »»sembrar y publicar en Alemana à causa del praesente albarato y »»rebellion de Francia, y del socorro que su M. tiene acordado à su »»hermano el Rey Christianiss[o] à su instancia, para assossegar y

(1) *arkwohn*. Voyez p. 65.

1563. »»remediarla como conviene, muchas cosas falsas y sin fundamiento
Décembre. »»contra y en perjuizio de su M., como si platicasse cosas en per-»»juizio de los Estados del sacro Imperio *y de su Religion*, y aunque »»que emporta poco à su M., y no duda que el tiempo hara parecer »»la verdad del todo, todavia etc;» » underştriche ir Ma^{t} die wort »y de su religion, und schrib mit eigner hand darneben (alsz sy »dan vilmals zu apostilliren pfleget) nachvolgende wort: « «Aunque »»yo no platico nada, no quiero delode la religion.»» Ausz welchem »Ir dan abermals, und sunderlich ausz irer Ma^{t} letztern declara-»tion, der reservation der Religion halben in den newen bestallun-»gen, so jetzo fertig, irer Ma^{t} fürhaben genugsam zu erkhennen.

»Ich wolt der Herr Cardinal sehe für sich *et cederet tempori*, »und machete sich ein zeit lang ausz dem gesicht, dan ich nicht »zweyfle man würdt zuletzt so fast nach ime schreyen, als man »in jetzo begert zu vertylgen. Gleichwol ist *ambitio* und *el puncto de* »*la honnra* so grosz das keiner gern was nachgiebt, oder sich »willig überwinden läst; zudem das ir Ma^{t} kainswegs will er sol-»ches thue, und nicht gemeinet is das ir von iren underthänen »*leges* fürgeschriben werden sollen.

»Alhie werden auch wunderbarliche zeitungen umbgetragen, als »das ir Ma^{t} *titulum Imperatoris novi Orbis occidui* vom Babst erlan-»get und Engelland conquistieren werde, und vil dergleichen mehr; »aber an dem ist in der warheit nichts, sovill ich noch ergrüblen »und erfahren mögen. Wie dan auch ettliche vil personen seltzame »*chimeras* discurriren, und inen träumen lassen von des Römi-»schen Königs und irer Ma^{t} misztrawen gegen einander, und das »die jungen Herrn gewisz nit herein khömmen werden, und der-»gleichen vil mehr, in massen mich nich wundert das daussen[1] vil »gesagt würdet, dieweyl solches auch alhie bey uns geschicht. Aber »man khan nicht jedermann die meuler stopfen, musz recht hand-»len und Gott vertrawen, *et finis acta probabit*.

»Unsere Cortes gehen alhie dapffer fort und helt man für gewisz »ir Ma^{t} werde zu ende des monats *Januarij* oder anfang *Februarij* »von hinnen verrückhen; dringet ir Ma^{t} mit grossem ernst darauf »das man zum beschlusz khomme, und registrirt die Stende diser

[1] drauszen.

»drey Königreich weit anderst und mehr als etwa Kay. Ma[t] gethan, 1563.
»dörffen schier nichts wider ir Ma[t] mauchzen Ist bey 14 tagen her Décembre.
»alwege über den anderen tag in iren Rhat geritten und jeder zeit »daselbst von drey uhren an nachmittag bisz umd 1, 2, oder 3 »nach mitnacht geplyben. Sy ferttiget jetz ire furier nach Barcelona »ab, wiewol vil vermainen, ungeachtet das sy sich stelle als ob sy »dahin khommen welle, werde sich doch nach vollendung der »Cortes stragks wegs nach Madrid ziehen. Unser Printz khumbt »nicht hieher, sondernsoll ime auf ditzmal *per procuratores* geschwo»ren werden. »

Pour (1) Mons[r] le Prince d'Orange et Mons[r]
le Comte d'Egmont.

* LETTRE LXVII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Préparatifs de guerre du Roi d'Espagne.

*** Depuis longtemps on craignoit une entreprise de la Duchesse de Lorraine (p. 35) contre le Danemark. *Languet* écrit en nov. 1559: «multi hinc inde sparguntur rumores de conatibus Ducissae »pro filio adversus Daniae regem: » *Ep secr.* II. 22. Et le 13 févr. 1560: «Si transactio fieret inter Gallos et Scotos, forte verendum »esset ne copiae missae ex Galliâ adversus Scotos, aliquid adversus »Daniam molirentur: » *l. l.* p. 34.

...Esz hat uns ein guter, ehrlicher mann, der Euch auch wol bekant, inligende antzeige vertreulich thun lassen, die wir auch himit vertreulichen übersenden: und begeren günstiglich Ir wollet unnsz hinwider inn vertrawen verstendigen wasz Euch jederzeit hiervon bewuszt oder

(1) *Pour.* Cette pièce, *communiquée* au Prince d'Orange et au Comte d'Egmont, u'étoit pas destinée pour eux.

1564 Janvier. khünfftiglich erfahren möchten; dann, da der Cardinal von Arras in Hispanien getzogen, auch die statliche bewerbung solte vorsein, ist gut achtung darauff zü geben, dasz nit ettwan diejenigen damit gemeint, den gemelter Cardinal one dasz nit viel guts[gann[1]]; dann dasz ein solcher gewaltiger zeug gegen Engellandt und über mehr solten gebraucht werden, ist unsz eben so ungläublich alsz dem der unsz solche antzeigung gethan. Wo auch der Khünig von Hispanien durch die seinen ann Khünig von Schweden hette lassen gelangen dasz er sich mit Denmarck nit verträgen solte, were wol zu vermueten dasz etwan gemelter Khünig von Hispanien möcht vorhabens sein, mit solchem kriegsfolck, die Hertzogin van Lottringen in diessem tumult in's Khünigreich Dennemarck einzusetzen, darausz dann allerley unnheilsz ervolgen möcht.... *Datum* Cassell, am 13 *Jan.*

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem Wolgebornen unserm lieben Vettern und besonder Ludwigen, Graffen tzue Nassav Catzenelnpogenn, Viandenn und Dietz.

† LETTRE LXVII[a].

.....au Landgrave Guillaume de Hesse. Même sujet.

Gnediger Fürst und her, nachdem E. F. G. mir gnediglichen bevohlen mich bey dem bewusten mann verträulich zu erkündigen wasz jetziger zeitt vor kriegszbewerbunge vorhanden sein möchten, darauff hat er mir vertraulich anngezeigt E. F. G. zu vermelden dasz Hertzog Erich in werbung sey, dem König vonn Hispa-

[1] gönne.

nien zum pesten, und dasz er sich habe vernehmen lassen, dasz er uff vier thaussennt pferde und vierzig fennlein knechte bestallung habe, wie er, der Herzog, dan auch albereitz viel leuthe ann der handt, jedoch sey noch kein geldtt vorhanden, sondern esz solle der Bischoff von Arrasz zu dem Könige in Hispanien getzogenn sein, und werde derselbige von i. K. Würden bescheidt pringen. Zuedem werdenn auch in wenig tagen darauff ettliche leuthe zu dem Hertzogen in's Nidderlandt verreisen, wie dan auch albereits etzliche haupttleuthe darhin gezogen; und halte er, der bewust man, esz darvor, da Hertzog Erich vier thaussent pferde und viertzig fennlein knechtt werben werde, dasz alszdan desz Bapsts bestallung werde mit underlauffen; dann ime wol bewust dasz der König von Hispanien Hertzogs Erichenn soviel leuthe nicht halten werden, und obwol dasz geschrey dasz der zugh widder Enngellandt gehen solte, so weisz er doch wol dasz esz ohne zweifel darmit ein andere meinung habenn werde, dan man in Engelandtt soviel pferde und ein solchen reisigen zeugsz nicht bedürfft. 1564. Janvier.

Ferner hatt er mir auch verträulich vermeldet dasz etzliche des Königsz von Hispanien leuthe bey dem Könige vonn Schweden die anregung gethan, dasz er sich mit Denmarck nicht verträgen solte, darausz wol zu vermutten was der König vonn Hispanien im sinne habe; darumb sein rath wehre, dasz Chur- und Fürsten sich vonn neuem in guttliche underhandlung zwischen Schweden und Denmarck eingelassen hetten; dan, da die beiden Königreich in andere hennde kommen solten, wurde sulchs zu entlichem verderbenn Theutscher Nation gereichenn.

LETTRE LXVIII.

1564. Janvier. *Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Affaires de finances; nouvelles.*

Mon frère.... Je vous prie me mander si nous aurons l'argent en point, affin que, en cas de faulte, je puisse faire regarder en temps après quelque aultre moien pour satisfaire à ceulx à qui nous debvons. — Quant aulx novelles, tous nous affaires sont bien près au mesme estat où ilx estiont quant vous partiés, et ne sorois dire si sont melieurs ou pires. Je suis toujours empêché pour faire mon estat, et peus bien dire, *sicut erat in principio*, *et nunc*, *et semper*, *et in secula seculorum*, et me samble que nous venons de race de ester un peu movés[1] ménaigiers en nostre jeun temps; mais, quant nous serons vieu, serommes mellieur, comme feu Monsieur nostre père: la plus grande difficulté est, comme à la coustume, pour les faulconiers, lesquels j'ay réduit toultefois, qu'i ne me couttent que XII cens florins, et semble, si se point fusse gaingé[2], que je serois hors touttes debtes, mais j'espèr, puis qu'il ne reste que à XV cens florins par an, que serons bien tost délivré des debtes; à vostre venu en parlerons plus amplement. Quant aulx novelles de France, l'Admiral et Monsieur d'Andelot gouvernent le tout, après le Conestable et le Prince de Condé. Les Englès et nous avons um peu quelque picque (1); Dieu pardoin à ceulx qui en sont cause. Quant à Orange, jé toulejours de noveau ambassadeurs et suis bien empêché à y donner bon remède, car l'inimittié entre eulx

(1) *picque;* relativement à des affaires de commerce. Voyez les Lettres 88 et 104, *in f.*

[1] mauvais. [2] gagné.

est si grant que l'on ne sçait trouvé moien pour les appoincter, et de aultre costé le Roy de France se plaint d'eux et d'aultre part le Pape; je vous lésse penser comme je suis.... Je vauldrois que fuissiés issi pour me un peu soulaiger, mais le melieur est que j'ay toujours si bonne compaignie qui me donne quelque soulagement, comme au jeu de paulme et aller voler[1], où je me vois encore à cest instant par le plus beau temps du monde, et espér bien de prendre le héron au mieulx.... De Bréda, ce xv de janvier *A.* 1564. 1564. Janvier.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur le Conte Louis de Nassau, mon bon frère.

Le 21 janvier Granvelle écrit au Roi: «....No estuvieron aquellos »señores con la compania que escrivi à v. M. en Envers mas de »dos dias, y se fue el Principe à Bréda, y Aigmont bolvio aqui, ny »hé entendido que alli se negociasse çosa algona sino de hazer »buena chera, no sé si con Strale (1) havria hablado alguno à parte... »Torno à dezir que fuera muy bien haver correspondido al dicho »S^r d'Aigmont differentemente que alos otros, tractandole con »todo amor, porque, como siempre hé escripto, yo creo que su »intencion es muy buena y que tiene muy buenas entrañas, mas »llevan le engañado.... » (✝ MS. B. Gr. x. p. 14).

LETTRE LXIX

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Entrevue des Rois d'Espagne et de France à Nancy.

⁂ « A la sollicitation de plusieurs chefs des Catholiques, le

(1) *Strale:* T. III. p 113.

[1] *Terme de chasse:* voler le héron.

1564. »Roi d'Espagne envoya une solennelle ambassade au Roi de
Février. »France.... pour l'exhorter à députer de sa part à Nanci, où l'Assemblée des Princes Chrétiens était assignée pour aviser aux »moyens de faire recevoir le Concile de Trente et d'extirper l'hérésie de la Chrétienté, mais la Reine-Mère qui prévit les conséquences de cette demande, l'éluda par plusieurs délais » *Mezeray, Hist.* V. 83. Le baptême du fils du Duc de Lorraine Charles III, qui avoit épousé Claudine de France, soeur du Roi Charles IX, sembloit fournir un prétexte à cette réunion. *Languet* (*Epist. secr.* II. 268.) écrit de Paris le 16 nov. 1563: « uxor ducis Lotharingici peperit nuper filium, ad quem in baptismo suscipiendum »invitatus est Rex, quem putant brevi eo iturum. Multi existimant »Pontificem Romanum hoc agere, ut in finibus Lotharingiae instituatur colloquium plurium Principum, Regemque Hispaniae constituisse ante hyemem venire in Belgium. »

Wolgeborner lieber Vetter..... Jetzo kömpt mir kontschafft, darin ervolgt das der Cardinal in Spanien postirt sei; desgelichen das baide Könige, Spanien und Franckreich, den ersten May zu Nancy auff die kindauff kommen, inmassen der so mir solchs angezaigt, das kint, wilchs nit dot (wie man darvon gesagt) sondern im leben noch ist, gesehen, auch in den gemachen so uff baide potentaten schon zugestelt, gewesen ist.

Wo das war ist, so hat's *foenum in cornu*; bitt was Ir darvon wist mich zu verstendigen und bin alzait der daine. *Datum* Cassel, den 6 *febr. A°* 1564.

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem Wolgebornen unserm lieben
Vettern, unserm besondern Ludwigen
Graffen zu Nassau, *etc.*

D'après une Lettre du 12 avril de Granvelle à l'Empereur, la Duchesse de Lorraine craignoit que, sous le prétexte de ces fêtes

de baptême, la Lorraine ne fût occupée, soit par les François, soit par quelques Princes d'Allemagne (✝ MS. B. Ca. xi. p. 45). 1564. Février.

✝ LETTRE LXX.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Nouvelles diverses.

Lieber Vetter, Schwager undt Bruder . . . . Ist anfenglich wahr dasz Hertzog Erich in diessen Niederländen gewessen und noch ist, und sich zue Woerden gantz haimblich hält, das wir inen auch in Antorff zum nehermahll, als wir mit andern hernn, sampt unsern Gemahlin, daselbst gewesen, und er von uns nit weit gelegen, nit zu sehen bekhommen mögen. So vernhemen wir auch das er bei'm Cardinall Grandvellen, uff seinen hausz bey Antorff, gewesen sein sol und etwas mit eynander practicieren sollen, und stunde zu besorgen, wan ire anschläge einen fürgarg gewinnen, das es nit allain uns und diesse Niederlände, sonder auch andere mehr betreffen würde.

Das aber E. L. zugeschrieben ist es solt der Cardinal Grandvela nach Hispanien getzogen sein (1), daran ist nichts, dan er ist noch alhier in der stadt. So haben wir auch von seinem zugh[1] woll zufrieden gewessen, hat er inen beij sich zu pleiben gebetten und sich erbotten ime

(1) *sein.* Voyez la Lettre 67.

[1] *Ici la page finit et le sens devient inintelligible, ce qui nous fait soupçonner qu'entre ces mots et les suivants une feuille manque. La Lettre 71, qui traite dans le même ordre les mêmes sujets, vient à l'appui de cette supposition, et nous autorise à croire que dans les passages perdus il s'agissoit de la guerre entre le Danemark et la Suède, et que le Cardinal* qui s'est rendu à Paris, *n'est autre que le Cardinal de Lorraine.*

1564 Février. alle kurtzwill und frölichkeit, sonderlich aber diesse fastennacht mit dem frauenzimmer zu erzaigen. Es soll aber, wie man sagt, darumb allein beschehen sein, das der Cardinall nit ettwan gehn Parisz gezogen were und daselbst mehr unraths als friedens gestifftet hette.

Der Khönig zue Franckreich hatt auch baiden heussern Chastillon und Guisen, bey verlust leibs und gutts, zum ernsten gebietten lassen, das sie sich irer sachen halben drei jair lang [unglig] halten und kheine partheij kegen der andern nichts, es sey mit worten oder wercken, vornehmen soll.

So hatt auch der Pabst ein brief(1) geschrieben und halt uns hoch verdächtig das wir unsern armen underthänen und angehörigen unsers Fürstenthumbs Uranien zue gueten und erhaltung [von] ruhe und ainigkeit, die Relligion der freien, unbefarten gewissen zugelassen und gestattet haben, und können nit anders erachten, dan das er kerne¹ ursach hette, ahn uns, als dem schwachsten, antzufangen, und das *concilium* zu exequiren, und also gemächlich von einem zum andern vortzuschreiten. Wir schicken E. L. des pabstlichen brieffs abschrifft hiemit zue und bitten E. L. umb getreuen rath, wan es die wege erraichen solte, das unsz der Pabst angerürter massen zusetzen wurde, wesz wir unsz dan gehalten solten. Sunst seint wir nach diesser lände artt still, unser sachen aber mit dem Cardinal Grandvellen beruhen noch im alten stande und wir haben noch ausz Hispanien kheine antwortt.... 13 *Febr.* 1564.

Ahnn hernn Wilhelmen, Lantgraffen zue Hessen,
et *mutatis mutandis* ahn Churf. zue Sachsen.

(1) *brief:* la Lettre 66ᵉ.

¹ gern.

† LETTRE LXXI.

Le Prince d'Orange à..... Nouvelles diverses. 1564. Février

*** Cette Lettre, écrite à la même époque et destinée probablement à quelque Prince Allemand, est conçue en termes différents et supplée aux lacunes de la précédente.

. . . . . Für's erst ist wahr das der Hertzog Erich in diesse Nidderlände gewessen und wir anders nit abnehmen können, dan das er mit dem Cardinal und andern in haimblichen praktiken stehe und solten die sachen ein fügung gewinnen, so könten wir woll erachten das sie fürnemlich unser und unser mitbrüder um besten suchen, und auch andere gutte herrn und freunde die desselben villeicht jetzo nit sorg haben, damit nemen würden. Der Cardinall aber von Arras ist nit in Hispanien verreiset. Es ist aber sein bruder Monsr. d'Champigny (1) hinein gezogen und, wiewoll wir seine werbung nit wissen, so können wir gleichwoll abhören was er uns und unser mitbrüder zum böszen aufpringen und zurichten mag, das er sampt seinen anhang solchs nit lassen wirdet.

Und soviel Schweden und Dennemarck anlangt, halten wir darfür das die Catholische gerne sehen das sich die beide potentaten also mit eynander abmerglen und ir macht verkrigen', möchten auch unsers erachtens woll leiden das sich ires kriegs andere Fürsten ahnnemen und ire krefften dargegen nach verkrigten, damit sie zue irer gelegenheit ihr macht sovil desto mehr und sicherer

(1) *Champigny*. Voyez T. V. p. 487.

' durch den krieg verlieren.



1564. Février. zu[1] des concilie und andere irer anschlege, und dem desto weniger verhindert werden mach, und werden sich E. L. noch wol zu errinneren wissen was uns der appostolische legat ahn und wie E. L. fürters, diesses kriegs halben, angezeigt haben, wie dasselbe auff dem jüngst verlauffenen tag zue Franckfort.....

Derwege were unser gutdüncken das sich etliche Fürsten und herrn zwischen die baide potentaten begeben und uff alle mittel gedächten wie sie die baiden potentaten zu den gut vertragen und machen, dan durch dies mittel werden die vorschläge viel zurück gerathen und deren nachtheil in's werck gethan werden. Ausz Frankreich haben wir vernommen das der Lotthiger Cardinal von wieder hinein kommen ist und nit weit von Parisz gewesen, das der König auff der bain verritten ist zu und der Khönigin an woll, soll sie sich in eine besondere cammer verschlossen und ime khein anders gestatten wollen den wider zu hoff khommen. Welchs den Cardinall rechts sehr verlust haben soll.

Wie nhun der Khönig wider khommen, hatt er den Cardinal vor sich bescheiden lassen, in beysein des Printzen von Condes und andere seine rethe, und seine werbung vernhemen wollen. So hatt der Cardinal geantwortt, es seie über die mündliche werbung und woll sich nit gebühren das dieselbe von ketserischen secten angehört werde. Er woll aber ir. Ma[t] dieselbe allein anzeigen. Der Khönig aber ist in dem verritten auff ein hausz, ligt von Paris, genant [Mosveir[2]] gestaten daselbst die

[1] *Les lacunes sont occasionées par plusieurs mots tout-à-fait indéchiffrables.*
[2] Mousco (?) « à dix lieues de Paris près de Meaux : » *Arch. curieuses de l'Hist. de France.* 1[e] *Série*, VI. 99

fastennacht zu halten und als er vernhommen das der Cardinall nit woll zufrieden, hatt er im hinausz auffs balhausz geladen und im daselbst alle kurzweil und frölichkeit zu erzeigen angepotten, und das allein derhalben, wie man sagt und glaubt, das der Cardinal die zeit über nit etwan zu Paris mehr unrath als friede und guts erwekte... 1564. Février.

† LETTRE LXXI[e].

Le Cardinal de Granvelle au Roi. Ligue des Seigneurs (MS. B. GR. X. p. 55).

*** Malgré les dénégations souvent réitérées du Cardinal, le Prince d'Orange écrit en 1568 qu'il avoit dit que «le Roy ne pouvoit »maintenir les Pays, sans retenir force Espagnols....; pour, en abo»lissant les contracts et privilèges, les gouverner à sa volonté, et »mesmes alléguant que l'on n'y pourroit parvenir sans trancher la »tête[1] à quatre ou cinq des principaux: » *Justif.* p. 179.

....Digo à v. M. que quanto alos humores malos que tenemos en casa, van todavia empeorando, y se ponen en cabeça desta gente cadadia [inversiones] nuevas perniciosas, dandoles à entender mil cosas nunca pensadas forjadas, aloque yo creo, de Renard, como lo que dize publicamente el Principe d'Oranges à quantos topa y en mesa publica que yo hé dicho que el haya cometido crime de lesa M., y que cortandole la cabeca séria hecho todo: si yo lo hé dicho, à alguno lo havria dicho, y seria bien que nombrassen aquien; quieren dezir que à Madama, y su Alt. sabe que nunca tal [huno], antes digo que jamas me passo por el pensamento, y v. M. sabe mejor que nadie si jamas directamente ny indirecta hé escripto cosa que sea deste

[1] *Il y a* l'acte; *probablement par faute d'impression.*

1564. Février. [hon], mas yo creo que se busque causa, y que no la hallando la fingen, y en fin es menester çufrir por no dañar nada y tener paciencia, aunque sea dura pues ny justificacion ny desenganon admiten, sino que lo quieren creer assi, o mostrar que lo creen, porque lo crean otros, alos que me hablan en ello, y donde me parece que conviene digo con modestia lo que yo puedo porque la verdad salga à luz..... 15 febr.

† LETTRE LXXI[b].

P. Pfintzing au Cardinal de Granvelle. Il lui conseille de céder (MS. B. GR. X. p. 85).

...Sa M. dépesche présentement le courrier des Seigneurs qu'elle ha détenu si longuement, mais je m'en doubte que la responce qu'il rapporte ne contentera pas à toulz, et moings mettera tel remède aux affaires et troubles, qu'il convient et l'extrême nécessité requiert. Dieu doint, par Sa grâce, que le tout succède mieulx que l'apparence ne nous menasse. A moy me desplaict grandement que les choses doibvent venir à telz et si dengereulx et scandaleux termes, dont Mr de Vaudenau m'a faict relation bien particulière. Et certes, comme vostre très-humble et affectionné serviteur, désireux de vostre salut, je désirerois que v. S^r reguardast de se désenvelopper[1] de tels dangiers *et cederet aliquantulum tempori*, avant que les choses vinsent à l'extrême. Estant asseuré que le temps, *veritatis mater*, remédira à tout. Je suis certain que

[1] *Esp.* desenvolverse.

Regnard fera le pis qu'il pourra; car, sans trouble du publique, son cas se porteroit mal, mais j'espère qu'il luy en adviendra comme l'on dit en Alleman: « untreu » trifft seinen aignen Herrn...» Barcelone, 20 février 1564. 1564. Février.

† LETTRE LXXII.

Le Comte Louis de Nassau à M. George Olandus. Sur le Comte Henri à Louvain.

⁂ Le Comte Henri, agé de 14 ans, étudioit à Louvain. Sa mère et ses frères, les Comtes Jean et Louis, craignoient beaucoup l'influence de ce séjour sur ses opinions religieuses, et ne vouloient point qu'il assistât aux cérémonies catholiques. Le Prince avoit moins de scrupules à cet égard (voyez la Lettre 113).

Le Comte Jean dans un *Post-scriptum* à une Lettre au Comte Louis, du 8 sept. 1563, écrit: « Wollet doch meines bruders »Heintz, wie ich Euch nehermals geschrieben hab, ingedenk seyn: »dan beneben dem das es wider Gott ist, macht's unsz hin und »wider ein bösz geschrey » (MS.).

Cum tuas legeremus arbitrabamur fore ut nostro desyderio satisfieret et intelligeremus quid tibi de fratris nostri Relligionis statu videretur: idque ideo quod nolumus eum hac in aetatis juditiique sui imbecillitate, ullis contra conscientiam praescriptis teneri; sed, cum praeter exspectationem nostram eâ spe ceciderimus, neque iter nostrum Germaniam versus per agrum Lovaniensem sumpturi simus, non potuimus intermittere quin has secundas ad te perscriberemus et responsum juditiumque tuum arctius urgeremus. Quamobrem cum praesentiarum latorem ad te expresse ablegaverimus et crastinâ die discedere constitueriums, tuarum partium esse memineris ad quesita

1564. nobis apposite et mature respondere. Interim curabimus
Fevrier Arnoldum medicum, quamprimum fieri poterit, Lovanium deduci, ut et corporis sanitati fratris nostri, divinà et ejus operà, probe consulatur. Dat. Bruxellae, die Februarij 24, Anno salutis 64.

Louis de Nassau.

Eruditione et morum integritate viro nobis singulariter dilecto M. Georgio Olando Silesio, modo Lovanii.

* LETTRE LXXIII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Le mariage de sa soeur avec le Roi de Suède rompu.

*** Christine de Hesse épousa en 1564 le Duc Adolphe de Holstein (voyez la Lettre 97).

...Lieber Vetter, Schwager und Bruder... Wollen E. L. freundtlicher meinunge nicht verhaltten das vergangener dreier wochen von wegen des Königs von Schweden, [eren [1]] Niclas Guldenstern Cantzler, [ern.] Georg Gera, Latzarus Möller und Hermann Praufer *Secretarius*, seint anhero kommen, sich bey unserm gnedigen liebenn hern und vatter angegebenn, das sie von irem hernn dem Könige bevelch hetten sich von wegen irer Kön. Wür. aller dero püncten, derhalben sich die heimfarth biszhero vertzuigert, mit unserm hern vatter zu vergleichen, entlich zu schliessenn, und die heimfuerung so baltt in's werck zu richten, inmassen sie dan credentz und volmacht, so mit ires Königs händen underschrieben und dem grossen secret versiegelt gewesenn, übergeben. Haben auch darbeneben ein Concept einer heurats-ver-

[1] erenfesten (?)

schreibung vorgelegt, welche fast durchaus, auszge- 1564.
scheydenn in einem articul oder zweyen (daruff sie sich Février.
doch weitter erclerunge erbottenn) nach unsers hern vatters willen und gefallenn gestelt und sich leichtlich irem erbiethenn nach, mit ihnen zu vergleichen gewesen were, wo nit nachvolgende inconveniencien dar zwischen weren eingefallenn und befunden worden.

Aber eben umb die zeit wie die Schwedischenn anhero gelangt, (welchs wir dan vor eine sonderliche schickung Gottes achten) ist von wegen der Kön. Wür. zuw Dennemarck, ein Gesandter bey unserm gnedigenn lieben hern und vatter alhier ankommen, wilcher.... von wegenn der Kön. Wür. zu Dennemarck weitter anbracht und vermeldet hat. Es köntenn seine Kön. Wür., der freundtschafft und verwantnüs nach, unserm heren vatter unangezeigt nicht lassen, dasz kurzverlauffener weil ein Schwedischer uff der sehe niddergeworffen were, bey wilchem ein brieff an die Königin vonn Engellandt haltende gefunden worden, so der König von Schwedenn an ire Kön. Wür. geschrieben, davon sein Kön. Wür. ein copey unserm hernn vatter durch irem gesandtten liessen zustellen; das Original aber hetten ire Kön. Wür. irem Schwager, dem Churfürsten zue Sachssen, zugeschickt, alda hin unnser her vatter einen seiner vertrauweten rethe schicken möchte, solchs recognoscieren zu lassen; aus solchem würde s. G. befindenn mit was ernst und redtlicheit der König von Schweden unserer freundtlichen lieben schwester, freuwlein Christinen, heurat gesucht hette, mit bit unser gnediger lieber herr und vatter woltte solche antzeige von der Kön. W. zu Denemarck anderst nicht als freundtlich, treuwlich und guit gemeint

1564. uffnemen, und es nicht dahin verstehen, das es ire Kön.
Février. Wür. dem Könige von Schweden zu vheindtschafft auff-truege, sondern das es ire Kön. Wür. unserm hern vatter, der verwandtnüs und freundtschafft nach, damit sie dem haus Hessen zugethann, nit hett können verhaltten.

Dieweill sich dan solchs deromassen zugetragen, so hat unser gnediger, lieber herr und vatter die Schwedischenn mit der antwortt nit allein ufgehalten, sondern auch sich in keine fernnere handelung mit inen wollen einlassen, bis das s. G. das Original des gemelttem brieffs, nicht allein durch einem vertrauweten diener hat lassen recognosciren, sondern auch beim Churfürsten zu Sachsen so viel erlangt, das s. L. dasselbig uns durch s. L. Secrotarien einen *in originali* hatt zugeschickt.

Nun haben wir sulchs gegem viel andere Schwedische brieve, so derselbige König an unserm hern vatter und uns geschrieben, vhleissig collacionirt und an Sigil und handschrifft unläugbar und eben mit demselbigen Sigil, damit disser gesandten volmacht und credentz versiegelt gewesen, und fünff tage nach diesser gesanten abfertigunge datirt, erkandt und befunden, inmassen dan die Schwedische gesandten, als man's inen vorgelegt und gezeygt, selbst nit haben können verneinen das es ires hernn handtschrifft und secret gewesenn.

Darumb hat unser gnediger lieber her und vatter, aus denen und andern ursachen, wilche in der antwordt nach lengst und gründtlich deducirt, den Schwedischen abgesandtten einen abschiedt gegeben.... 25 *Feb. A°* 1564.

E. L. treuer Vetter,
WILHELM L. z. HESSEN.

Dem... Printzen zu Oranien.

† LETTRE LXXIV.

Le Prince d'Orange au Comte G. de Schwartzbourg. Nouvelles. 1564. Février.

...Lieber Bruder.... Ich wolt auch E. L gerne etwas neuesz zuschreiben, so ist aber nichts besonders vorhanden, dan hierumb ist es noch allenthalben still, und unszer, der Niederländischen herren, sache mit dem Cardinall stehet noch also, doch versehe ich mich in kurtzen, das wir der Kön. Ma^{t} zu Hispanien genedigste resolution bekhommen werden, und wiewoll ich nit weisz wasz die resolution sein wirdet, so bin ich doch der gentzlichen hoffnung, ich und meine mittbrüder werden der warheit und unser unschuldt so vil [gewessen], das wir letzlich und zum lengsten innerhalb viertzehen tagen, eine gute andwortt bekhommen sollen. So ist auch Herzog Erich ein zeitlang in diessen länden gewessen, halt sich noch zu Worden[1] und man wil sagen er soll mit dem Cardinall ein gehaimbt versteudtnüs haben; wiewoll ich und meine mitbrueder in verstendiger halten, als das er sich in solche handlung einlassen solte, doch kan ich hievon nichts gewisz schreiben. Was nuhn anlangt das E. L. die Kön. Ma^{t} zu Hispanien, E. L. jetzigens dhienst halben, allerhandt gelegenheidt verstendigen wollen, daran thun E. L. recht, und wolt es were verlengst[2] beschehen, dan das hette E. L. zu hohen ehren und reputation gereichen mögen, und da es noch beschehen, könthe es nit schaden. Sovil aber betrifft das E. L. von irer Ma^{t} itzo die underhaltung begeren lassen wollen die E. L bey andern potentaten erlangen und haben mögen, darumb bith ich freund-

[1] Woerden. [2] vorlängst.

1564. lich E. L. wolle noch eine kleine zeitt gedult trägen, dieweil es nuhn solang angestanden, dan ich versehen mich
Février. gentzlich innerthalb vierzehen tagen gewisse zeittung zu haben, wie es in Hispani[en] und auch in diessen länden gelegen ist; ich bedanck mich aber kegen E. L. gantz freundtlich der gute zunaigung, die E. L. kegen die Kön. Ma^{t} und diesse lände träget.... *Datum* Brussell, ahm letsten *Februarij Ao* 64.

* LETTRE LXXV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Réponse à la lettre 70.

*** Le Prince ne se doutoit point que le Cardinal de Granvelle, auquel le Landgrave impute les desseins du Pape sur la Principauté d'Orange, intercédoit, au contraire, en sa faveur (voyez la Lettre du Cardinal à M. de Chantonay, du 27 sept. 1565).

....Wir haben E. L. schreiben, de *dato* den 15 *Februarij* entpfangen, gelesen... Und nachdem wir darfür achten, dasz uff desz Cardinalsz und Herzog Erichs practicken gut achtung zu geben, so bitten wir freundlich E. L. wolten vleissig achtung darauff geben, wasz sie etwa im Niderlandt mit einander kochen werden und unsz dessen berichten; so wollen wir hinwidder, wo Herzog Erich hieraussen verdechtige gewerbe anstellen wurde, E. L. vertreulichen jederzeit auch zuschreiben.

Wasz dann antrifft den brieff so der Pabst an E. L. geschrieben, und das E. L. unser rathsam bedenckhen darin begeren, wolten wir, wann wir'sz verstuenden, E. L. unsern rath gern mittheilen. Wir haben auch, E. L. begeren nach, dasz gantz schreiben unsern gnedigen lieben herrn und vatter lassen lesen, und ist s. G. be-

denckhen, nachdem die sachen sehr wichtig und grosz, auch vieler leuthe hilff und bedenckensz erfördert, dasz E. L. in der sachen, nit allein s. G., sondern auch vornemblich desz Churfürstenn zu Sachsen, deszgleichen desz Pfaltzgraven Churfürsten und des Herzogen von Wirtenbergsz vertreulichen rath, wo nit schrifftlich, doch durch Iren bruder Grave Ludwigen, mündtlich hetten fördern und bitten lassen. 1564. Mars.

Unnsz aber siehet der handel dermassen an, dasz er, entwedder E. L. von dem Rotenhuet zugeschoben wirdt, oder aber dasz villeicht der Papst ein hoffnung hat mit E. L. fürstenthumb einen seiner vettern reich zuvorsenn[1] und dasz mann E. L. gern ann's ledder wehre.

Darumb wehre unser einfältig bedencken, E. L. hetten ihme, dem Papst, zur antwort geben, er wuszte selbst inn wasz confusion, von wegen der zweyspaltigen religion, nicht allein E. L. arm Fürstenthumb, sondern dasz ganze Khünigreich Franckreich und dartzu desz Papsts eigen landtschafft, so er in demselben Khünigreich liegen hat, jetzt ein zeit jahr hero gestanden und noch dasz auch solcher zanckh nit allein bey den *verbis* plieben, sondern auch dermassen *ad verbera* gerathen, dasz nicht allein unsicher, sondern auch schier unmüglich gewesen wehre, dasz E. L. in einer guten zeit gewisse potschafft hett von denselben länden mögen bekommen; zu geschweigen dasz E. L. sich eigener person dahin hett mögen verfuegen und denen dingen wie gebürlich, ordnung und mass geben können; darumb hetten E. L. von den dingen weitter kein sondern, alsz wasz von ihme, dem Papst, E. L. gelangt, bericht. Nachdem aber vor augen dasz der reli-

[1] zuversehen.

1564. Mars. gion so weit eingewurtzelt, dasz auch die Key. Ma[t] solche lehr in iren eigenen erbländen, darbey sij stetig residiren, nicht allein nicht können erwehren, sondern auch inn vielen irer Ma[t] erbländen und stetten öffentlich zulassen und gestatten muessen, zudem dasz auch der Khünig von Franckreich selbst, alsz under dessen bezirk E. L. fürstenthumb gelegen, solche lehr in seinem Khünigreich, wie hartt er sich'sz auch understanden, nit khan erwehren, sondern öffentlich gestatten muesz, wie dann auch er, der Papst, in seiner statt und lantschafft Avignon, solche religion nit könte noch heutigsz tags erwehren, sondern getrungen wurde zu toleriren und zu leiden; dasz dann er, der Papst, gedenckhen wolte wie E. L., alsz der gegen solchen grossen potentatten zu vergleichen, vor nichts zu achten wehre, müglich sein könte solche dinge zu wehren oder zu hindern, sonderlich in denen länden, da allenthalben zircksweisz herumb diejenigen angrentzen, so diesser religion zugethan und an denen örtten, die von E. L. so weit entlegen, unnd da E. L. eigner person selbst nit beywohnen könten. Und dasz darumb er, der Papst, E. L. unmügliche dingen nit ufflegen, oder umb dero dingen willen, die E. L. zu wenden unnmüglich, E. L. schaden zufuegen oder zuschrieben, und dardurch E. L. ursach geben wolten, uff gegenmittel, die seinem stuel nit zum besten gereichen möchten, zu dencken.

Simili modo könten E. L. *mutatis mutandis* an Khünig vonn Hispanien, alsz dem Lehenhern (1), auch lassen

(1) *Lehenhern.* Le Landgrave se trompe, le Prince étoit Souverain Le 27 avril il répond; «es ist unser aigen frey gutt» (*MS. C. *paquet* N. Oran. n° 3.).

gelangen; mit underthenigster bitt, sein Khü. Ma[t] wolten 1564.
E. L. bey dem Iren gnedigst schützen und dem Papst nit Mars.
gestatten E. L. desz Iren zu berauben und seine verwanten damit reich zu machen.

Nichtz desto weniger aber ist darneben unsersz herrn vatters rath, dasz E. L. derselbigen Irer landtschafft Oranien inn guter acht haben und Ire vestenung darinnen wol lassen wahren und darneben verhueten dasz ausz Irem länden niemants von den paptischen vergwaltigt oder beleidigt werde. Also könte weder der Papst, noch kein mensch auff erden E. L. mit der that zuzusetzen einiche rechtmessiger ursach zufuegen.

Wo auch E. L. vor gut ansehe, dieweill solch E. L. fürstenthumb im bezirck desz Khünigreichsz Franckreich gelegen, dasz der Khünig zu Franckreich zu ersuchen und zu bitten sein solte, dasz sein Khü. Ma[t] solche E. L. landschafft vor unbillichem gewalt desz Papsts beschützen wolte; so mögen solchsz E. L. unserm herrn vatter oder unsz vertreulich zu erkhennen geben, auch uff wasz weisz und form esz E. L. gefellig dasz mann'sz an Khünig zu Franckreich gelangen lassen sollte. So wollen s. G. bey Pfaltz und Wirtenbergh, deszgleichen beim Churfürsten zu Sachsen, die freundtliche befürderung thun, dasz solchsz nach E. L. gefallen, entweder durch ein vertreuliche schickung oder schrifft, an Khünig von Franckreich zum treulichsten bracht werden soll; doch muessen, da E. L. solcher weg gefellig, dieselbig beim Churfürsten zu Sachsen (1), alsz der E. L. gemahl zum nechsten verwant, auch mit vleisz selbst anhalten, dasz s. L. neben den andern

(1) *Ch. zu Sachsen.* Le Prince se gardoit bien de l'oublier. Voyez l'adresse de la lettre 70.

1564. Fürsten auch mit schicken wolte.... *Datum* Blanckenstein,
Mars. am 3 *Martij A°* 1564.

E. L. gutwilliger Bruder,

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem.. Printzen zu Uranien.

Armenteros (p. 170) étoit de retour depuis le 20 février, avec injonction aux Seigneurs de rentrer incontinent au Conseil (voyez la Lettre 80). Granvelle écrit le 5 mars à l'Empereur : «....Les »Seigneurs se sont plainctz de la lettre du Roy à Mad. la Duchesse »nostre Gouvernante, laquelle a faict tout le bon office qu'elle a »peu, suyvant les lettres de sa M., pour les attirer à ce qu'est de »raison; mais ilz se sont résoluz à non se vouloir déterminer sur ce »qu'ilz avoyent à faire sur les dictes lettres que préalablement ilz »n'en communiquent avec les aultres avec lesquelz ilz avoyent »prins la résolution de ce qu'ilz ont escript à sa M. L'on ne sçait »encoires à quoy ilz viendront, Dieu doint que ce soit à ce que »leur convient plus, et au bien, repoz, seurté, et pacification de »ces pays. » (MS. B. Gr. xi. 128).

La position des Seigneurs devint bientôt moins embarrassante; le bruit se répandit du prochain départ du Cardinal. Le 5 mars le Prince d'Orange écrit de Bruxelles au Comte Louis : «Il est cert et »chose asseuré que notre homme part; Dieu veuille qu'il puisse »aller si long qu'i ne retourne jammais » (MS.).

---

* LETTRE LXXVI.

Auguste Electeur de Saxe au Prince d'Orange. Réponse à la Lettre 70.

...Lieber Oheim und Schwager..... Wir zweiffeln nicht E. L. werde vonn der Guvernantin inn Niderlandt verstanndenn welcher massen sich Hertzog Erich des verdachts

seiner newfürhabender kriegsgewerb, hefftig entschuldi- 1564.
gett; das er sich aber jetzo an den Cardinal Granvel hencke Mars.
und mit demselben practicirt, isz nichtt wunder, weil er
sonst seinen dienst bei'm Bapst, Engellandt, und an ande-
ren örttern mehr, presentirt und angebothen haben unnd
doch allenthalben auszgeschlagenn und durch den korb
gefallen sein soll, das er nun mitt dem unruhigen neid-
hessigen pfaffen leeche. Wir zweiffeln aber nichtt die
Stende inn Nidderlandt werde auff ihre anschlege und
practickenn vleissig auffsehen haben und sich kegen irem
Könige dermassen erzeigenn, das ire Kön. Würde sich
durch solche schedliche [anschüfftung¹] nichtt bewegenn
lasse. — Alsdann E. L. auch meldenn derselbenn sei hertz-
lich leidt das beide Könige zu Dennemarck und Schweden
einander noch so feindtlich angreiffen, mit vermahnung
uns neben andern inn handlung zu schlahen sie guttlich
mit einander zu vorgleichen, darausz vermercken wir
E. G. friedtliebendt wohlmeinlich gemüth und mögen E. L.
darauff wohl mit guten gewissen schreiben das wir an-
fencklich solchen wiederwillen undt feindtschafft nicht
gerne gesehen, viel weiniger zum krieg und feindtlicher
handlung gerathen, so haben wir unnsz auch hernach
aus treuer gutter meynung, neben andern Chur- und für-
sten, bei irer Kön. Würde zur guttlichen handlung ange-
bothen, die unnsz auch von beidenn theilen eingereumbt
und zugeschrieben worden, darauff wir dan, neben den
anderen unterhendlern, unsere rethe gegenn Rostock ab-
geferttiget, und, nichtt ohne unstätten, eine lange zeitt
gantz vorgeblich und fast schimpfflich alda wartten lassen;
es hatte aber der Schwede, über sein zuschreibenn und

¹ anstifftung (?).

1564. ungeachtet das seine leutt zum theil zum Sunde gelegen,
Marz. niemandt zur handlung geschickt; derwegen wir entlich unsere rethe also ungeschaffter ding, widerumb abfördernn müssenn. Weil dan seitt der zeitt, solche veindtliche angriffe zuw wasser und lande geschehen und beiderseits so grosser kriegskostenn auffgewantt, die parti auch so hefftig gegen einander verbittert unnd so weitt entlegen, haben E. L. freundtlich zu erachtenn wie leichtlich nuhmer zu gutlicher handlung und vergleichung zu kommen sein möge. Esz haben sich aber die Röm. Kön. Mat... nehermals alhier gegen uns freundtlich und gnedigst vernehmen lassenn, das ire Kön. Mat neben der Röm. Kay. Mat..., sich zwischenn obgedachtenn beiden Königen gutlicher handlung unterfahenn und beide theil umb einreumung derselbenn fürderlichst ersuchenn wollten. Wo nun solchs geschiehtt und wir darzu gezogenn, wollen wir alles, so zu freundtlicher vergleichung, bestendigen frieden unnd treuer gutter nachbarschafft und freundtschafft dienstlich funden werdenn mag, soviel an uns, treulich befürdern helffen.

Wir haben auch vernommen was der Bapst an E. L. geschriebenn, und siehett uns der handel fast darfür an, dasz disz spiel E. L. durch den schwartzen Pfaffen über zwerch zugeschobenn werde; wolltenn auch E. L., Irer bitt nach, gerne unsern rath unnd bedencken darinnen mittheilen, weil wil aber nichtt wissen wasz für veränderung inn der religion oder andern vonn E. L. und den Irem zuw Uranien fürgenommen, wer der Sanctalbanus sei, und was der Bapst für jurisdiction oder rechtmesigkeit über die stadt Uranien habe, so können wir hirzu füglich nicht kommen, wir achttenn aber darfür, wo sich

E. L. sonst gegenn der Kön. Würde zu Hispanien und 1564.
den Stendenn inn Niderlandt dermassen vorhaltten das Mars.
sie mitt derselben zufrieden sein, der Bapst werde es auch bei einem gleichen bleibenn lassenn unnd derhalben irer Kön. Würde keinen einfal inn die Niedererblände und derselben incorporirten fürstenthumb thun.

Nachdem auch der König zu Franckreich beiden parteien drei jahr lang einen ernstenn hochvorpeenten[1] fridstande gebothen und der Connestabel, sampt dem vonn Condé und Admiral, jetzigerzeitt das regiment im hendenn haben, zweiffeln wir nichtt sie werden ire sachen dermassen vorsehenn, das sie sich hernach für denen von Guise nichts sonders zu befahren haben (1).

Wir schicken E. L. hirneben widerumb eine schachtel voller des pulvers für die giffte[2] und gönnen E. L. das es dieselbig nicht bedörffen, oder, do Sie oder andere dasselbig je gebrauchen, das es gewis helffe... Dresden, 7 *Martij* 1564.

Augustus Churfürst.

Dem... Prinzen zu Uranien... zu s. L. eig. händen.

---

† LETTRE LXXVII.

Le Duc de Wurtemberg au Landgrave Philippe Conduite à tenir par le Prince d'Orangedans sa Principauté.

*** Le Duc avoit été consulté par la Lettre du Landgrave du 28

---

(1) *haben.* « On voyoit d'un coté les Princes du sang et le Connétable de Montmorency qui paraissoient unis d'intérêt; de l'autre les Princes de la Maison de Guise; entre ces deux partis la Reine Mère, qui... flatoit tantôt l'un, tantôt l'autre: » *Mezeray*, V. 2.

[1] hochverpönten. [2] gichte.

1563. févr., écrite également à l'Electeur Palatin: « ..Und wiewol solches
Mars. »ein groszer wichtiger handell, so wollen E. L bedencken wie die »sachen zuthun; dan, wirdt der Pabst mit dem Printzen zue Uranien »das spiell anfangen und ermeltter Printz nicht hilff und trost »befinden sollte, hetten wir sorge, wan es dem Pabst mit dem »Prinzen gerithe, es möchte dan weiter lauffen.... E. L. wollen »dieses also in guttem vertrawen und geheim bei Iro pleiben las»senn; dan E L. können bedencken, so es offenbar wurde, was »dem Printzen zu Uranien daruf stehen möchte.... » (✝ MS. C.).

Le Landgrave envoya cet avis au Prince d'Orange par une Lettre de Cassel, le 19 mars.

...Wie E. L. unsers raths, wasz sich ermelter Prinz vonn Uranien hierinnen verhalten möcht, freundtlich begeren, köndten wir aber desz orts s. L. nit woll etwasz [sichers] rathenn, diweil wir nit wiszenn ob Uranien inn des Pabsts gebit, so man nent *terra de Avignon*, oder inn der Cronn Franckreich liegt. Woll ist unsz bewust, das dasz Herzogthumb Uraoje vonn Franckreich zu lehen gehet (1), aber esz hat der enden inn dem Delphinat unnd der Graveschafft Provinz, darzwischenn dan Uranien und Avignon gelegenn, andere gebreuch, Statuten und ordnung, dann sonnst andere örten in Franckreich. Wo nun solch Urannje under Franckreich gelegenn, so habenn sich sein, desz Printzen, der ende underthänen, der Capitulation (2), so vergangenn jars mit dem vonn Condé und seinen adheranten ufgericht, auch zu behelffenn. Dasz aber der endenn dem pfaffen werck ir hantirung ufgehabenn und dargegenn prediger ufgestelt, auch den geistlichenn ir rendt unnd zinsz entzogenn und inn

---

(1) *gehet:* voyez p. 212.

(2) *Capitulation.* Paix d'Amboise du 19 mars 1563.

anderweg verwendt werdenn sollen, wie esz dann der 1564.
Pabst selbst anziehenn thuet, da heltenn wir inn unser Mars.
einfalt darfür dasz gedachter Printz, zuwidder der Capitulation und auch zu verhütung mehreren und grӧszernn unrath, den pfaffen ir gauckelwerck zu treibenn nit verhinden, sondernn gestattenn und zulaszenn; auch ob inenn wasz vonn irem einkömmen eingezogenn und gesperret, widerumb vervolgenn laszenn solte, doch dasz darnebenn s. L. dasz wort Gottes auch rhein und lauter (wie dann derenn die angeregte Capitulation sollchs zugibt) predigenn liesze, welchs er, unsers ringenn[1] verstandts, jegenn Gott, beidenn Köningen, Franckreich und Hispanien, auch sonst mit gutem geweiszenn könte verantworten; dartzu auch der Bapst s. L. mit seinen teuffelschen practicken, nit weiters wörde können zukommenn: dann dasz s. L. bestimpter örten mit der Gots huelff geleistet solte werden, dasz köndenn wir bey unsz nit rathsam befindenn... *Datum* Wirtiug[2], den 9 *Martij*.

CHRISTOFF, Herzog zu Würtenberg.

Ann Hernn Philipszenn, Landtgraven zu Hessen.

L'Electeur Palatin répondit, de Lerbach, le 9 mars: «......Uns »ist des Bapsts fürnemen gegen lenjenigen so seiner abgötterey »zuwider sich am *Christum* ergeben, und Seinem Wort raum und »platz vergönnen wollen, nicht seltzam zu hören.» Il ne sait pas la situation de la place; croit qu'on feroit bien d'en écrire «zeitungs»weisz, durch ein privat person,» à Zurich et Berne, «als anrurende »und dem feuer gesessene.» Il se plaint des divisions entre les «Evangelische Stennde» (* MS. C.).

Le 13 mars Granvelle partit. Le 11 il écrit de Bruxelles à

[1] geringen. [2] Würtingen (*village dans le Würtemberg*).

1564. l'Empereur que, profitant d'un congé, il se rend avec son frère, M.
Mars. de Chantonay, en Bourgogne, pour voir sa mère; peut-être pendant son absence les Seigneurs rentreront au Conseil d'Etat († MS. B. Gr. x. p. 146).

Généralement on suppose et même l'on affirme que cette détermination fut le résultat d'un ordre secret du Roi, porté par Armenteros (p. 214).

Hopper rapporte que le choix du Cardinal se trouva d'accord avec le désir du Roi: «doubtant plus grand scandal publicq, et »semblablement le péril de sa personne, ayant plusieurs fois été »menacé d'aucuns particuliers, fust enfin d'advis, avecq le bon »plaisir et volunté secrète de sa M., de se retirer.» *Strada* dit simplement: «inter multa Principis jussa quae Armenterius attulit, »prima fuit evocatio Cardinalis e Belgio, in quam Rex consensit »ad extremum:» I. 161. Et *J. B. de Tassis*: «tandem Rex eo spe »quietis ac necessitate adductus est ut Granvellanum mandaverit »Belgio excedere: paruit ille.» I. p. 134.— De même dans le *Procès des Comtes d'Egmont et de Hornes*: «sa M., advertie des grands dangiers »que luy estoient préparez et des practiques et conspirations faictes »contre sa personne, ainsy pour ne perdre le fruict du bon et fidèle »service du dict personnaige, elle le feit retirer en Bourgoigne.» I 28.

Et toutefois la résolution du Cardinal fut spontanée. En butte aux préventions, à la haine, aux menaces, il crut devoir s'éloigner durant quelque temps, dans l'intérêt du Roi et pour sa propre sureté.

Mais comment expliquer un concours de témoignages contraires qui semblent dignes de foi?

D'abord par la coïncidence du départ de Granvelle avec l'arrivée récente d'Armentéros.

Ensuite parcequ'on croit bientôt ce qu'on désire. Le désir ici étoit presque universel. La Gouvernante même trouvoit la présence du Cardinal embarrassante et dangereuse. Depuis longtemps on espéroit que le Roi, voyant que son ministre étoit une occasion de mécontentement et de désordre, lui enjoindroit de partir. Le voyant céder, l'on ne douta point que ce ne fût en vertu d'un ordre positif. Ses antagonistes accueillirent avec empressement cette idée;

leur triomphe en fut doublé. Bientôt circulèrent les anecdotes tendant à faire paroître Granvelle digne de mépris. C'est ainsi que Lorich raconte sa colère à la réception des ordres du Roi (p. 228). On ajoutoit foi aux bruits même les plus absurdes. *Van Reid* écrit: «vóór syn vertreck demoedichde hy sich seer teghen den Prins van »Oranien en den Grave van Egmond om met hun te versoenen, »aenbiedende dat hy hun in alles wilde te ghemoet komen, ja voor »hun op die knyen vallen en om vergiffenis bidden, indien hy yet »teghens haer misdaen hadde: » p. 2. Nous disons volontiers avec *Schiller*: «Es ist klein und verächtlich das Gedächtnisz eines auszer»ordentlichen Mannes mit einer solchen Nachrede zu besudeln. » *Van Reid* convient lui-même: «hierin hadden de Nederlandsche »Heeren ongelyck dat sy meest met wellusten bancketteerden[1], »en onordentlyck leven haren tydt verslytende, eenen vreem»delingh plaets en gelegentheydt gaven die beleydinghe van alle »ghewichtighe saecken aen sich te trecken, als wesende kloeck »arbeydtsaem en van groote ervarentheydt: *l. l.* 1564. Mars.

La chose n'est plus problématique; la Correspondance du Cardinal ne laisse aucun doute.

Le Roi n'étoit pas disposé à céder. Le Duc d'Albe avoit fortement déconseillé le rappel (p 176, *inf.*). Encore le 23 déc. Philippe II, écrivant à la Duchesse de Parme, parle en bonne part du Cardinal et engage à mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour le réconcilier avec les Seigneurs (MS. B. Gr. ix. p. 222).

Il ne céda point.

Granvelle partit sans ordre du Roi: p. 246.

Les réprésentations de M. de Chantonay le décidèrent (voyez la Lettre de celui-ci, du 19 août 1565).

Il demanda un congé à la Duchesse: p. 254.

Le Roi apprit avec peine sa détermination. Il comptoit sur son retour prochain: *l. l.*

Le Cardinal avoit la ferme intention de revenir sous peu; au commencement de juin (p 236). Le 14 juillet 1565 il écrit à M. d'Ostrewich: «reverà opinabar me paulo post rediturum » († MS. B. Gr. xix. p. 47).

---

[1] , bancketteeren (?).

1564. Mars. La joie des Seigneurs fut extrême : «ejus inimici qui in Senatu »erant, non aliter exultavere quam pueri abeunte ludimagistro : » *Vita Viglii*, p. 38. La Gouvernante aussi sembloit satisfaite: «servitutem excussisse sibi visa est, cum antea nihil magnum nisi »ex ejus consilio resolvere solita esset : » *l. l.*

Le Prince d'Orange s'efforçoit d'obtenir trois choses.

1. La réunion des Etats-Généraux.

2 L'augmentation du pouvoir du Conseil d'Etat. L'influence bornée de ce Conseil avoit été un des principaux griefs contre le Cardinal. «Impossible de remédier aux désordres, à cause des dissentions »qui estoyent entre les trois principaux Consaux, d'Estat, Privé, »et des Finances, tous trois en effet maniez et gouvernez par le »Cardinal et ses créatures, tellement qu'entr'eux n'y pouvoit avoir »de correspondence.... Les autres du Conseil d'Estat, qui n'es»toyent des siens, estoient entièrement privez de l'accès et intelli»gence des Finances et de la justice, où toutes ordonnances politi»ques et autres se décretoyent :..... par où il retenoit et establissoit »tant plus son autorité. ... Luy et le Président Viglius avoyent la »superintendence sur tous les troix Consaulx, comme si de droit »toute authorité appartint à luy et aux siens, et que ce fût au »contraire crime et délict exécrable aux autres de requérir qu'on »transporta une partie de la ditte authorité, non en nous, qui »offrions de nous départir du Conseil, mais en un entier et souve»rain Conseil : » *Justif.* p. 183. — Granvelle parti, le Prince insista sur ce que ce Conseil «estoit ou du moins debvoit estre le chef de »tous les aultres, et par conséquent avoir et tenir la surintendence »de l'entier gouvernement.... Advint que peu à peu plusieurs des »négoces qui devant souloient estre traictez au Conseil Privé ou en »iceluy des Finances, en faisant relation des choses plus importantes »et principales à la Duchesse par voie ordinaire, furent tirez au »Conseil d'Estat et traictez par voie extraordinaire : » *Hopper*, *Recueil*, p. 39. «Cum de majoribus causis in Secreto Consilio »discussis, Praeses, secundum ordinationes ejusdem, Gubernatrici »relationem facere soleret, ipsa Ducissa ad Consilium Status eam, »juxta postulationem Principis Auriacensis.... rejecit; unde accidit »ut causae Religionis, Inquisitionis, Edictorum, executionis

»Decretorum Concilii Tridentini, controversiaeque novorum »Episcopatuum ac similes in Consilio Status proponerentur: » *Vita Viglii*, p. 39. 1564. Mars.

3. La modération des Placards: «ne souffrant le temps d'user de »telle rigueur, comme jusques ores l'on avoit faict, sans toutesfois »aucun proffict: » *Hopper*, *Recueil*, p 41.

Viglius écrivoit déjà le 20 mars au Cardinal: «Je ne sçay com»ment l'on le sçaura si bien faire que les trois Seigneurs ayent »contentement. Et, pour ma part, vouldrois que je fusse.... aller »en Bourgogne pour boire du bon vin de M. le Cardinal et leur »laisser leur règne icy » (MS. B. Gr. x. p. 200).

* LETTRE LXXVIII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Les Seigneurs doivent rentrer au Conseil.

*** *Post-scriptum* à une lettre qui du reste a peu d'intérêt.

Wir verstehen nicht ausz der zugeschickten zeitung, dieweil sie vasst kurz seint, ob der Cardinal nur *ad tempus* oder aber gar vom hoiff werde abziehen, dann, solte er widder in die Regierung komen, so were es so neuw alsz zuvor, doch wolten wir nit rathen dasz, über jetztempfangenen bevelch von der Khü. Ma^t, die hern umb seindt willen des Raths solten eussern und ime also dasz ruder allein lassen. Cassell, am 22 *Martij* 1564.

Dem wolgebornen... Ludwigen,
Graven zu Nassaw.

Dès le départ du Cardinal les Seigneurs s'étoient empressés de recueillir la succession ouverte. Le Prince d'Orange et les Comtes

1564. Mars. d'Egmont et de Hornes retournèrent au Conseil d'Etat, et y vinrent continuellement, « traictant les choses et négoces avecq grand soing » et diligence, et continuant bien souvent (quand il estoit de besoing) » depuis le matin jusques au soir, et plus que personne n'eut jamais » pensé ny creu. » *Hopper*, *Recueil* p. 37.

LETTRE LXXIX.

Le Comte Henri de Nassau au Prince d'Orange. Il lui rend ses devoirs.

Illustrissime Princeps, ego libenter ad te antea scripsissem, sed prae nimio pudore ex eo non potui, tum quia non adeo profeceram in linguâ latinâ, tum etiam quia non scite potuerim pingere, proinde putabam meas litteras tibi non fore gratas. Sed cum Lorichius Secretarius hac transiret (1) in Germaniam, admonuit me debere pudorem illum amovere tibi scribendi. Reversus itaque ex Germaniâ iterum solicitavit meas litteras, ita ut non intermittere potuerim has illi dare. Scito itaque, Illustrissime Princeps, me revaluisse. Ut autem tracto mea studia, puto ipsum tibi dicturum. Interim te quam plurimum valere cupio et uxorem tuam et omnem tuam familiam; rogo igitur ut me eo amore et benevolentiâ prosequaris ut fecisti. Datum Lovanij, 22 Martij Anno Domini 1564.

Tui observantissimus,

HENRICUS DE NASSAW.

Illustrissimo Auraicorum Principi Domino Wilhelmo Comiti in Nassau etc. Domino et fratri meo gratiosissimo.

(1) *transiret*. Voyez p. 228.

LETTRE LXXX.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. 1564.
Réponse à la lettre 73. Mars.

Monseigneur..... J'ay trouvé certes fort estrange que le Roy de Zweden, aiant faict traicter le mariage de madame vostre seur si avant et avoir de rechief ranvoié ses deputés pour le concluire de tout, ay esté si desproveu de sens et d'antendement d'avoir escrite une telle lettre comme celle qu'il escrit à la Reyne de Angleterre, et certes ce at esté une grande grâce de Dieu qu'el soit venu entre les mains de vostre Excellence: aultrement la bonne princesse eusse esté en hasart de recepvoir quelque honte et fâcherie, et véant que l'intention du Roy de Zwede est entièrement découvert, me semble que la responce que M. vostre père et v. Exc. ont donné aulx députés du dit Roy, redunderat pas seulement à l'honneur et réputation de la maison de v. Exc., mès grandement au vituper[1] et deshonneur du dit Roy, et se peult asseurer v. Exc. que déjà plusieurs qui estiont raisonablement affectionné au Roy de Zweden, aiant entendu sa légierté en ce faict, ont entièrement alliéné leurs affections, donant grande loange et honeur à v. Exc. et M. son père, pour avoir traicté ce dit mariage si discrètement, et que, combien que le Roy de Zweden l'at volu faire par dissimulation, que néamoings le tout est sorti[2] à vostre réputation; parquoy v. Exc. peult estre à son repos et se asseurer que de ma part, comme le plus affectioné serviteur que icelle at, tiendray la main envers tous où il appartiendrat, que

[1] honte (*vituperium*). [2] *Belgicisme:* uitgekomen.

1564. le tout serat entendu à l'honneur, réputation de M. vostre
Mars. père, et la vostre, et à grande déréputation et liegierté du Roy de Zweden.— Quand à l'affaire qui touche le Cardinal de Granvelle et nous, dont avions faict quelque escripte et remonstrance à sa Ma^{t} passé quelque temps, comme je en ay adverty v. Exc., tant par lettres comme par mon frère le Conte Lodwick, le Roy nous en a donné quelque responce passé quelque jour, et est sa ditte responce fort courte, car ne faict nulle mention des particularités; seulement mande à M^{r} le Conte d'Egmont et M^{r} le Conte de Horne et à moy que son voloir est que rentrissions incontinent au Conseil, délaissant toutte particularité, dont nous nous trouvions bien empêché se que aurions à faire, car estions résolu (comme l'avions aussi mandé au Roy) ne entrer au dit Conseil, tant que le Cardinal y seroit et, estant en ceste empêchement pour sçavoir ce que aurions affaire, le Cardinal fit publier son partement vers Bourgoigne, et de faict partit cinq ou six jours après, que fust le XIII du présent. Le dit Cardinal fait courrir le bruit que serat seulement pour deux mois, mais aultres le tienent qu'il ne retournerat légèrement. Si tost qu'il fust parti, la Duchesse de Parme, nostre Gouvernante, nous requéroit incontinent, comme elle avoit déjà faict avant, que volussions rentrer au Conseil, et nous luy avons accordé, à condition toutefois que en cas que le Cardinal retourne, que en sortirions incontinent. Je ne sçay que discourrir sur ce subit partement, si non attendre ce que le temps nous aprenderat; une chose me samble, que debvons toujours estre sur nostre garde et ne nous lésser tromper, car peut-ester par ce bon semblant l'on nous veult endormir, pour après avoir melieur moien de exécuter leurs des-

seings: touttefois il me samble que en peu de temps nous verrons ce qui est leur desseings, dont ne fauldray advervir incontinent v. Exc.; à la rest tout choses sont issi fort paisible et tout le monde bien aise du partement de ce bon Cardinal. Les François et Englès ne sont pas encores d'accort, mais il espèrent en brief faire quelque appointement. Le Roy de France avecque la Royne-mère sont parti passé VII jours, pour aller à Bar le Duc lever l'envant de la duchesse de Loraine, bien contre le gré du conestable, Prince de Condé et Mr l'admiral, et de plusieurs aultres qui tienent leur parti, car il crainent que le Cardinal de Loraine et les aultres du parti de Mr de Guise ne traffiquent quelque chose avec le Roy de France et la Reyne sa mère: l'on m'escrit aussi de France que le conestable at esté fort malade et qu'il est maintenant fort débil, de sorte que l'on doubte qu'il ne le ferat fort longue, ce qui porroit bien faire quelque garbouille, pour autant que scaccung chercherat moien pour parvenir à sa cherge. [1]25 *Martij.* 1564. Mars.

Au Landgrave Guillaume de Hesse.

LETTRE LXXXI.

J. Lorich, Sécretaire du Prince d'Orange, au Comte Louis de Nassau. Le Comte Henri à Louvain; départ du Cardinal.

*** Le Prince avoit beaucoup de confiance en ce sécretaire: il y-a dans les Archives une grande quantité de pièces écrites de sa main. Dans un acte du 1 sept. 1564, il s'intitule: «Ego Joannes »Lorichius, secundus suae Celsitudinis Secretarius Germanus.»

[1] *La date n'est pas autographe.*

1564. Peut-être étoit-il fils de Gérard Lorich, pasteur à Hadamar jusqu'en
Mars. 1546; le premier qui prêcha le pur Evangile dans le Duché de Nassau, résistant déjà en 1524 aux abus: *Steubing, Kirchen- und Ref. Gesch. der Or. N. Lände* (Hadamar, 1804) p. 17.

Wolgeborner Graf, genediger herr. . . . . . Ich hab in meinem durchraiten zue Loven mit M. Gorgen (1) allerhandt geredt; sagt, wie zuvorn, er wolle sich dem beschaid nach halten, welchem im der hoffmeister Wiltperger, in nahmen meins G. F. und hern, geben. Weisz darausz, sonder s. F. G. auszdrücklichen bevelch, nit zu schreiben, wollen aber E. G. das er derselben zu entbiettung geloben solle, so hetten sich E. G., samptt Irem bruder, mit meinem G. F. und hern dem Printzen einer entliche maynung sämptlich zu vergleichen und ime daruff, wesz er sich gehalten solle, zu bevelhen, wolt er sich aller pillicheit gemesz zu halten wissen: aber in die mesze (2) musze er inen führen, könne sunstet zu Loven nit sicher pleiben. Ich hab weitters nichts thun können, und wirtt die sache also bisz uff E. G. ankunfft beruhen....

Mein gnediger Fürst und her hat Landgraff Wilhelm itzo beantwortt und under andern zugeschrieben, wie es sich mit des Cardinals geschwinden abzugs zugetragen. Als der Cardinall des Königs bevelh bekhommen, das er hienweg solt, hatt er gebrombt wie ein bär, und sich ein zeitlang in einer cammer allein gehalten, und all sein

---

(1) *M. Gorgen* Olandus: voyez la Lettre 72.

(2) *mesze.* Le Comte Louis se rappeloit sans doute l'ouvrage de Calvin *de fugiendâ idololatria*, « worin er den Irrthum der Gläubi- »gen in Frankreich: « «man könne der Wahrheit anhängen, und » »doch die Messe hören,» » bekämpft: » *Henry, das Leben Calvins* (Hamburg 1835): I. p. 185.

thun, so eilent als möglich, zum abzugh gericht; er gibt aber für, er ziehe in's Königs geschefften und werde in zweien monatten wiederkhommen; etliche aber meinen es werden zwen lange monat sein und, gleich der Juden wucher, ufflauffen, und sich selber versichern. Die Regentin liesze die hern gleich nach des Cardinals abzugh wieder in Rath bitten, die herrn auch haben es ir bewilligt, gehen zu Rath, aber under diesser protestation, wan der Cardinal wiederkommen, das sie alspald heraussen pleiben wollen. Jederman wundert sich seines geschwinden abzugs und meinen es könthe woll ein blinder lermen under diessen guten schein liegen und wolle vonnöthen sein das die herrn irer schantzen acht nehmen, damit sie nit verführet oder sunst hindergangen werden....... Sunst ist es, nach diesser lände artt, gantz ruhig und stehen alle sachen in einen guten fridlichen wessen[1] und jederman ist woll zufrieden, das der Cardinal aus den füssen ist...... *Datum* Brussell, ahm 26ten *Martij Ao* 64.

1564. Mars.

E. G. underthenig gehorsame,
LORICHIUS.

A Monseigneur le Conte Louis de Nassauw,
en son absence à Mons. le Conte Jéhan
son frère.

Outre une Lettre des trois Seigneurs, annonçant au Roi leur rentrée au Conseil, le Prince «escripvit, le 27 mars, une Lettre par»ticulière à sa M....; suppliant que les affaires de sa Principaul»té d'Orange fussent favorablement recommandez à son Ambassa»deur en France, attendu qu'icelle Principaulté estoit en hazard et »sur le poinct de se perdre, à cause, » disoit-il, » qu'il avoit illecq »voulu maintenir la saincte Foy Catholicque et ancienne Religion:»

[1] wesen.

1564. Mars. *Hopper*, *Recueil*, p. 38. Le Roi répondit, le 23 avril, très-favorablement: *l. l.*

Le 27 mars Viron, maitre des Comptes, écrit de Bruxelles au Cardinal : «...parlant hier à M. de Barlaymont, me dit qu'il se trouvoit »tousjours en male grâce des Seigneurs, et que le S[r] de Berghes luy »avoit dit qu'il avoit mis en avant que eulx vouloient fère de »pardeçà ung estat de républicque, surquoy il luy respondit ce »qui convient à une chose non fondée et hors de raison.... M. le »Prince d'Orange vat fère ses pasques à Bréda....» (MS. B. Gr. x. p. 223).

Le Cardinal de Granvelle traversa la Lorraine, mais s'arrêta peu à Nancy; «nous excusant,» écrit-il le 26 mars, de Fontenoy, à la Duchesse de Parme, «d'y faire plus de séjour pour »non cheminer aux sainctz jours, et aussi, comme je le diz à »son Alt., pour non donner umbre ou soupçon aux François, »qu'elle me disoit estre encores résoluz de venir au baptesme à »Bar pour *Quasimodo*.... La Duchesse me vint à toucher ung sentiment qu'elle avoit d'avoir entendu que l'on eust dist par delà »qu'elle eust tenu intelligence(1), avec les Seigneurs, pour les faire »tomber au résentiment qu'ilz ont monstré, me faisant sur ce »grandes justifications et disant que les termes qu'iceulx tenoyent »luy sembloyent très-mal et leur avoit contre ce remonstré ce que »luy avoit semblé advenir, ne pouvant trouver bon que subjectz »usent de telz termes, comme s'ilz vouloyent donner la loy à leurs »Seigneurs, et que tous Princes le doibvent abhorrir ...» (✝ MS. B. Gr. x. p. 221).

Le 9 avril il écrit au Baron de Bollwiler, Alsacien et Colonel au service d'Espagne, sur la mésintelligence entre la Duchesse de Lorraine et son fils, et le voyage projeté par Cathérine de Médicis à Bar le Duc. «Plus je voys avant, plus je me confirme dans espoir »que ce voyage ne portera pas le hazard et danger que l'on »craint.... — L'on me asseure tant que la Religion veult prendre

(1) *intelligence*. Voyez p. 35.

»bon chemin en France que je n'en sçay que dire, et le monde de 1564.
»ce coustel est si ¹ et variable que n'en s'y peult prendre Avril.
»grand fondement d'asseurance, mais tousjours est-ce quelque
»chose que l'on ne tumbe en pis » Dans les affaires de Danemark (1)
l'intervention de l'Espagne est désirée par la Douairière de Lorraine et approuvée par le Cardinal. Venant à parler de la polémique en matière de religion, il dit: « Ceux qui professent les erreurs »n'ont que la superficie.... et non pas le fondement des sciences, »comme les anciens, et ne treuvent pas maintenant les choses comme »quant Luther commença; car nos Théologiens sont maintenant »instruictz des langues, de l'histoire ecclésiasticque et de la lecture »des sainctz pères, et non fondez seullement seur questions Scholas»tiques» († MS. B GR. XI, p. 29).

† LETTRE LXXXII.

Le Prince d'Orange à l'Electeur de Saxe. Réponse à la Lettre 76.

....Eur Churf. G. antwortt, underm *dato* Dresden des siebenden *Martij*, hab ich ahm vergangenen fünfften tag dieses monats *Aprilis* zu Breda entpfangen,... und ist nit ohne das sich Herzog Erich zu Braunschweig, der newen krigszwerbunge halben, bey der Fraw Herzogin zu Parma Regentin ausführlich endtschuldigen lassen, mit antzaige das s. L. solche ufflage ungutlich zugemessen werde, so hab ich auch sunstet etliche schreiben under seiner L. hand ausgangen gesehen, darin sich seine L. gleichfals desselben halben endschuldigen, also das ich's darfuir halt, seine L. werden es nuhn beim negsten pleiben lassen und zuw kheiner weitterung ursach geben. Wie dem, so bedünckt mich gleichwoll guett sein das man uff seine

(1) *Danemark.* Voyez p. 193.

¹ changeant (?).

1564. L. und andere werbunge achtung geben hätte, damit nit
Avril. etwan ein newer lermen unversehents angefangen, und also ein grosseres feuer, als zuvorn woll mehr beschehen, angezündet wurde. — Wasz dan itzige krigszübunge zwüschen Denemarck und Schweden anlangt, hab ich hertzlich gerne vernhommen das sich die Röm. Kay. und Kön. Ma^t der sachen underfangen und beide potentaten umb einräuhmung guttlicher handlunge belangen und ersuchen wollen; zweiffel auch nit, woferr demselben volge geschicht, und das sich auch E. Churf. G. und andere Chur- und fürsten darneben einlassen und die sache mit ernst und vlysz vor die hand nehmen, wie E. Churf. G. sonder zweifell Ires thails gerne thun werden, der Almechtig werde ein gnediger mitler sein und alle sachen zum guten frieden und wollfarth gemeiner Christenheit befürdern. — Und demnach E. Churf. G. under anderm vermelden, wan Sie wusten wie es umb mein Fürstenthumb Uranien ein gestalt hette, und wero daselbst der Sanct-Albanus sey, so wolten Sie mir Iren treuwen rath freundtlichen gerne mitthailen, als hab ich nit unterlassen können E. Churf. G. davon volgenden bericht zu geben. Und ist nemblich ahn deme das bemeltes Fürstenthumb Uranien mein aigen frey gutt ist, und von niemandt, weder dem Bapst, Hispanien, noch Franckreich, zuw lehen herruert, dahero auch klärlich erscheint das die jurisdiction und was dero anhänget, mir, als dem Landtfürsten und Oberherrn, allein und sunstet niemandt zugehoert; inmassen ich mich dan auch derselben, sonder menniglichs intrag und verhinderunge, allzeit gebrauchen hab; dan, da ich bemelts mein Fürstenthumb von einigem potentaten zuw lehen truge, ich wuste mich aber

woll zu beschaiden das ich desselben *Statutis* und *Ordonnanciis*, als meins Lehenherrns, zu volgen und zu gebrauchen hette. Ob ich nuhn woll vom Bapst, seidhero dem ersten, khein weitter schreiben entpfangen und verhoffen er werde es also darbey beruhen lassen, so bith ich gleichwoll noch wie zuvorn, dieweill dem allen anders nit als obbemelt, E. Churf. G. wollen mir Iren treuen rath mittheilen, weszen ich mich gehalten solte, da mir der Bapst, über mein versehens und verschulden, nach auszweissunge seines schreibens, zusetzen würde. — Wiewoll auch der Connestable, der Printz von Condé undt Admiral itzo das Regiment in Frankreich haben und die gemeine vermutung ist sie werden ire sachen mit diesser gelegenheit dahien befürdern das sie woll hernachmals vor den Guisischen pleipen mügen, so wirt es doch alles ahm Khönnig selbst und seiner institution gelegen sein: dan da der Khönnig sein volkhommen alter erreichet und der alten religion anhängig und der neuen zuwiedder sein wurde, so haben E. Churf. G. woll zu erachten das viel sachen ein anderen wegh gewinnen wurden....... *Datum* Brussell, ahm 16en *Aprilis A*o 64. 1564. Avril.

WILHELM Printz zuw Uranien.....

Envoyé par le trompet de Monseigneur expressément en Saxen, ce 16 d'apvril l'an 64.

---

* LETTRE LXXXIII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Progrès de la Réforme en Autriche.

*** Le Protestantisme avoit fait de grands progrès en Autriche. »Der Adel studirte in Wittemberg; alle Landes-Collegien waren

1564. »mit Protestanten erfüllt: man wollte rechnen dasz vielleicht nur
Avril. »noch der dreyszigste Theil der Einwohner Katholisch geblieben:» *Ranke, Fürsten und V.* III. p. 9. L'Empereur Ferdinand n'étoit pas intolérant, surtout dans les dernières années de sa vie. L'Ambassadeur d'Angleterre écrit, le 3 oct. 1564: « sub mortem aequior »doctrinae nostrae fuit quam superioribus annis; » *Hayne, State-Papers*, cité par *v. Raumer, Gesch. Europas*, III. p. 319. Au Concile de Trente il exigeoit, en 1563, die Erlaubnisz des Kelches »und der Priesterehe, ... Schulen für die Armen, ... verständ-»lichere Catechismen, deutsche Kirchengesänge, eine Reform der »Klöster: » *Ranke, l. l.* II. 327. « An seinem Hofe, in seinem »Hause selbst hatte er Lutherische; er schien es nicht zu bemer-»ken: » *Hist. Polit. Zeitschr.* I. 249

L'importance que le Landgrave attachoit à *la justification par la foi*, montre qu'il avoit saisi le véritable esprit de la Réforme. Pareillement le Comte Louis de Nassau « cum Balduino.... de »Religione ita agere instituit, uti, si donari hominibus usum cali-»cis, matrimonium sacerdotum, et *doctrinam de Justificatione* »contingeret, omnes quieturas controversias profiteretur. » *V. d. Haer, de init. tum.* p. 177. — « C'est le talon, » disoit Luther, « qui écrase la tête du serpent. »

....Wier wissenn jetzo alhie gar keine zeittung, ohn allein wasz die Nidder-Oesterreychische Stende ann die Key. Ma[t] umb zulassung der Religion willenn supplicirtt, und ire Ma[t] darauff geandtwortt.... Hoffenn zue Gott esz werden die Nidderlendischen Stende ein gleich förmliche supplicationn auch einmal an iren hern und Köningk übergebenn. — Und wiewol ettliche meynen esz werde ausz der Key. Ma[t] zugesagtten Reformation ettwan nichts weyttersz werden, alsz allein dasz ire Ma[t] die *Coenam sub utrâque* und die Priester-ehe werde zulassen, desgleichenn den artickel *de Justificatione* inn aller irer Ma[t] erbländen zue predigen, und dasz esz

sonnstenn ire Ma[t] bey mehrertheyls allen altenn Ceremonien werde pleibenn lassenn, so wolten wir doch dasz solchs allenthalben in Hispanien, Nidderlandt, unnd Italien auch also gehalten wurde; dan, wan ein alter baw an einem oder zweyenn örtten begindt zu fallen, sonnderlich wan der artickel *de Justificatione* erklingt, so gehett das ander [grempell marckt] auch paldt über einen hauff. 1564. Avril.

Dasz wir Euch in so langer zeitt nicht geschrieben haben, ist die ursach dasz unnsz dasz feber[1] anngestossen, aber, Gott lob, nunmehr widder besser mit unnsz worden ist..... *Datum* Cassel, den 16 *Aprilis A°* 64.

WILHELM L. z. HESSEN.

Dem wolgebornen unserm lieben, freundtlichen Vettern und besondern Ludwig, Graven zu Nassau *etc.*

† LETTRE LXXXIII[e].

Le Cardinal de Granvelle au Sécretaire Bave. Il a, plus qu'aucun autre, défendu les libertés des Pays-Bas (MS. B. GR. XI. p. 100).

*** Bave étoit sécretaire de la Gouvernante; mais, ami du Cardinal, il ne pouvoit, à cette époque, jouir auprès d'elle d'un grand crédit.

Mon compère, j'ay recu vos lettres du dernier du mois passé et vous mercye cordialement de ce que sy confidemment vous m'advertissez de ce que vous pouvez entendre; quant à ceulx quy sont plus animez que oncques et mesmes celluy duquel cy-devant vous aviez meilleur espoir, qu'a freschement tenu propoz bien différent,

[1] fieber.

1564. il m'en desplait plus pour eulx que pour moy, et vous
Avril. asseure que, cognoissant en eulx ce que je y cognois, sur ma foy, je me soucieroys peu et d'eulx et de leur marrissement, voyant plus loing que peult-estre ils ne font, sy je n'avois plus de considération au service du maistre et au bien du pays, qu'à eulx ny chose qu'ils penssent; et sy, à mon retour, ils ne veullent plus entrer au Conseil, bien leur en convienne; il ne s'y perdroit peult-estre pas tant, comme ils vouldroient bien donner à entendre, et tiens qu'ilz prendront meilleur advis, et que, quoy qu'ils dient, ils entendent mieulx la faulte qu'ils firent de s'en mettre dehors de leur voulonté et auctorité, attendu leurs prétentions; car ce n'est le chemin pour les soustenir, et, sy sa M. estoit contente que, retournant là, je n'entrasse au Conseil, je m'en passeroys, et voulontiers, aux termes que l'on y est, et ay moyen de m'employer là en aultres choses pour le service de Dieu et de sa M.; mais, sy l'on me commande que je y entre, j'en feray comme du passé, et en advienne ce que pourra advenir. Il est encores à mon advis trop tempre[1] pour bien juger ce que ce sera de leur voulonté et union: d'icy à là, ilz auront avant mon retour, que ne sera, à mon compte, plus tost que d'icy à deux mois, partant au commencement de juing, je dis ung ou dix jours[2] dedans le mois pour mon voyage, querelles et plainctes contre plus de deux, et pense bien que Mons[r] de Barlaymont et Mons[r] le Président n'y seront oblyez, et peult-estre ny Madame mesme. Je les attends aux premières lettres que viendront d'Espaigne, à la venue de l'Ambassadeur nouveaul pour Angleterre, et à la correspondence au Sei-

[1] tôt. [2] *Belgicisme:* een dag of tien.

gneur don Frances d'Alava en France et aultres minis- 1564.
tres, et, à mon retour, je les laisseray respondre de ce Avril.
que pendant mon absence se sera fait, et jusques à la venue du maistre fais bien compte de m'envelopper aux choses le moings que je pourray, mais, venant luy, chascun lors parlera et verra l'on quy aura mieulx faict. Il y-a long temps que l'on est après pour donner à entendre aux villes et aultres ce que vous dictes, et à plusieurs de la Noblesse aussy, que je tasche de les soubmettre aux Espaignols, qu'est faulx et n'y pensay oncques, ny eusse choisy ma retraicte par delà, sy je pensoys que cela eust dehu[1] advenir, comme souvent je leur ay dict en plein Conseil, et qu'il n'y a quy que ce soit d'eulx quy plus hardiement et résoluement que moy voulust employer sa personne et sa vie pour le soustenement de la liberté et privilèges du pays, mais non pas pour extendre la Joyeuse-Entrée contre raison, au préjudice de l'auctorité du maistre, pour corrompre et perdre la justice, et consentir à ce que Brabant et, soubs Brabant, les aultres pays soient tirannisés d'aulcuns qu'ont leurs fins et desseins peult-estre bien différent de ce que les Seigneurs entendent; car je veux croyre d'eulx qu'ils ne les pourteroient[2] en ce, comme ils font, car ce seroit contre leur debvoir; et je diray bien, quand besoing sera, ce que j'en attends, et que j'aimeroys mieulx que mon Prince me tirannisa ung petit que non que, se perdant son auctorité, plusieurs nous tirannisassent et les Pays, que seroit bien avoir perdu les privilèges et la liberté, pour laquelle je perdroys la vie, et oster la justice, sans laquelle les moindres seront proye des grands, et ceulx qui ont rentes et

[1] dû. [2] soutiendroient.

1564. Avril. biens, en proye de ceulx qui pourroient plus. Je sçay bien que ce que je débattis (1) lors que nous estions devant Metz, au temps de l'Empereur, contre ceulx qui prétendoient entretenir ung tertio ordinaire d'Espaignols, jusques à XII mil aux Pays-Bas, et j'en heus lors le maulvais grey, que je dissimulay, de quy depuis a cogneu que j'avoys raison de soustenir le contraire, et velà comme je veulx leur soubmettre les pays; et quand ils eurent irrité sa Ma[t] par les termes qu'ils usèrent pour deschasser ceulx que sa Ma[t] y laissa au partement, quand ils n'y pouvoient plus tordre cheville, qui trouva les expédiens pour donner la commodité pour les embarquer, quy fit les lettres pour y persuader le Roy? mais cela s'oblye, comme le service que j'ay faict traictant la paix, et sy sçet bien le Prince, s'il s'en veult souvenir, ce que je y fis et diray davantage que, comme les termes qu'ilz usarent à l'endroit du Roy à Gand pour le contraindre (je diray ainsy) de oster les Espaignols, me semblarent fort mal: aussy ne fut le chemin que print Erasso pous les y faire demeurer, à mon jugement, ny bon, ny convenable, ny aussy qu'ils y demeurassent contre le gré des pays, oyres qu'ils n'estoient en nombre pour forcer icelluy, et sy se descharg[eoient] les pays d'austant de frais pour les garnisons, et repartiz en divers lieux, l'on les eust faict vivre sans foule, et mesmes estant la charge d'iceulx donnée aux deux Seigneurs, quy n'entendirent oncques ce que cela emportait, ny le bénéfice que eulx en leur particulier et les Pays en eussent peu recepvoir, et, s'ils l'entendirent, ce fut quand jà ils ne pouroient aller en arrière. Je sçay

---

(1) *débattis:* voyez p. 75.

ce que je dis, et, pour ce qu'ils dient que je les veulx 1564.
soubmettre aux Espagnols, je vouldroys qu'ilz me dissent Avril.
quy j'ay avancé en charges du pays de la dite nation; il ne s'en trouvera ung seul, mais ils se souviendront quy, au temps du Duc de Savoye, avança Robles (1) et je sçay pourquoy, et Mondragon a esté nommé en sa charge par Mr d'Aigmont, et le Conite de Mansfelt, que se peult bien dire estrangier (2), largement plus que moy, qui suis moy et les miens, vassal et subject de sa Mat; j'adjousteray que sçay fort bien que l'on m'a voulu imputer que plusieurs ont été pourveus de charge au gouvernement du marquis de Berghes, aultres que ceulx qu'il avoit nommés, pour ce que ceulx qu'il nommoit ne se trouvoient sy qualifiés pour le service du maistre tant que ceulx que l'on y a pourveu, ores que ceulx qu'il nommoit fussent plus à son propos; mais je suis esté sy modeste que j'ay souffert ce qu'on en a voulu dire; combien que j'eusse bien peu déclarer que ceulx quy, au lieu de ceulx que le marquis de Bergues vouloit, sont esté pourvuz, sont été nommez par aultres des Seigneurs qui recommandoient le secret, pour non avoir le maulvais gré, et peult-estre pour non préjudicier à leur ligue et intelligence, et je leur ay voulu pourter ce respect que de non le déclarer, ce que j'eusse fort bien sceu et peu faire, sy je les eusse voulu mettre en picque, mais j'ay passé et

(1) *Robles.* T. V. p. 499.

(2) *estrangier;* né en Allemagne. Le Cardinal eût pu nommer aussi le Prince d'Orange. Celui-ci écrit lui-même dans sa Défense en 1568: « sommes accusez.... de avoir voulu.... troubler le repos et tranquillité d'un Pays, auquel devons *quasi* autant qu'à propre Patrie: » *Justif.* p. 179.

1564. Avril. coulé le tout doulcement sans faire bruyt, et sy entendoys toutesfois assez que j'en auroys peu de grey, et eusse ung vindicatif bien peu rendre la change et aultres aux termes que l'on m'a tenu; mais Dieu est par dessus, à quy il fault remettre le tout, quy sçaura bien payer chascun avec le temps selon ses mérites, et ne seront les saisons tousjours d'une sorte. J'espère qu'Il m'aydera, et fault procurer de tirer profit de ce en quoy les adversaires procurent faire dommage; vélà ma philosophie, et procurer avec tout cela de vivre le plus joyeusement que l'on peut, et se rire du monde, des appassionnez, et de ce qu'ilz dient sans fondement..... Besançon, 18 avril 1564.

† LETTRE LXXXIIIb.

Le Cardinal de Granvelle au Cardinal de Lorraine. Ses motifs désintéressés (MS. B. GR. XII. p. 112).

*** Le 20 avril le Cardinal de Lorraine avoit écrit à Granvelle: «...On montroyt grand aise à nostre Court, disans que le partement de »M. de Chantonay de son Ambassade et le vostre en Bourguoigne »aportoit tout contentement à tous les deux costés... Voilà le monde, »Monsieur, des fassons duquel de mon costé je essuye bien fort. »Je me suis depuis mon partement de la Court tousjours tenu a »servir mon Eglise, dont, la grâce à Dieu, je reçoys gran contente»ment, pour y veoir grant amandement ès affaires de la religion, et »plusieurs dévoyez retourner, touchant véritablement au doibt que »la [présence] des pasteurs est ung des souverainz remède aux »calamités de ce temps, si les Princes nous sont aidans, et certes, »Monsieur, la Royne ma maistresse de jour en jour davantaige »montre grande et sainçte affection ...» (MS. B. Gr. XII. p. 111).

....Quant à mon voyage, la cause en est celle que je vous

ay escript et non aultre. Et nous font là à tous deux (1) de l'honneur assez, donnantz par ce qu'ilz en dyent clèrement à entendre que nous sommes bons serviteurs de de nostre maistre, puisque nous ne consentons volontiers qu'il se face sinon ce qui convient à son service. Et si je ne m'entendoys avec sa M., ces discours me pourroyent donner poyne: il me souffit que de luy je suis cogneu, et si aulcungz des Seigneurs aux Pays-Bas ont sentiment de ce qu'il leur semble que je serve plus qu'eulx, cela me donne peu de travail. Et à la vérité je recepvroys plus de plaisir de me reposer et qu'eux prinssent la peine si avant que les choses se fissent comme il convient au service de mon maistre, qu'est ma seulle fin. Et vouldroys, au lieu de m'empescher aux affaires du monde, vacquer... le mieulx que je pourroys au service de Dieu et de mon Eglise.... — Tout le monde est d'opinion que les Huguenotz feront ce qu'ilz pourront pour empescher l'allée du Roy très-Chrestien à Lyon, craignantz que l'on ne leur oste ce nid (2): mais, quoy qu'il soit, je tiens pour moy que le meilleur seroit, ou de non y aller, ou d'y aller de sorte que le Roy y peust commander comme Seigneur et maistre; car aultrement, selon les advertissementz que j'ay, on luy brasse de luy faire [colleyt] une venue, et de disposer de sa personne, à la volonté de ceulx qui ne luy sont ny bons serviteurs, ny bons subjectz.... 30 avril.

1564. Avril.

(1) *tous deux:* M. de Chantonay et moi: voyez p. 252.

(2) *nid.* Le 3 juin Granvelle écrit à l'Empereur sur la construction d'un temple Huguenot à Lyon, «auquel travaillent, à leur »honte, les Seigneurs et Dames de la ville » (MS. B. Gr. XII).

LETTRE LXXXIII[e].

1564. Mai. *Viglius au Cardinal de Granvelle. Il déconseille son retour* (MS. B. GR. XI).

. . . .Nos Seigneurs ne faillent point se trouver à tous Consaulx d'Estat et *quasi* tous les matins se réprésenter en Court vers son Alt. et luy parler des affaires, lesquelz, selon qu'on faict croire aux gens, sont esté cy-devant négligez et mal entretenuz par ceulx qui se sont voulsu attribuer la superintendence. Je n'ose escrire ce qu'on dit du retour de v. i. S.; aussi n'osé-je bien m'avancher de parler sur ce avec son Alt.; s'aidjoint que icelle ne cèle riens à Armenteros, qui est de tout à la dévotion des Seigneurs. V. i. S., qui le cognoist mieulx, peult sçavoir combien elle se fie en luy, et si elle se y est bien trouvé. De moy je m'aperçois bien que, par sa bonne recommandation et de quelques aultres de la mesme complexion, je auray bien à faire de me maintenir longuement en la bonne grâce de son Alt., et puis que les choses vont ainsi, je me souaide[1] mille fois en ma maison, soit à Gand ou en Frize, ou avec v. i. S. en Bourgogne; mesmes si je doibs demourer privé du sustien et faveur de v. i. S. Mais affin que icelle pust mieulx entendre en son endroict à quoy s'incline l'affection de son Exc envers v. S., mesmes quant à son retour, je ne trouverois mauvais que v. i. S., avant se résoldre sur son retour, luy demanda sur icelluy son advis. Car, quant ne debvriez estre respecté ne porté par elle, ains qu'on voulsist laisser exécuter les propos que aulcuns tiegnent, je ne sçay vous conseiller que v. i. S.

[1] souhaite.

hastoit trop son retour par deçà, ains qu'elle attendist plustost la venue de sa M. Combien que je craindz qu'icelle ne se laisse persuader que par vostre retraicte les affaires de pardeçà, depuis qu'ilz se manient par l'accord de ces S^rs et vont au contentement de son Alt., ne requièrent pas tant sa venue, et peult-estre sa M. sera bien aise de prendre ce couleur pour différer sa venue par deçà; mais s'il conviendra à son service, je me remectz aux plus saiges, et où je le pourrois entendre, je retournerois à rafreschir vers sa M. ma poursuyte pour obtenir mon congé: du moins devant que aultres me faschent cet advanchement, selon que aulcuns parlent de déchasser tous qui sont Cardinalistes, entre lesquelz le Conseiller Hoppérus aura aussi à souffrir.... Brux., 1 mai. 1564. Mai.

† LETTRE LXXXIIIe.

Le Cardinal de Granvelle à la Duchesse de Parme. Nouvelles d'Allemagne et de France; il l'exhorte à ne pas réunir les Etats-Généraux (MS. B. GR. XI. p. 201).

Madame, il n'y a pas long temps que j'escrivis à v. Alt. prolixement, et crains de luy avoir esté importun et fascheux, mais toutesfois, pour non faillir à mon debvoir, je n'ose délaisser d'obéyr à ce que si exprèssément elle me commande luy faire sçavoir de mes nouvelles et mesme de ce que j'entendray d'Allemaigne. Despuis mes dernieres je sçaurois peu dire de ce coustel là, ny de Suysse, que fut d'importance, oires que d'une part et d'autre j'ai heu infinies lettres; horsmis qu'à ce que je puis comprendre du tout, est que, tant pour ce que les Princes ne se

1564. Mai. fyent l'ung de l'autre, que par faulte d'argent et pour les pensions que a l'on mies de ce coustel là, j'espère que l'on en pourra aux Pays-Bas demeurer à repos pour ceste année, que m'est un grand contentement pour la satisfaction que v. Alt. en aura et l'assurance dudit pays. Bien dict-l'on que les héritiers du Duc Jéhan-Frédéric arment la guerre à Gota et aultres lieux voisins, donnent argent à quelques piétons, cherchent gens de cheval et publyent soubs main que ce soit pour Crombach, afin de saccager la Franconie, et que ledit Crombach ayt desseing sur Erford et sur Eldrong[1] chasteaul des Contes de Mansfeld, pour avoir les espaules asseurées quelque part, et que ledit Crombach et eulx se vestent et leurs gens de blanc et de noir, tant pour non estre recougneuz par différence les ungz des aultres, que pour monstrer ligue entre eulx et union, mais tout cela n'est chose de fondement tel qu'ilz auroyent de besoing pour faire paour[2] aux Pays-Bas. Aussy n'entendz-je levée d'importance du coustel de France, et me semble que l'on y entend plus à plaisirs que à guerre, et maintenant doivent être empeschez au baptesme à Bar, où sont tous ceulx de la maison de Guyse, et m'escript-l'on d'Allemaigne que le Comte de Mansfeldt y alloit à onze-cents chevaux, comme ambassadeur du Roy notre maître; ce bruit n'est que honorable, mais je pense bien qu'il n'y en aura pas tant, et que l'on ne chargera le maître de tant de fraiz. Le départ dudit Bar et ce que l'on verra où la Cour de France tournera teste, donnera plus certain jugement de ce que se debvra attendre de ce coustel là pour ceste esté, et Dieu doint que les affaires de la Religion continuent si bien comme il sem-

[1] Heldrungen. [2] peur.

ble qu'ilz ont commencé en Court et la volenté que la Reyne-Mère monstre de vouloir suyvre, dont je ne m'asseure pas encores du tout, comme aussi n'en perds-je pas espoir; car, si elle veult considérer ce que convient à son filz et à l'auctorité de son Royaume, il est force qu'elle preigne ce chemin, et v. Alt. verra, s'il lui plaist, par la copie, ce que M. le Cardinal de Lorraine n'a respondu aux lettres que, pour satisfaire à M. la Duchesse de Lorraine-mère, je lui avois escrit, comme v. Alt. aura jà entendu. 1564. Mai.

Ce d'Angleterre (1) donnera peyne à v. Alt., pour les termes que tient présentement la Reyne dudit d'Angleterre, mais véritablement ce sont bravades sans fondement, et, si l'on cède, estant la raison tant de notre coustel et les termes où nous nous treuvons, tant advantageulx, sur ma foy, je crains que l'on s'en repentira largement et que le mal que, de n'en monstrer maintenant visage et de non continuer, succédera, ne sera aysément reméédiable et que nous plorerons de laisser passer l'occasion; mais je me remects au plus prudent advis de ceulx de par delà, puisque, à la vérité, mal peut-l'on conseiller de si loing, et voyent plus et mieulx ceulx qui sont sur le faict.

Je ne puis aussi délaisser de ramentevoir le faict des vins dont l'on avoit résolu avant mon partement le renouvellement de l'édict, et plus absolut et tost, spécialement devant la S[t] Jéhan: et si la Court de France tourne le visage vers Lyon, tant plus sera-t-il de propos de le faire, mais je m'en remectz aussi à meilleur advis.

J'entendz que l'on continue de solliciter v. Alt. pour

(1) *d'Angleterre.* Le 30 avril Viglius écrit au Cardinal: « Les » Anglois continuent encoires leur vieil mestier de piller tout ce » qu'ilz rencontrent » (MS. B. GR. XI).

1564 l'union des Estatz; j'espère que v. Alt. considérera ce
Mai. que si souvent luy a esté remonstré sur ce poinct, car je crains que, si l'on vient à y condescendre, quelque bonne volenté que puissent avoir M.M. le Prince d'Oranges et Marquis de Bergues, s'ilz viennent à mectre en avant de charger les Estatz de Brabant, ilz perdront crédit et ne seront ouyz, par où l'on ne viendra à l'effect, et si se fera à l'auctorité de sa Ma[t] une playe sans remède et dont v. Alt. aura, tant qu'elle sera au gouvernement, resentement, et, plus de trente ans après, ceux qui auront ledit gouvernement depuis elle. Je sçay fort bien ce que je diz, et me desplaira amèrement d'en estre prophète.

L'on a icy semé, je pense bien qu'a mon hayne, que despuis mon partement l'on avoit assemblé lesdits Estats, et que toutes les aydes estoyent accordées et alloit présentement par delà le tout bien, et je diz à qui m'apporta la nouvelle, que je vouldroys qu'il m'eust cousté mille escuz du mien et qu'il fût vray, oyres que je ne deusse rentrer en Flandres d'ung an; ce que je dis pour ce que l'on adjoustoit que les Seigneurs auroyent entendu du secrétaire Armenteros que le Roy m'ayt commandé de venir icy et de non retourner par delà, ce que je sçay bien est faulx, mais ce sont des inventions Renardesques, dont je ne faiz que m'en rire, et crains fort que aussi est faulx ce que l'on dict de l'accord des Estats; car je n'entendz encores que ceulx de Brabant ayent riens résolu [achévement[1]], dont certes je ne m'esbéhiz, car j'ay sçeu que l'on persuade aux aultres Etats qu'il fault venir à l'union, par ce fondement que aultrement ceux de Brabant ne contribueront jamais rien et demeure-

[1] finalement.

sont par ce boult deschargez des aydes et les aultres 1564.
chargez. L'on sème aussi que ces Seigneurs ouffrent à Mai.
v. Alt., pour la gaigner, de luy faire donner grandz présentz des Estats et des villes par leur moyen, ce que je tiens certain n'estre véritable mais je sens extrêment[1] que telz bruicts se sèment, qui viendront jusques aux oreilles du maître et ailleurs, et souvent le peuple et aultres jugent les choses, non pas sur la vérité, mais sur ce que l'on en dit.... Besançon, 3 mai 1564.

LETTRE LXXXIIIe.

Morillon au Cardinal de Granvelle. L'on en veut au Roi (MS. B. M. I. p. 33).

⁂ Maximilien Morillon, né à Louvain, Prévot d'Aire et Vicaire-G[l] de l'Archevêché de Malines : « probe, érudit, constant, »fidèle, doux, discret, désintéressé et laborieux : » *Mém. de Gr.* I. p. 114. Il donnoit régulièrement des nouvelles détaillées au Cardinal. — Sur *la livrée* voyez p. 188.

.......Quant à la livrée, l'on l'excuse en la sorte que le Cardinal[2] l'aurat entendu par Bave, mais quoy que l'on saiche prétendre, les saigez n'en sçaivent faire leur prouffit ; et certes les choses passent plus avant, s'estant le Comte d'Egmont advanché aujourd'huy huict jours *post pocula* dire à Hoppérus, avec lequel il fut bien deux heures en devises, que ce n'estoit point à Granvelle que l'on en vouloit, mais au Roy, qui administre très-mal le public et mesmes ce de la Religion, comme l'on luy at

[1] extrêmement. [2] *Si Morillon semble écrire à la troisième personne, c'est que dans sa Correspondance les principaux personnages, et Granvelle lui-même, sont indiqués par des chiffres.*

1564. Mai. assez adverty, laquelle ne pourroit soubstenir si les décretz du Concille ne fussent vifvement exécutez et si ceulx ne souffissent, [*revocandos*] *esse canones*, que vient de l'escole de Renard qui est souvent près des Seigneurs(1).... Bruxelles, 4 mai (2).

† LETTRE LXXXIV.

.....au Landgrave Philippe de Hesse. Intentions de Philippe II relativement à Allemagne.

Le Landgrave envoye ces nouvelles au Prince d'Orange par une Lettre datée de Cassel le 13 mai, ajoutant dans un *PS.* autographe: « Gut ufsehen werdet E. L. nicht schadenn. »

Le 21 avril le Cardinal écrit au Baron de Bollwiler: « ... J'ay »faict tout ce que j'ay peu pour luy faire clèrement cognoistre »combien est faulx, ce que aulcuns vouldroient persuader à son »maistre, que le Roi nostre maistre veuille mouvoir, pour la Religion »ou aultrement, quelque chose contre les Princes Protestans, l'asseu»rant, comme il est véritable, que ny à Trente, ny ailleurs, ne »s'est oncques négocié chose quelconque quand à l'exécution du »Concile à l'endroit [des Princes] Protestans, mais bien afin que »les Princes Catholicques le facent observer en leurs pays, et »comme le Roy nostre maître ne veult que quy que ce soit y »donne loy aux siens, aussy ne veult-il en façon quelconque se »mesler de ce que font les aultres aux leurs... » (†MS. B. Gr. XI).

Guter freundt, ich wil Euch freundlich nicht pergenn

(1) *Seigneurs.* Viglius écrit le 22 mai au Cardinal: « Renard »s'abouche souvent avec les Seigneurs; de là vient qu'ils goûtent »mal les choses passées avec Angleterre, comme plusieurs autres » (MS. B. Gr. XII.).

(2) En marge de cette Lettre il y a: « Aussi a l'on dit au Conseil »d'Estat qu'il fault, pour trouver finances, vendre les biens des gens »d'Eglise, comme l'on a faict en France et qu'ilz sont trop graz »

dasz ich einenn meiner diener, etzlicher meiner privat- 1564
sachen halbenn, zum Cardinal vonn Arrasz abgefertigt, Mai.
welcher die tage widderkommen und mich under anderm berichtet, wie er, der Cardinal, sich ausz Nidderlandt heruff begeben, sei er gehnn Nanci kommenn, alda er dan wol entpfangen und tractirt wordenn; volgents hab er sich vonn dannen gehnn Bisontij[1] begeben, alda seiner gebrüder erbtheilung nit allein beizuwonen, sondernn auch auszzuwarten und also noch einn zeitlang alda zu verharren; darnach gedenck er sich widder in das Nidderlandt oder wohin er vonn d. Kön. W. *in Hispaniâ* bescheidenn werde, zu verfügen.

Und nachdem gedächter mein diener dem Cardinal wolbekant und vertrawet, hatt er demselbigenn angezeigt die Kön. W. zu Hispanien sei entschloszen und willensz künfftigen herbst ausz Hispanien hienüber nach Italien zu farenn, und von dannen iren weg nach den Nidderländenn zu nemen, und der enden gute ordnung [ene] widderumb anzurichten, dan die vornembsten herrn der örten sich allerhandt underfahen thetten, wilchs ire Kön. W. etzwasz frembt neme, und hat also uff denn Printzen von Orange, herrnn vonn Egmundt, Gravenn vonn Horn, und andere andeutung gethan. Sonsten hat sich der Cardinal jegen meinenn diener vernemenn laszenn er wisze gewisz und für wahr, wollte auch seinn leib und seell zu pfande gesetzt haben, dasz die Kön. W. zu Hispanien, wedder der religion halbenn, noch sonst, im Reich teutscher nation mit der thadt nichts anfahenn werde; so sei auch ire Kön. W., wedder mit dem Babst, noch sonst, zu exequirung desz Conciliums gahr in kei-

[1] Besançon (*Vesontium*).

1564. ner bündnüsz; darumb soldt mann ime, bei seiner seel
Mai. seligkeit, trawenn und glaubenn.

Er, meinn diener, hat auch nit köndenn vernemen, dasz er bei dem Cardinal von Lottringen am herauffziehen gewesen oder sich uff desz Herzogenn vonn Lottringen sohnsz kindtauff begeben werde... *Datum* den 5 *Maji* 64.

LETTRE LXXXIV^a.

L'Ecuyer P. Bordey au Cardinal de Granvelle. Il se défie d'Armenteros (MS. B. GR. XI. p. 208).

. . . . . Le debvoir que j'ay à sa S. i. me contrain à l'advertir d'une chose que l'on m'a dit jà plus d'une fois et en plus d'ung lieu, qu'est que Armenteros est double, et qui ny s'y fault fier que bien à poin. De ma part je ne m'en suis point aperceu, ains aux propos qu'il me tient de sa S. i, je ne cougnois aultre chose, sinon que luy est très-humble et très-affectionné serviteur; toutesfois telle façon de faire est bien celle que le plus souvent déçoit les gens et mesmes les plus discrets; je sçay bien que ces Seigneurs le chevalent[1] fort et que luy a mainctes devises avec eux, mesmes avec M. de Montegny; et que ledit Montegny a esté assez deffois en sa chambre seul-à-seul. . . . . Bruxelles, 5 may.

† LETTRE LXXXIV^b.

Le Cardinal de Granvelle à l'Empereur. Motifs de son départ (MS. B. GR. XI. p. 224).

. . . . . Quant à ce que rapporta Armenteros à son retour d'Espagne, j'en ai déjà averti v. M. avant mon par-

[1] courent après lui, le cajolent.

tement, et n'ay jamais voulu prendre le résentement 1564.
qu'ont voulu faire ces Seigneurs de par delà pour affaire Mai.
mien particulier, ny faire partie contre eux; car je n'ay jamais prétendu ny prétends-je chose, quelle qu'elle soit, à l'encontre d'eulx au respect de mondit particulier, mais seullement que le maître fût servy et l'estat publique conservé avec seurté et tranquillité; mais l'on n'a pas bien pris que j'aye voulu soubstenir l'auctorité du maître, pour ce que l'on vouldroit luy donner la loy et reigle, et non la recepvoir de luy, et les causes sont notoires, et m'a esté chière ceste occasion pour en sortir, pour les accommoder et leur donner moyen d'obéyr à sa M. avec moindre ombre, et pour faire cougnoistre si, avec mon absence de quelque temps, pendant lequel je pourrois vacquer à mes affaires particulières, ilz se laisseront, par jalousie et pour monstrer qu'ils facent mieulx, conduyre et accommoder à la raison; puisque la fin que je prétends n'est que le seul service du maistre, et plust à Dieu qu'ilz fissent si bien que je me peusse détenir pardeçà sans y retourner jusques à la venue du maistre, mais à la vérité je n'apperçois pas encore, et à mon très-grand regret, que l'on y voyse ce chemin, et j'ay mes correspondences pour de temps à aultre sçavoir ce que passe, et rendz le debvoir que je doibs pour dois icy servir et l'advertir en ce qui convient, sans bruict ny que là il s'entende, et procureray tousjours de mon coustel, et s'il est possible, ne rien gaster, désirant plus souffrir en mon particulier que non que le publique souffre, et nous verrons quel sera le succès et, s'il est tel que je désire, sa M. aura cause de s'en contenter.

Quant à M. de Chantonnay mon frère, il s'est icy

1564. Mai. détenu ung peu plus longuement que je n'espéroys, ny eusse voulu, pour ce que sans sa présence nous ne pouvyons achever les affaires pour lesquelz principalement nous y sumes[1] venuz, que sont pour la succession du peu de bien que feu M. de Grandvelle mon père a laissé à mes frères, afin de les asseurer le plus que faire se peult à ceulx qui sont du monde, suyvant l'intention de mondit feu seigneur et père, et m'ayant recommandé au temps de son trespas d'y tenir la main, je n'ay peu délaisser de faire voyaige pour y rendre mon debvoir; mais le mesme jour que nous eusmes conclud le principal, que fut le pénultiesme du mois passé, mondit frère partit, et pour recouvrer le temps, au lieu que l'on pensoit yroit par Italie et dois là par mer, s'est advanturé de passer le droit chemin par France, descougneu[2] et à sept chevaux seullement, avec grand désir de tost pouvoir aller treuver v. M. et luy rendre très-humble service en charge d'Ambassadeur ordinaire du Roy notre maistre, à laquelle sa M. m'a escript l'avoir choisy; et véritablement son plus long séjour en France n'estoit plus convenable selon la hayne qu'avoient conceu contre luy les Huguenots qu'estoyent retournez en crédit, et la Royne-mère pour leur respect; et nous font les François à tous deux de l'honneur assez, démonstrantz ésjouyssement très-grand et par signes publiques de ce que mondit frère soit hors de France et moy des Pays d'Embas, disantz que maintenant ils feront ce qu'ils voudront et jouyront bien des aultres, en quoy véritablement ilz se mescomptent et suis asseuré que ceux qui restent, à l'ung des coustelz et à l'aultre, rendront le debvoir qu'ils doibvent de bons serviteurs et ne com-

[1] sommes. [2] incognito.

porteront chose auxdits François que soit préjudiciable 1564.
au service de sa Ma[t] et à ses pays, mais, quoy qu'il soit de Mai.
ceulx qui y sont, je ne fauldray de, où que je soys, tenir tousjours la correspondence que je doibz au service de v. Ma[t] et feray mon mieulx pour la tenir advertye de ce que je verray convenir et que vraysemblablement elle debvra désirer sçavoir, que viendra à ma cougnoissance.

Je remercye très-humblement v. Ma[t] de ce qu'il lui a pleu par sa clémence me communicquer de l'estat présent de la Germanie, et je n'ay failly de incontinant en advertir Mad. la Duchesse de Parme, luy ramentevant joinctement qu'il ne pourroit estre que très-à-propos qu'elle envoyast le Conseillier Cobel (1) ou aultre de la part du Roy notre maistre et sienne à Rosthock, pour assister à procurer l'accord entre Dannemarch et Suède, puisque l'office qu'elle y fit l'an passé fut si bien prins de toute la Germanie, oultre ce que par ce moyen elle sçaura, comme lors, ce que passa par delà, et, en cas que l'accord ne se fit, sçaura de temps à aultre ce que feront les armées, pour selon se conduyre à procurer la seurté des Pays d'Embas... Besançon, 8 mai 1564.

Le 8 mai le Cardinal écrit, de Besançon, au Chancelier Seldt: «Je n'entendz encores des Pays-d'Embas, d'où tous les jours »j'ay nouvelles, qu'il y ait chose que doibge[1] haster mon retour, ny »moins que les voisins meuvent chose d'importance dont nous doib»geons[2] craindre, et je tiens que la négociation de Worms, la cor»respondence des ligues, et ce que les Princes doibvent entendre »combien il leur empourte de non compourter que la Noblesse »preigne le chemin auquel aucuns d'icelle tendent, sera cause que »la Germanie demeurera à repos (✝ MS. B. Gr. xi. p. 228).

(1) *Cobel*. Membre du Conseil Privé.

[1] doive. [2] devions.

1564. Mai. Viglius écrit le 9 mai, de Bruxelles, au Cardinal : «....Quant »à vostre congié, sa Ma^t respondit *in haec verba* : « «je ne sçau»»rois trouver mauvais le congié que vous m'escripvez avoir »»donné au Cardinal de Granvelle de se povoir absenter pour deux »»ou trois mois et entendre à ses affaires particuliers, attendu ce »»que luy importoit, et qu'il n'y avoit apparence de mouvement des »»voisins, bien que je cognoisse la faulte que fera son absence à »»mon service : » » ceçy est bien aultre langaige que celluy que au»cuns teignent icy ; que v. i. S. s'est retirée par ordonnance de sa »Ma^t, parlans de grandes menaces si elle retourne.... » (✝ MS. B. Gr. xi. p. 232). De même, quelques jours après, Viron rapporte au Cardinal que le Roi a écrit à son Alt. qu'il trouve bon le congé de 2 ou 3 mois donné au Cardinal, mais qu'il craint que ses affaires souffriront de cette absence. Viron ajoute, d'après M. de Barlaymont, «que les Seigneurs se trouvent plus animez que »devant, et font trouver mauvais tout ce qui a été fait du tems de »M. de Granvelle, de quoy la Dame n'en sait que dire ni con»tredire de crainte (MS. B. Gr. xii).

* [1] LETTRE LXXXIVe.

L'Empereur au Cardinal de Granvelle. Il ne peut favoriser les entreprises de la Duchesse de Lorraine (MS. B. Gr. xi. p. 254).

*** Voyez p. 193. Encore le 16 juin la Duchesse écrit à Bollwiler sur ce sujet, que «le Roy d'Espagne doit considérer le service de Dieu et la restitution de la Religion en son entier » (MS. B. Gr. xii). Toutefois c'étoit sans doute en soumettant ses vues à celles de sa M.; du moins Bollwiler écrit le 26 juin au Cardinal que la Duchesse est disposée à renoncer à ses projets sur le Danemark, «conformément aux désirs du Roy Cath.» (MS. B. Gr. xii).

...De ce qu'estes passé par Nancy en vostre voyage pour

[1] *Sous le nom de l'Empereur signée* de Cock.

visiter Madame ma bonne niepce, la Duchesse douaigière 1564.
de Lorraine, m'a esté fort agréable d'entendre, et ne vous Mai.
puis cèler vous dire, pour ma descharge sur les propos qu'elle vous ha tenu, quant à l'assistence que luy debvrois faire à l'effect qu'escripvez, que je luy ay tousjours imparty mon paternel et loyal advis et tel qu'eusse moymesmes usé, me treuvant en ces termes: mais que la deusse conseiller à mouvoir chose préjudiciable au repoz publicque, soit par guerre, practicques, ou aultrement, plustost que par l'amiable voye, je ne fus oncques de l'opinion, ny le seray encores, considérant la conséquence telle que vous mesmes pouvez considérer et en discourrez bien sagement; mais à la reste suis très-content et me sens obligé de ne l'habandonner, comme aussi ne feray en tout ce que me sera faisable et possible, moyennant que mes persuasions et admonitions ayent quelque lieu vers elle, car je ne vouldrois estre autheur et moings solliciteur, pour faire mouvoir troubles entre les Princes et potentatz de la Chrétienté, selon que souvent luy ay faict escripre et dict de bouche... Vienne, 13 mai 1564.

* LETTRE LXXXV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Nouvelles diverses.

...Wier mögenn E. L. freundtlicher und vertrauter wolmeinung nicht verhaltenn, dasz der Cardinal vonn Arrasz sich jegenn einesz hohenn Fürstensz Rath vernehmen laszenn, dasz der Köning vonn Hispanien noch diessenn

1564 herbst durch Italien herrausz inn die Nidderlände ankom-
Mai. men werde, ... und wiewol wir nicht zweifelnn E. L. werdenn hierauff gute achttung zu gebenn und sich deshalbenn vor gemelts Cardinals vorhabendenn practickenn wol vorzusehen wissenn, alsz habenn wir doch E. L. dessenn zu erinnernn und Sie zu warnnen freundtliches nicht underlassen wollenn.

Vorsz annder wissenn wir E. L. auch freundtliches nicht zu pergenn dasz, uff der Rö. Key. Ma^t gnedigstes schreibenn und begeren, unnser gnediger lieber herr und Vatter unsz ufferlegt und bevohlen unsz den nechsten zu Hertzog Johansz Friderichen zue Sachssen mittlern zu verfuegen und mit s. L. dahin zu handlen sich Wilhelmen vonn Grumbachs zu entschlägen, damitt s. L. darüber nitt etwa in unglück gerathe (1). Wilchs wir dann... also mitt allem treuem vleysz verrichtett und s. L. dahin persuadirt, dasz s. L. der Kay. May^t schreibenn und sich dermassenn ercklerenn wirdt, dasz verhofflich ire Ma^t darmit zufriedden sein werden... *Datum* Cassel, den 15 *Maji A*° 64.

E. L.¹ dienstwilliger schwager und bruder alzeit,

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem... Printzen zu Uranien...

Le 20 mai P. Bordey écrit, de Bruxelles, au Cardinal : « Le mardy » son Alt. fut ouyr messe à saincte Goudules, où l'accompagnarent » tous les Seigneurs et de plus M. de Megen au retour [detour], en-

---

(1) *gerathe*. Le Duc séduit par des rêves ambitieux, continua sa protection à Grumbach, et s'attira ainsi, peu d'années après, une longue captivité.

¹ E. L. — alzeit. *Autographe*.

»coires qu'ils estoient tous yvres; le Prince dina seul avec son Alt. 1564.
»et à ce diner j'entendis comme le Prince, parlant de la Princesse à Mai.
»son Alt, laquelle luy avoit demandé de son pourtement[1], "qu'elle »mangeoit bien peu et qu'elle menoit une vie, que s'il estoit »estraint[3] de la passer telle, il ne seroit[4] vivre; car, disoit-il, elle »est quelquesfois quinze jours sans sortir de sa chambre ne sans »vouloir avoir compagnie, [suivant] une vie fort mélancolicque » (MS. B Gr. xii. p. 79).

† LETTRE LXXXV[e].

Le Cardinal de Granvelle à la Duchesse de Parme. Il souhaite que les affaires aient profité par son départ (MS. B. GR. XII. p. 93).

. La Duchesse se conformoit aux désirs des Seigneurs: Viglius écrit le 22 mai au Card[l], «que les Seigneurs, voyant l'inclination de son »Alt. pour en tout leur complaire, gagnant le devant, il se tiendroit »bien heureux s'il pouvoit sortir de bonne heure; avant de tomber »en la même persécution que M. de Granvelle souffre, laquelle ils »n'ont point commencée pour lui seul, mais le dessein regarde plus »loin.... » (MS. B. Gr. xii). De leur côté les Seigneurs ménageoient et cajoloient la Duchesse; demandant ses avis en toutes choses: «elle a confessé, » dit le Prince, « avoir plus entendu des affaires »du Pays en peu de mois après le partement du Cardinal que tout »le temps qu'il avoit esté près d'elle: » *Justif.*, p 179.

...[J'apprends que] v. Alt. a si bonne santé, dont elle a bon besoing, à ce que j'apperçois, pour soubstenir tant de travaulx, et entendz bien, par ce que l'on m'advertit, qu'elle n'a peu à faire, non seullement à desmesler les affaires qui sont fascheux et souvent de maulvaises causes, comme

1 sa santé (comment elle se portoit). 2 dit *ou un mot pareil semble omis.*
3 contraint. 4 sauroit.

1564. Mai. dict le président, mais encores pour correspondre à tant de visites, comme j'entendz qu'elle a ordinairement, que luy doibvent oster beaulcoup de temps, mais elle est si duytte[1] et instruicte pour toutes choses qu'elle se sçaura du tout desvelopper et desmêler comme il convient; si ne puis-je délaisser de sentir qu'elle n'aye encores ce contentement de veoir ce poinct des aydes tant achevé, comme il seroit requis et que dois si long temps elle désire; et, si ma présence y donnoit empeschement, mon absence a jà donné quelque temps, moyennant lequel beaulcoup se pouvoit faire, mais, sur ma foy, je crains la faulte, et doubte fort, qu'avant qu'il passe long temps, aultres humeurs se remueront, que feront clèrement congnoistre que ce n'est à moy seul qu'on en veut. Je prie à Dieu qu'il n'en succède ce que je crains.....

L'on menasse fort les Pays-d'Embas de soubzlevement au port[2] de la Picardie(1), qu'est soubz le gouvernement du Prince de Condé, du Prince Porcian, et du Seigneur de Sédan, qu'ilz nomment Duc de Bouillon, mais la prudence de v. Alt. y sçaura fort bien pourveoir, assistée de messieurs du Conseil, faisant tenir regard sur ceulx qui meynent les practiques et ayant l'œil au guet par dedans le pays, afin que nulle assemblée secrette se face.... Baudoncourt[3], 30 may.

Le 7 juin le Cardinal écrit au Roi que les affaires en Flandre ne

(1) *Picardie.* Le 4 juin le Cardinal écrit à Bollweiller: «...Le »Prince de Condé faict faire les monstres de la Picardie en armes, »chose qui donne quelque soubçon, avec les practicques que se font »continuellement pour susciter quelque émotion aux Pays-Bas. ...» (✝MS. B. Gr. xii).

[1] duisible, capable. [2] parts (?), du côté. [3] *Paroisse en Franche-Comté.*

vont pas mieux. «....Veo al presidente y Berlaymont medio deses- 1564.
»perados, porque conosien que por indirectas dan agora contra Juin.
»ellos, y dende aqui los animo quanto puedo à que sufran, y es-»péren el tiempo y la venida de v. M. tan necessaria, y paraque »no desamparen en ninguno manera los negocios, porque desam-»parandoles, verdaderamente yria todo por tierra...» (MS. B. Gr XII).

† LETTRE LXXXVI.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Réponse à la Lettre 85; *nouvelles.*

... Bedancken unsz kegenn E. L. gantz dhienstlich undt freundtlich deren treuwen undt bruderlichenn warnungen undt ermanung.... Es ist nicht ahn, wir haben mit einem schlawen undt listigen vogell zu thun, der nacht noch tag feyert, damit er unsz ein gewisses geben möge. Jedoch sein wir der hoffnung wir wollenn, nebenn unser uffrichtiger sachen, das werck zu guthem ende führenn, undt wo es je in einichem fall mangelenn wurde, mögenn E. L. wissen das sulches durch unsere mittell nicht geschehenn wirdt, sonder durch seine argelist undt boeses anbringens.... *Datum* Brussell, ahm [1] *Junij* 64.

Wilhelm, Printz zu Uranien....

Ahn hern Wilhelmen, Landtgraven zu Hessen.

Sur un papier séparé on lit:

«Auss Franckreich ist das geschreye das der Printz von Condé, »der Ammirall, undt der vonn Andeloot, sampth irem anhang, »bei einander seien, undt sollen auch geraitz[2] ein zehen thaussent

[1] *Le jour omis.* [2] bereits.

1564. »man umb Compiengen bei'nander haben, sich besorgen vor der
Juin. »Khöningin, das sie auff diessen kindtauff sich mit denen von »Gewisse[1] in ein heimliche practica begebenn habe undt darumb »denen von der newen religion irer zusagung nicht nachkhommen »werde, so das, wo Gott der Almächtig Seine genade nicht verley»het, das diesser handell niddergelegt und gestillet wirdt, zu besor»gen sey etwan andere potentaten sich uff beyden seiten mit einzu»mischen, undt also die leste uneinigkeidt undt empörung grösser »widder[2] die erste werden möge. Worausz dan zu besorgen mit der »zeitt die gantze Christenheidt in ein grosse unruhe gerathenn »möchte.

»Mit Engellandt hadt es woll ein zeittlang zwischen uns undt »inen in ungeleichenn verstandt gestanden, ausz ursachen, die »Khöningin etliche wahr und khauffmansschatz, so in diessen »Nidderländen gemacht werdenn, verbotten hadt, welches den »alten verdregenn undt bündtnüssen, so beiderseits uffgericht, »entgegen gewesenn ist. Demnach hadt die Kön. Ma^t zuw Hispa»nien auch die Englische ducher und alle andere dergleichen Engli»sche wahr undt kaufmanschaft, verbotten in diesse lände zu »bringenn. Aber wir versehen[3] uns doch einer guter vergleichung, »dieweil wir beyderseits anders nicht spüren khönnen dan das sie »zue friedt und gueter nachparschaft genaigett sein.

»Ausz Spangien haben wir zeittunge bekhommen das die Kön. »Ma^t sich hefftig rüstet mit galleën undt schiffen, dermassen das »sie hofft dies jar neuntzig galleën in sehe zu bringen, dergleichen »auch in Italien sechs thausent Italiäner undt vierthausent teut»scher landtsknecht in Tiroll annemen lest, darüber dan des Bapsts »vettern einer, genant Hanibal von Embs, obrister sein solte, »undt alles gemelte kriegsvolck undt armada solt kegen die »Türcken undt Moren, insonderhaidt in Africa, gebraucht wer»denn. Jedoch seint etliche, welche es uff andere wege discouriren; »wo es aber hinausz gehet, wird die zeitt mit sich bringenn.»

[1] Guise. [2] *Peut être une erreur du Sécretaire au lieu de* wie. [3] vorsehen.

LETTRE LXXXVIe.

Viglius au Cardinal de Granvelle. Menées de Renard; influence d'Armenteros (MS. B. GR. XII. p. 159). 1564. Juin

Monseigneur . . . . . . Je suis allé visiter par trois fois nostre Ambassadeur d'Angleterre (1) et l'ay une fois festoyé à disner; son instruction d'Espaigne fut par luy leue au Conseil, mais il délaissa la clause faisant mention de v. i. S., me disant après l'avoir fait pour non engendrer quelque jalousie envers les aultres Seigneurs et estoit, si je suis bien recordz[1], ladite instruction en la date du mois de janvier, que monstre bien sa grande diligence. Renard a esté par plusieurs fois vers luy, accompaigné de Castillanos, ou quelque aultre de cette génération, pour l'instruire, tant sur ce que luy pourra occurrer[2] en Angleterre, que des affaires de par deçà, ayant ledit Ambassadeur rendu[3] paine vers les Seigneurs pour les entendre et en advertir sa M., et m'a compté son Alt. qu'il a fort à elle recommandé ledit Renard, le trouvant si qualifié et suffisant, et personaige de grand service, et avoit Monsr d'Egmonde aussi mis en avant à son Alt. d'appeller au Conseil d'Estat ledit Renard, pour estre si bien imbeu des affaires d'Angleterre, mais son Alt. m'a dict de l'avoir rejecté, sur couleur de la desobéyssance qu'il monstroit à sa M. et que de soy-mesmes il avoit laissé le Conseil : et avec ceste conjoincture je adjousteray

(1) *Ambassadeur d'Angleterre.* Apparemment un Espagnol : du moins Viglius écrit : « nous lui avons baillié... les pièces qu'il sçauroit avoir de besoing; reste qu'il les veuille revoir et prandre la paine de les entendre, puisque le tout est en langue Franchoise... »

[1] si je me souviens bien. [2] arriver. [3] pris.

1564 Juin. ung aultre poinct dudit Renard, qu'est que son Alt, devant-hier, comme elle me monstroit les lettres escriptes à elle par sa M. en Espaignol, pour avoir mon advis sur aucuns poincts, en présence d'Armanteros, qui est *quasi* tousjours présent quant elle me parle d'affaires, l'on lisoit aussi l'article parlant dudit Renard, que contenoit en effet repétition de vostre advis et du mien à l'endroict la lettre que sa M. lui debvoit escripre, n'estant le mien aultre que de penser qu'il ne obéyroit point et ne tiendroit compte de luy oster ses estatz, sur la confidence de la protection des Seigneurs, et que, y ayant sa M. pensé, qu'elle estoit délibéré de l'appeller vers elle en Espaigne, soubz couleur d'estre par luy informé sur aucuns affaires concernans son service; et, comme elle me demandoit ce que me sambloit, luy respondis que ne povois estre d'aultre opinion que auparavant, et que je tenois pour certain qu'il ne se fieroit point, et qu'il estoit trop renard que de se laisser ainsi attirer en Espaigne, ayant trop d'excuses coulourées sur son indisposition, le loing chemin, et aultres causes aultrefois alléguées; néantmoins, si ainsi sambloit à sa M., qu'elle le pourroit essayer, et me retins de plus luy dire pour la présence d'Armenteros que je crainds n'estre si secret en mon endroit que je vouldrois, s'estant encoires naguères vanté le docteur Molinéus (1), qu'il sçait tout ce que je faiz, traicte et parle vers Madame, par le moyen dudit Armenteros et de son frère, et combien je cognois assés la légiereté de Molinéus, si ne suis hors de suspicion qu'il n'y soit quelque chose..... Bruxelles, 8 juin.

(1) *Molinéus* Voyez p. 116, *in f.*

LETTRE LXXXVI[b].

Viglius au Cardinal de Granvelle. Influence funeste d'Armenteros (MS. B. GR. XII. p. 194). 1564. Juin.

*** «Doluit Viglius rerum perturbationem, venales factas beneficiorum officiorumque provisiones gratiarumque concessiones, »*Lotterias* introductas, lucra privatorum iniqua, quibus frustra »refragatur.» *Vita Viglii.* «Inde Armenterius, Ducissae privatus »Secretarius atque consiliarius, non modicam fertur corrasisse pecuniam: *l. l.* p. 39.

La Gouvernante ne se soucioit guère plus du Cardinal; la paix avec les Seigneurs s'étoit faite à ses dépens. Aussi ses antagonistes affichoient-ils leur opposition, quelquefois insolemment: Bordey écrit le 21 juin au Cardinal: «le Comte d'Egmont continue *quasi* »tous les jours de venir en Court, et dimanche dînoit avec son Alt., »pourtant une cabotte à leur mode de camelot sans unde[1], garnie »de boutons d'argent, avec flesches, et le bonnet de mesmes bou»tons d'argent..» (MS. B. GR. XIII. p. 239).

Monseigneur, ...Le prouffit que rechoit[2] ce pays de l'absence de v. i. S. se verra cy-après, je n'en ay encores veu nul, bien que samble à son Alt. qu'elle est à plus grand repos, puisque ces Seigneurs s'efforcent de luy complaire et elle à leur correspondre: si nous pourrions avoir quelque bonne fin avec ces aydes, encoires seroit-ce quelque chose, mais je ne sçay si avec le temps la Religion et justice n'auront à souffrir. Je suis bien aise qu'elle continue avec v. i. S. les offices accoustumés d'escripre, mais à moy elle n'a encores depuis le partement de v. i. S. riens enchargé d'advertir icelle, comme elle souloit, et les lettres des ambassadeurs et d'aultres, qui ne sont en Thioix[3], ou Franchois, se lisent bien par extraits et déchyfrés au Conseil, mais demeurent en ses mains, que m'est une descharge grande,

[1] ampleur, ondulation. [2] reçoit [3] Flamand.

1564. Juin. puis que si bien ne leur sçaurois faire respondre en la même langue et sert cecy aussi pour auctoriser ses ministres domestiques, par devant lesquels aussi passent toutes noz lettres d'estat qui s'escripvent à sa Ma^t^, combien que je croy que cela se faict en partie affin qu'elle se y sache mieulx conformer en ce qu'elle lui escript à part.

Je mercie v. i. S. de l'advis qu'elle me donne pour prendre les choses comme il convient sans m'estonner, ne en ce temps penser à mon congé, mais, Monseigneur, ne vauldra-il pas mieulx que je le pregne de moy mesmes, avant qu'il me soit par quelque sinistre procuration donné? je cognois bien la malveillance de plusieurs envers moy, qui haïjssent v. i. S. et ne sçay si je me pourray fier en son Alt., laquelle me monstre bien souvent assés froide mine, et celluy qui se plaindt que je luy suis contraire, n'aydera guères à me maintenir en sa bonne grâce: et, quant à escripre aucune fois à sa Ma^t^, l'advertir de l'estat de noz affaires, et par ainsi conserver sa faveur, certes je ne l'oserois faire, et s'ilz ont prins cela si mal de v. i. S., ne povans souffrir la grande confidance que sa Ma^t^ avoit en icelle, comment le prendroient-ilz de moy! Si longuement que je y suis, je iray le droict chemin, et diray la vérité: *verum satis animadverto quanta inde in me accumulo odia: si intelligat vel ipsa Ducissa me ad Regem scribere, quid, quaeso, ipsamet suspicabitur, ut de aliis taceam? nec arti deëst materia et aliquâ ex parte ea ipsa ob quam ille me sibi contrarium queritur; nisi enim obsisterem, omnia illo procurante precio, submitterentur et novit Deus quanta inde nota passim suae Celsitudini inuratur;* je n'ay encores oncques eu avec luy ung seule parolle de laquelle il se doibt résentir. Bien après le partement de v. i. S., comme

en la présence dudit Armenteros elle me dit qu'elle m'envoyeroit le frère d'icelluy pour me lire quelques lettres en Espaignol : je lui diz que, si luy plaisoit me donner les lettres, je m'ayderois d'un de nos sécretaires, Latorre ou Praetz, à quoy elle réplicqua c'estoient choses secrètes : je m'en teuz ; aultrement povois dire que les aultres avoient serment à sa Ma[t], et cestuy point. 1564. Juin.

Je sens que c'est l'un des poincts où il veut dire que je lui suis esté contraire et l'aultre que, pour ma contradiction, il n'a peu achever ce qu'il avoit dressé de la prébende de Gand, mais le principal gist en ce que je ne suis point de son advis quant aux lotheries, vendition des offices, avanchement aux abbayes, *mediantibus illis*, et aultres plusieurs choses, par lesquelles l'on se haste de faire tost sa main et laisser après soucier les aultres. Je adjousteray encores cela, qu'il est merveilleusement après pour mettre Molinéus en nostre Conseil, faisant son compte qu'estant d'Eglise, en mon absence il viendra à présider et tenir le lieu du feu chancellier de l'Ordre, lequel certes ne y duyt point, et vouldrois que cela se différast jusques à ma retraicte, car nous ne y serions pas bien ensamble, mais toutesfois avec son cerveau il se vante (1) partout qu'il sera bien tost du Privé-Conseil en mon despit, et que toute la mauvais grâce luy vient d'avoir, à la réquisition des Seigneurs et Estatz, donné son opinion sur la nouvelleté

(1) *vante*. En servant la chose publique, il n'étoit pas indifférent à ses intérêts particuliers Hoppérus écrit le 29 sept. 1563 à Viglius : « Molinaeus obtulit libellum suae Celsitudini pro Praepositurâ Lovaniensi... Ego hominis nimiam impudentiam non ferens, graviter cum eo expostulavi de inexplebili aviditate : » *Epp. Hopperi ad Vigl.* p 66.

1564. des Eveschés. Et me veult v. i. S. réserver si longuement
Juin. icy que je voye tant des indignités et que, oultre les persécutions que me sont en partie communes avec v. S., je viegne perdre la faveur de celle qui gouverne, par l'instigation de celluy qui est tout privé avec elle: et quant je considère icy le tout bien, je ne puis juger que ma plus longue demeure en ce service et estat servira d'aultre fruict pour moy, sinon de me faire après desloger avec plus grande desréputation; néantmoins, ayant promis à sa Ma[t] d'attendre sa venue, je ne iray point *insalutato hospite*, mais bien pourchasseray-je que plustost je puisse obtenir mon congié à ma réquisition qu'à la procuration des aultres.—Il me faict bien mal d'estre si privé de votre présence *quam omnes boni piique summis desideriis exoptant*.... Bruxelles, 12 juin.

LETTRE LXXXVI[e].

Morillon au Cardinal de Granvelle. Reproches des Seigneurs (MS. B. M. I. p. 77).

*** « Madame n'osoit plus user du conseil du Seigneur de Berlaymont en particulier, ny tant peu du Président, et aulcuns aultres, pour ce qu'ils estoient amis du Cardinal: » *Hopper, Recueil*, p. 40. Le 30 juin Bordey écrit à Granvelle: « son Alt ne me parle plus de v. S. i. » (MS. B Gr. XII. p. 187).

Monseigneur, comme je suis esté ceste après-disnée parler à Berlaymont sur l'affaire de Pensart, il m'a demandé de Granvelle et retour: je luy ditz qu'il n'y avoit apparence devant le demi-jullet et qu'il se trouvoit bien là (1); il dit

(1) *bien-là* Le 5 juillet le Cardinal écrit d'Orchamps au Chancelier Seldt: « à la vérité je ne me trouve pas si mal qu'aux Indes; je suis en doux lieu » (MS. B Gr. XIII. p. 20).

que cela luy plaisoit et que le plus tard seroit le meilleur, 1564.
et tombit en divers propos, et mesmes que l'on luy repro- Juin.
che qu'il at faict ligue avec Granvelle, le Duc d'Aerschot, et Aremberg, qu'il s'est de nuict trouvé vers Granvelle, qu'il auroit dit que ces Seigneurs vouldroient faire république, et que le Marquis de Berges disoit qu'il luy avoit ouy dire; sur ce qu'il luy avoit répondu sur le champ qu'il ne luy avoit jamais dit, mais bien que, passez deux ans sur la grande galerie, il luy avoit dit que les Estatz de Brabant voulloient tout faire et tenir le Roy subject et que, si le Marquis luy heut répliqué, qu'il luy heut très-bien sceu répondre. Il dit qu'ilz ne luy parlent, qu'il n'at rien de commun avec eulx, qu'ilz font la cour à Armenteros, et que Madame leur rit et les caresse; que Aremberg est encore piz avec eulx que luy, mais qu'il s'en soucie peu et qu'il luy a escript qu'il les léssera faire et qu'il ne faict son compte de venir icy devant la venue du Roi, dont Berlaymont regrette fort qu'il y a encoires si peu d'apparence, ne croiant, quoy que l'on die, qu'elle soit devant l'an prochain, et qu'il crainct que ce pendant poulroit bien venir quelque mutacion; que l'on est fort après l'union, que Brabant va ce chemin et le conditionne, que le Prince d'Orange et le Marquis brassent cela, mais que Flandres n'y veult entendre, encores que la Noblesse ayt faict son mieulx, que Hollande n'y est enclinée et que, s'il se faisoit, grand mal en viendroit, que les susdits veuillent que les Estatz-Généraulx se rassamblent, que de là viendra le mal, mesmes pour la Religion, et que l'on ose desjà dire que le copper testes n'a rien proffité jusques ores et que ce n'est pas par ce moien à rémédier. Il dit que l'ambassadeur

1564 Juin. luy a tenu plusieurs propoz de Renard et qu'il le tenoit pour grand remueur de mesnaige. Touttefois Granvelle verra ce que Viglius tesmoigne sur ce au contraire et ce que le dit ambassadeur a dit à Madame..... Je trouve Berlaymont fort rompu et brisé. . . . 12 juin 1564.

Le Prince se rendit avec la Princesse à Bréda. Bordey en écrit le 21 juin au Cardinal: « à ce que l'on dict, il se faict pour y aller »recepvoir la vieille Contesse de Nassau, mère du Prince, qui »vient là avec toute la reste de ses filles » (MS. B. Gr. XII). La Comtesse-mère semble y avoir fait quelque séjour: le 6 août le Prince étoit à Viane avec elle, ses frères Louis et Henri, le Comte et la Comtesse de Weilbourg, et ses autres soeurs Julienne et Madelaine: *te Water*, *Verbond der Ed.* IV. p. 322.

LETTRE LXXXVI.

Viglius au Cardinal de Granvelle. La Gouvernante incline à réunir les Etats-Généraux (MS. B. GR. XII. p. 274).

Monseigneur!... mon pourtement est à l'accoustumée et selon le aige, qui nécessairement amène la déclination, et ne suis sans craincte de demourer avec une fistule à la jambe... Et ce non obstant je continue tousjours mon service, le mieulx que je puis, avec non moindre peine du cueur que du corps, selon que je vois aller le monde, et m'est ung jour de votre absence ung mois et sents extrêmement la métamorphose que je vois, sans espoir du remède, sinon en mon particulier de quiter la place et de me tirer hors ceste servitude, puisque je le puis faire avec si bonne couleur, et ne pense point que j'auray du costel de son Alt. si grand empeschement vers sa Ma[t] comme l'aultre fois,

quant elle avoit encores mon service agréable, mais s'estant à présent rengée de tout d'aultre costel, à ce qu'on peut juger du visaige, l'on me verra voulontiers envoyé, ce que m'apperceuz ces jours passez par les mines qu'elle monstroit, me voyant sustenir l'opinion qu'elle mesmes avoit aultre fois trouvé bonne, de non mettre les Estatz ensamble par communication générale; laquelle question venoit à propos, pour persister les Estatz et Nobles sur l'accord de l'entretènement des garnisons en leur précédente opinion, de trouver les moyens de furnissement des deniers par la commune délibération des Estats-Généraulx: et combien que je réprésentois ce que sa Ma[t] avoit dernièrement respondu sur ce poinct avec les raisons aultrefois considerées, mon opinion n'estoit aucunement recevable, et, voyans les aultres l'inclination de son Alt., fut résolu que le chancellier de Brabant debvoit remonstrer aux dits Estatz et Nobles ce que v. i. S. verra par le double icy joinct; ainsi est la planche jà mise et je tiens que sa Ma[t], espérant par ce moyen se descharger, les laissera faire, et encoires avec cecy je crainds que l'an sera passé, avant que les souldarts et garnisons recevront deniers aultres que le prest que son Alt. leur a faict et ceste nécessité sert de tortionaire pour consentir ladite communication générale... Il fault laisser passer cette nue, et quelque jour reverrons le soleil. Nostre Seigneur a doué v. i. S. de magnanimité et prudence pour andurer l'iniquité des malvueillans et pourveoir à leurs machinations, et, facent-ilz ce qu'ilz veullent, si ne sçauront-ilz oster de coeurs des gens de bien l'opinion qu'ilz ont de voz vertuz et mérites pour l'avancement du service de la République.... Bruxelles, 29 juing.

1564.
Juin.

† LETTRE LXXXVIe.

1564. *Le Cardinal de Granvelle à Viglius. Il lui déconseille*
Juillet. *de prendre sa démission* (MS. B. GR. XIII. p. 2).

*** Cathérine de Médicis, que les exigences des Calvinistes avoient plus d'une fois effarouchée, se rapprochoit sensiblement des Catholiques. Le 20 juin Granvelle écrit à la Duchesse: «....La »Court de France démonstre, ou soit à bon escient, ou chose »feincte, de vouloir entièrement restaurer la religion Catholicque, »cógnoissant enfin que sans ce l'authorité du Roy de France ne se »peult remettre sur les piedz....» († MS. B. GR. XII. p 227). Et quelques jours plus tard: «Tout y vad fort à l'advantage des »Catholicques que je tiens procéde de ce que la Royne sent les »practicques des Huguenots et de leurs ministres et cognoissent jà, »et elle, et ceulx qu'ont le crédit, que l'authorité du Roy très-»Chrestien ne se peult ny restaurer ni maintenir avec les deux »religions, ny sans expressément soubstenir la Catholique, et »si les choses de la religion passent bien en France, se sera »un grand moyen pour pouvoir espérer que ce qu'il y peult »avoir de mal par delà se pourra aussi aysément, à l'ayde de Dieu, »remédier; et mesmes avec la vigilence et diligence de v. Alt., »qui continuellement y doibt avoir regard...» († MS. B. GR XIII. p. 9). Et le 13 juillet à M. de Bollwiler: «....Bien apperçoys-je »que à l'accoustumé les choses vont variant, que ne me semblera »nouvelleté, estant en France au temps d'ung Prince si jeusne et y »ayantz les femmes si principal gouvernement, et ne s'en peult »riens asseurer de certain, ains seullement considérer ce que suc-»cède au jour la journée...» (†MS. B. GR. XIII. p. 81) Le Cardinal ne se fioit point aux François. Le 2 juillet il écrit à la Duchesse de Parme qu'on a volé le chifre à l'Ambassadeur d'Espagne à Paris: «je »tiens que ce soit esté par commandement de plus hault: ce sont »traictz ordinaires François, qui, quant ils flattent, ont desseing »de tromper. . . . » († MS. B. GR. XIII. p. 9) De même Mad. de Bréderode écrit, le 2 juillet, au Cardinal: «quand les François »montrent bon visage, on est asseuré qu'ils couvent quelque chose »de mal» (MS. B. GR. XIII, p. 11).

....Ne debvons craindre cette armée de France, estant aux termes que vous avés entendus par lettre du Seigneur Dom Francis de Alava, que je ne répèterai: enfin le sousténement de l'autorité du Roy les feict favorables à la religion, et si ce poinct va bien en France, il ne pourra sinon aller bien par delà, continuant le Roy et Madame de montrer qu'ils veuillent que la dite religion se soustienne. J'apperçois bien que, si les choses de la religion alloient mal en France, les choses se préparent fort par delà, pour suyvre le mesme chemin, et ce que quy vous sçavés dict si souvent et l'a dict passé trois ans que à copper tant de testes l'on n'a profité rien et qu'il faut prendre un autre chemin, vad par là assés cler; et il se cognoistra mieux, si l'on se laisse vaincre à assembler les Estats en la manière que quelqu'un vouldroit... 1564. Juillet.

Il me desplaira que mon absence ne profite à quelque chose, du moings faiz-je tout ce que je puis à ce qu'elle serve, et pour ce donner temps, et sents très-fort que les aydes et les grandes offres ne s'accordent avec meilleurs effectz; ce que plus je sentiroye, seroit que la religion, la justice, et aultres choses importantes en souffrissent; de la reste je recoivz grand plésir que les Seigneurs s'esvertuent tant à faire la court à son Alt. (1); à cela je ne vaulx plus rien, synon pour demeurer en une chambre bien attaché aulx papiers et aulx livres.

Certes vous auriés tort, et le feriés grand à vous mesmes et aux vostres, d'abandonner maintenant tout, et, ores

(1) *son Alt.* Le 2 juillet Granvelle lui écrit: « Je crains fort »que, avant qu'il soit longtemps, v. Alt. s'apercevra que l'on n'use »en son endroit de la sincérité que sa vertu et sa bonté mérite » (✝ MS. B. Gr. XIII).

1564. que je m'entretienne icy, et pour mes affaires et pour bon
Juillet. respect, et veoir sy mon absence pourra de quelque chose servir aux affaires, et, quoy que je me résolve et en escripve, sy suis-je délibéré, quand il sera de besoing, quoiqu'en puisse advenir, oyres qu'il y allast la vie, retourner; et désire veoir ce que ce mois de juillet et d'aougst porteront, pour me gouverner selon ce, et ne vous abandonneray ni fauldray à faire doiz icy de mon coustel ce que vous m'advertirez, et envers le Roy et par delà, advienne ce que vouldra, me tenant ainsy icy sans bruyt. Je n'entenz pas que vous doibviez faire profession d'escrire en Espaigne pour contredire tout ce que se faict, ny que par escrire vous mettez Madame en jalousie, mais que vous temporisiez, sans expressément consentir chose maulvaise, allant vostre chemin et vous entendant avec Mr de Barlaymond, qui monstre comme qu'il soit tousjours zèle au service du maistre, et tant que vous pourrez envers Armenteros; et que, sy vous véez que l'on entre en chose que peult pourter trop de préjudice, afin qu'il ne puisse charger sur vous cy-après, que, comme vous escripvez quelqueffoys au Roy d'aultre chose, vous advertissez avec modestie, suppliant que, sans vous faire autheur, il en escripve à Madame et à vous-mesme, pour y procurer remède; que, à mon advis, est chose saincte ainsy prinse et nécessaire pour obvier à plus grand mal, et c'est ainsy que j'ai voulu entendre que pourriés escripre et ne craignez que quy que ce soit vous puisse procurer le congé, sy vous-mesme ne le demandez, et encores, le demandant, ne le vous donnera-t-on pas voulontiers. Je sçay fort bien ce que je diz, et se sentiroit sa Mat que, contre ce que lui avez promis, vous partissiés devant sa venue; aydez-

vous de Mr Hoppérus et de quy plus il vous semblera, mais regardez quant aux aultres de faire bonne élection, et advancez et retirez selon que à l'action vous cognoistrés chacun, et puisque vous avez les vieux papiers en main et ceulx qui courrent maintenant et le sceaul (1), nul ne vous peult nuyre ; gardez-vous de non fier les dits papiers à personne, synon à [mesure] et à ceulx dont vous vous pourrez fier.... Je me suis résolu leur donner ce contentement que de publier que je ne faiz mon compte de retourner par delà que sa M. n'y vienne, n'est qu'icelle me commande expressément aultre chose. Aussy convient-il pour ma seureté, quand je devroys demain partir.... Ornans[1], 1 juillet. 1564. Juillet.

LETTRE LXXXVIe.

Viglius au Cardinal de Granvelle. Il désire quitter les affaires (MS B. GR. XIII. p. 89).

....Je croy bien que, pour avoir contredict la communication générale des Estatz, y me mectront sus que je tends à empescher que les Seigneurs ne puissent exécuter leur bonne affection et secourir aux nécessités, puisque tous aultres moyens faillent, et se laisse son Alt. persuader que ce quelle est demourée les années passées en ceste estroictesse et paine, procède de ceste vostre[2] opinion, et, à ce que je vois, est entièrement délibéré de suyvre l'opinion des dits Seigneurs et essayer la voye de la communication, ne

(1) *sceaul.* Du reste, « cum Praeses in sigillandis diplomatibus »difficultatem nonnullam faceret, alias invenere artes, quibus »authoritatem sigilli eluderent ; » *Vita Viglii :* p. 39.

[1] *petite ville au S. E. de Besançon.* [2] *ou* nostre.

1564. pouvant plus souffrir qu'on parle à l'encontre. Ce que
Juillet. voyants ceulx des finances et aultres, pour non avoir le mauvais gré, en laissent convenir son Alt. et ces Seigneurs, pourquoy demeurant en cecy singulier, je paieray le chapon. Mais, si sa Ma[t], selon que v. S. r. escript, s'arreste à la même opinion de non admectre la dite communication générale, *omnis faba in R. D. V.*[1] *et in me cudetur*, et fault que le Roy face son compte de prendre l'entretènement des garnisons à sa charge, car ceulx de Brabant disent clairement qu'ilz ne sçavent aultre moyen, et sans que ilz se mectent en debvoir de supporter leur part, l'on n'aura riens des aultres Estatz, et par conséquent tout ira en confusion; ainsy il y a des inconvénients d'un costel et d'aultre, *et succedit regula Juris, in duobus malis minimum esse eligendum*. Si sa Ma[t] venoit, sa présence pourroit obvier aulx dangers qu'on craint de la dite communication, ou persuader son Alt. et les Seigneurs de suyvre les anciens trains et voyes de négocier avec les Estats. Mais ceulx qui escripvent d'Espaigne en donnent bien peu d'espoir et ne croyent que sa Ma[t] partira sans le déclairer quelques mois auparavant, et convocquer à ce propos les principaulx Seigneurs de par delà. Ce pendant, Monseig[r], il me sera bien dur d'estre privé de vostre présence et servyr icy avec maul[2] gré et, suyvant icy le droict chemin, charger toute l'envye sur moy: v. S. i. sçait que ce n'est point d'aujourd'huy que j'ai désiré de me descharger de cestuy estat. *Honorum quidem mundanorum jamdudum satur, nec amplius viaticum expetens pro tam brevi itinere quod mihi superest*..... de Bruxelles, 15 juillet.

[1] reverendissimam Dominationem vestram. [2] mauvais

LETTRE LXXXVI[e].

Viglius au Cardinal de Granvelle. On désire se débarrasser de lui (MS. B. GR. XIII p. 177). 1564. Août.

*** Le 9 juillet Viglius écrit: «....Noz lettres ne passent point »tousjours sans danger, que me garde aucune fois d'escripre plus »clèrement et ores que je le ferois, ne sçay si v. i. S y vouldroit »adjouter foy, et certes, si je ne véois[1] de mes propres yeulx »coment les choses passent, je ne sçauroiz point croyre la moictié »et n'eusse seu imaginer le changement si grand....» (MS. B. GR. XIII p 48).

...Ces Seigneurs ont tout crédit vers son Alt., à moy elle ne communicque plus riens, comme elle souloit[2], et, pour oster aussi aux Seigneurs l'opinion, quant il y-a quelque chose à faire, elle appelle Assonville ou Hoppérus, soubz couleurs de ne me donner point de paine, que certes à bon eschient me vient bien à propos pour ma mauvaise jambe, et si quelque fois je suis appelé vers elle, s'est en présence de Armenteros, qui y entrevient aussy quand il y a quelque chose d'office ou bénéfice à consulter. Auquel crédit ne vint oncques le Conte Stropiano (1) vers le Duc de Savoye; mais, comme je tiens que c'est par charge du Roy, il les fault laisser faire. Les lettres des Ambassadeurs ne viennent point en mes mains, ni de nos sécretaires, lesquels se marrissent de ce qu'on ne se fie pas a eulx; je ne sçay si c'est pour crainte qu'on ne face part ou envoye copie à v. r. S.

(1) *Stropiano*. Selon Viglius, «Dux Sabaudiae Abbati Foliano et »Comiti Stropiano plus aequo tribuisse dicebatur: » *v. d. Haer*, *de initiis tumult.* p. 261.

[1] voyois. [2] avoit coutume

1564 Août. M. d'Egmonde m'a proposé les jours passéz que c'estoit temps, puis que je devenois pesant, que je regardisse avancher Hoppérus, avant que quelqu'aultre orgueillieux, comme il parloit, y vient entrer. Que son Alt. et les Seigneurs le goustoient assés[1] et qu'ils veoient[2] que la charge estoit trop grande pour moy seul, qu'ilz seroient d'advis que je laissasse ce du Privé-Conseil à ung aultre et me tiensse de tout aux affaires d'Estat, et que de cy en avant le Conseil d'Estat se mesleroit de plus d'affaires et des principaulx, qui réquerreroient bien ung homme entier. Je luy merciay l'affection qu'il portoit au dit Hoppérus et que j'avois bien la même opinion de luy, qu'il seroit très-idoine pour la dite charge, mais que en cecy il ne m'appartenoit de l'avancher devant les aultres qui y vouldroient semblablement prétendre, lequel langaige me convient bien tenir, pour non me fier trop à ceulx à qui le dit Sieur d'Egmonde pourroit communiquer ma response; mais de retenir la charge des affaires d'Estat, que cela n'estoit pas mon intention, ains que je poursuyvois vers sa Ma^t mon congié de tout, à quoy me contraindoit mon eaige et indisposition. Sur quoi il me faisoit une longue réplicque, que cela ne seroit bon (1), et qu'on avoit à faire de moy, et que je me deusse contenter d'estre deschargé d'une partie des négoces, retenant ceulx où gist l'aucthorité, à quoy je me sçay bien mal adonner, mesmes considérant les humeurs de ceulx soubz et avec qui je debvrois servir. *Nescio an ex animo ista dicantur;*

(1) *ne seroit bon.* Bave écrit le 1 sept. au Cardinal: « les Seigneurs craignent la retraicte de Viglius, soupçonnant que mal se pourroient conduire les affaires sans lui » (MS. B. Gr. xiv).

[1] *on* aussy. [2] voyoient.

voyant les mines de son Alt. et de quelques aultres plustost tendre à se faire de tout quittes de moy, comme ilz pensent estre de v. S. i. Et ayant résigné l'estat de Président, avec lequel va le traictement et le peu d'honneurs qui en dépendt, je resterois icy sans gaige, et réputation, et, comme l'on dit, ung sainct déposé. Par où ne pourrois nullement me tenir mieulx que chez mon Eglise, après que je aurois laissé cestuy estat. J'ai bien voulsu cecy communiquer à v. i. S., afin de me estre en ayde de me povoir retirer d'icy ; car n'estant apparence de la venue du Roy, du moings briefve, et que yà sont expirez deux ans que j'ay attendu après icelle,.... je ne puis en moy juger aultrement.... Bruxelles, 2 août.

1564. Août.

Errant.[1]

† LETTRE LXXXVII.

Le Prince d'Orange au Comte de Schwartzbourg. Granvelle ne retournera point.

.....Wollen E. L. hierneben freundtlichen nit verhälten, das es uns und unsern lieben herrn und freunden in diessen länden, Gott lob, noch allent sampt woll ergehet und alhier noch zur zeitt alle sachen in gueteın frieden stehen, sonderlich aber dieweill der Cardinall seidherr seinem letzern abreissen nach Burgundien noch nit wiederkhommen ist und, wiewoll er und seine mitconsorten, sich hiebevhor vernhemen lassen hatt, er werde in kurtzem wieder herowärtz überkhommen, so verhoffen wir doch, gleich wie er ahn deme gelogen, so werde er auch hiemit die warhait sparen, das er sich hören

[1] *Note significative du Cardinal.*

1564. lasset, wan die Kön. Ma[t] zue Hispanien alhier anlangen,
Août. so wolle er auch mit derselben wieder in diesse lände khommen. Zweiffeln aber nit, es werden ire Ma[t]. underdessen, je lengder jhe mehr, in gewisse erfahrunge khommen wer ire Ma[t] mit treuen gemeint hab und unser und unser mitbrueder unschuldt darneben erkhennen und abnhemen, dardurch wir verhoffen mittell und wege zu gewinnen, das wir andern (1) unsern gueten freunden destobesz dhienen mögen...,

Und nachdem E. L. uns ferner vermelden das der Röm. Kay. und Kön. Ma[t], auch anderer Chur und fürsten gesandten zue Rostock beisamen liegen undt umb einen frieden zwüsschen beiden potentaten, Dhennemarckhen und Schweden handlen sollen und E. L. verhoffen das friede ervolgen werde, desselben wir uns sonderlich erfreuet haben und wünschen das der friede dermassen getroffen werde, das er dero Kön. W. zue Dhennemark, zum besten und zue erhaltunge irer Kön. W. reputation und digniteten gereichen möge, und zweiffeln nit ire Kön. W. werden neben ire räthe, E. L., Georg v. Holln und andernn redlichen leuthe, zu dem ires besten nit vergessen, und wolten das der friede uff diesse wege baldt getroffen wurde, uff das E. L., George von Holl, und andere freunde desto zeittlicher herausser zue uns khommen, und wir uns under ainander sehen und besprechen möchten... *Datum* Vianen (1), ahm 8 *Augusti.*

WILHELM Printz zu Uranien.

Ahn Graf Günthern zue Schwartzburgh.

---

(1) *andern*: et parmi eux le Comte de Schwartzbourg lui-même: voyez la Lettre 74.

(1) *Vianen.* Voyez p. 268, l. 11.

† LETTRE LXXXVIII.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Affaires des Pays-Bas, de la France, et de sa Principauté. 1564. Août.

....Es stehett umb unss undt unsere mittbrüder, undt auch diesse Nidderlände, Gott sey lobe, noch woll, undt alle sachenn seindt in gutem friedenn, besonderlich aber derohalbenn, dieweill der Cardinall Grandvella seydthero seinem letztenn verrayszenn nach Burgundt noch nicht widderkhommen ist, undt ob er sich woll vor diesser zeidt hadt schriftlich undt mündtlich vernemenn lassenn das er in kurtzenn widderumb khommen wolle, so ist es doch biszdahero alle zeitt verpliebenn, und soll sich nuhn unlängst kegenn etliche seine freunde gäntzlich erkläret haben, das er in diesse lände nicht khommen wolte, es wehre dan das die Kön. Ma[t] selbst herwartz überkhomme, welchs er verhoffte in kurtzen beschehenn solte. Wiewoll wir nuhn auch verhoffen die Kön. Ma[t] werden ire sachen in derselbenn Hyspanischen könnigreichenn dermassen verrichten das sie baldt in diesse Niedderlände khommen werdenn, so versehenn wir unsz gleichwoll nit das er, der Cardinall, mit i. M. einkhommen soll, sondernn verhoffenn er werde mit diesse seiner einkhunfft, gleich wie mit der vorigen, die warhaidt sparenn.

Ausz Franckreich habenn wir vernommen das es zue Lyon hefftig sterbenn, undt das der Könnig, desselbenn halbenn, da dannenn ghen Vianen[1] gewichen (1) sein soll.

(1) *gewichen.* « La peste survenue à Lyon, ayant frappé de » mort un Gentilhomme du garde-robe et deux Damoyselles de la

[1] Vienne en Dauphiné.

1564. Août. Die Könniginn Mutter aber soll sich widderumb uff der Catholischen seytten erklärett habenn, undt vonn Lyon nicht weichenn wollenn, die new Citadella daselbst sey dan zuvornn gefertigett; doch können wir nichts gewisz hievonn schreybenn; da es aber also wehre, so khönte woll khommen das noch viell mehr unruhe als hiebevor beschehenn, daraus entstunde.

So ist unsz ausz Italien geschriebenn das der Babst, der Könnig zue Franckreich, die Venetianer undt Florentiner ein bündtnüs mit einander uffgericht habenn, undt das dem Khönnig zue Franckreich, des Margraven von Marrian (1) dochter, so des Babst baslinn' ist, vertrawett werden soll. Wir khönnen aber nicht glaubenn das der Könnig eine nehmen werde, die von solchen niederen stambe herkhommen sey.— Die Kön. Ma^t zue Hyspanien hadt ein grosz anzall kriegsvolcks vonn Deutschenn undt Welschenn versamblenn und alberaitz uff die sehe bringenn lassenn, in willens die Morenn, so irer Ma^t undt aller Christenn erbfeinde seindt, damit zu bekriegen. Der Turck soll aber denn Morenn bis in die siebentzig galleen zu hülff schickenn undt unsers Khönigs vorhabenn gerne verhindern wollenn. Wie es nuhn der Almechtig schicken wirdt, das werdenn wir mit der zeitt vernehmen.

So werden wir auch bericht es habe der Babst bei'm Könninge zue Franckreich anhaltenn lassenn, das seine

---

»Reine, un Page du Roi et deux filles de la Reine de Navarre, »donna telle espouvante à toute la cour que dès le lendemain »matin elle disparut. » *De la Pise*, p. 323.

(1) *Marrian.* Giangiacomo, Marquis de Marignan, aventurier audacieux et frère de Pie IV. *Ranke*, *Fürsten und Völker*, II. 351.

'. baselein.

Kön. W. die maurenn undt bollwerck unser stadt Uranien im grundt zureyssenn undt abbrechenn lassen wolle, under'm schein das Uranien nichts anders sey als *altera Geneva*, darinn sich alles undthaldt undt versamble was in seinem landt der religion halbenn vertrieben werde. Es soll aber durch gute herrnn undt freundt, so wir im französischenn hove habenn, vorkhommenn undt abgewendet sein. 1564. Août.

Sunsten stehett es zwischen Engellandt undt diessenn Niedderländenn, der schiffardth undt kauffleuth halbenn, noch in den altenn irrungenn. Wir können aber kheine gnugsame ursach ersehenn das derohalb einich krieg zwischen Engelandtt undt diessen ländenn entstehenn möge. So lassen sich auch die sachenn zue beyden thailenn dermassen ahn, das wir verhoffenn sie werdenn in kurtzem, beyden Reichenn undt länden zum bestenn, gudtlich vertragen undt verglichen werdenn.

E. L. werdenn auch nunhmehr woll vernohmenn habenn das die Kay. Ma[t] ahm 26 *Julij* nechstverflossen von diesser welt abgeschaidenn is, undt können woll erachtenn das diese zeittunge, die Kön. Ma[t] zue Hyspanien, als den nechstenn bludtsfreundt, undt viell andere herrenn hochlich betruebenn wirdt...... *Datum* Brussell, ahm 13 *Aug.*

Wilhelm Printz zue Uranien.

Dem hochgebornen Fürsten Wilhelmen,
Landgraf zu Hessen.

L'Empereur Ferdinand I étoit mort le 26 juillet. Les partisans de Rome et de Philippe II voyoient avec inquiétude l'avénement de Maximilien II, semi-Luthérien et pas très-ami du Roi d'Espagne. — Granvelle écrit le 28 août à Bollwiler: «....Dieu veuille par Sa

1564. »grâce inspirer Messeigneurs les enfants de l'Empereur [défunt]
Août. »à ce que plus leur convient et au repoz publique de la Chrestienneté, et certes l'intelligence d'eulx et du Roy nostre maistre est »plus que requise, pour les deux coustelz, et à cela doibvent tenir »la main les bons ministres austant qu'il leur est possible » (✝ MS. B. Gr. xiii. p. 373).

Les Protestants par contre bâtissoient sur les dispositions présumées du nouvel Empereur toutes sortes de projets. On peut en juger par un fragment curieux que nous avons trouvé dans les Archives de Stuttgardt: le Duc Wolfgang (p. 155) envoye au Duc Christophe une Lettre à l'Empereur, le consultant « ob es solches »ohne bedencken abgeben lassen könne, was Christoph unverändert »bejahet; das schreiben enthält das mitgetheilte Projekt des Rhein»grafen Johann Philipp, wie der Kaiser, aus veranlassung seiner »kronung in Rom, sich, ohne grosze schwierigkeit und unabhängig »von Pabst, zum würcklichen herrn von Rom machen könnte, und »dasz der Pabst nichts anders als *supremus episcopus* seyn, die »erwählte *episcopos* zu examiniren haben, und ihme eine zimliche »unterhaltung verordnet werden sollte, wodurch dem Kaiser durch »die Päbstliche Staaten ein jährliches Einkommen von wenigstens »600,000 Cronen zuwachsen würde » ([1] MS.).

LETTRE LXXXVIII[e].

Le Baron de Bollwiler au Cardinal. Conversation avec L. de Schwendi (MS. B. Gr. xiii, p. 302).

*** Le 4 sept. Bollwiler écrit de Florimont[2] au Cardinal: « ...Au »regard de Schwendi, c'est un homme qui a de grandes parts en »luy; mais commil[3] désire d'estre populaire, il soubstient par trop »la licence et la nouvelle religion » (MS. B. Gr. xiv. p. 15). Et le 10 sept le Cardinal lui écrit de Besançon: « Schwendi, par son »séjour en Belgique, n'a pas fait grand bien à sa M. Cath. » (✝ MS. B. Gr. xiv. p. 46).

[1] *Analyse du document.* [2] *Petit endroit près de Béfort dans l'Alsace Supérieure.* [3] comme il.

Déjà le 8 juillet Bollwiler écrit au Cardinal «....Je me doubte »que si le Roy ne vient en ceste prochaine arrière-saison, que »M[rs] les Espagnolz en seront la cause, lesquelz pensent que de »Castille le Roy peult gouverner tout le monde avec un baston.... »Je ne sçay si lors (venant plus tard) il aura l'obéissance et entrée »si facile en ses pays ..., ce que sa M. debvroit bien noter.... » (MS. B. Gr. xiii. p. 24). Et le 26 juin : «Je ne doubte des prac»ticques entre aulcuns des Pays-Bas et Huguenotz de France, ce »que devroit, à correction, faire haster le Roy pour prévenir qu'il »ne s'allume quelque feug en ses pays, que peult-estre auroit-il »assez affaire d'estaindre, considéré le naturel de ceulx dudit »pays....» (MS. B. Gr. xii). 1564. Août.

....Je suis esté à Colombier[1], le 12 de ce mois, et m'y est venu veoir Schwendy, qui me demanda entre aultre propos ung cheval qu'il dict comme de vray j'ay perdu contre luy d'une gageur que nous abvons faict par ensemble, à sçavoir, moy que sa M. Catholicque debvoit venir au printemps passé et luy non ; et me dict que le Roy ne viendroit ny ceste année, ny de trois ans après et qu'il n'avoit aucune occasion de ce faire. Quand le dit Schwendy a parlé de vostre Seigneurie, ce a esté fort honorablement, mais si pouvoit l'on bien appercevoir qu'il tenoit pour vos malveillants des Payz d'Embas, et entre aultres disoit que vous ne debviés point tâcher de retourner par delà, ny vous assubjectir et faire serviteur de ceulx du payz et de demeurer celle part en leur disgrâce. Ains que c'estoit mieux de vostre cas d'aller à Rome, pour y devenir Pape. Je ficts en réponse l'office quil me sembloit convenable, mesmes luy dictz que je sçavoye pour certain, voyres par lettre de sa M. propre, que l'on vous fesoit tort de dire qu'aviés rescript à elle chose que fust contre les Seigneurs

[1] *Village au N. E. de Vesoul.*

1564. des Pays d'Embas; mais au contraire, et cela luy asseuré-
Août. je fort, que leur procuriez tout biens et honneur, et que, d'aller ou non aller ès pays d'Embas, vous feriés ce quil plairoit au dit Seigneur Roy vous commander, et sans cela ce que verriéz pour le mieulx et plus propre à son service, et non pas pour ce que vous touchoit ny aux vostres. Il me dict aussy que, après qu'il auroit mis ordre en ses affaires, il vouloit aller servir l'Empereur moderne en Hungrie.... 18 août.

LETTRE LXXXIX.

Le Prince d'Orange à L. de Schwendi. Sur une demande en mariage de la soeur du Prince.

*** Le personnage dont il s'agit ici, est le Seigneur de Neuhausen, Chancelier de Bohême, qui désiroit pour son fils la main d'une des soeurs du Prince. Celui-ci ne s'engage en aucune manière, et néanmoins ne donne à M. de Neuhausen ni raison, ni prétexte de se rétracter.

Il étoit aussi question à cette époque d'un mariage d'une soeur du Prince avec le Roi de Danemark. Le 4 sept. Bollviler écrit au Cardinal: «Je vous prie, si entendez quelque chose de certain du »mariage du Roy de Dannemark et la soeur du Prince d'Orange, »de m'en faire part» (MS. B. Gr. xv. p. 15). Et M. de Silliers écrit à Bollviler le 13 oct.: «du mariage de l'occupateur et de la soeur du »Prince d'Orange, il en sera ce que Dieu ordonnera» (MS. B. Gr. xv. p. 387).

Monsr de Schwendi, j'ay receu vostre letre, ensemble celle que m'avés envoyé, par laquelle jé veu la bonne affection que le bon Seigneur porte à nostre maison et à moy principallement, dont toute nostre vie luy en demeu-

rons obligé et ne désirerons aultre chose que le pouvoir 1564.
déservir, ce que serat tousjours quand il me vouldra Août.
commander, et quand au principal affaire, ne vous sçais que en dire, pour me trouver icy tout seul, sans mère, ny frère, ny parent, sans lesquels l'on ne peult rien résouldre et fauldrois[1] pour beaucoup que, estant Madame ma mère icy, j'eusse receu la letre, ou pour le moins sceu le personnaige dont vos priemières faisoient mention. Une chose vous veux je bien advertir en amy, que je sçay bien que aultres pourchassent la mesme damoyselle vers madame ma mère et aultres mes parens, mais jusques à maintenant ne sçay qué responce l'on leur aura donné. Mais je feray une chose, puisque je cognois le personnaige, au qui je suis bien affectionné amy et serviteur, de mestre la chose en avant, et si discrètement qu'il ne semblerat venir de tout de luy, sinon de aulcuns de nos amys qui désirent le bien de tous deux Maisons. Ce qui je entenderay alors, ne fauldray le vous advertir incontinent, vous priant pourtant ne trouver mauvais que vous remets jusques avoir responce, puisque vous voyés vous-mesmes que ne puis faire aultre chose pour astheur. De *dato* Bruxelles, sammedi 19e d'aougst l'an 64.

LETTRE XC.

L'Archevêque d'Utrecht au Prince d'Orange. Compliments.

*** Fréderic Schenck à Tautenburg, premier et dernier archevêque d'Utrecht. Cette lettre, fort respectueuse, semble indiquer un homme moins versé dans les Saintes-Ecritures que dans les poètes Latins.

[1] voudrois.

1564. Inclytissime et Ill^me Princeps.

Août. Solitae benignitatis genuinaeque benevolentiae panopliam mihi explicarunt literae vestrae cal. Augusti datae. Rara profecto virtus est in tanto Principe tam obvia de illis quos amicitiâ dignos judicat, bene merendi vigere propensitate. Quantae porro amicitiae est, quod in supplici meo, Illustrissime, dominae Gubernatrici porrigendo libello, vel ultro suam obfert operam vestra Celsitudo. Proinde si meas preces his adjunctas suffragio auctoritateque suâ provehere dignetur, tantum me ei debere profitebor, quantum a gratiosissimo homine vix unquam rependi queat.... Deus Opt. Max. Celsitudinem vestram in togâ Numam, in armis Hectorem, quam diutissime sospitet ac tueatur. 19 Augusti anno 1564.

Inclytissimae Celsitudinis vestrae
mancipatissimus,
Fredericus Archiepiscopus Trajectinus.

Inclytissimo et Illustrissimo domino
D. Auraicorum Principi, Burgundiorum
Batavorumque gubernatori, etc.

LETTRE XC^e.

Viglius au Cardinal. La religion périclite (MS. B. GR. XIII. p. 319).

...Je crainds bien pis pour l'advenir pour la généralité, par les propos qu'on tient trop librement partout, les ungs pour modérer les placcards, les aultres pour laisser les consciences libres et du moings les laisser vivre comme font les Chrestiens soubz le Turcq, qui ne fait si griefve

persécution contre nulz d'aultre loy, comme nous faisons contre ceulx qui sont de la nostre, pour quelques différentes intelligences de l'Escripture; et la chose va si avant que peu d'officiers facent plus leur debvoir, et encoirres moings ceulx des loix et juges, pour les scrupules qu'i font d'ensuyr les placcards contre leurs consciences; et ceste cause seulle me samble bien estre une des plus urgentes pour laquelle sa M. debvroit bien haster sa venue, *si vult relligionem catholicam invenire salvam*; le mal est que nulluy[1] ose s'avancher à advertir sa M.; car, encoires que nous nous taisons, il fault ouyr qu'on faict entendre à sa M. que tout est perdu, qu'ilz sont tous hérétiques, qu'on ne cherce que les mal imprimer par-delà. Je fais mon mieulx de sustenir ce que je puis, aussi faict le Conseiller Hoppérus; mais la chose va si avant que nous aurons assés à faire à sustenir nous-mesmes.... Bruxelles, 20 août.

1564. Août.

† LETTRE XC[b].

Le Cardinal de Granvelle à Viglius. Il ne désire point se venger (MS. B. GR. XIII. p. 311).

Je sçay fort bien *quod Domino vindicta*, et je pense jusques à ores vous avoir donné assés à cognoistre que je l'entends ainsy, et Dieu m'est tesmoing que je pardonne, pour Son service et Luy obéyr, fort vouluntiers tout le passé, et l'ay dict souvent et le diz encores avec vérité que, si je me pouvoye asseurer que Renard seroit d'ores en avant ung homme de bien, non seullement je lui pardonne-

[1] personne

1564. roye, mais l'ayderoye et chériroye et procureroye que
Août. la républicque en reçeust service, mais je suis bien loing de penser qu'il sera jamais homme de bien, et ma théologie ne dict pas que l'on doibve souffrir de sorte que par souffrir vous donniez moyen à vos ennemys de vous pis faire, et s'est cela que j'ay voulu dire, que, sy la justice du Prince n'a son lieu, que je seray enfin constrainct, puis que tout se souffre, avec sy grande offense de Dieu et desréputation du maistre, et de tous ceulx quy se meslent de ses affaires, je seray constrainct, comme je diz, de la me faire moy-mesme, et en son endroit et d'aultres, et, sy la chose dure trop, je le feray, advienne ce qu'en pourra advenir. Il est vray, ce que dict [Granjan] (1), *quod non sanabit ratio*, *sanabit mora* et il advient souvent, mais cecy dure trop, au trop grand dommage du Roy et du publicque, et enfin je voy que ny plus ny moings tout se perd, et avez aussy leu souvent, *furor fit*, *laesâ saepius patientiâ*, et quand les choses vont comme je les voys aller, il fault que chacun s'ayde comme il peult, et j'espère que je n'auray faulte de moyen et que, sy je veulx brouller les cartes, je le sçauray aussy bien faire et peultestre plus notablement que aultres.... Besançon, 21 août.

LETTRE XCe.

Morillon au Cardinal de Granvelle. Dispositions des Seigneurs ; Concile de Trente (MS. B. M. I. 130).

Le Pape ayant accordé à l'Envoyé de France la préseance sur celui d'Espagne, plusieurs croyoient que le Roi qui avoit rappelé

(1) *Gran-Jean.* D'après l'Auteur des *Mémoires de Granvelle* (II. 95), Grand-Jean étoit un Conseiller au Conseil-Privé.

son Ambassadeur, seroit peu disposé à faire exécuter le Concile de Trente. La Duchesse elle-même avoit partagé cette idée; « timidius »aliquanto in Religionis causâ poenas exigebat : nec dubitabant »aliqui quin de Tridentino quidem Concilio actum jam esset in »Belgio, laetis idcirco haereticis : » *Strada*, I. p. 176. Mais Philippe II, par une Lettre du 6 août, fit savoir à sa soeur que, dans une cause commune à la Chrétienté, il ne feroit nullement intervenir ses ressentiments particuliers : *l. l.* Dès lors, et malgré sa condescendance sur d'autres points, la Gouvernante montra un nouveau zèle pour les intérêts de l'Eglise : s'intéressant entr'autres à cette époque pour l'établissement de Collèges en faveur des Catholiques réfugiés d'Angleterre : « et suâ sponte, et Regis imperio ad »tuendam Religionem versa, praesertim quod Nobilitatem ob recens »beneficium addictam haberet, scriptis super eâ re litteris ad »urbium Episcopos ac Praefectos, multorum studia mirifice com»movit : » *l. l.* p. 171. 1564. Août.

Quant au Concile, les objections ne tardèrent pas à se manifester: « in ipso limine offendit. Exquisito enim et Pastorum anima»rum et excellentium per Academias virorum judicio, auditis »praeterea Senatorum sententiis, ab his praecipue reclamatum, »suasumque ne Concilii decreta, quoniam capita continerent ali»qua adversum Regis jura Provinciarumque privilegia, sine eorum »capitum exceptione proponerentur in Belgio : » *l. l.* p. 177.

. . . . .[Egmont a] communicqué avec Hovelmans[1], qui pense qu'il y auroit bien moyen de rejoindre le Prince d'Orange avec Granvelle, pourveu qu'il fut asseuré de n'estre plus trompé, pour ce que l'on se seroit tant de fois mocqué de luy et des aultres, les traictans en facquins, et leur proposant au Conseil choses que ne vailloient la peine, et faisant à part l'important avec Madame, et disposant sans eulx des abbayes et offices de leur Gouvernement, et seroit la fin de faire la paix aux despens du maistre, comme je dictz audit [Egmont] qui ne s'en

[1] *ou* Gobelmans.

1564. donnoit garde. — J'entendz que Egmont a beaucoup dit
Août. à Alonzo dè Canto que Granvelle n'aimoit la Noblesse, qu'il hantoit plustost basses gens, qu'il faisoit par-dessus mauvais offices vers le Roy.... 21 août.

[1]Les Seigneurs s'esbahissent que le Roy at si absolutement accepté le Concile et dient que c'estoit chose pour plus peser et prendre advis des Chevaliers de l'Ordre, y estans tant de choses mal aiséez à exécuter, touttefois qu'il ne veultent contredire au Roy; l'on ne peult dire que Granvelle en soit cause...

LETTRE XCI.

Viglius au Cardinal de Granvelle. Sa position difficile; nouvelles diverses (MS. B. GR. XIII. p. 329).

*** Plusieurs trouvoient Viglius trop craintif et réservé. Morillon écrit le 2 sept. au Cardinal. « Je tiens pour certain que Madame »se repentira du crédit qu'elle a donné aux Seigneurs, pour les »raisons alléguez par Granvelle, mais tant y-a-il qu'il continue en »touttes négotiations, mesmes de justice, consulte, et finance, et prend »le Prince d'Orange vers soy l'honneur et gré des Etats et des Abbés »de Brabant en ce que le Roy ha résolu des abbayes (1). Je regrette »que Viglius parle si peu et qu'il ne veult ny ose parler de quelque »affaire que ce soit, si Madame ne luy parle premier. Je ditz de »ceulx que deppendent de sa charge et crains que, oultre la faulte »qu'il faict de n'escripre en Espaigne, il se trouvera cy-après en »peine de respondre de ce que [avions] .... Il ne veult parler ny du »Concile, ny des limites, ny aultres choses que le Roy at escript »expressément, et se aliéne Viglius entièrement de Madame, qu'est »pour tout gaster....» (MS. B. M. I. p. 140).

Le 22 août Bave écrit de Bruxelles: « Armenteros gouverne plus

(1) *abbayes.* Le Roy, à ce qu'il paroît, avoit plus ou moins cédé quant à la réunion projetée des abbayes aux Evêchés.

[1] *Cet alinéa est du 24.*

»que oncques, et ne vaque office ni bénéfice qui ne passe par ses »mains » (MS. B. Gr. xiii. p. 345). 1564. Août.

...Et certes voyant ce feu que trop allumé, j'ayme mieulx d'oster le bois que de le mectre, pour non le plus enflammer, avec ce que je puis bien mal trouver l'opportunité de parler à Madame à part, car en sa chambre ès audiences qu'elle me donne, tousjours Armenteros est assistant, et en la chambre du Conseil, si icelluy advienne et je me veus quelquefois approcher à elle, incontinent elle appelle les Seigneurs, et tiens que le tout se faict ainsi, pour leur montrer qu'elle ne traicte plus riens avec moi à leur desceu, dont, au dehors le Conseil, la présence d'Armenteros sert pour leur tesmoigner et déclarer ce que je auray négocié vers elle, que me faict plus retenu ès choses que je lui aurois à remonstrer et je use de toute circumspection possible, pour non leur donner occasion à se attacher à moy, et quant au changement dont j'ay escript à v. i. S., je tiens que aultres auront donné à icelle plus certain advertissement, et de ma part je ne vouldrois pas voluntiers faire la chose plus griefve, trouvant bon ce que v. i. S. escript de ne vouloir faire semblant vers elle, ains user de la courtoisie accoustumée, et de ma part je faiz le mesme, et ne suis marry de n'avoir part de plusieurs affaires qui me donneroient ennuy, avec le désir que j'ay de me veoir une fois de tout deschargé ; et, quoyque v. i. S. me anime tousjours au contraire, je ne sçay changer ma déliberation, ne pour parents ne pour nepveux, à qui bien en [conveigne [1]] de faire comme moy, et vouldrois bien, pour toutes mes poeines de l'âge passé, avoir quelque peu de temps pour compter avec nostre Seigneur mon

[1] convienne, advienne.

1564. Août. escot, avant que je desloge de ceste vie; *non tamen mihi animus est abrumpere*, ains chercer tous moyens de l'obtenir avec le bon gré du maistre, en quoy je vouldrois qu'il vous pleust me tant assister....

Le Prince d'Oranges et le Marquis de Berges font tout ce qu'ils peuvent pour achever l'accord des vieilles aydes de Brabant, et j'espère qu'ilz viendront en brief à la fin; mais, pour l'entretenèment des garnisons ne aultres services, ils disent qu'il n'y a moyen quelconque, sinon avec les Etats-Généraulx l'on advise quelques moyens généraulx, et est ceste opinion desjà taut persuadée à son Alt. et aux aultres que je n'ose plus ouvrir la bouche, combien que encoires par la dernière despèche sa M. le gouste bien peu, et tiens que, si les aultres Estatz entendront la fin que tiennent les dits de Brabant, ils y condescendront mal voluntiers....

L'on parle entre dents de la venue de Monseigneur nostre Prince(1) au lieu du Roy, mais je ne le croy ny ne seroit ce que convient et, si touttefois il vient, l'on en fera le mieulx que l'on pourra.

De plusieurs coustelz l'on affirme ce que vous escripvez du Duc de Saxe (2), que me faict tant plus penser qu'il soit véritable; je ne voy qu'il y aye pourquoy s'en beaulcoup resjouyr. L'on verra qui prendra le gouvernement du pays en main, et comment, et si les choses n'y vont bien; peult-estre ne vouldront perdre l'occasion ceulx de Weymar; je tiens que l'Empereur y aura perdu ung bon amy... Bruxelles, 23 août.

(1) *Prince.* Voyez p. 301.

(2) *Duc de Saxe.* On avoit répandu le faux bruit de sa mort: voyez p. 297.

* LETTRE XCI.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. 1564.
Réponse à la lettre 88. Août.

...Wir haben E. L. schreibenn de *dato* Brussel den 13ten *Aug.* endtpfangen gelesenn.....; werenn darauff nitt ungeneygtt E. L. hinwidder wasz von zeittungenn mitzutheylen. So haben wir aber jetziger zeitt nichts sonderlichs, alleyn wasz unsz der Schwedischen vertragsz-handlung, so zue Rostock verhandlett und unsz vertreulichen zugeschicktt wordenn, davon wir E. L. inliegendt abschrift hierneben übersenden, anngelangt, darausz E. L. zu spüren, dasz es sich dero örtter wenig zum fridden anlassett, und zu besorgenn noch immer dar beschwerlicher und zu mehrer witterung und bluttvergiessen gereichenn werde. Der Almechtig wolle esz, durch Seynem unauszförschlichen rath, gnediglichenn vorkommenn.

Dasz der Röm. Keyser, hochlöblichster seligster gedechtnüsz, mit todt abgangenn, haben wir leider zeittlich albier erfahrenn.... Und wiewol solcher unzeittiger abgang desz frommen Keysersz unnsz zum grosser bekümmernüsz gelangtt, so müssenn wir unsz doch darmit tröstenn dasz der Almechttige, anstatt irer Ma^t, unsz hinwidderumb eynnen frommen, verstendigenn, fridtliebenden Keyser (1) beschertt, wilcher ohne zweifel fridt, ruhe undt eynigkeytt, auch rechtt und gerechttigkeytt, im Heyligen Reich zu erhalten, weniger nit als der vorige Keyser, alle vetterliche vorsorge und vleisz anwendenn

(1) *Keyser.* Le Landgrave et son père avoient contribué à faire élire Maximilien Roi des Romains, en 1562. « L. Philipp beför-

1564 wirdett. Der Almechttige wolle i. M. hieryne glück, heyl,
Août. und alle wolfarth gnediglichen verleihen.

Die Bündttnüsz betreffend, so der Bapst, Franckreich, Venetianer und Florentiner mit einander gemachtt habenn sollenn, davon ist alhie auch wol mummelung gescheënn, doch habenn wir nichts entlichs oder gewisses darvonn bis anhero erfahrenn können (1). So ist auch wol zu gedencken dasz die beyde Cardinal, nemblich der von Lottringen und Euer heiliger Priester, samptt irem hellischen Vatter, dem Babst, wo sie wasz anrichten könten die *decreta* iresz gottlosenn *conciliabuli* vortzusetzen, dasz sie ann innenn nichts wurden lassen erwinden; wie sie dan auch solchs darausz befindt, dasz bei dem Könnig von Franckreich so hefftig ist angehaltenn worden die maueren E. L. statt Uranien zue schleiffen, *sed qui sedet in altissimis Dominus irridebit eos*, und derselbige wirdett auch seine Christliche Kirchen vor irenn geschwinden anschlegen, ob Gott wil, wol beschützenn... *Datum* Cassell, am 24ten *Aug.*

E.[1] L. dienstwilliger vetter und schwager,
WILHELM L. z. HESSEN.

Dem Printzen zu Uranien.
Zu s. L. selbst eigenn hännden.

»derte bey den Wahlfürsten (besonders Sachsen und Pfalz) aus »Ueberzeugung und Vaterlandsliebe die Erhebung dieses österreichischen Prinzen, durch seinen sohn Wilhelm, für welchen »Maximilian eine besondere Zuneigung gewann. » *V. Rommel*, I. 555.

(1) *konnen*. Déjà trois années auparavant, le 20 sept. 1561, *Languet* écrivoit: « ut autem scias istos motus Gallicos serio esse »curae multis, Rex Hispaniae, Pontifex Romanus, Veneti et reliqui

[1] E. — schwager. *Autographe*.



LETTRE XCII.

L. de Schwendi au Prince d'Orange. Nouvelles diverses. 1564. Août.

Monseigneur!.... L'Empereur moderne m'at incontinent requis après le trespas de son père, à qui Dieu pardoin, de luy vouloir servir, alléguant que le Roy nostre maistre m'aye donné congé pour cela pour deux ans. Ainsi me suis à cela offert et déclairé, réservant toutesfois le service de sa dite M.; je luy ay demandé que feray un tour jusques au Pais-Bas paravant, si mon promte arrivement en Court n'estoit pas si requis, surquoy suis attendant responce. Et en ce pendant je donneray icy ordre à mes affaires domestiques, lequels sont Dieu mercy en bon estat. La peste nous tourmente par tout, mais en ceste[1] lieu il a encore assés bone paix.

Le Seig[r] de Neuhausen m'escrivit fréchement et est encore très-désirant que la chose que sçavés passe avant. Il demeurera en mesme lieu auprès cest Empereur, comme auprès le père. V. Exc. pourra bien penser, il me semble, que pour vos frères, qui auront aussi affaire de ce Empereur, et pour plusieurs aultres respects, il n'est à refuser.

Des nouvelles ne sçay escripre grand chose; je pense que nous viverons en bone paix ceste année. Le nouveau Empereur tiendra bientost une diète, il embrasse fort ses affaires et crois qu'il gouvernera singulièrement bien. Il a desjà prins trois prédicants singuliers, hors pour sa Court.

»Principes Italici dicuntur recens iniisse peculiare foedus adversus »Lutheranos: facerent consultius, si adversus Turcam inirent.» *Epist. secr.* II. 141.

[1] ce.

1564. Août. Je ne pense qu'il fera quelque soudain changement ès choses de l'encienne religion, mais je croys que peu à peu il les accomodera à quelque réformation, toutefois le plus moderrement et avec la moindre offence de ceulx d'église qu'il peult faire.

Les trois frères (1) furent ensemble et sont si bien d'accord que rien plus.

Les Turcs sont encore mutins et ne veullent ceulx de Bude laisser entrer le Wascha qui fut envoié de Constantinople avec quelque nombre de gens, pour réformer et chastier le désordre: je croys que l'Empereur a quelque intelligence dedans la ville.

Les nobles de Lorraine hugenods ont eu leurs députés vers les Princes protestants les plus voisins, pour avoir quelque assistence par ambassadeurs, à cause de l'édict qui fut contre eulx fait en Lorraine: ainsi leur furent donnés aulcuns, lesquels arrivèrent en un mesme jour, selon que l'on me dit, avec les députés de ceulx de Berne, et M. d'Andelot se trouva aussi là auprès, de sorte si le Duc(2) de Lorraine ne se gouverne saigement, et veult trop croire les conseils intempestifs du Cardinal, il se pourra trouver empesché. Ils ont des estranges et fort secrets desseings entre eulx partout, en cas que l'on les vouldra assaillir, et plus dengereux que l'on ne vouldra croire, et il est bien requis que au Pais-Bas vous procédés aussi moderrement, car l'extrêmité ne fait que désespérer les gens, et les ani-

(1) *frères.* L'Empereur Maximilien et les Archiducs Ferdinand et Charles.

(2) *Duc.* Le Chancelier Seldt écrivoit cependant de Vienne, le 20 mai, au Cardinal: « le Duc et la Duchesse de Lorraine paroissent pencher pour les nouvelles doctrines religieuses » (MS. B. Gr. XIII).

mer à toute extrêmité aussi. La chose est venu si avant, 1564.
et est le temps tell qu'il luy fault aulcunement céder, Août.
en cherchant toutesfois la moindre offence et le meillieur moyen que l'on peult faire.

Le Duc de Savoie doit avoir accordé avec les Suizes, selon que v. S. verra cy joinctement. Aulcuns pensent que nostre Roy ne vouldra ratifier l'appoinctement, mais de mon coustel[1] ne le crois.

L'on eut un grand bruit par l'Allemaigne que le Duc Auguste estoit tué ou blessé à la chasse par un sien gentilhome: je ne l'ay jusques ici voulu croire. Semblablement ont-ils eu un bruit ces jours à Strasburg que le Duc Jéhan-Wilhelme avoit prins son frère le Duc Jéhan-Fridrich prisonier, à cause qu'il sustenoit ainsi Grombach, ce que ne puis aussi croire, si ce ne fusse une collusion..... A Knensheim, le 27 d'aoust l'an 64.

De v. Exc. très-affectionné serviteur,
LAZARUS DE SCHWENDI.

Je supplie v. Exc. de faire mes recommendations à M. le Marquis de Berges, M. de Horn et Montigny, et aultres Seigneurs.

Les deux fils de M. de Berlaymont.... sont icy avec moy, les aiant chassé la peste de Friburg[2], et de une aultre maison miene, où les avois mis. Il est à craindre que suffrirons une mortalité générälle. Nos péchez méritent tout.

A Monseigneur le Prince d'Orange.

Le Cardinal écrit de Besançon le 28 août à Bollviler: « Les

[1] côté. [2] *en Brisgau.*

1564. Août. »François nient(1) fort et ferme que de leur volunté ny consentement »San Petro Corso face ce qu'il faict. Dieu sçait ce qu'il en est, et je »sçay ce qu'ilz en pensent, mais, s'ils passent plus avant et que l'on y voye aller secours de Marceille, je tiens que le Roy nostre »maistre, pour faire ce que convient, sera constrainct de se décla»rer de guerre contre les François et à la vérité en ce cas on aura »par trop grande cause...» (†MS. B. Gr. XIII. p. 373).

LETTRE XCII^e.

P. Bordey au Cardinal de Granvelle. Expressions du Prince d'Orange au sujet de celui-ci (MS. B. GR. XIII. p. 381).

*** Largilla et Vetus sont peut-être des pseudonymes.

....Le greffier de Dôle, je ne sçay comment il s'appelle, c'est celluy qui de la part de la ville est icy contre la Villette, m'a dit luy-mesme que, présentant aulcunes lettres de ceulx de la dite ville au Prince d'Orenge, le dit Prince lui avoit fait response entre aultres ainsi: «vous vous estes »tousjours adressez au Cardinal; dites lui maintenant qu'il »vous pourvoye.» Largilla est en ceste ville, duquel j'ay envoyé les lettres qu'il escripvoit à sa dite Seigneurie, par Vetus, et m'a t'on dict qu'ung jour estant au lever du dit Prince d'Orenge, tenant quelque propos le dit Largilla au dit Prince sur l'obligation en la quelle il vous estoit redevable et pour tant très-humble serviteur, et que le dit Prince

(1) *nient.* Le 10 sept. le Cardinal écrit à Bollwiler: «Malgré les »assurances du Cardinal de Lorraine, les troubles de Corse ont »esté suscités par la France» († MS. B. Gr. XIV. p. 46).

ne debvoit point prendre de maulvaise part si hantoit et avoit désir de hanter sa S. i., toutesfois qu'il en avoit heu et auroit moyen, pour recongnoissance des bienfaictz, car cela n'empescheroit qu'il ne luy demourasse très-humble serviteur et à luy et aux aultres Seigneurs; à cecy fit responce le dit Prince qu'il ne le prenoit de maulvaise part, et que sa dite i. S. estoit ung Seigneur quil méritoit beaucoup, avecq laquelle il n'avoit nulle inimitié particulière, laquelle s'il l'avoit, il s'en démesleroit aultrement, et que ce que les Seigneurs estoient ainsi par ensemble, que ce n'estoit contre sa Seigneurie, ains pour le service du Roy. Ceste fut sa responce, à ce que l'on m'a dit, qui est certes bien contraire aux effectz. Dieu par Sa grâce veule faire une amitié partout et veule conduire les choses à bonne fin.... Bruxelles, 31 août.

1564.
Août.

* LETTRE XCIII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Projet de mariage entre Don Carlos et la fille de l'Empereur.

*** « Es ist die Rede davon gewesen Don Karlos an die älteste »Tochter des Kaisers, oder an die Schwester der Königinn von »Hispaniën zu vermählen. » *V. Raumer, histor. Briefe*, I. 121.

...Nachdem wir ausz denn zeittungen, so unnsz der Herzogh vonn Gülich zugeschicktt, verstanden dasz der König von Hispanien seynnen sohnn, denn Printzen, ahnn Könnig Maximilians dochter solle bestatten und dasz er, der Printz, uffs zuekünfftige jaer derohalbenn inn Deutschlandt kommen, sein Gemahl inn'sz Nidderlandt füren unnd daselbsten seynn residentz habenn solle,

1564. und dasz ime hirzue der Könnig vonn Hispanien dasz Septembre. Guvernament inn Italien und Nidderlandt gar einreumen würde, und wier dan diesses allesz eigentlichenn gern wissenn wolten, als begeren wir günstiglichenn Ir wollett unsz, wasz Ir deshalber itzo oder binfürttersz weitter in erfahrung pringet, zum fürderlichstenn verstendigenn..... *Datum* Cassel, am 8 *Sept.*

WILHELM L. z. HESSEN.

Den Wolgebornen unserm lieben freundtlichen und besonderen Ludwigen, Graven zu Nassau, u. s. w.
Zu seinen selbst eigen händenn.

LETTRE XCIII[e].

Bordey au Cardinal de Granvelle. On ne croit plus à son retour (MS. B. GR. XIV. p. 44).

...Les gageures que le Cardinal ne reviendroit pas dans peu de mois estant esté gaignées par telles gens ont imprimé une opinion à ceulx quil ne regardent que ce qu'ilz voyent, qu'i pensent perfaictement que sa Seigneurie soit déchassée, ou au moings qu'elle n'osera jamais retourner, et, combien que nous aultres sachions bien le contraire, si esse que cela nous attriste extrêmement; car par tel bruict s'engendrera une maulvaise opinion à la longue entre ung peuple quil tousjours se laisse en proye et adhère au bruict quil court; oultre que les amys, qui aujourd'huy sont rares, ne fauldront de s'accommoder au temps et petit à petit à deffaillir. Si ce n'est le Président, il n'y a personne d'authorité quil oseroit lever la teste, quant bien l'on vouldroit machiner aulcune chose sinistre

contre sa S. i., encoires ne sçay-je si l'oseroit faire, ou bien, le faisant, si l'on feroit quelque chose pour luy. De son Alt., sans point de doubte, si elle change, elle seroit ingratte, mais que pourroit-elle faire, femme seule comme elle est, contre ces Seigneurs, sinon de ce joindre à eulx et croire ce qu'ilz persuadent et faire ce qu'ilz voudront?.... Bruxelles, 8 sept. 1564. Septembre.

† LETTRE XCIII[b].

Le Cardinal de Granvelle au Baron de Bollwiler. Venue de Don Carlos; projets de la Duchesse de Lorraine (MS. B. GR. XIV. p. 47).

⁂ Depuis longtemps il étoit plus ou moins question d'envoyer le Prince Royal aux Pays-Bas. Déjà en 1559, dans la réponse de Philippe II à la requête des Etats-Généraux, le Roi donne à entendre qu'il est très-possible que, «venant en Espagne, sa M. treuve »oportunité de tost pouvoir envoier par deçha mons. nostre Prince »son filz:» *Gachard*, *Documents inédits*, I. p. 328. Mais on n'attendoit pas beaucoup de Don Carlos: voyez p 292. Le Cardinal écrit en août à [Viglius]: «....J'ay heu lettres de M. de Chantonnay »mon frère venue par ung piéton, par lesquelles il m'advertit que »toutes choses vont bien en Espagne et que Monseigneur nostre »Prince, qui a heu de rechief la fiebvre tierce, se portoit beaulcoup »mieulx, que avec icelle il est demeuré grand et puissant, et que »maintenant il parle beaulcoup plus expéditement qu'il ne souloit »par le passé, et qu'il l'ha treuvé désireux d'avoir quelqu'entremise »et d'estre employé en quelque chose, pour se façonner; qu'est une »très-bonne chose et que me faict trop mieulx espèrer que du »passé....» († MS. B. Gr. XIII. p. 82).

Le 5 juillet Granvelle écrivoit à Bollwiler que, «mieux instruit, il »approuve les desseins de la Duchesse de Lorraine sur le Dane- »marck, mais 200,000 écuz ne suffiront, et il semble même bien

1564. Septembre. »difficile de les obtenir du Roi d'Espagne» (✝ MS. B. Gr. xiii). Et le 20 oct. qu'en cette affaire il n'a fait, ni voulu faire, ni veut faire semblant quelconque, parceque ses démarches écrites seroient sans utilité pour la Duchesse, et pourroient nuire à lui-même aux Pays-Bas (✝ MS. B. Gr. xiv. p. 358).

....De la venue de Monseigneur nostre Prince aux Pays-Bas, au lieu de celle du Roy nostre maistre, il n'y a encores riens de résolu et, à vous dire la vérité, je ne pense pas que ce seroit le remyde des affaires, et se me semble que moins il conviendroit, estant la Royne nostre maistresse enceincte, pour beaulcoup de respectz, et ne vous puis dire encores ce que vous debvrez faire quant à vostre affaire, en ce cas que mondit Seigneur nostre Prince vienne, et non le Roy nostre maistre, que préallablement je ne voyz quelle compaignye l'on luy donneroit, s'il debvoit venir, et qui seroyent ceulx qui auroyent le principal crédit; l'on a commencé de le mectre aux affaires, comme je vous ay escript, et si parle-l'on de luy dresser sa Maison; l'on verra comme cela ira et le temps nous apprendra ce que au surplus se debvra faire.... Je suis très-ayse de veoir par ce que vous m'escrivez que la Duchesse de Lorraine aye moyen d'entretenir les practiques de Dannemarche pour veoir si sa M. viendra, et de, en cas qu'elle ne vienne, envoyer en Espaigne, pour faire les offices et procurer les moyens de l'assistence nécessaire. Je n'avoys riens entendu de l'indisposition du Conte de Swartzbourg, ny moins du résentement du Roy de Dannemarck contre luy, et vous prie bien affectueusement me vouloir advertir de ce que vous en entendrez cy-après. Toutes ces angaries[1] et charges extraordinaires que le

[1] vexations (angéer, *id est*, vexer; angariant, *i. e.* contrariant).

Roy de Dannemarche mect sur la Noblesse, sontà propoz 1564.
des affaires de Madame; car par ce moyen les Dannemar- Septembre.
chuois viendront finallement à se déclarer contre le Roy
propre.... Baudoncourt, 10 sept.

LETTRE XCIV.

Copie.

Le Comte Henri de Bréderode au Comte Louis de Nassau. Ses différends avec ceux d'Utrecht; affaires des Pays-Bas.

Monsieur mon frère, je suys esté icy aujourduy le cyncqyesme jour, vous atandant de heure à aultre, vous asseurant que toutes les dammes, mesme madame de Neuenar, m'ast bien fayct promestre vous le ramantevoir, me dissant que tout[1] plus que elle y penssoit, de tant plus trouvoyct-elle à présent bonne commodycté. Elles me furent toutes conduir à Alpe[2], où nous fummes ungne nuict, là où nous consummes[3] sur le mesme affaire chose que je say qui vos contanterat, comme je suys asseuré, et est ung chemin quy me contante entièrement, qui ne se laisse ainsy escrypre, ce que j'espère vous communyquer en personne, sachant vostre arest du voyage, ou, sy non, j'espéreroys vous aller trouver à Bruccelle. Mons[r] le Duc de Clèves ne l'orat à dyre au dyable la canaylle, qu'il n'ast tenu promesse, mès je luy feray une lettre desouste[4] à perdre veu à mon retour icy. On trouve quemes jans[5] ont assés byen besogné contre ceus d'Utrecht;

1 *Lisez* tant. 2 *Petite ville près du Duché de Clèves et du Rhin; entre Rhinberg et Santen.* 3 conçumes, inventames. 4 *Lisez* de sourte, de sorte (?). 5 gens.

1564. il ont voullu fayre du movès, mès tout mes jans se sont
Septembre. voullu mestre en armes; comme il ont veu sella, il ont désysté l'ouvrage et menassent me mestre à feu ma vylle et ma mèson: s'yl s'y jouent, je leur an ferey ung tell qu'il se pouront chauffer pour tout l'yver. J'espèr que il seront plus sage. Il ont aultre foys, du commanssement de nostre querelle, demandé et requys an Court contre moy lettres de représaille, et mayntenant il ont trouvé ung aultre terme et demandé au grant-Conseyll saulveguarde contre moy, ce que j'ey protesté de grande injure: car saulvegarde et semblable demande t'on contre pylleurs et robeurs[1] et jans malheureus, mais ce terme que il ont trouvé n'est aultre chose, synon que, sy on leur accorde, pour me fayre ajourner en personne à Mállynes et me fayre fayre serment de ne leur mesfayre ou empescher leur ouvrage. Voylà la vygeur que il pensent que la saulveguarde avoict. Il ont trouvé leur homme pour le mener en ce point: anfyn je voy, sy l'on n'y mest remède, que nous jurons des cousteau, hazar[2] à quy touche. Touchant à moy, je vouldroye que il fust aultrement, mès, sy ne peut estre, pacience. Aussy, comme je sey que vous, mon frère, serés bien ayse de ma fortune, à mon retour j'ey trouvé de mes jans quy sont de retour d'ungne révysytation tenu, que je leur octroye, fuyst vysiter, à savoir sy l'on ne pouroyt trouver moyen la dyquer; il m'ont amené ung homme quy l'antreprendrat pour dous mylle florýns ungne foys et y at plus de deus mýlle merge[3], le mylleur font[4] du monde, toute aultre chose que nostre premyer dyquage, ancor que suy[5]-là j'antanps que c'est une

[1] voleurs. [2] gare. [3] *Holl.* morgen (arpent). [4] fonds; *ou peut-être faut-il lire* foin. [5] celui.

belle chose, mès suy-si serat ancor toute aultre, j'an ey faict fayre des quartes[1], incontynant que elle seront fayotes, je vous an anvoyeray ungne, voyr, sy orés anvye d'antrer à mon dyquage et moy, an change, à vos mynnes de cuyvre; vous vyendryés dyquer et moy j'yroys fouer.[2] — Je vous prye me mander quelque nouvelles de par delà, comant que l'on s'y porte, quel mayntyen que l'on tyent, s'yl est aultre que à l'acoutumée. J'ey peur que ce serat tout ung: toute foys, pour moy, j'èmeroy mieus que elle fuyssyont du tout aygres et à mescontentement, ou du tout à plésyr et contantement, car l'on vyendroyt à se résoudre, ce que l'on ne peult fayre, tant que elles demeurent de la sorte en suspence: je croys que la fyn ne [purat]. Ceste façon de trecter ne me plest an ryen et me samble que elle tant[3] plus à synystres desseyngs, que à bons. Il me samble que c'est antretenyr le jeu, pour détrousser la rest. J'espèr que nos Syngneurs oront eu à bonne pyet bon euill, et fault espérer et ne doubter que Cesluy quy est là hault, est pour nous, puys que n'y procédons que à la bonne foy. L'on dyct icy pour certeyn que le rouge (1) est sur son retour et seroyt desyà aryvé à Namur, où Berllemont l'est allé recepvoyr; le dyable après eus[4] deus, seroyt ungne belle chasse. Je ne le puys croyre; aussy, sy j'estoys de son consseyll, je ne luy consselleroye, pour avoyr à son antyer tous les déduys du monde et, au lieu de sa fontaynne, il ast le pellgrynage de Saynt-Jaques, que moque que aultrement là où il est, il ne [doyt[5]] poynt et [fort[6]] son fayct et estudye et machyne toute les méchansetés, que il se peult avyser, avecque l'assistance de son mestre

1564.
Séptembre.

(1) *rouge*. Le Cardinal de Granvelle.

[1] cartes. [2] fouir. [3] tend. [4] eux [5] dort (?). [6] forge (?).

1564. Septembre. Lucyffer, pour nous donner ungne base. J'ey passé par devant Ernem[1] an Geldres; on me dyct que Mons[r] de Megen y estoit; toutesfois je ne parllys à luy, mes jans furent estoné, à cause que je le tenoys en court avecque les aultres, puisque telles ocasyons estyont de la venu du courier, mesmes pour avoir antandu que Mons[r] le Prince et Mons[r] d'Egmont avoyent mandé ces Syngneurs touchant à moy. Je commensey à pensser et me souvenyr de la passion, quant Pyllate lavoyt ses meyns, *et cetera*.—N'oublyés à m'anvoyer la lettre pour Ameronge, affyn que la chasse soyt contreguardé et vous souvyenne des toyrles, car je vous ferey donner argen. Je ne sey sy on orast anvoyé à Renesteyn (1) sa commissyon; sy on ne luy ast anvoyé, il seroyt byen de besoyn. Il est en Hollande et m'ast dyct-on que il fayct assés son devoyr. N'oublyé que on luy commande pour les doyns[2] de la Haye, affyn que ses vyllayns ne les destruyssent. Je ne bougerey d'ycy, jusque au retour de mon sécretayre, porteur de cest, lequell vous ey seullement dépesché pour savoyr de vos nouvelles, et sy estes de la mesme délybératyon, je fauldrey m'an aller avecque vous, et certes ne pourroyés[3] au monde myeus fayre, à mon avys, pour plusyeurs réson que vous dyray, quy ne se lessent escrypre. Au rest commandez moy et verrés commant je vous obéyrey et servyrey. Je ne vous dys aultre, ce ne seront bèse-les mains de Court... De Vyanne, ce 13[me] jour de septembre.

Vostre bon frère et perfect amy à vous faire servyce,

H. DE BREDERODE.

---

(1) *Renestein.* « In de Registers van Holland is aangeteekend

[1] Arnhem. [2] dunes. [3] pourriez.

...J'ey beu à vostre santé, de peur que ne gangnés quelque étapoyre à vostre retour. 1564. Sep'embre.

A Mr mon frère, Mr le Conte Lodewyck de Nassau.

LETTRE XCV.

Copie.

Le Comte de Brederode au Prince d'Orange. Mêmes sujets.

Monsieur. Il vous plèrat me pardonner, sy jusque l'heure n'ey fayct mon devoyr à vous randre responce sur vos dernyères. Je croy que Mr mon frère, le Conte Lodewyck, vous orast fayct mes escuses, comme il m'avoyst promys et n'eusse attandu jusque l'heure à les fayre moymesme et me trouver de par dellà, sellon que m'escrypvyés; ce fust que l'ey attandu à ce lyeu, jusque à présent, où je l'atend d'heure à heure, pour occasion que croy que il vous orast dyct. Je ne double aussy, Monsieur, que il ne vous orast conté de tout nostre voyage (1), vous asseurant que à lyeu de forqouré[1] les serffs[2], que estyon luy et moy comme forqouru[3], de sorte que encor à présent, serant[4] les yeus, me samble ne voyr que cerffs et braconyers et paysans avecque leurs cheresses, les chergans[5] par troupeau comme veaus; de sorte que au terme que sommes esté auprès de son Excellence, avons eydé que à chasser et tyrer, sellon mon compte, quatrevingt et deux

»dat Jonker Arent van Rynestein, . . . te Vianen geboren, tot het »Houtvesterschap van Holland werd toegelaten: » *te Water*, *Verbond der Edelen*, III. p. 262.

(1) *voyage*. Il s'agit sans doute d'une tournée vers le Duc de Clèves.

[1] fortcourir, poursuivre. [2] cerfs. [3] fortcourus, harassés. [4] serrant, fermant, [5] chargeants.

1564. Septembre. cerffs, sans les byches, et ung sanglyer, et ne tynt à luy que il ne nous menat plus avant; il n'y avoyct moyen d'échapper, quoyque nous luy savyons dyre ou remonstrer de nos affayres; il nous trouvoyt touyour quelque garent du contraire. Il se port aussi byen que il fyst onques et aultant disposé. Dyeu luy meyntyenne, car certes c'est ung gallant Prynce, et est domage que il n'ast souvent auprès de luy [ou] gens d'aultre humeur, que il n'ast communément. — Je pensse que le couryer d'Espagne orast aporté toutes nouvelles au contantement de vous aultres, Messygneurs, et que le Roy se serat du tout résollu, remestant le tout et toutes les affayres à vos meyns de vous aultres, Messyngneurs, et certes s'yl l'ast faict, il l'ast faict pour luy et pour son service; sy non, s'yl ast remys les choses en suspence et temporyssant, comme il ast fayct jusque cet heure, sans aultrement se déclarer, j'oroy peur que ce ne seroyt antretenyr le jeu, espérant de détrousser le reste. Je croy, touchant à moy, pyre opynion que onques beaucoup mylleure: s'yl vous donnoit tous les mescontantemens desquels il se pourroyt avyser, au moyns on voyroyt par là et connoytroyt l'on incontynant les bornes du chemyn que il voldroyt aller, et sur ce on se pouroyt résouldre; quoique ce soyt, il ne fault manquer à bonne pyet bon eull et prendre toutes les choses au pyre: sy elle passent myeus, au nom de Dyeu, ce qu'il fault espérer, synon, au moyns j'y aurast préveu, comme je ne fays doubte, Monsieur, que ne festes. Dyeu est juste et nous a tout promys nous mayntenyr à nostre droict, de ce que il ne fault doubter que Il ne fasse, puisque n'y procédons que de bonnes zèles et de bonne foy. — Au reste, Monsieur, je suys icy avecque messieurs d'Utrecht aynsy comme aynsy:

depuis mon retour ne se bougent, mès à ce que je voys, sy l'on n'y mest remède, à la fyn nous nous égratygnerons; car, sur mon honneur, il procède avecque moy bestyalement, comme brutes anymaulx. Il fault que je passe par là, mès sy ne meteront-il la mayn à l'ouvrage que je ne leur croque sur les doys[1]. J'espèr qu'après il oront tout joué leur personage, que il se ravysseront. Il me menassent de là me venyr brûler; s'yl se jouent à telle jeu, je parye pour eus je leur en feroye ung tell, que il n'oryont que playder[2] tout cest yver de froyt. Il y penseront deus foys, j'en fayct contre escripte le parchemyn que savez. Je suis mary que ne m'en avés mandé aulcunement vostre avys; toutefoys je le feray dépescher avecque tous devoyr deu et à la mylleur forme que je me sorey avyser et consulter, affyn que le tout se fasse deument et sans aulcunes redyctes ou réplyques, espérant vous le porter en personne; sy mon frère, monsieur le Conte Lodewyck, ne vyent, je ne fauldrey au premier me trouver à Bruccelles ou au lyeu où vous serés, comme je ferey pareyllement à nostre retour, sy au cas achevons nostre voyage de compagnie. Vous supplyant, Monsieur, me tenir pour tell que vous suys et serey jusqu'à la mort; me recommandant humblement à vostre bonne grâce, prye le Créateur vous donner, Monsieur, bonne vye et longue, avecq le comble de vos desyrs. De Vyenne[3], ce 13me septembre 1564.

1564. Septembre.

Vostre premyer et antyèrement vrey amy
à vous servyr jusqu'à la mort,
H. de Brederode.

A Monsieur, Monsieur le Prynce
d'Oranges, Conte de Nassau.

[1] doigts. [2] *Lisez* plaindre (?). [3] Vianen,

† LETTRE XCV^e.

1564. Septembre. *Le Cardinal de Granvelle à Viglius. Départ de Renard* (MS. B. GR. XIV. p. 123).

*** Le Roi avoit appelé Renard en Espagne: le 1 septembre Bave écrit à Granvelle que Renard «est journellement avec les Seigneurs, qui lui font la Cour, comme s'il alloit en une grande ambassade;» ce départ sera favorable au Cardinal: (MS. B. Gr xiv). Le 4 sept. Viglius écrit: «Renard dit qu'il ira en Espaigne, quoique luy avienne, mais les Seigneurs ne sont de ce trop contents.... Quant est de n'avoir plus vivement poussé oultre contre ledit Renard, v. i. S peult considérer l'office d'ung Conseil de justice, auquel il trouvoit aussi des amiz, si bien que entre les Seigneurs.... Certes je suis bien aise que nous en sommes deschargez, car en ce changement j'eusse eu paour qu'il n'eust eu que trop de faveur, et conviendra regarder que en Espaigne il ne gaigne des amiz, par la recommandation des Seigneurs et la subtilité dont il scait user» (MS. B. Gr. xiv). Le 7 sept. la Duchesse d'Aerschot écrit, de Bruxelles, au Cardinal: «Renard fait semblant de bonne mine. Son Alt. s'accommode fort avec les Seigneurs; ils vont tousjours au Conseil» (MS. B. Gr. xiv).

Monsieur! je doibz responce à quatre lectres vostres, des xx, xxi du mois passé et du quatrième du présent, deux; sur ma foy, vous faictes beaucoup pour moy de, avec tant d'affaires que vous avez et vous détiennent sy continuellement occupé, prendre la peine de m'advertir de vostre main et par les pièces joinctes à voz lectres sy diligemment et particulièrement de tout. Armenteros, par tout ce qu'il m'a escript, se remect tousjours à ce que, par charge de Madame, vous me debvez advertir de tout; je ne luy respondz jamais à ce poinct, ny faiz semblant que vous m'escripvez, ains par mes lectres pour-

roit *quasi* entèndre le contraire, et je croy qu'il vault 1564.
mieulx ainsy, estans les choses comme elles sont. Je ne Septembre.
faiz aussi semblant que je m'apperçoys du changement, bien escripz-je plus froidement, et ilz s'appercevront, avant qu'il passe longtemps, qu'ilz ne vont e bon chemin, et jusques à icy en vient jà le vent. Sy Renard se part, dont je faiz grand doubte, comme je l'escripz à son Alt., l'on se apperceрvra tost par delà du mal qu'il y faisoit, et voise[1] en Espaigne et face le pis qu'il pourra, il n'y sçaura faire le centième du mal qu'il faict par delà, et est le mieulx remettre le tout au Roy; il fera, et j'en suis certain, là, s'il y va, le pis qu'il pourra pardelà, et que me fera-il; laissez le faire, seullement qu'il ne trouble plus les Pays-Bas; peult-estre trouvera-il là à quy parler.....

...Vous ne vous pouvez sy souvent souhaiter par-deçà, comme souvent je vous y vouldroys veoir, et vous faire jouyr de ce que je y jouiz *et*, *nisi me publica causa angeret*, je y serois au plus grand repoz et contentement du monde; mais il ne fault abandonner le publicque, et j'espère que nous nous reverrons tost, et aurons nostre tour, et nous resjouyrons ensemble: sy est-ce que, sans le commandement exprès du Roy ou de Madame, je n'y iray, car y allant sans ce, sy mal m'advenoit, l'on s'en mocqueroit encores; mais, sy le Roy commande, ores que ce fust pour entrer en ung feug, je y obéyray, quoy qu'en doibve advenir, et serviray en ce qu'il vouldroit, sans en ce craindre ny respecter personne, et veulx demeurer jusques au bout *idem homo*, *Durate* (1), et est la teste dure assez, quand je veulx entreprendre quelque chose, et

(1) *Durate*. C'étoit sa dévise.

[1] qu'il aille.

1564. Septembre. puis souffrir avec patience et pourter la peyne quand je m'y détermine, et suis nourry en ces agitations et traverses, *nec animum despondeo*.... Bauldoncourt, 17 sept.

---

† LETTRE XCV[b].

Le Cardinal de Granvelle à la Duchesse de Parme. Exhortations (MS. B. GR. XIV. p. 117).

Madame! J'ay receu les lectres qu'il a pleu à v. Alt. m'escrire, que me sont esté de grande consolation et satisfaction, pour ce que j'estoys en peyne, pour n'en avoir heu en si long temps, nonobstant que, par toutes lectres que me viennent de là, j'eusse souffisant advertissement de la bonne disposition d'icelle; mais enfin j'en suis plus asseuré voyant ses lectres, et cest ce seullement et principalement que je désire sçavoir de là, confyant assez, quant aux affaires, qu'ilz n'y peuvent aller sinon bien avec la bonne assistence de ceulx qui sont auprès de v. Alt. et le continuel soing qu'icelle y mect, qu'est bien le principal; si ne veulx-je délaisser de la supplier qu'elle tienne tousjours regard à l'auctorité du maistre, et joinctement à la sienne et de ceulx qui luy succéderont après en la charge; à la religion, que tous les jours vad de pis en pis, et les propoz que l'on en tient en donnent souffisant tesmoignaige, et aussi que la justice soit auctorizée, libre et esgale, comme il convient, puisque sans ce les Royaulmes et Estatz ne se peuvent longuement soubstenir..... Baudoncourt, 18 sept.

LETTRE XCVI.

L. de Schwendi au Prince d'Orange. Concile de Trente; affaires de la Religion en Allemagne et dans les Pays-Bas. 1564. Septembre.

Monseigneur! ....Quant au personaige qui prétend le mariaige de madamoiselle vostre seur pour son fils, je luy mandis vostre responce et offres, dont il sera bien content, et se tiendra d'aultant plus asseuré du succès; car, quant v. Exc. trouvera la chose faisable, il samble que les aultres parents ne feront difficulté. Et certes je pense que la damoiselle ne pourra mieulx estre, et que, pour vostre Maison et vos frères, il vous emportera beaucoup d'avoir quelque principal Seigneur auprès l'Empereur, qui soit vostre allié. Il prend l'affaire à ceur, et m'escrit souvent en recommendation de la chose.

Quant aulx choses du Concile et de la Religion, je sçay bien que ces difficultés sont telles que v. Exc. allégue en ses lettres, je touche que[1] mot à son Alt. par ce que je luy escris présentement, et desjà il y a de grandes meinées par l'Allemaigne et la Saxen, à cause de senblables soubspezons[2], et, si l'Empereur ne donnera bon ordre, l'on verra de grandes émotions et troubles. Le meilleur sera que l'on retarde la demande de sa M. quant à la publication du Concile, en luy faisant et répliquant toutes rémonstrations et raisons possibles: en ce pendant l'hyver passera, et l'on verra le progrès de la diéte que l'Empereur tiendra et qué chemin l'on prendra sur icelle, quant au dit Concile et la Religion. Et avec cela sa M. et les siens seront peu à peu plus embeu des raisons qu'il y a et du

[1] quelque. [2] soupçons.

1564. Septembre. hazard qui est apparent, et se refroidira peu à peu l'intention de la dite publication, comme nous avons veu advenir en aulcunes aultres choses semblables. Mais d'aultre coustel il fault travailler extrêmement que le peuple au Pais-Bas demeure en repos et qu'il ne se deshonte et desmande en rien; moins souffrir qu'il entre en quelque traité avec les estrangers, lesquels desjà se persuadent grand chose de semblables intelligences. Car, oultre le hazard que y seroit, le tout se chargeroit principalement sur v. Exc.; ou aultrement, quand les choses demeureront en bon repos, le crédit de vous aultres Seig[rs] s'augmentera de plus en plus auprès sa M. et se détournera en bonne confiance. Car le temps sert à ceulx qui procédent de bon pied et traictent vérité, comme il descouvre la faulseté et méchancetés des pervers et malings. Et peu à peu nous verrons vers où les choses de la religion se destourneront et inclineront, et s'il y aura espoir de quelque rétablissement de l'estat encien, ou si le changement veult par force gaigner le dessus, comme il est fort apparent; et selon cela les Princes et Roys, vouldront ou non vouldront, s'auront à la longue de gouverner. Quand je viendray à la Cour de l'Empereur, je descouvriray bien tost le progrès que l'on pense tenir en semblables choses, et l'escriveray à v. Exc., aussi comme l'on est affectioné à ce personage dont elle fait mention en ses lettres. Je crois bien que l'on vouldra avoir quelque correspondence avec luy, mais sans grand fondement d'affection, ce que je tiens pour asseuré.

L'Empereur m'at par trois fois escrit si instament que deusse haster ma venue vers luy, que ne sçachant s'il y a quelque chose d'importance devant la main sur la frontière

d'Ungarie, en quoy l'on me vouldra aussy employer, ay 1564.
mis à part mon voiaige au Païs-Bas, pour le présent, combien que fusse fort volontiers allé; ainsi je supplie v. Exc. de me tenir pour excusé. J'espère que bien tost il s'offrira quelque aultre occasion, et de là où je seray, je tiendray toujours toute bonne correspondence avec elle et M^r d'Egemont, aussi n'entreray en nulle obligation ordinaire envers l'Empereur, mais retiendray le service de nostre Roy réservé. Et comme j'ay, Dieu-merci, si bien accommodé mes affaires domestiques et peus si bien demeurer en ma maison, je ne fais plus grand compte de demeurer perpétuellement courtisan, mais suis plus tost d'intention de me retirer à la maison le plus que pourray, et servir aux Princes en cas de guerre et nécessité seulement. N'aiant grande cause, ny voiant aussi grande raison, que je me doibve perpétuellement consommer en ces affaires destruites et ces labirinthes des courts.

Septembre.

Je vous envoie cy jointement quelque advertissement d'une [menée] des hugenods et tiens pour certain, s'ils seront de nouveau persécutés en France, qu'ils trouverons des gens assés qui chercheront l'adventure et le buttin avec eux, et qu'il coustera chier aulx prestres la feste. Ceulx qui traistent l'emprinse[1], tâcheront à quelque révolte ou émotion au Païs-Bas, et la Reyne d'Angleterre aide ce qu'elle peult, de manière qu'il fault bien ester sur sa garde.

Il y a un docteur médicin à Strasburg, principal homme et qui est appellé souvent des Princes et Seig^rs voisins et converse familièrement avec Sturmius (1) et aultres Prédi-

(1) *Sturmius*. Né près de Cologne en 1507, Recteur perpétuel

[1] entreprise.

1564. cants françois, lequel je penserois bien persuader à tenir
Septembre correspondance avec v. Exc. et luy déclairer d'un temps à aultre ce qu'il descouvreroit de leurs meinées, ce qui me samble qu'il emporteroit en ceste saison beaulcoup au service du Roy, et la seureté du Païs-Bas. S'il samble à v. Exc., elle pourra toucher un mot à Madame, pour sçavoir si l'on luy vouldra donner deux cents talers de pension, mais en secret, et que v. Exc. seule, comme Alleman, eusse la correspondence avec luy, affin qu'il fusse moins descouvert et mis en soubçon.... En haste à Hudnigen, le 25 de settembre l'an 64.

De v. Exc. très-affectioné serviteur,

LAZARUS DE SCHWENDI.

A Monseigneur le Prince d'Orange.

Peut-être le Prince communiqua-t-il au Conseil quelques passages de cette Lettre. *Hopper* écrit à Viglius le 8 oct. : «sunt recitatae »literae Svendii, de quibus coram malo quam per literas agere. »Mirum enim quo res vergant, nisi prudenter obviam eatur: » *Epp. Hopperi*: p. 77.

LETTRE XCVI^e.

Viglius à Granvelle. Evêchés (MS. B. GR. XIV. p. 179).

Au printemps de 1564 Viglius écrivoit au Cardinal sur l'Evêché d'Anvers: «....m'est advis que sa M. ne debvroit nous charger plus »de cecy, puis qu'elle sçait comme nous sommes icy, et certes, si »sa M propre et par son auctorité ne sustient ce qu'elle a emprins

---

du Collège de Strasbourg. «Sa maison, dit *Moréri*, étoit comme »l'hôtellerie des pauvres et des étrangers, et l'asyle des bannis, »surtout des François qui se déroboient à la persécution à cause »de la Religion Evangélique. » Il avoit beaucoup de crédit auprès des Princes et Docteurs Protestants. Il mourut âgé de 81 ans.

»quant à ces Eveschés, et qu'elle le veuille remectre à l'opinion de 1564.
»ceulx de par deçà, elle se trouvera petitement secondée....» (MS. Septembre.
B. Gr. xiii). Et le 4 septembre: «...à Lewarden la négotiation pour »l'introduction de l'Evesque n'a peu le succès qu'avions espéré, »pour l'opposition des députez du pays, ceulx de la ville et clergié, »et vra l'affaire de la religion tousjours du mal en pis, que me vient »à très grand regret pour l'amour de la patrie, et certes je craindz »que généralement ce mal s'espandra, si sa M. par sa présence et »auctorité n'y mect le remède» (MS. B. Gr. xiv. p. 12).

...La Duchesse, quant l'on parle des Éveschiés et unions, dit que l'on debvroit vouloir, pour quelques milions d'or, que oncques n'en fût esté parlé, et qu'elle en donneroit de son sang, et laisse penser à v. i. S. quelle faveur nous aurons [à] attendre des aultres Seigneurs du Conseil d'Estat; parquoy, si sa M. n'escript bien expressément de tenir la main que les bulles soient effectués, *nos aërem verberabimus*, et sera besoing avoir une ordonnance bien expresse aux Chancellier et gens du Conseil en Brabant de y donner les provisions requises et que les fiscaulx y tinssent la main... De Gand, ce 28 sept.

LETTRE XCVI[b].

Viglius au Cardinal de Granvelle. Il n'a plus de crédit; résistance à l'Inquisition (MS. B. GR. XIV. p. 196).

.....Armenteros gouverne aujourd'hui tout..... Il escript ce que luy plaist, se remectant à ce que par charge de Madame je doibz advertir v. i. S., car croyez que ce n'est riens; plustost l'on me cache les choses, pour non escripre, combien que je ne dissimule en riens vers elle l'observance et dévotion que j'ay pourté tousjours à v. i. S. et qu'elle peult bien penser que je ne

1564. laisse à faire ce que je doibs: la confidence qu'elle me
Octobre. souloit monstrer est bien changée; ces jours passez elle fist appeller l'évesque d'Ypre et luy parlist par deux ou trois fois, sans me dire mot, et combien que ledit évesque disna par deux fois avec moy, il ne me fist aussi nul semblant, et tiens qu'elle luy aura défendu de ne me riens dire, et le semblable advient en plusieurs aultres endroicts pour me désauctoriser, et v. i. S. n'aye paour que par mon absence je face faulte, car présent je suis souventefois compté pour absent; et quant à ce que sa M. vous escript qu'elle faict ce qu'elle peult pour animer M[r] de Berlaymont et moy, certes en mon endroict je ne me suis de rien aperceu, par lettres ou aultrement. Si sa M. escript quelque chose à son Alt., cela n'est pas venu à ma cognoissance, mais je ne laisse pourtant aller mon chemin et, si l'on ne me ayme point, je croy qu'on me craindt ung peu, et diz franchement ce que me samble, quant je puis estre ouy. Il vient mal à propos pour les affaires de la religion, que ce que journellement s'offre, je ne le puis comme auparavant faire entendre à son Alt. et par son auctorité y faire donner les provisions, et sçait v. i. S. que ces matières ne sont point agréables au Conseil d'Estat, et que illecques l'opinion tendt à chercer aultres remèdes. Et sont si bien embouchez ceux de Flandres que premièrement ceulx de Bruges, et après les aultres membres, se viennent plaindre de l'inquisiteur et tendent à ce que luy soit donnée bride, par laquelle l'office sera de tout enervé et annihilé. Ilz ont quelque couleur sur l'indiscrétion de nostre (1) Titelmanus, mais ceste plaincte

(1) *nostre*. Apparemment F. Titelmannus étoit né en Frise; il y avoit exercé l'office d'Inquisiteur: *Epist. Viglii ad Hopp.* p. 359.

générale regarde plus avant, et y prestant son Alt. et les Seigneurs l'oreille, il ne sera en moy d'y remédier. Je ne viens pas voluntiers à en advertir sa M. du dangier que je voys, craindant n'estre creu contre ce que d'aultre costel l'on asseure, et que je me doubte grandement que le secret y seroit mal gardé, selon que je voys en aultres choses advenir, et estant sur les derniers jours de mon service et ne voyant icy aucun sustien, je ne me mectrois pas voluntiers en plus grande indignation de ceulx qui sont présentement de tout en voge[1] vers son Alt.; et quant est de m'appuyer du costel des consaulx et villes, certes je les ay pour le passé trouvé très-enclins à maintenir la justice et tout ce dont dépendt la transquillité et bien du pays, mais l'auctorité des Gouverneurs, par la connivence de son Alt., s'accroist (1) tant que chascun cherche de leur complaire ou du moins non desplaire; touteffois je ne obmettray riens, où je verray povoir gaigner terre, et me seconde assez en cecy le Conseillier Hoppérus, et le feroit davantage s'il seroit plus estably. Mr d'Egmonde continue montrer bonne affection de luy assister de sa faveur, et, jusques qu'il soit plus asseuré, il luy convient aucunement temporiser et laisser le mal gré à moy, et certes je ne suis de si bas cueur que je ne voulsisse jusques au bout assister la république et religion, *in quan-*

1564. Octobre.

(1) *s'accroist.* « Comme la coustume estoit que tous ceulx qui »vouloient, pouvoient présenter requestes à son Alt. librement et »sans crainte, fussent gens particuliers ou Villes publicques, se »practicqua... que nulz Estatz ou Villes, ou bien peu, osoient »traicter leurs négoces en Cour, si non par moien de leurs Gouver»neurs, et que pis est, de leurs serviteurs et ministres: » *Hopper, Recueil*, p. 39.

[1] vogue, crédit.

1564. *tum remis ac velis aliquid effici posset*, et que le chief ne
Octobre. me destitue de sa faveur, combien que le temps me semble fort loing que je attends apres la venue du Roy, et plaise à Dieu qu'elle puisse estre si briefve comme v. i. S. escript, que ne m'a pas donné peu de couraige et resjoyssement... Gand, 3 octobre.

La résistance aux Placards devenoit de jour en jour plus énergique. A Bruges on s'opposoit ouvertement à l'Inquisiteur, « non »passurâ civitate de privilegiis suis aliquid carpi: » *Strada*, I. p. 173. A Anvers le supplice de Christophore Fabrice, moine Carmélite, causa le 4 octobre un tumulte extrême parmi le peuple indigné: *l. l.* p. 172. — La Réforme faisoit dans les Pays-Bas de rapides progrès.

LETTRE XCVI^e.

Viglius au Cardinal de Granvelle. Concile de Trente, Inquisition (MS. B. GR. XIV. p. 325).

....Quant aux difficultez concernans l'acceptation des décretz du Concile, je tiens que v. i. S. aura bien à plain entendu, par les lettres du conseillier Hoppérus, ce que icy a esté résolu par son Alt., et puisque la détermination d'icelle tomboit à cela, l'on l'a arraisonné[1] le mieulx qu'on a sceu, et a l'on encoires eu de paine assés d'amener la chose à cela; le conseillier Tisenach(1) m'escript que sa M. n'aura point le plus grand contentement; mais si fault-il que sa M. y tiegne pour excusez ceulx qui verroient voluntiers les choses aller aultrement et ne sont creuz, et

---

(1) *Tisenach.* « Carolus Tisnacus, homo Belga, regiusque rerum »Belgicarum in Hispaniâ procurator: » *Strada*, I. p. 151.

1 motivé.

mect l'on bien encoires en doubte si, avec les restrictions avisées, l'on donnera contentement au peuple, que ne se debvoit mesler de ceste théologie; et certes, quant à la religion, les affaires vont tousjours de pis en pis, et nouvellement, après ceulx de Bruges qui s'estoient plainctz de l'inquisiteur Titelmannus, les deputez des quatre membres de Flandres, à leur instigation, selon qu'il semble, sont venuz se douloir aussi, et ont donné oultre une requeste fort générale, pour *quasi* de tout anéantir l'inquisition et jurisdiction ecclésiastique, laquelle ceulx du Privé-Conseil ont trouvé de fort mauvais goust et ont este d'advis de faire sur icelle communiquer avec eulx et entendre de plus près leur intention; cependant Titelmanus est icy pour respondre à ce qu'ilz vouldront mettre et dire à sa charge, et se trouve son Alt. bien empeschée, comme nous luy réprésentons l'intention de sa M., et que d'aultre costel l'on luy mect en avant les inconvéniens et dangiers ésquielz l'on viendra tomber par l'inquisition et rigueur, jusques icy usé contre ceulx qui ne prétendent, comme ilz disent, que pouvoir demourer en la liberté de leurz consciences.... Bruxelles, 18 oct.

1564. Octobre.

† LETTRE XCVI[e].

Le Cardinal de Granvelle à Viglius. Encouragements à persévérer (MS. B. GR. XIV. p. 400).

Monsieur, j'ay receu ensemble vos deux lectres, l'une du 3 de ce mois, escripte à Gand, l'aultre du 10, à vostre retour à Bruxelles, et vous remercye très-affectueusement de la

1564. faveur et la continuation de vostre bonne voulonté en mon
Octobre. endroit, que j'apperçoys clèrement en ce et aultres choses. Sur ma foy, je suis en grande peyne pour le respect du publicque, quand je considère ce que vous m'escripvez de l'estat auquel sont les choses et que vous n'y soyez plus secondé et favorisé, comme il conviendroit à la bonne conduicte des affaires, mais je me console par ce que vous dictes que vous avez bon courage et que vous faictes et ferez ce que vous est possible, disant librement ce que convient, quand l'on vous vouldra escouter; et sy sa Ma[t] ne vous escript ny à M. de Barlaymont, considérant ce que m'escript sa M., je suis en opinion qu'il escript à Madame, afin qu'à vous deux elle porte tout respect, et ce poinct n'ay-je garde d'oblyer de recommander à sa M., et aultres quy luy peuvent ramantevoir, et qu'elle luy recommande son auctorité, la religion, et la justice, ce que faisant sa M., tient les choses en frein, et vous appercevez, comme je pense, clèrement que, à chascune foys qu'il vient lettres d'Espaigne, il y a plus de ferveur; le mal est que les lectres d'Espaigne debvroient venir plus souvent et la correspondence de ce coustel là estre meilleur et continuelle. Quant à moy, je vais mon chemin, et de sorte que l'on me trouvera tousjours d'une manière, désireux que le service du maistre soit avancé, son auctorité et de la justice défendue, et la religion entretenue, comme il convient, et ains je laisse dire et menasser quy veult. Je sentz fort que les Estatz de Flandres ayent prins la mouche si expressément contre l'inquisiteur; véritablement il a bon zèle, mais il est en aulcunes choses indiscret et esclandreux[1]; sy le fault-il aulcunement

[1] qui fait esclandre, qui donne du scandale.

supporter, afin que l'on ne luy mecte telle bride que son auctorité soit du tout énervée, et le fauldroit soubz main emboucher, et le mesmes des théologans de Louvain, afin qu'ilz réveillassent le confesseur, luy faisant plainctes de ce qu'il ne vad, quand à la religion, comme il convient, mais ces gentes[1] sont sy inconsidérés et parlent sy voulontiers que l'on ne sçait comme drapper[2] avec eulx, sy est-ce que cela serviroit de beaucoup, et presseroit ce poinct, austant que nul aultre, la venue (1) du maistre, et cependant le feroit tant plus soigneux pour en icelluy escrire à son A., à vous, et au Conseil ce que convient, que vous donneroit plus de moyen de faire de vostre coustel les offices requis, et, pour Dieu, quoyque l'on esloigne de vous parler à part, comme l'on souloit, ne vous en esloignez, mais prenez toutes les occasions pour ce faire et plus tost demandez luy audience à part à heure extraordinaire, et luy dictes exprès que c'est pour luy parler seulle, et sy elle appelle lors aultres, luy dire aultres choses générales, luy disant en sortant que, quand elle sera seulle, vous luy direz ce que vous vouliez dire: sy deux ou trois foys vous tenez ce chemin, elle n'osera fuyr de vous ouyr seul, quand vous direz que ce sera pour le service de sa M. et le sien, et lors luy déclarer l'estat auquel l'on est, et ce en quoy on pourroit tumber en suyvant ce chemin,

1564. Octobre.

---

(1) *venue*. Le 19 oct. Viglius écrit au Cardinal: «...Ce que je »désire le plus savoir des choses d'Espaigne est s'il y a apparence »de la briefve venue de S. M., sans laquelle nous allons icy le »grand galop» (MS. B. Gr. XIII). Plusieurs mois après Bolwiler lui écrit que cette venue lui sera incroyable, jusqu'à ce qu'il y voie le Monarque, «considérant l'humeur de plusieurs de ceux qui gou»vernent près de lui» (MS. B. Gr. XIX. p. 66).

[1] gens. [2] s'entendre, s'arranger.

1564 Octobre. et dire que vous faictes cest office pour vostre debvoir et obéyr à ce que sa M. vous a commandé, et pour son propre repoz, et pour la craincte que vous avez des troubles ausquelz elle pourroit tumber, et comme il ne peult estre qu'il ne succède quelqueffoys des choses desquelles il luy seroit bien difficile de sortir sans ayde, sy l'on vous appelle, prenez occasion et soyez tousjours prest, et vous servez des résentiment qu'elle peult prendre pour diverses causes d'ung et d'aultre pour vous insinuer, et luy ouvrir les yeulx pour luy faire entendre la vérité.

Aussy ne vois-je comme vous vous puissiés excuser de donner au maistre une foys clèr advertissement de ce que passe, le conjurant du secret et parlant généralement du mal quy y est, sans nommer personne, et excusant Madame par dire que vous pensez qu'estant sa M. absente, elle ne doibt oser plus, pour non se mettre et le pays en plus grande confusion et dangier, suppliant sa M. qu'elle ne vous responde, et qu'il voye que vous ne luy osez escrire; cela le fera penser et donner crédit à ce que je faiz de mon coustel, et rompra les desseings des aultres, et je suis asseuré que mettant, sur la lectre « en ses propres » mains » et luy recommandant le secret, il le gardera et vous pourriés couvrir vostre lectre d'une couverte cachetée d'aultre cachet que du vostre et superscripte d'aultre main, afin que ny Tisnacq, ny aultre, en preignent jalousie, mettant aussy sur la couverte, *en ses propres mains*; cela faict une foys, vous en estes deschargé pour longtemps, et éviterez ce que l'on vous pourroit imputer d'avoir[1] par les lectres de Madame que passent par voz mains, non luy ayant faict entendre la vérité, laquelle entendue il

[1] *Quelque chose paroît omis.*

dira après qu'il y eust pourveu, mais ne le désespérez 1564.
qu'il n'entende que, venant (1), tout se peult encores remé- Octobre.
dier, car, à mon advis, s'il vient, tout est encores remédiable, et sans grande aigreur ; car venant, chascun cercheroit de faire du bon valet et luy complaire, et à peu de chose l'on pourroit remettre le tout en fort bon chemin: quant à ce que ceulx de la justice cerchent maintenant de gaigner le grey des gouverneurs et dissimumulent, à mon advis, ilz se rangeront plus soubz vous, comme estans du mesme mestier, sy vous les embrassez comme il convient et je tiens que vous faictes; car ilz ne compourteront voulentiers tant de servitutes, et plus leur veult l'on aller à la main et les assubjectir, et quelqueffoys les violenter à choses non convenables, plus s'esloigneront-ilz d'eulx, s'ilz treuvent quy les pourte; et de penser laisser couler les choses pour estre plus à repoz à la retraicte, je tiens qu'en ce il y auroit mescompte, par ce que le Prince, appercevant cy-après le désordre,

(1) *venant*. Le 7 nov. le Cardinal écrit à Bollwiler que depuis trois ans il insiste sur le voyage du Roi aux Pays-Bas; il a déterminé Madame de Parme et plusieurs autres à tenir le même language ; le Monarque répond toujours qu'il le désire et cognoist le besoin, et toujours de terme à autre a donné excuse de sa dilation († MS. B. Gr. xv. p 40). — M. de Chantonnay suppose que les intérêts de l'Espagne occupent trop exclusivement le Roi: du moins le 7 nov. il écrit au Cardinal : «...Quelque chose que le Roy m'aye dit et les Seigneurs du Conseil, j'ay grande doubte que les affaires qui nous touchent demeureront aussy oubliées que le surplus. Car, en toutes les choses que n'ont leur respect nécessairement dressé à Espagne ou ceux qui en sont, l'on y vit au jour la journée, sans se travailler ung pas plus oultre... Rien ne touche le Roi que l'Espagne... (MS. B. Gr. xv. p. 44).

1564. Octobre. prendra à dessaing ceulx quy y debvoient mettre l'ordre, s'ilz ne l'ont faict à leur pouvoir et donnant advis, et lors ceulx quy font présentement le mal, s'en deschargeront sur ceulx qu'en ont la charge: c'est chose toute ordinaire, comme l'expérience en Naples, Milan, Sicile, et Espaigne me l'a monstré. Je diz en tout cecy mon fol advis sans en estre requis, et debvroys payer l'amende, mais mon debvoir et affection que je pourte au service du maistre et bien publicque et à vous m'y constrainct, remettant le tout à vostre prudence. Vous faictes fort bien de vous ayder de Monsieur Hoppérus; qu'est certainement tel que vous dictes, et j'ay faict fort expressément l'office vers sa M., mais procurez que Monsieur d'Egmont le face de son coustel, pour les raisons que j'ay escript....

Le Roy m'escripvoit du premier d'aoust qu'il tenoit les aydes de Brabant pour toutes accordées(1); regardez combien l'on luy debvoit avoir escript devant que tout estoit faict, et quelle cause de grand contentement il aura, sçachant que au XI de ce mois encores n'estoit ce faict quant aux villes, estant ce des garnisons comme vous sçavez; que n'est pas avoir faict beaucoup an ce doiz mon partement, ny y donnoit grand empeschement ma présence, quoyque l'on en ayt voulu dire après mon partement; car vous sçavez que l'on entretint van de Nesse et le contrerolleur trois semaines, afin que par

(1) *accordées.* Le 19 oct. Bordey écrit, de Bruxelles, au Cardinal: « ..Quoy que l'on die que les Estatz ont [accordé], toutesfois n'esse point faict Combien que le Prince y avoit la main grandement et a esté *quasi* de jour à aultre ces jours passez sur la maison de ville pour cest effect... » (MS. B. Gr. xv. p. 350).

eulx Madame donnast à sa M. advertissement du final accord, qu'estoit en janvier dernier. Touchant Renard (1), je n'ay rien entendu de luy doiz qu'il est en chemin; ce que je désiroys vous escripvissiés en Espaigne l'opinion que l'on en ha là, estoit afin que le maistre ne pensast que je fusse seul contre luy, et, oultre ce que je vous en ay escript, Assonleville et aulcuns aultres du Conseil diroient bien les nouvelles qu'il leur disoit près du feug journellement, devant ou après le Conseil, des affaires de France au temps de la guerre de la religion et où elles tendoient, et ce qu'il dict pour les mutiner, lors que sa M. l'appella la premièrefoys; que j'ay tout noté; je ne m'en veulx plus rompre la teste, je n'ay que craindre de luy, ny ne prétendz rien en ce qu'il peult prétendre, et est trop bas pour me mettre la main sur la teste: si le maistre m'en demande, je luy en escriray mon advis; s'il veult informer contre luy, je donneray matière assez au fiscal..... Bauldoncourt, 18 oct.

1564 Octobre.

Le 19 octobre Morillon écrit au Cardinal: «.....J'ay entendu de bon lieu que le Prince d'Oranges commence oyr conseil de ceulx »que tendent à tranquillité et que l'aigreur est fort rabaptu, de »sorte qu'il y at apparence et espoir que avec le temps tout se »radoucira, puisque il se radoucit envers Granvelle et accouste[1] »l'advis de concorde que l'on luy donne ad ce que l'on rend peine. »Et pour maintenant je ne diray dadvantaige; seullement vouldrois-»je sçavoir, si l'on m'en parle, si je doibz prester l'oreille...» (MS. B. M. II. p. 179). — Voyez la Lettre 90e.

[1] écoute (?).

---

(1) *Renard*. Voyez p 310.

* LETTRE XCVII.

1564. Novembre. *Le Landgrave Guillaume de Hesse, au Comte Louis de Nassau. Desseins contre le Danemark.*

...Soviell der heyrath mit desz Khünigs vonn Hispanien sohn, dem Printzen, und der jetzigen Kay. Ma[t] eltisten dochter anlangt, haben wir hiebevor, kuertz nach dem wahltage zue Franckfurtt, vom Kay. hoeff und eynem gewissen ortt schreiben empfangen dasz derhalben gesandten bey der Kay. und Kö. Ma[t] seynn soltenn; seydthero aber ist's widder still worden, unnd haben nichts weitters davon vernohmmen; woll wissen wir aber dasz Franckreich auch hefftig darumb ansuchen lessett: wehr sie nun under diesen beyden bekoempt, wierdt man sehenn...

Wir seindt jetzo in emsiger zurüstung, unsere freundtliche liebe schwester frewlein Christina(1), beneben unsern bruder Landtgrave Philipsen, Hertzog Adolffen zue Holstein zuzupringenn, und werden den ersten December hier dannen, vermittelst göttlicher verleyung, auszziehenn..... *Datum* Cassel, am 11[ten] Nov.

WILHELM L. Z. HESSEN.

[1]Man mourmelt izo von eine seltzamen handel, als sol-

(1) *Christina.* Voyez p. 206. Le 1 déc. le Cardinal écrit à Bollwiler: «le Duc de Holstein a escript au Roy nostre maistre pour le »prier à ses nopces, requérant que sa M. y veuille envoyer pour y »assister de sa part nommément M. le Prince d'Oranges » († MS. B. Gr. xv. p. 169). Le 12 déc. Viglius écrit au Cardinal que «le »Prince s'estant excusé, l'on a choisi le Conte de Hochstraten » (MS. B Gr xv. p. 260).

[1] *Post-scriptum autographe.*

ten Schweden, Lottringen, und etzliche vorneme evangelische fürsten im Reich *in tractatibus* stehen, deutsch und ander kriegsvolck auffzuprengen und Denemarck ein banckket zu schencken; wo dem also, wurd's gar ein frölicher dantz vor den Pabst und Euren roten prister, auch den teuffel und al ire geselschaft werden; dan darüber würd *totus orbis* erschüttet werden, wie Ir vernünfftiglich abzunemen. 1564. Novembre.

Dieweil dan darvon geret wirdet, als solte in Niderländen darvon mit etzlichen der vornembsten hern, auch vornemblich den Holendern, hefftig practicirt werden, als ist mein freundlich bit Ir wollet ein aug darauff haben, und was Ir derwegen in erfarung brengt, mir vertreulich mittailen; auch dies Eurem hern bruder, dem Princen, vermelden, damit s. L. auch derhalben dem Ch. zu Saxen zum besten darauff helff achtung geben und den bosen practicen des nit schlaffenden fainds, möge weren und steuren. Dan, sollten die papisten das Könickreich Dennemarck in ire hand bekommen und darzu die protestirenden Stende selbst in einander verhetzen, dasz sie sich ausmatten und selbst fressen musten, so hetten sich auch andere desto weniger zeitlichen trostes zu verhoffen und wurde dem lauff des Hailigen *Evangelij* einen mercklichen schaden zufügen.

Dem Wolgebornen unserm lieben, freundlichen, besonderen Ludwigenn, Graffen zu Nassauw Catzenelnbogen, Viaudenn und Dietz.

LETTRE XCVII^a.

Viglius au Cardinal de Granvelle. Réponse à la Lettre 96^d (MS. B. GR. XV. p. 87).

*** Le 15 nov. Bave écrit de Bruxelles au Cardinal: «le Prési-

1564. » dent passe tout et ne fait semblant de rien; il n'aspire qu'à quitter
Novembre. » les affaires » (MS. B. Gr. xv. p. 109). Et le 10 déc.: « Viglius se » vieillit et appesantit fort » (MS B. Gr. xv. p. 231).

——

...Je remercie très-humblement à v. S. i. de la bonne et prudente doctrine qu'elle me donne pour entretenir son Alt. et avoir moyen pour luy déclairer les choses qui attouchent à sa charge pour le bien de ces pays, et vous promectz, Monseigneur! que je faiz mon mieulx de me y acquitter et que je ne laisse[1] crier. Mais les couraiges sont par trop changez, et s'est son Alt. de tout adonée aux Seigneurs et ne luy sçaurois riens dire à part (que m'est permis bien peu souvent que incontinent elle ne le relate à Armenteros (1) et que ces Seigneurs sont advertiz) et Dieu sçait qué gloses on faict y-dessus, que me cause de y aller plus retenuement.

Les affaires de pardeçà et signament de la Religion vont journellement de pis en pis, et se perd grandement l'auctorité de sa M., laquelle l'on redressera difficilement cy-après, ayant le cheval gaigné la bride, et je tiens que icy ne défaillent gens qui en advertissent en particulier des choses qui en cest endroict passent par deçà, pour les faire venir à la cognoissance de sa M. J'ay bien voulsu toucher aussi quelques mots à Mr Tisenach, pour avec opportunité le remonstrer à sa M., et pour aucune ma descharge

(1) *Armenteros.* Le 4 déc. Bordey écrit de Bruxelles au Cardinal: «....Armenteros a tel crédit auprès de son Alt. qu'il semble » qu'elle ne face rien sinon par luy: aussy luy faict-on la court, » comme si c'estoit le Prince, aultant les grandz que les petis....» (MS. B. Gr. xv. p. 175).

[1] je ne manque pas de.

servira aussi ce, que, escripvant à sa M. sur ma retraicte, remise à sa venue, jé remonstrez le grand besoing qu'on avoit icy de sa présence. Aussi où je puis mectre la main à ce que soubz nom de son Alt. s'escript à sa M., je fais mectre les choses de la religion comme elles sont, mais il y a dadvantage plusieurs aultres choses qui ne vont pas bien, mais je ne me puis encoires [résolvre] de donner l'advertissement à sa M. par lettres, afin de ne me mectre en hazard de rompre entièrement avec son Alt. et les Seigneurs, qui ne font que crier sans cesse qu'il y-a de ceulx qui informent le Roy sinistrement contre eulx, et que quelques jours ils recepvront leur mercede et jà ont umbre contre moy, pour la profession que je fais de demeurer vostre serviteur, et qu'ilz sçavent que nous escripvons *ultro citroque*, et espère mieulx de la clémence de sa M. que qu'elle se deubt prendre à moy de non luy avoir donné l'advertissement de ce que se passe icy, et ne sçay si sa M. ne l'ayme pas mieulx de le dissimuler; certes aucuns disent que sa M. tient pour bon ce que les Seigneurs se sont ainsi liguez, puisque c'est pour le bien du pays, et pour son service, auquel ilz s'offrent avec corps et biens, et soubz ce couleur est l'on après pour réconcilier avec eulx le Seigneur de Barlaymont (1)... Bruxelles, 15 nov.

1564.
Novembre.

(1) *Barlaymont.* «Etiam Berlaimontium tentavere in suam per»trahere sententiam, interponente Schetzio officium suum: verum »iis conditionibus... ut libertatem patriae unà promoveat contra »Inquisitionem et alia gravamina saepius exposita; quas ipse subire »recusavit: » *Vita Viglii*, p 40.

† LETTRE XCVII[b].

1564. Novembre. *Le Cardinal de Granvelle à Viglius. Evêchés* (MS. B. GR. XV. p. 163).

...Si l'on ne me peult mettre en l'entière possession de mon diocèse, que je pensoye se pouvoir faire, puisque l'on a accordé avec les prélats de Brabant quant aux unions, qu'estoit ce que se débattoit, et non la division des éveschez, j'en auray patience et me contenteray d'estre tenu pour diligent et de l'avoir ramanteu, ne veuillant prétendre chose qui puisse troubler les affaires du maistre: peult-estre sera ce le mieux, et venant sa M., le temps pourra debvenir meilleur, et ha raison Madame (1) de dire que ce des éveschez a grándement incommodé les affaires, mais si l'on me prenoit par serment, je sçauroys fort bien dire le pourquoy ; et, si le Roy a esté mal conseillé d'y entendre, l'on le debvroit imputer au Marquis de Bergues [d]uquel sa M. m'a escript de sa main qu'il le commença en Angleterre avant l'envoy de Sonnius à Rome, et non à moy, ny comme je pense, à vous... Gray[1], 30 nov.

LETTRE XCVII[c].

Le Baron de Bollwiler au Cardinal de Granvelle. Desseins des Protestants par rapport aux Villes des Pays-Bas (MS. B. GR. XV. p. 180).

⁎ Le 3 juin le Cardinal écrivoit au Chancelier Seldt : «les »Huguenots practiquent continuellement quelque chose de nouveau »et l'on nous asseure qu'ilz ont quelque intelligence sur main en

(1) *Madame.* Voyez p. 317.

[1] *Ville de la Franche-Comté.*

»la ville d'Anvers » (✝ MS. B. Gr. xii). Voyez p. 320 et la Lettre 100e *in f.* 1564. Décembre.

...Quand à ce que m'avez respondu sur ce d'Anvers, je croydz fort bien que, si la ville seule se vouloit rebeller contre le Prince, estant la dite ville en telle assiète que, pour la multitude des gens y estans, l'on les pourroit affamer, leur serrant le hault et bas des rivières, et leur ayderont[1] peu leur forteresse contre leur Prince, principalement estant si esloingné des frontières. Mais ce n'est pas ce que prétendent les Protestans, ains que, par le moyen et exemple de la dite ville se rebellant, les aultres villes des Pays-Bas en feroyent le semblable, se joindroyent par ensemble et se feroyent Villes impériales, avec l'appuy qu'elles pourront avoir d'Allemagne, d'Angleterre, et de France, avec ce qu'estant perdu Anvers, le moyen d'avoir argent est perdu, et le trafficque des Pays-Bas est intéressée[2], et certes je crains que, quant l'on verra que sa M. Catholicque tiendra si peu de compte de ses Pays-Bas, la fin n'en soit telle... Florymont[3], 4 déc.

Depuis neuf mois le Cardinal laissoit le champ libre à ses antagonistes. Ses partisans avoient, incontinent après son départ, perdu tout crédit; la Gouvernante, cédant aux Seigneurs, avoit presque fait avec eux cause commune; le Roi n'étoit point intervenu; et néanmoins, malgré ce concours apparent de circonstances favorables, chaque jour la situation devenoit plus embarrassante et critique.

Les tentatives pour centraliser les affaires dans le Conseil d'Etat (p. 222) n'avoient abouti qu'à entraver et suspendre le cours régulier de l'administration. Le pouvoir royal étoit compromis; la Duchesse

[1] *Lisez* aideroit (?). [2] reçoit dommage.
[3] *Voyez p.* 282. *En Allemand* Blumberg.

1564 Décembre. dans la dépendance des Seigneurs; le Conseil Privé et celui des Finances, traités déjà comme Collèges subalternes, sans autorité réelle Tout se décidoit par l'influence des Grands, de leurs créatures et de leurs ministres. De là de nombreux abus; la dissipation du revenu public, la vénalité des charges, la partialité de la justice, la violation des loix : ce mélange en un mot d'arbitraire et d'anarchie, inévitable dès que le Gouvernement, entraîné par les exigences d'un parti, n'est plus respecté par la nation.

D'ailleurs sur un point on n'avoit pas cédé, en cédant sur tout le reste. Le Roi, qui sur d'autres articles résistoit peu, (Lettre 97ª, *in f.*) demeuroit inflexible quant à la religion. Encore le 22 nov. il avoit insisté auprès de la Duchesse sur l'exécution prompte et absolue du Concile: «sibi non placere in Concilio populis proponendo quidquam »excipi:» *Strada*, I. p. 177. Mais cette exécution n'étoit pas facile: il y avoit, de l'aveu de la Duchesse, « une multitude et quasi »infinité des héréticques; » *Hopper*, *Recueil*, p. 41; leur hardiesse augmentoit par l'opposition, même du Clergé Catholique, aux nouveaux Evêques et à l'Inquisition. Ayant fait des concessions, on irrite doublement par des refus; et l'opinion que « le copper testes » (p. 271) n'étoit ni profitable à l'Etat, ni agréable à Dieu, devenoit un sentiment universel.

Les Seigneurs mettoient en avant la nécessité de pourvoir à deux articles. «L'un que, considérant la grande multitude des héréticques, ne leur sembloit possible de les pouvoir extirper par le »glaive, ou par le feu, mais qu'estoient nécessaires autres remèdes »si comme par réformation du Clergé et bonne doctrine du Peu»ple. . . . . ; et qu'il seroit nécessaire d'oster ou du moins modé»rer les Placarts.... L'autre point estoit de dire qu'ilz recebvoient »très-grand ennui et fascherie du mauvais gouvernement des Finan»ces, de la Justice, et d'autres choses semblablement; et que pour »le remède d'icelluy, il n'y avoit autre expédient que augmenter(1)

(1) *augmenter*. Le Prince d'Orange prétend qu'il ne s'agissoit en aucune manière d'accroître sa propre influence : « estans requis de »Madame de dénommer aucuns que l'on pourroit à ce promouvoir, »nous nous en sommes excusez, pour ne donner aucune souspeçon

»le nombre de ceux du Conseil d'Estat, mectant en iceluy autres 1564.
»dix ou douze Chevaliers et Seigneurs principaux, révérez et res- Décembre.
»pectez par le Peuple, en leur donnant semblablement autorité sur
»tous les Consaulx: » *l. l.*

De là les graves délibérations dont il s'agit dans la Lettre 97[d]. «Ces choses ainsy traictées par longue espace de temps, tant avecq »les dits Conseilliers et autres que la Duchesse mesme, un jour »tenant son Alt. Conseil d'Estat, proposa.... s'il seroit bien d'ad- »viser sa M de tout cela, fust par lettres, ou lui envoyer quelqu'un »pour tant mieux l'informer: *l. l.*

LETTRE XCVII[d].

Viglius au Cardinal de Granvelle. Délibérations sur l'envoi d'un Seigneur au Roi (MS. B. GR. XV. p. 228).

...Ces jours passez, non obstant que j'estois mal disposé pour sortir, son Alt. m'a faict instamment solliciter que je me voulsisse faire porter en Court, et parloit-l'on de quelques matières fort importantes qui se debvoient proposer, et signament touchant la Religion et la Justice, et que, pour préparer ces matières, avoient esté choisiz Masius (1) et Molinéus, qui journellement estoient en conseil avec les Seigneurs chez le Prince d'Orange et Mr d'Egmonde, se trouvans après vers Armenteros: et comme le dit Molinéus à la bouche ouverte, parlant à l'un et l'aul-

»que y voussissions mettre quelques uns à nostre poste[1], et avec »lesquels nous aurions intelligence, ayant le tout remis à sa M., »sans qu'oncques ayons faict démonstrance de penser à nostre par- »ticulier: » *Défense*, p. 179.

(1) *Masius.* Probablement Jacques Maas, Conseiller dans la Cour de Brabant.

[1] gré.

1564. Décembre. tre, il tient desjà pour résolu qu'on ne doibve plus empescher le mariage des prestres, ni la communion *sub utrâque specie* et tiegnent aucuns des Seigneurs telz propoz d'abolir l'inquisition, et de non plus se informer des consciences des gens, ains qu'on les doibt laisser libres et que je [nous] vois tomber bientost en quelque grande confusion. Or, avec ma grande incommodité, je n'ay laissé que partir en Court pour ouyr ce qu'il y avoit, mais pour ceste première fois la journée est mieulx passée que je ne pensois, car les propoz de remédier au faict de la religion passarent en termes généraulx, mais le principal thême estoit comme les Franchois et même les Huguenotz de France menoient incessamment les practicques contre ces pays, que les Allemans nous ne veuillent point du bien, que, pour la dissension qui estoit en la religion par deçà, l'on ne se pouvoit plus fier aux subjectz, d'entre lesquelz plusieurs adhèrant aux sectes, postposoient la fidélité qu'ilz debvoient à leur Prince, et que l'on n'a pas ung denier pour pouvoir résister au moindre trouble; qu'il convenoit envoyer quelque personaige principal vers sa M. pour lui déclairer le danger auquel nous nous trouvons, afin qu'il viegne luy mesmes pour y pourveoir, ou qu'il fournisse de quoy l'on le pourra faire, et que aultrement il fauldra le tout abandoner et laisser aller au bénéfice de la roture[1], et me fust [devroit[2]] de faire dresser ung recueil et récapitulations des debvoirs et offices cy-devant faictz vers sa M. et réprésenter de rechief les nécessités et dangiers.... Bruxelles, 10 déc.

Hopper rapporte que quelques uns du Conseil, c'est à dire les

[1] du bas-peuple. [2] demandé *ou quelque mot pareil.*

amis du Cardinal, déclarèrent, quant à la Religion, qu'il ne falloit désespérer, « procédans les Officiers contre les délinquans et faisant »chascun leur office; » quant à la Justice, «que la coulpe n'estoit »tant du Conseil et des Justiciers, comme d'aucuns assez princi-»paulx qui se monstroient aucunes fois rebelles et désobéyssans à la »Justice; ce que plusieurs de la noblesse taschoient d'imiter: » enfin, « quant aux Finances, qu'il n'y avoit autre remède que le »secours d'Espaigne ou une bonne contribution des Etatz du Pays-»Bas, avec lesquelz l'on n'avoit jusques ores rien sceu achever; » que la venue du Roi «est le seul et vray remède, sans qu'il soit »besoing d'envoyer aucune Ambassade, puisque sa M. est informé »du tout, si ne fust pour donner tant plus de presse à icelle, que »ne seroit que bien: » *Recueil*, p. 42, *sq*. Malgré ces observations, la proposition de la Duchesse, qui dans cette circonstance se rendoit obligeamment l'organe des Seigneurs, fut adoptée par le Conseil. 1564. Décembre.

Les Cardinalistes recommandoient les *voyes ordinaires*; le Prince d'Orange les redoutoit: ne pouvant atteindre son but par elles, il vouloit *aucuns moyens grands et nouveaux* par l'entremise d'Egmont: *l. l.*

LETTRE XCVIII.

L. de Schwendi au Prince d'Orange. Affaires de Hongrie, d'Allemagne, et des Pays-Bas.

Monseigneur! J'ay par deux fois escrit à v. Exc. depuis que suis icy, mais n'ay encore eu responce, ny aultres lettres de vous, hors les dernières. Le chancellier de Bohême est fort désirant la résolution sur son affaire (1) et je supplie à v. Exc. de se vouloir déclairer, affin qu'il sache pour le moings que l'on procède avec luy de bon pied, car il n'at faulte des aultres mariages pour son fils.

Je m'ay laissé à la fin persuader d'accepter la charge des Allemans en Ungarie, sur la promesse que l'Empereur me fit de me fournir payement et aultres choses

(1) *son affaire*. Voyez p. 313.

1564. Décembre. nécessaires, car je trouve bone volunté en luy en toutes choses, si seulement le moyen fusse plus à la main. Je m'en part journellement vers Cassonie, là où l'assemblée se faict et là où les Ungarois se renforcent. Mais je ne vois ce que pourrons faire cest hyver, et nostre ennemy, le Vaivoda, est entièrement retyré en Transilvanie, n'aiant laissé que aulcune guarnison ès places oultre la Tissa, toutesfois je verray ce que le temps et la possibilité souffrira. L'Empereur espère aide du Roy nostre Seig^{r}; je supplie que v. Exc. m'escrive ce que luy semble en cela.

La diète, comme j'entend des aulcuns jours en çà, se tiendra en Auguste[1] vers le moys d'apvril ou may, et si la peste ne la souffre là, l'on la transportera à Ulme. Et jusques à la seront remis les affaires de la religion, ésquels sa M. se gouverne encore fort moyennement et ne s'at maintenant voulu déclairer envers ses subjects d'Austriche, qui lui ont demandé la confession Augustane, aultrement que par termes généraulx, remettant la chose aulcunement à la prochaine diète et trouvant bon que les dicts subjects s'ont offert de ne souffrir entre eulx nulle secte contraire à la dite confession. Mais en ce pendant icelle leur demeure libre, de quoy appert assés l'intention de sa M., laquelle toutesfois se conformera au cours du temps le mieulx que l'on peult. Les Catholiques font leur mieulx pour la retenir de leur coustel, et y entreviennent divers discours et pratiques, et de faict sa M. n'y vouldra entrer en nulle offence ou scandale contre eulx; mais d'aultre coustel ne vouldra-il aussy offendre[2] les Luthériens en nulle manière: ainsy nous verrons peu à peu ce que le temps besoignera.

[1] Augsbourg. [2] offenser.

Nostre ambassadeur qui fut icy parlit chaudement à sa M., selon les vieulx discours d'Espaigne, promettant grand chose de la part de nostre Roy et faisant peu de compte des adversaires, mais sa M. i. l'entend bien aultrement, et ne croit mesmement qu'il en ay eu semblable chose en charge. 1564. Décembre.

Il m'en parlit entre aultres choses du Pais-Bas et de vos[1] aultres Seigneurs [et tendant] aulx moyens accoustumez, mais je luy remonstris librement ce que m'a samblé convenir pour le service du maistre et l'en chargis d'en parler à sa M. Quant à la religion, la principalle soubspezon tombe sur v. S., ainsy fera elle bien de se conduire discrètement et syncèrement. Les François se vantent de beaulcoup d'intelligences, et de vray il convient bien ester sur sa guarde, car ils penssent de rechief plustost guerre contre nous que aultre chose, et s'il deusse advenir quelque inconvénient au Pays-Bas, tout le mal se déchargeroit sur v. Exc.; ainsy il fault bien faire extrême debvoir que le peuple ne se deshonte.

L'on dit les affaires du Roy de Dennemarck estre en maulvais termes, ce qui me déplait, à cause du Conte de Swarzemburg. Son frère le Conte Guilaulme est icy, pour leurs querelles avec ceulx de Weimar. Je luy conseille qu'il y demeure en Court. – Le Roy de Suède at arrière[2] quelque pratique en train, mais l'Empereur ne la veult advouer; l'on mesleroit voluntiers les Lorrainois(1), toutes-

(1) *Lorrainois*. Voyez p. 328, *in f.* Granvelle s'intéressoit à la chose: le 19 déc. il écrit de Besançon à Bollwiler que la Duchesse de Lorraine devroit envoyer en Espagne un négociateur. Il écrira, mais « les lettres sont mortes, ne répliquent, et quand elles ont parlé

[1] vous. [2] de nouveau.

1564. fois le Conte de Salms[1] ne veult croyre qu'ils se mesleront.
Décembre. A Vienne, le 16 déc.

De v. Exc. très-affectueusement serviteur,
LAZARUS DE SCHWENDI.

Le Cardinal escrit bien peu souvent en cette Court. De l'arrivé de son frère ne sçait l'on encore rien.

A Monsieur le Prince d'Orange.

Depuis longtemps (p. 177) il étoit question d'un voyage du Comte d'Egmont en Espagne. Après qu'on eut résolu d'envoyer un principal personnage vers le Roi (p. 335, *sqq.*), la Duchesse le pria d'accepter cette mission; .... «le Comte du commencement feit aucune dif»ficulté, s'excusant; toutesfois, comme son Alt. insistoit en son »propos, et le pressa fort, l'accepta enfin:» *Hopper*, *Recueil*, p. 43.

Il reçut une Instruction écrite. Viglius l'ayant formée en termes très-généraux, le Prince d'Orange parla avec une véhémence extraordinaire, déclarant qu'il étoit temps de s'expliquer avec franchise et clarté sur l'impossibilité d'exécuter les Placards et le Concile de Trente, sur la nécessité d'étendre les attributions du Conseil d'Etat et d'augmenter le nombre de ses membres etc. « « Et quamquam » »ipse Catholicae religioni adhaerere constituerit, non posse tamen » »ei placere velle Principes animis hominum imperare, libertatem» »que Fidei et Religionis ipsis adimere.» » Haec et similia tantà »vehementià longoque sermone deduxit, ut in septimam noctis »horam eum protraheret » *Viglii Vita*, p. 42. Viglius retourna chez lui, tout étourdi, et fut frappé d'apoplexie en méditant sa réponse.

LETTRE XCIX.

Le Comte H. de Brederode au Prince d'Orange. Félicitations sur la naissance d'un fils : affaires des Pays-Bas.

*** Le *petit fils* dont il est fait mention, reçut le nom de

»une fois, on ne les voit plus et l'on prend résolution quand déjà on »a oublié leur contenu » (MS. B. GR. XVI. p. 292).

[1] *Lisez* Solms (?).

Maurice, d'après *Strada*, I. 179, qui le confond avec le célèbre Maurice, né deux années plus tard. Probablement cet enfant-ci mourut bientôt. — « Hunc baptismo expiatum Orthodoxorum »ritu scribit ad Regem Margarita : rem tamen omnium maxime »vitiatam dolet, electis lustrico die susceptoribus infantis Septem»viro Augusto Saxonum Duce et Philippo Hassiae Dynastâ, Luthe»ranis Principibus; quorum nomine duo viri nobiles, imbuti »eâdem haeresi, sponsores fuere. » *Strada*, *l. l.* — Le 31 déc. le Landgrave écrit : «das Gott der Almechtige unsere liebe dochter... »mit einem jungen sohn so vätterliches begabet...., habenn wir »auch darumb gernne vernommen, das wir erlebt das wir oberel»ter-Vatter (1) seynn.» Il s'excuse de ne pouvoir venir en personne, à cause de la goutte : « zu dem das es zwischen hier und Bredaw »mit sterbenden leuttenn also beladen, das wir nicht wuszten einen »nachtlager zu nehmen, da wir und unser gesindte... ohne gefahr »liegen könnten » (*MS.).

1564. Décembre.

La Lettre, sans date, est de la fin de décembre : car le 18 le Prince annonce au Landgrave l'accouchement de son épouse († MS.).

Monsieur, comme ung myen gentilhome fust hyer de retour de Bréda, me donnant movés espoyr de vostre venu là, sellon ce que il an pouvoyt là avoyr antandu, n'ay voulu désyster plus lontamps de me ramantevoyr byen humblement à vostre bonne grâce. J'ey dyfféré jusque steure d'aller à Hollande, espérant que il vous pouroyt venyr à propos d'y venir fayre ung tour, comme à mon partement de Brusselles, où estyés assés résollu et mesmes comme Monsieur d'Ostrate depuys m'en avoyet comme asseuré et espérant vous y servir; vous suys estés atandant icy jusque steure, comme je ferey jusque à ce antandrey aultrement. Je suys estés, Monsieur, fort ayse d'antandre du beau petyt fils, que il a pleu à Dyeu vous

(1) *oberelter-Vatter*. L'enfant dont la Princesse accoucha en 1562 (Lettre 45) n'aura vécu que peu de temps.

1564. Décembre. anvoyer, comme sy la mèsme heure[1] me fust avenus, pour le plèsyr que sey[2] que an orés[3] repceu, pryant à Dyeu luy donner et otroyer la grâce de vyvre sy lontamps, que je luy puysse montrer la mesme affectyon de luy servyr comme j'ay au père et orey tant que la vye me baterat au corps. — J'espère que orés repceu toutes aultres bonnes nouvelles d'Espagne, comme Monsieur d'Ostrate me dyssoyt que estyés atan lant le couryer de jour à aultre; mès je creyns que ce ne serat la vyelle chansson, toutefoys ce seroyt ung gran byen que la notte changeat ung foys et que, au lyeu qu'elle ast esté jusque stheure an *b dur*, que elle retournasse an *b moll*. Sy le personnage que vous savés deust aller pardellà, certes j'ey penssé à ce que me dyctes, que il luy duyroyt[4] ungne homme résollu et et antandu et, comme me dyctes que je y pansasse et que n'en savyés neul, j'ey panssé que je n'en sache neul que Monsieur de Warlusell (1), capytayn de la sytadelle à Cambrey, lequell me samble ung gentylhomme de respect et capable pour tell effect; moynant[5] l'avoyr ung peu recordé[6], vous le pourés cognestre myeus que moy. L'on m'a dyct depuys la mort de Mr de Tourney que le bon rouge fatre[7] fayct son compte et mesme résollu venyr prendre pocessyon de l'abaye de Afflygem. Je n'y sache mylleur remède que, sy cela est, de fayre avoyr la place du pryeur de là dedans ou du contre[8] à mon dyqueur pour

(1) *Warlusel*. « Warlusenus arcis Cameracensis praefectus, Egmondano, Bergensi, caeterisque ejus ordinis atque sectae hominibus multis officiis comprobatus. » *V. d. Haer, de initiis tum.* p. 177, 188.

[1] bonheur. [2] sais. [3] aurez. [4] faudroit.
[5] moyennant. [6] rappelé à votre souvenir. [7] père (*Holl* vader).
[8] chantre (?).

soner aus vespres. Je vous supplye que j'en puysse savoyr quelque petyt mot de nouvelle. Il ce remestrat à la pate-nostre an dépyt de Dyeu quy ne s'en donnerat guarde. J'ey quelque pyèces an meyn de messyeurs d'Amsterdam de leur demeures que sey que ne trouverés peu estranges et quy ne vous vyendront pas mall à poynt et certes le plus tost, Monsieur, sous correction, qu'y pourés fayre ung tour, ne serat que fort duysable', vous asseurant que il le cregnent fort: le remestant jusque lors et d'aultres plusyeurs choses que esperre vous communyquer... 1564. Décembre.

Vostre du tout et antyèrement vrey
amys à vous servyr à jamès,
H. DE BREDERODE.

A Monsieur le Prynce d'Oranges,
Conte de Nassau.

LETTRE C.

Le Comte Jean au Comte Louis de Nassau. Etat de leurs affaires, progrès du Calvinisme.

*** A cette époque le Comte partageoit encore les préjugés, fort répandus en Allemagne, contre la doctrine de Calvin.

Wolgeporner, freundtlicher lieber Bruder. . . . . Is Gott lob mit unserm sachen nuhnmehr so ferr komen, das wir unser gelegenhait, so viel unser vermögen und beschwerung belangen thut, gründtlich wissen und unsz soviel do beszer darnach richten können, dergleichen es dan gewiszlich in fünffzig jaren und lenger khein mensch gewust oder wissen können (1).....

(1) *können.* Voyez la Lettre 51.

' utile.

1565. Janvier. Soviel unser Brudern Gr. Heintz (1) belanget, will ich mich mit allem vleysz wo man ihnen hien thun möcht, erkundigen, wiewoll jederman, so ich nach gefraget, für gutt ahnsehet das er in Franckreich geschickt wurde. Den andern meins bruders dhiner, seinen kamerling, hab ich diese tag zufrieden gestelt und abgefertigt, den er weitter studiren, und wie ich vernomen, doctoriren will. — Zu Wittenberg sind die gelertten, wie ich bericht werden, desz *Calvinismi* halben, gantz zweispaltig, der dan mit gewalt fast ahn allen ortten, sonderlich aber im land zu Hessen, zureist und überhandt nimpt, und ist der mehrer theil von den fürnemsten gelertten in Deutschlandt, auszgenommen im Fürstenthumb Wirttenbergh, damit befleckt. Der Almechtige wolle dieser und allen bösen rotten und secten weren. Under dem Adel vernim ich Gott lob nicht soviel als under den gelertten. Je weniger man von diesen puncten disputirt, je besser das es ist..... Dillenb., den 21[en] *Januarij*.

E. L. dienstwilliger und getreuwer Bruder,

JOHAN.

Le Comte d'Egmont étoit parti le 1 janvier. Plusieurs de la Noblesse l'accompagnèrent jusqu'à Cambrai. Il y resta un ou deux jours. Dans les festins donnés à son honneur, l'Archevêque de Cambrai fut traité d'une manière indigne par les amis du Comte: après des moqueries et des sarcasmes auxquels le Prélat répondit avec modération, «offensus conviva arreptam argenteam pelvim.... injicere »Archiepiscopo in caput conatur. Retinet pelvim Egmondanus: »quod dum facit, en alter conviva, pugno in frontem Archiepiscopi »eliso, pileum de capite deturbat: » *v. d. Haer, de init. tumult.* Le Comte déploroit ces excès.

---

(1) *Heintz.* Voyez les Lettres 40 et 81.

Le voyage en Espagne ne sembloit pas sans quelque danger. On peut le voir par la pièce suivante, publiée par *Arnoldi*, *Hist. Denkwürd.* p. 282, et tirée sans doute de nos Archives. 1565. Janvier.

«Nous Antoine de Lalaing Conte de Hoochstraten, *etc.* meu »d'une très-singulière affection et indicible obligation à Monsei»gneur le Conte d'Egmont, pour le voyage qu'il emprent[1] pour la »salvation de notre république et des touts les subjects fidels de »par deçà, luy promettons, en foy de gentilhomme et chevalier »d'honeur, si durant son aller et retour luy adviene quelque nota»ble inconvénient, que nous en prendions la vengeance sur le »Cardinal de Granvelle, ou seux qui en seront participans ou pen»seront de l'estre, et non sur autre. Et, en singne de vérité, avons »subsigné ceste de nostre propre sang. Fait à Cambray, le 26 de »janvier 1564.

»H. de Brederode.	R. de Norecarmes[2].
»P. C. Mansfelt.	Anthoine de Lalaing.
»Florent de Pallant.	J. C. d. Salm.

»De Warluzel.

»Ceste copie ast été prinse à Bruxelles le 2 de février et estant »les signatures escriptes avecque du sang, come aussi les lingues[3] »mis en la marge avecque une Croix. Et fust serré l'original avec»ques de la cire rouge d'Espaingne et cacheté de cachet de M. de »Hostraten, pour le mestre entre les mains de Madame la Contesse »d'Egmont durant l'absence du S^r d'Egmont, et fust escript à cet »effect une letre ouverte à la dite Dame d'Egmont.

»Nota(1), que le 16 de mai m'ast été raconté de Mons. de Ho»straten comment qu'il avoit reprins l'obligation cy-dessus de la »Contesse d'Egmont et présenté au Conte de Mansfeldt de la »déchirer ou brusler en sa présence. Mais que le dit Conte de »Mansfeldt n'estoit pas de cet advis, ains qu'il avoit prié de

---

(1) *Nota.* Cette note est probablement du Prince d'Orange ou du Comte Louis de Nassau.

[1] entreprend. [2] *Lisez* Ph. de Noircarmes (Philippe de St. Aldegonde, Seigneur de Noircarmes : *voyez* T. II. p. 146). [3] lignes.

1565. Janvier. »vouloir guarder la dite obligation, et ce en respect de M. de »Norcarmes, lequel il congnoissoit home si faulx et double qu'il »pourroit bien venir quelque jour à propos pour luy raprocher[1] »si quelque chose mésavenoit en ce que l'obligation contient.»

LETTRE C[e].

....au Cardinal de Granvelle. Dispositions de Don Carlos (MS. B. GR. XVI. p. 165).

*** Cette Lettre paroit être de M. de Chantonay (p. 104, *sq*), anti-espagnol et même un peu frondeur: voyez la Lettre 106.

....Quant on ast passé une grande tourmente, l'on voit le bau tamps aproischer, quy peu à peu fait évanouir la mémoire du mal passé, et est bien le point principal quant on se trove, comme vous dictes, avecques la concyence libre et que le maistre le sçait et le congnoist.

L'on a dict par ischy que devés aller vers Naples; je ne doubte point que n'y seriés le fort bien venu et traicté; je ne sçay se que je dois dire sur se point, pour les contrainctes que je trove; toutefois, aprez tout bien considéré, force m'est de désirer vostre honeur et prospérité avecques salut, plus que mon contentement. Dieu par Sa grâce veulle guyder le tout à Sa gloire. Depuis peu de jours est revenu d'Espagne M. de Hierge et quelcque autres. J'entens que on ast fait au Prinche (1) son estat[2] et que on ne y ast volu admettre ung seul de par dechà, ny d'autre nation que de la sienne propre; quy n'est pas pour doner grant contentement à ceux quy désirent luy faire service, et

(1) *Prinche*, Don Carlos.

[1] reprocher. [2] sa Maison.

mesmes que on fait sy très-peu de cas et d'estime de ceux 1565.
de nostre nation en Espaigne qu'il n'est point à dire : se Janvier.
bruyt là seroit bien ocasion de les désirer moins pardechà : néantmoins cechy ne vient point de Mr de Hierge, or qu'il pensoit estre au Prince et qu'il l'ast failly ausy bien que les autres ; sy dict-on que nostre Prinche est asteure sy morne, sy mélencolicque et pensyf qu'il ne prent plésir à chose quy soit. Je crains bien que le chief ny les membre de se cousté là n'aryveront jamais aux vertus des passés de nostre tamps, sy Dieu n'y remédye plus par Sa miséricorde que par nous mérites. Je me doubte que nous affaires iront de mal en pys ; quant à la Relygion, je ne voy aparence de mieux, ains journèlement de plus d'éréticques se déclerer, s'enfuyr de Brusselles, et faire leur demeure paisiblement à Anvers, sans que on leur ose rien faire... 3 févr.

Le Duc d'Aerschot se tenoit prudemment à l'écart. Il écrit le 9 février, de Mons, au Cardinal : « pour estre résident en ma maison, ne suis fort » curieux entendre ce qui se passe : aussi l'on s'estrange fort de moy, » pour m'en donner aucune cognoissance, de quoy me treuve fort » satisfaict, et à mon repos, estimant que les affayres de ses païs se » conduisent conformément à la volunté de sa M. et me sera tousjours » plaisir singulier que le tout voise bien ; au regard de moy, povés » disposer de ma persone et biens, qu'emploiray tousjours és choses » qui vous tourneront à service, de quoy prie avoyr confidence en » l'effect, vous priant, Monsr, que, comme je ne doubte escripvés » souvent à sa M., favoriser Monsr mon frère et moy vers icelle » par quelque mot de recommandations. . » (MS. B. Gr. xvi. p. 110). Le Duc avoit eu des disputes violentes avec le Seigneur d'Audrignies (II. 62 et p. 277) : Viglius écrit à ce sujet au Cardinal le 18 oct. 1564 : « le Duc, comme v. i. S. [scet], est aussi assés » verd, quandil y se mect » (MS. B. Gr. xv. p. 180).

* LETTRE CI.

1565. Février. *Guillaume, Landgrave de Hesse, au Comte Louis de Nassau. Disputes concernant la Ste Cène.*

*** Le Landgrave Guillaume étoit parfaitement au fait des questions théologiques. *Languet* écrit en 1560: «Princeps Gulielmus »inter coenandum et post coenam variis interrogationibus fatigavit »me et de Domino Praeceptore (1) ita loquutus est ut judicem eum »non minus honorifice de ipso sentire quam tu aut ego, et rectis»sime mihi visus est intelligere controversias quae hoc tempore »moventur et quare moveantur.» *Epist. secr.*, II. 43.

...Wasz den *Conventum* der Augspürgischen confessionverwantten und dan der Reformirten Kirchenn in Franckreich Theologen annbelangt, haben wir nicht unnderlassenn, diesses punctenn halber, obgemelt Euer schreiben unnserm gnedigen liebenn herrn und Vatternn lesen zu lassen. Dweil dan Ir leichtlich zu bedenckenn s. G. allein in der hochwichtigen sachenn nichts handlenn kan, als habenn s. G. solchenn Euern vorschlag fürttersz ann andere Chur- und fürstenn der Augspürgischen Confession verwandt gelangen lassen und ire meynung hirauff zu wissenn gebetten. So pallt unsz nun solche irer L. bedenckenn einkomptt, wollen wir Euch nach notorfft darauff beanttworttenn.

Wir habenn aber vor unser personn, jeziger gelegenheitt und ehrgeitzigkeitt der Theologen nach, wenig hoffnung dasz solcher *Conventus*, wo er gleich vor sich ginge, etwasz fruchtt würde schaffenn; dann Ir wisset wasz die *Conventus*, so hiebevor, nicht alleynn zue Marpurgk,

(1) *Praeceptore;* Melanchthon.

sonndern auch ann anndernn mehr örttenn, und dan jüngstet im vergangnen jar zu Maulbronn, eben diesses zweyspalts halbenn, gehaltten worden, vor nutzenn (1) gebrachtt, und dasz allezeit nach gehalltener disputation der streitt noch grosser und verbitterttter ist worden: darumb ist, zu hinlegung diesses hochschettlichstenn streits, unnsers einfalts, keynn besserer weg, alsz dasz, gleich wie Keyser *Justinianus* und *Martianus*, die hochschettlichenn disputationen *de Summâ Trinitate et fide catholicâ per edictum* habenn lassen uffhebenn und gantz ernstlich verbiettenn, also auch andere grosse herrn der Augspürgischen confession und dann der Printz von Condi und andere fürstenn der reformirten Kirchen-confession in Franckreich verwandt, sich dahin verglichen und durch ire authoritet die subtilen, sophistischenn, unnötigenn *disputationes de Coenâ Domini*, so diesser zeitt sich mehr uff denn *modum præsentiæ Christi*, wilcher doch menschlicher vernunfft ganntz unbegreifflich ist, dan uff die *praesentiam* selbst erstreckenn, gentzlich uffhiebenn, und iren Theologen mitt allem ernnst, *sub gravi poenâ*, verbottenn dennselbenn articul, *scilicet de modo præsentiæ Christi in coenâ*, hinfürtter, wedder uff der cannzeln oder inn der schule, noch viel weniger inn öffenttlichenn schrifften, annzurühren, zu tractiren oder disputirlich zu machenn, sonndern dasz sie *simpliciter veram* 1565. Février.

(1) *vor nutzenn.* « Wäre es etwa besser gewesen wenn das Marburger Colloquium oder die Wittenberger Concordie nie versucht worden wäre? Selbst manche Uebertreibungen Luthers und der Lutheraner im sechzehnten Jahrhundert wirkten nicht so schlimm, als ein Vertuschen der Gegensätze gewirkt hätte. » *Berl. Evangel. Kirchen-Zeitung*, 1833, p. 766.

1565. *praesentiam, distributionem, et receptionem corporis Christi*
Février. *in coenâ*, deszgleichenn *usum et fructum* deroselbigen dem volcke mit vleisz vorhaltten und bey denn *phrasibus* oder artt zu reden, so *Christus* selbst oder der Apostell *S. Paulus* gebraucht, soltenn pleiben, der verwornnenn, hochschettlichenn, philosophischen disputationen gantz müssig gehenn, und ire gemeynen *ad crebrum et salutarem usum sacro-sanctae Synaxeos* vleiszig vermahnnenn unnd anhaltten. — Wann solchs gescheënn, hetten wir unzweifenliche hoffnung, es sollte der Almechttig gnadtt gebenn das der vorgeschlagene *conventus*, wovern er gehaltenn wurde, ohne fruchtt nichtt abgehenn, sonndern der gantzenn Christennheitt zue wolfarth, erweytterung, ruhe, und einigkeitt gedeien wurde; dan wier habenn vonn beiderseits Theologenn etzlichenn soviel verstanden, dasz *per hunc unicum modum imponendi silentii* fridt und einigkeytt zwischen inen zu stifftenn sey.

Doch könnenn oder wollen wir Euch hiemit nichts *conclusive* zuschreiben. Wir haben's aber dermassenn an anndere Chur- und Fürsten lassenn gelangenn und, wan unnsz vonn iren L. anntwortt einkomptt, wollen wier Euch solchs, wie obenngemeltt, zuschreiben, fürtter ann die oertter, daher es ann Euch gebrachtt, habenn zugelangenn.

Wir wollenn Euch fernner iun guttem vertrauen nicht verhaltenn dasz vor wenig tagen ein beglaubtte person ausz Franckreich alhie gewesenn, wilche unsz berichttet, dasz esz *in causâ religionis* itzo inn Franckreich nicht vast wolstehett, dann, durch spizfundige Cardinalische erclerung, die teglich auszgehenn, werd dem *Edicto pacis* sein *authoritas* und crafft gar genohmen, wie er dann solchs *fusius* und nach aller nottorfft erzelt und auszge-

fürth. — Fürsz annder berichtet unnsz derselbig auch dasz der Cardinal unnd Prinz von Condi in einem Closter, bey einannder gewesen, aber nicht *in causâ religionis*, sonndernn *matrimonii contrahendi*, dann esz habe der Cardinal dem Prinzen drey heurath vorgeschlagen, den ersten durch bitt, denn anndern durch rath, denn drittenn durch bevelch, und sich hirauff resolvirt dasz der erste alsz durch bitt, soltte bedeuttenn die Köningin ausz Schottlandt, der aunder durch rath, desz von Guiese nachgelassenne wittwe, und der dritte durch bevelh, desz Hertzogenn von Guise dochtter, dann der Cardinal derselbenn vormunder seye. Wir habenn aber vonn ime nicht erfahren können, ob sich der Printz von Condi hirauff inn etwasz eingelassen, oder nicht. 1565. Février

Vonn zeittungen wissen wir Euch dieszmals sonderlichs nichts zuzuschreiben, alsz alleyne dasz vonn allerhandt schweren, heimblichenn gewerbenn, so da vor sein sollen, geredt wirdet, doch wissen wier noch zur zeitt nichts gewisses darvonn; sol woll ettwo eynnenn der am wenigsten achttung darauff gibtt, geltten. Darumb vleissig auffsehennsz hoch von nötten (1). *Datum* Cassel, am 5 *Februarij Anno* 1565.

WILHELM L. z. HESSEN.

Dem Wolgebornen unsern lieben Vettern und besonder, Ludwigen, Grafenn zue Nassaw.

Des circonstances imprévues firent échouer la négociation de Condé et des Guise; le Prince épousa Françoise de Longueville. Le Cardinal de Lorraine l'avoit averti qu'il y auroit beaucoup de

(1) *vonnötten*. Voyez le post-scriptum de la lettre du 3 mai 1564: p. 248, *medio*.

1565. difficultés quant à la Reine d'Ecosse: «Quod de nepte Reginâ propo-
Février »neretur, Cardinalis respondet vereri se uti illa cognatorum judicio »nubere absque regni comitiis sententiâque ulli possit: si quam »aliam totâ gente Lotharingicâ Princeps postularet, libentissime iis »sese nuptiis procurandis operam esse impensurum.» *V. d. Haer, de initiis*, p. 179.

Marie Stuart écrit le 6 nov. à la Duchesse de Lorraine: «...J'en»tendz que le Prince de Condé m'a demandée à Mad. ma grand-mère »et au Cardinal mon oncle, et qu'il a fait toutes les belles offres du »monde, tant de la Religion que d'autres choses....» (†MS. B. Gr. xvi. p 234).

Elle correspondoit avec Granvelle. Le 31 janvier 1564 celui-ci l'avertit des menées qui se trament contre elle en Angleterre (†MS. B. Gr. x. p 43). Elle lui écrit le 5 mars: «...J'aime beau»coup mieux recevoir sans ocasion desplèsir de ceulx qui m'en »porchasent que de leur en avoir donné ny à aultre, car ne me »voulant mal que pour n'avoir comme eulx failly de ma foy à »Dieu ni aux hommes, je m'en tiens honorée et m'esforceray de »me garder et mon royaulme en paix et le droit que j'ay ailleurs »avesques aultant d'équité comme par leurs fraudes ils ont hasardé »pays, amis, et réputacion, desquelles j'espère avesques l'ayde de »Dieu me garder...» (MS. B. Gr. x. p. 118) Et le 30 mars: «Jé resceu un paquet de vous, par lequel me mandés la réception »de Mons[r] le Cardinal de Lorrayne mon oncle à la Court, que »n'avoys jamays espéré devoir être autre: je prie à Dieu qu'il se »sasge[1] bien guarder de croire aux belles parolles de ceulx que je »m'assure ne le désirent si près d'eulx qu'ils en font de semblant. »Je luy en ay bien écrit ma fantasie...» (MS B. Gr. x. p. 144). Le 25 nov. le Cardinal lui écrit avoir entendu parler de son mariage avec le Prince de Condé: «ce que pour infinies raisons je tiens »estre fable, et mesmes considérant la grandeur du coeur de v. M., »et que ce ne pourroit nullement estre la ressorce de ses affaires, »lesquelz se peuvent redresser par aultre trop meilleur moyen...» (MS. B. Gr. xv. p. 153). D'après l'Auteur de *l'Histoire de Granvelle*, celui-ci lui proposa Don Carlos: «Elle agréa la proposition.

[1] sache.

»Philippe II s'y opposa.... Il répondit à Granvelle que pour un »mariage si avantageux il falloit donner la préférence au fils »aîné de l'Empereur Ferdinand[1] : » p. 366. 1565. Février.

† LETTRE CII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Consultations sur un accord entre les Eglises de France et d'Allemagne.

*** On avoit déjà tâché plusieurs fois, mais en vain, de réunir par une même confession, les Protestants d'Allemagne avec les Huguenots. Après qu'une tentative de ce genre eut échoué par la divergence d'opinions entre les théologiens Allemands envoyés à Paris, le Roi de Navarre, lors du départ de ceux-ci à la fin de 1561, leur recommanda encore vivement la chose. « Se petere ut sint au»ctores Germanicis Principibus ut locum aliquem deligant, in quem »possint convenire Germanici et Gallici Theologi, et de rebus hoc »tempore controversis inter se placide disserere. Quod si fiat, »petendum quidem a Deo ut firmus et stabilis consensus de omni»bus controversiis statuatur; sed, si hoc fieri non possit, non tamen »propterea violandam esse fraternam charitatem, et multo minus »utendum illâ acerbitate quâ multi hactenus usi sunt, sed utros»que oportere se mutuo amore complecti, et conjungere adversus »communes hostes Pontificios; et Deum ardenter orare ut erranti»bus voluntatem suam aperiat. » *Languet, Ep. secr.*, II. 159. « Uti»nam Principes Germanici agerent cum Gallis et Anglis et communi »consilio oppugnarent regnum Pontificium, haberentque (ut Chris»tianos decet) rationem piorum hominum qui in Belgico, Hispaniâ, »et aliis orbis Christiani partibus crudeliter affliguntur. » *Ibidem*, 202.

...Wir haben Ewer schreiben de *dato* den 6 *Januarij* ent-

[1] *Lisez* Maximilien: *Son fils Rodolphe alloit être majeur en peu d'années. Maximilien lui-même*, fils aîné de l'Emp Férd., *étoit marié depuis* 1548.

1565. Février. pfangen gelezen..... Betreffende wasz der Cardinal von Lottringen und Printz von Condé, alsz sie am letzten bey einander gewesen, mit einander gehandlet, desgleichen auch Ewere meinung wie ein *Colloquium* und nottwendige vergleichung, zwischen den Teutschen und Französischen kirchen, so dem *Evangelio* zugethan, zu treffen, dasz auch der Printz von Condé solchen vorschlag selbst angeregt unnd vertreulich an Euch lassen gelangen, darumb Ir vor gut ansehet dasz solchs bey der Khü. W. zu Frankreich, vor ansetzung desz National *Concilii*, mueste erlangt werden, sollchs alles haben wir aus Ewerem schreyben nach aller lengde verstanden, vermercken auch daraus anderst nicht, dann dasz Ir die sachen der religion gantz treulich und gut meynet; dieweil aber solchs ein grosse wichtige sach, dero wir vor unsere person nicht verstendig, auch nicht viell darin thun können, gleichwol aber, was zu vortsetzung der ehre Gottes und desz Heiligen *Evangelij*, auch hinlegung diesses schedlichen zwispalts, dienlich sein möcht, nach unserm vermügenn zu befürdern, ann unsz ungernne ichtwas[1] wolten lassen erwinden; alsz haben wir solchs Ewer schreyben unserm gnedigen und freundlichen lieben Herrn und Vatter lesen, unns auch nicht zuwidder sein lassen, dasz sein Gnad solchs an etzliche andere, doch wenig, nemblichen drey vornembliche Chur- und fürsten, der Augspürgischen Confession zugethan, hat inn vertrauwen und gehaim lassen gelangen und irer Liebten rath begert, ob und wasz darauff zu thun und zu antwortten.

Wasz nun derselben Chur- und Fürsten.. bedencken.. sey, dem gleichwol unser gnediger lieber Herr und Vatter und

[1] etwas.

wir ausz denselbigen vermeldten und sonst andern mehrern ursachen beyfallen muessen, dasz alles werdet Ir ab beyverwahrten copien irer Liebten schreyben... verstehen... *Datum* Cassell, am 25 *Februarij*. 1565. Février.

WILHELM L. z. HESSEN.

Dem Wolgebornn unserm lieben Vettern und besondern, Ludwigh, Graffen zue Nassaw *etc.*
Zu seinen selbst aigen händenn.

---

† LETTRE CII.e

....au Landgrave Philippe de Hesse. Disputes concernant la Ste-Cène.

⁎ Cette lettre est apparemment de Christophe Duc de Wurtemberg. Il avoit, du vivant du Roi de Navarre, envoyé des théologiens en France pour former l'accord projeté, mais, opposé au Calvinisme, il n'avoit pu réussir. « Theologi Palatini Electoris et »Ducis Virtembergensis hinc discesserunt reversuri ad suos. Eos »nihil effecisse non est mirum, cum non fuerint inter se concordes: »petiit ab eis Navarrus ut communem Confessionem de rebus con»troversis exhiberent: verum ipsi inter se non potuerunt conve»nire: itaque exhibuerunt diversas confessiones. Palatinenses »habuerunt satis libera mandata a suo Principe et voluerunt cum »nostris Theologis de rebus controversis disserere. *Mandata Vir»tembergensium fuerunt adstrictiora*, et quantum potui intelligere, »proposuerunt in controversiâ de Coenâ Domini formulam Confes»sionis Augustanae superiore hyeme approbatam Naumburgi. »Nostri responderunt sibi[1] quidem displicere eam formulam, sed »rem in eâ non satis explicari. Quare consulebant ut alia communi »consilio conscriberetur ... Hoc consilium non displicuit Palati»nensibus, sed a *Virtembergensibus est rejectum*. » *Ep. secr.*, II. 159.

[1] *Il faut ajouter* non.

1565. Février. ...Betreffendt des Printzen von Condé und Cardinals von Lottringen beysammenkunfft, da haben E. L. aus der vertraueten person, so neulich bey E. L. gewesen, antzeige, vernommen was sie beyde bey einander gethan haben; das aber sein, des Prinzen von Condé, begheren sey das die frantzösischen kirchendiener und unsere theologen ein Christlich gesprech mit eynander haben und sich durch Gottes gnaden Christlich vergleichen solten, das haben wir nit also vermercken können, wiewol solchs vorlengst eyn hohe notturfft gewesen were; wie dan wir solches nit alleyn noch in lebzeitten des Khönnigs von Navarra, sondern auch volgents der Khönigin und dem von Condé selbst gerathenn. Wie aber das zu wege zu pringen sein will in so mancherley verwirrunge der gemuetter, solchs ist über unnsernn verstandt. Aber wir hetten darfhuer das alle die Theologen, so im Franckreich und dem Babstumb urlaub geben, ein einhellige confession gestelt und volgendts diesselbig, sampt ettlichen theologen, herausser geschickt und umb suscription und approbation bey den unsern angehalten, und, sonderlich soviell denn Sacramentstreitt antrefft, sich mit uns verglichen hetten, uf die mas und weys, wie die vergleichunge zwüsschen *Luthero* und *Bucero* bescheën ist; das auch demselben gemes, sie hinfürtt geglaubt und gelerth, welche confession sie auch volgendts dem Khönige überantwortt unnd sich darauff erbotten hetten solche uff dem Sinodolischen *concilio*, mit heyliger göttlicher schrifft, zu verthetingen[1].

Wo es dan zue solchen gesprech khommen, das der Printz von Condé unser, der Augspürgischen Confessions-

[1] vertheidigen.

verwanten, Chur- und fürsten auch etliche guthertzige und schietliche *Theologos* (welches ime one allen zweyvell von dem Khönige zue keynem verweys gereichen, sondernn auch menniglichen sehen würdt das sie mit uns und wir mit inen des orts eynnig wehren) dartzu ersucht, so hetten[1] wir darfhuer solches solte dem Printzen von Condé unnd den seynen nicht zuwidder seyn, sondern also der sachen dardurch geholffen werdenn. 1565. Février.

Also möchten unsers erachtens, doch uff E. L. verbesserunge, derselben sohne, Landtgraff Wilhelm, dem von Nassauw, diesses puncten halben, ungefherlich wiedderumb zu beantworttenn..... *Datum* den 5 *Febr.* *A°* 65.

† LETTRE CII[b].

....au Landgrave Philippe de Hesse. Impossibilité d'un accord en France entre les Réformés et les Catholiques.

*** Plusieurs expressions indiquent un défenseur des Calvinistes; vraisemblablement l'Electeur Palatin. — Les Catholiques, mettant la division des Protestants à profit, feignoient être presque d'accord avec les Luthériens, et ne persécuter les Réformés qu'à cause de leurs opinions calvinistes. Le Cardinal de Lorraine suivoit depuis longtemps cette tactique. Ainsi au colloque de Poissy, il s'éleva surtout contre les expressions de Théodore de Bèze touchant les signes Eucharistiques « Cardinalis doctrinam attigit, in quâ »tractandâ orationem suam ita temperavit ut minus cauti judicarent »eum non multum dissentire a Beza, praeterquam in disputatione »de Coenâ Domini, *nam in eâ tanquam magis odiosâ diutius est »immoratus.* 20 Sept. 1561.» *Languet, Ep. secr.* II. 139. « Cardi»nalis Rhemis ita concionatur, ut videatur non multum a nostris »dissentire. Sed viderint alii quantum huic sit fidendum... 26 Nov. »1561.» *l. l.* 159. Les Allemands furent souvent la dupe de démonstrations pareilles. Le Duc de Wurtemberg, par ex., qui eut en

[1] *Faute du copiste pour* hetten (?).

1565. Février. 1562 avec les Guise une conférerce à Zabern, suivie incontinent du massacre de Vassy. Il falloit être crédule pour tenter alors l'union dogmatique entre les Huguenots et les Papistes.

...Möchten erstlichs unsers theils nichts lieber wünschen unnd von Gott dem Almechtigen bitten, da es in Franckreich, der religion halben, wie Nassaw vermeldet, woll stünde und man desweghen zufridden wehre: wie es aber darumb itziger zeitt gewandtt, auch in was sorglichen standt unnd gefahr die beträngten Christen der enden abermals seyen, unnd wie, über dem ausgangnen königlichen Edict, dardurch etlicher maszen die verbittert gemueter in ruhe und einigkeitt gesetzt, auch unserer wahrenn Christlichen Religion mehr luffts gegeben werden sollen, gehalten und demselbigen vonn der Bäbstischenn hauffenn gelebtt, das hatt man ausz jüngster vertrewlicher anzeige, so diessem angeben stracks zuwidder, genugsam verstannden. Das nun zwischen gedachtem Printzen von Condé und dem Cardinal von Lotringen in gehaltenem gesprech, da sie jüngstlich beysamen, von der religion die vornembste handtierungk und wie man durch ein National *Concilium* sich einer einhelligenn Religion daselbst vergleichen und den zweitracht und spaltunge in der Cron von Franckreich hinleghen möchte gewesenn seye; darauff auch ermelter Printz vonn Condé mitt den gelertten daselbst dahin gehandelt haben solle in schriefften und auff der cantzell mitt dem puncten *de modo praesentiae Christi in sanctâ Coenâ*, bis uff eine zusamenkunfft und vergleichung inn ruhe zu steën: davon ist uns das wenigst nitt gesagtt, noch angebrachtt, sonder das solch gesprech von ettlich heurathen gewesenn.

Zweiffels ohne, da er, der Printz, solchenn wege eines National *Concilii*, zu hinlegung frantzösischer zweitracht, für so dienstlich und nottwendig geachtett und sich deswegenn mit dem Cardinall verglichen, es wurde E. L., uns, und andernn von ime, Printzen, ¹ unverhalten plieben sein. So viell ist aber aus solcher anzeig, auch hievorigh ergangen hantlungh und practicken, in der thatt vermercktt worden, das es dem Bäptischen hauffen daselbst nicht umb ein Christliche *Concordia* und gottselige Reformation, sondern vielmehr zu erhaltungk ires leidigenn Babstumbs unnd abgötterey, auch verfolgung und underdrückung des heyligenn *Evangelii* und deszelben bekenner, zu thun. 1565. Février.

Da man nun, neben den thättlichenn handtlungen, so man teglich widder die Christenn, obberürtem publicirtenn Edict stracks endtgegenn, fürnimbt, eine solche concordi und einhellige Religion, das ist das gantze Babstumb, durch einen solchenn herlichen schein eines National *Concilii*, mitt anderer Christenn hülffe und zuthun, einführen köndte, wehr wolte nichtt sagenn das es der Babst sehr weiszlich und woll der enden angegriffen und auszgerichtt hette?

Das aber dem im grundt also und man anderst denn wie itzt angeregtt nit suchen thue, auch sich keines unparteischen freyen National *Concilii*, dem sich der babstisch hauffe als ein partt zu underwerffen und ire abgötterey in einichen zweifftel oder disputation zu ziehenn, viel weniger einicher Reformation der enden begertt, hatt man aus den vielfeltigen uncristlichenn gewalthetigen handtlungen, so teglich widder das obangeregtt königlich

¹ *Négation omise* (?).

1565. Edict und zu undertrückunge unserer wahren Christli-
Février. chen religion, auch zu verfolgung der armen Christen der ents, fürgenohmen, leichtlich abzunehmen.

Und wirdett ohne zweivel gedachter Printz, neben E. L., unns, und anndernn, in keinen vergess gestellt haben was hiebevorn, zu anfanngk jüngstverlauffenen frantzösischen kriegs, durch den Cardinall von Lottringen, für gleichmessige mittell und wege der Concilien und Colloquien practicirtt. Zu was jemmerlichem endt und schaden aber der Christen, dieselbige dazumahl gelangtt, das habenn die beide gesprech zu Poyssi und Zabern, auch darauff ervolgte schreckliche mordthaten zu Vassi und andern örtten zu erkennen gebenn.

Das dann zu befürderung solches *Concilii* und auff künfftige vergleichunge, wie angeregtt, der Printz vonn Condé mitt den gelertenn inn Franckreich gehandeltt habenn solle von dem puncten *de modo praesentiae* wedder zu redenn, noch zu schreiben, demselbigh können wir keinen glauben gebenn. Dan wir unns nitt zu erinneren wissen, noch mitt grundtt bericht, auch ausz iren uszgangnen schrifften und bekentnüssen, biszhero nicht vernehmen könden, das die Französische reformirten christlichenn kirchenn, derselben diener und gelerthen, jemals, dieses oder anderer puncten halb, under inen einichs miszverstandtt oder streitt gehapt, sonder davon einhelliglich bey inen gelehrt, gepredigett, und gehalten worden; wie wir dan zu mehrmahlen sie deszwegenn selbst befragtt, und ire schrifft genugsam auszweysen. Auch nitt zu vermuten das solche gelerten und andere Christen dieser itzigenn zeitt, da es Gott lob ettwas der persecution halb milter, under einem solchen schein

eines vermeinten National *Concilii* und vergleichunge 1565.
(die zwischen *Christo* und *Belial* nimmer zu finden) mitt Février.
der warheitt diesen oder andere artickell, unsere christliche religion betreffendt, innen zu haltenn sich bereden laszen soltenn, die sie doch zuvor, bey höchster werender verfolgungk, mitt darstreckung ires leibs, bluts und gutts, mitten im flammen öffentlich zu bekennen und zu vertheidigen nicht underlaszen, noch gescheuchtt.

So weisz man sich auch zu berichten das zwischen den Evangelischen und den Babstischenn in Franckreich und anderswo, nitt allein der streitt und span vom heiligen Abentmall des Hern, sondern von andern höhernn und wichtigern artickeln, darauff der grundt unnser seelen seligkeitt stehett, welche da sie verglichenn, man leichtlich des übrighen auch sich vereinigen köndte, undt also, da schon obgedachter punct vom heyligenn Abendtmall nitt vor handen, sondern begebenn, dannoch der babstisch hauff darann nicht gesettigtt, sondern irem ermessen nach, vilfeltige (aber gleichwoll unbefügte) ursachen finden würden die wahre Christen zu verketzern und zu vervolgen; den es greiffe der liebe *Christus* das Babstumb an, wo und so gelinde es immer wolle, so mues er doch das creutz traghen und unnder demselbigh herlich trijumphiren.

Dieweill wir dan, aus obangeregter wichtigenn ursachen, auch allen bis anhero verlauffenen handtlungen nitt merckenn khönnen das es den Babstischen, in ein unparteisch national oder ander *Concilium*, zu befürderunge göttlicher warheitt ernst, sondern vielmehr diese schein und practicken zu undertrückunge deroselben gemeint, also können wir auch nitt glauben das der von Condé sich und die seine leichtlich in solch verdechtig

1565. und blindt wergk stecken werde, es auch for[1] unser person dergestalt nitt zu rathen wustenn.
Février.

Sonsten ist nitt ohne das ettwan in der Christenuheitt durch ordentliche *Concilia* und *Colloquia* viel guts uszgerichtt, die unwarheitt öfftermals an tage gebrachtt, die warheitt vertheidingtt, auch Christliche fridtliche einigkeitt gepflanuzt unnd erhalten. Damit es aber also geschaffen gewesen das solche *Concilia* nitt durch die partheyenn, so allein ire gefaste meynungen unnd irthumben zu vertheidigen, auch irem vortheill und bestettigung ires uncristlichen gewalts und tiranney dardurch zu suchen vorhabens, sonder durch gottselige, friedtliebende Keyser und potentaten, die die warheitt, auch gottseligenn fridden, ruhe und einigkeitt der kirchen zu suchen und zu befürdern begierigh und gneigtt gewesen, auszgeschriebenn und gehalten worden; deszen man sich aber diszmals, bey itzighen wesen in Franckreich, auch noch zur zeitt bey diesem jungen Könige, der auch sein selb nitt mechtig, des handels auch nicht vorstendigk[2], unnd der meiste seiner leuth theile dem babstthumb anhenhigk, wenig zu versehen oder zu getröstenn.

Was aber sein, des Graven, vorschlagk eins *colloqui* halben, so zwischen den Teutschenn und Frantzösischen gelerten, aller puncten halben so mitt der Augspürgischen Confession streitig sein sollen, ehe und zuvor solch National *Concilium* inn Franckreich fürgenohmen, zu haltenn und deszwegen der König anzulangen wehre, berühren thutt, stellen wir in keinen zweiffell, da solches in's werck gericht und der wahren religionverwanten Christen hiauszen unnd in Franckreich selbst, zu einander, irer misz-

[1] fur. [2] verständig.

verstende halber, gehetzt und unruhigk gemachtt, das er, der[1] Bebstisch hauffen sehr woll leidenn und in die faust lachen möchte, den leichtlich daraus zu schlieszen, da zwischen den Evangelischen die gewünschte *concordia* nitt allerseits getroffen, das hierdurch der Bapst und sein anhangk sich derengleichen colloquien und miszverstände, anderst nitt dann zu einer newen erschwerlichen verfolgung und bluttvergieszen, welchs gleichwoll erst bey den Franzosen seinen anfangk, hernacher aber ebenn durch solche wege bey uns Teutschen mitt der zeitt seinenn auszgangk (das doch der Almechtigk gnediglich verhütten wollt) gewinnen möchte, und also zu undertrückung der wahren Christlichen religion misbrauchen würde. Dieweill ime die unfelbare regell, *omne regnum in se divisum desolabitur*, soviell hundertt jahr hero und mitt höchstem nachteiligh schaden der gantzen Christenheitt, sehr woll in die Kürchenn gedient und just befunden, wie dan die vor angezogene *Colloquia* zu Zabernn und Possy, da sich der Cardinall inn Lottringenn der Augspürgischen Confession allein darumb widder die Christenn, als ob sie im artikel vom Abendtmall deroselbenn nicht gemesz hielten, drennung dardurch zu suchen, angenohmmen, welchs hernacher sich ausztrückenlich bescheint, da von ime dieselbe zu underschreiben begertt, er solche im wenigsten nicht annehmen, noch approbiren wollen. 1565. Février.

Ueber das wir gleichwoll nicht wiszenn, noch glauben (da man dem rechten verstandt Augspürgischer Confession, erfolgter Apologi, und Franckfordischem Abschiedte, auch Naumburgischenn praefation, innhalt götlichs wortts, darauff man sich jederzeitt referirt und gezogen, nachgehen will) das der französischen Christen bekantnüssen mitt der-

[1] *Lisez* es der.

1565 Février. selben Augspürgischen Confession in ein oder mehr artickel streittendt befundenn werdenn solle, darumb wir solch fürgeschlagen *Colloquium* nirgendt anderst wohin auff der Bebstischenn Franzosenn seitten gemeintt ermessen könndenn, dan dardurch spaltung und trennung anzustellen, iren vortheill dardurch zu erlangen, damit den armen beträngten Christenn, under solchem praetext und schein, anderer unverhindert mitt erschrecklicher verfolgunge ungescheucht zugesetzt und also sie hinaussen und darinnen plosz und allein, auch widerumb in die eusserste gefahr und bluttvergiessen gestelt werden möchten. Welcher vorschlagk hiebevor zum öfftern mahll uff der bane gewesen, aber gleichwoll zeittlich von allen verstendigk gemercktt worden. Ob nun durch ein solch mittell des fürgeschlagnenn *Colloquij*, unser wahre Christliche religion mehr gefürdertt als undergetrücktt, des bäbstischen hauffen anschlege, tyranney, und verfolgung mehr geschwechtt als gesterckt (wie der gute Graff vermeintt), das haben E. L., als der verstendige und erfarnne, aus oberzelten ursachen und jüngst vorgelauffenen exempeln selbst leichtlich zu urtheilen.

Da nun E. L. vermeinten, das bemelter Grave widder zu beanttwortten, wehren unsers ermessens obangeregte fälle, was ettwan dergleichen *Colloquia* für nützes geschafft und warumb dergleichen mittell von dem babstischen hauffen zu mehrmahlen gesucht, anzuregenn.

Daraus man zu vermercken, das man anderer leuthe bluttdürstige böse practickenn, damitt man biszher und noch umbgangen, auch verstünde, und oberzelten discurs und proces noch unvergessen wehre, da es auch dem Babst und seinem anhanck in Franckreich und sonnst, nitt umb die Augspürgische Confession oder einige refor-

mirte religion, sonder vielmehr zu erhaltung seines gewalts, tiranney, vortheils, und leidigen babstumbs (welche dieselb einig religion in Franckreich, die man biszher durch die gehaltene concilien und colloquien gesucht noch gemeintt), auch anstifftunge schädtlicher spaltungen und trennung, dardurch sein Reich gefürdertt und gestercktt und endtlich zu undertrückunge der warheit des heiligen *Evangelii* und desselbenn bekenner, zu thun. 1565. Fiévrer.

Da man aber je gewiltt den zweitrachtt in Franckreich beyzuleghen, auch bestendigh fridde, ruhe, und einigkeitt, so woll ewigk als zeittlich, zu befürdern und zu erhalten, wehre der König und die seine dahin anzuweisen und zu adhortiren einiche persecution oder[1] widder die Christenn nitt zu verstadten, sonder menniglich das wortt Gottes zu hören und die heilige Sacrament inhaltt desselbenn zu entphahenn frey zu lassen; oder, so solches diszmals nitt alles zu erhaltenn, zum wenigsten das uszgangne Königliche Edict bis zu weitterer besserunge vestiglich hand zu habenn, darob ernstlich zu halten und niemandts darwidder beschweren zu lassen, daraus man spüren möchte, das man zu einem National *Concilio* und Christlicher reformation und vergleichunge lust hette, das auch hieaussen im Teutschen landt bey etlichen unruigen, die uncristliche *condemnationes*, dardurch ursache zu verfolgung gegeben wirdertt, abgesteltt und vermitten würden, wie dan E. L. diesse ding, der mehr erfarner und verstendiger, woll weiters zu bedencken und zu richten wissen... *Datum* den 10 Febr.

An hern Philipsen den Eltern Landgraffen zu Hessen.

[1] *Ici le Secrétaire a probablement omis un mot.*

LETTRE CIII.

1565. Mars. *Herman, Comte de Nuenar, à la Comtesse de Bentheim. Relative à l'héritière de Rittbergen.*

*** En novembre 1564 Agnès, Comtesse de Rittbergen, avoit, malgré les sollicitations de la Duchesse de Parme, refusé la proposition de mariage entre le Comte Louis de Nassau et sa fille (p. 145), s'excusant sur ce que celle-ci n'étoit pas encore majeure. Il paroît que c'étoit un prétexte et que le Comte de Nuenar, ayant insisté, avoit reçu une réponse qui montroit fort peu de bonne volonté.

Madelaine Comtesse de Bentheim, mère de la Comtesse de Rittbergen, étoit née Comtesse de Nuenar; le Comte étoit son cousin.

Wolgeporne *etc.* dieweill E. L. begeren zu wissen wasz derselbige dochter von von Rydtbergen mir auff mein jüngst schreiben vor antwortt geben, so werden'sz E. L. ausz ingelechter, des freundtlichen Buelen brieffs copey, in die lengde vernehmen, und hett mich wahrlich einer allsolch spittig, trotzig, und uhngereumpter antwortt keinszweghs versehen, in bedrachtungh dasz ich's doch nie andersz mitt irer L. und dero Hausz dan treuwlich und guth gemeinett, wie E. L. dan solchs ahm besten wiszen, darauff ich mich auch jederzeitt will gezogen haben. Versehe mich dernhalben zu E. L., dieselbige werden mitt mir ein freundlich mittleidensz haben; den, da ich so einen böszen kopff alsz wolgemelte meine. Nicht hette und dieselbige meineszgleichen ein manszperson where, wolt ich irer L. woll darauff zu anttwortten wiszen, werdt esz aber bisz in meine sterbtagh nicht vergeszen; will gleichwoll hoffen das ire L. nicht so gifftig oder nerrischer natur seyen solch schreibensz selbst zu

dichten, sonder viellmehr dasz esz ir *secretarius* und 1565.
regent, der böszwicht Jost Wetter, entworffen hab. Will Mars.
derwegen E. L. rath und antwortt hierauff erwarthen, dieweill ich esz meinem freundtlichen, liebenn hern und schwager, dem Printzen zu Uranien, nicht eher zuschicken will. *Datum* Mörsz, den 10 *Marcij*.

HERMAN Graff zu Nuwenar *etc*.

LETTRE CIV.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il se défie des sécretaires des Princes Allemands.

Mon frère. J'ay receu hier ung pacquet du Lantgrave adressant à vous et me fict dire l'appoticaire du dit Lantgrave que je le deusse ouvrir et que trouverois lettres pour moy, ce que je fis, mais ne trouvis nulles lettres, sinon aulcungs copies des lettres particuliers et quelque aultre chose, comme verrés le tout. Je craindrois, puisque vos lettres que escripvés au dit Lantgrave, vienent en tant de mains (1), que à la longe il ne viens' plus avant, car vous sçavés que plusieurs sécretaires de ses princes n'ont aulcung fois toute la discrétion du monde, et, que pis est, sont pensionaires (2) des princes estrangiers ; parquoy me sembleroit que deussiés escrire au dit Lantgrave, le priant que vous lettres fussiont tenues secrètes, ou pour le moings, si les vauldroit² communiquer à des aultres, que

(1) *mains*. Voyez la Lettre 102.

(2) *pensionnaires*: voyez, par ex., p. 104.

¹ vinssent. ² voudroit.

1565. Mars. se fusse sur ung aultre nom, pour plusieurs respects trop longes à escrire. Je ne vous discouré sur le principal poinct, pour les mesmes raisons, le remestant quant seromes ensamble, ce qui je vous prie que ce puisse estre le plus tost qui vous serat possible. Les Anglois (1) sont arrivé hier à Douvre, de sorte que en ung jour où deux seront à Brughes..... De Brusselles, ce xviii de mars *a*° 1565.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Je vous prie voloir baiser les mains bien humblement à Monseigneur le Duc de Clèves de ma part....

A Mons[r] Louis de Nassau, mon bien bon frère.

LETTRE CV.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nouvelles du Còmte d'Egmont.

⁂ Le Comte d'Egmont arriva à Madrid dans les premiers jours de mars, « fust bien receu et traicté, tant de Sa Majesté, que de »tous autres Seigneurs et Chevaliers de la Cour, tellement que »jamais ne fut veu qu'un Seigneur particulier et vassal (que grand »qu'il fust) soit ésté tant favorisé et caressé: » *Hopper*, *Recueil*, p. 44.

Mon frère..... Nous avons eu novelles de Mons[r] d'Egmont, lequel m'escrit comme le Roy l'at si bien receu et qu'il a déjà commencé négocier avecque sa dite M., laquelle pren de fort bonne part tout ce qu'il luy dict et

(1) *Anglois.* Apparemment des Commissaires pour arranger les différends commerciaux.

mostre[1] estre fort satisfaict de nous: la fin démonstrerat le tout. Sa M. at anvoié issi deux-cens-mille escus et par ung aultre costé soixante-mille, desorte que jà la venue de Mr d'Egmont a profité cela. Les Turcs nous minassent[2] fort, qui sera cause, comme l'on pense, que le Roy ne viendra ceste anné: et sur ce vous baise les mains, priant Dieu vous garder de tous maulx et que puissiés bientost venir. De Brusselles, ce III d'april a° 1565. 1565. Avril.

Vostre bien bon amy et frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsr le Conte Louys de Nassau, mon frère.

Le Comte d'Egmont, «après avoir receu grands dons et mercédes, »retourna vers les Pays-Bas, où il arriva environ la fin d'avril. Et »ayant Madame faict assembler le Conseil d'Estat le 5 may, fit sa »relation de bouche et depuis leut l'instruction que sa M. luy avoit »donné:» *Hopper*, *Recueil*, p. 44.

En voici l'exposé succinct.

Le Roi «l'avoit receu avecq grande faveur; .. et le Comte disoit »ouvertement qu'il demeuroit de tous poincts plus que satisfaict »de sa M.:» *l. l.* «Estant empesché en la guerre contre le Turcq, »que l'on attendoit sur l'isle de Malte, n'estoit possible au Roi »de venir à ces Pays-Bas en icelle année:» mais «il envoyoit une »grande somme de deniers, pour subvenir aux charges et debtes de »ses Pays-d'Embas» Puis, afin de «pourveoir aux désordres de la »Justice, la Duchesse auroit à consulter avecq le Conseil d'Estat:» *l. l.* Enfin, quant à la Religion, le Roi s'exprimoit ainsi: «j'aymerois mieux perdre cent mille vies, si j'en eusse autant, que de »consentir en aucun changement:» seulement il autorisoit la Duchesse à appeler deux ou trois Evêques et quelques théologiens au Conseil d'Etat, pour délibérer sur l'enseignement du peuple et le châtiment des hérétiques; «non qu'ilz demeurent impuniz, ... »mais que cela seulement se voye s'il y at autre manière de puni»tion, par laquelle l'outrecuydance des héréticques se puisse refrè-

[1] montre. [2] menacent.

1565. »ner, et le mal estre du tout poinct estaint, afin qu'il se[1] voye[2] plus
Avril. »avant et soit aussy obvié qu'ilz ne se glorifient de mourir en leur »mal et voyent[3] exhortans en iceluy l'un l'autre, comme nous »voyons (1) ce jour d'huy : » *I. I.*

LETTRE CV^e^.

Viglius au Cardinal de Granvelle. Il déconseille la publication à Anvers d'un livre sur les affaires de la religion en France (MS. B. GR. XVII. p. 262).

Monseigneur, j'ay veu le livre v. S. i. désire faire imprimer par Sylvius en Anvers, et l'ay leu bien volontiers, lequel, selon que les affaires sont disposez en France, me semble illecques estre bien à propos, mais, à correction, en ung pays où les choses ne sont poinct encoires si avant, je craindrois que ceste liberté de remonstrer et débatre les délibérations des Princes, ne feroit guerres de bien; ains, comme aucuns y enclinent de eulx-mesmes, ilz penseroient leur estre licite de faire le semblable et contre noz Placcards, Ordonnances, et provisions, alléguer leurs griefz, et se mesler du publique plus avant qu'il ne convient. Aussi ne me plaist poinct l'opinion de l'aucteur qu'il ne faille plus user de punition contre les héréticques et c'est ce que plusieurs chercent, et s'ilz gaignent ce poinct, *actum est de relligione catholicâ;* car, comme la pluspart

(1) *voyons.* Sur les bûchers et ailleurs. Par ex. Montigny écrit le 4 mai 1563 à la Gouvernante que le Prévôt, ayant chargé les religionnaires avec quelques chevaux, « en blessa quelques-uns : et y »eut tel qui lui dit : *Tuez nous, je serai fort aise de mourir pour »la parolle de Dieu :* » *Willems, Lettres de Marg. de Parme et du Sire de Montigny* (Gand 1836, p. 8).

[1] *Lisez* ne. [2] aille. [3] aillent.

de peuple sont sotz et ignorans, qui se laissent facilement 1564.
séduyre par la subtilité des hérétiques, et que chascun est Avril.
adonné à la liberté, y joincte l'ancienne hayne contre les gens d'Église, ilz feront bien tost la plus grande partie, si par les loix et craincte des poines ilz ne sont contenus au bon chemin; et les argumens qu'il ne conviegne poinct admectre deux religions en une république, sera retorqué contre les Catholiques par les Huguenotz, qui ne les suffriroient poinct avec eulx, comme l'on voit à Genefve et ailleurs, où ilz pensent estre les maistres et plus fortz; parquoy, comme le livre s'imprimeroit en Anvers et viendroit en plusieurs mains de gens de pardeçà, je n'oserois prendre sur moy d'admectre icelluy, de tant plus qu'il est sans aucteur, qu'est contre noz Ordonnances, et ores qu'il contiegne beaucoup de bonnes choses, ce qui est meslé pourroit tant plus facilement faire trébucher ceulx qui ne sont assez fermes en la foy, et enhardir les mauvais, soubz l'auctorité de telz livres imprimez avec congié et licence de la Court; néantmoins, si v. i. S. persiste, je luy supplie d'estre content de le pouvoir mectre en délibération du Conseil, où l'on peult-estre ne fera tant de scrupule, veu qu'i en a qui vouldroient qu'on ne usast plus de rigueur et ne trouvent mauvaises les remonstranses qui contre inquisition et placcartz jà commencent trop estre usitées... Bruxelles, ce 17 avril.

LETTRE CV[b].

Morillon au Cardinal de Granvelle. Conversation avec Barlaimont (MS. B. M. II. p. 19).

⁂ Le 25 mars Bollwiler écrit de Haguenau au Cardinal:

1565. «...Encoires que la ligue en Flandres se soit commancée soubs
Mai. »prétext de vous, j'ay touteffois de longue main bien compris que »c'estoit à aultre fin...» (MS. B. Gr. XVII. p. 98). Et le 7 avril le Cardinal répond : «...Je n'ay pas esté jamais si oultrecuydé que de »penser que ces Seigneurs eussent besoin de faire ligue contre »moy...» (MS. B. Gr. XVII. p. 171).

——

...Hier m'appella Berlaymont, pour aulcunes affaires de son filz touchant quelque pension, et depuis me parla de Granvelle pour sçavoir son portement, lequel il dit n'avoir oncques esté si mal avec les Seigneurs comme luy est à présent, et qu'il le vouldroient avoir mangé, et qu'il n'est mieux avec Madame, qui ne l'appelle jamais, ne luy parle, et à peine le daigne regarder, le léssant descouvert, comme le moindre du Conseil des Finances; que Egmont lui faict aulcunefois part de ce que l'on y démesne, affin qu'il signe, ce qu'il at refusé plusieurs fois, disant qu'il ne le fera sur sa simple relation, si l'on ne luy en parle, qu'il n'est pas son chief, mais luy le sien, et qu'il l'at souvent admonesté pour ce qu'il at à perdre, de se tenir sur sa garde, mais que luy, Madame, les Seigneurs, et Armenteros passent oultre: il m'at encores répété les grandes poursuites que l'on at faict après luy (1), pour le tirer à la ligue par Berghes[1], Meghe[2], Montigny, qui rendit plus grande peine que les aultres pour l'induire, mais qu'il a tousjours répondu qu'il tiendroit celle du maistre (2), de-

(1) *après luy:* p. 331.

(2) *celle du maistre* Le 26 févr. Granvelle écrit au Duc de Savoie: «...Quant aux nouvelles des Pays-d'Embas, il est ainsy »comme v. A. escript, que j'en ay souvent et *quasi* tous les jours, »et ay advertissement de tout ce qu'y passe, qui n'est, ny comme je

[1] Le Marquis de Berghes. [2] Le Comte de Megen.

mandant s'il y pouvoit estre meilleure ligue que celle qu'il portoit, monstrant son ordre; qu'il tiendroit le parti du Roy et point d'aultre, qu'il avoit lessé de hanter Granvelle ung an devant eulx, encores que l'on le soubçonnoit qu'il luy parloit de nuyt, que Berghes l'avoit déféré d'avoir dit que voulloit faire républicque(1), ce qu'il luy at mandé n'avoir jamais dit, offrant le prouver de sa personne à la sienne, et qu'il avoit heu [envie] le démentir, quant et quant, disant que cecy procédoit d'ung propos qu'il luy avoit tenu privément et à part un seoir chez Orange, parlant des Estatz que luy sambloient vouloir faire républicque et que le refuz qu'il a faict [de] la ligue at esté la principale cause pour quoy Berghes n'at volu advancer son filz...[1] 1565. Mai.

LETTRE CV^e^.

Morillon au Cardinal de Granvelle. Dispositions d'Egmont (MS. B. M. II. p. 27).

....Si la religion et justice se conduysent par le Conseil d'Estat, à qui prendrat l'on adresse, aiant dit Montigny que, quoy qu'il tarde, la nouvelle[2] aura pardeçà lieu, pour

»vouldrois, ny comm'il conviendroit au service de nostre maistre et »bien du pays. Et quand les subjectz font ligue ensemble pour »soustenir ce qu'il leur semble contre l'opinion du Signeur, v. Alt. »peult penser comm'il y vad; et ceste ligue dure encores: mais, ou »je me fourcompte, ou ce ne sera pas pour long temps...» (†MS. B. Gr. XVI. p. 313).

(1) *républicque:* p. 267.

[1] *La date manque; mais, d'après la place où cette Lettre se trouve dans les Mémoires de Granvelle, elle doit être du milieu de mai.*

[2] nouv. religion (?).

1565. estre le meilleur; aussi, quelque samblant que tiegne main-
Mai. tenant Egmont (qui est allé aujourd'huy tenir ses pasques à Grunendale[1] et at commandé ce mesme à ses gens, qui me semble estre bien tard), je crains qu'il viendra au mesme poinct qu'il at tousjours soubstenu, que le chastoy et sang n'y ont proffité: touttefois il a dit à [2] que, s'il sçavoit ceulx qui ont dit qu'il auroit poursuivi vers le Roy la relaxation des Editz, il les tiendroit pour ennemiz, asseurant qu'ilz se maintiendront indifféramment et sans aulcun respect, et at déclaré, présent [Huichart], montrant le malcontentement qu'il at contre son cousin de Culembourg. . . . . 21 mai.

LETTRE CVI.

Le Comte H. de Brederode au Comte Louis de Nassau. Il attend le Duc de Clèves.

*** Le 1 mai le Prince avoit été à Vianen avec le Comte Louis, le Comte Guillaume de Schauenbourg, le Comte Charles de Mansfeldt et plusieurs Nobles, se rendant à Utrecht et Amsterdam: le 23 le Prince étoit de retour et se rendit le lendemain à Bréda: *Te Water, Verbond der Edelen*, IV. p. 323. — Le voyage du Duc de Clèves eut lieu en septembre.

Monsr mon frère. Je voy byen que mestés vos meylleurs amys avecque les péchés oublyés, touteffoys j'espèr que après ung drunck il vous an resouvyendrast. J'ey rescript à M^r le Prynce et à M^r d'Egmont que j'ey repceu lettres de M^r le Duque de Clèves, lesquell m'escript que je m'aquyste de ma promesse et que le voye trouver à Clèves où il est à présent et m'escrypt partyculyèrement M^r de

[1] Groenendaal, couvent près de Bruxelles. [2] Chiffre inlisible.

Neunar que il est à intention s'an revenyr icy, et désyre- 1565.
royt fort que il puysse avoyr ce byen d'y voyr Mr le Juin.
Prynce et Mr d'Egmont. Je luy ey escrypt, que inconty-nant ne fauldroye leur an avertyr, et que, sachant leur desseyn et voullonté, je ne fauldray me trouver vers son Exc.: aultrement j'estoys sur mon partement pour m'an aller à Bruccelles, mès comme je repceu ces lettres, je n'osey me bouger d'ycy, à cause qu'il eust penssé que fusse allé tout de l'aultre costé pour le poynct rencon-trer: vous cognessés l'home, je ne le veus fascher. Je te prye, mon frère, tenyr la meyn que il y vyengnent et prengne ung jour, s'yl est possyble; c'est pour peu de jours à fayre[1], pour le moyns tu ne fauldra d'asyster ton povre frère, ce que je te prye antyèrement de tout mon ceur et nostre frère Adolff; aultrement je suys ruynné. Je nous retyendray icy sy longtemps[2] Carles (1). Monsr, sy tu savoys la compangnye de dammes quy sont icy, tu an seroys tout esbois[3]; jusque au grenyés et au caves de la méson. Je vous prye me rescrypre du tout amplement ce que il serat de fayre[4] et commant nous nous orons à gouverner, avecque ung mot de nouvelles... De Vyanne, ce 10 jour de juin 1565.

Vostre frère et vray amy à vous fayre
servyce,

H. de Brederode.

Je vous prye que ce soyt byentost que je puysse avoyr

(1) *Carles.* Le Comte Louis avoit un valet de chambre de ce nom : peut-être aussi s'agit-il du Comte Charles de Mansfeldt.

1 *Belgicisme*: het is om weinige dagen te doen. 2 *Belg.* zoo lang, intusschen. 3 esbahi. 4 *Belg.* wat er te doen zal zijn.

1565, responce, à cause que, sy je demeure plus long tamps, il
Juin. luy samblerat que je me moque de luy, sans oublier mes recommandations à la bonne grâce de nostre frère Adolff. Je m'an voye[1] boyre ung bon trect ce dyner à tous deus.

A Mons[r] mon frère, le Conte Ludwick de Nassaw.

† LETTRE CVI[e].

Le Cardinal de Granvelle au Baron de Bollwiler. Ligue des Seigneurs (MS. B. GR. XVIII, p. 176).

...Il ne me semble pas fort bien de ces Seigneurs d'Allemaigne qu'entrent en socyété de la livrée avec ceulx des Pays-d'Embas; que j'aye persuadé au Roy que la ligue estoit contre sa M., il (1) se forcompte: bien ay-je dict qu'elle tendoit à aultre fin que contre moy, et est vray; et dadvantage, comme je le diz encores, ce n'est chose ny raysonnable ny tolérable que les subgectz d'ung Prince facent ligue ensemble, sans le sçeu et exprès consentement du maistre, et ay tousjours dict que je tenoye pour certain qu'en celle qu'ont faict ces Seigneurs des Pays-d'Embas, il n'y a point de mal pour le présent, ny chose contre sa M., mais que aysément il y pourroit survenir du mal et que, pour plusieurs respectz, me sembloit ceste chose un très-maulvais et dangereux exemple; et de dire que le Roy l'aye treuvé bon, il se forcompte, et beaulcoup plus disant que sa M. aye faict robe et la mesme parure et porté icelle à Madrid; ains m'escript ung sécretaire de

(1) *il*. A ce qu'il semble, le Comte Charles de Mansfeldt.

[1] vais.

sa M. qu'allant Mr d'Eguemont avec le Roy à Aranjez au 1565.
mesme coche de sa M. et luy parlant de ces flesches, le dit Juin.
Conte respondant à icelle ce que voz lettres contiennent, sa M. luy dict ces motz: «Conde! no se haga mas....» Baudoncourt, 12 juing 1565.

Les bruits touchant l'approbation du Roi étoient absurdes: toutefois on comprend ce qui avoit donné lieu à des suppositions pareilles. Philippe II n'opposoit guère de résistance aux entreprises des Seigneurs; en outre il sembloit négliger Granvelle. Le 2 juin M. de Chantonnay écrit de Vienne à celui-ci: que tout va de mal en pis aux Pays-Bas. Madame agit en beaucoup de circonstances d'une manière entièrement opposée, comme elle le sait très-bien, aux volontés du Roi. Ce Prince s'occupe aussi peu de cette affaire que si elle ne le regardoit point. Il faut que le Cardinal en finisse avec la position où il est actuellement. «....V. S. est prudente et ne luy »veulx conseiller autre chose, sinon de ne se fier tant en belles »paroles de Princes ny aultres.... Quant je vois tant de lenteur, »tolérance et pis, si je l'osoye dire, je plains le passé et présent...... »Si vous le soustenez plus longuement, l'on se mocquera de vous »et dira l'on que, pour fin que vous soyez, vous vous êtes laissé »tromper....» (MS. B. Gr. XVII. p 129). Et peu de jours auparavant, le 12 mai, il lui avoit écrit que le Roi d'Espagne cherche à gagner le temps petit à petit: les Pays-Bas ne se soumettront à son obéissance que par la force. On cherchera toujours, dit-il, à éloigner le Cardinal de la personne du Roi et à le mettre en inimitié avec la maison du Duc d'Albe. Quand les Princes ont besoin de quelqu'un, ils font paroître beaucoup d'affection pour eux; passé cela, ils n'en tiennent aucun compte.

LETTRE CVI[b].

Viglius au Cardinal de Granvelle. On introduit une nouvelle forme de Gouvernement (MS. B. GR. XVIII. p. 180).

Le 22 mars Viglius écrivoit au Cardinal: « Si Dieu me continue la

1565. »vie, je prévois bien que je verray des choses dont pourray avoir
Juin. »regret » (MS. B. Gr. xvii. p. 80.).

...L'on forge icy une nouvelle républicque et Conseil d'Estat, lequel aura la souveraine superintendence de tous affaires. Je ne sçay comment cela pourra subsister avec le pouvoir et auctorité de Madame la Régente, et si sa M. mesmes ne sera bridé par cela. Et ne sçay, ores que le Roy veult que je demeure au Conseil d'Estat, si ilz vouldront avoir en leur compaignie si petits compaignons. Aussi certes je ne demanderay estre de ce nouveau règne; parquoy, ayant mon congié et despart de l'estat de Président, j'espère que l'aultre viendra de luy mesme, si leur concept va avant; comme je croy qu'il fera, puis que celle qui sera la plus intéressée[1], seconde en tout la volonté de ceulx qui le conseillent, et que de la venue du Roy il n'y a nul espoir. — Les Evesques et aultres convoquez icy pour le faict de la religion, ont, à mon advis, prudemment considéré ce qu'estoit mis en délibération.... Bruxelles, 14 juin.

D'après les ordres du Roi, la Duchesse avoit fait assembler à Bruxelles quelques Evêques et théologiens pour savoir leur avis sur «la doctrine du peuple, la réformation de la vie, l'institution »des enfans, et le changement des peines : » *Hopper*, *Mém.* p. 48. Le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont, et le Comte de Hornes, etoient à Bruxelles lors de ces graves délibérations qui eurent lieu au commencement de juin, ensorte que Brêderode (p. 384) écrivoit avec raison: «je pansse byen que les choses ne sont an tels »termes que ayés grant loysir vous promener. »

L'avis, quant à la doctrine du peuple, la réformation des Ecclésiastiques, et les écoles, fut que le Concile de Trente y avoit fort bien pourvu. Le point principal étoit la modération des Pla-

1 lésée.

cards. « Madame, à l'instance des trois Seigneurs, feit proposer de 1565.
»considérer en quelz termes le pays estoit à cause de leurs voisins Juin.
»et multitude des Sectaires; aussy que les juges ne vouloient suyvre
»la rigueur des placarts; et que facilement pourroit succéder aucun
»inconvénient, si en ce ne fust pourveu par bon remède, signament
»au respect de l'article du changement de la forme du chastoy. »
Les Evêques répondoient «que ne seroit bon conseil de penser
»gaigner aucune chose contre les héréticques, par voye d'oster ou
»changer la forme du chastoy, mais beaucoup plus faisant le con-
»traire, et s'opposant contre iceux couragcusement. » Toutefois ils
écrivirent, dans leur avis au Roi, qu'on pourroit autoriser par instruction secrète quelques adoucissements: *Hopper, l. l.*

Les Seigneurs refusèrent de siéger avec les théologiens appelés à traiter ces graves questions. Quelques membres du Conseil d'Etat ayant dit «qu'il n'y avoit autre cérémonie à tenir, si non que »de faire asseoir les Evêques et autres avecq ceulx du Conseil d'Es»tat, chascun en son lieu et siège convenable à sa qualité,.... le »Prince d'Orange, Comte d'Egmont, et l'Admiral disoient... n'estre »l'intention de sa M. que ceux du Conseil disent leur opinion en »présence de ceux du dehors, ains au contraire que ceux du dehors »disent leur advis devant le Conseil, et que partant ne se doibvent »asseoir avecq eux: » *Hopper, l. l.* p 47. Les Evêques et théologiens délibérèrent à part. Après qu'ils eurent émis leur opinion, la Duchesse «proposa à ceulx du Conseil d'Estat quelle chose se »debvroit faire; et comme par aucuns fust dit qu'ilz se confor»moient à la résolution des Evesques et des autres, le Prince d'O»range, Comte d'Egmont, l'Admiral, et le Comte de Mansfelt »dirent que, par l'instruction que le Comte d'Egmont avoit appor»té, sa M. ne demandoit l'advis de ceux du Conseil d'Estat, et que »pour tant ne se debvroit dire aucun advis, si ne fut qu'il pleust à »sa M. d'eulx seuls, ou semblablement des Gouverneurs et Con»saulx provinciaux, qui ont leur advis et information particuliè»res: » *l. l.* — Le Roi n'ayant tenu aucun compte de ce que les Seigneurs avoient fait insinuer par Egmont: «que sa M. pourroit »considérer s'il luy pleust demander l'avis du Conseil d'Estat et »d'autres Seigneurs et Chevaliers qui de bonne volunté y feroient

1565. »tout bon debvoir » (*l. l.* p. 43), on se trouvoit offensé de ce
Juin. dédaigneux silence; en outre l'opinion du Prince, si différente de celle des Evêques, étoit suffisamment connue, et peut-être ne désiroit-il pas en ce moment se compromettre davantage par une opposition encore plus vive et plus ouverte.

Vers la mi-juin se tint la fameuse Conférence de Bayonne. On a supposé (T. V. p. 65), et cette supposition n'avoit rien d'absurde, que Cathérine de Médicis et le ministre de Philippe, renouvelant les promesses de 1558 (p. 34), s'y étoient concertés pour l'extermination des hérétiques. Il n'en est rien. — Le Roi d'Espagne paroit ne pas même avoir désiré l'entrevue. Granvelle écrit le 10 mars de Besançon à M. de Chantonnay: « sa M. m'escript l'entrevue »qui se doibt faire entre la Royne, nostre maitresse, et la Reyne »très-chrestienne, sa mère; et que ce sera au coustel de Fontarabie, »au mois de may prochain; pour vu la Royne nostre maitresse »doibt partir fort accompagnée au commencement d'avril, s'estant »excusée sa M. de s'y trouver, pour les occupations forcées et »nécessaires qui le détiennent en Castille, et qu'il a faict ce qu'il a »peu afin d'empescher l'allée aussi de la Royne, mais que la Royne-»mère a pressé de sorte et par tant de voyes que n'a peu délaisser »de luy complaire. Que de cecy donne-il advertissement aux »Electeurs du St. Empire, au Duc de Brunsvich, aux potentats »d'Italie et aultres, pour éviter que l'on ne desguise la chose à »l'accoustumé pour donner umbre et soubçon. » († MS. B. Gr. XVII. p. 46).

La réunion devant avoir lieu, Philippe voulut la mettre à profit; mais la Reine-mère n'entroit pas dans ses desseins. C'est ce qui résulte des Lettres du Duc d'Albe au Roi, écrites du 15 juin au 4 juillet, en Espagnol. Il écrit que M. de Montluc paroit pencher pour l'emploi des moyens de rigueur: tel n'est pas le sentiment du jeune Roi qui ne consentiroit pas volontiers à voir se renouveller des guerres qui ruinent, dit-il, son royaume. La Reine-mère seroit disposée à laisser tomber la question; mais il est indispensable de la traiter à fond. Le Cardinal

de Bourbon, M. de Montpensier, etc. s'expriment avec chaleur sur les moyens à employer; quelques autres, stylés par la Reine-mère, cherchent à faire illusion sur l'état des choses, prétendant que tout va bien, et que le Roi regagne tous les jours de son autorité. — La Reine-mère ne considère pas qu'un ennemi désarmé perd beaucoup de son assurance, mais n'en reste pas moins ennemi dans le coeur. Elle veut à tout prix éviter la guerre. Elle désire une ligue entre l'Empereur et le Roi d'Espagne; des mariages entre D. Carlos et Marguerite sa fille, le Duc d'Orléans et la Princesse de Portugal; a des griefs contre le Roi d'Espagne, *etc.* 1565. Juin.

LETTRE CVII.

Le Comte H. de Brederode au Comte Louis de Nassau. Venue prochaine du Duc de Clèves.

Mons[r] mon frère, j'ey repceu vostre lettre datée du 6 de ce présent moy, par où je n'antanps nulle responce sur ma dernyère que vous ey escrypt, et depuis icelle m'ast aryère[1] renvoyé M[r] le Duque de Clèves icy ung gentilhomme, par lequell il désyre que je l'avertysse commant je me porte et aussy quant M[r] le Prynce et M[r] d'Egmont ce pouront trouver icy, et que il désyreroyt sur tout les voyr, mès que je ne lésse tousyour me trouver devers luy, et me remande M[r] de Neunar anffyn que il veult venir icy. J'ey retenu le dyct gantylhomme jusque à cest heure, panssant que me randryés quelque responce; quant j'ey ouvert vos lettre, mé[2] rantrés[3] de je ne sey quels bèquefoutus d'evesques (1) et présydens, que je voldroye que la

(1) *évesques.* Le Comte Louis lui avoit peut-être écrit sur la réunion des théologiens: voyez p. 378, *sq.*

[1] de nouveau. [2] m'est. [3] revenu.

1565. race en fusse faylly, comme de chyens vers; car aussy
Juin. byen, tant que il seront, ne combateront d'aultres armes, que il n'ont tousyour combatus, demeurans avares, brutaus, obstygnées, ambyssyeus d'orgeull, *et cetera;* je vous lesse an pansser le rest. Je vous prye me mander toute responce de poynt à poynt sur ma premyère, affyn que je sache à me régler, vous asseurant mon honeur que an suys an payne, car je ne voldroye pour tout le monde le fascher; j'espére au moyns, sy Mr le Prynce ne peult venyr, que ne me ferés ce movés tours ne vous y trouver, car vous savés que pour vostre servyce je yroys mylle lyeus par dellà les Indes, aussy Mr le Conte Adolff, nostre frère.... De Vyanne, ce 17 jour de juin.

Vostre très-affectioné frère et vrey amys
à vous fayre servyce,

H. de Brederode.

Je n'escryps à Mr le Prynce, pour luy avoyr escrypt depuys peu; je vous supplye luy fayre mes humbles recommandatyons à sa bonne grâce et que luy suys esclave; vous pryant de recheff me mander le tout byen au long, sans oublyer mes recommandatyons à la bonne grâce de mon frère Mr le Conte Adolff.

A Mr mon frère, M. le Conte Lodwyck de Nassau.

Le Cardinal de Granvelle écrit le 19 juin au Roi touchant la Conférence de Bayonne (p. 380): « Plegadios que brevemente tengamos »nuevas de que seâ acabadas las vistas, y que quitada la sombra que »dellas se tenia, hayan aprovechado sí quiera para animar à la Rey»na madre à que de veras intente el remedio de la religion, como con»vernia; y lo podria muy bien hazer sino estuviesse persuadida »que, con entretener las dos partes en discordia, puede mejor hazer

»sus negocios y establecer su authoridad ; su hijo va cresciendo, y si 1565.
»quiere Dios que quede catholicos, podriase ver la Reyna conel Juin.
»en embaraço, quando conozca el daño que ha recebido su tierra
»por se haver tractado este negocio por la via que veemos... Il est urgent que la ligue de Flandre soit détruite ; elle a des ramifications jusqu'en Allemagne, où l'on en porte publiquement la livrée séditieuse (p. 376). «M. d'Aigmont, à lo que me dizen, bolvia »muy contento de v. M, y mostrando gran gana de querer en todo »seguir los sanctos y justos desseos de v. M., especialmente en el »sostemiento de la religion. »

LETTRE CVIII.

Le Comte H. de Brederode au Prince d'Orange. Affaires particulières.

Monsr. Comme j'ey dépêché ce myen conseiller pour pourchasser l'otroye de mon dyquage que vous savés, duquell il vous pleust nous apoyincter, mons^r^ d'Assendelft (1) et moy, dernyèrement à Amsterdam ; l'octroye que je désyre n'est pas que de pleyn pouvoyr je ne le puysse à cet heure fayre, comme estant le tout et tout myen : mays ce que je désyreroys, ce seroyct seullement que, sy je vynsse de vye à trespas sans aulcuns légystyme, que l'on ne mysse à mes successeurs ou herystyés an avant quelque motifs de movés fyeffs, ou que tout fusse movés fyeffs, ce que toute foys j'espéreroys que par justyce il n'y oryont nulle resons, ny droyct, mès pour poynct les lésser à ses termes après mon trespas et aussy que ne voldroyt amplyer[1] mes denyers à ungne chose sy scabreuse et

(1) *d'Assendelft.* Corneille d'Assendelft, Sg^r^ de Goudriaan, ou Nicolas, Sg^r^ d'Assendelft ; tous deux prirent part en 1566 à la Confédération : *te Water*, *Verbond*, II. 162, *sqq.*

[1] employer.

1565. Juin. après lytygyeuse, j'ayme mieus par bon moyen an avoyr ungne bonne fyn, vous supplyant, Mons[r], que, s'yl vyent à propos me fayre ce byen, de vouloyr prendre la payne vous y ampoloyer et de dyre ce que an avés veu, ansamble au danger que mestans nos denyers et aussy ce fesant, que le grand byen que fesons à tout le pays et au demeynnes du Roy, duquell tant plus serast son pays habyté, tant plus vouldront[1] elles. Je suys atandant aussy, Mons[r], journellement de vos nouvelles, aultrement y ast lontamps que me fusse trouvé par devers vous, ne fust que Mons[r] le Duque désyre antyèrement de venyr icy et désyreroyct fort avoyr ce byen vous y voyre, anssamble mons[r] d'Egmont, et d'effect m'ast anvoyé ung gentyllomme, lequell je retyens icy jusque j'orey repceu de vos nouvelles, et désyr à savoyr le dit Duque quant je le voldrey querre[2] pour son venyr icy, et aussy le tamps que panssés vous y trouver. Je ne sey que luy mander, sans savoyr de vous deus vos bons plésyrs. Je panssе byen que les choses ou affayres ne sont an tels termes que ayés grant loysyr vous promener. Sachant vostre voulloyr, ne fauldrey de luy escripre et après me trouver auprès de luy, savoyr ce que il serast an intention de fayre ou ce que il voldrast me commander; ou aultrement, vous congnessés l'homme, il y oroyct assés à grogner pour toute ma vye. Je n'ay vouslu délesser aussy, Monsieur, de vous escripre la joly chanson que l'on a fayct à Amsterdam de vous et de moy.... J'antemps que cest canaille son plus dyscort et anflambé les uns sur les aultres quy ne furent onques. Je voy que, sy l'on n'y mest remède, tout n'an vauldrat ryen. Il font coure[3] le bruyct

[1] vaudront. [2] quérir. [3] courir.

que y devés estre de bryeff de retour; je le voldroye et 1565.
que ce fusse aveque telle otoryté, que il sentyssyons que Juin.
vous y fuyssyés venus, aultrement les bélyctres[2] ne vallent la payne. Je suys journellement trectant avecque mes subgés[1] pour trouver moyen pour nostre fortyfycatyon et les trouve tous fort vollontayres, de sorte que je pensse et ne fays doubte que le moyen ce trouvera lygèrement et que de bryeff nous nous metrons à l'ouvrage, et pansse vous anvoyer le tout mesuré au petyt pyet et l'assyeste de la vylle byentost, affyn que il vous plèse me fayre tant d'onneur m'an anvoyer vostre desseyn (1); ayant icelluy, je ne sesserey[3] que ne vous vous aperceverés byentost de nostre besongne..... De vostre (2) méson de Vyanne, ce 21me jour de Junij 1565.

Vostre très obéyssant serviteur et
vray amys à jamés,
H. de Brederode.

Je vous supplyé, Monsr, d'avoyr ung petyt mot de nouvelles: ma famme Amalle (3) vous bèse les mayns.

A Monsieur Monsieur le Prince d'Oranges Conte de Nassau.

---

(1) *vostre dessein.* Le Prince ayant donné son avis, fut accusé en 1567 de lèse-Majesté pour avoir aidé le Comte à fortifier Vianen contre le Roi. Il répondit que le Comte avoit le droit de fortifier une Ville qu'il possédoit en toute Souveraineté; mais que d'ailleurs lui, Prince, n'avoit donné avis «sur le principal point, »assavoir si la fortification se devoit faire ou non, dont le Seigneur »de Bréderode ne faisoit doute ny difficulté aucune, ains seulement »sur la qualité et la forme de la fortification: » *Défense*, p. 187.

(2) *vostre.* Apparemment en signe de dévouement et de respect.

(3) *Amalle.* Amélie, Comtesse de Nuenar, cousine du Comte Herman; après la mort de Bréderode, épouse de Frederic III, Electeur Palatin.

[1] sujets. [2] misérables, gueux. [3] cesserai.

LETTRE CIX.

1565. Juin. *Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Relative à la Princesse.*

*** Durant les premières années de son mariage le Prince fait très-rarement mention de son épouse: dans notre Recueil seulement p. 199, l. 10, avec une extrême froideur. Sa conduite étoit déjà tout au moins singulière (p 257) Le 25 avril Bordey écrit de Bruxelles au Cardinal: «...Le Prince d'Orange partit le mercredy »sainct pour aller faire ses pasques à Bréda; et estoit deux ou trois »jours devant jà partie la Prince sa femme, laquelle, à ce que l'on »[m'asseure], tout le temps qu'elle a esté en ceste ville depuis son »retour, ne [ha] jamais sorti de sa chambre ny pas pour diner ny »souper, et qui est bien estrange, ne prenoit aultre lumière en sa »chambre que de la chandelle, tenant par tout le jour ses fenestres »fermées...» (MS. B. Gr. xvii. p. 233). C'étoit chose connue que le désaccord entre les époux (voyez la Lettre 114).

Mon frère, pour autant que serons tout ce mattin et après-diné empêché et que ne porrai parler au gentilhomme du Duc de Saxe, me semble que feriés bien le faire appeller et lui dire que, oire que ma femme luy a asseuré de se conduire doresnavant en toutte obéissance et que du passé elle a faict le semblable, que néanmoins, affin qu'il ne samble que tout ce que je luy ay dict et vous aussi seriont choses contruvées, que je désirerois qu'i prins information des maistres d'ostelx, de van der Eike, et tout aultres qu'i vaulderat[1], et mesme de sa femme de chambre, la petite Allemande, comme elle se conduit et avecque quel manière, affin que, aiant le tout entendu, il puisse tant mieulx penser en quelque remède; car ce que ma

[1] voudra.

femme luy a dict, elle m'en a dict le semblable cent fois et 1565.
à plusieurs aultres, pourquoy je crainderois bien que si Juin.
tost qu'il serat parti, que serat le mesme, et en cas qu'il ne se puisse présentement trouver quelque remède, que sessi serviroit pour monsieur l'Electeur, affin qu'il puisse penser tant mieulx à quelque remède et en escrire tant mieulx à ma femme : et sur ce vous dis le bonjour.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

Guillaume de Nassau.

[1] Bruxellis 22 Junij a.° 1565, cum Hans Looser Marscallus Ducis Saxoniae adesset.

LETTRE CX.

P. de Varich au Comte Louis de Nassau. Affaires de la Principauté d'Orange.

⁂ P. de Varich, Seigneur de Grypestein, étoit arrivé à Orange le 6 mars 1564 avec Paul van Heyst, Docteur en droit, en qualité de Commissaires du Prince. Ils trouvèrent la Ville « la pluspart »bruslée (1), n'ayant rue qui eut forme de rue et qui ne fut plus »haute que les maisons pour les démolitions d'icelles, de façon »qu'on ne les pouvoit discerner, et les maisons tellement démollies »que ne leur demeuroit aucune forme, mesme les meilleures... »Aussi une infinité de vefves et enfans orphelins pour les inhuma- »nités et cruaultés qui furent exercées en la prinse et saccagement »de la ville en juin 1562. »

(1) *bruslée* Cette description est faite par de Varich lui-même: nous l'extrayons de son ample *Verbal*, dont *de la Pise* a eu connoissance (voyez *l. l.*, p. 330) et aura souvent fait usage. Ce journal commence le 31 janvier 1564 et finit le 16 mars 1565. Il est probable que de Varich se rendit alors momentanément dans les Pays-Bas, et que là il avoit *pris congé* du Comte Louis.

[1] *Ces mots sont écrits d'une autre main.*

1565. Il y eut de nouveau et sans cesse des différends avec le Comtat
Juillet. d'Avignon. Le Maréchal de Damville étoit favorable au Prince. Déjà auparavant il avoit répondu aux plaintes des Catholiques «que la Principauté n'estoit de son gouvernement» (*de la Pise*, p. 317): disant aussi à Sommerive, ennemi du Prince, «je m'es»bahis fort que vous ayés si mal traité Orange: car, après les Rois »de France et d'Espagne, je craindrois plus de faire desplaisir au »Prince d'Orange qu'à nul autre: *l. l.* Maintenant encore il ordonna aux Catholiques «de se retirer à leurs maisons et d'obéyr aux »Edicts de leur Prince sans plus le venir fâcher:» *l. l.* p. 321. Mais la Cour de France n'étoit pas dans les dispositions du Maréchal. Les affaires d'Orange se ressentirent de la modification que venoit d'éprouver la politique de Cathérine de Médicis (p. 270). Après bien des tracasseries il fallut enfin accepter une paix moins avantageuse que celle de 1563 (p. 184).

De Varich devint Gouverneur. Van Heyst étoit mort déjà le 22 août 1564, et le Prince aura peut-être voulu complaire au Pape en donnant un successeur à St. Auban. Son choix fut heureux. De Varich étoit un homme propre à tenir tête aux périls. «Enne»mis dehors, ennemis dedans, hors de l'abri et de la protection de »son Prince, non seulement éloigné d'une très-grande distance, »mais occupé à de très-grandes affaires; certes l'Etat avoit besoin »d'un tel homme qui ne fut susceptible de corruption dans les »mauvais temps qu'il y a passé. Et l'histoire luy doibt ceste louan»ge, de n'avoir point esté surmonté en probité par aucun autre qui »l'ait devancé en ceste charge et qui luy ait succédé depuis: ny en »constance et fermeté de coeur, au soustien de l'authorité et de la »grandeur souveraine (1) de son maistre: ayans tousjours esté les »deux principales barrières, qu'il a opposées à ses ennemis. Bien »que finalement il fut contraint de céder (2) à une plus grande »force:» *de la Pise*, p. 331.

Monseigneur, ayant prins congié de vostre S[te] pour

(1) *souveraine.* Voyez T. II. p 48.

(2) *céder.* En 1568: disgracié par le Prince, il mourut de regret: *de la Pise*, p. 361.

mon retourt d'Oranges et y prins mon chemin passant par Paris, les choses se comportent en bonne paix et ne s'i disoit chose qui méritat l'escripre. 1565. Juillet.

Passant à Montargi, j'entendis de madame la Duchesse de Ferrare (1) que le Cardinal de Loraine avoit si bien practiqué avec le Duc de Montpensier et aultres ses confédérés, par trois ou quatre fois avoit *quasi* remis les troubles au Royaulme de France, à quoy le Roy a promptement remédié. Car il a faict déclaration par escript comme il veult et entend entretenir et maintenir ses édicts de pacifification de paix, et iceulx faire garder et observer inviolablement, déclarant ennemy sien et de la Couronne toute personne qui vouldra entreprendre et se esmouvoir contre la theneur d'iceulx, séditieulx, perturbateur du repos publique, et comme tel qu'il l'esterminera, et laquelle déclaration il a signé et a faict signer à tous les princes et grands seigneurs de son Royaulme; toutefois quand il baille aux S[rs] de Montpensier, de Guisse, de

(1) *Duchesse de Ferrare.* Renée, fille de Louis XII, depuis 1558 veuve de Hercule II, Duc de Ferrare; belle-mère du Duc de Guise. Elle montroit sa foi en confessant la doctrine et protégeant les amis de la Réforme. Calvin, peu avant de mourir, lui écrit: «Je sçay bien qu'une princesse ne regardant que le monde auroit »honte et prendroit quasi à injure qu'on appellât son chasteau un »*hostel Dieu*, mais je ne Vous sçaurois faire plus grant honneur »que de parler ainsy, pour eslever et recongnoistre l'humanité de »laquelle Vous avez usé envers les enfans de Dieu qui ont eu leur »refuge à Vous:» *Henry*, *das Leben Calvins*, I. p. 159. — En 1564 elle promit à de Varich «d'employer tout son pouvoir pour »les affaires du Prince, et se fit donner des instructions pour en »pouvoir parler à tous, au Roy et aux Princes du sang:» *de la Pise*, p. 325.

1565. Juillet. Bordillon, de Dampville et autres confédérés du dit S[r] Cardinal, le reffusoient signer; dequoy irrité sa Ma[té] déclara que tout homme de son Royaulme qui refuseroit à signer la susdite déclaration, qu'il l'estimoit et tenoit son ennemy et de la Couronne, et comme tels qu'il les chastieroit, tellement qu'en après les susnommés vindrent librement signer les dits articles, sans entendre[1] d'en estre autrement repries. Elle me dict aussi, qu'on estoit après pour mestre paix entre Mes[rs] de Guisse, de Montmorency, et de Chastillon.

Arrivant à Lion le 17 juing n'ay peu recepvoir l'argent de la lettre de cambie[2], pour ce que le payement ne se debvoit payer en trois sepmaines après: quand les soldats sont arrivés à Lion le 23 de juing, avoient vescu en chemin à l'almande, ne pensant avoir receu l'argent à la franchoise, dont fus contraint bailler un nouveau payement.

Et arrivant à Orange le 2 de juillet ay trouvé que le S[r] de Sam'lay, en mespris de la justice, accompaigné de huict chevaulx, tant de Courtheson et Jonquieres que Oranges, est venue le 23[me] de juing, chacun sa pistolle bandé et le cocq[3] dessus dessoubs leur raistres[4]. Et trouvant le cappitaine Chabbert en la rue près de la porte, accompaigné de trois, le dit de Samllay luy donna une desmentie, pour ce que Chabbert l'avoit faict appeller en justice pour huit cents escus, que Samllay luy debvoit avoir desroubbé. Après fist signe aus aultres de tirer, de quoy Chabbert receust deux coups de pistolle, l'une à la poictrine et l'autre au bras, un aultre qu'on dict estre gentilhomme une pistolettade au travers du corps, qui

[1] attendre. [2] change. [3] chien du fusil: *Holl* de haan. [4] justaucorps (rais).

mourut sur la place: soubdain délogiarent de la ditte 1565.
ville, reservé un, nommé Dardillon (1), frère du Con- Juillet.
seiller de Provence, qui a esté en Flandres pour les Catholicques, lequel estoit de leur conspiration. Les ayant assisté en tout, revenoit en la ville, faisant semblant de rien et le détiens prisonnier au château. Et tous ces conspirateurs sont les principeaulx protestant contre la souveraineté, et pensoient estre compaignons¹ de son Exc., dont astheure ont affaire de sa grâce et miséricorde. Je supplie très-humblement à v. S. vouloir remonstrer à son Exc. de pas leur donner la rémission si légièrement comme il pensent: c'est le seul moien pour faire recoignoistre leur Prince, aussi pour faire bastier une partie du château, lequel a esté par leur moien ruiné.

Si son Exc. ne veult astheure regarder la commodité quil se présente pour la souveraineté, je n'auray icy plus que faire et ne serviray que d'espion, aussi ne vouldrois demeurer, si la justice n'aye son cours, au moings que son Exc. fut recognue tel comme il est. Car jamais il n'y aura moyen pour le fayre recognoistre qu'astheure, sans qu'on les face aucun tort et n'auront moien de se plaindre.

Selon que je puis entendre, il y auroit bien trois mille francgs d'amende pour son Exc.: je pense que Dieu l'at envoié pour abbattre l'orgueille de ces séditieulx, veu

---

(1) *Dardillon.* « Un des principaux conducteurs des Catholi»ques.» *De la Pise*, p. 321. «Son frère, originaire d'Orange, Con»seiller au Parlement de Provence et cy-devant Conseiller et vice»Président au Parlement d'Orange, fut un mauvais instrument »pour débaucher les subjets de leur debvoir et empescher une »recognoissance si légitime.» *De la Pise*, p. 330.

¹ égaux.

1565. Juillet. q'un a meurtry l'aultre ; ce sont les bons subjects, comme ils disent, qui ont faict ceste belle acte. Si j'eusse actendue encores quinze jours à venir, les troubles eussent esté à Orange plus grandes que jamais, pour ce qu'ils se commenchoient à bander l'un contre l'aultre, mais espère avecque messieurs de la Court de remédier au contentement de son Exc.

Le dit Chabbert mourut le vime du présent mois ; je pense qu'il a esté pugniz pour l'orgueille qu'estoit en luy et la rebellion qu'il fist contre son Prince naturel.

Pour nouvelles de Maltes, j'entends que le Turcq batte encores fort, et a changé du lieu de batterie, mais on espère qu'il ne fera rien, et entrent journellement dé galères avecque gens et vivres.... Du Château d'Orenges, ce 18 de juillet 1565.

De vostre Seig^rie^ très-humble et obéissant serviteur,

Pierre de Varick.

LETTRE CX^e^.

M. de Chantonnay au Cardinal de Granvelle. On ne doit pas se sacrifier sans profit (MS. B. GR. XIX. p. 111).

*** Le Cardinal, à cette époque, n'avoit pas à se louer des faveurs du Roi. Le 20 oct. il écrit à G. Pérez qu'il est sans nouvelles directes de sa M. depuis un an (†MS. B. Gr. xx. p. 194).

M. de Chantonnay, malgré les assurances de Granvelle (p. 252) paroît avoir tardé à se rendre à Vienne. Le 3 janvier 1565 il écrit au Prince d'Orange que, devant partir pour l'Allemagne et ne pouvant surveiller ses affaires, il le prie de nommer quelque surintendant pour les soigner (MS. B. Gr. xvi, p. 152). Le 27 janvier le Prince répond poliment. Le 11 févr. il étoit encore à

Ornans, d'où il écrit au Cardinal : «les Seigneurs des Pays-Bas regardent d'un mauvais oeil quicónque sert le Roy (*MS. B Gr. xvi. p. 237). Le 30 mars le Roi lui envoye une Lettre pour le Pape avec de fortes observations contre une demande de Maximilien II en faveur du mariage des Prêtres (†MS. B. Gr xvii. p 148). 1565. Juillet.

Le Prince de Parme étoit venu dans les Pays-Bas avec M. d'Egmont. Il étoit fiancé à Marie, Princesse de Portugal.

...Pour ne reprendre par le menu tout ce que v. S. i. respond à mes lettres, je diray seullement que tout ce que j'en ay escript n'est pour donner conseil à icelle, mais pour luy réprésenter les choses que j'ay veu en Espagne et par l'expérience des choses passées et présentes de l'umeur du Roy, et que souvent l'on paye les gens par belles parolles, et à la fin avec icelles l'on demeure oblié et le plus grand contentement que je sçauroye avoir, seroit d'estre abusé en ce jugement; cela prémis et adverty pour mon debvoir, je me remectz à ce que v. S. i. en peult mieulx sçavoir que moy, et à elle d'y sçavoir pourveoir par sa prudence; et quant au point que je disoye que, n'estant chief des affaires, je ne me vouldroye mesler de tenir la main à ce que les autres fissent ce qu'ilz doibvent, je ne diz pas que cela se deust dissimuler, mais ayant une fois dit confidantement à la personne à qui il pouvoit toucher l'inconvénient que pourroit advenir, je ne vouldroye insister à redire le mesme; ains en avertir le maistre et qu'il en dit et fit après ce qu'il vouldroit, et laisseroye aller doulcement les autres leur chemin, tant plus si l'avertir luy mesme seroit si peu pour le remède comme il se voit. Dieu veulle que, comme v. S. i. espère, le Roy vienne; je croy que sa M. congnoit l'importance des Païs-Bas; je ne sçay si tous

1565. Juillet. ceux qui sont aux affaires en jugent ainsy, et diray plus, que la particulière commodité et profit tiennent souvent le bien et nécessité publicque en longueur, avec espoir «que tiempo [avera] para todo, y que aun no es tanto me-»nester,» et que les choses se pourront réduire et remédier, tant que à la fin l'on tumbe de pas à pas par faulx espoir en la ruyne entière et irrémédiable.

Par tout ce que l'on m'escript du Pays-Bas je ne vois aulcung changement en la conduite et insolences, jusques au quinzième de ce mois qu'est la date du dernier ordinaire. Dieu veulle que le temps en ameinne autre chose et m'esbahys de la demande de M[r] d'Egmond touchant le retour de v. S. Je ne sçay ce que c'est le Prince de Parme dit que l'on a fait peu pour luy, de quoy l'on faict tant et mesme de la conduite' de l'espousée, et puis certes jusques à maintenant *nihil est in homine*, je ne sçay que ce sera avec le temps. Renard est bien où il est, mais que l'on l'y entretienne... J'entendis, il a diverses foiz, par desà que tous les Pays désiroient l'Empereur ou ses enffans (1), sinon nostre maison, laquelle luy contrarioit tout ce qu'elle pouvoit; que n'estoit rien à nostre désavantage de dire que nous estions fidelles sujets et serviteurs à qui nous devions... Erasso a la protection des Seigneurs des Pays-Bas, selon qu'il s'est monstré courtois contre son naturel envers Egmond... Vienne, 28 juillet.

---

(1) *l'Emp. ou ses enffans*. Voyez la Lettre 42[e] et p. 241.

' transport: *voyez la Lettre* 119, *in f*

LETTRE CXI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nouvelles de Malte; affaires d'Orange. 1565. Juillet.

*** Le siège de Malte fut entrepris vers la fin du règne de Soliman II, dit le Magnifique, le même qui gagna la bataille de Mohacz en 1526 et donna vingt assauts à Vienne. Mustapha Bassa fit sa descente dans l'isle le 17 mai. Ce ne fut qu'en septembre qu'on secourut les Chevaliers, après une défense admirable, qui fit perdre aux ennemis 15000 soldats et 8000 matelots. *Mezeray*, V. 78.

Mon frère. Je nay vous ay rien mandé de nouveau depuis vostre partement, à cause que mon sécretaire Espaignol vous at mandé les nouvelles que j'ey receu de Stopio et, oires qu'i sont fort bonnes, néamoings pour plusieurs respects ne me samblent estre fort autentiques; de tant plus, qu'il n'y at despuis venu nulles aultres novelles qui confirment les premiers, car ne peus penser que si bonne novelles porriont tant tarder de estre par tout le monde sceu: enfin, si Dieu nous lésse la vie de deux jours, sçaurons le tout, dont ne vauderay vous le mánder incontinent. Je prie à Dieu qu'i puissent estre si bonnes, comme la Crestienté en at de besoigne.... Mons[r] le Marquis de Berghes m'at dict s'en voloir aller à Spa et qu'il serat bien aise de vous y trouver; vous luy porrés um peu tenir propos des affaires dont nous parlimes à vostre partement. Je désirerois bien sçavoir comme vous vous trouvés de la fontaine; vous prie pour tant m'en vouloir advertir. L'on m'at dict passé deux ou trois jours qu'il y sont arrivé fors Zwedoit[1] en Anvers et que le

[1] force (*beaucoup de*) Suédois.

1565. mariage passe avant avecque la Princesse de Loraine, Juillet. et quant et quant la guerre (1). Je amvoie quelque ung pour en sçavoir la vérité.... De Brusselles, ce xxx juillet a. 1565.

Vostre bien bon frère à vous obeïr,
GUILLAUME DE NASSAU.

Despuis ceste escrite me sont venu les novelles de Malta, dont vous anvoie copie, par où verrés comme suis esté bon prophett, oires que aimerois mieulx qu'il fusse aultrement: l'ambassadeur de France at esté devers moy, me disant comme le Roy son maistre se ébaïssoit fort que j'ay amvoié souldas Allemans en Orange (2), de tant plus qu'il estoit informé, qu'il y [souvoir] ancores quatre ou cinq compaignies, mais après que luy avois dict ma raison et le peu de gens qu'il y avoit amvoié et qué en avois adverti au gouverneur de Lion, il en receupt contentement, me promestant en advertir du tout au Roy son maistre, espérant quand il aura entendu, il en recepvra contentement: je vauldrois, pour si ou pour non, que eussions faict le[1] . . . . .

A Mons[r] le Conte Louys de Nassau, mon bon frère.

LETTRE CXII.

Le Comte H. de Bréderode au Comte Louis de Nassau. Indisposition de celui-ci.

Mons[r] mon frère. Je suys esté fort mary d'antandre de

(1) Voyez p. 328, *sq.*

(2) Voyez p. 390.

[1] *Ici quelques mots manquent.*

vostre malladye: j'espéreroys que le bon vyn vous seroyt 1565.
plus duysable[1] que l'eau de la fontayne, au moynsje croys Août.
que, sy j'eusse léssé le vyn à ceste myengne dernyère malladye icy à ce vyllayn dyquage, que je y eusse léssé les houseaus; vous asseurant que de ma vye ne fus sy prest. Je pansse que je n'estoyt bon assés pour mouryr et que Dyeu n'eusse seu que fayre de moy, quy est l'ocasyon que je me tyens asseuré de vostre part que n'avés ancor garde: reguardé seullement de ne boyr trop d'eau, car on s'en[noye]. — Le lyeutenant de la vénerye de Hollande s'an vast vers Mr le Prynce, pour mylle tors que ses[2] bellytres de la Haye luy font journellement, comme verés par ce que il vous montrerat et dyrast, estant journellement ampêché pour antysyper sur toutes autorytés. Je vous prye tenés la meyn que Monsr luy commande, ungne foys pour tout, ce que il luy plest que il an face an cella, et quommant[3] il orast dorénavant à ce régler; aultrement il ny orast jamés fyn et ne cerast non plus respecté que le moyndre [dennemier] de par dessa. Je vous asseure que je me suys byen aultant apercue, sy Mr le Prynce luy commande, que il an vyendrat byen au bout. — Je vous bèse les meyns des nouvelles (1) que m'avés anvoyé: je voldroye que il fuyssyont desyà dans Valladolly[4] pour voyr le plessyr, car il ne nous soryont[5] pys fayre que telle race n'est journellement ampêché pour nous fayre. Je vous prye me mander amplement de vos nouvelles et de vostre bon portement, et sy l'eau vous semble ausy bonne comme le vyn. Je me parte ce jourduy

(1) *nouvelles.* Il s'agit apparemment des succès remportés par les Turcs: p. 396.

[1] utile. [2] ces. [3] comment. [4] Valladolid. [5] sauroient.

1565. vers Vyanne, là où je ne suys esté de sys sepmeynnes; sy
Août. je vous puys servyr an quelque chose, vous savés combyen je suys vostre, quy me causerat ne vous user de redyctes: me recommandant ung myllyon deffoys à vostre bonne grâce, prye le Créateur vous donner, mons[r] mon frère, bonne vye et longe. De Clèves, ce xj[me] jour d'aoust 1565.

Vostre frère et antyèrement vrey amys à vous fayre servyce,

H. DE BREDERODE.

Je vous supplie fayre mes recommendations à la bonne grâce de tous ses Syngneurs et que leur suys esclave.

A Mons[r] mon frère Mons[r] le
Conte Lodewijck de Nassau.

LETTRE CXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Affaires de famille.

*** Le Comte Guillaume, auquel la première partie de cette lettre se rapporte (voyez p. 339), est apparemment frère du Comte Gunther de Schwartzbourg et du Comte Albert de Schwartzbourg-Rudolstadt, qui épousa en 1575 Juliane de Nassau. C'est elle dont il s'agit ici; voyez la Lettre 118, *in f.*

Le Prince recommandoit, relativement à son frère Henri, une prudence que sa mère et le Comte Jean de Nassau jugeoient illicite. Le Comte Louis étoit probablement de ce dernier avis. (Voyez la lettre 72). «Ludovicus Nassavius quâ erat aetate, quo ingenii »fervore, quo in peregrino imperio observantiae minus studiosus, »de rebus novandis multa quotidie cum Luteranis et Calvinistis »consilia versabat: tamen quod (uti scribere atque dicere solebat) »tot essent toto Belgio Nicodemi, quâ se ratione explicaret, diffi»culter inveniebat.» *V. d. Haer*, p. 177.

Le Prince saisissoit chaque occasion d'être utile aux siens Le 28 janvier 1566 il écrit de Bréda à la Duchesse de Parme: «suivant »qu'il a pleu à v. Alt. estre contente que sa M. pourvoiant le Seigneur Conte de Rennenbourgh de la prévosté de St. Salvador à »Utrecht, mon frère le Conte Henri auroit hors[1] d'icelle quelque »pension, iceluy Seigneur Conte estant venu icy, sommes, soubz »le bon plaisir de v. Alt., accordez par ensemble que chascun an »il donneroit à mon frère 600 florins de 20 patars pièce » (G. 90). 1565. Août.

Mon frère. J'ay receu vostre lettre par le paige Walstein et suis d'ung costé bien aise entendre que la fontaine vous fait quelque bien, d'aultre costé suis mari entendre le beau sault que avés faict; si fusse esté l'après-diné si bien que le matin, l'on eusse dict que c'est ung sault accoustumé des Allemans, mais tout vast bien, puisque en estes ainsi échappé. Jé veu ce que mon frère Adolf vous escript et, quant à ce qu'ils serions d'advis que ma seur deusse escrire une lettre au Conte Guillaume, me samble qu'il est encores trop tempre[2] et qu'il vault mieulx attendre ancores un peu, pour veoir qué chemin que cette affaire prenderat; car jé espoir, puisqu'il a tant tardé sans faire oultérieur pourchas, que il sera despuis par quelque ung esté conseillé de laisser l'affair là et de se mestre le tout hors de la teste; néamoings, si l'on entendisse qu'il pourchasseroit davantaige et, aiant entendu la déclaration de ma seur, il vauldroit ancores passer oultre (ce que ne peus bonnement penser), allors certes il serat plus que nécessaire que ma seur luy escrivisse une bonne lettre. Quant en escrire à George van Holl, ne me semble aussi convenir; car moing des lettres que l'on peult escrire à estrangiers de ung tel faict, me samble toujours le melieur et,

[1] *Belgicisme* uit. [2] tôt.

1565. oires que sont maintenant amys, après leur mort les lettres
Août. peuvent tomber en aultres mains, qui en peuvent lors faire leur proffit; parquoi il me samble que pour ce coup il haste ce que vous et moy avons escrit au Conte de Schwartzenbourg, que c'est bien près en sustance ce que mon frère Johann et Adolf sont d'avis luy escrire. Si le dit Conte Guillaume vient de rechief parler à Madame nostre mère et à mes frères, certes il serat bien requis qu'ilx luy donnent une bonne répréhension et une responce par où il porra entendre le peu de plaisir qu'il nous a faict par ung tel chemin et moien pourchasser nostre seure, et si il vint devers moy, tiendray le mesme piet. — Je suis fort empêché de mon frère Henri et ne me content de rien la résolution que Madame ma mère et frère ont prins; car, de le amvoier en France (1), ne convient nullement; non pas pour Hugenotterie, mais pour aultres respects que aultrefois vous ay dict de l'amvoier d'Allemaigne tout droit vers Italie, sans venir issi séjourner trois ou quatre mois, ancores avecque ung gentilhomme Alleman, qui at esté au Conte Palatin ou avecque son fils. Vous povés estre asseuré que serons quitte entièrement de tous moiens de le avancer à avoir quelques dignités de gran profit et de nulle charge, ny obligation, car je vous peus assuré que l'on en parle déjà et que ceulx quil avient bon emvie de luy aider, recullent, aiant la soubson que le vollons nourrir en aultre religion, et aulcungs me l'ont demandé où il demeur si longement. Mesmes vous amvoie ung extraict d'ung article qu'il y avoit déans une lettre de l'évesque de Utrecht, parquoy la supson est venue si avant et viendrat

(1) *France.* Voyez p. 344.

de jour plus en plus, oires qu'il soit en Italie, que toutes 1565.
les commodités que avons eu et que avons ancores jour- Août.
nellement, iront en fummé, à nostre gran regret si après, parquoy eusse esté d'opinion que mon frère eusse venue issi pour quatre ou cinq mois, et d'issi l'on l'eut peu anvoier en Italie avecque ung gentilhomme de pardeçà que l'on trouverat bien tellement qualifié, comme Madame ma mère et mon frère désirent, et par tel moien l'on porrat assopir tous supsons et besoigner en ses quatre ou cinq mois, tellement que toutes choses seriont clères et widés[1] et madame ma mère auroit aussi après exécuté sa volonté, et certes il convient ainsi qu'il se fasse, aultrement tout viendrat à gran scandal et honte nostre. Il se at de rechief présenté une aultre bon moien et samble que Dieu nous veult aider, si nous-mesmes nous vauldrions aider; et cest que le Conte Guillaume de Schauenbourg vint issi avecque le Conte van dem Berge et il me dict que, pour l'affection qu'il portoit à nostre maison et principalement à moy, qu'il estoit content de faire mon frère, le Conte Henry, son coadjuteur de sa prévosté de Hillesem[2], laquelle estoit une pièse que ung Conte se porra honestement entretenir et sans nulle obligation, poiant mesmes vivre comme bon samble à saccung touchant la religion, moienant que l'on soit un peu discret et que lé subjects ne sont contraint de vivre aultrement. Il esper bien oultre de cela ancores tant faire que le frère du Conte de Kungstain[3], Graf Cristoffel, qui a la prévosté de Halberstat, fera aussi coadjuteur mon frère, laquelle prévosté, comme il dict, donne bien autant de rente, que facillement ung peult entretenir ung xx chevaulx sur l'es-

[1] vidées. [2] Hildesheim. [3] Königstein.

1565. table avecque leur gens et écippage, et que ses deux pré-
Août. vostés ne sont que cinq lieus l'ung arrièr de l'aultre; et puisque l'on nous faict tels présentations, il me samble que ne deussions dormir, ains le poursuivre vivement: et, comme il est nécessaire d'avoir le consentement du pape, ne se porra mieulx impétrer que estant mon frère issi; aultrement c'est paine perdu. Je dis pour cinq ou six mois seulement, ce qui je vous ay bien volu advertir, affin que tenés la main que mon frère puisse venir issi pour ce temps, et que mandés le tout à mon frère, qu'il en parle, comme de soy-mesmes, à madame ma mère de ceste prévosté que son frère (1) at, luy conseillant en requérir son dit frère, voloir faire mon frère Henry son coadjuteur, et ne fais doubte qu'elle le trouverat bon, car elle sçait que son frère ne délésse pour cela de vivre à sa manière. Je le dict au Conte de Schauenbourg en trois sepmaines luy mander ma résolution, pourquoy y porrés penser et me mander vostre advis et escrire aussi à mon frère, affin qu'il se résolve; car l'on dict, tel refuse qui après muse; Dieu doint que ne soions au nombre de ceulx là. — Je vous amvoie une lettre du Gouverneur d'Orange que jé ouvert, pensant qu'il y porroit avoir quelque particularité plus que au miennes, mais c'est tout ung; vous verrés ce qui se passe. Je vauldrois que retenant le nom et les armes, eussions Engien (2) en échange, car je vois bien à la longe en seront quite. Le Roy de France se a fait fort resentir devers moy par son ambassadeur rési-

(1) *son frère.* Les Comtes Louis de Königstein (II. p. 498) et Christophe, Prévôt de Halberstadt, étoient Comtes de Stolberg et frères de la mère du Prince.

(2) *Engien.* Voyez T II, p. 49, *sq.*

dent issi, de ce qui j'ai amvoyé quelques souldas de par- 1565.
deçà en Oranges; je le vous conteray tout à vostre venue, Août.
que je vous prie haster, aultant que vostre santé peult comporter... De Brusselles, ce XIII d'aust.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur le Conte Louys de Nassau.

Le Prince, quoiqu'il n'étoit plus fort bon Catholique, n'étoit pas encore très-zèlé Protestant. Il se flattoit qu'on parviendroit à un accord. De là precédemment, en 1562 ou 1563, ses rapports avec le fameux Baudouin: « Eum profitentem Heydelbergae Ludo»vicus Nassavius audierat: multa itaque fratri Orangio caeterisque »commemorare de eo solebat... Venit in Belgium.. Orangius clam »in silva Sonia semotis arbitris cum eo deliberat: arridet Orangio »caeterisque ejus ingenium... Placet ut vel Lovanii, vel Duaci jus »profiteatur quoad in Senatum se procurante a Rege adlegi con»tingeret... Donatus ab Orangio, Egmondano, Hornano, et »Marchione torque aureo sexcentorum florenorum in Gallias brevi »rediturus discedit. In eâ autem erat sententiâ uti veterem Edicto»rum severitatem leniendam profiteretur, auctorque nostris homi»nibus existeret ut hoc ipsum Regi libello supplice ostenderent: » *v. d. Haer*, p. 257. Des causes étrangères à la Religion amenèrent un refroidissement. Cassandre et d'autres qui partageoient les opinions de Baudouin, se rendirent également en Belgique: *l. l.* p. 258. — Une telle réconciliation eût produit un système bâtard et funeste: « Si »d'un costé, » dit Th. de Bèze, «les prelats se monstrèrent ennemis »ouverts de ceux de la religion, il y en eut bien d'autres qui tas»chèrent de faire encores pis, cherchans un milieu où il n'y en a »point, c'est-à-dire une religion meslée et composée des deux, »choses d'autant plus dangereuses en la religion qu'il y a en cela »plus d'apparence de droiture et d'équité pour endormir les igno»rans. Mais en matière du service de Dieu il ne faut souffrir la »moindre addition ou diminution, ou le moindre changement du »monde en ce que Dieu a ordonné par sa saincte et inviolable

1565. »Parole... Un des premiers de ce nombre fut un jurisconsulte
Août. »nommé François Baudouin, apostat renommé, qui présenta pour »cest effect un livre d'un certain Cassander, célèbre moyenneur »entre tous ceux de nostre temps:» *Hist. des Eglises Réf. de France*, I. p. 645.

Dans ces dispositions on comprend la manière de voir du Prince touchant le Comte Henri. De même *v. d. Haer* écrit: « Proceres neque Inquisitorum Theologorumque acrimoniam, neque »Calvinistarum nimium, uti ajebant, vehementes animos pati sese »posse profitebantur: Orangius in primis qui uxorem sororesque »Lutheranas Missae adhibebat, Lutheranas nihilominus sermone »et vita reliqua esse pateretur: » *l. l.*

LETTRE CXIII[e].

Viglius au Cardinal de Granvelle. Etat déplorable des affaires (MS. B. GR. XII. p. 168).

*** L'autorité du Conseil d'Etat croissoit par les exigences des Seigneurs et les concessions de la Duchesse. Le 11 juillet Granvelle écrit à Viglius: «...A la vérité Madame est peu informée de »ce que convient pour bien satisfaire à sa charge et pour sousteuir »ce que convient son auctorité et celle du maistre mesme, sy elle »tienne bonne les opinions de ceulx qui désirent tels changementz; »et m'esbaïs qu'elle n'aperçoit combien depuis peu de temps l'on »luy a lié les mains aux affaires d'estat, commandement sur les »gens de guerre, et à celuy qu'elle, comme goubvernante-générale, »doibt avoir et eust deu retenir en tous les aultres gouvernementz »particuliers» (MS. B. GR. XIX p. 27). — Viglius désiroit toujours se retirer: le 18 juillet il écrit à Granvelle: « Si v. i. S. véoit[1] ce »que passe, elle ne me souaideroit tant de mal que de demeurer en »mon estat, contre le gré de ceulx qui aujourdhuy gouvernent, et à »qui le maistre laisse faire, sans aucune démonstration au con»trairé ..» (MS. B. GR. XIV. p. 65). Mais Granvelle croyoit que sa retraite pourroit avoir des conséquences fâcheuses. Bave lui écrivoit

[1] voyoit.

de Bruxelles, le 9 juillet : « les Seigneurs sont d'intention, si le Roi 1565.
»congédie Viglius, de demander son emploi en faveur de l'un d'eux, Août.
»pour être chose de bien grande importance pour s'en fier à un
»personnage de longue robe et de basse qualité. Autrefois M. de
»Hornes avoit déjà la même prétention » (MS. B. Gr. xix p 25).

...Icy l'on commence encheminer les affaires selon la nouvelle forme, que l'on tient sera bientost auctorisée par le Roy, et disent ces Seigneurs que, si sa M. ne la trouve bonne, qu'ilz sont d'intention de se retirer de toute la maniance des affaires. L'advis sur ce donné par son Alt. n'est point passé par le chemin ordinaire de noz sécretaires, ni aussi riens n'a esté communiqué à M. de Barlaymont et moings à moy, ains s'est despesché le tout par Armenteros. Je crainds à la fin la confusion et voys grandement péricliter la religion, car l'on y va trop desbordément et l'on parle trop irrévéremment des évesques et théologiens, qui naguères sur les lettres du Roy ont donné leur advis. Lequel n'est merveilles qu'i n'est tenu secret, non plus que des aultres choses d'importance que se traictent au Conseil, ce que journellement trouvons en la négociation d'Angleterre, où les Anglois mesmes sont advertiz des résolutions plus tost que noz commissaires propres à Bruges, de sorte que nulle yssue bonne ne se peult espérer.... Je n'ose plus parler à son Alt. ny de l'estat de Président de Bourgogne (1), ni des aultres offices,

(1) *Bourgogne.* Viglius écrit le 10 juillet au Cardinal que le Prince d'Orange recommande Stratius pour cet état (MS. B. Gr. xix. p. 31). Et le 10 déc. 1564 : «...Le résentiment que v. i. S. »a contre le Dr Stratius est très-juste, et ne l'ay oncques cogneu »que bien légier, dont il n'est merveille qu'il s'est laissé [abuser] »avec tant des aultres qui tournent avec le vent...» (MS. B. Gr.

1565. et estatz quelconques, qui se donnent tous à plus offrans (1);
Août. et ce qu'elle se résent le plus contre v. i. S. et contre moy, est ce que l'avons si longuement gardé d'en faire son prouffit, qu'elle fait maintenant des offices et bénéfices et aultres grâces. . Bruxelles, 13 août.

LETTRE CXIV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.

Meinen günstigen grus zuvor, wolgeborner, lieber Vetter und besonder. Izo, als ich wieder anhero kommen, hab ich zwai Eurer underschiedlichen schreiben, so maines abwesens Ir an mich gethan, entpfangen und gelesen; due mich der mitgedailten zeitunge aus Ungern und Malta, auch andern örten, gönstiglich gegen Euch bedancken; wiewol siedhero[1], sonderlich Malta halben und dasz die Dürcken[2] S. Helmo darin erobert, auch 500 ritter des ordens darin gesebelt und tyrannisch ermördet, laider gar böse zaitungen vor die arme Christenhait saind einkommen; doch sollen der Türcken gar viel und sonderlich ir veldher, der Mustapha, sampt dem Dragutto

xv. p. 228). Et Bave, le 15 nov.: « Stratius est au service du Prince »d'Orange. Je ne sçay ce que ce Sg[r] a trouvé d'excellent en un tel »philosophe » (MS. B. Gr. xv. p. 109). Apparemment Estienne Stratius, qui, le 4 mars 1572, atteint à Paris d'une maladie mortelle, demande au Prince (en récompense de ses « somptueux dépens »et voyages dangereux ») 800 Couronnes pour sa femme (MS.).

(1) *à plus offrans.* Déjà le 8 mars Alonzo del Canto écrit au Cardinal, en Espagnol, que tout est vénal et le Roi frustré de ses droits dans une foule de choses (MS. B. Gr. xxii. p. 12).

[1] seither. [2] Türcken.

und noch einem vornemen Wascha, im sturm sein dhot 1565.
bliben, welchs dan verursacht das die Dürcen so grau- Août.
sam gewütet haben. — In Ungern sthet's nit zum besten, hab sorge (wiewol warlich Schwendi sich dapfer und wol verhelt, also das er billich lobens werd[1]) [erdent] das schlos werde nhoumer[2] auch über bort sein gangen. Got gebe dasz es diese stunde zu Zatmar wolsthe[3]. Der Churfürst zu Saxen schickt dem Kaiser uff seinen kosten dausent pfert, darüber saind Glaisentaler und Johan Rebock ritmaistere. So nimpt die Ka. Ma[t] über dieselbigen noch 2000 pferdt und etliche bussern[4] und landtsknechte ahn; wolt Got solche alle mit einander weren vor 2 monate bei dem Schwendi gewesen, so het verhoffendlich was ausgericht mögen werden das eines ansehens werd[1], doch ist auch noch unserm lieben Gott saine milde hand unverkürtzt. — Wie es izo mit dem kriegswesen in Denmarck und in Schweden sthät und wie harte und ernstliche treffen beide potentaten zu wasser mit einander gethan, solchs habt Ir aus inligende zaitungen, so mir von einen guten ort zukommen, vertreulich zu sehen. Wolt Got der Herre inen baide in iren sin geben dasz sie wolten bedencken wie nha sie einander verwaud, und wie scharffe vögel sie haben uff dem nacken sitzen, die uff irer baider undergang lauren, und disz *cruentum perniciosum et civile bellum* durch ire freunde oder Landschafft uff laidliche mittel lassen verglaichen, und ire macht nit *in propria viscera*, sondern wider den erbfaind der Christenhait, zu entsetzung vieler genotträngter Christen, theten anwenden: das were ihnen baiden ein loblich werck.

[1] werth [2] nunmehr [3] wohl stehe [4] büchsern (*des arquebusiers*).

1565. Août. Mir ist vor eine warhait angezaigt die alte Herzoginne von Lotringen seie, sampt iren baide döchtern im Niederlande zu Brüssel, und sie solle zu Antorf viermal hundert tausent thaler haben bekommen, im willens solchs gelt zu behuff des kriegsz *contra* Denmarck zu brauchen. Sie, die Herzogin, soll auch statlicher hielffe ausz den Niederländen, baid zu wasser und land, mit schiffen, volck und gelt vertröstet sain: zudem sol ire dochter, Madame René, dem König zu Schweden elichen versprochen und eine statliche bündtnis zwischen Schweden, Lothringen und etlichen Stenden im Hailigen Raiche beschlossen sain wieder Denmarck und saine adherente, darüber wöl etwo die creutz bai den weg möchten kommen. Wiewol ich nun den landmans gerüchten nit so unzwaifeligen glauben gebe, wie dem Hailigen *Evangelio*, so dubitire oder veracht ich's doch nit, wie die *fabellas Aesopi* oder Amadis de Gaule: dan ich wol dencken kann das die Hertzoginne, allain biren[1] zu bratten oder ein galiarde zu dantzen, nit sei in das Niederland gezogen und ire ambassadores in Schweden geschickt. Darumb bit ich Euch freundlich, was Ir von dem allen wissenschafft habt oder hernachmals bequemet[2], mich freundlich und vertreulich jederzait zu verstendigen; solchs will ich umb Euch einen glaichen hinwieder verdienen und verschulden.

Soviel Hans Losers (1) werbung betrifft, so er an mainer schwesterdochter die Princessin gethan, darvon hab ich ziemlich wissenschafft von ime, ausz befelch seines genedigsten hern, des Churfürsten, entpfangen; auch

(1) *Loser*. Voyez. p. 387.

[1] birne. [2] bekämet.

nit underlassen, uff gedachtes Churfürsten freundlich anmanunge, ein gantz vetterliche wolmainende schrifft an maine mhoume, die Princessin, mit eigene händen zu dhoun, und i. L. gantz treulich zu ermanen und zu erinneren dasz sie sich gegen iren hern, mainen vettern und bruder den Printzen, je freundlich und gehorsamlich, wie einer frommer fürstin wol ansthet, wolte verhalten; haben also alberait gethan, wasz Ir deshalben (wie ich's nit anderst verste) als treuwlich und wolmainendig mich erinnert; und waisz Got, wo sich i. L. anderst als freundlich gegen iren hern verhelt, das mir und alle blutsfreunden und freundinnen, die es mit i. L. treulich mainen, gar nit zu gefallen daran geschicht: dan ich wol Euch in gutenn vertrauwen nit verhalten das man in der Pfaltz, Wirtenberg, Elsas, und dem gantzen Oberland, da ich izo kürtzlich gewesen, mher als zuviel von diesem unwillen, so zwischen baiden iren Liebten sein soll, waisz zu plappern; nit ohne grosse bekommernüs aller dero, so es baidersaits gut mainen. Ich wil mich aber verhoffen i. L. werden des Churfürsten und maine treu wolmainende warnung und erinderungen zu hertzen und gemüte zien, und sich hinfuro, irem erbieten nach (so wi Ir uns schreibt, sie gethan haben sal[1]), alles freundlichen willens gegen iren hern beflaissigen; so ist auch ire L. noch ein jung mensch und dero landsitten vilaicht nit gewönt, darumb musz man irer Libten auch etwas zu gute halten: bit und erman Euch derhalben, als mainen insonders gelipten und vertrauten freund, Ir wollet an Euch nichts lassen erwinden, so zu ablegung allerhand misverstands und erhaltung gutes, freundlichen willens zwischen baider-

1565. Août.

[1] soll.

1565. saits iren Libten, immer mag dienstlich erfunden werden.
Août. Was dan die vorgeschlagene *concordiam in re sacramentariâ* betrifft, were es verwar ein besser und nutzbarlicher werck vor die gantze Christenhait und zu stürtzung des *antichristi* dienlicher als esz ein mensch kan auszdencken, wo anders müglich were bai den stoltzen und verwornen köpffen *modum concordiae* zu finden: bai frommen Christen dabai brüderliche lieb brinnet, were man so weit nit von einander; dan die wort *Christi* seind je klar; wil man drüber glossiren, warumb blaibt man dan nit bai der *glossa Pauli*, nemblich *kinania*[1] oder gemainschafft; seind wir dan nun witziger als *Paulus*, der's vom Herren selbst hat entpfangen, oder wollen wir *modum* der hohen götlichen gehaimnis perscrutiren und wissen *modum conjunctionis animae et corporis nostri* nit, wan glaich alle *philosophi* und *scolastici* drüber solten zerspringen und in iren *fictis vocabulis* und *essentiis quae nusquam sunt* unsinnig werden.

Es ist aber die brüderliche liebe bai etzlichen *theologis* dermassen erkältet und ir teufflischer stoltz dermassen gewaxen, das, ehr sie *vel minimum apicem* von iren gefaszten *opinionibus* abwichen, sie er gantze Königraiche liessen undergehen, ja, wer auch im geringsten ire *somnia* et scotistische *quodlibetulas* nit will approbiren, gegen den oder die fulminiren sie heraus, nit anderst, als ob's die ergesten *Arriani* oder *Cherintiani* weren, die uff dem ertbodden zu finden.

Darumb kan man noch[2] gelegenhait iziger zait, nichts waiters hirin vornemen, als das man Gott den Hern mit flais anruffe das sain Almechtikait in diesem beschwerli-

[1] κοινωνία (*I. Ep. de St. Paul aux Cor.* 10, *ch.* 2 *vs.* 16). [2] nach (?)

chem strait selbs wolle underhandler sain und mit der zait zu guter nutzbarlicher *concordia* brengen; dan, je mehr man darin handelt, *colloquia* ansetzt, und zu vereinigen sich understet, je weiter man von einander kompt, und je verbitterter die sachen wird. 1565. Août.

Ich bedanck mich auch gegen Euch freundlich des mitgetailten berichts, betreffend was der von Egmond bai der Kön. W. zu Hispanien verrichtet; hoff, diewail ire Kön. W. von ihme so viel berichts entpfangen, dasz sie der pfaffen furn.[1] zu schmecken, Got solle irer Ma[t] das hertz waiter mit der klarheit Seines hailigen *Evangelij* erleuchten; darzu dan viel dun wurd, wan ire Kö. W. mit dem Bapst in ein gezenck queme, der appellation sachen halben; dan, wan ire Kö. Wirde an *superioritate papae* anfangen zu dubitiren, solchs ist *primus gradus* zum rechten wege des hailigen *Evangelij*. Got wolle darzu Sain gnade miltiglich verleien, Amen.

Das ich Euch nit ehr beantwort ist die ursach, das ich izo in sieben wochen nit innerhalb landes gewesen, sondern erstlich mainen bruder Landgraff Ludwig s. L. gemhals (1) haimfart hab helffen leisten und darnach fürters zu mainer schwester, der von Wirtenberg witwe (2), ire Libten in iren langwirige kranckhait zue besuchen, bin gezogen, und erst vor wenig tagen wider haimkommen, da mir dan erst Euer schreiben saind überantwortet worden: beger derhalben mich desz langen verzugs entschuldigt zu halten und du Euch hirmit dem Almechtigen befe-

(1) *gemhals*. Hedwige de Wurtemberg.

(2) *witwe* Barbara, mariée en 1555 au Duc George de Wurtemberg, mort en 1558.

[1] fürnehmen.

1565. Août. len, mit bit Ir wollet gute correspondentz mit mir zu halten nit underlassen; derglaichen wil ich wieder dhoun.

Wasz izo der Salcedo mit seinen hern dem Cardinal von Lotthringen vor ein spiel anfehet, darvon werdt Ir one zweifel gut wissens dragen, sonst wolte ich Euch den gantzen bericht zugeschickt haben; es ist ein frai gesinde da were niemandts. — Es saind zaitungen ankommen, förcht aber die mheren[1] saien zu gut, das Don Gartzia mit hundert Spanischen galeën *Maltam* entsetzt, die dürckische armada zum thail verbrant, zum tail in die flucht bracht, S. Elmo wieder erobert und also einen herlichen m[2] chen sieg erhalten haben soll (1); bit was Ir darvon gewisses habt mich zu berichten.

Des glaichen seind kontschafft einkommen das die Herzogin von Lottringen ir anforderunge an das Königraich zu Denmarck der Kö. Wirde zu Hispanien wolle verkauffen und das sie derselben practica halben in den Niederländen sei: wiewol ich nun schwerlich glaub dasz ire Kö. Wirde einen krieg zu kauffen so hoch begierig, sonderlich iziger zait, so bit ich doch was Ir darvon wissenschaft oder vernommen hettent, mich vertreulich zu verstendigen.... *Datum* Cassel, 17 *Augusti A°* 1565.

Wilhelm L. z. Hessen.

Wollet mir main lang geschwetz nit vor übel halten, dan ich hab Euch lang nit geschrieben, darumb ist mir die feder dismals so wait gelauffen; *salutate nomine meo* alle gute gesellen die ich kenne.

Den Wolgebornen unserm lieben Vettern und besondern Ludwigen, Graven zu Nassauw, *etc.* Zu selbst eigen händen, sonstet nyemants zu erbrechenn.

(1) *soll.* Cette nouvelle étoit prématurée

[1] mähren. [2] *Il y a une déchirure.*

LETTRE CXIV[e].

M. de Chantonnay au C[l] de Granvelle. Conversation avec le Comte G. de Schwartzbourg (MS. B. GR. XX. p. 106). 1565. Août.

*** Aux Pays-Bas plusieurs, voyant la confusion des affaires, croyoient que bientôt le Cardinal devroit revenir. Morillon lui écrit, de Bruxelles, le 9 juillet : « Les saiges commencent à sentir la faulte »que faict vostre absence, n'achevant les Seigneurs rien, que ne »sçait ce qu'il faict, et s'est faict fort cognoistre[1]; l'on ne parle »que de vostre retour » (MS. B. M. II. p. 64) Et le 29 août 1565 : « Aerschot demeure ferme comme un rocq, et cognoit que ce Gou»vernement ne peut durer; il m'at compté[2] d'avoir esté depuis trois »sepmaines[3] lorsque la Ducesse de Lorraine y passa, et qu'il »parlit avec Monbardoy qui luy demanda comme les choses alloient »par icy. Disant que les Seigneurs commençoient à se rappaiser et qu'il »avoit ouy dire à l'ung des chefs qu'il seroit encores force que le »rouge prestre fut entremis aux affaires; mais comme aultres survin»drent qui rompirent le propos, qu'il n'at heu moien depuis pour »sçavoir de luy qui l'avoit dit, que je suis bien seur n'at esté le »Prince d'Oranges: il n'y a que bien que le Duc d'Aerschot ayt »ceste impression, que le rendera plus ferme » (MS. B. M. II. 92).

...Je cognois bien l'humeur du Conte qui est fin et caut[4] et cortesan[5], et d'autant plus l'ay-je aussi voulu payer de cortesance (1); s'il le prend bien, bien soit, sinon, pour le

(1) *cortesance.* Le 3 sept. M. de Chantonnay écrit au Cardinal : «...Le Comte de Schwartzenburg... montre grande confiance de »moy; mais je prend cela, comme l'on dit, *de corsario à corsario.* »Il est en merveilleusement grand peur pour ce qui touche à celuy »qui luy attouche de près, et dit tousjours que, ny son parent, ny »luy, n'ont jamais entendu ces choses, comme je les luy ay conté...» (MS. B. GR. XX. p. 3).

1 ils ne sçavent ce qu'ils font et se sont fait f. c. *Le singulier au lieu du pluriel, comme il arrive souvent dans la Correspondance de Morillon, lorsque* les Seigneurs, *ou tel autre mot en pluriel est désigné par un chiffre.*

2 conté, raconté. 3 *Indéchiffrable.* 4 cauteleux (*Lat.* cautus), rusé artificieux. 5 courtois, flatteur.

1565. moings n'aura-il occasion de se douloir[1], ny son beau-
Août. frère(1) aussi, que l'on n'en aye fait compte... Son discours fut long, et, à ce qu'il me donna clèrement à entendre, il craint que tout le faix des embroilles des Pays-Bas, des liges, signatures, et livrées, ne tumbe sur son beau-frère et que avec le temps v. S. ne luy rende bien verdement le change; tant plus entendant le Conte par moy que le Roy continuoit (2) d'escrire à icelle et qu'il n'estoit vray, ce que il pensoit, que par commandement du Roy elle fut partie des Pays-Bas; et luy fiz le discours de comment je la persuaday quant je vins à Bruxelles à cest effect, et que ce fut tout ce que se peut achever avec Madame d'avoir congé pour six sepmaines, mais ce m'estoit tout ung, encoires que ce fussent esté trois, car il me suffisoit que v. S partit, attendu les termes que j'avoye entendu se tenoient en France et le danger de vostre personne, non jà pour les Seigneurs, mais de quéchung[2] qui n'eust heu que perdre et, faisant ung coup, leur eust pensé faire service et grand plaisir... Quant à ce qu'il disoit que v. S. le payeroit bien avec le temps à son beau-frère, que le naturel de v. S. n'avoit oncques esté cogneu tel.... Le Conte me dit que oncques il n'avoit tant entendu de ces choses.... et que, si les Seigneurs l'eussent ainsi entendu, les choses ne fussent venues si avant.... Que la livrée, signatures, pasquilz, et choses semblables ne luy avoient oncques pleu, et n'avoit voulu recepvoir la livrée, laquelle l'on luy avoit présenté, qu'il vat en Flandres, et veult voir comment il vat de cecy. Qu'il cognoit qu'il y aura du mal-

(1) *beau-frère;* le Prince d'Orange.

(2) *continuoit.* Voyez cependant p. 392.

[1] plaindre (*dolere*). [2] quelqu'un.

entendu (1) entre son beau-frère et M. d'Egmont, lequel à bien faict ses affaires en Espagne, et que Phintzing a escript au Conte que Egmont avoit parlé là fort honorablement tousjours de v. S. et ne souffroit que l'on en parla aultrement.... Et pour ce qu'il disoit que v. S. avoit escript beaucop de plainctes contre le Prince, que c'estoient abus, et mesmes quant à la Religion, car je sçavoye que en ce cas mesme avec occasion v. S. avoit faict bon tésmoingnage (2) de luy par escript, et debvoit estimer le dit Conte que v. S. n'est si legière de parler, pour ce que les Princes qui réfèrent ce que l'on leur a diz, sont creuz sans autre tesmoignage, car l'on ne les peult prendre à la parole; moings auroit v. S. escript chose que, luy estant remise devant, ne peut estre soustenue, ou luy peult causer des ennemis. Quant à ce qu'il disoit que le Prince se douloit[1] que l'on eust parlé en Conseil de sa teste, que cela ne se trouveroit, et puisque cela estoit passé en Conseil, que l'on interrogât ceulx qui estoient présents. Le dit Conte me demanda fort quant Monsieur nostre Prince (3) viendroit; je luy respondiz que jusques à maintenant je ne croyoye qu'il viendroit

1565. Août.

(1) *malentendu.* Le 13 août Bave écrit au Cardinal: «il n'y a pas »trop grande amitié entre le Comte d'Egmond et le Prince d'Orange. »Si M. d'Egmond n'étoit si étroitement lié avec les S^rs, il chercheroit »à rompre, quelque bonne mine qu'il leur fasse» (MS. B. Gr. xx. p. 170). Le 24 août Morillon: «L'on s'apperceoit de jour à aultre »que l'affection et amytié et hantise entre Egmont et Oranges se »resfroydit» (MS. B. M. II. p. 90). Et le 4 déc. Bave: «Nul des »Seigneurs n'ose estre le premier qui rompra la ligue, encore que »plusieurs en voudroient avec honneur estre debors» (MS. B Gr. xxi. p. 174).

(2) *bon tesmoingnage*: voyez p. 52, 53, 65.

(3) *nostre Prince:* voyez p. 301.

[1] plaignoit.

1565. sans le Roy. Lors, dit il, vouldra le Cardinal en présence du
Août. Roy demander compte au Prince des choses passées; je luy dis que je n'en sçavoye rien, ny ne le croyoye, car il suffisoit à v. S. estre bien asseurée que le Roy et tous ceulx de son Conseil, et ceulx qui n'ont heu passion en ceste affaire, sçavoyent bien que il n'y avoit que [conter[1]], et que peult-estre le temps ouvriroit les yeulx à ces Seigneurs avant la venue de sa M., et pensoye que jà aulcungs congnoissoient combien ilz avoient estez fourcomptez, car v. S. n'estoit maling pour procurer secrètement de leur nuyre, ny l'avoit faict, et que elle n'estoit ambitieuse pour leur empescher l'entremyse aux affaires, pour l'avoir seulle, ne s'estant réservé que une place de conseillier, et, ce non obstant, avoit travaillé, comme si tout le faiz de la compaignie eust esté seur luy, pour soulager les autres et accélérer les affaires, dont l'on luy avoit monstré bien petit grey, et pourtant luy conseilloy-je tant plus de se reposer et prendre le bon temps avec le repos d'esprit qu'elle avoit. Il me demanda comment ces malcontentement de Renard estoit venu, et que de longtemps il avoit dit aulx autres qu'il luy sembloit qu'il estoit bien fin pour eulx: je luy racompté ce que je sçavoye de Renard dois la première congnoissance jusques à la démonstration de son ingratitude. Il monstra cecy luy estre nouvelle. Je luy dis dadvantage qu'il pouvoit veoir combien v. S. avoit désiré aller le droit chemin, sans monstrer, ny par soy, ny par les siens, aulcungs sentement[2]; car je n'avoye laissé, estant son frère, de veoir les Seigneurs, et mes frères semblablement, et de recepvoir et traicter MM. de Hornes et Montigni, qu'eux ilz m'ont

[1] *ou* contes, fables. [2] ressentiment

faict ceste faveur, qu'ilz n'entroient en vostre maison, et pouvoit le dit Conte estre bien asseuré que, si j'eusse sceu en cela vous faire déplaisir, ny je ne fusse entré en la maison des Seigneurs, ny les eusse receu en la mienne, pour le moings de si bon cueur, et que je l'asseuroye que encoires au partement v. S. désiroit veoir MM. d'Egmont et Oranges, et que je ne fus de cest advis, craignant que peult-estre ilz n'eussent prins ceste courtoysie comment[1] elle méritoit, et peult-estre non seullement ne l'eussent ainsi receue, mais eulx ou leurs gens s'en fussent mocquez, ou eusent fermé la porte à v. S., ou faict autre chose que n'eust été convenable, atendu que j'avoye esté vers tous les deux et, m'ayant faict beaucop d'honneur et monstré de leur grâce beaucop d'amitié en mon particulier, ilz ne m'avoient dit ung seul mot de v. S., ny moy à eulx. Il me dit qu'il estoit fort marry que lors je ne me meslasse en cecy; car il sçavoit bien qu'il leur avoit souvent ouy dire qu'ilz estimoient beaucop de moy, pour ce que j'estoye franc, ouvert, et libre, moyennant que v. S. ne me gasta, et qu'il heut pour certain je eusse beaucop faict, et n'y avoit en tout cecy heu que ung mal, que nul ne se mit entre deux... Vienne, 19 août.

1565. Août.

LETTRE CXV.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire sa venue.

Mon frère. J'ay receu avanthier bien tart vostre lettre, et vous eusse hier respondu, mais Madame alloit à la chasse où eumes certes ung gran plaisir, car il y vint VI

[1] comme.

1565. ou VII gran cerfs et en primes que deus..... Pour venir à
Août. respondre à vostre lettre, je trouverois bien nécessaire que, par vostre présence, Madame nostre mère et mes frères fussent bien informés combien qu'il nous amporte le faict de mon frère le Conte Henri, affin qu'ilx y volussent prendre une telle considération, que l'on sceusse ung fois une totale fin, pour ce[1] point rompre la teste en vain; d'aultre part aussi vous sçavés comme je suis astheure seul issi, de sorte que je désirerois bien vostre présence pour plusieurs choses trop longues à escrire, et voi bien que avés bien des affaires de l'aultre costé aussi, de sorte que ne sçay que dire, sinon qu'il me samble que si vostre absence ne seroit plus que XV jours, que porriés faire ung tour en ce temps à Dillenbourg, mais si ce debvroit estre pour ung mois, aimerois mieulx que leur mandissiés le tout par escrit et voir la responce qu'ilx vous donneriont. Elle porra ester telle que porriés remestre vostre allée par delà pour ung aultre fois, attendant que aurions mis quelque ordre à nos affaires issi; néamoings le remés à vous d'en faire comme vous semblerat le melieur...

Mons[r] de Bréderode m'at escript comme Mons[r] le Duc de Clèves viendrat à Vianen, me priant m'y voloir trouver. Je luy ay rescrit que, sassant le jour préfix, que je me trouveray. Je vauldrois bien que fuissiés là aussi, mais il fauldroit avoir cinq ou six cors[2] pour les amvoier l'ung deçà et l'aultre de là.... De Brusselles, ce XXII d'aust *A°* 1565.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Mons[r] le Conte Louys de Nassau, mon bon frère.

[1] se. [2] corps.

† LETTRE CXV[e].

Le Cardinal de Granvelle au Baron de Bollwiler. Entrevue de Bayonne (MS. B. GR. XIX. p. 207). 1565. Août.

*** Voyez p. 380 et 382, et *v. Raumer, Briefe aus Paris*, I. p. 102—112. St. Sulpice, dans une audience auprès de Philippe II, et le Duc d'Albe, dans une conversation avec cet Ambassadeur (*l l.* p. 109), dissimulent réciproquement le désaccord. De même le Roi écrit le 25 sept. à la Duchesse de Parme que son épouse a trouvé la Reine-mère et le Roi de France «optime animatos erga »ea quae agitata sunt consilia: » *Strada*, I. 181. Dès lors on comprend que *Strada* ait pu dire, touchant la supposition mentionnée ci-dessus (p. 380); « id quod mihi neque abnuere neque affirmare »promptum fuerit: » p. 182. — Le Roi donnoit donc parfois à sa soeur des espérances que lui-même ne partageoit point.

....S'est passée l'entrevue en festins et sans aultre négociation d'importance; bien ont voulu les François, à leur accoustumée, mectre en avant mariage et aultres practiques, que, comme je tiens, ilz faisoyent pour embarquer le Roy nostre maistre en quelque emprinse, que leur est chose toute ordinaire, et puis après donner umbre contre sa M. en Allemagne, Italie, et ailleurs, et pour l'enveloper de fraiz et luy susciter quelque trouble; mais Monsieur le Duc d'Albe, comme saige et prudent, les a très-bien entendu et s'en est sçeu fort bien démesler.

...Je me doubte que la Royne-mère estudie plus à se maintenir elle-mesmes en auctorité et au gouvernement qu'elle tient présentement de la France, estant longuement persuadée que pour ce faire il convient maintenir les deux parties, que, comme je tiens, sera la ruyne du Royaulme et du Roy son filz... Besançon, 22 aoùt.

LETTRE CXVI.

1565. *Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nouvel-*
Août. *les de Hongrie.*

Mon frère. Vous aurés entendu, par ma dernière, comme je suis bien d'intention de demander quelque aide par tout le territoire de la Seigneurie de S. Vit, vous priant pour tant y voloir prendre la paine de vous y transporter, car il n'y porra jammais venir mieulx à propos d'avoir quelque chose que maintenant. Je vous amvoie cy joinct quelques lettres de crédence, en cas que en aiés de besoigne, que vous en puissés aider. — Je vous amvoie quant et quant les novelles qu'ey hier receu de [Stopio], vous priant en voloir faire part à Mons[r] le Marquis de Berghes, ensamble des mavéses novelles que receumes hier, assavoir de la perte du château que les Turqs aviont assiégé en Hongrie, le nom [1] m'est oblié; enfin avons faict une grande perte, selon que l'Ambassadeur de l'Empereur m'at dict, qui est venu passé deux jours d'Angleterre, et vint assés content de la Royne et avecque bon espoir que sa négociation aura bon fin... Brusselles, 24 aoust.

Vostre bien bon amy et frère à vous faire service,

Guillaume de Nassau.

A M[r] le Conte Louis de Nassau, mon bon frère.

LETTRE CXVII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nouvelles d'Espagne.

Le 7 nov. 1564 l'on mande de Salins au Cardinal: « Moron doit

[1] Sagmar (Zatmar), *d'après un Post-Scriptum.*

»aller en Flandre, pour obtenir pouvoir de destituer les officiers »qui avoient malversé » (MS. B. Gr. xv. p. 48). Et le 21 nov. Bordey lui écrit: « Moron a esté avec le Prince d'Orange et M. d'Aiguemont en leurs maisons particulièrement trois et quatre heures seul »à seul » (MS. B. Gr. xv. p. 135). Et Morillon le 18 nov.: « Moron »a apporté un monde de mémoires qu'il communique au Comte »d'Egmont et au Prince d'Orange par deux ou trois heures au »coup *Parturiunt montes, etc.* » (MS. B. M. II. p. 207). — Son emprisonnement *au logis de M. de Luling* étoit de mauvais augure pour les Pays-Bas: il fut mis à mort en 1566. « Moron homo in »Belgio notus lento igne vivus in Hispaniâ combustus est: quod »plurimum valuit ad incendendos animos sociorum contra ejusmodi »censurae severitatem: » *Strada,* I. 219. — Dans *l'Histoire du Cardinal de Granvelle* il est dit: « le Duc de Savoye avoit donné »Moron au Roi d'Espagne pour un homme digne de toute sa con»fiance. Le Roi l'avoit envoyé aux Pays-Bas et recommandé à la »Gouvernante de l'employer: elle lui donna la principale direc»tion des affaires: » p. 419. Sans doute ceci est très-exagéré. 1565. Août.

Mon frère. Je voi bien qu'il est nécessaire que faictes ung tour vers Dillenbourg pour les raisons contenues en vos lettres, mais je vous prie que le retour puisse ester le plus tost que faire se peult, car ay affèr de vous, taut de veras[1], comme de burlas[1], pour avoir entreprins à maintenir ung tournois(1) au nopces de Monsr de Montigny. Je désir bien entendre ce que aurest faict avecque nos subjects de la S^rie de S. Vit; car, si peussiés avoir quelque accord, il nous viendroit bien à propos..... J'ay receu hier novelles comme le Sr de Moron est prins le xxiv de juillet

---

(1) *tournois.* Viron écrit le 8 oct. au Cardinal: « Aux nôces de « Montigny le Prince d'Orange sera entrepreneur du combat » (MS. B. Gr. xx. p. 145).

[1] *Mots Espagnols:* tant pour des choses sérieuses que pour des choses burlesques.

1565. Août. prisonier par la sainte inquisition à Madrit au logis de Mons[r] de Laling[1]. Vous poiés considérer dont cest emprisonement procède; je le remés à Mons[r] le Marquis de Berges et à vous en discourrir, mais, à moy, ne en reçois contentement, ny bon opinion..... Brusselles, 30 aust.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A M[r] le Conte Louys de Nassau, mon bon frère.

Le 8 septembre le Duc de Clèves (voyez la Lettre 115) vint effectivement à Vianen avec le Comte de Nuenar et son épouse, et les Comtesses de Hornes; et se trouvèrent en même temps là *le Prince d'Orange*, les Comtes d'Egmont, de Hornes, de Hoogstraten, de Schauenbourg, de Cuylenbourg, et deux Comtes de Wittgensteyn. Le Duc de Clèves, le Prince d'Orange, et Monsieur de Bréderode se rendirent le 12 septembre par Utrecht à Amsterdam. *Te Water, Verbond der Edelen*, IV. 323. — Le 12 sept. Alonzo del Canto écrit au Cardinal que le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont, et le Duc de Clèves sont en Hollande; le caractère connu de ces personnages doit inspirer peu de confiance sur leurs motifs; le Comte seul est moins suspect (MS. B. GR. XX. p. 24).

---

† LETTRE CXVII[a].

Le Cardinal de Granvelle à M. de Chantonnay. Il proteste de ses dispositions bienveillantes envers les Seigneurs (MS. B. GR. XX. p. 92).

...Quant à ce que de nouvaul vous a dict le Conte de Schvarzbourg, il va fort bien ainsi, et de raison pourroit avoir l'umbre et doubte qu'il vous à dict, si l'on avoit à faire avec ung aultre, mais, quant à moy, je me suis dois le commencement résolu à ce; et n'eu vouleu en façon

[1] Lalaing.

quelquonque imputer à nul des Seigneurs ces termes et démonstrations de résentement dont ilz ont usé en mon endroict, mais seullement à Renard et à aultres semblables, qui les persuadoyent mal; comme je tiens vous l'avez assez entendu et congneu que je me suis tousjours tenu en ces termes, disant à tous ceulx qui m'en ont parlé, que, quoy que les susditz Seigneurs fussent abusez par telz galantz, si ne laisseroye-je pourtant de tousjours leur porter respect, et de leur faire plaisir et service, voulsissent ou non, en tout ce en quoy j'en pourroye avoir le moyen; et non seullement l'ay je dict, mais l'ay monstré avec l'oeuvre à l'endroict de M. le Prince d'Oranges en plusieurs choses, et spécialement en ce que, quant l'on estoit en praticque de luy faire perdre la Principaulté d'Orenges, au mois de décembre de l'an 63, me treuvant à Cantecroix[1] et voyant l'occasion d'une bougette qui se partoit pour Rome, par laquelle Madame n'eust heu temps d'escripre, je despeschay moy-mesmes à l'Ambassadeur, et advertiz Madame de Parme, afin que avec la première occasion elle fit le semblable, et tost après en escripvis aussi au Roy mon maistre, l'exhortant à faire de son coustel que il fit les offices requis pour empescher ce desseing; dont je ne fiz onques semblant audit Seigneur Prince ny aux siens, mais bien m'en pourroyent donner tesmoignages leur Majesté et Altèze et le dit Ambassadeur; et me semble fort bien ce que vous avez dict audit Conte, et de luy remectre du dict ou non dict les devises qu'avez heu par ensemble et qu'il entende que les propoz que de cecy vous avez tenu sont nayz de l'occasion et de ce que luy-mesmes en a entamé les devises, et non

1565. Septembre.

[1] *Petit endroit entre Anvers et Lierre.*

1565. Septembre. que je vous en eusse requis; car comme je diz que je ne me veulx resentir, aussi vous diz-je bien asseurément que je ne les veulx rechercher ny faire aultre office, en advienne ce qu'il pourra; car ce n'est raison qu'ayant receu le tort d'eulx, je paye encores l'amende; et qu'ilz facent des affaires de pardelà comme il leur plaira, car je n'ay pas envye de leur y faire grand presse, et, s'ilz sont aussi contentz que moy, ilz ne le sont pas peu, faisant mon compte d'aller accommodant mes affaires, s'il plait à Dieu, et d'en faire plus mon proffit que d'attendre grande mercede, et si ne laisseray pourtant de servir où j'en auray le moyen, et d'aller où il me semblera convenir.

Du peu de bonne intelligence qu'est entre les principaulx, j'en suis assez adverty, et si tiens qu'il ne tardera que l'on n'en voye plus d'apparence, voyres et si je ne me forcompte grandement, se treuvera Madame enveloppée: Dieu doint que trouble ou émotion n'advienne, soit du dehors ou du dedans; car, si cela advenoit, ce seroit bien peult-estre le moyen pour les faire recongnoistre, mais, sur ma foy, je me doubte qu'avant que l'ordre nécessaire pour résister y fut mis, le désordre et confusion présente tireroit le tout à certayne ruyne, et si ce n'estoit ceste doubte, j'auroy bien moyen de leur brouller les cartes et me soucyeroye bien peu d'y avoir à faire: mais, lorsque peult-estre plus l'on m'y désireroit, pour m'esloigner d'advantage, je m'en iroye en Espagne où à Rome, pour y vivre plus à repoz. . . . . Orchamps, 28 sept.

Le 3 oct. Schetz écrit de Bruxelles au Cardinal: «En matière »des finances les affaires sont au mesme estat que v. S. les a »laissé, ou, s'il y a changement, c'est empirant, et comme l'autho-

»rité et respect, qu'est, comme v. S. sçait, *rerum gerendarum* 1565.
»*basis*, dépend des finances, est nécessaire qu'il y soit proveu, Octobre.
»tellement que sa M. ne soit toujours *magnus inter opes inops*... »
(MS. B. Gr. xx. p. 107). Et Bave le 7 : «rien ne se fait sans Ar»menteros, qui commande absolument à droit et à tort, et exerce »un empire absolu sur la Duchesse. Si le Roi n'y met la main à »bon escient, il en adviendra quelque émotion, le peuple étant si »volontaire, la justice non révérée, la Duchesse peu aimée, et le »bled si cher » (MS. B. Gr. xx. p 133)

LETTRE CXVII$_b$.

M. de Chantonnay au Cardinal de Granvelle. Affaires des Pays-Bas (MS. B. GR. XX. p. 129).

*** M. de Chantonnay étoit mécontent. Le 7 sept., écrivant au Cardinal il se plaint des retards dans le payement de ses appointements: « J'en ay escrip au Roy, ce que je feray jusques à ce que »que je sois payé, et, s'il n'y veult remédier, par ma foy, il trou»vera des Espagnolz qui le servent : car, au lieu qu'ilz accroissent »leur bien en son service, je n'y veulx pas fondre le mien » (MS. B. Gr. xx. p. 18). Le 13 oct.: « Il seroit bon que le Roy eût quel»ques pensionnaires en cette Cour; on pourroit donner à chacun »des deux Vice-Chanceliers Zasius et Weber 300 [écus] : Seld en »recevoit 1200. Les bruictz se accroissent de jour en jour des »désordres des Pays-Bas, tant quant au Gouvernement [et] peu de »respect au Roi, que de la religion. Dieu y veulle remédier... » Il engage le Cardinal, qui n'a pas choisi le repos de son plein pouvoir, de se rendre à Madrid et d'amener le Roi à des explications sur l'avenir que celui-ci lui réserve (MS. B. Gr. xx. p 168). Le 27 oct. « ...Je congnois à qui j'ay affère et, à vouloir suyvre le stile de »ce que je faisois en France (1), je gasterois tout ; et, pour dire la »vérité, si j'eusse cogneu noz humeurs comme je les ay cogneu et »congnois de plus en plus, je me fusse bien gardé de me mectre si

(1) *France :* voyez p. 252. — Par un zèle excessif pour la religion Cath. Romaine, l'Ambassadeur pouvoit aisément heurter les sentiments de l'Empereur Maximilien : p. 338.

1565. »avant en besogne ; car il ne s'en est suivy nul remède, et toute
Octobre. »la charge est demeuré sur moy seul... » (MS. B. Gr. xx p. 223).

...Quant à nostre maistre, tout vat de demain à demain, et la principale résolution en telles choses est de demeurer perpétuellement irrésolu(1), et dis dadventage que, encoires que sa M. vint ès Païs-Bas après tant d'années, il y trouvera les choses tant enviellées et enchancries que, selon son naturel, il s'accommodera plus tost qu'il ne procurera de donner remède, et sera peult-estre aussi aise que v. S. demeure là pour la propre réputation de luy-mesmes et n'avoir *el brio* [1], comme dit l'Espagnol, de porter une chose aultre que d'entreprendre chose qu'il ne vouldra, pour ne dire n'osera, pousser oultre. Les Seigneurs ont bien congneu l'enclouure [2], et me doubte que Egmond sera retourné, à ce que je voy, plus asseuré [3] que estonné ou changé.

......Quant à la moyenne noblesse des Pays-Bas, les Seigneurs l'auront tantost à leur cordelle, et, si bien en particulier l'on murmure, c'est selon les compagnies où l'on se treuve; chaschung se accomode avec ceulx où il se treuve et n'y aura homme qui veulle entreprendre de lever seul le premier, voyant qu'il y en a qui sont plus Roys que le Roy. Je croy que Oranges est plus asseuré que son beau-frère, et se socie peu du bien ou du mal vouloir du Roy, puisque à Montigny, qui est des plus dangereux, l'on tient respect et luy faict l'on mercedes, faisant le pis

---

(1) *irrésolu*. Le 3 févr. 1565 [Chantonnay] écrit au Cardinal: « Le Roi aura bien de la peine à se montrer homme; il ne cherche »qu'à emmieller les Seigneurs pour éviter de venir en Flandres » (MS. B. Gr. xvi. 168).

[1] vigueur, force d'âme. [2] plaie, difficulté. [3] enhardi.

que peult; qui ne se ose attacher là, ne accrochera pas plus hault. Je touche tous ces poinctz, encoires que je ne doubte ilz sont par trop congneuz à v. S. i., à laquelle me remectz pour juger ce que luy semble mieulx. — Je ne sçay penser que c'est que entretient[1] la résolution de mariage de pardeçà, si ce n'est que Ruy-Gomez, qui est tenu pour peu amy de l'Empereur et de l'Impératrice, traverse, et luy et autres soint gagnés de la Princesse de Portugal (1), laquelle le Prince abhorre et a la fantasie deçà(2), et que l'on veulle temporiser pour voir s'il changeroit d'opinion..... Vienne, 6 oct. 1565. Octobre.

LETTRE CXVII[e].

Le Cardinal de Granvelle à Viglius. Il se félicite d'avoir quitté les Pays-Bas (MS. B. GR. XX. p. 234).

..... Je ne veulx plus contendre[2] avec vous sur ce que l'on ha d'obligation au publicque, ny pour vous persuader de tenir bon, puisque vous m'escripvez que, plus avant allez vous, plus vous croist le désir de vous en démesler, et, si ceste résolution est si absolute, certes je vous souhaite icy selon vostre désir, et pour avoir ce bien

(1) *Princesse de Portugal.* Apparemment Cathérine fille du Duc de Guimaranes et soeur cadette de Marie fiancée au Prince de Parme. Elle épousa le Duc de Bragance.

(2) *deçà.* « Die Königinn fragte den Prinzen: wo er mit seinen »Gedanken sey? Er antwortete: mehr als 200 Meilen von hier. — »Und wo ist das so weit? frägte die Königinn weiter. — Ich denke »an meine Muhme, erwiederte der Prinz. » *V. Raumer, Briefe aus Paris*, I. 123.

[1] retarde. [2] disputer.

1565. Octobre. de vous y veoir, et pour vous y faire bonne chière (1) à mon pouvoir; quant à moy, si j'estoye là, je n'en sortiroye et procureroye de faire mon debvoir, ores qu'il me deust couster la vie; mais, puisque Dieu m'a faict la grâce de, avec si bonne occasion, en sortir, et que, oultre mon Archevesché, je n'y avoye d'aultre charge que de Conseiller d'Estat, comme les aultres, comme je l'ay souvent et vous présent au Conseil professé, ores que aulcuns ne le vouloient admettre, quy toutesfois l'auront peu cognoistre depuis, cognoissant par ses lettres que Armenteros ne désiroit mon retour, et que Dieu m'a faict la grâce aussi d'entendre à quoy cela alloit, je me tiens heureux d'en estre dehors et apperçoye bien la folye que j'auroye faict d'y demeurer, et je confesse que je ne sçauroys assez rendre grâce à Dieu de ce que j'appercoys que par ceste absence je n'ay rien perdu, ny vers mon maistre, ny en l'opinion des gens de bien, et suis encoires en opinion d'attendre la venue du maistre, ou l'aller trouver et de faire tout ce qu'il vouldra, horsmys d'aller par delà sans sa présence, pendant que tout y sera comme il va, et ce pendant je fayz icy bonne et joyeuse chière, et s'esbéhissent ceulx qui vouldroient que je remuasse le mesnage pour leur donner matière, que je ne me mesle de rien, non plus que sy j'estoye ung estranger passant; entendant seullement à mes affaires, ne bougeant de ma chambre, sinon pour promener, à faire exercice à l'Eglise et vers ma dame, et faisant mes despesche où je doibz correspondre, sans bruyt..... Besançon, 31 oct.

(1) *bonne chière*. En 1565 M. de Chantonnay reproche au Cardinal la somptuosité et le désordre de sa maison (MS. B. Gr. xx).

LETTRE CXVIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Levées en Allemagne, affaires de France. 1566. Novembre.

*** *Strada* rapporte: « auxit hominum suspicionem fama bellicorum apparatuum, quos in Hispaniâ Rex et stipendia Regis facere solitus Ericus Dux Brunsvicensis apud Batavos festinabant, ad stabiliendum, ut vulgo ferebatur, novum in Belgio tribunal: » I. p. 205. Toutefois il affirme que ces armements n'étoient pas dirigés contre les Pays-Bas. En tout cas le Prince d'Orange, prévoyant que tôt ou tard le Roi prendroit des mesures sevères contre les Réformés et leurs amis, ne vouloit pas être pris au dépourvu. On cherchoit des Alliés en Allemagne: peut-être même le Comte avoit déjà plus fait sous ce rapport que son frère ne savoit. « A° 1564 qui Nobiles quique mercatores una convenerant, haud ignari tantam molem absque armis sustineri non posse, explorandos sibi haereticorum Germaniae Principum animos duxerunt: a quibus aut opem proxime caperent, aut eorum saltem nomina praetexerent ad metum Gubernatrici ac partibus injiciendum. Eam ob causam agebant in Germania Belgarum aliqui, ac secreta colloquia cum Palatino Septemviro miscebant, referebantque omnia ad Aegidium Clerum causidicum Tornacensem, praecipuum Ludovici Nassavii administrum, Augustae in hanc ipsam curam unice intentum, ut ex quamplurimis ejus chirographis ac libellis compertum est. Ex quibus etiam deprehensum eodem tempore Ludovicum ipsum in Germania fuisse, ut eundem lapidem moveret. » *l. l.* p. 204.

Mon frère. Je vous ay faict escrire tous les novelles que ay receu d'Espaigne et les porrés bien peser, car ilx le méritent bien et vauldrois que fussiés issi pour en discourrir, ensamble de la levée que l'on me mande que se commens fair[1] en ce païs de la Marcg, Meckelbourg et Braunswick; car ung mien amy m'escrit que, oires que

[1] commence à faire.

1565. l'on dict que se soit pour Schweden et contre Dennemarck,
Novembre. que luy n'en croit rien, mais que les chappeaux rouges sont les principaulx qui font ceste assamblé, et tout par traicté du Duc Erich et de Grumbach, et ce qui me faict un peu adjouster foy, est que, depuis quelque temps en çà, aulcungs ont pourchassé bien vivement que le Roy nostre maistre debvroit retirer Grumbach en son service, sassant[1] néanmoings fort bien qu'il est mal volu de plusieurs Princes et mesmes de l'Empereur, et pens qu'il ont faict cela, affin que, faisant quelque assamblé, nous ne aurions tant de soubson, comme avons bien maintenant, estant au service de France; et pense que c'est une *stratagema* du Cardinal de Lorraine qu'il a faict pourchasser cessi par nostre Cardinal, affin qu'il puisse avoir quelques Allemans sans subson[2] de nous aultres, car les picques et inemités sont si grandes entre luy et la maison de Mommorauci et Chattillon qu'i, je suis seur, ne cherchent aultre chose, que comme ilx porront donner ung coup de baton l'ung à l'aultre, et quant à nostre Cardinal, ne fais doubte qu'i cherse[3] le mesme, et tous sur prétext de maintenir la religion. — Le Duc Erich m'at escrit une lettre, me priant que fusse content qu'il se puisse loger à la maison du Roy à la Haye, ce que n'ay volu faire sans en avoir le consentement de Madame, laquelle l'at accordé, ne sassant[1] bonnement trouvé moien luy refuser. Je ne sçay que penser, ni la raison pourquoy il a demandé, véant qu'il at une si belle maison à soymesmes, si ce n'est que par cela il veult démonstré qu'il est respecté par deçà et que par ce moien il usse[4] plus de crédit entre les gens de guerre. Je vauldrois voluntiers

[1] sachant. [2] soupçon. [3] cherche. [4] eût.

sçavoir ses discours, car il en at plusieurs qui pensent 1565.
que tout ce qu'il faict que c'est contre nous aultres. Je November.
vous prie vous enquérir le plus que porrés et le plus secrétement, car si il seroit ainsi, il y fauldra mestre remède et en temps. — J'ay veu ce que m'escrivés touchant ce que avés faict à Marbourg, et m'at samblé fort bien vostre considération, mais de en escrire au Lantgrave, avant que j'ay quelque certitude du consentement de la Royne de Navare, ne me samble convenir. Je désirerois bien sçavoir, quant vous en parlastes de ma volunté de achapter Engien pour tenir ma promesse (1), si ilx trouvèrent bons le dit achapt, ou si ils parloient de mieux aimer que je le achaptisse quelque chose en Allemaigne, et véant que vostre retour serat de brief, remesteray ceste affaire pour allors — Quant au mariage de ma seur Madalena, suis bien d'opinion qu'i se fasse, parquoy le remés, quant à moy, à Madame ma mère et à vous aultres de donner une telle responce au Conte de Holoch (2) comme trouverés convenir; je pens aussi que ma seur se contenterat de ce que Madame nostre mère et vous aultres luy conseillerés et ferés. Il m'a mervilleusement despleu de la mort du filx aîné de l'Electeur de Saxe; car je crains que, pour le gran regret qu'il en aura receu et pour la fâcherie, qu'il ne tombe en quelque maladie; si nous porrions tant faire qu'il nous volusse donner ung de ces trois esvêchiés pour mon petit filx (3), comme son filx les at eu, nous viendrat mervilleusement à propos. J'espèr qu'il se trou-

(1) *promesse.* Voyez p. 99, *in f.*

(2) *Holoch.* Wolfgang, Comte de Hohenlohe, épousa, le 13 janvier 1567, la Comtesse Madelaine de Nassau.

(3) *petit filx.* Voyez la Lettre 99.

1565. verat à ceste diette en personne, allors aurons bien bon
November. moien de en taster quelque chose et aussi du prest qu'il nous vauldrat donner pour l'achapt d'Engien ; par quoy me samble mieulx le remestre pour allors. Madame ma mère me escript aussi du mariage de ma seur et du Cont Holoch ; je luy en escris le semblable : elle me touche aussi ung mott de mon frère Henry ; je lui en respons aussi, comme il me samble qui convient pour son bien ; néamoins le tout à correction d'elle et de vous aultres. De masseur Juliana ne luy ay de rien parlé et me[1] le moings se mester en escritures que c'est le melieur ; toujours viendrat l'on temps assés, quant l'on verrat qu'il pourchasserat davantaige, ce que ne peus bonnement croire, pour ce que avons escrit au Conte Schwarzenbourg; et s'il vint ou ung aultre, ne leur fault tenir long propos, ains le coupper court, comme je pens faire de ma part, je ne sçay toutefois si Madame ma mère luy en aurat escript, je pens qu'elle luy aurat faict responce : si ainsi est et qu'el aye aussi faict une lettre au Conte Guillaume, l'on luy porrat amvoier. Je suis mervilleusement esbaï que n'avons nulles nouvelles du Conte de Schwartzenbourg, je ne sçay si il est vif ou mort : si vous entendés quelque chose, vous prie me le mander.... De Brusselles, ce 2 de novembre *A°* 1565.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsr le Conte Louys de Nassau,
mon bon frère.

[1] *Ici finit la page, mais il est probable que par une déchirure un ou deux mots ont été emportés : peut-être* semble.

* LETTRE CXIX.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nouvelles d'Espagne. 1565. Novembre.

*** Depuis quelque temps on répandoit le bruit du remplacement prochain de la Gouvernante par son fils ou par sa belle-fille, la Princesse de Portugal. Le 7 septembre, M. de Chantonnay mande au Cardinal : « L'on murmure jà pardeçà que M. »la Duchesse de Parma doibt instruire son fils aux affaires et que, »estant marié, luy parent et sa femme parente, il demeurera Gou»verneur avec le temps. » (MS. B. Gr. xv. p. 18). Cependant le 27 oct. il écrit : « Je ne vois nulle apparence que le Prince de »Parme devienne Gouverneur des Pays-Bas, et croy que, s'il »fauldra emploier ung homme aultre que le filz du maistre, ce »seroit plutost D. Jéhan » (MS. B. Gr. xx. p. 223). On ne désiroit point ce changement. Bordey écrit au Cardinal le 26 mai : « Quant »au Prince de Parme, je ne puis autre chose juger de lui, sinon »qu'il a rappourté une nourriture d'Espagnol par trop. Et à la »longue se fascheroient les Seigneurs de pardeçà de si grande arro»gance(1). Aussi, après le premier compliment, peu de ces Seigneurs »le hantent, et jugeroit que son Alt., selon ce que se voit, l'en»tretiendroit plus tost en cela que de l'en retirer et luy remonstrer »de faire autrement... » (MS. B. Gr. xvii. p. 110).

On faisoit de grands préparatifs pour les fêtes du mariage. Le 16 oct. Morillon écrit : « ...Il y a deux jours que Madame ne faict que »plorer par deux et trois heures au coup. Je ne sçay si c'est que le »Roy luy at escript choses que ne luy plaict, ou s'il y a du mal con»tent du Duc, pour la folle et oultrageuse despense des nôpces, »dont non seullement luy, mais la Noblesse et le peuple se moc»quent, ou si c'est pour les deux ensamble, mais tant y a que »l'on sçait à parler par toutte la ville de ceste plorerie » (MS. B. M. ii. p. 126). *Le Duc* est sans doute le Duc Octave, père du Prince de Parme. Le 10 oct. l'on écrit au Cardinal : « Bruxellam venit »Octavius Farnesius qui summâ laetitiâ, applausu, et alacritate a

(1) *arrognnce.* Voyez p. 394.

1565. »nostris Proceribus, Principe Orangio, etc. fuit exceptus....»
Novembre. (MS. B. Gr xvii. p. 147).

Lieber bruder... Nhun haben wir durch einen Courier den kauffleuten zustendig, ettlich schreiben entpfangen, darausz wir vernemen wie ire M[t] in gedachten sachen sich noch nichts resolviert, noch entschloszen; deszen wir uns nit wenig verwundern, angesehen der gnedigen günsten und zusagen von irer M[t], kürtzlich dem wolgebornen unserm lieben schwagern, Grafen von Egmont, wie E. L. bewust, erzeigt und beschehen. Es vermelden aber gedachte schreiben das ire M[t] gentzlichs willens und vorhabens sey, auff den zukünfftigen sommer, selbst persönlich an diesze ort zu kommen und solle iren weg durch Italien nemen, mit sampt dem jungen Prinzen, welcher von dannen abscheiden und wird auff Wien in Oesterreich an Kay. M[t] hoff sich verfügen, daselbst mit derselben ältisten dochter den heyrat zu volnstrecken und die hochzeit zu halten; aber Kön. Ma[t] ausz Hispanien strack ausz Italien gegen den Grapüntern, durch die Grisons und Savoyen, iren zug nemen und also hieher ankommen, gegenwertig persönlich alles zu verordnen, auch die Princesszin von Portugal, anstat hochgedachter Herzogin von Parma, itziger Guvernantin, einzusetzen und zu bestettigen. Es soll auch der Printz von Hispanien, gleich wie vorhin, 16 pf. obs, also itzunder 4 pf. trauben, gesszen und darauff zwén wasser-trunck gethan haben, darausz er in schwacheit gefallen und kranck worden seye (1)....

Die portugalische flotte und schiffart belangend, zeigt an Boyssot, so mit von hinnen in Portugal geschifft und

(1) *kranck worden seye.* Ce qui certes n'est pas étonnant. — Le

gestern allhie zu post ankommen, wie sie der 24[en] Sept. seyen zu Lisbone abgeschiffet... So es inen wol gehet, seind wir iren zum end dieses monats wartend.... Brusszel, 2 Nov. (1). 1565. Novembre.

E. L.[a] gantz guttwilliger bruder,

Wilhelm Printz zu Uranien.

Den Wolgeboren Hern Ludwig, Grafen zu Nassau *etc*.... zu Dillenbergh.

«Sub initium Novembris Flissingam appulsa est classis.» *Strada*, I. 193. Les noces de la Princesse de Portugal avec Alexandre Farnése, destiné à jouer plus tard un si grand rôle dans les Pays-Bas, eurent lieu peu de de jours après. Ce mariage, la fête de la Toison d'Or, et les nôces de Monsieur de Montigny avoient attiré à Bruxelles presque toute la Noblesse. «In ludos ac pompas effusa Belgarum »Nobilitas est. Verum post hilaritatem nuptialium dierum, sponsis »e Belgio digressis, quasi cessantibus induciis, ad dissidia rediere.» *l. l.* 194.

LETTRE CXX.

L. de Schwendi au Prince d'Orange. Campagne contre les Turcs; intentions de l'Empereur quant à la religion.

*** «Den Aufstand in Siebenbürgen hatte, 1565, Maximilians »trefflicher Feldoberster, L. Schwendi, glücklich beëndigt.» *Pfister, Gesch. der Teutschen*, IV. 320.

Monseigneur! Je supplie v. S. de me pardonner si ne

---

29 sept. M. de Chantonnay écrit au Cardinal. «D. Carlos estant au »bois de Ségovie, voulut faire à pied deux lieues; il y a gagné une »fièvre» (*MS. B. Gr. xx. p. 96).

(1) 2[ten] *Nov*. Cette lettre et la précédente ont la même date: l'une est autographe et en partie confidentielle; l'autre écrite de la main d'un sécretaire, après l'arrivée inattendue de plusieurs nouvelles.

1565. responds plus tost à vos lettres du 26 d'aust, lesquelles
Novembre. seules me furent rendues depuis les mienes dernières à vous escrites. Je suis esté ceste esté si travaillé de diverses difficultés et à la fin aussi d'une longe maladie, qu'il m'a esté impossible de vaquer à aultres choses: aussi furent nos affaires de guerre *quasi* ordinairement en tell hazard et perplexité, que souvent il estoit bien mal à discourrir et escrisre beaulcoup du succès et événement. Si es[1] que, Dieu mercy, les enemis, qui toujours furent trois ou quatre fois plus que nous, ne nous sceurent jamais emporter quelque avantage, en campaigne ni aultrement, sinon qu'ils gaignèrent deux maisons foibles et imperfects, avec grande perte du temps, et des gens, et de leur munition, et si les ay-je depuis recouvrés et regaigné; comme vostre Seigrie entendera plus particulièrement le tout par les lettres que j'escris à Monsieur d'Egemont, pour les vous aussi communiquer. Maintenant la chose est en tresves, et se doit conclure quelque paix entre les deux Empereurs, ce que je crois seurement qu'il se feroit, si le Waivoda ne travailloit tant pour l'empêcher et rompre. Il vouloit aller en personne à Constantinople, mais le Turc l'at destourné et l'enchargé qu'il vaque à la défence de son pais. La difficulté est qu'il demande la restitution du pais que je luy ay osté delà la Tisse[2], qui est assez grand et prouffictable. Le Turc prétend qu'il est à luy, et que le Waivoda est seulement pour Sanjack et officier. L'Empereur se fonde sur la capitulation de paix que je feis avec le dit Waivoda, disant que ès trefves que le Turc fit avec son père l'Empereur Ferdinand, et les promit depuis renouveller et observer avec luy, il luy est permis chercher

[1] est-ce. [2] Theisse.

particulier accord et appointement avec ledit Waivoda, 1565.
et il semble que le Turc ne le délaissera, s'aiant mesme- Novembre.
ment entremis si avant, dont plusieurs conseillent à l'Empereur qu'il luy doit faire la guerre cest hyver, où il peult avoir l'avantaige; car les Turcs ne peuvent retourner avec grande puissance avant le moisson, et ce qu'ils vouldront faire cest hijver ou au printemps, ce se fera avec toute difficulté du monde, pour le grand dommaige qu'ils ont receu ceste esté, et pour la faulte de fouraige et des vivres. Nous verrons à quoi se vouldra résoudre sa M.: l'occasion n'est pas maulvaise pour l'entreprinse de Transylvanie, si sa M. fusse asseuré des aides de l'Empire et du Roy nostre maistre, car sans cela il y a des faultes et difficultés assés.

Quant à ma personne, je m'en trouve bien mal dans ce pais touchant ma santé, ains ne suis délibéré de y demeurer ordinairement; si bien il peult ester que sa M. désire me retenir pour chef et général ordinaire. Mais il fault attendre jusques qu'il y a meillieure apparence de paix et en ce pendant faire son mieulx.

Je suis bien aise que vous aultres Seigneurs vous avés gouvernez si saigement et si en gens de bien et d'honneur jusques icy. Certes je vois que les affaires du Roy et du Pais se trouvent beaulcoup plus asseurez que paravant. Ainsi ne reste que de passer oultre et y continuer et vous emploier tousiours de bien en mieulx.

L'affaire de la religion qui travaille le païs, veult estre gouverné par modération, sans laisser aulcunement la bride au peuple, ny entré[1] quelque désordre et licence, en faisant de la reste l'extrême que les faultes et scanda-

[1] entrer.

1565. les des gens d'église cessent et que la doctrine ne soit
Novembre. dénié au dit peuple ; le temps en besoignera pour le surplus. Je ne sçay comme l'Empereur vouldra procéder en cest affaire sur la prochaine diette : il trouvera des difficultez assez, combien qu'il tâche fort de contenter l'une et l'autre partie. Il me samble qu'il prendra son fondement sur la confession Augustane, comme chose plus moyenne et conforme à la religion ancienne. En son pais partout il n'y a que trop de liberté en tell endroit. En Ungarie tout est confusion et misère ; il sont de la plus part Hugenots, mais avec une extrême ignorance du peuple, et sans discipline et ordre quelconque : chascung faict ce qu'il veult, et le plus fort at le meilleur droict....

Et pour conclusion je demeure tousjours très-affectionné serviteur de v. S., avec le mesme cueur et amour comme v. S., m'a toujours cogneu. A Bergsas auprès la Tisse, le ix de novembre l'an 65.

LAZARUS DE SWENDI [1].

A Monsieur le Prince d'Orange.

« Depuis quatre mois, » écrit Granvelle à Bollwiler le 29 sept, «Madame de Parme est sans lettres ny responses du Roy » (†MS. B. GR. XX. p. 96). Lui-même depuis un an (p. 392). Encore le 2 nov. le Prince écrit que d'après les dernières nouvelles d'Espagne, le Roi n'est pas décidé. A la fin, peu de jours après, le Gouvernante reçut une Lettre de sa M , contenant ses ordres : approbation de l'écrit des Evêques ; maintien de l'inquisition, « en la forme et manière que jusques ores a esté faict ; » observation des Placards ; puis, « au regard de la réformation de la justice et aussy des Consaulx d'Estat, Privé, et des Finances, ores que... l'on attendoit un très-grand changement, toutesfois il pleust à sa M. de n'y

[1] *Cette signature qui n'est pas ordinaire à L. de Schwendi, n'est toutefois pas douteuse.*

»rien faire, ains de laisser le tout comme tousjours avoit esté du »feu l'Empereur et du sien.» *Hopper*, *Recueil*, p 60. 1565. Novembre.

La consternation fut extrême; d'autant plus qu'on supposoit au Roi le dessein d'introduire l'Inquisition d'Espagne. Le 10 févr. 1566 Morillon écrit de Bruxelles au Cardinal: « Hier me manda Aerschot »et me dit que, pour n'avoir chiffre avec Granvelle, je luy feisse enten»dre comme l'on luy affirmoit de bon lieu que par vostre poursuite, »Sa M. voulloit icy mettre et mectroit par effect ladite inquisition, »à la manière d'Espaigne: je luy dictz qu'il n'en estoit rien, et que »l'on chargeoit Sa M. et V. S. à grand tort, et que plusieurs de »ces Seigneurs tesmoigneroient bien, s'il leur plaisoit, le langaige »que sur ce auriez par ci-devant tenu en plein Conseil d'Estat, »disant que seriez le premier que vous opposeriez contre l'inquisition »d'Espaigne, et que vouldriez garder les privilèges du pays aultant »que nul aultre, mais que l'on appelloit l'inquisition les placcardz »faict par feu l'Empereur et Sa M. sur le faict de la Religion, »ausquelz l'on ne voulloit rien innover, mais seullement comman»der l'observation d'iceulx, que, avec grande faulte et préjudice »de la religion, l'on avoit délessé de publier tous les demi-ans, et »qu'ilz ne furent oncques moings entretenuz que maintenant, et que »jamais l'on n'en parla d'advantaige. Aerschot dit qu'il avoit asser»dit l• mesme, mais que l'on pourfioit contre et que [1] yroit pour »ce vers l'Espaigue.» (MS. B. M ııı. p. 170).

Le Roi ne paroît pas avoir sérieusement songé à une réorganisation du Conseil d'Etat, d'après les désirs des Seigneurs. Du moins le 20 nov. le Cardinal lui répond: «Huelgo de entender, por lo que »v. M. me escrive, que no hay que hazer fundamento en lo que se»dezia de las mudanças que se devian hazer, por que, à la verdad, »como ya otras veces hé escripto, qualquier mudança de importan»cia, en ausencia de v. M., podia ser de muy grande y notable pre»juycio, y temo harto que los que anteponen estas mudanças, no »deven tener todos las entrañas sanas, ny creo que mejor forma de »consejos y de tractar negocios para govierno de aquellas provincias »se pudiesse hallar, que la en ellas establesiada desde el tiempo de

[1] *Ici il y a un caractère inlisible.*

1565. Novembre. »los Duques de Borgoñà, y todo el mal que hay nasce de la falta, »que hay en la observacion de las instructiones y ordenanças, y »poca authoridad que se da à v. M. y à la justicia... » (MS. B. Gr. xxi. p. 95).

LETTRE CXXI.

Le Prince d'Orange à..... Le Roi ne veut aucune modération des Placards.

Ich kan E. L. verträuliger mainung nit verhalten, wie das die Kö. Ma^t. zu Hispanien, mein genedigster her, eine resolution genommen haben uff unser andern angeben, welges dan mein Bruder, der Graff von Egmont, von unser alle wegen ire Ma^t. weitlaüffig vermelt hat, angehent der straffung die sich in andere leren begeben dan was der stul zu Rom lernet, for welge wir ire Ma^t. gantz underdenig gebetten hatte inen zu verschonen, und den rigeur van den ordonancen die darauff gemacht sein, [zu] mildren; warauff dan ire Ma^t. unsz eine zimlige gutte hoffenung hatt gegeben ein insehens zu haben; so ist aber for etzlige dage ein courrir von ire Ma^t. komme mitt brife an die Hertzoginne, durch welge ire Ma^t. gar ernstlich bevelt das man nitt allain die sich in andere leren so begeben, sol verbrennen, sonder auch die sich widderumb bekeren, sol koppen lasen; welges ich warlich im hertzen hab gefült, dan bei mir nit finden kan das cristlich noch thunlich ist, es sei dan das man alle disse Niderlandt in ein gefar wil stellen, und kan bei mir nitt befinden das andere ursag sei, solche *mandata* zu thun dan ausz rat des cardinals von Granvelle, welcher sonder zweifel ire Ma^t. die *victoria* die man wir [1] zu Malta haben ge-

[1] *Ce mot est écrit précisément au-dessus du mot précédent.*

habt, so grosz hatt gemacht, und ire Ma[t]. ingebilt das itzunder die rechte zeit ist solche und dergleichen sachen uff ein endt zu brengen. E. L. können gedencken in was beschwerung ich mich dismals befunden. 1565. Novembre.

LETTRE CXXII.

Le Comte Guillaume de Berghes au Prince d'Orange.
Affaires particulières.

Monsr. Il ne m'a été possible sçavoir advertir plustost vostre Seigneurie touchant du gentilhomme quy devoit livrer les deniers, pour l'occasion de la journée que j'ai tenue avec monsr. le Duc de Clèves, laquelle a esté de longue durée; attendu que je pensoie moy mesme en personne vous en venir raporter la responce, au moyen que j'avoye fait compte de me venir trouver aux nopces de la princesse de Pourtugal pour satisffaire à ma promesse: parquoy suplie vostre S[rie] ne le vouloir prendre de mauvaise part, ayant certes esté bien mary d'avoir esté aussy surprins: car monsr. de Nuenar de mesmes et moy n'en avons rien sceu, sçavoir jusques à tant que tout a esté passé: prie pourtant vostre S[rie] me tenir pour excusé: au surplus ay fait mon myeulx pour mettre l'intention de vostre S[rie] en et[1] au regard du dit gentilhomme duquel n'ay rien sceu obtenir, comme vostre S[rie] pourra veoir par la responce d'icelluy cy jointe... Escripte de Bergue, 24 de novembre 1565.

L'entièrement serviteur de Vostre S[rie],
GUILLAUME DE BERGHE.

A Monsieur Monsieur le
Prince d'Orange.

[1] *Il y a une déchirure.*

LETTRE CXXIIᵉ.

1565. Novembre. *Viglius au Cardinal de Granvelle. Le Roi ne veut aucune modération des Placards* (MS. B. GR. XXI. p. 154).

...La Duchesse receut la résolution du Roy sur le faict de la Religion et changement de gouvernement le 5 de ce mois, mais ne fist semblant jusque à huict jours après, du moins au Conseil, combien que les bailles fussent incontinent plaines. Dieu sçait qué visaiges ilz ont monstrez et qué mescontentement ilz ont, voyans l'absolute volunté du Roy à l'endroict l'observance des placarts sur le faict de la Religion et l'inquisition accoustumée, que sa M. veult qu'on continue et qu'elle soit favorisée. Mais elle n'a rien déclairé au Conseil touchant le gouvernement, sinon que sa M. a choysi pour président du Conseil d'Estat Tisenach (1) et Hoppérus en son lieu, que ne leur plaist guères, de tant qu'ilz eussent bien voulsu retenir le dit Hoppérus, qui se sçavoit assés accommoder avec eulx, et l'appelans l'autre Cardinaliste: aussi que sa M. avoit ordonné que le Duc d'Arschot fut appellé au Conseil d'Estat, ce que les Seigneurs ne sçaivent dont il soit procédé, ayans iceulx désiré que le Marquis de Berges, le Sieur de Montigny, et Noircarmes y fussent mis. L'Ambassadeur d'Angleterre a mis paine de les rappaiser, ne sçay avec quel effect; bien parlent-ilz de laisser et abandonner le tout, du moins de ne se trouver si souvent et se tenir pour deschargez, si les choses vont aultrement que bien, et samble Madame estre de cecy assez perplexe, et non sans raison, ayant aliéné de soy ceulx qui du com-

(1) *Tisenach*: p. 320.

mencement faisoient leur mieulx de l'assister et les desauctorisé le plus qu'elle a peu. — Pour le présent l'on est délibérant sur l'exécution de ce que sa M. a mandé au faict de la Religion. Les Seigneurs disent à tous propos qu'ilz n'y sçavent adviser, mais puisque le Roy le commande si expressément, qu'ilz n'y veullent contredire (1), mais que la chose ne passera sans hazard et inconvénient, et que sa M. regarde de le remédier. Je vous escripray cy-après plus de particularités, voyant le progrès de ces affaires. Ilz imputent une partie de ceste si absolute response au frère Lorenzo (2), Espaignol, prédicateur à Bruges, que a esté vers le Roy en Espaigne et l'informe de tout, et imputent à luy la mort naguerres advenue de M. Corneille Baesdorp, pour le regret qu'il avoie prins d'estre déféré vers sa M. comme fauteur des héréticques, mais je ne le sçaurois croire.... Bruxelles, 30 nov. 1565. Novembre.

LETTRE CXXII.

Viglius au Cardinal de Granvelle. Situation critique des affaires (MS. B. GR. XXI. p. 161).

...Barlaymont at esté joyeulx des recommandations de Granvelle, et m'at commandé de luy rendre les siennes bien affectueuses.

Il dit que les Seigneurs ne furent jamais si mal content

(1) *contredire*. Voyez p. 448.

(2) *Lorenzo*. Le 4 janv. 1566 le Père Lorenzo de Villavicencio écrit au Cardinal, lui recommandant: que s'il est placé sur le trône Pontifical, il se souvienne des maux de l'Eglise des Pays-Bas. (MS. B. Gr. XXII. p. 5).



1565. comme il est à présent, qu'ils imputent à Granvelle, Ber-
Décembre. laymont, et Viglius que le Roy n'at faict le changement, que l'on l'at de rechief pressé pour l'appoincter avec les Seigneurs, qu'il at respondu qu'il ne fault appoinctement où il n'y a offense et qu'il at tousjours désiré et désire encores fairre tout plaisir et service; qu'il crainct que Aerschot ne se laisse abattre pour ceque l'on y labeure[1] fort, et qu'il est légier; je dictz que je ne le croioys, mesmes estant la venue du Roy si proche et que j'espérois, entrevenant maintenant au Conseil-d'Estat, comme il faict, il s'en trouveroit avec Viglius, soubstenu et plus fort, pour ce qu'il ose parler. Il dict qu'il estoit ainsi et qu'il estoit fort joyeulx de ce que le Roy luy avoit miz.

Il me dict que Madame prend ung terrible chemin et que, si elle demeure encores deux ans, qu'elle gastera tout.

Il dict qu'elle ne le peult veoir ny sentir, et qu'elle vad gaignant Hopperus, mais qu'il luy a dict qu'elle se garde *ne deflectat a voluntate Regis*, et qu'il crainct que cecy ne sera son cas. Il dit que les Seigneurs font grand fondement sur le retour du Turcq, dont Madame ast monstré lectres qu'il arme plus fort que devant, par où que l'on espère que la venue du Roy s'empeschera. Je luy dictzs que je tiens le contraire, pour ce qu'en ce cas il sera plus pressé de se haster. Il dit que Egmont et Oranges se veuillent retirer en leur Gouvernement, et qu'il pense que c'est affin qu'ils ne soient présens si quelque esmotion vient, et qu'il prioit Dieu que l'on ne la y meict et feit venir. Il dit que la religion se perd, et qu'il y a des gentilzhommes qui osent dire qu'ils ayment mieulx de tout perdre que la nouvelle

[1] travaille.

religion; mais certes je crois que, venant le Roy, ilz useront d'aultre langaige. Il dit qu'il at icy rescript clèrement son intention quant à la Religion, et que le privé Conseil demeure. Quant aux finances, que sa Majesté se remect de s'y résouldre jusques à la venue de Tisnacq, mais qu'il at déjà gaigné la main et escript ce que le changement emporteroit : il dict aussi que Egmont se plainct merveilleusement, disant qu'il ne peult ni ne veult contester contre son maistre, mais que, si c'estoit ung aultre, qu'il diroit qu'il ne faict comme il luy avoit dict..... 2 déc. 1565.

1565. Décembre.

Le 3 déc. Viglius écrit, de Bruxelles, au Cardinal: « Je ne »sçay encores que[1] résolution prendront ces Seigneurs, qui très-tous »sont marmousez[2] contre le Roy, à cause qu'i ne pourvoit aux »affaires à leur appétit et ne veult croire leur conseil. Je vouldrois »bien veoir le jour que fussions délivrez de ces misères, et ne »deussions tousjours nager contre les eaus, combien que je me tire »hors des affaires tant que je puis, et estant venu le Sieur Tisenach »avec le tiltre et charge de président d'Estat, je laisseray à lui »soucier, et *si rex rempublicam et relligionem salvam vult*, il est »plus que temps qu'il viegne» (MS. B. Gr. XXI. p. 192).

Et le 9 décembre: « Il y a aussi très-grande jalousie, quoy que »l'on dissimule, entre Orange et Egmont, d'aultant que Madame »appelle, fait asseoir et boit premier à la femme d'Egmont, et que »celle de Oranges est longuement debout, avant que povoir avoir »chayze...; dont je sçay que Oranges se ronge le coeur; car il est »[atachê] *cum malo domestico* que at esté à la feste... Les Seigneurs »peuvent mal croire la venue du Roy; touttefois [on] l'asseure fort »et ferme, et il n'y a que bien, car c'est pour animer les bons et »donner craincte aux aultres... » (MS. B. M. III. p. 165.)

[1] quelle. [2] courroucés, murmurant (marmouser, *id est*, remuer les lèvres).

*LETTRE CXXIII.

1565. Décembre. *Guillaume Landgrave de Hesse au Comte Louis de Nassau Il lui donne avis des menées du Pape par rapport aux affaires des Pays-Bas.*

....Wir wollen euch auch günstiglichen nicht verhaltten das uunsz gleublich zugeschrieben worden, das durch heymbliche, geschwinde practicken des Bapsts, den herrn vom Perlament (1) in Prabandt, nemblich als dem Prinzen zu Uranien und Egmont, und anderen die Regieruug von Kön. Wür. zu Hispanien gar abgekundet und das an deren stadt andere ausz Hispanien, doch Niederländer, nemblich der Cardinal von Grandvel und der Hertzogh von Arschott (2) wider verordnett sein sollen. Wiewol wir nun demselben gar keinen glauben geben, so begeren wir doch gönstiglichen uns daszelbige bey jegenwerttigen unsern laggeyen vertreuwlichen zu schreiben, dann wir solchs zu wissen gros verlangen tragen. *Datum* Marpurgh, den 11ten Decembris Anno 1565.

WILHELM L. z. HESSEN.

Wo[1] die zaitunge war, wie ich nit hoff, stet zu besor-

(1) *Perlament.* Par ce mot le Landgrave indique sans doute le Conseil d'Etat.

(2) *Arschott.* Le Duc entra vers la fin de 1565 au Conseil d'Etat. Il se peut que sa nomination ait donné lieu aux nouvelles du Landgrave; peut-être aussi avoit-on réellement projeté une épuration complète.

[1] Wo — bedeuten. *Autographe.*

gen, das es viel ein grossere consequentz werde bedeuten. 1565.

Décembre.

Dem Wolgebornen unserm lieben Vettern unsern besondern Ludwigen, Graven zu Nassauw Catzenelnpogen, Vianden und Dietz.

Le Prince d'Orange avoit pris part à la délibération du Conseil d'Etat où il fut conclu que, « considéré l'expresse volunté de sa Majesté, » il ne se pouvoit faire autre chose que d'exécuter ses mandemens et par » conséquent advertir les Gouverneurs, Consaulx et Chefs des villes » *Hopper*, *Mém.* 60. Ces conclusions furent entièrement en harmonie avec son avis, car « les trois Seigneurs estant tousjours conformés et de » mesme opinion entr'eulx ne voulurent donner leur voix au poinct » de l'inquisition, disans que puisque le commandement de Sa M. » estoit sy absolut et exprès, qu'il n'y avoit à traicter sur iceluy,... » ains tant seulement d'exécuter et avertir aussy de ce les Consaulx » et autres..., veuillans toutesfois bien déclarer qu'ilz craindent » fort de grands inconvéniens, qui bien tost pourroient succéder à » cause d'icelle résolution. » *l. l.* p. 59. Et dans sa Défense, le Prince lui-même rappelle cet avertissement. « Wij hadden te voo» ren *in den vollen Raet van Staten* voorseijt aan Mevrouw de Re» gente dat wij sorgden datter uit volgen soude, te weten dat de » resolutie van sijnder Majesteit wel eenige groote beroerte soude » mogen maken. » *Bor*, I. *Auth. St.* p. 9

La présence du Prince au Conseil d'Etat, dans cette séance remarquable, n'est donc pas douteuse. C'est à tort qu'on n'a cru pouvoir la concilier avec ce qu'il écrivit le 24 janvier suivant à la Duchesse de Parme, au sujet des mêmes ordres du Roi: « N'ay esté » requis d'advies en chose de si gran poix et conséquence: » (II. p. 17): car il ne se plaint pas de la Duchesse: c'est le Roi qui n'avoit pas demandé son avis. Lors du départ du Comte d'Egmont, les Seigneurs dirent que « S. M. pourroit considérer, s'il luy pleut demander » l'advis d'iceux, et d'autres Seigneurs et Chevaliers, qui de bonne » volunté y feroient tout bon debvoir, » et à son retour ils étoient fort mécontents de ce que, « par l'instruction que le Comte avoit » apporté, S. M. ne demandoit l'advis de ceux du Conseil d'Estat. » *Hopper*, *l. l.*, 43, 50.

1565. Décembre. On s'étonne que le Prince se soit opposé au conseil de Viglius, qui vouloit la non-exécution provisoire des ordres du Roi, protestant qu'il « recevroit l'indignation de S. M. à sa seule charge: » *l. l.* Mais on n'a pas assez remarqué que Viglius étoit d'accord sur la bonté du but et désiroit uniquement plus de circonspection dans les moyens; tandis que le Prince, qui vouloit la liberté de conscience, ne pouvoit guères, après un refus si constant et maintenant si positif, se flatter encore que le Roi changeroit ou modifieroit ses déterminations à cet égard.

Enfin dans la *Vie de Viglius* on reproche au Prince (et cette accusation a souvent été reproduite) d'avoir, aussitôt que son avis eut prévalu, dit à quelqu'un à l'oreille, joyeux et triomphant, *Nous verrons bientôt le commencement d'une belle tragédie.* (« Hac »conclusione accepta, Princeps Auriacensis cuidam in aurem dixit, »qui post id retulit, quasi laetus gloriabundusque: visuros nos »brevi egregiae tragoediae initium: » *Vita Viglii*, p. 45). Il est très possible que le Prince ait dit quelque chose de pareil; mais ces mots prophétiques furent sans doute prononcés avec l'accent et l'expression de la douleur. Quel motif eût-il eu de se réjouir? Il ne pouvoit, ni servir le Roi, en persécutant ceux dont il commençoit à partager la foi, ni demeurer le chef d'une résistance que de pareils ordres alloient pousser hors des voies de la modération. Il s'abstint désormais de venir au Conseil d'État et se retira dans ses Gouvernements: pour lui-même il n'y avoit à prévoir que la nécessité de se démettre de ses charges et d'aller en exil; pour les Pays-Bas que tumultes, bouleversements, désolation.

EXPLICATION DES PLANCHES.

1.

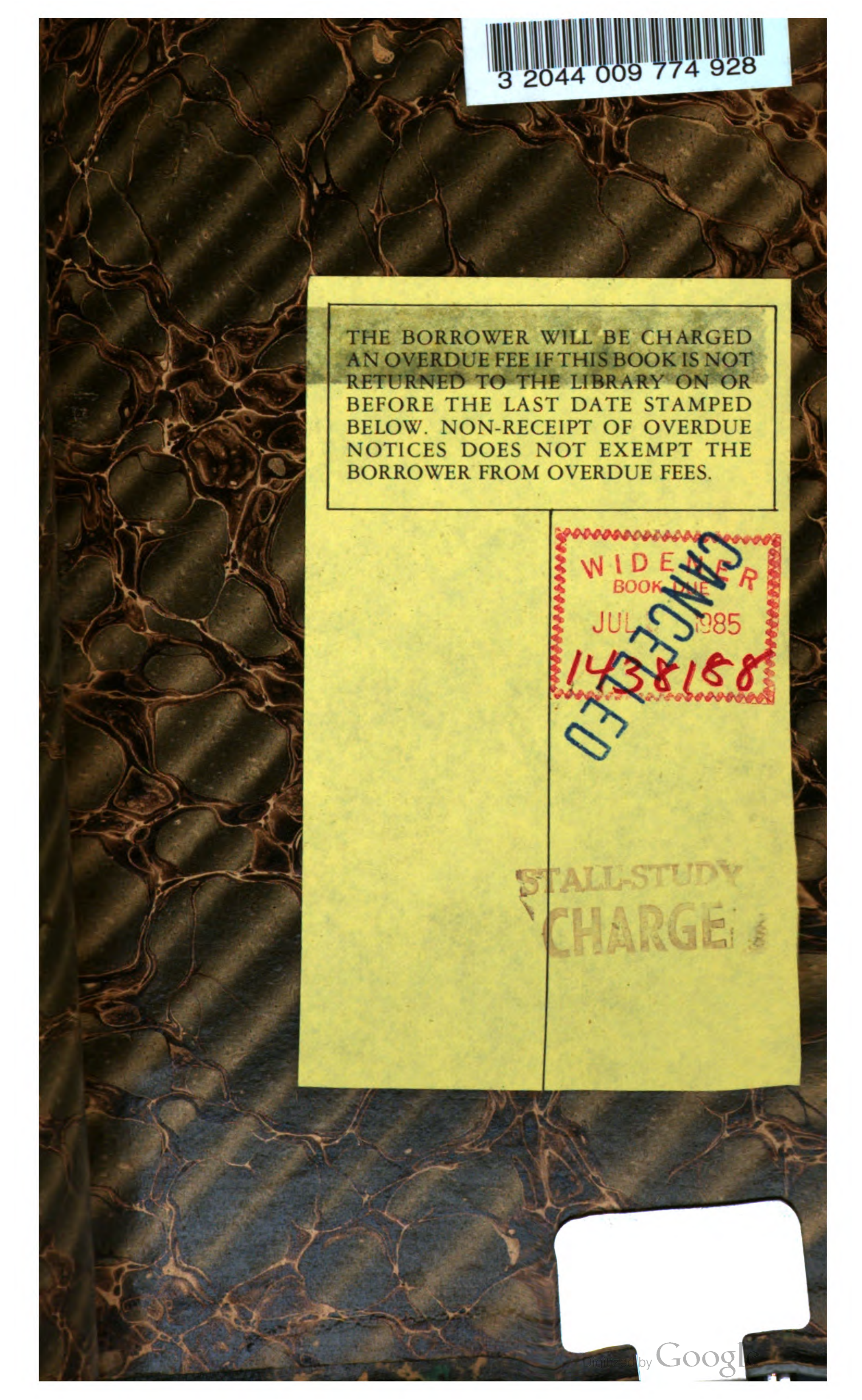
3.

7

5.

G




3 2044 009 774 928
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
WIDENER
BOOK DUE
CANCELLED
STALL-STUDY
CHARGE
Digitized by Google

